This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

Digitized by Google

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD
9, Rue des Loges (près le Nouveau Pont des Sardines)

Digitized by Google

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*25e Année. — 1re Livraison.*

*Directeur :* RENÉ VALLETTE

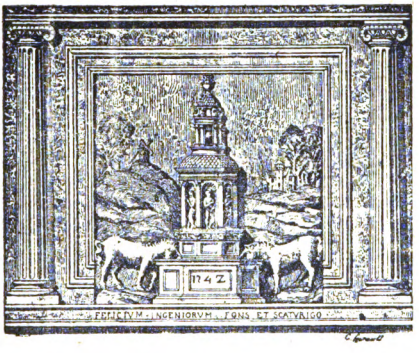


FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

FONTENAY-LE-COMTE
HENRI LUSSAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, Rue des Loges

1912


Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

DC611
P731R4
v.25

# La vérité sur l'Évêque d'Agra (1)

Un mystérieux personnage a joué, pendant les guerres de Vendée — de la prise de Thouars jusqu'à la dispersion des troupes royalistes — un rôle des plus importants, sans que jamais aucun historien ait jusqu'à ce jour cherché à définir les mobiles auxquels il avait obéi.

De nombreuses recherches historiques nous ont permis d'acquérir à cet égard une opinion que nous allons nous efforcer de faire partager aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, en leur soumettant les documents sur lesquels s'appuie notre conviction.

Commençons par les *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, édition originale, pages 156 et suivantes :

« Un événement aussi singulier qu'imprévu ranima surtout les paysans : un monsieur de Folleville (2), qui était prêtre et se disait évêque d'Agra *in partibus*, arriva en Vendée. C'était un

(1) L'article que nous donnons sous ce titre est une œuvre posthume de notre regretté collaborateur et ami M. René Bittard des Portes, dont *Fernand de Jupilles* était le pseudonyme. Cette publication, bien que tardive, sera un nouvel hommage à la mémoire de l'érudit et charmant écrivain dont la mort nous fut si sensible. R. V.

(2) Guillot, *dit* de Folleville (du nom de sa grand'mère paternelle L'Heureux de Folleville) *Pierre-François-Gabriel* (et non Jean-Louis, son frère, né le 30 Octobre 1760), était né à Saint-Servan en 1761. Son grand-père Jean-Joseph *Guillot*, était commissaire général et ordonnateur de la marine à Saint-Malo, et son père Frédéric-Joseph Guillot, était commissaire de la marine. Docteur en théologie, il avait été nommé à la cure de Dol, le 2 Avril 1790. Il suivit l'armée vendéenne depuis Thouars jusqu'à sa dispersion ; fut pris à Ancenis, condamné et exécuté à Angers, le 16 Nivôse an II, 5 Janvier 1794. (*Note du marquis Julien de la Rochejaquelein*).



Digitized by Google

grand bel homme, d'une trentaine d'années, peu d'esprit, mais beaucoup de douceur et l'air entièrement recueilli : cet homme est vraiment jusqu'à présent le mystère de la Vendée, comme le Masque de Fer fut celui du règne de Louis XIV ; on verra par la suite de ces Mémoires qu'après avoir été reçu avec enthousiasme il fut soupçonné d'être *intrus* (1) et *espion*. Quel pouvait être son but ? Car, nous ayant trompés, la contre-révolution faite, il était perdu ; s'il était traître, comment l'a-t-on guillottiné ? *A la vérité, les Jacobins étaient bien capables de faire périr leurs espions mêmes* ».

Dans les *Mémoires de Sénart*, membre du Comité de Sûreté générale, nous trouvons page 259, la copie d'une lettre trouvée par lui dans les papiers d'Amar, qui fut élu président de la Convention nationale, le 6 Avril 1795. Nous y remarquons ce passage relatif aux *observateurs* (néologisme révolutionnaire synonyme d'*espion* ou de *mouchard*).

« N'ayez point de confident, mais des observateurs sous différentes formes ; surtout pénétrez le secret des intrigants, afin de *favoriser et d'activer tout ce qui se portera à des excès ; ne vous attachez pas à la cause des émigrés, qu'ils soient battus*; faites jouer deux ressorts puissants : l'*ambition* et le *fanatisme ; sitôt que vous aurez fait un traître, faites le périr pour empêcher les indiscrétions*; *jouez tous les rôles et soyez utilement un caméléon politique* ».

Ces quelques lignes, provenant d'un agent de la coalition étrangère — Pitt ou Cobourg — peuvent à elles seules expliquer la conduite de Guillot de Folleville.... et sa mort, — comme elles démontrent bien que l'étranger ne tenait pas au retour des Bourbons.

Le pseudo-évêque d'Agra ne fut donc qu'un *espion* (2).

(1) Prêtre assermenté.

(2) Cela ne saurait nous surprendre, alors que nous voyons plus tard le comte d'Artois, déjà dupe de Calonne, prendre pour confidents et conseillers intimes deux autres policiers : Méhée de la Touche et l'abbé Montgaillard.

Digitized by Google

Madame la marquise de La Rochejaquelein, que nous avons citée plus haut, nous dit encore, page 315 de ses *Mémoires* (édition originale) : « Cette aventure sera toujours un mystère... Enfin l'évêque, toujours *nul*, suivit l'armée jusqu'à Ancenis, s'y cacha, fut pris, guillotiné et *dans les journaux du temps où son interrogatoire fut rapporté*, il est dit à la fin : « Ainsi a péri cet homme *également traître aux deux partis*, et dont l'histoire paraît inconcevable ».

En effet, l'espion Guillot devint, par ambition, traître envers les républicains, comme il l'avait été pour les royalistes.

Reprenons le récit de Madame de La Rochejaquelein (page 157, *Mémoires*, édition originale).

« Cependant M. de Folleville disait avoir été sacré à Saint-Germain, secrètement, par des évêques de notre connaissance... La manière dont il arriva en Vendée est fort bizarre. Il était caché à Poitiers *sans qu'on sût qu'il était prêtre* ; il fut envoyé *de force* à Bressuire, comme volontaire, de là à Thouars avec la troupe ; quand on prit la ville, il était dans une maison ; les paysans y entrèrent, il leur montra des sacrés-cœurs cousus dans son habit, leur assura qu'il était prêtre ; il se fit présenter par quelques personnes au conseil de guerre, se déclara évêque et témoigna son désir de se dévouer pour l'armée catholique ».

Pierre-François-Gabriel Guillot avait, par orgueil, ajouté à son nom celui de son aïeul qui lui donnait des airs de noblesse et qui pouvait servir son ambition.

C'est avec peine qu'il avait accepté cette cure de Dol, qu'il considérait au-dessous de son mérite, aussi s'empressa-t-il de prêter le serment constitutionnel dans l'espoir que le nouveau régime serait plus favorable à ses visées, et quand, le 12 Juillet 1791, il avait eu pour hôte, dans son presbytère de Notre-Dame, l'évêque constitutionnel de Rennes, Claude Le Coz, il s'était senti mordu au cœur par une jalousie d'autant plus vive qu'il avait dû présider à la réception patriotique de ce métropolitain du Sud-Ouest. (*Préparation à la guerre de Vendée*, par Ch.-L. Chassin, A. III, page 563). On a prétendu qu'il s'était ensuite rétracté

Digitized by Google

et que c'était pour éviter les vengeances républicaines qu'en 1792 il avait quitté sa paroisse. Mais ce n'est pas prouvé.... au contraire. Depuis lors, jusqu'à la prise de Thouars, les royalistes le perdirent de vue.

Il n'en fût pas de même des révolutionnaires.

Sur les conseils de Le Coz, à qui il avait fait part de ses ambitions, Guillot partit pour Paris où il intrigua auprès de Gaspard Monge, alors ministre de la marine, pour obtenir — en raison de la situation de son père, commissaire civil à Cayenne, — un emploi de commissaire civil adjoint dans les colonies.

Ayant réussi, il partit pour Bordeaux afin de rejoindre son poste. En passant à Poitiers, il rendit visite à sa cousine Madame veuve Clergeau, qui habitait cette ville, section des Sans-Culottes, mais repartit une heure plus tard par la diligence.

A son arrivée à Bordeaux, il apprit à son grand désapppointement, dit-il ensuite à sa cousine, que le navire sur lequel il devait s'embarquer était parti, mais il resta quelque temps dans cette ville, d'où il retourna à Paris, en s'arrêtant quatre jours à Poitiers, toujours chez cette cousine.

En réalité, il était allé à Bordeaux en qualité *d'observateur* du club des Jacobins, dont il s'était fait recevoir membre, alors qu'il était *président de la section du Mail* (1). Il venait d'être ainsi récompensé d'avoir, le 13 Août, présenté à la barre de l'Assemblée nationale, ses vues relativement à la Sûreté générale. (*Moniteur* du 15 Août 1792, page 405).

Danton, qui avait utilisé en Bretagne et contre le marquis de La Rouërie, son ami, le docteur Latouche-Chevetel, comme espion, Danton, qui rêvait déjà l'anéantissement des Girondins, avait trouvé en Guillot un auxiliaire d'autant plus docile, que son ambition le rendait capable de tout.

A Bordeaux il rendit des services à Monge, alors ministre de

(1) Le médecin qui avait trahi La Rouërie, Latouche-Chevetel, était le précurseur de Guillot..., mais le club des Jacobins avait adjoint à ses observateurs masculins de nombreuses femmes, qui avaient les mêmes instructions et pouvoirs.

Digitized by Google

la marine, qui l'avait aussi chargé d'une mission dans ce port.... avec le titre de *commissaire adjoint*.

Rappelé à Paris, en Décembre 1792, par Danton qui préparait alors l'insurrection du 10 Mars 1793, d'accord avec la Rouërie(1), Guillot fut, en 1793, dirigé sur Poitiers avec la mission de surveiller les agissements des deux députés Girondins, Dandenac jeune et Delaunay jeune, qui parcouraient alors l'Ouest afin de se concerter avec les administrations civiles pour marcher sur Paris et pour y comprimer ceux que les Girondins désignaient sous le nom d'anarchistes (2).

A son arrivée dans le chef-lieu de la Vienne, Guillot, prenant la qualité d'homme de lettres, entra chez l'imprimeur Chevrier, rédacteur à la *Correspondance du département de la Vienne*, et se présenta au club Jacobin nommé *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, demandant son admission avec l'appui de M. Conneau-Desfontaines, procureur de la commune de Poitiers, et présentant des papiers d'*avocat*, un diplôme de membre fondateur de la Société populaire de Dol, où il avait été curé assermenté, un *diplôme de membre fondateur de la Société des Jacobins de Paris* et une *carte civique*. Il y fut admis et ne tarda pas à se distinguer par de beaux discours *très révolutionnaires*.

Un détail à noter : il était arrivé à Poitiers en costume de garde national. (*Interrogatoire de M. Conneau-Desfontaines, lors du procès de Guillot de Folleville, à Angers, le 5 Janvier 1794*).

Ne fréquentant que des Jacobins éprouvés, il parlait souvent de la sottise des émigrés, de celle des prêtres *non assermentés* (*ce qui prouve bien qu'il n'avait point rétracté son serment*) *et se félicitait de ce que dans sa famille il n'y avait pas de ces bougres-là !* (*Interrogatoire de M. Sabourain*).

(1) La date du 10 Mars, choisie par eux pour le soulèvement général de l'Ouest, avait été aussi désignée pour le coup d'Etat, qui avorta, en faveur de Philippe-Égalité.

(2) Récit de Choudieu sur la prise de Saumur (*Vie véritable du citoyen Jean Rossignol*, page 160).

Digitized by Google

Il était *directement* en correspondance avec le Suisse Pache, ministre de la guerre — et Beurnonville qui lui succéda — et *les tenait au courant des progrès de l'insurrection dans l'Ouest.* Il était aussi en relations avec Monge, ministre de la marine. (*Interrogatoire de M. Sabourain*). *Il écrivait au Comité du Salut public* (comme Latouche) *pour le tenir au courant de l'état véritable de la Vendée et des mouvements de troupes*, — ainsi qu'il l'avoua dans son interrogatoire, — tant au point de vue girondin qu'au sujet des royalistes.

Il chantait les rondes *les plus révolutionnaires*, dont une qui avait pour refrain : « Le pouvoir tyrannique est aux abois, plus de roi ! » (*Interrogatoire de M. Tabart-Mazière*).

Il engagea (d'après le même témoin) la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité autrement dit : *Société populaire des Jacobins de Poitiers*, à recevoir le *Créole*, seul journal avoué des vrais Jacobins, proscrivant le *Mercure Français*, comme gangrené de mauvais principes.

Enfin, loin d'avoir été forcé d'endosser l'uniforme de soldat républicain, — *qu'il avait déjà porté à Paris, comme garde national*, — Guillot, pour faire en apparence parade de patriotisme, s'était enrôlé volontairement « afin de voler au secours de la Patrie en danger contre les rebelles de la Vendée », et avait quitté Poitiers le 20 Mars, comme cavalier, équipé et armé par son ami Conneau-Desfontaines, qui en témoigna dans son interrogatoire. Remarquons qu'en Mars 1793, les *Jacobins occupaient toutes les places*. Les douze membres du Comité de Sûreté générale étaient Jacobins, ainsi que presque tous les membres du Directoire de Paris, de la municipalité et les chefs de la garde nationale,

Les lettres qu'à Poitiers il recevait de Paris (toutes sous le couvert des ministres de la guerre et de la marine), lui étaient adressées au nom de *Gabriel Legendre, homme de loi.*

Notons en passant que, — d'après le général Rossignol et l'ancien membre du Comité de Sûreté générale Senart, — Pache et Beurnonville étaient les âmes damnées de Danton et du club

Digitized by Google

des Jacobins de Paris, *alors tout puissants*, nous le répétons.

Voilà pour le Jacobin *espion*.

Une lettre signée *Jehor*.... que cite M. Ch.-L. Chassin dans sa *Préparation à la guerre de Vendée*, nous fait rappeler que Danton s'appelait *Georges*.... et le mot *Jehor* se prononce comme la première syllabe de ce prénom. Nous y remarquons ces deux phrases : « *Tenez toujours ferme, citoyen, pour la bonne cause.* Les *vrais républicains* ont besoin de se serrer plus que jamais et de tenir à la rigueur des principes que comporte une république naissante ».

« D'un mot, nous dit M. Ch.-L. Chassin, dans l'ouvrage précité, cet aventurier ou plutôt ce conspirateur (1), aurait pu perdre la cause qu'il avait servie et se venger de ceux qui l'avaient dérangé dans l'accomplissement de son rôle, renié et déshonoré. Ce mot, il ne le prononça ni à l'audience, ni sur l'échafaud... Si Guillot de Folleville eût révélé la manœuvre sacrilège par laquelle avait été entretenue l'exaltation religieuse des paysans soulevés, la Convention n'eût-elle pas eu entre les mains une arme beaucoup plus puissante que la terreur et la dévastation pour terminer, au commencement de 1794, l'effroyable guerre de Vendée. (Ch.-L. Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, tome III, pages 600-602).

Notons d'abord que Guillot fut exécuté le 10 Janvier 1794 et Danton seulement le 5 Avril, soit 84 jours plus tard.

Le club des Jacobins était encore tout-puissant et, en dénonçant le double rôle joué par lui, Guillot s'attirait sa vengeance en même temps que celle de Danton, et dans cette situation sans issue, il préféra mourir dignement sans lâcheté et passer pour martyr d'une cause qu'il avait embrassée par trahison et à

(1) Deux titres auxquels n'a aucun droit le misérable *espion* et *traître* que l'Histoire connaît sous le nom d'évêque d'Agra ! Mais M. Ch.-L. Chassin manque de logique en reprochant ici aux généraux Vendéens d'avoir renié et déshonoré Guillot, alors qu'à quelques pages de distance il leur fait un crime de ne pas l'avoir renié et chassé de l'armée royale dès qu'ils eurent appris son imposture !

Digitized by Google

laquelle le hasard l'avait attaché, comme on le verra plus loin.

Et en mourant il revendiqua son titre d'évêque d'Agra et la qualité de prêtre *non assermenté*.... alors que, comme on l'a vu, il avait prêté serment à Dol.

Après avoir vu ce que fut Guillot, Jacobin, voyons un peu ce que le prêtre a été.

Madame de La Rochejaquelein nous dit, dans une note de son manuscrit original, page 157 de ses *Mémoires:* « Guillot de Folleville vint de Paris à Poitiers sous le prétexte de fuir la persécution... Le matin était donné aux âmes pieuses et à quelques religieuses de la ville : *elles l'admiraient comme un prodige de sainteté.* Comme il vit les sœurs de Saint-Laurent, il se fit passer pour évêque, peut-être *dans le but de se faire considérer davantage* (1); les bonnes sœurs en écrivirent aux missionnaires ; la correspondance fut bientôt établie ; personne ne douta de la réalité de son épiscopat (2). Lors de la guerre de la Vendée, il soutint ce rôle, se fit présenter à l'Etat-Major sous ce titre ; la confiance qu'on avait dans les missionnaires ôta tout soupçon ».

L'édition de 1861 des mêmes *Mémoires* contenait la note suivante :

« La plupart des généraux ne se connaissaient pas entre eux, ils étaient sans plan, *sans politique* comme les soldats. C'eût été un trait bien impie, bien hardi et bien dangereux de faire une mascarade sur la religion dans l'armée catholique. Qui d'ailleurs, aurait pu l'inventer ? MM. d'Elbée, Cathelineau ? Ils avaient trop de religion. Stofflet ? Il avait peu d'autorité (3). M. Henri de La Rochejaquelein ? Trop de jeunesse. MM. Duhoux,

(1) Non, mais dans celui de prendre sur les autres prêtres de l'armée une prépondérance *susceptible* de servir ses vues, tout en donnant satisfaction à son ambition.

(2) On ignorait dans le clergé que le faux évêque allait au bal et faisait des discours aux clubs Jacobins de Paris et de Poitiers.

(3) On en vit la preuve à Thouars, lors de sa discussion avec le général Quétineau, à qui il voulait arracher sa cocarde tricolore. D'un mot, les autres chefs lui imposèrent silence.

Digitized by Google

d'Hauterive et de Boisy ? Trop de nullité. Mon père, MM. de Lescure et de Marigny étaient arrivés à l'armée la veille de la bataille de Thouars. M. de Bonchamps n'y avait nul intérêt, puisque l'évêque fut plus de trois mois sans aller au pays où il commandait. Tous (1) enfin étaient bons chrétiens, honnêtes gens et hommes d'honneur. Non, ce fut le désordre, la confusion, la bonne foi et l'enthousiasme qui furent causes de la crédulité et de la légéreté avec laquelle on le reçut ».

Bien que M. Ch.-L. Chassin ait combattu cette assertion, ainsi qu'on le verra plus loin, nous nous inclinons devant la loyale déclaration de l'héroïque veuve de Lescure, car ce qui suffit à prouver la bonne foi des généraux vendéens, c'est *la certitude que l'on a que s'ils avaient douté un seul instant des assertions de Guillot et cherché à en approfondir la sincérité, leur enquête leur eût vite appris à quel espion ils avaient fait un si enthousiaste accueil et une situation si brillante parmi eux... et leur intérêt même leur eût fait une obligation de le fusiller par derrière, comme traître*, sans aucune hésitation, Lors de l'arrivée du bref du Pape le dénonçant, il était *trop tard* (comme nous le démontrerons plus loin) ce que feignent de ne pas comprendre les historiens qui, comme Ch.-L. Chassin, reprochent aux chefs vendéens une apparente complicité avec le sacrilège Guillot.

Cependant, en réfléchissant, on comprend que si les généraux vendéens eussent voulu, dans l'intérêt de leur cause, exciter le fanatisme de leurs paysans en créant de toutes pièces un *faux évêque*, ils n'avaient pas besoin d'accueillir Guillot, alors qu'il leur suffisait de proposer l'emploi à l'ami de Fouché, à ce fameux abbé Bernier, curé de Saint-Laud, d'Angers, qui, lui aussi, *débuta* comme *espion, trahit la cause royaliste, vendit Stofflet aux républicains, fit assassiner Marigny par les royalistes.... et finit enfin évêque d'Orléans !*

(1) Madame de La Rochejacquelein ne peut ici parler de Charette, qui combattait entre Nantes et les Sables-d'Olonne, et n'avait encore eu aucun rapport avec la grande armée catholique et royale.

Digitized by Google

Cette mître, but de tous les criminels efforts de son ambition, Bernier l'aurait bien acceptée *d'où qu'elle vint, vraie ou fausse*, alors qu'il voyait avec rage, l'évêque d'Agra, lui enlever une part d'autorité — du reste bientôt reprise — dans le Conseil supérieur de l'armée catholique et royale.

M. Ch.-L. Chassin — qui, comme nous, s'indigne à la pensée des infamies de Guillot — prétend « qu'un prêtre insermenté de Poitiers, l'abbé Coudrin, étant allé plusieurs fois rendre visite à Guillot, fut très surpris de ne jamais lui voir de bréviaire et, à sa dernière visite il le trouva dansant dans sa chambre, ce que Guillot expliqua par un mensonge évident ; auquel le digne prêtre scandalisé aurait répondu : « Ah ! ce ne sont ni les actions, ni les paroles d'un évêque ! »,

Ce serait cela qui *aurait* déterminé Guillot à passer en Vendée, où il n'eût qu'à dire que « s'enrôler parmi les Bleus était pour lui le meilleur moyen de pénétrer parmi les Blancs ».

L'historien républicain que je viens de citer s'étonne avec raison que « si l'abbé Coudrin, alors prêtre réfractaire au serment, caché à Poitiers et meneur contre-révolutionnaire des plus influents, avait eu cette perspicacité, il n'ait pas mis en garde les sœurs et les missionnaires, et empêché ses amis, les généraux des armées catholiques et royales, de devenir les complices d'une usurpation sacrilège ». (*Préparation à la guerre de Vendée*, tome III, page 563).

Nous aurions encore plus lieu d'être surpris, que l'abbé Coudrin se fût basé sur une telle niaiserie, pour mal juger le *coureur de bals* et *l'orateur jacobin* qu'était Guillot ; en vérité n'avait-il pas mille autres occasions plus graves ?

Il nous est donc impossible d'ajouter foi au propos attribué à l'abbé Coudrin, car si sa réputation était justifiée, il n'eût pas tardé à mettre fin à la mascarade de Guillot.

Quand Guillot, le 8 Mai, fut trouvé par les Vendéens à Thouars, il craignit d'abord pour ses jours, mais se voyant, sur ses simples affirmations, traité de *Monseigneur*, choyé, adulé,

Digitized by Google

idôlâtré, non seulement par les paysans, mais encore et *surtout par les généraux, enchantés d'avoir avec eux un évêque dont les bénédictions décupleraient le fanatique courage de leurs troupes*, — Guillot, qui depuis Mars (1) — c'est-à-dire *depuis le début de l'insurrection vendéenne* (détail important) cherchait une occasion de quitter les Bleus pour passer dans le camp des Blancs, se réjouit tellement d'être au comble des vœux que formait son ambition, qu'il eût bien vite oublié sa mission, qui était évidemment de profiter du titre usurpé par lui pour renseigner le Comité de Sûreté générale puis celui de Salut public (2) sur les desseins des insurgés. *Il le fit au début*, car c'est à ses renseignements que les Jacobins durent d'apprendre, *en Mai*, les progrès de l'insurrection vendéenne (Anquetil, *Histoire de France*, tome II, page 41), et le 16 Nivôse an II (5 Janvier 1794), il l'avoua en ces termes au Comité de surveillance et révolutionnaire d'Angers : « *J'ai plusieurs fois écrit au Comité de Salut public pour l'informer du véritable état de la Vendée et des projets d'attaque* ».

Mais le bénédictin Jagault et l'abbé Bernier ne lui laissant que le titre de président et conservant pour eux l'autorité ecclésiastique du conseil supérieur formé à Châtillon, Guillot ne tarda pas à être l'objet d'une surveillance si active qu'il lui fut désormais impossible de renseigner les Jacobins comme il s'y était engagé.

Sa facilité à pardonner sans pénitence aux prêtres assermentés avait bientôt attiré sur lui la méfiance du clergé, et particulièrement de l'austère Jagault ; quant à Bernier, dès le premier jour, il se déclara l'ennemi de Guillot et mit tout en œuvre pour le démasquer, voyant seulement en lui un redoutable concurrent.

(1) Dénonciation de la *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité de Poitiers* contre Conneau-Desfontaines, au Président du Comité de Sûreté générale de la Convention nationale. (Ch.-L. Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, tome III, page 573).

(2) Le Comité de Surveillance et de Sûreté générale avait été créé le 25 Novembre 1792, tandis que celui de Salut public ne fut organisé que le 25 Mars 1793.

Digitized by Google

Très doux et même faible de caractère, Guillot accepta tout ce qu'on exigea de lui ; reconnu sous son faux titre, il se crut réellement évêque et agit en toutes circonstances comme s'il l'était.

En lui, l'espion fit bientôt place à l'homme de Dieu, l'éducation première reprit le dessus et Guillot, espion repenti, ne tarda pas à s'efforcer de faire du bien et d'agir envers les royalistes en partisan fidèle et dévoué.

Ce qui ne l'empêchait pas « d'oublier pendant plusieurs semaines de dire sa messe », d'après Madame la marquise de La Rochejaquelein :

« Madame d'Elbée, femme d'esprit et de mérite, nous parla de l'évêque d'Agra : elle nous dit qu'il était venu à Beaupréau et y avait mené une conduite fort différente de celle qu'il avait à Châtillon, où il paraissait tout en Dieu ; il était resté cinq semaines sans dire la messe.

« Dans les premiers temps de son arrivée dans la Vendée, il décidait tout ce qui regardait la religion ; mais MM. Bernier et Blin, le trouvant trop faible vis-à-vis des prêtres assermentés, *qu'il absolvait sans la moindre pénitence*, revinrent là-dessus et mirent plus de discernement et de justice dans leur pardon. Cela diminua un peu l'autorité de l'évêque, cependant il vécut avec ces messieurs en bonne intelligence, *paraissant* extrêmement doux et bon ». (Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, édition originale, page 256).

Danton et les Jacobins, privés bientôt de ses *observations* écrites, ne purent en être satisfaits, c'est pourquoi lors de son arrestation, il se garda bien d'invoquer leur tout-puissant appui.

Ne savait-il pas d'ailleurs que l'échafaud terminait toujours l'existence des maladroits observateurs comme des généraux malheureux, et, — reconnaissant que parler de ses anciens amis Sans-Culottes était pour lui aussi dangereux que d'avouer sincèrement ce qu'il était et avait fait parmi les *brigands*, — il finit par accepter cette extrémité, autant pour l'honneur des siens que par orgueil, plutôt que de laisser soupçonner le rôle odieux que les Jacobins lui avaient fait jouer.

Digitized by Google

Son interrogatoire, où il se montra si discret au sujet des royalistes... et des Jacobins, et sa mort presque héroïque ne sont donc pas faits pour nous surprendre.

A quoi cela l'eût-il avancé de salir ceux qui pour lui avaient été humains, bons et généreux (comme Lescure) et à qui, dans son interrogatoire il avouait devoir de la reconnaissance !

Et, du reste, qu'aurait-il pu dire d'eux, sinon qu'il avait si bien joué son rôle que tous s'y étaient trompés, à l'exception, nous l'avons dit, de cet intrigant abbé Bernier qui, jusqu'à son arrivée, dirigeait le conseil ecclésiastique et qui aspirait à gouverner le conseil supérieur. Se voyant supplanté par Guillot, le curé de Saint-Laud chargea le célèbre abbé Maury d'une démarche auprès du Pape, à l'effet de savoir si réellement Guillot avait été chargé par lui de la direction, comme evêque, des provinces de l'Ouest.

N'eût-il pas été bien plus simple, au lieu d'envoyer à Rome, d'expédier un agent adroit à Poitiers, à Paris et à Bordeaux, faire une enquête qui eût aussitôt dévoilé la supercherie de Guillot et mis les royalistes en garde contre l'*observateur* des Jacobins ?

Du moment où Bernier, le fin et peu scrupuleux diplomate doublé d'un policien, n'eût pas alors cette idée, peut-on, en vérité, reprocher aux chefs vendéens d'avoir négligé de se renseigner sur Guillot autrement qu'auprès de son ami M. de Villeneuve, de l'abbé Brin et des sœurs de la Sagesse, *dupes* comme *eux ?* Non, les généraux royalistes, ne pensèrent même *jamais* à cette enquête nécessaire, et ce fut pour eux un coup de foudre lorsque, le 17 Octobre 1793, au lendemain du désastre de Cholet, M. La Haye Saint-Hilaire leur apporta l'arrêté pontifical dénonçant l'imposture de l'évêque d'Agra.

L'abbé Bernier, au comble de la joie, en fournit aussitôt la traduction aux généraux réunis en conseil, mais ceux-ci résolurent d'en garder le secret, de crainte de voir leur 80,000 paysans, exaspérés de cette fraude, se refuser à marcher et peut-être se

Digitized by Google

révolter contre leurs chefs, déjà assez éprouvés par le sort de la guerre. Sentiment vraiment bien humain et surtout très politique, car si alors devant toute l'armée déjà démoralisée, Guillot eût été démasqué par les chefs, son caractère sacré de prêtre — qu'on ne pouvait lui enlever — lui eût toujours, *quand même*, conservé le dévouement d'une grande partie de leurs fanatiques soldats.... et l'armée vendéenne eût été aussitôt divisée en deux camps ennemis, qui se seraient sans doute battus l'un contre l'autre, à la plus grande joie de ses vainqueurs !

En tout autre moment, il est certain qu'on eût fait disparaître Guillot. Du reste il en fut question, nous dit la marquise de La Rochejaquelein, chapitre XVIII de ses Mémoires : « M. de Saint-Hilaire apportait un bref du Pape adressé aux généraux et annonçant que le soi-disant évêque d'Agra était un imposteur sacrilège. Le curé de Saint-Laud fut appelé pour lire ce bref, qui était en latin, comme cela est d'usage. — *Les généraux demeurèrent confondus d'étonnement et furent embarrassés sur ce qu'ils avaient à faire ; ils se résolurent à tenir la chose secrète, de peur de trop de scandale et de l'effet que produirait cette nouvelle dans l'armée.* On en parla si peu que je ne le sus qu'à Pontorson où M. de Baugé me confia le tout, en me disant que *si on prenait Granville, on embarquerait secrètement l'évêque.* — On était indigné de ce qu'il avait *abusé toute l'armée* dans une matière si sainte et si respectable. D'ailleurs, *on croyait que son mensonge était lié à quelque trahison concertée avec les républicains.* Il s'aperçut bien vite d'un changement de conduite à son égard et en devint profondément triste, bien que toujours calme en apparence ».

Le profond politique qu'était Danton, n'avait pas été sans prévoir qu'à un moment donné Guillot se trouverait *forcément* démasqué et qu'alors l'embarras des chefs royalistes serait extrême ; et il avait même dû baser sur cette découverte l'espoir *d'une guerre intestine parmi les Vendéens* ou du moins de *l'abandon en masse des chefs par leurs soldats*, indignés

Digitized by Google

d'une supercherie dont ils devaient nécessairement les rendre responsables.

Quelque canaille qu'ait été le procédé, son machiavélisme — on l'avouera — en était merveilleusement combiné !

La sagesse des chefs royalistes en un pareil moment déjoua les espérances de leurs ennemis, comme déjà, l'incessante surveillance des abbés Bernier et Jagault avait bientôt mis Guillot dans l'impossibilité de transmettre ses *observations* aux Jacobins.

Tous les historiens républicains ont fait un crime à Lescure — *blessé à mort* — d'avoir recueilli dans sa voiture Guillot, après avoir eu connaissance du bref du Pape ; mais ce fut un acte de charité de plus à l'actif du *Saint du Poitou*, car il n'obéit qu'à un sentiment de pitié en soustrayant le coupable à la vengeance de Stofflet et de Bernard de Marigny, dont la brutalité s'inquiétait peu des considérations politiques et qui n'auraient pas hésité à brûler la cervelle au faux-évêque en plein conseil des généraux catholiques, à l'instigation même de Bernier, qui se serait fait une joie de profiter de l'émotion causée par l'inattendu de cettte révélation.

Enfin, nous le répétons, la prudence exigeait que, dans un pareil moment, les chefs évitent toute explosion de colère parmi leurs troupes désespérées par la défaite de Cholet : la mort de Guillot eût, en effet, *rendu obligatoire la déclaration de son imposture* et si cela eût pu — comme dit M. Ch.-L. Chassin, dans le t. III de sa *Préparation à la guerre de Vendée*, p. 602 — mettre fin à la guerre de Vendée, ce qui n'est certes pas prouvé, du moins il était à craindre que les chefs ne fussent massacrés par leurs soldats exaspérés, et c'est à l'instinct de la conservation qu'ils obéirent surtout en cachant jusqu'à la fin de la guerre, ce qu'ils venaient d'apprendre sur Guillot.

S'ils se firent alors ses complices par leur silence, ils eurent du moins cette double excuse d'humanité d'abord et de préservation personnelle.

Nous avons dit plus haut que le principal mobile qui anima

Digitized by Google

Guillot fut l'ambition et l'orgueil. Sitôt qu'il se vit reconnu évêque, président du conseil supérieur des Armées catholiques et royales, il cessa de les espionner au profit des Jacobins : son ambition était satisfaite !

Quant à son orgueil nous en trouvons une preuve irréfutable dans la fin de son interrogatoire devant la commission militaire d'Angers, 16 nivôse, an II (5 Janvier 1794).

Après avoir protesté de son *républicanisme* — sous les prénoms de son frère Jean-Louis, mais en orthographiant son nom Guyot — et avoir donné la profession d'homme de lettres, indiqué Dinan pour son lieu de naissance et Paris pour son domicile, le faux-évêque se vit opposer les témoignages de deux citoyens, Bardron et Girard, qui déclarèrent qu'il leur avait dit, en se livrant aux républicains, *qu'il avait eu le malheur d'être secrétaire de Lescure....*

Guillot avoua sans hésitation, avoir tenu ce propos, et s'en excusa.

Mais un troisième témoin, Charles Billard, né à Angers, soldat à la légion du Nord, ayant déclaré avoir « *vu* l'accusé Guillot à Châtillon, faisant les fonctions de secrétaire de Lescure, » l'orgueil de Guillot le mit dans un tel état d'exaspération, qu'il en perdit tout sang-froid et il déclara que cet homme était un faux témoin, ajoutant « *qu'il est celui qui a été connu sous le nom d'évêque d'Agra*, qu'il a toujours été vêtu en violet et *qu'il a fait les fonctions d'évêque* et non pas celles de secrétaire ». (Ch.-L. Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, t. III, p. 598).

Puis il dit que ses vrais noms sont Pierre-François-Gabriel Guillot de Folleville, né à Saint-Servan ; qu'il a fait son droit et devait posséder une charge de conseiller-clerc au Parlement de Paris avant la Révolution, mais qu'il a été curé de Dol, puis président du Conseil supérieur de Châtillon, sous le titre d'évêque d'Agra.

Cette déclaration arrachée par un froissement d'orgueil, motiva son arrêt de mort.

Digitized by Google

En effet, le 5e grief qu'on lui fit dans cet arrêt, porte que « pour mieux trahir la République et favoriser ses projets contre-révolutionnaires, il a joué le rôle infâme d'un soi-disant évêque d'Agra sous un prétendu Louis XVII, au nom duquel il faisait déployer l'étendard sanglant de la tyrannie ». Ce qui n'était pas absolument exact, car les Vendéens de la grande armée avaient un magnifique drapeau blanc, offert par Mme de Lescure la veille de la bataille de Cholet, et sur lequel étaient brodés une grande croix en galon d'or avec trois fleurs de lis et ces mots, en larges lettres d'or : « *Vive le Roi !* »... et s'il y avait alors tyrannie, c'était de la part des Jacobins.... dont faisait partie l'espion Guillot.

Le 25 Janvier, Pie VII adressait de Rome à son vénérable frère Urbain, évêque de Dol, en l'île de Jersey, une lettre apostolique intitulée : « *De nebulone qui Agræ se dixerat* », c'est-à-dire sur le « polisson » et « charlatan » qui a osé usurper le nom et l'autorité d'évêque d'Agra, et continue à exercer des fonctions frappées de nullité, même après le bref du 31 juillet 1793 ». Cet *intrus* ayant été prêtre dans le diocèse de Dol et les évêques des diocèses dans lesquels s'est produite et a persisté l'intrusion sacrilège, ceux de Poitiers, de Luçon et d'Angers s'étant trouvés impuissants, Urbain-René de Hercé était chargé d'agir contre lui et recevait dans ce but le titre de « Chapelain en chef des armées catholiques et royales, avec les pouvoirs les plus étendus de vicaire apostolique pour les pays insurgés » et pour tous ceux où se porteraient les défenseurs de l'Eglise, « dans le cas où ces pays seraient privés de leurs supérieurs ecclésiastiques ».

Guillot de Folleville avait alors, depuis vingt jours, expié ses forfaits ; en effet, le 16 nivôse an II (5 janvier 1794), à 4 heures de l'après-midi ses amis les Jacobins l'avaient fait guillottiner sur la place du Ralliement à Angers, et il était mort courageusement sans dévoiler aucun des secrets dont il avait pu être le confident pendant les huit mois qu'il venait de passer au milieu des royalistes.



Digitized by Google

Sa mort avait-elle racheté les scandales de sa vie ? — Dieu seul pourrait nous le dire.

.....

Le successeur de Guillot aux armées royalistes, Monseigneur Urbain de Hercé ne devait jamais occuper le poste si important que le Pape venait de lui confier, car n'ayant pu débarquer en France qu'avec le concours des Anglais, il fut enveloppé dans le désastre de Quiberon, jugé à Vannes et fusillé aux côtés des comtes de Sombreuil et de Broglie, avec le chevalier de La Landelle et quatorze prêtres, à la promenade de la Garenne, le 29 juillet 1795 (10 thermidor an III) à onze heures du matin, — et non pas le 30 juillet, comme le dit M. Ch.-L. Chassin dans sa *Préparation à la guerre de Vendée*, t. III, p. 601, — l'arrêt de mort, *dans les 24 heures*, ayant été prononcé à Auray le 2 septembre (1), et n'ayant pu en effet être exécuté à Vannes, que le lendemain, les condamnés n'étant arrivés dans cette ville qu'au milieu de la nuit.

FERNAND DE JUPILLES.

(1) Je suis ici en désaccord avec l'abbé Deniau et Alfred Nettement qui placent l'exécution au 28, bien que l'arrêt porte cette date, mais parfaitement d'accord avec Crétineau-Jolly. (*Histoire de la Vendée militaire*, tome III, page 381).

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE BAS-POITEVINE

# LES PONNES INCINÉRÉES
## DU BOCAGE VENDÉEN

I

Les *ponnes incinérées* sont des excavations anciennes d'une profondeur variant de un à trois mètres, ordinairement rondes dans leur section horizontale, ovoïdales ou cylindriques dans leur profil d'élévation avec, à peu près toujours, un fond demi-sphérique.

Elles contiennent invariablement un remplissage de terre, de cendres et de charbons ; dans cette masse se trouvent des débris de poteries, des perles dépolies plus ou moins vitrifiées, des ossements et quelques objets divers ; au fond un vase, souvent brisé, contenant des cendres fines et quelques petits fragments d'os. Quelquefois ce vase était protégé (?) par des pierres contre la pression des terres supérieures.

Ces fosses ne sont point particulières au Bocage Vendéen : elles se rencontrent un peu partout ; mais l'arène compacte formée par la désagrégation des granites et granulites vendéens semble les avoir mieux conservées que les autres terrains, sauf

Digitized by Google

peut-être les sables de carrière, très fins, des couches secondaires du Loudunais.

Je me suis souvent entretenu de ces petites fosses avec mon Maitre et ami le R. P. Camille de la Croix, l'illustre archéologue poitevin ; son avis était qu'elles ont dû être en usage en Poitou approximativement du troisième siècle avant J.-C. jusqu'à la fin du deuxième siècle en deça. De là vient que certaines d'entre elles accusent nettement l'influence romaine alors que d'autres y échappent totalement.

Depuis 1892 j'ai pu étudier un bon nombre de ces ponnes incinérées aux Châtelliers-Châteaumur, à Malièvre, aux Epesses, à Treize-Vents, à la Pommeraye-sur-Sèvre etc., et comparer leur mobilier avec ceux des fosses similaires de Saint-Marceau, de Châtillon-sur-Sèvre, de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres) de Silly, de Loudun (Vienne) et autres du Bas-Poitou : l'identité est complète.

## LES PONNES INCINÉRÉES DES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

Les ponnes incinérées se trouvent répandues sur toute la surface du plateau terminal de la butte qui était aux temps préhistoriques entouré d'un glacis défensif encore visible au midi et parfaitement elliptique. Aux deux extrémités de cette ellipse s'élèvent encore deux grosses tabelles qui doivent être hallstadtiennes comme l'était celle qui fut détruite à Mallièvre il y a une trentaine d'années.

Les ponnes des Chatelliers sont presque toutes creusées en profil vertical ovoïde et appartiennent chronologiquement aux deux époques de l'indépendance gauloise, et aux premiers temps de la domination romaine.

M. de Lépinay et moi avons pu y recueillir bon nombre d'objets qui indiquent un art assez developpé, et une persévérante recherche de la beauté des formes : les flambeaux ritueliques ou lampions à godets et les minuscules vases de verre

Digitized by Google

surtout, dont nous parlerons plus loin, atteignent une véritable élégance de galbe.

L'inventaire complet de quelques mobiliers est ici le meilleur moyen de donner une idée de ces petites incinérations :

1. — Fosse de 1 mètre 40 de profondeur, rencontrée le 12 Août 1899 par les ouvriers carriers de l'entrepreneur Durand sur le flanc nord de la butte :

*a)* Lampion en forme de petite cupule de gland dont la pâte, remplie de grains quartzeux, s'est presque vitrifiée à la cuisson ; C'est je crois bien le seul lampion de cette forme qui ait été trouvé jusqu'ici.

*b)* Moitié de fer à cheval dont les étampures oblongues sont bouchées par l'oxyde.

*c)* Goulot de " buire " ou cruche à eau dont les autres parties sont absentes.

*d)* Anse de pot et fragments céramiques divers ; quelques-uns sont ornés de cette décoration faite " au pouce " qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la décoration des ponnes à lessive vendéennes et des grands pots à lard salé dits " charniers ".

2. — Fosse de 1 mètre 80 de profondeur, bien ovoïde : grand diamètre, 1 mètre 10 ; découverte près du tumulus du sud.

Le contenu reposait sur de nombreuses pierres de granit qui formaient une sorte de pavage sur le fond semi-sphérique de la fosse. Deux grosses pierres occupaient le centre et avaient, comme dans la ponne précédente écrasé, le " dolium ", vase qui contenait les cendres.

Sur ces pierres se trouvaient :

*a)* Une lame de dague en fer, à un seul tranchant dont la pointe et la soie sont brisées — longueur : 0. mètre 25 ; largeur 0. mètre 026.

*b)* Un petit vase en verre bleu-verdâtre (fig. I.)

*c)* débris céramiques divers.

*d)* Deux fers de chevaux tellement attaqués par l'oxydation qu'ils sont tombés aussitôt en menus fragments.

*e)* Ossements divers, veaux, moutons ou chèvres.

Digitized by Google

3. — Grande ponne en forme de cloche sur le revers Nord-Ouest de la colline. Profondeur 3 mètres 65, largeur maximum 2 mètres

*a*) Clef en fer et autre objet de même métal que je n'ai pu reconnaître.

*b*) Fragments de poteries jaunes et noires.

*c*) Grosse perle en verre vert percée d'un trou central.

*d*) *Tuile romaine* à rebords.

*e*) Tête entière de jeune bœuf, mâchoire de bœuf provenant d'une autre tête. Ossements divers de quadrupèdes et de poulet (fémur).

*f*) Noyaux de prunelles.

4. — Petite ponne voisine de la précédente : 0. mètre 65 de de profondeur.

*a*) Plusieurs débris de cinq vases brisés et incomplets. — Lampion à queue pointue (fig. II.)

*b*) Un demi fer à cheval portant *trois* étampures accompagné de *six* clous.

*c*) Marteau en fer avec tête et bec opposé fendu en arrache-clous, gorge ornementale entre la masse et le trou d'insertion du manche.

## PONNES INCINÉRÉES DÉCOUVERTES A MALLIÈVRE.

J'ai constaté des ponnes incinérées à Mallièvre en deux endroits : au lieu dit " le Bureau " et à la base même du rocher qui porte les ruines du vieux fort moyen-âge.

Au Bureau, petite ponne cylindrique contenant des fragments de vases divers, et un marteau semblable à celui que je viens de signaler, mais sans gorge ornementale et plus massif.

Au pied du château plusieurs ponnes dont l'une contenait des vases brisés, une partie de lampion et de gros os de bovidés.

Digitized by Google

## SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE (Deux-Sèvres)

En aménageant les pelouses de son castel de Saint-André-sur-Sèvre, M. Gabriel de Fontaines découvrit une petite ponne dont j'ai pu examiner le contenu : il se composait comme toujours de fragments de poteries et d'une base de lampion en terre noire en forme de pied de chandelier qui porte deux zônes ornementales complétement couvertes de petits losanges évidés formés par l'intersection de traits rectilignes obliques en relief : c'est le " fretté " des armoiries.

M.M. de Lauzon, René Vallette et moi avons trouvé la même ornementetion sur certains vases enfouis au fond des fossés de l'ancien camp du Puythumé (1).

## LE BOURBELARD DE POUZAUGES

En 1860 M. F. Parenteau, le savant Conservateur du Musée archéologique de Nantes, étudiait sur le flanc gauche de la colline de Pouzauges, au *Bournigal*, un groupe important de ponnes incinérées, presque toutes de formes ovoïdes, et les décrivait très minutieusement l'année suivante dans l'organe de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure (2).

J'ai eu en main les notes et croquis pris au cours de ses fouilles et j'ai pu me rendre compte du sérieux de ses observations.

Je pense que les ponnes découvertes par lui et qui contenaient des clefs, des éperons, une cuillère dont le manche finissait par un bouton et un anneau — tous objets qui indiquent une civilisation déjà avancée — doivent être toutes voisines de la conquête romaine mais n'en sont pourtant pas contemporaines (3).

(1) L. Charbonneau-Lassay. *Les retranchements du Puythumé à Saint-Martin-Lars.* — *Revue du Bas-Poitou*, 1905.

(2) F. Parenteau. *Fouilles de Pouzauges (Vendée), Attributions Gauloises. Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1860.

(3) F. Parenteau. op. cit., p. 13. (Tiré à part.)

Digitized by Google

Les fers de chevaux qui s'y trouvaient avec leurs étampures oblongues et leurs bords ondulés sont bien dans le mode de la ferronnerie gauloise : les fers des ponnes de Loudun sont tout semblables, alors que ceux qui ont été découverts dans les restes du prétoire du castrum romain de cette ville par M. Moreau de la Ronde sont plus larges, ont des bords curvilignes continus sans ondulations et portent des étampures petites et carrées.

Quarante ans après Parenteau, en 1899, sur l'autre versant de la même colline, du coté du midi, au lieu dit *le Bourbelard*, j'ai pu étudier une dizaine de sépultures mises à jour par M. Roy qui exploitait en cet endroit une carrière de sable, et l'année suivante quelques autres ponnes furent encore découvertes. J'en ai extrait moi-même le mobilier.

Elles sont plus pauvres et leur contenu reste plus primitif que celles du Bournigal étudiées par Parenteau, mais, je les crois plus anciennes :

1. — L'une de ces ponnes en parfaite forme d'ove avait son fond semi-sphérique pavé de pierres plates de granit. Le vase cinéraire avait été surmonté d'une dalle de pierres soutenue par deux autres pierres mises de champ ; celles-ci au remplissage de la fosse s'étaient renversées et la pierre supérieure avait écrasé de son poids le vase qu'elle devait protéger.

A mi-hauteur cette fosse était horizontalement traversée par une couche de pierres plates disposées en dôme : c'est la seule où j'ai constaté pareille disposition, Parenteau avait, il est vrai, découvert une voûte un peu semblable, mais faite de deux rangs de pierres superposées et recouvrant entièrement quatre fosses ovoïdes (1).

Le mobilier de la ponne du Bourbelard se composait de poteries très communes et d'os d'animaux domestiques. — Profondeur 1 mètre 60, diamètre moyen 1 mètre 30.

(1) Note manuscrite de Parenteau, Novembre 1861, mise en marge d'une aquarelle inédite représentant la coupe de cette voûte. — *Communicaton de M^me^ V^e^ Parenteau en 1901.*

Digitized by Google

Digitized by Google

## Objets provenant des « ponnes » incinérées gauloises du Bas-Poitou

Fig. I. — Petit vase en verre bleu verdâtre, grandeur réelle. Provenance : Les Châtelliers (Vendée).

Fig. II. — Lampion en terre cuite noire, demi-grandeur. Provevenance : Les Châtelliers (Vendée).

Fig. III. — Profil vertical et coupe théorique d'une fosse en ponne découverte en 1899 au Bourbelard de Pouzauges (Vendée).

Fig. IV — Perle en pâte vitreuse brun-verdâtre, grosseur réelle. Provenance : Le Bourbelard, de Pouzauges (Vendée).

Fig. V. — Lampion en terre grise avec pied évasé et décoration ondulée, tiers de grandeur. Provenance : Le Château de Loudun (Vienne). De semblables ont été trouvés aux Châtelliers (Vendée).

Fig. VI. — Lampion en terre grise se terminant en torsade instable, demi-grandeur. Provenance : Les Châtelliers (Vendée).

Fig. VII. — Petit vase en verre bleu-vert, grandeur réelle. Provenance : Les Châtelliers (Vendée).

Fig. VIII. — Fer à cheval d'époque gauloise : bords ondulés étampures oblongues. Provenance : Le Bourbelard de Pouzauges (Vendée).

Fig. IX. — Clou de fer à cheval à tête plate et arrondie. Même époque et même provenance, deux tiers de grandeur.

Fig. X. — Lampion de terre grise à pied-bobèche, demi-grandeur. Provenance : Les Châtelliers (Vendée).

Digitized by Google

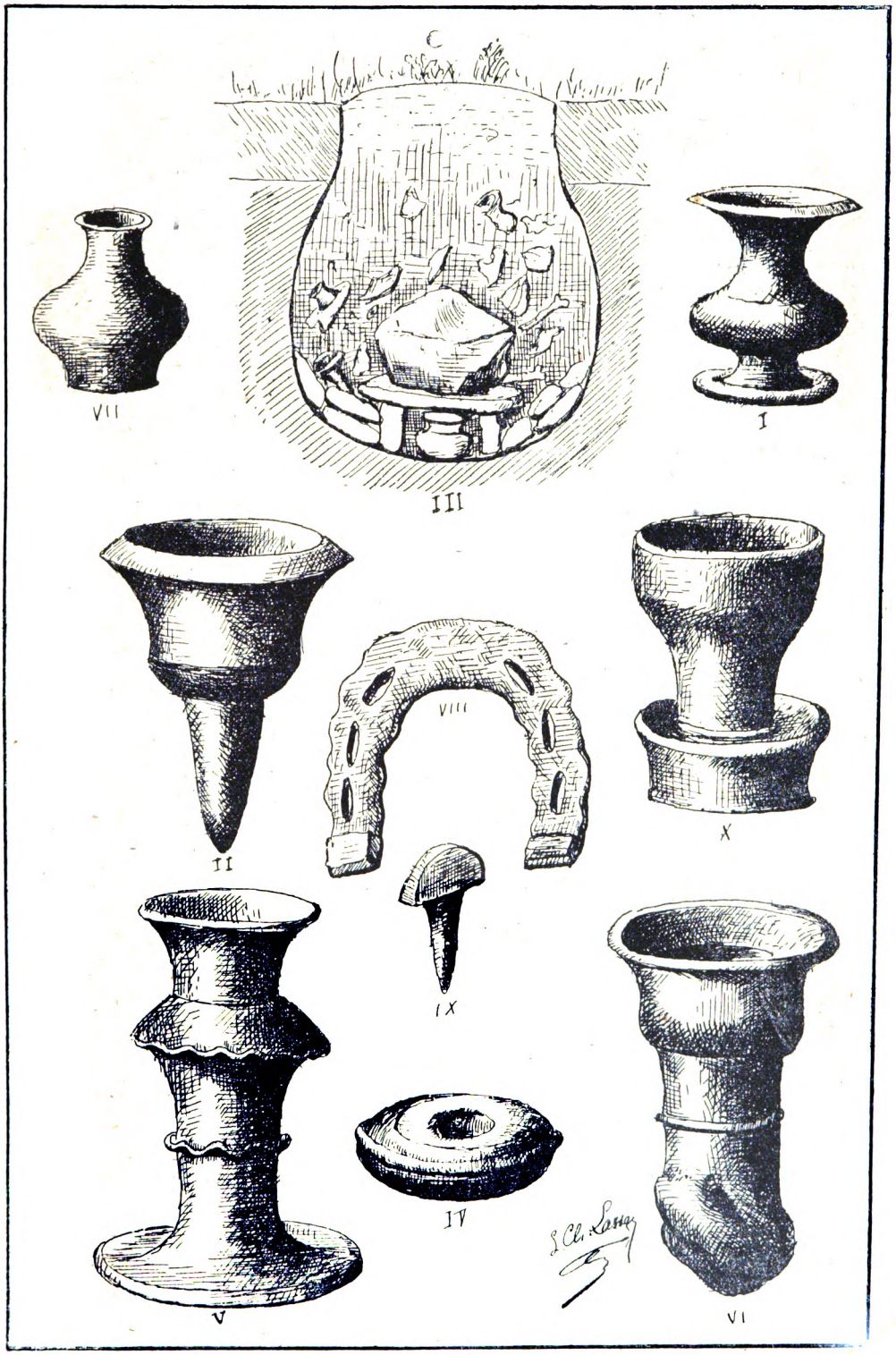


Digitized by Google

Digitized by Google

2. — Ponne de profil à panse renflée, de 1 mètre 35 de profondeur et de 1 mètre de largeur. (fig. III.)

Au fond, sous un bloc de granit pesant plus de cent livres, trois pierres avaient dû former une table de recouvrement comme dans la fosse précédente pour protéger (?) le vase cinéraire. C'était une véritable reproduction minuscule de dolmens trilithe. Dans la rupture d'équilibre qui se produisit, comme presque toujours, la moitié du vase cinéraire fut écrasée.

Avec lui se trouvaient dans les terres charbonneuses du remplissage :

*a*) Un joli petit lampion de terre, à queue pointue malheureusement brisée.

*b*) Divers débris de vases et deux petites rondelles de terre cuite arrondies par frottement et percées d'un trou médian.

*c*) Une petite dague de fer forgé à deux tranchants dont le sommet de la soie et le manche ont été rongés par le temps ; sa longueur actuelle est de 0, 155.

*d*) Ossements de mouton, de chèvre, de bœuf et une dent de cerf ou de petit cheval.

3. — Autre ponne dans laquelle je n'ai pas constaté de table de pierre, néanmoins le vase cinéraire était écrasé.

Elle contenait des fragments de poteries sans intérêt, une rondelle de pâte vitreuse (fig. IV.) et un autre de terre cuite, des os, parmi lesquels un canon de jambe de cerf.

## LA POMMERAYE-SUR-SÈVRE.

En 1897 on découvrit près de la Pommeraye-sur-Sèvre, en pratiquant un fossé sur la limite d'un champ dépendant de la métairie de la Poissonnière, je crois, une petite fosse creusée en forme de chaudron et qui n'atteignait que 0 mètre 45 de profondeur, entamant de 0 mètre 25 seulement le sous-sol arénacé.

Elle contenait un vase plein de cendres et d'os concassés qui

Digitized by Google

avait été recouvert d'une large tuile romaine plate et à rebords sur laquelle avait été placé un énorme phallus de terre cuite. Le tout se trouvait très joliement daté par une superbe monnaie d'argent de Domitien (81-96) à fleur de coin.

A propos de cette ponne dont le mobilier est si incontestablement gallo-romain, je me permets de rappeler ici celle que j'ai déjà signalée dans cette Revue en 1902 :

Parfaitement ovoïde, elle fut découverte en 1901 au Bois-Jolin des Essarts, dans le fond d'une mare réputée jusque là intarissable ; elle y était recouverte sous la vase par un pavage de larges pierres et contenait deux amphores de 1 mètre 02 de hauteur. L'une d'elle fut brisée et l'autre déposée à l'école libre des Essarts ; toutes les deux contenaient des cendres et des os calcinés et concassés. Je n'ai point constaté de débris céramiques en dehors de ceux de l'amphore brisée.

## II

## GÉNÉRALITÉS SUR LES PONNES INCINÉRÉES

### OSSEMENTS HUMAINS

Presque tous les archéologues aujourd'hui reconnaissent, avec raison je crois, ces excavations comme des ensépulturements par voie de crémation ; pourtant la plupart d'entre eux ont dû constater comme je l'ai fait moi-même, l'absence quasi-complète de débris humains reconnaissables parmi les nombreux ossements qui s'y rencontrent.

Seul M. Parenteau, au mois d'Août 1861, l'abbé Baudry, au Bernard, à la même époque, et M. Moreau de la Ronde, à Silly, près Loudun, en octobre 1865, ont, à ma connaissance, rencontré des fragments de squelettes humains dans la masse de remplissage des ponnes ; le premier a recueilli des ossements calcinés qu'il ne désigne pas (1) ; l'abbé Baudry a trouvé au Bernard,

(1) Note accompagnant un croquis inédit.

Digitized by Google

dans les petites ponnes incinérées des fragments concassés de crâne humain déterminés par le Dr Gouraud (1), enfin les incinérations de la Sablière de Silly ont livré à M. Moreau de la Ronde, une clavicule humaine.

Les os contenus dans les vases cinéraires sont presque toujours d'une détermination impossible : J'ai remarqué que les petites boîtes funéraires carrées en plomb et les urnes de verre renfermées dans des capses de pierre qui ont été livrées intactes au R. P. de la Croix par la grande nécropole gallo-romaine des Dunes de Poitiers ne contiennent aussi que des ossements humains si calcinés et si fragmentés qu'il aurait été impossible de les déterminer s'ils s'étaient rencontrés mélangés aux terres et aux cendres de la fosse par la brisure de leur récipient par exemple, or dans les ponnes incinérées l'urne cinéraire est presque toujours brisée.

## OSSEMENTS D'ANIMAUX

En général les os d'animaux qui se rencontrent dans les fosses incinérées sont brisés, mais par deux causes différentes : Les uns feraient croire à un repas funéraire, dont les débris auraient été jetés dans la fosse avec les cendres du bûcher et les débris de vases et ces os-là paraissent avoir été cassés intentionnellement par percussion et fendus en long pour l'extraction des moëlles ; ils n'ont pas subi de calcination, et sont toujours incomplets dans les ponnes. Les autres au contraire semblent être des provisions symboliques données en viatique au mort et ceux-là ont été mis entiers près du dolium ; nous les trouvons bien aussi parfois brisés, mais c'est par la charge des terres supérieures et leurs parties sont restées en connexion normale : Ce sont presque toujours des membres de bouvillons, de moutons, de chèvres, quelquefois de cerf. Je n'ai jamais rencontré d'ossements de porcs ; est-ce pur hasard, ou cet

(1) Abbé Baudry: *Puits funéraire Gallo-romain du Bernard*, pag. 214.

Digitized by Google

animal si commun chez les Gaulois, était-il proscrit des repas des funérailles par quelque rite inconnu ?...

Aux Chatelliers, j'ai trouvé comme je l'ai dit une tête entière de jeune bœuf. Parenteau en a trouvé une aussi dans une ponne mise à jour au Vieux-Pouzauges, en septembre 1868, par la construction du chemin vicinal qui va de Pouzauges à Montournais, au lieu dit le "Prieuré". L'une et l'autre bien encornées avaient été déposées intactes en terre.

## LES VASES

A l'exception du dolium cinéraire occupant le fond de la fosse et de quelques très petits autres vases qui étaient ensevelis entiers, toutes les autres poteries étaient d'ordinaire brisées volontairement avant d'être enfouies, car on ne retrouve presque jamais tous les débris d'un même vase et ceux qui s'y rencontrent se présentent les uns en surface de la ponne et les autres tout au fond.

## LES LAMPIONS ET LES PETITS VASES DE VERRE

Quelques ponnes contiennent comme nous l'avons vu un lampion et d'autres de petits vases de verre.

Les lampions se rapportent presque tous par leur formes à deux types principaux : dans le premier genre le godet surmonte un fût massif plus ou moins mouluré qui s'épanouit parfois en pied de calice (fig. V.) et parfois aussi se termine en torsade instable à la manière des flambeaux grecs antiques (fig. VI.). Dans le second genre les cupules ou godets se terminent sans fut par une simple pointe de terre cuite destinée à se piquer en terre ou à s'insérer dans une brique ou une pierre percée d'un trou (fig. II.).

Les lampions qui s'éloignent totalemeut de ces deux types sont très rares.

Assez souvent les lampions étaient brisés avant d'être jetés

Digitized by Google

dans la fosse puisque toutes leurs parties ne s'y retrouvent pas toujours.

De minuscules vases de verre reposent quelquefois au fond des ponnes, près de l'urne cinéraire. Ils ont généralement la forme d'un petit bulbe creux reposant sur un pied évasé (fig. VII.) leur ouverture est parfois formée d'un simple col droit, et parfois aussi s'élance très élégamment en fleur de volubilis (fig. I.); quelquefois leur orifice était fermé par une toute petite patène de verre et leur couleur passe par toutes les gammes que peut donner le mélange des tons bleus, gris et verts : on m'en a signalé un qui avait été plaqué avant la cuisson d'une couverte complète de très petites paillettes de mica jaune lui donnant un aspect vraiment métallique.

On a voulu voir dans ces petits vases des lacrymatoires au sens étymologique du mot, certains antiquaires ont pensé qu'ils étaient de petits récipients à parfum; en réalité ni les uns ni les autres ne sont sûrs de leur attribution qui restent vraisemblables toutes les deux.

## LES FERS DE CHEVAUX.

Aux Châtelliers et à Pouzauges (Vendée), comme au Bourneau de Châtillon-sur-Sèvre, à la Petite-Boissière et à la Forêt-sur-Sèvre, (Deux-Sèvres), et aussi à Silly et au Château de Loudun (Vienne), des ponnes incinérées qui ne présentent de traces d'influence romaine d'aucune sorte contenaient des fers de chevaux tous pareils et des clous.

Ces fers sont généralement petits (1), leurs bords sont ondulés et la surface de leurs branches pertuisée de six grandes étampures oblongues (fig. VIII.) qui imposaient au ferronnier deux obligations sous peine de voir son fer éclater au forgeage : n'employer d'abord que du fer très doux, puis traiter avec une grande habileté de main le percement des étampures et

(1) V. Parenteau. *Les fouilles de Pouzauges*, p. 17.

Digitized by Google

l'écrouissement à froid qui devait être pratiqué sans doute après pour donner au fer plus de densité et lui assurer ainsi plus longue durée.

Quelques ponnes ont fourni chacune deux ou trois fers ; dans plusieurs je n'ai trouvé qu'une moitié de fer avec, à chaque fois, assez de clous pour fixer le fer entier... Parfois le fer était placé dans le vase cinéraire lui-même.

Les clous gaulois portent une tête latéralement plate et de très hautre lief arrondi (fig. IX.)

Les fosses incinérées à section horizontale carrée, étudiées à Mouchamps par MM. Gabriel de Fontaines et de Chabot, il y a une quarantaine d'années, ont fourni un certain nombre de vases entiers qui tous contenaient trois clous.

La présence des fers dans les ponnes est peut-être une survivance, bien réduite sans doute, des coutumes qui ont présidé à l'aménagement des grandes sépultures à chars des siècles précédents, comme celle que renfermait la grosse tombelle de Mallièvre, détruite d'une si regrettable manière.

Je n'ai jamais rencontré de fers de chevaux dans les ponnes où se reconnait l'influence romaine ; cet usage était-il déjà abandonné à l'époque de la conquète ?...

.....

Toutes ces observations permettent bien certaines inductions et jettent il me semble un peu de jour sur les cérémonies funéraires de ces temps lointains. Je laisse à la pensée de chacun le soin d'évoquer ces funèbres et sinistres scènes où le feu consumait, sous les yeux de ses proches et de ses amis, les restes d'une personne aimée, où ses cendres rendues au sein de la Terre, notre commune mère, y étaient déposées avec des soins et des rites qui accusent une foi certaine à une vie future plus ou moins matérielle sans doute dans sa conception.

Pour moi, comme tous ceux qui ont le vrai culte du Passé, je n'ai jamais remué ces restes de nos lointains Aïeux sans un très grand respect, ne troublant leur repos tant de fois séculaire

Digitized by Google

que pour demander au secret de leur tombe un peu de vérité sur ce qu'ils ont été, sur ce qu'ils ont su faire de leur vivant, sur ce que l'on pensait autour de leur dépouille, en face du troublant mystère de notre destruction !... Et trouvant un peu de tout cela, pieusement je l'ai recueilli comme un précieux héritage de race, alors qu'en pensée me revenaient les mélancoliques paroles que le barde Ossian chantait sur les restes des guerriers morts dans les landes brumeuses de son pays :

..... L'homme viendra creuser plus tard où ils reposent, il écartera la terre amoncelée sur eux : un glaive rongé par la rouille des siècles frappera ses regards, il dira : Ce sont là les armes d'anciens guerriers mais leurs noms ne se trouvent plus dans nos chants !... (1)

L. CHARBONNEAU-LASSAY,
Conservateur des Musées
de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(1) Ossian. *Poésies gaëliques : La délivrance de Carictura.* Traduction de P. Christian, p. 107.

Digitized by Google

# Louis et Auguste de La Rochejaquelein

## En 1809.

Henri-Louis-Auguste du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, époux de Constance-Bonne-Lucie de Caumont-Dade, habitait le château de la Durbellière, paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres). Après la campagne des princes, il passa à Saint-Domingue, où il avait une habitation et où il mourut de ses blessures après une longue suite de guerres et de malheurs, le 6 septembre 1802. Sa femme y était morte le 4 décembre 1798.

Ils avaient eu neuf enfants, dont sept seulement survécurent : Constance-Henriette-Louise, mariée en 1790 à M. Guerry de Beauregard, décédée le 17 février 1827 ; Henri, tué le 28 janvier 1794 ; Anne-Louise, mariée au comte de Beaucorps, décédée le 23 mai 1852 ; Louis, marié à la veuve du marquis de Lescure, tué le 4 juin 1815 au combat des Mathes ; Louise-Joséphine, décédée à Maulévrier, le 5 février 1847 ; Auguste, marié en 1819 à Félicité de Durfort de Duras (veuve du prince de Talmond, fils du général vendéen), décédé le 21 novembre 1868 à Paris ; Lucie, mariée au comte de Rieux-Songy, décédée le 27 novembre 1862.

C'est le 1er mars 1802 que Louis, marquis de la Rochejaquelein, épousa Marie-Louise-Victoire de Donissan, veuve du marquis

Digitized by Google

de Lescure. Ils s'établirent au château de Clisson, commune de Boismé, à deux lieues de Bressuire ; mais ils passaient une partie de l'année au château de Citran, dans la Gironde. Leur frère, Auguste de la Rochejaquelein, habitait ordinairement avec eux.

En 1809, le gouvernement impérial résolut d'obliger le marquis de la Rochejaquelein et son frère Auguste à prendre du service dans l'armée. Les préfets de la Gironde et des Deux-Sèvres, MM. Garry et Dupin, reçurent des instructions à cet égard. Le marquis, qui avait déjà cinq enfants, put échapper à cette mise en demeure, mais il n'en fut pas de même d'Auguste, qui dut s'enrôler sous le drapeau de l'Empereur.

Nous allons retrouver l'écho de ces événements dans la correspondance adressée par la famille de la Rochejaquelein à son ami le baron Prosper de Barante, ancien sous-préfet de Bressuire, devenu préfet de la Vendée (1).

***

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 10 mai 1809** (Citran).

Nous découvrons à l'instant la vérité. L'ancien préfet, par pure méchanceté, de tant de jeunes gens qui habitent Bordeaux sans avoir rien à faire, a désigné pour servir comme officier le seul *Louis*. Je vous avoue qu'au lieu de nous inquiéter cela nous rassure complètement, car il est si absurde de vouloir faire partir un homme qui a cinq enfants, trois procès, sans cesse malade et avec la goutte, que sûrement le ministre sera le premier à rire d'un pareil malentendu. — On n'a fait partir d'hommes mariés que le seul M. de Chalais-Périgord, mais il n'a qu'un enfant et 21 ans, ce qui est bien différent. Je crois toujours que nos lettres se seront croisées et que Louis arrivera ici sans se douter de l'ordre. En tous cas je m'en afflige moins, car j'espère que pendant tout ce délai le contre-ordre

(1) *Archives du château de Barante* (Puy-de-Dôme).
Cf. un article intitulé : « Les Mémoires de Madame de la Rochejaquelein et M. de Barante », dans la 5e série des *Andeganiana*.



Digitized by Google

arrivera. — Nous croyons toujours que la *galanterie* du préfet vient de la chasse (1), et qu'il a bâti là-dessus tout ce tripotage, et toujours par inimitié contre M. de Montbadon.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 10 mai 1809.**

Vous aurez sûrement été bien étonné de recevoir la lettre que ma femme vous a adressée. Je vous assure que je l'ai été aussi pas mal en en recevant la copie, qu'Agathe m'a envoyée à Poitiers. Je fus prêt à partir pour Paris, mais comme mon passeport n'était pas visé pour y aller, je me décidai à voir le préfet, à qui je communiquai mon affaire. Il me répondit que sûrement je n'avais rien à craindre et que puisque j'étais en route pour Bordeaux, afin d'être aux couches de ma femme, je ferais bien de m'y rendre et qu'il ne doutait pas que M. Garry arrangeât tout. — Je pense que s'il s'agit de dénonciation, je ne suis point embarrassé de répondre victorieusement. Si c'est une place qu'on m'offre, vous savez que ma santé, l'état de ma belle-mère, son âge, les mauvais yeux de ma femme, ensuite le nombre de mauvaises affaires qui nous accablent, m'empêchent de pouvoir m'occuper de toute autre chose. — Je me rends à Citran. Veuillez m'y écrire, je vous rendrai compte aussitôt de mon entrevue avec M. Garry, de ce qu'il m'aura dit et ce que je compte faire.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 15 mai 1809.** (Citran).

Enfin, mon très cher ami, je suis cité à la police, parce qu'il a plu à ce gueux de Fauchet, dernier préfet de Bordeaux, de persécuter le ministre de la police pour qu'il me donne l'ordre de partir pour l'armée comme sous-lieutenant, sous prétexte que je suis un homme très dangereux et contraire au gouvernement. Tout le monde ici travaille pour moi, et j'espère qu'on me rendra justice. Aussitôt mon arrivée, j'ai écrit à M. Garry, lui fai-

(1) Le marquis de la Rochejaquelein était allé à la chasse avec trois de ses voisins et trois domestiques : on avait cru à un soulèvement !

Digitized by Google

sant part de ma position, lui disant qu'une attaque de goutte et l'état de ma femme m'empêchaient de me rendre de suite aux ordres du ministre, etc., et que l'on pouvait s'adresser à vous et à M. Dupin pour des renseignements particuliers sur moi. Je pense qu'il enverra ma lettre au ministre, et alors si je suis néanmoins obligé d'aller à Paris, je vous enverrai un exprès de Poitiers pour avoir quelques lettres de vous. Vous savez que je n'accepterai rien. Ma résignation est bien au-dessus du mal qu'on peut me faire. J'espère cependant que cela ne sera rien et qu'on aura égard à mes justes raisons. Vous sentez combien je suis heureux de penser que, quelque chose qui m'arrive, ma famille peut toujours compter sur vous ; c'est le plus grand point de ma tranquillité et ce qui me fait supporter mes peines avec bien de la patience. Victorine n'est point encore accouchée, mais elle n'attend que le moment. Combien il serait cruel de se séparer d'une famille comme la mienne ! — Je pense qu'Auguste sera auprès de nous à l'époque où vous recevrez ma lettre. Je ne lui écris pas, ne sachant où il est.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 22 mai 1809** (Citran)

Point encore de nouvelles de mon sort, et j'ai toujours la goutte. J'attends la poste de vendredi prochain avec bien de l'impatience. Je compte beaucoup sur l'esprit et la raison du ministre de la police. Je lui ai écrit tout à fait dans le sens que vous désiriez et qui lui convient, sans avoir l'air de savoir la cause de son ordre. Je l'engage à prendre des renseignements de vous et de M. Dupin, qui dans tous les temps a répondu de moi. J'espère par tous les moyens que j'ai pris, qu'on me rendra justice et que j'aurai encore le plaisir d'être libre pour aller vous voir.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, juin 1809** (Citran).

J'ai été désolé et non surpris, mon très cher, en recevant votre

Digitized by Google

lettre. Je suis bien aise que vous trouviez quelque moyen de le tirer de cet embarras. Mais j'avoue que pour moi je n'ai guère d'espoir. Il a bien fait de passer par Nantes ainsi que d'aller à Paris (1). Il n'y avait pas d'autre manière pour lui. Combien ce serait cruel pour un homme de son âge, prêt à se marier, de partir avec un emploi subalterne ; et puis il n'est pas en état, n'ayant jamais servi, de commander la moindre chose. Enfin, Dieu veuille qu'il se tire d'affaire ! J'en ai bien du chagrin.

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 26 juin 1809** (Citran).

Qui j'aime bien tendrement et qui m'inquiète beaucoup, c'est mon cher Auguste. Je ne puis vous dire combien je suis affligée de sa position. Je le regarde bien comme mon véritable frère, et je ne crois pas qu'on puisse en avoir un meilleur.

**Auguste de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 26 juin 1809** (Paris).

Je ne sais encore rien sur mon sort, mon ami. Le ministre de la police que j'ai vu tout de suite, m'a renvoyé au ministre de la guerre, en me disant d'attendre ses ordres. Je n'entendis parler de rien. — Mon frère peut être tranquille. On ne songe plus à le faire partir — Quant à moi, il m'est bien impossible de savoir quelles sont les intentions que l'on a sur mon compte. J'attends avec impatience que quelque chose se *décide* et que je puisse avoir le plaisir de vous revoir. Ce sera un vrai jour de fête pour le meilleur de vos amis.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 2 juillet 1809** (Citran).

Je n'ai point de nouvelles de mon frère. J'en suis extrêmement inquiet. J'espère qu'il est fixé sur ce qu'il doit faire.

(1) Il s'agit d'Auguste de la Rochejaquelein, âgé de 24 ans. Le 9 mai 1809 le préfet des Deux-Sèvres, Dupin, avait demandé au Gouvernement de le nommer officier, et le 27 du même mois, le préfet de police avait écrit à Dupin de lui délivrer un passeport pour Paris.

Digitized by Google

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 18 juillet 1809** (Citran).

Auguste n'avait pas encore vu le ministre le 12. Ainsi il ignorait encore son sort.

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 1er août 1809** (Citran).

Nous apprenons à l'instant que M. Dubois, préfet de police, a fait enlever Auguste, le 26 juillet, à 5 heures du matin, avec ses papiers (1). On l'a emmené sans dire où il allait. On a eu bien de la peine à savoir le lieu de sa prison, et c'est à grande peine qu'on a permis de lui porter du linge. On ne l'a pas vu et on a répondu qu'il serait au secret jusqu'au dimanche. Je ne puis rien concevoir à ceci. J'espère que l'examen de ses papiers lui rendra sa liberté. Il nous mandait du 14 qu'il avait vu le ministre de la guerre, lui avait dit ses raisons et n'en avait reçu aucun ordre. Je ne sais ce qui s'est passé du 14 au 26. Je ne vois aucun sujet, à moins qu'il n'ait pas obéi aux ordres, s'il en a reçu. Louis est en visite ; nous l'envoyons chercher pour lui apprendre cette triste nouvelle. Je me hâte de vous en informer.

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 15 août 1809** (Citran).

Nous n'avons pas eu de nouvelles d'Auguste depuis quelques jours. Il a mandé à son frère qu'il n'y avait rien contre lui, qu'il espérait sortir bientôt et que c'était une fantaisie du préfet de police. Nous n'aurions jamais osé vous engager à écrire pour lui. Il semble que nous soyons pestiférés, car la persécution s'acharne contre nous sans cesse. Nous avons beau rester tranquilles, on nous soupçonne toujours. Nous ne pouvons cependant cesser d'être. Je ne sais quand on nous laissera en repos. Je puis dire que nous le méritons autant que nous le désirons. Nous

(1) Le 1er juillet 1809, Auguste de la Rochejaquelein écrivit à Fouché que sa santé ne lui permettait pas de prendre du service. Le 22 juillet, le ministre ordonna de l'arrêter. Il fut remis en liberté le 10 août et signa son engagement le 13 du même mois.

Digitized by Google

avons peur de compromettre nos amis ; aussi nous n'avions pas même l'idée de vous prier d'écrire pour Auguste. Cependant, comme vous avez eu la bonté de nous le proposer, si vous le jugez utile pour lui et sans inconvénient pour vous, Louis espère que cela serait utile sous le rapport d'avoir suivi sa conduite dans votre sous-préfecture et préfecture. Il me charge de vous en écrire en vous disant mille choses tendres de sa part. Nous pensons qu'Auguste s'est un peu trop flatté, car quoiqu'on n'ait rien trouvé à sa charge, il n'est pas encore sorti de prison.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 19 août 1809** (Citran).

Je vois maintenant la raison des tracasseries qu'éprouve mon pauvre Auguste. Une lettre authentique de Paris m'annonce qu'elles viennent en grande partie de la malice de son préfet. J'y crois d'autant mieux qu'il y a environ six mois il dit qu'il ferait servir au moins une personne de chaque famille du Poitou. Il a fallu cependant pour faire arrêter mon frère, qu'il alléguât quelque mensonge. En conséquence, je vous demande en grâce, comme notre ancien sous-préfet, notre ami et de plus comme la personne en laquelle le gouvernement a justement le plus de confiance pour gouverner notre infortuné pays, d'écrire au ministre ce que vous jugerez convenable et de répondre d'Auguste. Enfin il n'est pas sans fortune ni d'âge à être pris pour la conscription. Ainsi il peut donner caution de sa conduite. Si je croyais que faire le voyage de Paris pût lui être utile, je ne balancerais pas un instant. Dites-m'en votre avis. Je vais à Bordeaux demain pour savoir si les personnes qui ont écrit pour nous, ont reçu des réponses. Nous sommes bien à plaindre et avons grand besoin du secours de nos amis.

**Le marquis de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 8 octobre 1809** (Citran).

Je pars pour me rendre à Saint-Aubin, afin de voir Auguste quelques jours avant son départ pour l'armée. Si vos affaires

Digitized by Google

vous permettaient de venir nous y trouver, vous savez quel plaisir nous aurions à vous y voir. J'espère aller passer quelques moments avec vous à Napoléon. Lorsque j'aurai le grand chagrin de me séparer de mon frère, j'aurai grand besoin de consolations, car mon cœur est bien malade de l'idée de le voir aller à la boucherie.

**La marquise de la Rochejaquelein au préfet de la Vendée, 19 octobre 1809** (Citran).

Quand vous recevrez ma lettre, vous aurez peut-être déjà vu Louis et Auguste. Ainsi je ne vous manderai rien de tout ce qui arrive à notre pauvre famille. — Ce serait une grande consolation pour nous tous, si Auguste se trouvait à servir avec M. votre frère. Je le désire bien. On est bien heureux d'avoir un ami dans l'armée. Je ne puis m'accoutumer à l'idée qu'on nous enlève cet excellent Auguste.

***

Le comte Auguste de la Rochejaquelein fit plusieurs campagnes, en particulier la campagne de Russie. A la fameuse bataille de la Moskova, il reçut en plein visage un grand coup de sabre, dont il porta toujours la glorieuse cicatrice ; de là le surnom de *balafré*, qu'il garda jusqu'à sa mort.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

# LES « GÉANTS DE LA VENDÉE »

Nous avons déjà dit dans un précédent numéro que sous ce titre plein de promesses, un de nos jeunes et plus distingués compatriotes, M. B. Clénet, de la Chaize-le-Vicomte, devait prochainement faire représenter à Bruxelles, une pièce évocatrice de nos grandes gloires vendéennes.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui offrir à nos lecteurs la primeur d'une des plus jolies scènes de cette pièce, en même temps que la distribution de ses rôles.

Ils s'associeront certainement à tous les éloges et encouragements qu'il nous plaît d'adresser au jeune et sympathique auteur des « Géants de la Vendée ».

R. V.

---

ACTE III. — Scène 7e.

*H. de la Rochejaquelein et les paysans ont refusé de tirer à la milice. Ils ont chassé les gendarmes, sont fiers de leur première victoire, quand, Stofflet, avec ses gars de Maulévrier, vient se joindre à eux.*

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Tiens ! c'est toi Stofflet !

STOFFLET

C'est moi, avec 500 hommes. — Tous les Maulévriers sont là.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Tu les commandes ?

Digitized by Google

STOFFLET

Je résigne mes fonctions.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Que veux-tu dire ? Ne veux-tu plus te battre ?

STOFFLET

Les camarades et moi, nous lutterons jusqu'à la victoire ou à la mort, mais sous vos ordres.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Mais, tu viens de donner à Cholet d'éclatantes preuvres de ta bravoure et de ta valeur militaire.

STOFFLET

Je ne suis qu'un garde-chasse et vous êtes le représentant de la plus noble famille du pays. J'ai fait surtout la guerre aux sangliers et aux loups, tandis que depuis votre enfance vous êtes rompu au métier des armes. Sorti premier de Sorrèze, vous avez toujours travaillé depuis. Vous vous êtes distingué à la garde coustitutionnelle et à la garde du Roi. Splendide cavalier, adroit tireur, la meilleure lame que je connaisse, auréole de la gloire fulgurante des La Rochejaquelein, vous n'avez qu'à paraître pour susciter l'enthousiasme. Votre bon cœur vous fait adorer de vos amis, tandis que votre magnanimité force le respect et souvent l'estime de vos adversaires. Ayez confiance en vous et vous deviendrez le Libérateur de la Vendée.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Si mon père était là, moins chamarré de croix que de blessures, moins cravaté de liserés d'or que de titres d'honneur, si mon père était là avec ses cheveux blanchis par la sagesse, avec son coup d'œil habitué à contempler le vol de la victoire dans la tempête des combats, avec son front majestueux de toute la noblesse de notre race, il vous entraînerait vers lagloire, les gars, au grand galop. Pour moi, je suis jeune, je suis trop jeune. Des cheveux blonds couvrent encore mon front et je n'ai ni la science du stratège ni la maturité du vieux soldat.

STOFFLET

Vous avez l'âme de votre père ; en votre cœur, bat son cœur.

Digitized by Google

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Comme lui, j'aime ma Vendée.

STOFFLET

Elle le sait bien la Vendée que vous l'aimez, et si elle a déposé en votre cœur son amour, en votre âme sa foi, elle remet dans vos mains son épée.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

J'ai pour titre d'honneur d'être né vendéen ;
Je garde deux amours en mon âme altière,
Deux passions, chacune ardente, et belle et fière,
Je suis et veux rester royaliste et chrétien.

Oui, j'aime à voir les lys s'enrouler sur la croix.
J'adore Jésus-Christ, le front dans la poussière ;
Je baise les fils d'or de la blanche bannière ;
Je suis féal sujet de mon Dieu, de mes Rois.

On dit que l'arche du Calvaire
En France ne poussera plus.
Dans le roi, cette croix sévère,
Il la planta, le bon Jésus.
Et le vent, soufflant sur le monde,
Emporta sa graine féconde
Sur les monts, en plaine, en tout lieu.
Aux carrefours de ma Vendée,
Je fais le salut de l'Epée
Aux croix immortelles de Dieu.

On dit que les beaux lys de France,
Les lys, vêtus de blanc, sont morts.
A Tolbiac, l'ange d'espérance
Les cueillit aux refrains des cors.
Rémy, dans leur coupe argentine,
Fit tomber une onde divine,
Que but tour à tour le vainqueur,
Clovis, Louis IX, la Lorraine.
Il croît en terre vendéenne
Le lys ; il abreuve mon cœur.

Digitized by Google

Debout ! Enfants de la Vendée !
Debout ! Les bons gars ! En avant !
Marchons au combat pour l'idée !
Fécondons-là de notre sang !
Arrière la peur ! Mon âme
Prend des ailes, mon cœur s'enflamme
Et la force de mes bras croît.
Si nous tombons sous les rafales
Sifflantes du plomb ou des balles,
« Vive le Christ ! Vive le Roi ! »

STOFFLET et les paysans enthousiasmés

Vive notre capitaine, monsieur Henri.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN, étendant le bras

Si j'avance, suivez-moi !

TOUS

Si tu avances, nous te suivrons.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Si je recule, tuez-moi !

TOUS

Si tu recules, nous te tuerons.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN

Si je meurs, vengez-moi !

TOUS

Si tu meurs, nous te vengerons.

(Fin du 3me acte).

Pour recevoir ce drame, actuellement sous presse, adresser un mandat-poste de 3 fr. à M. B. Clénet, la Grange-Hardie, la Chaize-le-Vicomte (Vendée).

Digitized by Google

## DISTRIBUTION DES ROLES DES *GÉANTS DE LA VENDÉE*

| | |
|---|---|
| Mme DE LESCURE, | Mlles Suzy Ducenay, de l'Athénée. |
| GERMAINE, | Blanche Vital, du Gymnase. |
| H. DE LA ROCHEJAQUELEIN | MM. Bender, du Théâtre Royal de Bruxelles. |
| BENJAMIN | Raymond Marot, de l'Athénée. |
| CATHELINEAU | Péricaud, de l'Athénée. |
| LESCURE | P. Murelli, des Bouffes Parisiens |
| THOMASSIN | Légal, du Théâtre Antoine. |
| L'ABBÉ GUIBERT | Derlier, de Sarah-Bernhart. |
| STOFFLET | Marié de Lisle, de l'Odéon. |
| BONNIN | Charpentier, de l'Ambigu. |
| LANALE | Maurice Lame, de l'Athénée. |
| SOSSO | Cuny, de la Porte Saint-Martin. |

Parmi ces interprètes, choisis avec le plus grand soin, il convient de remarquer spécialement Mlle Suzy Ducenay, la brillante artiste de l'Athénée, M. Bender, le distingué premier rôle du Théâtre du Parc, M. Raymond Marot, le probe et chaleureux Chemineau, à Sarah-Bernhart, et M. Paul Murelli, qui viènt de jouer avec tant de succès Lysistrata aux Bouffes Parisiens.

Digitized by Google

# L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

(Juin-Septembre 1791)

## DOCUMENTS INÉDITS

### I

Les premiers écrivains qui ont abordé l'*Histoire de la Vendée militaire*, se sont surtout attachés à en reproduire les phases brillantes : le soulèvement gagnant, comme une traînée de poudre, la majeure partie de quatre départements ; les *chocs* et les sièges ; les défaites et les victoires ; l'expédition formidable d'Outre-Loire ; les campagnes de partisans de Charette et de Stofflet. On comprend que les récits historiques de la Geste Vendéenne aient tenté les plumes alertes et séduit les âmes éprises de scènes grandioses.

Depuis, les érudits ont compris que l'affaire des conscrits de Saint-Florent n'était qu'un incident au milieu de tant d'autres ; que les origines de l'insurrection vendéenne étaient plus lointaines et les causes plus profondes. C'était moins brillant, mais ce pouvait être plus scientifique.

Les exploiteurs de cette veine nouvelle, se sont bien vite partagés — c'était fatal — en deux écoles. Au premier rang des écrivains qui constituent l'école qu'on a appelée « de défense républicaine (1) », Chassin ; à l'autre extrémité, Dom Chamard.

(1) Augustin Cochin : Taine et Aulard. (*Correspondant* mai-juin 1909).

Digitized by Google

Pour l'un, la guerre de Vendee fut précédée d'une *préparation* (1) éloignée, calculée et savante, où l'on voit le clergé et la noblesse s'exerçant de concert à répandre « le fanatisme » dans l'esprit des populations rurales. L'autre préfère étudier les *Origines et les responsabilités de l'Insurrection Vendéenne* (2) et suivre pas à pas les assertions souvent risquées de son colossal adversaire.

Il est un point, en particulier, sur lequel ils sont en complet désaccord, c'est sur l'*Affaire de la Proustière* (3).

Lorsque nous avons, pour la première fois, abordé — en amateur — l'étude de cette question préliminaire, ce qui nous a le plus frappé, ç'a été de voir tirer des mêmes documents, des conclusions si opposées. Dans Chassin c'est le fait le plus saillant et le plus suggestif, le fait *générateur* qui explique tout et sans lequel rien ne s'explique. De fait, il a posé une *thèse*, ce qui est regrettable, pour un historien ; et — ce qui est plus regrettable encore — il a voulu faire parler à des documents, même mutilés, même incomplets (4), un langage dont ils n'étaient guère sus-

(1) *La Préparation de la Guerre de Vendée*, 3 vol. in-8°. Paris, Dupont. C'est la 1re série des *Etudes documentaires* sur les guerres de l'Ouest.

(2) 1 vol. in-8°, Paris. Savaète.
La substance de cet ouvrage se retrouve dans le 1er volume de l'*Histoire de la Guerre de Vendée*, de Deniau (nouvelle édition), dont le 6e volume vient de paraître chez Siraudeau, Angers.

(3) Cf. Chassin. *Préparation*, tome I, surtout le chapitre XV et les chapitres VII, pages 222-25 ; XIII, pages 372 etc. et XIV, 379-89.
Cf. D. Chamard. *Origines et responsabilités*, pages 16-17 ; et Deman, 2e édition, tome I, pages 257-58.

(4) Voici quelles sources Chassin a consultées :
1° Les 30 pièces (sur l'affaire de la Proustière) de la collection Dugast-Matifeux. (Bibliothèque de Nantes, tome I, du catalogue, 2e série, Dossier XIV). Chassin en a laissé de côté quelques-unes, qui ont pourtant leur importance, mais qui nuisaient peut-être à sa thèse ; spécialement : les *interrogatoires* de Lézardière père, et de son frère Robert de la Salle (nos 17 et 20) ; le *Billet* du 27 Juin, de Lézardière à Laverand (n° 9), et la la *Requête* des Lézardière père et fils, protestant contre l'accusation de complot, dirigée contre eux (7 avril, n° 28).
2° Les délibérations du Directoire du district, et de la municipalité des Sables. (Aux Arch. Vend.).
3° Un « Registre pour servir à transcrire les actes des dépôts criminels » trouvé par lui, dans les greniers du greffe du tribunal des Sables. (Cf. *Préparation*, tome I., page 431, note 2).

Digitized by Google

ceptibles. Ces lacunes, il les connaissait, il les a maintes fois déplorées (1) ; et pourtant il a agi comme s'il avait eu sous les yeux le dossier complet de l'affaire.

Ces lacunes et ces assertions risquées, Dom Chamard les a relevées avec une sagacité et une érudition toutes bénédictines ; mais comme il n'a travaillé que sur les pièces de Chassin, il s'est contenté de ruiner sa thèse, et il paraît bien qu'il y a réussi. La seule conclusion qu'il a voulu tirer — et il se peut qu'elle dépasse légèrement les prémisses — c'est qu'aucun lien réel ne subsiste entre cette affaire et l'insurrection vendéenne, et qu'il faut chercher d'un autre côté l'explication des soulèvements de 1793. Nous nous sommes demandé si le véritable point de vue ne se trouvait pas entre ces deux positions extrêmes, et surtout si la question ne demeurerait pas insoluble tant que n'aurait point été retrouvée la série complète — au moins moralement — des documents qu'elle comporte.

Voilà pourquoi, lorsqu'au cours de nos recherches, nous sommes tombé par hasard sur cette mine précieuse de documents inédits, nous avons cru faire œuvre utile en les publiant. N'ayant point l'intention d'aborder de front cette étude, nous n'avons voulu que contribuer à l'éclaircissement de cette question capitale, afin que l'histoire soit à même de juger, pièces en mains, avec moins de chances d'erreur ou de partialité.

## II

Les Documents qui suivent se trouvent — avec d'autres — aux *Archives de la Vendée*, en marge de la série L. Depuis peu déposées aux Archives — peut-être par les soins de l'Adminis-

4° Les notes et remarques d'André Collinet. (12e cahier, pages 22 et passim). L'auteur attribue une grande autorité, non seulement aux renseignements donnés par l'écrivain Chaumois — ce qui peut se comprendre — mais aussi à ses opinions personnelles, ce qui est peut-être moins admissible. Bientôt sans doute nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur la personnalité et sur l'œuvre d'André Collinet.

(1) Cf. Préparation, t. I, p. 446, note 1 spécialement. « Il n'existe au greffe du tribunal de Fontenay, non plus qu'aux archives du département de la Vendée, aucune trace de l'information du procès Robert de Lézardière. »

Digitized by Google

tration des Domaines — ces liasses de procédures, émanées des tribunaux de districts, n'ont pas encore obtenu de classement définitif. La liasse (1) qui contient les pièces relatives à l'*Affaire de la Proustière* porte en titre : *Tribunal du district des Sables.*

La première partie renferme diverses informations judiciaires (1791) ; en particulier : 1° Contre certains quidams, accusés d'avoir jeté un chat crevé dans le bénitier de l'église (constitutionnelle) des Sables ; 2° Contre le sieur Joly, de la Chapelle-Hermier, accusé de violences lors de la vente des biens de la cure ; 3° Contre le sieur Hémery — que nous retrouverons ici — poursuivi pour injures et voies de faits vis-à-vis du curé constitutionnel de Talmond....

La seconde moitié se rapporte à l'affaire de la Proustière. Les pièces — que nous avons classées — se répartissent en trois dossiers : 1° Le dossier I, qui contient 12 pièces, constitue l'enquête provisoire faite par les juges du tribunal de Montaigu, avant de renvoyer les accusés devant le tribunal des Sables (du 30 juin au 4 juillet) ; 2° Le dossier J, qui en renferme 26 — à part la première qui a disparu — se réfère à une information — peut-être provisoire — du tribunal des Sables. Les pièces vont du 29 juin au 8 août 1791 ; 3° Le dossier K qui devrait en compter 105, en a perdu quelques-unes, par suites de circonstances inconnues. Il contient pour la plus grande partie l'information judiciaire du tribunal des Sables, et va du 30 juin au mois d'octobre 1791.

Nous n'avons pas l'intention de publier, ici et pour le moment

(1) Une autre liasse qui porte le même titre contient — sous la mention : *Lettres à l'accusateur public* — quelques papiers qui se rapportent à cette affaire ;

Correspondance entre les commissaires du département (Pichard et Luminais) et les autorités sablaises.

Extraits des délibérations du district des Sables, et analyses de quelques dépositions. (Soindre, Rose Lambert, etc.). Nous y reviendrons s'il y a lieu.

Notons, en attendant, une lettre du procureur syndic du district de la Roche-sur-Yon, à MM. du district des Sables, lui annonçant la capture de l'abbé de Lézardière, et les « Qualités requises pour être cytoien actif » pièce satirique rimée annexée au dossier.

Digitized by Google

toutes ces pièces. Quelques-unes d'ailleurs n'ont que peu d'importance, prises en elle-mêmes. Nous nous bornerons à dresser l'inventaire des trois dossiers, et à publier in-extenso les pièces qui nous paraîtront dans chacun, offrir un intérêt plus considérable.

A.-D. POIRIER,
Prêtre,
Professeur au petit Séminaire de Mirville.

## DOSSIER I (12 pièces)

« 1re Cotté I. — A. » — « Délibération du District de Montaigu » séance du *30 juin 1791*, contenant l'arrêté pris par le Directeur du district, portant que Robert (père et fils) et le domestique qui les accompagnait seraient mis en état d'arrestation. Copie (extrait) 4 pages.

2e Cotté I. — B. — Grosse de l'acte d'écrou des sieurs Robert, dits Lézardière, père et fils, et du nommé Villeneuve, dans les prisons du tribunal de Montaigu. 30 juin 1791. *Copie 2 pages.*

3e Cotté. I. — C. — Grosse du rapport de l'exploit de signification (faite aux dits Robert et au nommé Villeneuve) de l'*acte d'écrou* fait de leur personne. 30 juin 1791. Copie, 2 pages.

4e Cotté. I. — D. — Interrogatoire subi par le sieur Louis-Jacques-Gilbert Robert Lézardière, pris par le sieur Brunet, l'un des juges du tribunal de Montaigu, 30 juin 1791. Copie, 12 pages.

5e Cotté. I. — E. — Interrogatoire subi par le sieur Jacques-Paul-Toussaint Robert, fils du sieur Robert Lézardière (par devant le juge Brunet), 30 juin 1791. Copie, 8 pages.

6e Cotté. I. — F. — Interrogatoire subi (devant le juge Brunet), par le sieur Sylvestre-Joachim Robert, troisième fils du sieur Robert Lézardière, 30 juin 1791. Copie, 14 pages.

7e Cotté. I. — G. — Interrogatoire (par le juge Brunet) du nommé Villeneuve, domestique du sieur Guerry, 30 juin 1791. Copie, 3 pages.



Digitized by Google

8e (1) Cotté. I. — I. — Avis de l'accusateur public près le dit tribunal de Montaigu (Dugast), tendant à fin de renvoi devant les juges qui en doivent connaître, 30 juin 1791. Copie 2 pages.

9e Cotté. I. — H. — Conclusions du commissaire du Roi (J. V. Goupilleau) dudit tribunal de Montaigu, tendantes au renvoi desdits sieurs Robert, père et fils et du nommé Villeneuve, devant les juges qui en doivent connaître. 30 juin 1791. Copie, 2 pages.

10e Cotté. I. — K. — Jugement du tribunal de Montaigu, renvoyant lesdits accusés devant le tribunal du district des Sables, et ordonnant leur transfert des prisons de Montaigu dans celles des Sables. 1er juillet 1791. Copie, 6 pages.

11e Cotté. I. — L. — Grosse de l'inventaire de toutes lesdites pièces ci-dessus référées, dressée par Me Trastour, greffier du tribunal de district de Montaigu. 2 juillet 1791. Copie, 4 pages.

12e et dernière Cotté. I. (2). — Remise des pièces et des prisonniers (faite par Charles Bidault, brigadier de gendarmerie de Montaigu) au tribunal de district des Sables. 4 juillet 1791. Copie, 8 pages.

---

DOSSIER J. (26 pièces)

1re Cotté J. — Manque.

2e Cotté J. — Approbation (par Basile-Antoine-Marie-Joseph Nicollon, 1er juge) de la nomination (faite pas la municipalité) « du *sieur Pierre Joyau*, tailleur d'habits, demeurant en cette ville des Sables... en qualité de concierge ou geolier de la prison supplétoire... établie... dnns une maison, rue du Port, connue sous le nom de la *Couppe*, attendu que les prisons ordinaires du tribunal sont actuellement engorgées (!) de prisonniers ». 6 juillet 1791. *orig. 2 pages.*

(1) 8e et 9e pièce. — I. Ainsi sont cotées ces deux pièces ; il y a interversion très probable, et l'ordre régulier serait l'ordre alphétique : H. I.
D'ailleurs les pièces n° 11 et 12 (inventaire) cotent 8 les *conclusions* du commissaire du roy, et 9 l'*avis* de l'accusateur public.

(2) Cette pièce cottée 12 ne porte pas d'indication alphabétique.
Elle est publiée dans Chassin. (G. I, p. 442-43).

Digitized by Google

3e Cotté. J. — Interrogatoire (par le juge suppléant Regain) de *Sébastien Soret*, sabotier, demeurant au bourg de Poiroux. 29 juin 1791. *origin. 5 pages.*

4e Cotté. J. — Interrogatoire (par le juge Regain) de *Louis Bouron*, journalier, demeurant au village de l'Erablais, paroisse de Saint-Hilaire-la-Forêt. 30 juin 1791. *orig. 7 pages.*

5e Cotté. J. — Interrogatoire (par Regain) d'*Augustin Moreau*, « garçon tixerant », demeurant au bourg de Poiroux. 30 juin 1791. *Orig. 4 pages.*

6e Cotté. J. — Interrogatoire (par Regain) de *Laurent Proust*, compagnon charpentier, originaire de Saint-Révérend, demeurant au bourg de Poiroux, chez Cantin, charpentier. 1er juillet 1791. *Orig. 5 pages.*

7e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget, 3e juge) de *Jacques Soindre*, « écrivain », à la maison de la Proustière, (paroisse de Poiroux). 2 juillet 1791. *Origin. 8 pages.* (Cf. 19. J.)

8e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) de *Louis Penaud*, chasseur du sieur de Loynes, demeurant à la Birottière, paroisse de Longeville. 3 juillet, *Orig. 13 pages.*

9e Cotté. J. — Interrogatoire (par Simon Regain), de B. G. Baudry de la Vesquière. 5 juillet 1791. *Origin. 6 pages.*

10e Cotté. J. — Interrogatoire (par S. Regain) d'Emmanuel Scipion, « affriquain noir », cuisinier à la Maison de la Proustière. 7 juillet 1791. *origin. 6 pages.*

11e Cotté. J. — Interrogatoire (par Regain) de Charles-Athanase Robert de Lézardière, (14 ans) le plus jeune fils du marquis de Lézardière. 9 juillet 1791. *orig. 4 pages.*

12e Cotté. J. — Interrogatoire (par Regain) de Jacques-Augustin Robert de Lézardière, diacre, (23 ans), 4me fils du marquis de Lézardière. 9 juillet 1791. *Orig. 5 pages.*

13e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) d'Antoine Soulard, « domestique du sieur de Loynes ». 6 juillet 1791. *Origin. 8 pages.*

14e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) de *Pierre Trichet*, « domestique du sieur Robert ». 8 juillet 1791. *orig. 8 pages.*

15e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) de *Jean Picaud*, « garde-bois du sieur Robert », 8 juillet 1791. *Orig. 8 pages.*

16e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) « du *Sieur Nicollon cadet*, du 5 août 1791 ». *Origin. 6 pages.*

Digitized by Google

17e Cotté. J. — Interrogatoire (par Duget) « du *sieur Pierre Nicollon, l'aîné*, du 5 août 1791 ». *Orig. 8 pages.*

18e Cotté. J. — Requête des deux frères Nicollon, « à MM. les Juges du tribunal du district des Sables », demandant à être « relaxés de la maison d'arrêt ». Communiqué à P. R. Esgonnière (Commissaire du Roi), par M. F. Bréchard (2e juge). 8-9 août 1791. *Orig. 3 pages.*

19e Cotté. J. — Grosse de l'interrogatoire de Jacques Soindre. (du 2 juillet) 19 pages. (Cf. la minute 7-J.).

(20e - 26e Cotté. J. — Assignations de témoins (Exploits).

20e Cotté. J. — Rose Lambert (femme du capitaine Rousseau) des Sables, assignée « pour aujourd'hui 1er juillet 1791 ».

21e Cotté. J. — Le sieur Rigourdin (administrateur) de la Boucherie, paroisse de Grosbreuil. Assigné pour le 4 juillet 1791.

22e Cotté. J. — Le sieur Porchier, bourgeois, de la Thibaudière, paroisse de Nieuil-le-Dolent. Assigné pour le 4 juillet.

23e Cotté. J. — Le sieur Frappier, bourgeois, du bourg de Nieuil. Assigné « pour le lundy 4 juillet 1791 ».

24e Cotté. J. — Jacques Soindre, « écrivin, demeurant actuellement aux Sables ». Assigné « pour le samedi 3 août ».

25e Cotté. J. — « Jean-Cire Fleurisson, actuellement chez Madame Vve Paître, aux Sables d'Olonne ». Assigné pour « le samedy 13 aoûst ».

26e dernière Cotté. J. — Michel-Joseph Friconneau, demeurant au bourg de Longeville, pour « aujourd'hui 17 septembre ».

---

DOSSIER K. (105 pièces)

1re Cotté. K. — Plainte adressée à MM. les Juges du tribunal du district des Sables, par l'accusateur public J. R. H. Veillon, contre les sieurs Robert... père et fils et de Loynes, leurs complices, fauteurs et adhérents, accusés d'attroupements séditieux avec armes, projets d'incendie, etc..., d'après les dénonciations à lui faites par les sieurs Pichard et Luminais, commissaires du *Département*, et J. A. Degounor, procureur syndic du *District* des Sables. Donné acte de sa plainte et permis d'informer des faits.

Signé, Nicollon, 1er juge. Robert et Pravacin, notables, adjoints. 30 juin 1791. *Orig. 3 pages.*

Digitized by Google

2e Cotté. K. — Déclaration (faite au greffier Biroché, par l'accusateur public Veillon), des noms des dénonciateurs (Pichard et Luminais). 30 juin 1791. *Orig. 2 pages.*

(3e 12. Cotté. K. — Assignations de témoins):

3e Cotté. K. — Pierre *Lestrade*, marchand verrier, demeurant aux Moutiers-les-Mauxfaits, et... *Grosjean*, cordonnier, demeurant au même bourg. Assignés « pour aujourd'hui 1er juillet ». (Signé Gobert).

4e Cotté. K. — (Manque).

5e Cotté. K. — Rose *Lambert* (femme du capitaine Rousseau) demeurant aux Sables. Assignée « pour aujourd'hui 1er juillet ». (Signé Gobert).

6e Cotté. K. — « Bénine *Criard* », demeurant au Moulin de Talmont, paroisse de Longeville. Assignée « pour aujourd'hui 1er juillet ». (Signé Gobert).

7e Cotté K. — Pierre *Peltier*, demeurant à la Marzelle, paroisse de Longeville, et Jean *Chabot*, demeurant au même lieu. Assignés « pour aujourd'hui 1er juillet 1791 ». (Signé Gobert).

7e Cotté. K. — Marie-Anne *Peltier*, demeurant à la Marzelle. Assignée « pour aujourd'hui 1er juillet », (Signé Gobert).

8e Cotté. K. — Le sieur *Porchier*, bourgeois, demeurant à la Thibaudière, paroisse de Nieuil-le-Dolent, et le sieur *Frappier*, bourgeois, demeurant au bourg de Nieuil-le-Dolent. Assignés pour lundi prochain, 4 juillet. (Signé Guignard).

9e Cotté. K. — Le sieur *Rocard*, de la Gaborinière, paroisse de Grosbreuil, et le sieur *Rigourdin*, de la Boucherie, même paroisse. Assignés « pour lundi 4 juillet ». (Signé Guignard).

10e Cotté K. — Pierre *Tesson*, foulon et farinier, demeurant à la Galaisière, paroisse de la Chapelle-Hermier. Assigné « pour mardi 5 juillet ». (Signé Gobert).

11e Cotté K. — ... *Pasteau*, marchand, demeurant à Challans. Assigné pour le 5 juillet. (Signé Gobert).

12e Cotté. K. — Le sieur *Pillaud*, maire de Poiroux. Assigné pour le 6 juillet. (Signé Guignard).

13e Cotté. K. — Acte de Recommandation du sieur Robert, dit la Salle, en la maison d'arrest, du 6 juillet 1791. *Orig. 2 pages.*

15e Cotté. K. — « Assignation à comparoir », aux noms de Pierre

Digitized by Google

*Merlet*, charpentier au bourg d'Avrillé, et Louis *Ruchaud*, maçon, au même bourg. Assignés « pour aujourd'hui 7 juillet ». (Signé Gobert).

16 et 17e Cotté. K. — (Manquent). (1)

18e Cotté. K. — « Procès-verbal de l'Examen des Motifs du Déport par lequel M. Esgonnière a été nommé Commissaire du Roy ». Du 8 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

17e Cotté. K. — « Avis de l'accusateur public, du 9 juillet 1791 ». *Orig. 4 pages.*

20e Cotté. K. — Conclusions du Commissaire du Roy, du 9 juillet 1791. *Orig. 6 pages.*

21e Cotté. K. — Décret (des juges du tribunal du district) du 7 juillet 1791, ordonnant : 1° D'appréhender au corps : de Loynes de la Marzelle, Vaugiraud et son fils, Gentet de la Chesnelière, Deshommes-d'Archiais, Hémery, arpenteur, Baudry de la Burcerie, les deux Masson, et Massonnet ; 2° De maintenir : le sieur Robert et ses trois fils (2) (ainés) et Scipion ; 3° De relaxer Jacques Villeneuve, Charles-Athanase Robert, Sébastien Soret, Louis Bouron, Proust, Moreau, Soindre, Penaud, Charles-Christophe-Aimé Robert dit la Salle, maréchal de camp, et Gabriel-René Baudry, dit de la Vesquière. Signé : Bréchard, Duget, Regain. *Orig. 10 pages.*

22e Cotté. K. — « Ajournement d'exploit d'assignation du Décret au Sieur Robert de la Vesquière ». 11 juillet 1791. (Signé Casimir Gobert, huissier).

23e Cotté. K. — « Procès-verbal d'arrestation des sieurs Robert, père et fils, et par lequel ils ont été constitués prisonniers, du 12 juillet 1791. *Copie, 3 pages.*

(1) L'une des deux pièces contenait très probablement *l'Interrogatoire de Charles-Christophe-Aimé de la Salle*, qui fut mis en liberté trois jours après (Cf. ibid. pièce 21 - K).

C'est probablement cette pièce qui, détachée du dossier par une main inconnue, est allée enrichir (Affaire de la Proustière, n° 20) la collection Dugast-Matifeux, aujourd'hui à la Bibliotheque de la ville de Nantes.

(2) C'est donc un fait désormais acquis que Charles-Athanase-Eutrope de Lézardière, (âgé de 14 ans) le dernier des fils du marquis, est le seul de la famille qui fut relaxé le 9 juillet. Son père et ses frères, *y compris l'abbé*, furent maintenus en prison jusqu'au 26 septembre. L'assertion de Chassin (G. I. p. 445) toute d'indulgence à l'endroit de la justice sablaise, n'a plus, par suite, sa raison d'être, même à titre de simple hypothèse.

Digitized by Google

24e Cotté. K. — « Procès-verbal par lequel Scipion a été arrêté et constitué prisonnier du tribunal ». 12 juillet 1791. *Copie, 3 pages.*

25e Cotté. K. — « Acte d'écrou des sieurs Robert, père et fils ». 12 juillet 1791. *Copie, 2 pages.*

26e Cotté. K. — « Acte d'écrou de Scipion, du 12 juillet 1791. *Copie, 2 pages.*

27e Cotté. K. — « Procès-verbal de lecture faitte de la procédure aux sieurs Robert, père et fils, et Scipion ». 13 juillet 1791. *Orig. 6 pages.*

28e Cotté. K. — Une lettre (autographe, 1 page) de Gentet de la Chênelière à son domestique Lapierre : (affaires privées).

29e Cotté. K. — Manque (1).

30e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez les sieurs Vaugiraud père et fils (13 juillet 1791). *Orig. 3 pages.*

31e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez le sieur Gentet, dit de la Chesnelière ». 15 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

32e Cotté. K. — Manque.

33e Cotté. K. — « Interrogatoire (par M. F. Bréchard) du sieur Robert de Lézardière, fils aîné ; du 15 juillei 1791 ». *Orig. de 23 pages.*

34e Cotté. K. « Interrogatoire (par M. F. Bréchard) du ci-devant chevalier de Lézardière ». (Sylvestre-Joachim). 16 juillet 1791. *Orig. 16 pages.*

35e Cotté. K. — « Interrogatoire de Scipion » (par Duget). 16 juillet 1791. *Orig. 2 pages.*

36e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez le sieur de Loyne de la Marzelle, en cette ville des Sables ». (16 juillet 1791). *Orig. 3 pages.*

37e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez le sieur Hémery, arpenteur... en la ville de Talmont. (17 juillet 1791). *Orig. 3 pages.*

38e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition, chez le sieur

(1) Ici se place évidemment l'*Interrogatoire* (par M. F. Bréchard) du marquis *Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière*, lequel eut lieu le 13 juillet 1791. C'est actuellement le n° 17 des *Documents sur l'Affaire de la Proustière*. (Collection Dugast-Matifeux).

« Cette importante pièce, a écrit M. Benjamin Fillon, sur la première page, m'a été donnée par M. Gallot, avoué à Fontenay, avec toutes celles qui concernent l'*Affaire de la Proustière*. Elles viennent des papiers de Bouron, député à l'A. C. et ensuite procureur syndic du département de la Vendée ».

Digitized by Google

Deshommes, dit le Le Chevalier d'Archiais, en la ville de Talmont ». 17 juillet 1791. *Orig. 4 pages.*

39e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez le sieur Baudry de la Burcerie » (à la Burcerie, paroisse de Nieuil-le-Dolent). 18 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

40e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition chez les sieurs Masson frères, « à la Maurissière de Nieuil-le-Dolent ». 18 juillet 1791. *Orig. de 3 pages.*

41e Cotté. K. — « P.-V. de perquisition du sieur Gazeau, dit de Lairière » à la Lyère, paroisse de Sainte-Flaive. 19 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

42e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition du sieur Gazeau, dit des Arpents..., demeurant dans la maison ci-devant des Arpents, actuellement dite des Boucheries (1), sise en la maison de la Lyère, paroisse de Sainte-Flaive. 19 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

43e Cotté. K. — Interrogatoire (par Regain) du sieur Robert, diacre» du 18 juillet 1791 ». *Orig. 9 pages.*

44e Cotté. K. — Comparution du sieur Baudry de la Vesquière, au Greffe du tribunal, pour satisfaire au décret d'ajournement et subir un interrogatoire. 19 juillet 1791. *Orig. Copie 1 page.*

45e Cotté. K. — « Procès-verbal de lecture audit sieur Baudry-Vesquière ». 19 juillet 1791. *Orig. 5 pages.*

46e Cotté. K. — « Interrogatoire (par Regain) dudit sieur Baudry-Vesquière. 20 juillet. *Orig. 6 pages.*

47e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition du sieur Duchaffault, dit le Commandeur..., en la maison de la Guignardière, paroisse d'Avrillé, 20 juillet 1971. *Orig. 3 pages.*

48e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition du sieur Massonnet, ci-devant curé d'Avrillé ». 20 juillet 1791. *Orig. 3 pages.*

49e Cotté. K. — Procès-verbal de perquisition de Gazeau, dit des Boucheries, demeurant dans la maison ci-devant des Boucheries (1), actuellement des Arpents, paroisse de Sainte-Flaive. 21 juillet. *Orig. 3 pages.*

50e Cotté. K. — Procès-verbal du sieur Hémery, arpenteur, (de Tal-

(1) Il y a une très apparente contradiction, sur ce point, entre les pièces *42* et *49* ? Faut-il. pour trancher la difficulté, recourir à 61 — K ?...

Digitized by Google

mond) réfugié au village du Guy-Château, paroisse de Saint-Avaugour-des-Landes. 28 juillet 1701. *Orig. 3 pages.*

51° Cotté. K. — « Ecroust du sieur Hémery, du 28 juillet 1791 ». *Copie, 1 page.*

52° Cotté. K. — « Procès-verbal de lecture de la procédure, faite au sieur Hémery, du 29 juillet 1791 ». *Orig. 4 pages.*

53° Cotté. K. — Interrogatoire du sieur Hénery (30 juillet 1791), par M. F. Bréchard. *Original de 14 pages.*

54° Cotté. K. — Requête (à MM. les Juges du tribunal du district) par laquelle le sieur Sauzeau a été nommé Conseil des sieurs Robert, père et fils. 30 juillet 1791. *Orig. 2 pages.*

55° Cotté. K. — « Procès-verbal d'arrestation des sieurs Masson, Baudry-Burcerie, d'Archiais et Gazeau de la Lyère et des Arpents ». 3 août 1791. *Orig. 3 pages.*

56° Cotté. K. — Acte d'écrou des sieurs Masson, Baudry, d'Archiais et Gazeau. 3 août 1791. *Copie. 2 pages.*

57° Cotté. K. — « Acte d'arrest des sieurs Nicollon-l'Aumondière (ainé et cadet). 3 août 1791. *Orig. 3 pages.*

58° Cotté. K. — « Procès-verbal de lecture de la procédure faite aux sieurs Baudry de la Burcerie, Masson, la Lyère et d'Archiais, du 4 aoust 1791 ». *Orig. 4 pages,*

59° Cotté. K. — Interrogatoire (par M. F. Bréchard) du sieur Baudry de la Burcerie, du 5 août 1791. *Orig. 12 pages.*

60° Cotté. K. — Interrogatoire (par Bréchard) du sieur Charles Gazeau, du 5 août 1791. *Orig. 6 pages.*

61° Cotté. K. — « Interrogatoire (par Bréchard) du sieur Louis-Henri-Théodore Gazeau, dit des Boucheries, ci-devant des Arpents ». 6 août 1791. *Orig. 13 pages.*

62° Cotté. K. — Interrogatoire (par Duget) du sieur Louis Masson, l'ainé. 8 août 1791. *Orig. 14 pages.*

63° Cotté. K. — « Interrogatoire (par Bréchard) du sieur Marie-Désiré Gazeau, dit de Lérière », du 7 août 1791. *Orig. 14 pages.*

64° Cotté. K. — Interrogatoire (par Duget) du sieur Gabriel Masson, le jeune. 10 août 1791. *Orig. 12 pages.*

65° Cotté. K. — Ordonnance portant permission de continuer l'information; (du 11 août 1791), signée Bréchard. *Orig. 1 page.*

66° Cotté. K. — « Déclaration faitte au sieur Baudry de Longeville

Digitized by Google

qu'il sera entendu de nouveaux témoins. du 11 août 1791 ». *Orig. 2 pages.*

67e Cotté. K. — « Interrogatoire (par Duget) du sieur Deshommes, dit le chevalier d'Archiais, du 12 août 1791. *Origin. 12 pages.*

68e Cotté. K. — « Assignation à comparoir aux noms de :
Jacques *Soindre*, « écrivin à la Proustière ».
et « *Jean-Cire Fleurisson*, chez Mme Paitre, aux Sables; Assignés « pour samedi prochain 13 août ».

69e Cotté. K. — Assignation au sieur *Massonnet*, ci-devant curé d'Avrillé et aux deux *Duchaffault*. L'huissier Gobert, « s'est transporté à la Guignardière, et parlant à Louise Moreau, officière, avec injonction requis de leur faire savoir » il a « aux sieurs Massonnet et Duchaffault, dit le Commandeur, et Duchaffault son frère jumeau, donné assignation à comparoir à quinzaine... pour subir un interrogatoire ».

Du 14 août 1791. *Orig. 3 pages.*

70e Cotté. K. — Assignation aux sieurs :
*Paris*, farinier, au village de Sorin, paroisse de St-Hilaire-de-Talmond, et *Chautard*, fils ainé, au village de la Rousselière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond, « pour jeudy prochain 18 août ».

71 Cotté. K. — Requête de Ch. Gazeau (à MM. lés Juges du tribunal du district), protestant contre le décret de prise de corps décerné contre lui. 17 août 1791. *Orig. 2 pages.*

72 Cotté. K. — « Assignation à comparoir » :
à Pierre *Beaussire*, maçon à St-Hilaire-la-Forêt;
et Jean *Rebière*, même paroisse;
pour « vendredy prochain 19 aoust ».

73e Cotté. K. — Assignation à :
Jacques *Robin*, maréchal au bourg d'Avrillé;
Jean *Letard*, maréchal au bourg de Poiroux;
Jacques *Breton*, maréchal au bourg de Poiroux;
Claude *Gaudais*, menuisier au bourg de Poiroux;
et François *Robin*, menuisier au bourg de Poiroux;
« pour samedi prochain 20 août ».

74e Cotté. K. — « Acte de l'accusateur public » demandant que « soient relaxés et renvoyés en état d'ajournement »

Digitized by Google

les sieurs Jean et Nicollon frères. 20 août 1791. *Orig. 2 pages.*

75e Cotté. K. — Requête du sieur R. Esgonnière, demandant qu'il soit statué sur le jugement définitif. *Orig. 3 pages.* N. B. Pièce à peu près illisible (vu la mauvaise qualité de l'encre employée).

76e Cotté. K. — Jugement (des Juges du tribunal du district) élargissant le sieur Charles Gazeau et les frères Nicollon (ainé et jeune) lesquels cependant sont ajournés à comparoir avant huitaine. 22 août 1791. *Copie 5 pages.*

77e Cotté. K. — Signification (du précédent jugement) faite : Aux sieurs Nicollon (ainé et jeune) « détenus en la maison d'arrest de la Coupe ». 22 août 1791. *Orig. 2 pages,*

78e Cotté. K. — Assignation « à comparoir à quinzaine » (même formule que 69 — K) lancée contre les sieurs de la Chénelière, Vaugiraud et de Loynes. 25 août. *Orig. 3 pages.*

79e Cotté. K. — Acte d'appel interjeté par les sieurs Baudry de la Burcerie, Deshommes, Masson frères et Gazeau frères. 25 août 1791. *Orig. 2 pages.*

80e Cotté. K. — « Procès-verbal de perquisition faite des personnes des sieurs Vaugiraud père et fils, du 26 août 1791 ». *Orig. 2 pages.*

81 Cotté. K. — L'accusateur public demande à continuer l'information ; ordonnance en ce sens, signée Bréchard : du 27 août 1791. *Orig. 2 pages.*

82e Cotté. K. — Requête (à MM. les Juges du tribunal du district) par laquelle le sieur Marquet a été nommé Conseil des sieurs Robert, père et fils (le fils ainé, le 3me fils et le diacre), Hémery et Scipion. 27 août 1791. *Orig. 2 pages*

83e Cotté. K. — Le sieur Pierre Nicollon (fils ainé), de la Rochette (en Landeronde), satisfaisant « au décret d'ajournement personnel contre lui décerné, le 22 de ce mois... » se déclare prêt à subir un interrogatoire. 30 août 1791. *Orig. 1 page.*

84e Cotté. K. — Le sieur Joseph Nicollon, fils cadet, fait la même démarche que son frère. 30 août 1792. *Orig. 1 page.*

Digitized by Google

85e Cotté. K. — Procès-verbal de lecture de la procédure faite aux sieurs Nicollon frères. 30 aût 1791. *Orig. 4 pages.*

86e Cotté. K. — Interrogatoire (par M. F. Bréchard) de Pierre Nicollon, l'ainé. 31 août 1791. *Orig. 8 pages.*

87e Cotté. K. — Interrogatoire (par Bréchard) de Joseph Nicollon, cadet. 31 août 1791. *Orig. de 7 pages.*

88e Cotté. K. — Réquisition de témoins pour le 1er septembre (jeudi).
*Pélisatti* (1), chirurgien à Talmond :
*La Merlet*, femme Guillet, de Foiroux ;
*Jean Pouzet*, (ou Prevet ?), à la Bouclierie (paroisse de Grosbreuil).

89e Cotté. K. — Autre réquisition, pour « vendredy prochain, 2 septembre ».
*Gouvereau*, au bourg de Grosbeuil ;
René *Robin*, maréchal au bourg de Grosbreuil ;
*Couilleau*, garçon charpentier au bourg de Grosbreuil.

90e Cotté. K. — Autre réquisition « pour samedy prochain, 3 septembre ».
Maître *Epaud*, notaire à Girouard.
*Charrier*, aubergiste au bourg de Ste-Flaive ;
*Trichet*, chirurgien au même bourg ;
Jacques *Garendeau*, ancien sergent, demeurant au village de la Guinerie, paroisse de Ste-Flaive ;
*Jobart*, perruquier ;
Jacques-François *Renaud*, notaire au bourg de la Mothe-Achard ; « pour samedy prochain 3 septembre ».

91e Cotté. K. — Rapport (de l'huissier Gobert) informant :
Baudry-Vesquière, Gazeau (Charles-Augustin) et les frères Nicollon (ainé et cadet),
« Qu'en vertu de l'ordonnance du 27 août, signée Bréchard, il sera, demain 1er septembre, procédé à la continuation de l'information » et qu'ils aient à y assister. 31 août 1791. *Orig. 2 pages.*

92e - 99e Cottés. K. — 8 « assignations à comparoir » aux noms de :

92e Cotté. K. — Jeanne *Carteau*, veuve Simon, de Longeville ;

(1) Il s'agit très probablement du sieur *Pellizaty*. (Voir Chassin, G. I. 432).

Digitized by Google

*Cornière*, tailleur à Longeville ;
*Trieau* l'ainé, laboureur au Boûle (en Saint-Vincent-sur-Jard).
Marie *Bichon*, veuve Vrignon, de Longeville.
« Pour vendredy prochain, 9 septembre ».

93e Cotté. K. — René *Robin*, meunier, du bourg de Longeville ;
Pierre *Petit*, journalier, id.
Marie *Fournier*, Vve de Texier, tisser., id.
Dlle Marie-Thérèse *Bonnin*, fille maj., id.
« Pour samedy prochain 10 septembre ».

94e Cotté. K. — Le sieur *Maraud*, fermier à l'Airaudière (en Poiroux).
« Pour samedi prochain 10 septembre ».

95e Cotté. K. — Les sieurs Louis *Herbert* (père) et François *Herbert* (fils), laboureur à la Bouchardière, paroisse de Saint-Hilaire-la-Forêt. Jean *Lucas*, journalier, au bourg de St-Hilaire-de-Talmond ; « pour le jeudy 15 septembre ».

96e Cotté. K. — La *Joslain*, femme de François Robin, menuisier, à Poiroux. « Marianne *Maquoin*, servente. Aimée *Breau*, aussi servente, toutes deux à l'Airaudière (de Poiroux). Pour samedy prochain, 16 septembre ».

97e Cotté. K. — Jean *Perrocheau*, métayer à la Vergne-Cornet (paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond) et Jean *Pénisson*, journalier au village de Bois-Jolin ; « pour samedy prochain, 16 septembre ».

98e Cotté. K. — La *Arteau*, femme Barteau, et André *Barteau*, tous deux domestiques à la Chelmerie (Olonne) « pour aujourd'hui samedi 16 septembre ».

99e Cotté. K. — Michel-Joseph *Friconneau*, au bourg de Longeville, « pour aujourd'hui 17 septembre ».

100e Cotté. K. — « Procès-verbal d'assignation à huitaine, par un seul cri public, donné au sieur Vaugiraud fils. 17 septembre 1791. *Orig. 6 pages.*

101e Cotté. K. — « Procès-verbal d'assignation à huitaine, etc..., donné au sieur Vaugiraud père. 17 septembre 1791. *Orig. 5 pages.*

102e Cotté. K. — « Procès-verbal d'assignation, etc., donné au sieur Gentet de la Chénelière ». 21 septembre. *Original 2 pages.*

103e Cotté. K. — « Contrainte... au receveur de l'enregistrement... de

Digitized by Google

payer au sieur Gobert, huissier-audiencier, la somme de 421 livres 3 sols, avec une ordonnance des juges (signée Bréchard) ordonnant « continuation d'information ». 23 septembre 1791. *Orig. 2 pages.*

104e Cotté. K. — Ordonnance royale (*copie d'une page)* sur le même sujet ; communiqué par Bréchard. 14 octobre 1791.

105e dernière Cotté. K. — Mémoire de ce qui est dû à l'huissier Guignard, etc., soit 111 livres (1791 et 1793). *Origin. de 3 pages.*

A.-D. P.

*(A suivre).*

Digitized by Google

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

# PRISONS ET PRISONNIERS

(5 Pluviôse, An II. — 19 Pluviose, An III.)

Dans des *Mémoires*, encore inédits, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, un fils de Lebreton des Grapillères raconte l'impression que lui fit l'entrée de la petite armée d'Haxo à Noirmoutier :

« Je me rappelle, écrit-il, le défilé de ces républicains, chantant la Marseillaise et plumant, chemin faisant, les oies, les poules et les canards enlevés dans les villages. Leurs uniformes, le brillant du costume de leurs chefs, des harnais de leurs chevaux, les vêtements élégants des hussards étaient pour nous un spectacle bien autrement beau que celui de l'armée de Charette, en partie déguenillée, et qui n'avait rien de martial...»

C'était le 14 Nivôse, an II. Ce jour-là continue notre auteur, « Les Représentants qui, chez nous, faisaient des libations dans notre salon, avec nos meilleurs vins, à la Déesse de la Liberté et à la République Une, Indivisible et Impérissable, voulurent nous voir. Il fallut boire avec eux et, comme l'un de nous, ne s'en souciant pas, répondait : « *Je vous remercie, Monsieur*. — *Petit b...*! répliqua Bourbotte, je crois, *Ce n'est pas ainsi qu'on doit parler à un vrai Républicain. A qui que ce soit on ne dit plus* vous *ni* Mónsieur, *qui sont aristocrates, mais* toi

Digitized by Google

*et* citoyen. *Sur ce, à la santé de la République, petit citoyen !* » Nous trinquâmes avec tout le monde, puis retournâmes à notre gîte, tout ébahis de cette assemblée bachique et de ce langage si extraordinaire.»

Dans les quelques jours qui suivirent, les réfugiés et la garnison royaliste qui s'était rendue « après une simple sommation, sans capitulation écrite, » étaient passés par les armes ; d'Elbée, Boissy, du Houx, l'officier républicain Wieland périrent alors :

« L'exécution eût lieu sur la place du quai. Je vois encore, rapporte Lebreton, les poteaux où ils furent attachés, et leur sang répandu au pied. »

Trois semaines après, le vieux « château de la Montagne, ci-devant Noirmoutier, » se trouvait, par arrêté du district de Challans, érigé en maison d'arrêt pour tout le district. Ce sont les noms des malheureux qui passèrent par ses geôles que nous voudrions simplement relever aujourd'hui, tout en ajoutant, s'il se peut, quelques traits au tableau que nous fîmes naguère, des *Prisons de Noirmoutier sous la terreur* (1). Nous rechercherons ensuite quel fut le sort de ces centaines de prisonniers. Pour nous aider dans cette double tâche, nous recourrons d'abord aux Archives de la Mairie de Noirmoutier ; puis aux papiers des diverses commissions militaires de l'Ile, aujourd'hui déposés aux Archives de la Loire-Inférieure. Que M. le Dr Pelletier, de Bouin, qui, mis au courant de nos travaux, s'est gracieusement entremis pour nous permettre d'utiliser ces derniers renseignements, veuille bien agréer ici tous nos remerciements.

---

Dès le 17 Pluviôse (5 Février 1794), le château regorgeait de détenus, puisque les suspects, arrivés ce jour-là, furent internés, pour cause d'encombrement à « la Maison Curiale. »

C'étaient :

Victor Guillou, maréchal, de la Bloire, 36 ans ;

(1) *Echo de S. Filibert.* — Année 1899.

Digitized by Google

Jean Cafin, marchand épicier, 28 ans :
Jacques Chauvet, journalier, des Echarneaux, 52 ans ;
Thérèse Gautier, tailleuse, 26 ans ;
Jean Pérocheau, journalier, des Echarneaux, 46 ans ;
Modeste Boizard, lingère, 36 ans ;
Julienne Laure, veuve Dupont, 63 ans ;
Catherine Chauvet, femme Boucard, 45 ans ;
Jean Bellier, journalier, 42 ans ;
Marie Blanchard, domestique, 21 ans ;
Pierre Boucard, farinier, 40 ans ;
Madeleine Arnaudeau, femme Gillet, 53 ans ;
Pierre Pontoizeau, laboureur, de la Bloire, 26 ans ;
Marguerite Buffon, veuve Barillon, 69 ans ;
Jacques Chailloux, laboureur, des Petites Noues, 46 ans ;
Catherine Friconneau, tailleuse, 42 ans ;
Marianne Macé, fille noble, 54 ans ;
Magdeleine Guittonneau, veuve Papon, 34 ans ;
Michel Pontoizeau, laboureur, de la Bloire, 47 ans ;
René Martin, laboureur, de la Bloire, 36 ans ;
Françoise Morisseau, femme Gaudin, 35 ans ;
Jean Pontoizeau, fils de Julien, de la Bloire; 16 ans ;
Jeanne Guérineau, veuve Boizard, 68 ans ;
Joseph Rigaleau, maçon, 60 ans ;
Marie-Jeanne Giraudet, veuve Billon, 38 ans :
*Tous de la commune de Challans ;*

Marie Briand, femme J. Guillot, de Soullans, (enceinte) 32 ans ;
François Boulard, journalier, 52 ans ;
Louis Maraud, maçon, 38 ans ;
Jean Gautier, journalier, 31 ans ;
François Rétureau, journalier, 40 ans ;
Magdeleine Bocquier, femme Boulard, 36 ans ;
Louise Rabreau, veuve Grollier, 56 ans ;
Louis Guillard, charpentier, 34 ans ;
Jean Pouvreau, laboureur, à la Merlattière, 59 ans ;
*Tous de Sallertaine.*

Nicolas Méchain, journalier, de Châteauneuf, 41 ans ;



Digitized by Google

Jacques Méchain, journalier, de Châteauneuf, 50 ans ;
Marie-Magdeleine Abraham, de Palluau, 40 ans ;
Jeanne Maulouin, femme Potier, de Vieille-Vigne, 48 ans ;
Julien Vrignaud, charpentier, de la Blanchardiére, 26 ans ;
Gabrielle-Félicité Buor, femme Lépinay, du Clouzeau, 46 ans ;

Manquaient en outre à l'arrivée : Julien Pontoizeau, tuilier, de la Bloire ; — Pierre Pontoizeau, laboureur, de la Bloire ; — Jean Pontoizeau, fils de Michel, de la Bloire ; — Julien Pontoizeau, fils de Michel, de la Bloire ; — et Marie Maraud (1).

La municipalité, dans sa correspondance, confirmait, le même jour, cette absence de six suspects ; et, d'autre part, elle invitait le général Jordy à se « pénétrer de l'esprit de la lettre pour distinguer ceux qui ont encouru la peine de mort de ceux qui seront simplement retenus, et auxquels on pourrait donner quel ques douceurs ».

Le 9 Ventôse, le district de Challans fait à l'Ile de la Montagne un nouvel envoi de prisonniers :

Jean Viaud, de la commune de Challans ;
Gabriel Daniau, id.
François Rousseau, id.
Pierre Archambeau, id.
Jacques Archambeau, id.
Louis Cire, id.
Marie Relet, id.
Marie Guillaud, femme Rousseau, id.
Marie Boury, id.
Marie Pérignon id.
Louise Michaud, femme Huguet, id.
Marianne Linguet, id.
Angélique Gautier ;
André Rivalin ;
Jean Blanchard ;

Tous trois de Sallertaine. En même temps, le district arrête : « que la municipalité de l'Ile de la Montagne sera invitée de

(1) Archives municipales de Noirmoutier, ainsi que toutes autres pièces sans indication spéciale de provenance.

Digitized by Google

faire pourvoir à la nourriture et subsistance desdits citoyens, en la prévenant qu'il sera pris très incessamment des mesures pour faire mettre à sa disposition les blés nécessaires pour la nourriture des détenus de ce district... (1) »

Les Archives de la Loire-Inférieure (2) donnent, à la date du 10, la même liste, à laquelle elles ajoutent les huit noms suivants :

Marie Maraud, veuve Gauthier ;
Rose Rabreau, femme Charrier ;
Modeste Château ;
Jeanne Fradin, veuve Véronneau ;
Alexandre Grousseau ;
Louis Marchais ;
Michel Joubert ;
Jacques Josnet.

Troisième convoi le 15 ventôse :

Jean François Pelletier, officier de santé, de Soullans, âgé de 41 ans (3).

Anne Mourain, femme Pelletier, de Soullans, 32 ans ;
Jean-François Porteau, agriculteur, de Commequiers, 40 ans ;
René Joseph Lory, sellier, de Challans, 66 ans ;
Rose Daniau, veuve Jean-Roch Besson, de Challans, 70 ans ;
Catherine Caillonneau, de Challans, 30 ans ;
Philippe Marchais, tanneur, de la Chapelle de Palluau, 32 ans ;
Mathurin Chiron, laboureur, à Grange-les-Châteaux, 44 ans ;
Pierre Joly, laboureur, de Commequiers, 48 ans ;
Louise Morisson, femme Pierre Biron, de Commequiers, 40 ans ;
Jacques Guilbaud, laboureur, de Challans, 30 ans ;
Jean Potureau, laboureur, de Challans, 36 ans ;
Charles Migné, laboureur, de Commequiers, 61 ans ;

(1) Le 14 Ventôse arrivait de Bouin à l'île la Montagne un convoi de plus de cent détenus. Nous n'avons pas leurs noms. Mais l'on trouvera plus loin, aux listes non datées, un bordereau des *Prisonniers de l'île Marat* qui formaient évidemment le gros de cet envoi. Voila pourquoi nous ne le mentionnons pas ici, à sa date.

(2) L. 1527. (Liasse) 127 pièces.

(3) « *Mon bisaïeul* », (Dr Pelletier).

Digitized by Google

Pierre Biron, laboureur, de Commequiers, 40 ans ;
Jean Guibert, de Commequiers, 41 ans ;
Pierre Fradet, de la Grivière, en Paulx, laboureur, 50 ans ;
Jean Robin, laboureur, des Loirs, en Challans, 38 ans. *A été fusillé en route.*
Jean Robin, père, 62 ans ;
Catherine Chaillou, des Loirs, en Challans, 38 ans ;
Renée Orceau, veuve Jacques Prévis, de St-Christophe, 65 ans ;
Véronique Doucet, de Falleron, 22 ans ;
Marie Chevalier, de St-Christophe, 44 ans ;
Marie Girard, de St-Christophe, 25 ans ;
Louise Girard, de St-Christophe, 23 ans ;
Rosalie Lausière, de Palluau, 23 ans ;
Catherine Viaud, de Challans, 53 ans ;
Pierre Giboteau, de St-Etienne-du-Bois, 60 ans ;
Rose Viaud, de la Garnache ;

Au registre des délibérations municipales nous relevons, le 5 Germinal, le passage que voici :

« Un membre a mis sur le bureau une lettre du district, en date du 3 Germinal, qui annonce l'envoi de quinze détenus pour mettre en la maison d'arrêt de cette ile, lesquels sont arrivés cette nuit sous escorte et mis de suite dans ladite maison d'arrêt. qui sont :

Pierre-Alexandre-Dauphin Gibboteau ;
Marie-Anne Thomazeau, veuve Morisson ;
Jacques Bernard ;
Antoine Robert Malecot ;
Marie Dubois, veuve Petiteau ;
Françoise Laidin, veuve Jean Nicolleau ;
Suzanne Trichereau ;
Catherine Château ;
François Chabot ;
Jean Château ;
Louis Roux ;
Elisabeth Morisson ;
André Porteau ;
Sapience Barreau ;

Digitized by Google

Un autre bordereau de transport est daté du 19 Germinal. Il renferme les noms ci-après :

Jeanne Picard, de la commune de Palluau;
Catherine Bonnin, veuve Picard;
François du Four;
Louise Fleury, veuve Tardy, de Challans;
Catherine Morisson, de Palluau;
Marie Sapin, femme Duplessis, de Beaufou;
Jeanne Remaud, de St-Christophe, 37 ans;
Marie Foucaud, de St-Christophe, 35 ans;
Anne Mornet, de St-Christophe, 40 ans;
Rose Foucaud, de St-Christophe, 23 ans;
Louise Foucaud, de St-Christophe, 18 ans;
Marguerite Perrocheau, de St-Christophe, 59 ans;
Françoise Moizeau, femme Pinson, de St-Christophe, 48 ans;
Jeanne Brémaud, femme Hardouin, de Challans, 42 ans:
Véronique Barillon, femme Jean Triballeau, de Challans, 40 ans;
Marguerite Barillon, femme Fortineau, de Challans, 40 ans.

L'autorité municipale accuse réception de ces détenus deux jours après, « à la réserve de Jean Robin, des Loirs, que l'officier conducteur nous a dit avoir été fusillé sur la route en cherchant à s'évader ». Au sujet de Pelletier et de sa femme, elle écrit, le 21, au district : « Joint à cette seconde lettre s'est trouvé un certificat en faveur des citoyens Pelletier et femme. Il est vraiment conçu de manière qu'au lieu de les faire juger coupables, la belle conduite de la citoyenne Pelletier et l'avis important qui a sauvé les jours d'un si grand nombre d'hommes précieux à la République méritent, non seulement des éloges, mais toute la gratitude nationale. Néanmoins, comme votre lettre ne nous donne pas une grande latitude à leur égard, qu'elle en charge au contraire notre responsabilité, nous ne prendrons pas sur nous, sans une autorisation claire et précise, de leur donner plus d'aisance qu'aux autres détenus dans la maison d'arrêt, à moins qu'il n'y eût cause de maladie... »

Une autre liste de détenus « destinés pour aller à la maison d'arrêt de l'Isle de la Montagne » porte la date du 21 ventôse.

Digitized by Google

Les gens qu'elle vise sont les suivants :

Nicolas Le Moël, de Falleron, 50 ans ;
Louis Cordon, de Palluau, médecin, 64 ans ;
Louis Daniau, de Challans, 46 ans ;
Charles Perdriau, de Challans, 40 ans ;
Jacques Chiffoleau, de Challans, 23 ans ;
Marie Doucet, de Falleron, 34 ans ;
Louise Doucet, de Falleron, 23 ans ;
Marie Boisseau, veuve Sapin ;
Marie Guillet ;
Julie Boizard, femme Morissot ;
Marie Thibaud ;
Agathe Gruau ;
Marie Sapin ;
Jeanne Rafin ;
Marie Barreteau ;
Thérèse Baudry, des Herbiers ;
Louis Doux, de Saint-Paul ;
Sophie Rouleau, femme Ravigau ;
Louise....., veuve Liénard ;
Adelaïde Liénard ;
Charles Oliveau, de Palluau ;
Marie Brethomé ;
Marie Jolly ;
Modeste Bouron ;
Charles Renard.

En décidant leur transfert, le district avait arrêté également que, « attendu l'impossibilité de se procurer des nourrices dans les circonstances affreuses où se trouve le pays, celles des femmes ci-dessus dénommées qui ont des enfants à la mamelle les garderont ; quant à ceux des enfants qui sont sevrés ou dans le cas de l'être, ils resteront jusqu'à nouvel ordre au dépôt établi dans cette commune. Pour les enfants qui ont passé derrière les armées, il sera pourvu à leur subsistance et entretien par des femmes commises à cet effet ».

L. Troussier.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

PETITS TABLEAUX BAS-POITEVINS

# VERS LES BOIS

PEUT-ÊTRE, ami lecteur, vous est-il arrivé, comme à moi certain jour, pour secouer les idées noires ou trop casanières, de prendre le chemin de cette si attirante forêt domaniale de Mervent, — « la plus belle du Poitou par la richesse de sa végétation et la splendeur de ses sites » (L. Brochet) — notre Brocéliande, à nous autres, qui commence au *roc* Saint-Luc et s'étend jusqu'à Puy-de-Serre, couvrant ainsi une notable partie du territoire de plusieurs communes.

Si la chose vous agrée, nous referons volontiers avec vous une excursion qui ne peut laisser dans l'âme que des sensations délicieuses et apaisantes.

***

Venant de Fontenay, on pénètre dans les bois soit par la Balingue, par Saint-Luc en longeant la rivière, encaissée d'abord dans un ravin aux eaux tranquilles, soit par l'allée du Lac, ou par la route forestière qui vient de la station Bourneau-Mervent, à moins que l'on ne préfère tel chemin ombreux ou quelque sentier peu fréquenté.

En remontant à pied la Vendée, jusqu'à son confluent avec la Mère, et ce dernier cours d'eau jusqu'à Pierre-Brune, on a successivement sous les yeux plusieurs sites ravissants de cette région forestière : Sauvaget, Doreau, Les Loges, Mervent et les ruines de son château, puis le pont ogival des Ouillères, Pierre-Blanche avec son moulin, pour ne citer que ceux-là. Mais il faut

Digitized by Google

être pêcheur à la ligne ou marcheur intrépide pour entreprendre pareille tournée.

Le trajet direct de Fontenay à la forêt, dans la belle saison, est une agréable promenade ; les voyageurs que la marche effraye ont le choix entre la voiture et le chemin de fer. Par cette dernière voie, il reste, de la station de Fourchaud à la Grotte du Père Montfort, — lieu de pélerinage célèbre dans le pays, et d'où l'on jouit d'une échappée splendide sur le Bocage, — il reste, disons-nous, environ trois kilomètres. On se rend à cette grotte de plusieurs lieues à la ronde ; à certains jours de fête, notamment les lundis de Pâques et de la Pentecôte, de même que le 8 Septembre, les routes conduisant à la Forêt sont encombrées de véhicules de toutes sortes, bondés de voyageurs, parmi lesquels bon nombre de femmes et d'enfants. Puis s'avancent, abrégeant le chemin par leurs chants et leurs joyeux propos, des groupes de piétons, garçons et jeunes filles endimanchés. Et c'est déjà un réjouissant coup-d'œil que cette diversité de physionomies, de costumes et de coiffures, où se rencontrent le Bocage, la Plaine et le Marais d'alentour. Certaines paroisses arrivent là processionnellement : une messe est célébrée à la Grotte et, le plus souvent, suivie d'un sermon en plein air.

Les hôteliers installés dans le voisinage ont, dans un but facile à comprendre, voulu interdire l'accès des taillis et futaies aux amateurs de gais pique-niques ; mais en dépit des écriteaux prohibitifs, les pélerins et touristes, munis de leurs provisions, savent aisément trouver encore de ces jolis sous-bois où il est donné de savourer tout le plaisir d'un repas champêtre. D'assez nombreux voyageurs aiment mieux descendre à Pierre-Brune et arroser du petit vin de Pissotte une omelette au jambon qui, pour n'avoir pas le renom de celles de la mère Poulard — au Mont-Saint-Michel — ne laisse pas d'être fort appétissante.

*
* *

Quand nous avions seize ou dix-sept ans (Comme cela est loin !), mes camarades d'enfance et moi, nous ne faisions qu'une

Digitized by Google

enjambée, de chez nous au Lac, sur un chemin de traverse aboutissant à l'orée des bois. C'était, d'ordinaire, par un beau jour d'avril ou de mai, époque bénie où nous suivions allègrement, tous à la queue leu-leu sous le dôme des branches et des bourgeons nouvellement transformés en panaches feuillus, un *routin* appelé encore aujourd'hui le « sentier de la Grotte ». En souvenir peut-être des aventures du Petit Poucet, notre chef de file avait soin de pratiquer de distance en distance, pour faciliter le retour, un nœud en tête des touffes de genêt ; car d'autres sentiers se présentaient, ici ou là, qui nous eussent infailliblement égarés. Inutile d'ajouter que lorsque l'un de nous était, en plein visage, cinglé d'une branche retenue à dessein par quelque espiègle, nos cris et nos éclats de rire troublaient au loin le concert printanier des nids dans les ramées.

Je n'oserais affirmer que ces réunions soient toujours de nature à attirer, sur ceux qui les organisent, les insignes faveurs du Ciel, et que chacun en revienne moralement amélioré ; mais on a respiré l'air vivifiant de la forêt, ce qui est déjà tout profit, et l'on aura à raconter aux absents les incidents et impressions d'un nouveau pélerinage à la Grotte.

***

Il faut bien le reconnaître, hélas ! nous disposons, l'âge venu et sous l'influence des événements, d'une vision assez différente de celle de notre jeunesse ; entre le déclin de la vie et celui de l'année, il y a, dit-on, de mystérieuses conformités. On garde assurément de ces excursions au sein du renouveau le plus agréable souvenir ; mais combien semblent préférables, maintenant, les tranquilles promenades en famille que nous nous octroyons de temps en temps, au doux mois de septembre ou dans quelque belle journée de l'été de la Saint-Martin !

On ne cueille plus alors, il est vrai, ces frais bouquets de violettes des bois, de jacinthes sauvages bleu tendre, de myosotis et de chèvrefeuilles ; mais, en maintes places, le sol est tapissé

Digitized by Google

d'une mousse qui invite au repos, et les gaies promeneuses reviennent, le soir, les bras chargés de gerbes où dominent, en grappes roses, les gracieuses clochettes des bruyères. Voilà bien, à l'heure où le soleil décline, la vraie féerie de l'automne qui rend si voilé et si troublant pour nous le ramage — gentil adieu — des oiseaux réduits, pendant des mois entiers, à demeurer silencieux. C'est vraiment alors que « le bouleau ne parle pas comme l'érable, et le hêtre comme le cerisier (1) ». C'est aussi, parfois, le moment des grandes chasses au chevreuil ou au sanglier, qui durent souvent plusieurs jours et dont les péripéties attirent d'ordinaire beaucoup de curieux. C'est encore, plus particulièrement, l'époque où les miséreux des environs se rendent à la forêt pour y recueillir le bois mort que l'Administration leur abandonne, et qui apportera au foyer de la famille un bien-être momentané.

Quelques semaines encore, et la forêt devra faire résistance aux souffles glacés qui présagent l'hiver ; c'est à peine, pourtant, si une légère teinte de rouille se montre sur quelques arbres : le chêne, le hêtre, l'orme ; mais les essences délicates, comme si un incendie avait passé par là, jonchent déjà le sol de feuilles blondes, mordorées, et dressent dans le ciel leurs branches noires ou grises, qui s'entrecroisent lamentablement. Si, çà et là, — une fois décembre arrivé avec son vent glacial, impitoyable, qui achève de tout dépouiller, — n'apparaissait un bouquet de pins dont l'épaisseur rappelle les pinèdes de certaines dunes landaises, on pourrait croire que la vie a quitté ces lieux. Les maigres fougères, roussies par les premiers froids, s'étalent en tous sens parmi les feuilles flétries sur la mousse jaunissante, comme pour la protéger. Quelquefois un écureuil passe d'un bond — d'un vol léger serait mieux dire, — de la touffe de coudrier où il grignotait ses dernières noisettes, sur un chêne géant où il édifiera sa bouge, à l'avril de l'année nouvelle. Aucun chant d'oiseau, que les cris aigus d'un merle inquiet dont quelqu'un a

(1) Cyrano de Bergerac, *Histoire comique des Etats et Empires du Soleil.*

Digitized by Google

troublé la retraite, ou le timide gazouillis d'un rouge-gorge sautillant d'une branchette à terre, pour y chercher sa pâture...

Mais, malgré cette tristesse, que de charme alors dans les bois, et comme on a peine à comprimer les émotions et la profonde mélancolie qui remplissent l'âme du voyageur pensif engagé sur l'une des larges avenues tracées dans la forêt ! Car, au lieu des sentiers d'antan ou des étroits chemins de desserte destinés à l'exploitation des coupes, il y a cinquante ans, — outre un chemin de grande communication qui mène à Mervent, — de magnifiques « routes forestières » sillonnent aujourd'hui le terrain en tous sens; et le *Comité des Sites de la Vendée*, émanation du *Touring-Club* français, constatant combien il était difficile de se reconnaître au milieu des nombreuses voies qui s'offrent de toutes parts aux touristes, vient de faire poser des poteaux indicateurs destinés à les guider sûrement vers les points intéressants à visiter. Le mystère et la profondeur de la forêt en seront indubitablement amoindris : mais l'on évitera ainsi de nombreuses déceptions et la perte d'un temps souvent limité par les heures de départ.

Tels sont en raccourci, cher lecteur, les attraits de « notre forêt ».

Si les circonstances vous privaient du plaisir de la parcourir, lisez au moins, entre divers ouvrages et articles élogieux qu'elle a inspirés, le volume de M. L. Brochet : *La Forêt de Vouvent, son histoire et ses sites*. Margré certains tableaux d'un lyrisme quelque peu exagéré et la surabondance de documentation, plusieurs pages de ce livre vous dédommageront de n'avoir pu explorer en détail la plus remarquable des forêts poitevines.

A. MÉTAY,

Digitized by Google

# LE SERMENT

« Des jours viennent, peut-être, où
« les jeunes gens ne pourront plus
« se laisser bercer par vos chants
« d'amour et de volupté ».
Comte Albert de Mun.

A M. Henri de Régnier.

Le chant mesuré des flûtes
Accompagne heureusement
Les propos, les belles luttes
Et les rires de l'amant.

Raillant le lent suicide
Du sage débilité,
Nous aimons le jeu lucide
Qui conduit la volupté.

Et si l'on dit que peut-être
Un jour nous vous oublierons,
Nos roses témoignent, Maître,
Votre gloire sans affronts.

— Mais la tendre flatterie
D'un subtil et cher accord
Ne fait point que la Patrie
Immortelle meure encor.

Nous garderons notre vigne.
Nous prendrons le bien volé.
Et pour moi, le plus indigne,
— Par ce champ nourri de blé,

Digitized by Google

Par cette douce colline,
Par le feu de ma maison,
Par ma Mère poitevine,
Et par mon Père breton,

Quand le vent d'une grande aile
Brisera les peupliers,
Je jure d'être fidèle
A la Porte des Guerriers.

FRANCIS ÉON.

Digitized by Google

## LA VIE LITTÉRAIRE

# MONSIEUR DES LOURDINES (1)

### Par ALPHONSE DE CHATEAUBRIANT

Monsieur Alphonse de Chateaubriant est bien connu des lecteurs de cette *Revue*. Je sais qu'ils aiment sa plume délicate et son grand goût. En conséquence ils pouvaient regretter que Monsieur de Chateaubriant ne condensât point dans un ouvrage de plus longue haleine ses qualités d'observateur et d'écrivain. Désormais leur vœu s'est réalisé. Monsieur de Chateaubriant vient de nous donner un roman fort étudié, qui, sous le nom de *Monsieur des Lourdines*, n'a pas eu seulement un très grand et très rare succès de librairie, si l'on songe que c'est le premier ouvrage de l'auteur, mais qui a obtenu aussi, avec une presse des plus flatteuses, une des plus hautes récompenses littéraires, le *Prix Goncourt 1911*. Personnellement je m'en réjouis. C'est une gloire qui rayonne un peu sur toute la maison, je veux parler ici de notre *Revue du Bas-Poitou*.

Je vous conseille de lire *Monsieur des Lourdines*, car c'est un ouvrage que l'on ne peut résumer. Je sais bien que les critiques se dispensent généralement de cette tâche ingrate qui s'appelle une *analyse*, sous un faux prétexte d'impuissance. Au surplus ne serais-je point suspecté d'une telle supercherie, puisque, en trois lignes, je vous condenserai le sujet de l'ouvrage. J'ai voulu dire que ce roman, étant

(1) Bien que notre excellent collaborateur Fontenac ait déjà présenté aux lecteurs de la *Revue* l'exquis Roman d'Alphonse de Chateaubriant, nous n'hésitons pas à publier la très remarquable critique que nous a adressé notre distingué et fidèle ami M. Paul Payen de la Garanderie.

Nons pensons en effet, qu'on ne célèbrera jamais trop le mérite littéraire du charmant auteur de M. des Lourdines.

Un volume. — Bernard-Grasset, Paris, 1911.

R. V.

Digitized by Google

une œuvre d'observation minutieuse et d'art très fin, où le moindre détail prend une valeur indispensable au relief de l'ensemble, ne peut être abrégé, pas plus qu'un dessin d'architecture. Le schéma d'une frise peut servir au tailleur de pierre pour scier ses moëllons, il est insuffisant pour l'artiste chargé d'équilibrer l'ensemble. Or c'est tout à fait mon cas en face de *Monsieur des Lourdines*.

L'ouvrage porte un sous-titre qui a du faire frémir d'aise les Goncourt : *Histoire d'un gentilhomme campagnard*. Voilà une enseigne qui fleure la bonne odeur des vieux mémoires et des antiquailles. Cela sort du musée Balzac, avec un relief qui charme nos yeux de lecteurs positivistes. Songez d'ailleurs que cette *histoire* est datée. Elle porte un millésime qui fait rêver : 1840 ! Le charme nous prend. Ce n'est pas un roman : il n'y a point d'amour ni d'intrigue. Ce n'est pas de l'histoire : il n'y a point de diplomates ni de coups d'Etat. C'est à la fois l'un et l'autre. C'est un ouvrage d'observation aigue, où nous nous plaisons, parce que nous y retrouvons cette réalité si troublante et si merveilleuse : la vie. Ce sont des mémoires à la troisième personne, c'est-à-dire des faits qui se suivent et se polarisent autour d'une âme d'homme, miroir central qui les reflète tous.

N'allez pas croire cependant qu'il n'y ait point d'action dans ce livre. Je vous l'expose en trois lignes, comme je vous l'ai promis :

Monsieur des Lourdines, terré dans son manoir du *Petit Fougeray*, est ruiné par son fils Anthime. Madame des Lourdines en meurt de chagrin. Anthime, revenu au manoir pour ensevelir sa mère, ne peut renoncer à ses joies parisiennes. Il résiste à toute prière. Il faut qu'il entende chanter, la nuit, dans la vieille chapelle en ruine, la voix brisée de son père, et ce violon désespéré, seule consolation du vieillard solitaire, seule voix de son amour inexprimé, pour éprouver le frisson rédempteur.

Vous voyez où réside la trouvaille, l'idée poétique qui fleurit à la fin de l'ouvrage et qui l'embaume tout entier d'un parfum de tendresse et d'intense humanité. Ce n'est pas seulement d'ailleurs une touchante invention. Je dis que la pensée de nous présenter ce gentilhomme farouche avec *des faiblesses d'artiste*, — je parle ici le langage d'une génération de coulissiers et de négociants, — est un fait historique. Elle nous reporte à cet idéalisme, très romantique encore, d'une époque délicieuse, dont j'ai eu la grâce de pouvoir apprécier les délicatesses surannées. J'ai connu de ces vieux chouans, qui, rebutés de la vie politique, s'enfouissaient dans leurs manoirs, y vivaient simplement avec leurs gens, et charmaient leur retraite avec la musique et la poésie. Ils jouaient de la guitare, de la mandoline, même du vio-

Digitized by Google

lon. Ils jouaient pour eux seuls, peu soucieux de gloire. C'est là une originalité du héros de Monsieur de Chateaubriant, que Rachilde a fort bien notée dans le *Mercure de France* (1). Nous n'assistons pas à « une série d'apothéoses », mais tout bonnement à la conversion du fils dévoyé, déraciné, « unique triomphe musical, à l'image de l'art sincère qui peut créer des miracles ». Lamartine et quelques vieilles romances endormirent les mélancolies d'une génération de noblesse un peu fanée, poudreuse. Voilà ce qui contribue à *situer* tout de suite *Monsieur des Lourdines* dans l'histoire.

C'est par de menues allusions, par de petits faits très discrètement notés, que l'auteur réalise complètement son cadre historique. Point de lourdeur livresque, nulle accumulation dans la description. La documentation se cache. Elle fuit quand nous croyons la saisir. Le réel le cède au rêve. Et j'applique exactement à l'ouvrage ce que l'auteur nous dit lui-même de son héros : « Son maigre et nerveux visage, saillant des pommettes, *s'exhaussait d'un de ces fronts qui donne du ciel au rêve* ». (p. 8). Il y a donc dans ce roman un habile équilibre entre le rêve et la réalité. Comme avant tout c'est le charme du passé qui règne, les personnages, les animaux, les moindres objets prennent un air archaïque ; ils reçoivent la couleur de l'ensemble. Ils se fondent tous dans une unité touchante. « Impossible, dit l'auteur de rencontrer un homme mieux assorti à son habitat que ne l'était ce petit campagnard (Monsieur des Lourdines) à son vieux château. L'un et l'autre sortaient bien du même sol : ils étaient presque de la même couleur ». (p. 9). Ainsi dans ce livre singulier, bêtes et gens rayonnent les uns sur les autres, c'est d'une unité parfaite, et c'est ainsi, que sans archéologie, la date s'impose à tout le roman. Voici le « Comte Caradec », vieux pur sang, qui n'en peut mais, entretenu seulement en souvenir de ses courses glorieuses, et de son père le « Prince Caradec, illustre favori des derbys d'Angleterre ». C'était le cheval d'Anthime. Voici la berline, dont les chevaux flageollent. Voici des paysages tout à fait hirsutes que les chemins de fer n'ont pas encore défigurés : voici des collines où tournent des moulins à vent. Ce sont des indications de ce genre qui récréent l'histoire et lui rendent une vie.

L'auteur a mis deux épigraphes en tête de son livre : l'une sur la page du titre, l'autre sur la première page du récit. L'une n'est qu'un

(1) 16 Novembre 1911.

Digitized by Google

titre, mais combien évocateur ! *Le Buisson (Ruysdaël).* Vous vous rappelez ce chef-d'œuvre de l'Ecole Hollandaise, où sous des nuées sombres se courbe un buisson vigoureux. On dirait un foyer que le vent rabat ; les branches sifflent comme des flammes. C'est le buisson ardent de l'Ecriture, d'où la voix du Seigneur s'éleva sur le mont Sina, dictant à Moïse les dix tables de la Loi. Le tableau Hollandais m'a toujours rappelé le buisson de l'histoire sainte. Or ce n'est pas seulement cette campagne profonde, ces bois qui entourent le *Petit Fougeray* de leurs masses mouvantes, qui sont pareils au buisson de Ruysdaël. C'est ausssi l'âme de Monsieur des Lourdines. Elle est rugueuse ; malgré son apparence grêle, et ses formes délicates, elle résiste au vent, elle se courbe comme la flamme, elle chante comme elle, et sur un ciel de cumulus noirs le revers de ses feuilles argentées, dans l'émoi de la tourmente, brille et jette des reflets blancs. D'un simple mot l'auteur nous arrache à cette torpeur qui est celle du lecteur, et surtout du critique, ouvrant le premier livre d'un jeune écrivain. D'un simple mot il nous enlève. Sa pensée vibre, pour ainsi dire, avant d'avoir parlé !

La seconde épigraphe est une phrase de Romain Rolland, à qui le roman est dédié : « Tout ce que touche l'amour est sauvé de la mort ». Or c'est bien là toute l'histoire de Monsieur des Lourdines. Les désordres de son fils le dépouillent progressivement de tous ses biens de toutes ses affections, même de soi-même. La ruine est complète. Et pourtant ce spectacle lamentable ne suffit pas à ramener l'âme de l'Enfant prodigue. Il faut quelque chose de plus haut et de plus rare. C'est la voix de l'amour, amour de tout ce qui *fut,* de tout ce qui *est,* de tout ce qui *sera* peut-être, amour que les remontrances du père, que ses prières et ses malédictions, étaient impuissantes à traduire et que seule la voix du violon de Monsieur des Lourdines, dans une nuit désespérée, exprima soudain, au fond de la chapelle ravagée, « à la lueur d'une chandelle aux trois quarts consumée ». Anthime « se représentait sa pauvre figure désolée quand il lui avait dit : « Je ne peux pas m'exprimer, mais tu sens bien, n'est-ce pas ?... Tu sens bien ? » Ah ! ce violon le lui faisait sentir ! Tout s'animait maintenant, comme sous les grands soleils, après l'hiver ». (P. 285).

Telle est l'originalité de ce livre. Certes la vie des hobereaux semble piquer de plus en plus la curiosité de nos écrivains. C'est d'ailleurs une tradition bien française. La campagne est plus émouvante que les perspectives froides, immobiles, des plus belles cités. Il y a des correspondances plus étroites entre notre âme et la nature, au milieu des champs, sous les arbres, que le long des boulevards d'une ville. Cette



Digitized by Google

idée est ancienne. Elle est dans Hésiode et dans Virgile. De là, pour l'écrivain la difficulté d'être original en pareille matière. Depuis l'exquise Georges Sand, la littérature *champêtre* a quitté de plus en plus l'idéalisme des Berjeries. Elle est descendue vers la vie, et trop souvent vers cette sorte de panthéïsme terrien, qui n'est plus aujourd'hui qu'un cliché ! La théorie de l'influence des milieux, si estimable soit-elle, a été tellement repassée qu'on n'ose à peine y toucher sans s'excuser. Il reste la réalité toujours neuve, jamais épuisée, et dont la rare intuition se décèle chez un auteur par une discrétion singulière dans les impressions, par un choix rigoureux entre les notations diverses, et par l'usage d'une langue saine, forte, mais simple avant tout. Ces qualités, très personnelles, distinguent *Monsieur des Lourdines* dans toute la lignée des romans champêtres. Je suis heureux de le rapprocher à ce point de vue de la *Fosse aux Lions*. Il est très loin du *Blé qui lève*, trop académique, et de l'*Emigré*, trop systématique. S'il n'est pas dépouillé, sobre, et tout uni, comme *La Maîtresse servante* des frères Tharaud, il nous ramène plus en arrière, et me fait songer, — que l'auteur me pardonne ! — à certains romans de Dumas. Il provoque le charme de ces anciennes biographies vénérables. On dirait un vieux livre remanié par un moderne. C'est une vieille romance harmonisée par Widor, et je ne peux pas faire de plus bel éloge à Monsieur de Chateaubriant.

En louant l'auteur, on a fait dans certaines revues quelques réserves sur la composition de l'ouvrage, en particulier Monsieur Jules Bois, dans les *Annales*. Je vois bien à quoi le critique fait allusion : il pense à certaines enclaves, à quelques développements incidents qui forcent le narrateur à des zigzags, à des retours. Mon impression a été plus généreuse, et j'ai admiré beaucoup l'art avec lequel l'auteur a ménagé les différentes étapes de la ruine de Monsieur des Lourdines, l'habileté que met le pauvre gentilhomme à cacher son malheur à sa femme, jusque-là que celle-ci, inquiète devant les changements d'humeur de son mari, mande le médecin pour qu'il examine son état mental. Il y a là une sorte de complication psychologique très humaine et très simple, toute directe. qui rappelle, — et l'on peut dire cela du roman entier, — l'art des vieux tragiques Grecs. J'ai trouvé ma formule : *Monsieur des Lourdines* est un drame archaïque dans le genre d'*Œdipe Roi* et d'*Antigone*. Personnellement j'y découvre beaucoup d'habileté dans la composition. Aucun tableau ne se répète ; aucune description ne fait double emploi : chaque fait se place au moment précis où celui-ci est susceptible d'acquérir toute sa pleine valeur morale, toute sa portée psychologique. Je pourrais citer des

Digitized by Google

exemples à foison. A quoi bon ? Puisque vous lirez ce livre, si vous ne l'avez déjà fait.

Quant au style, il est plein de saveur ; que certaines tournures de phrase ne soient pas toujours très heureuses, que certains *mots* même n'aient pas été suffisamment cherchés, je ne le nie point. Il reste que le vocabulaire est très riche, et que malgré cela la langue reste d'une simplicité qui est de moitié dans le succès du romàn. Monsieur de Chateaubriant, qui possède un paronyme redoutable, comme on l'a dit, n'en est pas écrasé ! Supposez quelques descriptions des *Memoires d'outre-tombe*, transcrites par un très avisé moderne. Que de paysages *vécus !* Voici le *Petit-Fougeray :* « L'unique étage s'allongeait sous la carapace ensellée d'une haute et molle toiture, dont l'ardoise, niellée de verdures et de lichens safranés, venait faire visière sur des fenêtres à petits carreaux : et les murailles étaient tout à fait de la couleur des vieux chemins. Sur la droite, une antique chapelle dressait, au-dessus d'un *vigoureux* figuier, sa petite croix *sans force* » (p. 6).

Voici la chute d'un arbre abattu : « Alors quelque chose d'insolite se passa dans l'ormeau. Puis, avec indifférence, sa cime oscilla, parut se déplacer. Un craquement partit de la base, guère plus fort que le pétillement dans le feu d'un bois sec, se reproduisit plus profond, se multiplia, éclata dans un déchirement sinistre, foudroya l'air ; l'arbre, en silence, décrivit son immense quart de cercle. Les hommes prirent la fuite. Dans un heurt sourd qui fit trembler le sol, tout l'espace libre fut couvert d'un bondissement de branches cassées par un tonnerre, de feuilles secouées par un ouragan. Un instant toute cette masse se convulsa, et peu à peu le grand corps entra dans son repos » (p. 16).

Voici la description du Calvaire, au pied duquel Monsieur des Lourdines, dominant l'ancienne terre domaniale, tente un dernier effort pour garder son fils : « Au sommet sur un socle brut, une antique croix de granit s'élevait dans l'atmosphère, haute, avec ses bras courts, dégarnis, comme après la mise au tombeau. Sereine, elle semblait planer là de toute éternité, sous les coups d'ailes du vent et dans les rayons de l'air. Mais la terre, la vieille terre limoneuse, comme jalouse de ce jet dans l'indépendance du ciel, l'avait rattachée à son empire, en soudoyant contre elle une lèpre ardente de lichens, Tous ces parasites, mêlés aux frisures des mousses, au safran sanguin des rouilles végétales, agrippés à ses flancs et collés sur sa face, lui faisaient une gaine croûteuse de verdure et de vieil argent » (p. 207).

Digitized by Google

Et me voilà très attristé ; il me sera impossible de tout dire. Je ne puis parler de ce lévrier de luxe qu'Anthime a ramené de Paris et qui est tout dépaysé dans ce décor rustique où la vie est rude ; ni de la mort de Madame des Lourdines ; ni du geste par lequel le vieux gentilhomme ordonne à son fils de porter le poids du corps de sa mère, pour descendre l'escalier : ni de tant de scènes familières : paysans, médecins, hommes de loi, qui s'expriment en une langue appropriée, chacun selon sa verve. Ne vous ai-je pas assez fait comprendre que *Monsieur des Lourdines* est un beau livre, qu'on verse plus de trois larmes en le lisant, comme disait Madame de Sévigné, et qu'enfin, selon le mot que Judith Gauthier m'a confié à moi-même, *il fut le livre de 1911 !...* Lisez *Monsieur des Lourdines*, et bénissez Dieu dans ses œuvres !

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE.

Les Lecteurs de la *Revue* et son dévoué Directeur me permettront de désigner à leur attention un volume de critique très intéressant : *Ames d'aujourd'hui* (1). C'est une réunion des articles que l'auteur, Monsieur l'abbé Francis Vincent, a publiés dans la *Revue pratique d'Apologétique*, sous la rubrique des Livres. Ce qui fait l'intérêt particulier de cet ouvrage, c'est que l'auteur, à l'occasion d'un ouvrage nouveau, étudie l'évolution religieuse de nos auteurs contemporains. Paul Adam, Henri Lavedan, Jules Lemaître, Méchior de Voguë, Marcelle Tinayre, Emile Faguet, René Doumic, Pierre Loti, Henry Bordeaux, Emile Baumann, Victor Favet, Maurice Barrès, Paul Bourget, René Bazin, Ferdinand Brunetière, et quelques critiques catholiques, défilent par devant le spirituel critique, qui les scrute et les analyse en toute indépendance, avec une verve intarissable, en un style très riche d'images et de tours imprévus. La lecture de ce livre est très attrayante ; j'ajoute qu'elle est instructive pour les gens du monde qui n'ont pas le temps de tout lire. Je signale un magistral « éreintement » de Paul Adam ; une fine raillerie de Jules Lemaître. Une très belle étude sur Henri Lavedan. Un très émouvant tableau de la conversion de Brunetière.

Livre d'un grand goût, servi par une grande lecture, d'une indulgence convenable au genre de l'ouvrage, mais qui n'est pas dupe des petits calculs intéressés ni des plus naïfs cabotinages ; livre où les Lecteurs de cette *Revue* retrouveront, joliment étudiés, les auteurs vendéens qu'ils connaissent et qu'ils aiment.

P. G.

(1) Beauchesne 1912.

Digitized by Google

# NOS MORTS

## M. LE DOCTEUR PAUL BOURGEOIS

La Vendée, déjà si éprouvée depuis quelque temps, vient de faire une nouvelle et cruelle perte en la personne de M. Paul Bourgeois, président du Conseil général de la Vendée, ancien député et ancien doyen d'âge de la Chambre des députés, décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans, dans sa demeure de la Cressonnière, à la Verrie.

Maire de la Verrie pendant quarante ans, le docteur Bourgeois représentait le canton de Mortagne au Conseil général depuis 1864. Elu pour la première fois député à l'Assemblée nationale en février 1871, il fut réélu sans interruption de 1876 à 1902, voyant s'accroître sans cesse, dans la deuxième circonscription de La Roche, le nombre de ceux qui se plaisaient à rendre hommage à la droiture de son attitude, à l'ardeur de son zèle, à la fermeté de ses croyances et à la fidélité de ses convictions.

Résolument catholique et royaliste, il ne séparait point dans son cœur ces deux causes, et n'hésitait jamais à exalter l'œuvre de l'Eglise et à rappeler que la monarchie nationale fut l'instrument de nos grandeurs. Mais dans la fermeté de ses convictions, il était si respectueux des idées des autres, qu'il jouissait dans les milieux les plus opposés d'une autorité considérable et de la plus enviable popularité.

Causeur charmant, esprit des plus cultivés et orateur discret, il savait mettre dans chacun de ses discours, dans la moindre de ses conversations, l'art le plus raffiné, la verve la plus enjouée et le goût e plus judicieux.

Lettré délicat et poète à l'inspiration toute personnelle, il aimait à évoquer les souvenirs glorieux des Vendéens de la Grande Guerre, dans les rangs desquels il comptait plus d'un ancêtre ; et lorsque nous songeâmes à célébrer à la Chabotterie, la mémoire du grand Charette, il ne fut point le dernier à être convié.

Je conserve pieusement le mot charmant qu'il me répondit :

Digitized by Google

« *Je suis à moitié ressuscité, encore une fois. Merci de votre affectueux souvenir. Je demande à Dieu la force d'aller avec vous, mon vieux fidèle, saluer Charette et vous serrer la main* ».

Dr Paul BOURGEOIS.

Et le « vieux Vendéen », comme il aimait à s'appeler, vint au rendez-vous, et encore une fois — cela devait être la dernière — il célébra en des strophes exquises, l'héroïsme des grands ancêtres.

Comme eux, il a vécu et comme eux il est mort, en chrétien fervent en bon français et en royaliste fidèle, et son souvenir restera ineffaçablement gravé dans le cœur de tous ceux qui ont le culte des grandes et nobles causes, dont il fut jusqu'à son heure dernière l'ardent défenseur.

René VALLETTE.

***

Les obsèques de M. Bourgeois ont été célébrées le 19 Mars, en l'Eglise de la Verrie (Vendée).

Les principales notabilités politiques vendéennes, sénateurs, députés, conseillers généraux, d'arrondissement, maires et conseillers municipaux, étaient présentes.

La population de tout le pays était accourue en foule rendre un dernier hommage à celui qui fut député pendant 35 ans.

On remarquait également un très nombreux clergé.

La cérémonie religieuse fut imposante. La levée du corps fut faite par M. le curé de la Verrie et l'absoute donnée par M. le vicaire général Poirier, représentant Mgr l'Evêque de Luçon.

A l'église, M. le vicaire général fit un bel éloge du défunt, faisant ressortir ses grandes vertus chrétiennes.

L'inhumation eut lieu dans le caveau de famille, au cimetière de la Verrie.

Là, six discours furent prononcés, dans l'ordre suivant :

Marquis de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, comme ami personnel du défunt et son ancien collègue à la Chambre ;

M. Halgan, sénateur, au nom du Conseil général ;

M. de Lavrignais, député, comme successeur de M. Bourgeois à la Chambre ;

Vicomte Emile de Kervenoaël, au nom de la commune de la Verrie ;

Vicomte de Suyrot, conseiller d'arrondissement de Mortagne, au nom du canton ;

M. le docteur Mignen, au nom du corps médical.

Après l'inhumation, la foule se retira profondément émue.

Nous renouvelons à la famille de M. Paul Bourgeois l'assurance de nos très respectueuses condoléances.

Digitized by Google

## M. LE COMTE ROMÉE DE VILLENEUVE-ESCLAPON

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la douloureuse nouvelle d'une autre mort — celle-ci bien cruellement prématurée — la mort du comte Romée de Villeneuve-Esclapon, conseiller d'arrondissement du canton de la Châtaigneraie et qui tint si vaillamment le drapeau des causes qui nous sont chères dans la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon, lors des dernières élections législatives.

Nous n'avons que le temps et la place de nous incliner profondément devant sa tombe, et d'exprimer à Madame la Comtesse Romée de Villeneuve, à Madame la Comtesse douairière de Villeneuve et à leur famille, l'hommage ému de nos plus respectueuses condoléances.

R. V.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

## Les Lys de Minuit, par Henry Mériot.

Mes premières relations avec le poète des *Lys de Minuit* remontent à plus de trente ans. A cette époque Henry Mériot publiait à Rochefort une petite revue mensuelle *La Feuille rose*, où il sacrifiait à l'Art et à la Poésie avec tout l'enthousiasme d'un jeune, déjà talentueux, au grand cœur épris d'idéal.

*La Feuille Rose* vécut peu, mais deux volumes de vers la remplacèrent : ils étaient titrés *Les Scabieuses* et *les Flûtes de Jade*. Le premier fut couronné et publié en 1880 par l'Académie des Muses Santones, de Victor Billaud ; l'autre vit le jour, en 1890, chez l'éditeur parisien Lemerre.

Et voici qu'aujourd'hui *Les Lys de Minuit*, admirablement préfacés par Laurent Tailhade, viennent de s'éclore en ce petit atelier, que je connais bien, de mon camarade Henry Cormeau qui, non content d'être un poète délicat et un prosateur original et brillant, assemble — pour lui et quelques amis seulement ! — de très-modernes caractères typographiques dont, avec un soin extrême et une incontestable maîtrise, il opère le tirage sur de luxueux papiers qu'il broche en formats agréables à l'œil et enveloppe d'artistiques couvertures.

Si le portrait de Mériot, dû au burin du maître W. Barbotin, est d'une facture remarquable et me plaît fort, je goûte moins l'eau-forte symbolique que H. Chapront a œuvrée pour la 2e partie du livre. Pourquoi, au lieu d'étonnement ou d'admiration, les fleurs naissant dans le sillage tracé par ce navire qui s'en va, dans la nuit, toutes voiles dessus, mettent-elles de l'épouvante dans les yeux de cette femme nue, couronnée de Lys, dont une partie du visage, le bras et la main semblent, par suite de hachures inopportunes, couverts d'une toison regrettable ?

Henry Mériot est un coloriste harmonieux et ses vers ont des chatoiements de joailleries. Parnassien cantonné dans une prosodie impeccable de correction et de forme, il a, en rythmes variés, mais surtout en des sonnets qui sont des modèles, épanché sa sensibilité

Digitized by Google

profonde. Tout jeune il souffrit des injustices et des misères. Pour gagner le pain quotidien il besogna diversement et les luttes qu'il soutint, les ennuis qui l'abreuvèrent, les déceptions qu'il éprouva emplirent son cœur, assoiffé de justice et d'humanité, de mélancolie et de tristesses.

Evocateur puissant, il a dans ses vers berceurs, transposé toutes les beautés entrevues dans sa *Vie antérieure*. En proie au noir souci, au cours de cette journée *Automnale*, il a vu se faner les dernières fleurs de son petit jardin : les chrysanthèmes *Désenchantés*. La *Vision*, dans le logis hautain, lui remémore une *Vieille estampe* de ville flamande et *Un rêve du Christ* où, pendant que Jésus dormait, la croix s'était fleurie. En *Apothéose* s'érige et s'ouvre le Temple de Lumière et *Pâques fleuries*, lui redit une très vieille romance amoureuse.

Après les *Cendres* que dépose sur son front attristé chaque heure qui s'envole, le poète offre des *Chrysanthèmes à Théodore de Banville* et, alors que dans la *Maison familiale* sommeille de vie effacée, sur cette *Terre natale* ou une *Impression d'Août* étrangement persiste, évoquant la mer et le *Sous bois* dont les parfums pénétrants se mêlent aux senteurs des *Immortelles des Dunes*, il retrouve sa *Suprême Enfance*.

A *Laurent Tailhade* il dédie quelques strophes orfèvrées et, non sans *Fierté*, il parle de l'*Astre lointain*, la bonne impératrice qu'en secret jadis il aima. Par cette *Nuit de Noël*, *d'un Homme à un Homme*, il dit sa *Pensée dans la lutte* et combien *La Voix des cloches a des tristesses infinies*.

Secouant les *Poussières* encloses « aux plis des vieux lampas et des satins fanés », le chantre des *Lys de Minuit* écoute les *Reines du Vitrail* promener leurs doigts sur les *Harpes d'ombre*. Voici un *Abbé*, ni beau ni laid, qui voudrait bien connaître ce pays inconnu nommé dans le *Madrigal à l'Exilée*.

.... Dont le front se penche
Dans un cadre en peluche blanche.

Dans la 2e partie *Les Nefs fleuries*, *L'Illusion passe* et des *Eveils d'âmes* se produisent aux *Musiques d'un soir* qui s'essorent des touches d'un clavecin jusqu'alors endormi. Des *Roses noires* s'effeuillent pour le poète inconsolé rêvant au bonheur envolé. Les *Palmes aux Morts :* ce sont les grandes voix de la mer qui les balancent près des vaisseaux errants dont les *Grèves* aux fins micas contemplent

Digitized by Google

les naufrages. Cette *Veillée du Berceau*, qu'égaient et attendrissent les *Vers pour être chantés*, nous montre :

... L'enfant songeur et seul dont les pensées
Par le flot et le vent furent longtemps bercés.

*Pour la Mémoire d'Albert Samain*, le poète écrit quatre strophes superbes dont je détache celles-ci ;

Dors heureux à jamais, la semence a germé
Que tes mains ont jetée au jardin de l'infante.
Oiseaux divins, tes vers dans l'aube triomphante
Ont atteint jusqu'au ciel pour tant d'autres fermé.

*Du Soliloque du Désespéré* découlent l'*Autre Pensée de Minuit* et la *Dernière Pensée de Weber*, mais voici que *Fêtes-Dieu* le ranime en la matérialité de la vie. Ah ! la *Province* et ses *Joies dominicales* et l'*Heure verte* qui encombrent, de laïs et d'huissiers sordides, les cafés et les bars, quelle Impression de rue elles laissent au promeneur honnête et naïf qui chemine *Vers la Justice !*

La 3e partie, *Marthe*, est douloureuse immensément. La fille adorée du poète est morte et, en lamentos tendres et tristes infiniment, le pauvre père clame sa peine. Au respir de ces *Fleurs de la Passion*, *Le Cœur saigne et le Noël de Marthe* fait revivre les navrances des jours et les angoisses des nuits passés au chevet de la petite malade. Le souvenir de la très chère est *Toujours là*. Le poète revoit les gestes affolés et les grands yeux innocents de la mignonne chérie et *Des larmes naissent de mystérieuses fleurs*.

L'Art est long ; nul ne sait, lorsqu'il fleurit les pages
Où ses rêves tremblants se sont un jour posés
Et dans la vision laisse nos cœurs grisés
Si son labeur sera victorieux des âges.

Moi, je chante pour mon enfant ; pour l'innocente
Dont les yeux étonnés entrevoyaient le ciel.
Sa voix mystérieuse était comme le miel ;
Jamais je ne connus de plus doux air d'Infante.

*Pour celles qui pleurent*, pour les orgueilleuses mères qui, comme lui, réclament les enfançons disparus, le poète met dans ses vers plaintifs des consolations et des apaisances. *La Pensée de Minuit*, c'est toujours le même chagrin de l'Absente qui résonne en lui comme un glas et il souhaite que cette *Nuit d'étoiles* « guide, par les sentiers d'en haut, les pieds tremblants de la petite Marthe » et les calices des *Derniers Lys* se penchent tristement *Sur une Vierge de Léonard de Vinci*

Dont le nom est enclos dans les livres mystiques
Où les Chartreux défunts cherchaient leur réconfort.

Les *Lys de Minuit*, tirés à 450 exemplaires souscrits par les

Digitized by Google

admirateurs du poète rochefortais sont, ainsi que le constate mon ami F. Huard, dans le dernier numéro de la *Mutuelle tunisienne*, « un livre d'art et de rare élévation de pensée, et Mériot, enfermé dans » sa tour d'ivoire avec une ténacité qui fut le meilleur adjuvant de » de son réel et très grand talent, est resté le poète éternel, avec une » maîtrise tous les jours agrandie ».

Souhaitons, pour ceux qui ne considèrent pas la poésie comme un art purement plastique, que Mériot se décide à mettre dans le commerce ce livre où, en vers toujours captivants et charmeurs, chante, s'enthousiasme, sanglote et pleure une âme de fier et véritable poète.

A. Barrau.

***

## Œuvres choisies de Madame de Girardin, par Mlle J. Vaudouer. — Alcide Picard, 18, rue Soufflot, Paris.

Belle, bonne, spirituelle, telle fut Delphine Gay, qui épousa en 1831 Emile de Girardin, le célèbre journaliste, fondateur de *La Presse*. A l'encontre de sa mère Sophie Gay, chez Delphine le cœur ne fut jamais sacrifié à l'esprit. Elle connut tous les succès, eut un salon très fréquenté, des amitiés illustres et vécut dans le commerce des plus grands esprits du XIXe siècle : Victor-Hugo, Lamartine, Balzac, etc.

Aussi, cette femme qui honora les Lettres françaises, méritait-elle d'être connue de la Jeunesse. Elle a trouvé en Mlle J. Vaudouer, un biographe éclairé qui a étudié Mme de Girardin, d'après la *méthode historique*, nous initiant ainsi à la formation et au développement d'un beau talent d'une femme vertueuse que ses contemporains surnommèrent « la Muse de la Patrie ».

***

## Le Style Louis XVI, par Emile Bayard. — Garnier frères, 16, rue des Saints-Pères, Paris.

Tous les épris du Beau, recherchant dans le Passé, les saines émotions procurées par les œuvres d'art, éprouveront un plaisir très grand à la lecture du volume que M. Emile Bayard, inspecteur au ministère des Beaux-Arts, consacre au *Style Louis XVI*, dans toutes ses manifestations : architecture, peinture et sculpture, meubles et ébénisterie, ciselure, orfèvrerie, bijou, costumes, etc.

Epoque de transition, profondément remuée par les idées qui vont

Digitized by Google

bouleverser le monde et aboutir à la Révolution, le XVI[e] siècle, au point de vue artistique, n'a ni la gravité du grand siècle, ni la grâce du style Louis XV. « Il est caractérisé par un retour plus général vers l'antiquité, qu'explique le penchant accusé chaque jour davantage vers les études sérieuses et les sentiments graves ».

Ainsi s'exprime M. Emile Bayard. Son livre doit figurer dans toutes les bibliothèques. Nous le recommandons vivement à nos lecteurs. Abondamment illustré, tiré sur beau papier : c'est en même temps qu'un guide sûr, un ouvrage luxueusement édité.

Jehan DE LA CHESNAYE.

***

**Hugues CAPET, récit historique, par Antoine BAUMANN, un vol. in-16. — Prix 3 fr. 50. — Paris, Perrin et C[ie] Editeurs.**

L'avènement de la dynastie capétienne est un des faits considérables de notre histoire, puisque ce sont les capétiens qui ont rassemblé la France, morceau par morceau. Pourtant peu de Français savent comment s'accomplit, en 887, l'élévation de la nouvelle famille royale Ce livre a pour but de vulgariser ce que rapportent les documents de l'époque sur cet événement; M. Antoine Baumann a borné son invention à la mise en scène, et, s'il a remplacé l'exposé toujours un peu froid de l'historien, par des tableaux animés qui s'enchaînent comme les péripéties d'un roman, il n'en a pas moins scrupuleusement respecté la vérité historique, telle qu'elle nous demeure connue.

Son récit attache le lecteur par son allure vivante et par cette poésie que comporte toute évocation des mœurs du moyen-âge. Il peut être mis dans toutes les mains, et se recommande, en outre, par ces qualités de style et de composition qu'on a pu apprécier antérieurement dans les autres ouvrages du même auteur.

***

**GUIDES ARTISTIQUES ET PITTORESQUES DES PAYS DE FRANCE. I. *La Basse Normandie*, (L. DIMIER ET R. GOBILLOT), un vol. in-18, avec cartes, plans des villes et localités, broché, 5 fr., toile, 6 fr. 50. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.**

C'est le premier des guides publiés sous la direction de L. Dimier.

Digitized by Google

Ces guides comportent avant tout une description des monuments et des sites ; mais à côté de ce double objet, ils donnent une place plus grande qu'on n'avait fait encore à l'histoire, aux mœurs et aux productions. Ces trois chapitres ne font pas moins que les autres, partie d'un tableau de la province française, et c'est ce tableau qu'on a voulu donner pour l'instruction et l'amusement du lecteur. Cet amusement demande la variété, qui n'est jamais mieux assurée que par la diversité d'informations. A cette variété de fond est joint un style sans hâte.

Quant au plan, ces promenades diffèrent de tout ce qui s'est imprimé jusqu'ici. Les itinéraires des chemins de fer y sont remplacés par les itinéraires des voies de terre, tracés par Pays, autour de quelques villes principales, et de façon à y faire tenir toutes les curiosités, et n'y comprendre rien d'inutile.

Chacun des pays est présenté d'ensemble dans une préface, destinée à relier les traits particuliers que les itinéraires rencontrent et à en recomposer le tableau.

Le touriste trouvera dans les guides artistiques et pittoresques le miroir parfait de la France.

II. *Haute Normandie* (en préparation).

*
* *

## L'Union des Travailleurs, Etude sur les Corporations, par M. Albert Armand, honorée de l'approbation de Monseigneur le Duc d'Orléans, illustrée d'un portrait du Prince.

Cette brochure, honorée de l'approbation de Monseigneur le Duc d'Orléans, expose succinctement, mais de la façon la plus claire, la formation des corporations par métiers, puis leurs différents rôles, — social — politique — économique, tels que les avait si lumineusement décrits Monseigneur le Comte de Chambord, dont elle reproduit l'admirable « *Lettre aux ouvriers* » de 1865. Il faut à ces corporations l'existence légale et la faculté de plaider en justice. Ce doivent être de véritables « Corps d'Etat » ayant qualité pour posséder. L'auteur indique les moyens de constituer le patrimoine indispensable qui assurera les besoins du présent et sera la garantie de l'avenir.

C'est, en dix chapitres, la question du bien-être des travailleurs résolue, et tous les ouvrages de propagande ayant traité de cette matière étant épuisés, celui-ci ne peut manquer de trouver le meilleur accueil auprès du monde des ouvriers auxquels il montre le moyen de

Digitized by Google

résoudre, avec la Monarchie, les questions qui les préoccupent et que le régime actuel est incapable de solutionner.

L'exemplaire 0 fr. 15 (0 fr. 20 par poste) ; le cent 12 fr. (13 fr. 05 franco domicile).

Cette brochure est en vente : à la Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, à Paris.

***

**Les Socialistes antidémocrates, par Jean Rivain. — Un volume in-18 jésus, 0 fr. 75.**

Ce petit recueil réunit quelques articles parus sur des sujets voisins les uns des autres, mais se rapportant aux doctrines syndicalistes et aux enseignements de l'école traditionnelle représentée par le Marquis de la Tour du Pin.

On y trouvera examinée, du point de vue de l'empirisme organisateur, l'œuvre antidémocrate d'un Georges Sorel, d'un Emile Pouget, d'un Victor Griffuelhes. L'avenir du syndicalisme, ce qu'il contient d'utile, ce qu'il contient de funeste, se trouvent définis par une intelligence aussi généreuse que réaliste. De grandes vérités générales et qui commandent tout le nationalisme français sont ensuite mises en valeur à propos de la « patrie des prolétaires » et des retraites ouvrières.

Bref, ce livre d'apparence modeste sera pour les royalistes un indispensable instrument de propagande.

***

Nous avons également reçu trois volumes d'un charme littéraire tout particulier, et dont nous ne manquerons pas de rendre compte dans notre prochain numéro :

*Femmes aimantes et Femmes aimées*, de notre maître et ami Charles Folêy (Paris, Tallandier).

*De la Coupe aux lèvres*, un délicat roman de L. de Kerguy, pseudonyme sous lequel se dissimule une des plus charmantes chatelaines du pays Nantais. (Paris, Figuière).

*Myrto dansante*, roman grec de Paul de Gisors, pseudonyme d'un des plus fins lettrés qui collaborent à cette *Revue*.

R. V.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**La Croix processionnelle de Saint-Philbert-de-Bouaine.** — Dans les *Chroniques paroissiales* (n° du 27 Janvier 1912), notre excellent collaborateur M. A. de Goué, donne l'historique et la description de la belle croix processionnelle en argent que possède l'Eglise de Saint-Philbert-de-Bouaine, et qui date du XVI^e^ siècle.

« Cet objet précieux traversa la tourmente révolutionnaire, grâce à une ingénieuse précaution prise par le curé d'alors, M. Biret, qui connaissait tout le prix de la vieille croix. Il fit appeler un homme dans lequel il pouvait avoir une entière confiance. Cet homme du nom de Béziau, était charpentier de son état. M. Biret lui commanda un coffret de chêne très solide dont il lui donna les dimensions. Ce travail terminé, M. le curé apporta pendant la nuit la croix qu'il voulait cacher, et, en présence d'un autre témoin aussi sûr que le premier, on la plaça dans le coffret qui fut fermé hermétiquement et qu'on alla ensuite jeter dans la douve de l'ancien logis de Beauvais.

Seules, ces trois personnes connaissaient cette cachette et elles en gardèrent le secret pendant tous les mauvais jours. Enfin, quand les prêtres purent exercer leur ministère sans crainte d'être inquiétés, et que le Concordat fut signé, le vieux Béziau, seul survivant, sans doute, de la scène que nous venons de raconter, s'empressa de retirer du fond de la douve le coffret de chêne dans lequel on retrouva intact le précieux dépôt qu'on y avait enfermé.

Cette grande croix processionnelle, dont il est fait mention pour la première fois dans l'inventaire de 1649, date du XVI^e^ siècle ; elle porte en effet la marque très nette de la Renaissance, époque durant laquelle l'art fut élevé à un si haut degré de perfection.

Quel en fut l'habile ouvrier ? Il est impossible de le dire, mais nous ne serions pas éloigné de voir dans ce magnifique travail, l'œuvre de quelque moine d'un monastère de la contrée, Geneston, Villeneuve, ou un autre. Sans doute, cet ouvrier n'était pas un orfèvre ordinaire,

Digitized by Google

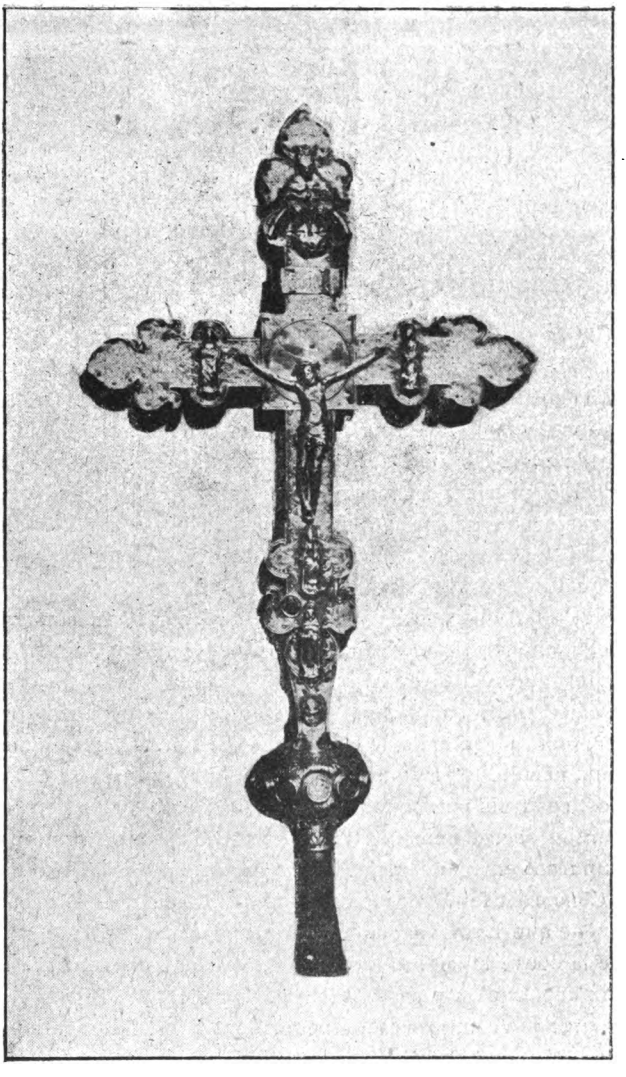

LA CROIX PROCESSIONNELLE
de Saint-Philbert-de-Bouaine.

*(Cliché des « Chroniques paroissiales »)*

Digitized by Google

mais de pareils talents n'étaient pas rares dans nos abbayes avant la Révolution.

Le poids de cette belle croix est exactement de 8 kilos 750. Elle mesure 1m25 de haut et sa largeur d'un bras à l'autre est de 0m65. Elle est composée de larges plaques d'argent ciselé, clouées sur bois, et épaisses de 0m04. La face antérieure ainsi que le revers sont travaillés avec le même soin. Sur la première, l'image largement nimbée du crucifié vivant et la tête à peine inclinée se détache très nettement et mesure 0m23 de haut ; cette pièce, toute en argent, est formée de deux morceaux et clouée sur une plaque carrée. Au-dessus est attachée la banderole avec inscription INRI. En haut, l'extrémité de la croix est terminée comme les bras, par une fleur de lys, et on y voit le Père Eternel qui tient son fils crucifié et appuyé sur un globe. Sur chacun des bras de la croix, entre le Christ et la fleur de lys terminale ressortent de grands personnages, à droite l'apôtre saint Jean et à gauche la sainte Vierge, dans un cadre élargi exprès pour eux. En dessous du Christ, la croix se profile avec les sinuosités de la Renaissance au milieu desquelles le patron de la paroisse saint Philbert, nous apparaît deux fois, d'abord comme abbé avec la mitre et la crosse, puis, plus bas, comme moine avec un bâton dans la main droite et un livre dans la main gauche.

La partie inférieure de la croix se compose d'une douille en argent comme tout le reste, dans laquelle s'adapte le morceau de bois nécessaire au pasteur. Cette douille est couronnée d'un chapiteau artistement ciselé et supportant une boule ou renflement. Autour de cette boule, légèrement aplatie, douze émaux, de couleurs variées renfermant les bustes des douze apôtres, le tout merveilleusement travaillé. Entre ces émaux et la statuette de saint Philbert abbé, est incrustée une pierre diaphane sans valeur et brisée en plusieurs morceaux ; peut-être remplace-t-elle une autre pierre d'un grand prix qui serait devenue la proie de quelque ouvrier voleur.

Sur le revers de la croix, à la place du Christ, apparaît un agneau en relief portant le divin étendard ; puis, à chaque extrémité, dans des médaillons d'une beauté et d'une valeur incomparables, tant par la finesse du travail que par la richesse de la matière, l'œil émerveillé peut contempler l'image des quatre Evangélistes avec leurs attributs incrustés dans l'émail vert : en haut saint Jean, en bas saint Marc ; du côté droit saint Mathieu et du côté gauche saint Luc ».

Cette Croix, a été exposée en 1889 et aussi en 1900 dans le hall central du Petit-Palais, et à la suite de cette dernière exposition, définitivement *classée* comme objet historique.



Digitized by Google

**Le Monument du Père de la Croix.** — L'inauguration du Monument du R. P. de la Croix, l'éminent archéologue poitevin, aura lieu à Poitiers, le 22 Juin prochain, sous la présidence de M. Lefebvre-Pontalis, directeur de la Société Française d'Archéologie.

Ce monument se composera d'un buste exécuté par M. Octobre, statuaire, et dont le piédestal sera orné d'une croix mérovingienne, reproduction exacte de celle trouvée à Challans (Vendée), par notre excellent et érudit collaborateur, M. l'abbé Grelier.

**Le Monument de la Gaubretière.** — La *Semaine Catholique* de Luçon (numéro du 16 Mars 1912), nous apprend qu'à l'issue de la Mission qui vient d'être prêchée à la Gaubretière, une colonne funéraire a été érigée près des bois du Drillais à la mémoire de 600 Gaubretiérois, morts sur les champs de bataille ou massacrés dans les bois au temps de la Grande Guerre et elle ajoute : « *C'est la gloire la plus pure de cette paroisse d'avoir jadis versé son sang à profusion pour défendre la cause de Dieu et de la Religion* ».

Un vénérable prêtre de nos amis nous fait justement remarquer à cet égard que le rédacteur de cette note « *a quelque peu truqué la vérité historique. Les 600 habitants de la Gaubretière tombés en 93, sont morts tout à la fois et pour le* TRÔNE *et pour l'*AUTEL. *Alors pourquoi le taire? C'est remplacer par un pléonasme la vérité intégrale « Dieu et le Roi » ; c'est trahir la gloire de leur fidélité en oubliant ou en dissimulant une des deux grandes causes pour lesquelles ils ont généreusement versé leur sang* ».

Nous sommes absolument de l'avis de notre vénéré correspondant.

**Découverte d'anciennes monnaies.** — Les fermiers de la Pinocherie, près Chambretaud, ont, en creusant le sol pour modifier l'alignement d'un buisson qui, depuis des siècles, servait de limite à l'une de leurs terres, trouvé un tas de louis de 24 livres et d'écus de 6 livres à l'effigie de Louis XV.

La valeur intrinsèque de cette ancienne monnaie serait d'au moins 600 fr.

L'endroit où la découverte a été faite, serait celui-là même où en 1799, eut lieu un combat entre Vendéens et soldats de la République, et où fut tué le général Vendéen de Grignon.

Les pièces trouvées proviennent-elles de quelque blessé, d'un mourant, de Grignon lui-même ?

— Une autre découverte de monnaie ancienne a été faite à Talmont. En démolissant l'une des plus vieilles maisons, appartenant à

Digitized by Google

Mme Guiet, de la Roche-sur-Yon, on a trouvé sous l'âtre, une urne en terre contenant 702 pièces de monnaies, dont 6 louis d'or et 696 beaux écus d'argent d'un blanc immaculé, remontant à Henri II et quelques pièces espagnoles.

**Archéologie.** — A la dernière séance de la Société archéologique de Nantes, notre distingué collaborateur, M. l'abbé Grelier a exposé une série de plans montrant l'évolution des coupoles qui, dans le Sud-Ouest de la France, sont plus particulièrement intéressantes : entre autres celles d'Angoulême, de Périgueux, de Sallertaine, de Fontevrault et de la Tour Saint-Aubin d'Angers.

**En l'honneur de M. Alphonse de Chateaubriant.** — Un dîner littéraire, organisé par M. Marcel Giraud-Mangin, le très sympathique conservateur de la Bibliothèque municipale a eu lieu le 2 Mars, à Nantes, dans les salons de l'hôtel de Bretagne, en l'honneur de M. Alphonse de Châteaubriant, le jeune et distingué lauréat du prix Goncourt.

Notre directeur, M. René Vallette y assistait, et au dessert a pris la parole pour célébrer les mérites du brillant auteur de *M. des Lourdines*, en rappelant l'origine vendéenne de sa famille, et la précieuse collaboration qu'il accorda dès ses débuts dans les Lettres à la *Revue du Bas-Poitou*.

Après les toasts, M. Veil, adjoint aux Beaux-Arts, remit au nom de la ville de Nantes, une médaille de vermeil à M. de Châteaubriant, lequel adressa à tous ses plus chaleureux remerciements dans un discours d'une exquise délicatesse de pensée et de forme.

**La Société préhistorique française,** qui compte aujourd'hui plus de 500 membres, vient d'offrir à M. le docteur Marcel Baudouin, son secrétaire général depuis sa fondation, une superbe plaquette commémorative en argent, gravée par G. Dupré, représentant à l'avers la *Méditation*, et au revers le *Colysée de Rome*, avec dédicace et ces deux vers :

Le lierre, jaloux de l'immortalité,
Triomphe en possédant ce que l'homme a quitté.

Nos sincères félicitations à notre savant confrère Baudouin.

**Monseigneur Augouard.** — Nous apprenons que Mgr Augouard qui devait venir prochainement à Fontenay donner des conférences sur le Congo, part pour Rome.

Digitized by Google

Il est demandé pour régler la question des nouvelles limites ecclésiastiques, nécessitées par le récent accord franco-allemand.

Les Vendéens, malgré ce départ inopiné, gardent encore l'espoir, et réclament de nouveau le grand honneur de le recevoir à son retour de Rome dans le courant du mois d'avril.

**Le Congrès des maires de France.** — Le 4e Congrès de l'Association Nationale des maires de France et d'Algérie a eu lieu récemment à Paris, dans la salle de la Société d'horticulture, sous la présidence du docteur d'Hendécourt, vice-président.

La section vendéenne y était représentée par MM. de La Mardière, Duchaine, de Bagneux, de Lauzon et Renaudin.

Au banquet de clôture, qui a eu lieu au *Central Hôtel*, sous la présidence de M. Castara, maire de Lunéville, vice-président de l'Association, M. de La Mardière, maire du Givre, a prononcé un toast des plus applaudis.

**Conférences.** — Dans la salle de la *Société Artistique et Littéraire*, à l'Hôtel du Foyer, 34, rue Vaneau, à Paris, notre distingué compatriote, M. J. Aulneau, avocat à la Cour d'appel, chargé de cours à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, a fait une conférence des plus intéressantes sur l'*Influence française en Orient*.

Cette conférence, accompagnée de projections, a obtenu un immense succès. A plusieurs reprises, M. J. Aulneau, dont on connaît la compétence dans les questions de politique étrangère, d'une actualité si palpitante, a été salué par les applaudissements d'un auditoire d'élite.

Nous sommes heureux d'y joindre nos plus sincères et plus cordiales félicitations.

— Le Dimanche 4 Février, au théâtre de Fontenay, notre excellent collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye, a fait avec un succès très mérité une remarquable conférence sur la *Chanson Vendéenne*. Une jeune artiste de Nantes, Mlle Jessing, a interprété avec beaucoup de charme et de talent les arrangements que M. Rousse, compositeur de musique vendéen, et M. J. de la Chesnaye ont faits d'un certain nombre de chansons vendéennes les plus caractéristiques.

— Le même jour, à l'*Union libérale* de Fontenay, conférence très intéressante de M. Gaudet de Lestard, avocat du barreau de la Rochelle, sur le *Conventionnel Lequinio à Fontenay*.

— A l'*Union libérale*, de Fontenay (3 Mars), très remarquable conférence de M. le capitaine de Virsay, sur le *Drapeau français*.

Digitized by Google

— Le 17, conférence d'un non moins vif intérêt de notre confrère M. Debois, avocat à Fontenay, sur le *Bien de Famille.*

— Le 4 Mars, dans les salons de l'Hôtel de Bretagne, sous les auspices des *Veillées Nantaises* et devant une très brillante assistance, notre sympathique et érudit collaborateur M. Alain de Goué, a parlé sur la *Prise et la Mort de Charette.*

Au début de la séance, M. le baron de Wisme présenta le conférencier qui, pendant plus d'une heure, tint son auditoire sous le charme de sa parole.

Il montra tout d'abord, la période agitée de la vie du général, puis fit le récit palpitant de son arrestation par le général Travot.

Dans la seconde partie de sa conférence, il raconta la captivité du général, sa promenade à travers les rues de Nantes, flagella la conduite haineuse du général Duthil, qui contraste avec celle du général Travot et des autres officiers républicains.

Enfin, il termina par le récit de la mort héroïque du général vendéen.

Cette conférence fut fréquemment soulignée par de nombreux applaudissements.

— En Mars, sous les mêmes auspices des *Veillées Nantaises* et avec un égal succès, conférence de M. de Brem, sur le *Snobisme.*

— Enfin le 21 mars, M. Paul Legrand, dont nos lecteurs connaissent la haute science historique, a fait devant le même public, une conférence d'un puissant intérêt sur le citoyen *Coustard* et les premières années de la Révolution à Nantes.

La soirée s'est terminée par une fine comédie délicieusement interprêtée par M^lles^ de Brem et de Wisme.

— Le 24 Mars, à Fontenay, en la salle de Rochebrune, M. de Goué a obtenu un nouveau et brillant succès en nous parlant avec toute l'autorité que lui confèrent ses études et recherches si consciencieuses de la *Prise et de la Mort de Charette en 1796.*

**En mémoire de M. Lansier.** — Le 31 Mars, ont eu lieu, à la Roche-sur-Yon, les fêtes de l'inauguration du marbre représentant les traits du philanthrope Armand Lansier, fondateur du Crédit agricole mutuel en Vendée, et père de M. Lansier substitut du procureur de la République à Fontenay.

Digitized by Google

**Courrier musical**. — Notre distingué collaborateur M. l'abbé Poirier, vient de créer à la Roche-sur-Yon, un orphéon dans un but religieux et récréatif.

Les artistes ont commencé à apprendre l'opéra de Mehul, intitulé *Joseph*.

La représentation en aura lieu après Pâques.

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

Le 25 Janvier 1912, en l'Eglise Saint-Honoré d'Eylau, à Paris, a été béni le mariage de M. Henri GUITTON avec Mlle Marianne BARAT.

— Le 8 Février 1912, a été célébré à Bordeaux, le mariage de M. Georges CHOBILLON, ingénieur-agronome, avec Mlle Hélène BELLAMY.

— Le 12 Février 1912, en l'Eglise Saint-Médard, à Paris, a eu lieu la bénédiction nuptiale de M. Charles BALLEREAU, fils du sympathique architecte luçonnais avec Mlle Amélie DAVIAU.

— Le 14 Février 1912 a été célébré à Saint-Savinien-sur-Charente, le mariage de M. André GAULY, lieutenant au 6e régiment d'Infanterie avec Mlle Catherine de LAAGE DE MEUX.

— Le même jour a été célébré à l'Eglise de Pouzauges (Vendée), le mariage de Mlle Marie GIBAUD avec M. Alphonse COLLON.

A l'issue de la cérémonie religieuse un lunch élégamment servi a réuni dans les salons de la Darotterie, les nombreux amis des deux familles.

— Le mariage de Mlle Anne LIBAUDIÈRE avec M. Louis DUCHAINE, sera célébré le mardi 16 Avril en l'Eglise Saint-Louis de la Roche-sur-Yon.

— Nous apprenons également le mariage de Mlle Eugénie ROBUCHON, fille de M. Jules ROBUCHON, le photographe et statuaire bien connu, avec M. Joseph DESOINTRE.

Enfin MÉROVACK lui-même, s'est marié à Metz, et à épousé une charmante jeune fille dont il doit la main à la Cathédrale Lorraine.

A tous nous adressons félicitations et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle PAULE BOYER, fille du commandant et de Mme Boyer, née Bugnot, petite-fille du sympathique et dévoué maire de Saint-André-d'Ornay, avec M. BIAILLE DE LANGIBAUDIÈRE, notaire à Jard.

— De M. JEAN POIRIER-COUTANSAIS, avocat, docteur en droit, fils du regretté secrétaire-général de la Vendée, avec Mlle GABRIELLE BABINET, dont la famille fixée depuis près d'un siècle dans la capitale, appartient à une des plus anciennes familles du Poitou.

— De M. EUGÈNE QUERQUI avec Mlle HÉLÈNE TIFFOINE.

— On annonce les fiançailles de Mlle THÉRÈSE COCHIN, fille de M. Henry Cochin, député du Nord, et de Mme Cochin, née Arnaud-Jeanti, avec M. HENRY DE LA BASSETIÈRE, lieutenant au 124e régiment d'Infanterie, fils de l'ancien député de la Vendée, et de Mme de La Bassetière, née Savary de Beauregard.

## NAISSANCES

Mme Henri de Larocque-Latour a mis au monde une fille qui a reçu les prénoms de MARIE-EDMÉE.

— Mme la vicomtesse Louis de Kérautem, née de La Bassetière, a donné le jour à un fils qui a reçu le prénom d'HENRY.

— Mme la vicomtesse Joseph de Marcé, née de Lattre de Tassigny, a heureusement mis au monde au château de Casso, un fils qui a reçu au baptême le prénom de JOSEPH.

Mme André Genty a donné le jour à un fils qui a reçu au baptême le nom de PIERRE.

## MONDANITÉS

Mme Louis de Béjarry et Mlle Coinquet, ont donné le 18 Janvier dans les salons Turcaud, à Nantes, une élégante matinée de bridge qui s'est terminée par un brillant tour de valse.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

M. le docteur RAOUL STOPIN, décédé à Mouilleron-en-Pareds, le 24 Août 1911, après une longue et cruelle maladie.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu à Foussais, en présence d'une foule considérable. Au cimetière, MM. de Lattre de Tassigny, maire de Mouilleron ; René Vallette, maire de Saint-Germain-l'Aiguiller, et le docteur Barbanneau, ont successivement celébré en termes éloquents les mérites du regretté défunt.

Nous tenons à y ajouter ici l'expression des regrets particulièrement émus que cette mort brutale nous a inspirés et assurer les familles Stopin et Moinard, que cette mort met en deuil, de nos plus douloureuses et très fidèles sympathies.

— Mme la marquise DE BAUDRY-D'ASSON, née MARIE-CONSTANCE-ALEXANDRINE DE LA ROCHEFOUCAULD, décédée à la Garnache, le 26 Décembre 1911, dans sa 73e année.

Nous adressons à notre vaillant ami, M. le marquis de Baudry-d'Asson et à ses enfants l'expression nouvelle de nos plus vives condoléances.

— Mme la marquise DE MAC-MAHON, douairière, née DE PÉRUSSE DES CARS, décédée le 31 Décembre 1911, à Paris, dans sa 79e année.

Nous adressons à la famille de Mme la marquise de Mac-Mahon et plus particulièrement au comte et à la comtesse de Lur-Saluces, l'expression de nos respectueuses condoléances.

— Mlle CLAIRE MÖLLER, décédée le 3 Janvier 1912, au château de Bourneau, à l'âge de 51 ans.

Nous adressons à Mme Möller, aux familles de Fontaines, de la Couture, Querqui, de Meyronnet-Saint-Marc, etc., que cette mort met en deuil l'expression nouvelle de nos plus respectueuses condoléances.

Digitized by Google

— Mlle Amélie MOSNAY, décédée à Fontenay, le 8 Janvier 1912, dans sa 60e année.

Mlle Mosnay tenait une très grande place dans la Société fontenaisienne. Elle était à la tête de toutes les œuvres et son concours le plus actif était acquis d'avance à toute initiative se proposant de faire le bien, de répandre la vérité religieuse et politique, de venir en aide aux malheureux.

Elle laisse derrière elle d'unanimes regrets.

— M. Urbain SOULLARD, ancien maire et ancien conseiller général de Sainte-Hermine, décédé dans les premiers jours de Janvier 1912.

— M. Louis THIBAUT, l'un des plus fidèles royalistes du Marais vendéen, décédé à Challans, le 9 Janvier 1912, dans sa 80e année.

Au cimetière, deux discours furent prononcés, l'un au nom des catholiques chalandais, par M. Gildas Grelier, conseiller municipal, l'autre au nom des catholiques soullandais, par M. Chéguillaume, avocat, maire de Soullans.

— M. Joseph-Paul-Omer LE BOURG, beau-frère de notre excellent confrère et ami M. le marquis de l'Estourbeillon, de la Garnache, député du Morbihan, décédé à Vannes, le 17 Janvier 1912, dans sa 44e année.

— M. Stéphane GUILLEMÉ, maire de la Roche-sur-Yon, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 26 Janvier 1912, à l'âge de 72 ans.

— M. Georges-Henri-Xavier comte de la ROCHEBROCHARD, décédé à Auzay, le 29 Janvier 1912, à l'âge de 72 ans.

A ses obsèques, M. Daniel Lucas, maire d'Auzay a fait en excellents termes l'éloge mérité du regretté défunt.

M. le chanoine CHARPENTIER, archiprêtre de la Cathédrale de Luçon, décédé subitement le 29 Janvier, au moment où il célébrait la Sainte Messe. Le vénéré défunt était âgé de 83 ans, et jouissait de tout le respect et de toute la sympathie dûs à ses hautes vertus sacerdotales et à sa grande aménité de caractère. Il était le frère de notre regretté collaborateur et bon ami M. l'abbé Ferdinand Charpentier.

— M. le vicomte Gaston-Marie de BECDELIÈVRE, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Lyon, le 29 Janvier 1912, dans sa 63e année.

Digitized by Google

Mme la marquise de SAINT-ANDRÉ née LAURE-FÉLISA-FRANÇOISE DUMAS-DESCOMBES, décédée au Mans, le 29 Janvier 1912, dans sa 33e année et inhumée dans le tombeau de famille à Mortagne.

Mme de Saint-André est décédée au Mans, après une maladie de quelques jours. Elle s'en va, en pleine jeunesse, escortée des sympathies et des regrets de tous ceux qui l'ont connue et qui ont pu apprécier sa distinction exquise, sa belle simplicité et la bonté de son cœur.

La disparition de cette excellente chrétienne, doublée d'une femme du monde accomplie, a produit uue vive émotion dans le pays.

— M. LÉANDRE PONTDEVIE, frère de feu l'abbé Pontdevie, ancien aumônier du lycée de Fontenay et du lycée de la Roche-sur-Yon, décédé le 31 Janvier à Saint-Gilles-sur-Vie.

— Mlle MARIE LIBAUDIÈRE, décédée à Pouzauges, le 1er Février 1912 à l'âge de 25 ans et inhumée à Fontenay-le-Comte le même jour.

— M. MARIE-HENRY DE LA MARTINIÈRE, veuf de Mme MARIE-ELISABETH DE LINIERS, décédé le 1er Février 1912, à l'âge de 71 ans, aux Roussières de la Villedieu-du-Clain.

Cette mort met en deuil les familles de Villedieu, de Valois, de Virsay, etc., auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

— M. l'abbé LUMINEAU, ancien aumônier du Couvent des Ursulines des Sables, décédé le 5 Février 1912 à l'âge de 65 ans.

— M. ARTHUR-LOUIS-MARIE RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD, décédé le 5 Février 1912, dans sa 67e année, à la Guissière de Beaulieu-sous-la-Roche.

— M. EDMOND PÉAUD, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, décédé le 18 Février 1912, à l'âge de 21 ans.

— M. l'abbé GAGNIER, décédé le 28 février.

Né à La Pommeraye, le 29 Janvier 1828, ordonné prêtre le 14 juin 1851, il exerça les fonctions de professeur au Petit Séminaire des Sables, fut nommé vicaire à Saint-Jean-de-Monts en 1854 ; curé de la Guérinière en 1857, de Bouillé-Courdault le 16 Juillet 1865, et de Treize-Septiers le 23 Septembre 1883. Il vivait retiré du saint ministère depuis le 18 novembre 1906.

Digitized by Google

— M. l'abbé Louis RORTHAIS, chanoine honoraire, curé de Chavagnes-en-Paillers, décédé le 28 Février 1912.

— Mlle Henriette BOUSSEAU, décédée à Luçon, le 9 Mars 1912, à l'âge de 27 ans.

Mlle Bousseau, enlevée prématurément à l'affection des siens, laisse d'unanimes regrets : bonne, aimable, gracieuse, elle avait conquis tous les cœurs. La cathédrale était trop petite pour contenir la foule émue qui s'y pressait.

La population de Luçon avait tenu, dans cette douloureuse circonstance, à donner un témoignage de reconnaissance au docteur Bousseau, qui, depuis de longues années, n'a jamais cessé de prodiguer ses soins aux malades, et surtout aux pauvres.

— M. le docteur BRIANCEAU, médecin aux Brouzils, décédé à Nantes.

— M. le docteur André CLÉNET, médecin à Chavagnes-en-Paillers, décédé à 32 ans, des suites d'une violente fièvre typhoïde.

Il a été inhumé à Cugand, son pays d'origine.

— M. Gustave Lelièvre, maire des Herbiers, décédé à l'âge de 83 ans, après s'être consacré avec un méritoire dévouement, et jusqu'au dernier moment, aux intérêts de sa commune.

— Le baron Paul de LAMBERTERIE, ancien député du Lot, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé subitement, en son domicile, 3, place d'Iéna, à l'âge de 72 ans. Il était le fils de feu le baron de Lamberterie, membre de l'Assemblée nationale. Il s'était engagé dans les mobiles en 1870 et il était ancien sous-préfet de Briançon, de Confolens, de Fontenay-le-Comte, de Paimbœuf et de Saintes, lorsqu'il fut élu député, comme candidat monarchiste, en 1885. Il ne se représenta pas en 1889.

— M. le Docteur Paul BOURGEOIS, président du Conseil général, et ancien député de la Vendée, pieusement décédé à La Verrie, le 16 Mars 1912, dans sa 86e année.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Francis Eon. — M. Henry Cormeau a consacré l'une de ses dernières et toujours si exquises *Figures de l'Ouest* à notre excellent collaborateur et ami, le bon poète *Francis Eon et à son œuvre littéraire*. Nous en détachons cette jolie page avec le regret de ne pouvoir ici reproduire l'article entier.

« Tout est à lire dans l'œuvre jeune et belle de Francis Eon ; je n'y rencontre aucun déchet. La phrase sort cadencée et porte dans l'oreille, le mot miroite et l'idée parle au cœur. L'art surprend la nature et nous la met, amoureuse, entre les bras. Les strophes, les pièces entières gazouillent d'une harmonie limpide et chantante comme une source : petit miroir d'eau vive où se penchent tour à tour les clochers bourdonnants de carillons, les bocages enchantés de nids, les logis emmantelés de lierre, les ruines habitées d'un passé dont les derniers tisons illuminent encore la cendre au fond des cheminées entourées des figures familières ; — et à chaque retour, à chaque récit, à chaque vision, à chaque détail, Francis Eon sait nous faire du bonheur nouveau avec ces aspects et ces tendresses du pays natal que son émotion, comme la vie, transforme et recompose sans en renier rien jamais. »

Le Journal d'un d'Elbée. — Le comte Jean d'Elbée, fils de notre excellent ami, le colonel marquis d'Elbée, a publié dans la *Revue Hebdomadaire* une très intéressante étude sur les *Débuts de la France en Afrique Occidentale*. C'est la relation détaillée de l'expédition que fit en Guinée un de ses ancêtres comme capitaine de la frégate *La Justice*. Cette relation nous montre ce qu'était la grandeur de la France, autrefois et par contre, hélas ! ce qu'est aujourd'hui son abaissement.

Le combat d'Auvours. — Notre distingué compatriote M. le comte de Guerry de Beauregard, petit-neveu de La Rochejacquelein, qui au moment de la guerre et à peine agé de 18 ans, s'était enrôlé dans les éclaireurs à cheval, survivants des dragons du Pape, a publié de très intéressants *Souvenirs* dans la *Revue Hebdomadaire*, sous ce titre : *Le Combat d'Auvours (11 Janvier 1871), Souvenir d'un éclaireur à cheval des volontaires de l'Ouest.*

Digitized by Google

NAPOLÉON ET LA VENDÉE. — M. Emile Gabory, le sympathique et érudit archiviste de la Loire-Inférieure, met la dernière main à une curieuse étude sur *Napoléon et la Vendée*, dont un chapitre, consacré à la création de la Roche-sur-Yon, doit prochainement paraître dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes*.

POITIERS SOUS LA TERREUR. — M. Etienne Saillard, publie en feuilleton dans le *Courrier de la Vienne*, sous le titre *La Terreur à Poitiers*, l'émouvante histoire des Prisons à Poitiers à cette néfaste époque.

Il y est maintes fois question de familles et de prêtres appartenant à la Vendée, et nous ne saurions trop en conseiller l'attachante lecture à nos amis.

M. Saillard a bien voulu promettre à la *Revue du Bas-Poitou*, quelques pages inédites, d'un intérêt tout local, et dont par avance nous le remercions bien sincèrement.

— Sous ce titre « *Une famille de Réfugiés en France au* XVIII^e^ *siècle* », M. Louis Villat a commencé dans la *Revue Bleue* (16 Mars 1912), une très intéressante étude sur *Les Jacobsen à Noirmoutier et leur œuvre colonisatrice.*

— Notre distingné confrère, M. Henry Clouzot, a publié dans le *Bulletin du Bibliophile*, une curieuse note sur *Les Débuts de l'Imprimerie* à *Luçon*. Ces débuts remonteraient au 20 Octobre 1694, date à laquelle, d'après une pièce retrouvée aux Archives départementales des Deux-Sèvres, le sieur Jacques Morneau, cautionné par les religieuses Ursulines de Luçon, et sans doute à l'instigation de M^gr^ de Barillon, aurait acheté le matériel typographique d'un imprimeur Niortais.

— Sous le titre : *Un site et un monument à sauver*, notre érudit collaborateur, M. le docteur Marcel Baudouin, vient de consacrer, dans l'*Ouest artistique et littéraire*, un très intéressant article sur : *Le Temple du Soleil* à Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), dont il fait remonter les gravures à l'époque de la pierre polie, et qui constitue à son avis, les éléments d'un lieu de culte comme les « fichades », c'est-à-dire les menhirs des alignements de Carnac.

A lire dans le même *Bulletin*, une note sur l'excellent peintre vendéen, Charles Milcendeau, et la reproduction de l'article que M. Henry Cormeau a publié dans l'*Ouest*, d'Angers, sur le bon écrivain Jehan de la Chesnaye et que nous reproduirons dans notre prochain fascicule.

Digitized by Google

L'Homme sauvage de Vendée. — M. le docteur Marcel Baudouin vient également de publier, dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, une très curieuse note sur l'Homme Sauvage de Vendée, Narcisse Pelletier, qui vécut 17 ans chez les sauvages et mourut gardien du phare à Saint-Nazaire.

Signalons également la communication, faite à l'Académie des Sciences par le professeur Dastre, d'un très savant travail du docteur Baudouin sur l'usure des dents : une des curieuses particularités que l'on rencontre chez tous les squelettes de l'époque préhistorique.

— Du même : *Les silex taillés du Grand Pressigny en Vendée.*

Très curieuse enquête (à compléter cependant) lue par l'auteur au Congrès préhistorique de France tenu à Tours en 1910.

— La *Revue du Foyer*, dans son numéro du 15 Février 1912, a publié la très belle et très patriotique conférence, que notre ami Joseph Aulneau a donné au *Foyer*, le 15 Janvier dernier sur l'*Influence Française en Orient.*

— De notre savant collaborateur M. le docteur Atgier : *Un nègre blanc.* (Extrait des *Bulletins et Mémoires* de la Société d'Anthropologie de Paris 1910).

Ce nègre faisait partie d'un groupement africain qu'on a pu voir au Jardin d'Acclimatation de Paris pendant tout l'été de 1910.

A signaler : le très précieux *Mémoire* (adressé) *à MM. les Conseillers généraux du département de la Vendée*, siégeant au chef-lieu départemental pour la session d'Avril 1909, par M. Henri Jacobsen, maire de Beaufou, relativement au projet du *Ralliement de l'Ile de Noirmoutier au Continent.*

Saint Lienne en Poitou. — L'érudit abbé Baraud vient de réunir en une élégante brochure une étude très consciencieuse et très documentée qu'il a consacrée à saint Lienne : son culte, ses reliques et pélerinages en Poitou.

Cette étude sera incontestablement utile aux prêtres et aux fidèles de ces paroisses, pour perpétuer son souvenir et ranimer dans la génération actuelle le culte voué par nos ancêtres à saint Lienne.

Prix, par unité, 0 fr. 80 ; par douzaine 0 fr. 65.

En vente chez l'auteur, 25, rue Marcellin-Berthelot, la Roche-sur-Yon.

Digitized by Google

— Dans le *Mémoire* (1911) de la *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* ; le début du *Catalogue des Lépidoptères observés dans l'Ouest de la France* par M. Henri Gelin, et notre excellent confrère M. Daniel Lucas, d'Auzay.

La Vendée Médicale. — M. Arfeuille, pharmacien à la Roche-sur-Yon, chevalier du Mérite agricole, officier de l'Instruction publique, vient de créer un organe mensuel dont il sera le directeur-propriétaire.

Ce nouveau journal a pour titre : *La Vendée médicale.*

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant :* René VALLETTE

**Fontenay-le-Comte. — Imprimerie Henri LUSSAUD.**

Digitized by Google

# Un Emissaire de M. de Charette
## 1793-1795

## M. DE LA ROBRIE

*(Suite)* (1)

L'arrivée à Londres de M. de la Robrie avait mis en mouvement les émigrés français, empressés de voir et d'entretenir un officier qui depuis dix mois faisait la guerre sous M. de Charette.

Leurs projets de secours aux royalistes de la Vendée allaient trouver un élément nouveau de réussite dans les renseignements enfin précis apportés par le jeune émissaire.

M. de Gilliers, l'agent des Princes qui avait organisé la mission de Tinteniac en Vendée au mois d'Août 1793, s'était de suite emparé de M. de la Robrie. M. de Nantiat (2) était entré en relations très actives avec lui et s'employait à introduire le jeune envoyé chez plusieurs personnes de considération dont le duc d'Harcourt, qui l'avait parfaitement accueilli (3).

La nouvelle du désastre de l'armée vendéenne venait troubler ces espérances et annihiler la bonne volonté douteuse du Cabinet de Saint-James. « La prise de Noirmoutier, écrivait M. de Nan-

(1) Voir le 4e fascicule de 1911.

(2) Baron de Nantiat, chevalier de Saint-Louis, agent du comte d'Artois, désigné en Août 1795 pour remplir une mission en Vendée, reçut du comte d'Artois l'emploi d'aide-maréchal-général-de-logis, le 7 Septembre 1795.

(3) Mémoires de Puisaye, t. IV, n° XXVIII, p. 324.



Digitized by Google

» tiat, a abattu tous les courages, vous verrez par ma dépêche au » maréchal (1) que je ne fais pas de même, qu'au contraire » j'agis avec vigueur ».

Il fallait éveiller les sympathies autour de M. de la Robrie et de sa mission. Ses lettres de créance sont communiquées aux ambassadeurs et ministres des puissances coalisées (2). Quelques membres du Parlement reçoivent une copie de la note qui doit être remise au ministère. « Ils se sont décidés à inviter l'écri- » vain avec l'évêque de Léon (3) à une conférence pour aviser » ce qu'il y aurait à faire et aux moyens d'y entremiser le » ministère (4) ».

Les termes de la note de M. de la Robrie y furent discutés et précisés.

Cette note fut généralement approuvée ; elle exprimait la pensée des émigrés si parfaitement conforme à celle de l'aide-de-camp de Charette. Elle fut remise à M. Pitt le 23 Janvier. Peu d'heures après l'avoir reçue, le ministre fit demander M. de la Robrie pour lui accorder une audience, marquant ainsi l'impression qu'elle lui avait produite (5). M. Pitt vit M. de la Robrie sans témoins et resta longtemps enfermé avec lui.

« La démarche était hardie, écrit Peltier, dans la correspon- » dance française du 25 Janvier, mais digne d'un des guerriers » de la Vendée. Nous avons de bonnes raisons pour croire que » le représentant du roi d'Angleterre et celui du roi de France » ont été fort contents l'un de l'autre (6) ».

Quel que soit le ton ironique donné à l'appréciation du journaliste, renseigné sur les agissements anglais, M. de la Robrie

(1) De Castrie.

(2) Baguenier-Désormeaux. — Documents sur Noirmoutier, juin 1893, p. 197.

(3) Monseigneur de la Marche (Jean-François), évêque de Saint-Pol-de-Léon.

(4) Puisaye, t. V, volume XXXIX, p. 325.

(5) Puisaye, t. V, p. 334.

(6) Peltier, n° XXXVII, Londres, 25 Janvier 1794.

Digitized by Google

sortait satisfait de l'entrevue ; le ministre s'était montré très décidé à porter des secours aux royalistes (1).

L'émissaire de M. de Charette avait rempli la première partie de sa mission. Pour l'instant il obtenait la mise en liberté de l'équipage du *Dauphin*. Un capitaine de la marine anglaise, le capitaine Mac-Dougall était attaché à sa personne, autant sans doute pour surveiller l'émissaire français que pour lui faciliter les démarches près les divers ministères et leurs agents.

Deux jours après l'audience du ministre, M. de la Robrie, toujours préoccupé du découragement que devait apporter la perte de Noirmoutier, signalait la baie de Bourgneuf, à deux lieues de Noirmoutier, comme un point accessible à l'envoi de secours urgents. Il écrivait à la secrétairerie d'Etat de l'Intérieur, la lettre suivante, retrouvée dans les papiers de Lord Moira.

Monsieur,

La prise de Noirmoutier n'ayant pas privé les Royalistes du Poitou de toute communication avec la mer, je vais vous indiquer le point par où il est encore possible de faire parvenir les secours les plus urgents que le Gouvernement Britannique voudrait leur envoyer immédiatement.

M. le Chr de Charette occupant avec son armée le Bas-Poitou et une partie du Comté Nantais, est maître de Bourgneuf, petit port situé dans la baie du même nom, à deux lieues de Noirmoutier. Des bâtiments de transport peuvent facilement y entrer et y mouiller en sûreté ; le fort du Pillier qui domine cette baie n'en défend plus l'entrée, parce que ce fort ainsi que celui de Pornic ont été détruits et les canons qui les garnissaient ont été brisés par les Royalistes.

Le débarquement qui s'effectuerait à Bourgneuf étant favorisé par les Royalistes de Machecoul, n'aurait pas de peine à se joindre à l'armée. Quelques faibles que fussent les secours du moment ils serviraient à ranimer le courage abattu par les échecs d'Outre-Loire et l'abandon apparent des puissances étrangères.

Une réponse favorable aux dépêches dont j'ai été porteur, ajoutera encore à l'espérance qu'excitera l'arrivée des premiers secours, qui parviendront dans le Bas-Poitou.

Pour rendre les renseignements sur l'atterrage et le débarquement

(1) Puisaye, t. V, p. 334.

Digitized by Google

plus exacts, il conviendrait de mander le capitaine Royaliste qui m'a conduit en Angleterre, et de l'interroger sur ces objets qu'il connaît parfaitement.

J'ai l'honneur de vous prier en conséquence, Monsieur, de vouloir bien me faire expédier les ordres nécessaires pour que je puisse le le faire venir sur le champ à Londres, sans être exposé à aucune difficulté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Robrie,
Député des Royalistes (1).

Londres, 27 Janvier 1794.
Isaac's Coffee, house,
Parliament Street.

La réponse du Cabinet de Saint-James à la lettre des généraux royalistes qui, à juste titre, lui paraissait urgente ne devait cependant être écrite que le 22 Février, un mois après l'audience du ministre, retard que ne justifiait pas l'assurance qu'il avait reçue d'une action immédiate et rapide.

Ce long délai fut employé par M. de la Robrie à régler la situation du petit bâtiment qui l'avait amené, ainsi que celle des hommes d'équipage.

Le gouvernement anglais le traitait avec une certaine libéralité. Sur la réclamation contre la confiscation du *Dauphin*, (2), qui est non pas républicain, mais royaliste et ne devait pas être traité comme un corsaire (3) et la production de l'état de la cargaison du bâtiment, il obtint une indemnité de L. 500 pour la valeur du *Dauphin* qui ne peut plus lui servir (4) plus L. 200 pour la cargaison.

En outre, son entretien à l'Hôtel Isaac était réglé, ainsi que

(1) War-Office. Original Corresp. Lord Moira's, Army, 58.

(2) Le *Dauphin* était une goëlette du port de 60 tonneaux. Piet, *Noirmoutier*, p. 595.

(3) War-Office, Royalist's, 416.

(4) War-Office, Royalist's, 416.

Digitized by Google

les dépenses que l'équipage avait faites à Londres (1). Le capitaine Lefebvre dont il réclamait la présence à Londres, était venu le rejoindre le 14 Février, sous la conduite du capitaine Mac-Dougall.

Dans une lettre adressée à M. Huskinson, du ministère Dundas, M. de la Robrie, remerciait le gouvernement de ses faveurs, mais insistait pour n'avoir plus à se préoccuper que des intérêts de sa mission.

A Monsieur Huskinson, Whitehall,

In 18 Warmick Street, Golden Square.
1er Février 1794.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre d'avant-hier par laquelle vous avez bien voulu m'éclairer sur le doute que je partageais avec plusieurs personnes, sur l'intention du Gouvernement Britannique à mon égard. Je me réglerai en conséquence pour la dépense que je croirai devoir faire du produit de l'indemnité que j'ai obtenue autant, je pense, de sa justice que de sa générosité pour le vol qui m'a été fait en voyageant sous la protection spéciale du Gouvernement, j'ai lieu de prononcer que, sans cette précaution particulière, j'aurais conservé tout ce qui m'a été volé. Permettez-moi, Monsieur, d'exprimer aussi mon éton-étonnement sur le vôtre, de ce que j'ai cru à la possibilité que le Gouvernement Britannique me traîtât avec quelque attention particulière, en considération de la mission honorable et périlleuse dont j'ai été chargé par des hommes qui ont combattu utilement pour la cause que vous voulez bien vous-même regarder comme commune.

Ce sera dorénavant de leurs intérêts que je m'occuperai uniquement ; celui des individus, comme vous l'observez vous-même, Monsieur, doit disparaître au milieu des grands intérêts de la cause commune. L'accueil que j'ai éprouvé de la part du ministre de Sa Majesté Britannique ne me laisse aucun lieu de douter du succès définitif de la mission dont j'ai été chargé. Je m'adresserai toujours avec confiance aux ministres de Sa Majesté, lorsque j'aurai à réclamer

(1) Note fournie par l'hôtelier et transmise par M. de la Robrie à M. Nepean, à Whitehall, dans une lettre du 14 Février. (Dedans inclus).

| | |
|---|---|
| 1794 Feby 13 | Victualing Lodging Bar ect... for 18 men. for 4 days, 14l 2s 6d. Wm Lord A. |

War-Office, Royalist's, 416.

Digitized by Google

un acte de justice ou à solliciter quelques faveurs qui ont pour objet d'aider des hommes qui combattent pour la cause commune.

L'avis que vous voulez bien me donner des mesures, qui seront prises à l'égard de mon bâtiment et de la cargaison est entièrement conforme à ce que j'attendais de la justice et de la générosité de Sa Majesté Britannique et de son ministère.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Robrie,
Député des Royalistes de France.

Enfin le 22 Février 1794, la réponse aux généraux royalistes, à la lettre écrite dans les premiers jours de Décembre, à Noirmoutier, sortait des bureaux du ministère Dundas. Elle était communiquée à M. de la Robrie.

Nous en donnons la copie :

Réponse aux Chefs de l'Armée Royaliste

Whitehall, ce 22 Février 1794.

(Chefs de l'Armée Royaliste).

Messieurs,

Monsieur le chevalier de la Robrie, qui fut chargé de votre lettre et qui m'a représenté qu'il avait reçu vos ordres de communiquer au Gouvernement britannique la situation des Royalistes habitants des soi-disants départements de la Vendée et de la Loire supérieure, est arrivé à Londres le 7 Janvier, et votre lettre m'avait été expédiée quelques jours auparavant, du port où M. de la Robrie avait débarqué.

Les principes qui dirigent les habitants de ces provinces doivent naturellement disposer le Gouvernement Britannique à écouter favorablement leurs réquisitions et à leur fournir cet appui et protection, auxquels leur conduite, vraiment méritoire, leur a donné un si juste titre.

Mais l'arrivée de M. de la Robrie fut à peine annoncée au Gouvernement Britannique, quand il reçut le rapport fait à la prétendue Convention nationale, de la prise de Noirmoutier et de ses horribles suites. Cet événement, joint à la malheureuse défaite des Royalistes en Bretagne, arrivée presque en même temps, paraissait presque détruire l'espoir qu'ils peuvent continuer de résister aux actes oppressifs et arbitraires des personnes qui exercent aujourd'hui en France les pouvoirs du Gouvernement, mais les circonstances, qui sont depuis survenues portent à croire que les succès des armées de la

Digitized by Google

Convention ont été considérablement exagérés, et qu'il reste encore un corps de Royalistes, résolus de continuer fermement attachés à la cause qu'ils ont embrassée.

Le chevalier de la Robrie est tellement convaincu de l'existence de ce parti, qu'il désire tenter un débarquement dans le voisinage de Noirmoutier, et à ce fin, un vaisseau lui a été fourni, qui doit le porter sur cette partie de la côte. Il sera accompagné de quelques-uns de ses compatriotes, animés, comme lui, d'un zèle louable pour cette cause ; et on espère vivement qu'ils auront tout le succès qu'ils méritent à si juste titre. Un autre vaisseau sera envoyé en même temps afin de revenir avec les nouvelles de votre situation actuelle, ou de la non réussite de l'entreprise de M. de la Robrie.

Si M. de la Robrie, ou aucun de ses amis, a le bonheur de vous joindre, il vous renouvellera l'assurance, que les sentiments du Gouvernement Britannique n'ont point changé et que les intentions développées dans la déclaration ci-jointe, publiées par ordre du Roi, le 29 Octobre 1793, et dans les lettres, que je vous ai déjà fait parvenir, existent toujours à votre égard.

Il est impossible de discuter d'une manière précise la conduite que vous devriez tenir, pour profiter de ces intentions, sans entrer dans des détails considérables ; je me bornerai donc à vous observer d'une manière générale qu'il sera impossible de vous fournir les secours que vous réclamez, en hommes, argent, vivres et munitions, d'une manière régulière et efficace, jusqu'à ce que vous vous soyez emparé de quelque port fortifié ; et que vous vous soyez mis en état de maintenir une communication libre et complette avec la mer et de recevoir par là, des secours.

Vous êtes probablement instruits que des préparatifs très considérables ont été faits et qu'une force envoyée à l'isle de Guernsey, afin d'y être prête à tous moments, de vous aider dans vos efforts, quand ils ont déjà été dirigés sur un point convenu des côtes de la Manche, n'en a été empêchée que par les circonstances malheureuses qui ont obligé cette division de l'Armée Royaliste d'y renoncer (1).

Quoique l'exécution de l'entreprise, pour laquelle cette force est encore assemblée, dépendra des circonstances de la guerre en général ; on ne les perdra désormais jamais de vue, tant qu'il restera l'espérance de voir naître des circonstances qui puissent le faire tourner à un avantage réel.

(1) Echec de Granville 14-15 Novembre 1793. — Expédition de Lord Moira, Décembre 1793.

Digitized by Google

Il y a à bord des deux vaisseaux quelques fusils et autres petits articles, qui pourront être utilisés. Vous voudrez bien attribuer le peu de proportion qui se trouve entre ces secours et vos besoins actuels au risque du voyage et à la difficulté d'en mettre davantage sur des vaisseaux de cette espèce.

Le vaisseau sur lequel M. de la Robrie est venu en Angleterre n'est pas en état de retourner ; mais vous trouverez, par l'exposé qu'il vous fera qu'il n'est pas mécontent de l'arrangement qui a eu lieu, pour en disposer icy.

Dans l'attente de recevoir bientôt de vos nouvelles, j'ai l'honneur d'être Messieurs, etc.

(sans signature) (1)

To the Chiefs of the Royalist's Army.

22 febr 1794.

Dans cette lettre circonspecte où le gouvernement Anglais mettait en avant la nécessité d'une base d'opération pour qu'il puisse agir et les risques du voyage, pour n'engager qu'un matériel dérisoire, M. de la Robrie était loin de trouver la réalisation de ses espérances. L'expédition se réduisait à une simple reconnaissance confiée à l'officier Anglais, Mac-Dougall, et à la remise aléatoire de la lettre aux généraux Royalistes.

La lettre suivante datée du 24 Février, précise les instructions relatives à la mission confiée à M. de la Robrie.

La lettre est de M. Dundas.

Whitehall, 24 Février 1794.

A Monsieur de la Robrie,

Monsieur,

Vous recevrez ci-jointe la liste des différents articles qui ont été mis à bord du *Phénix* et du *Comte de Chatham Cutters*, pour être employés de telle manière que M. de Charette et les autres officiers commandant l'armée Royaliste jugeront convenable. L'incertitude si vous trouverez quelque port occupé par les Royalistes et la petitesse des bâtiments sont cause qu'on n'a pas envoyé un secours plus considérable de ces articles qui pourraient leur être d'une grande utilité dans la situation de détresse, où je crains qu'ils ne se trouvent en ce moment.

(1) War-Office, 415.

Digitized by Google

J'ai donné ordre à M. Macdougal, commandant le cutter le *Comte de Chatham* de vous accompagner et de se conformer, autant qu'il le pourra sans compromettre la sûreté de son bâtiment, aux réquisitions que vous pourrez lui faire de vous aider dans cette entreprise, et vous concerterez avec lui et le capitaine le Fèbre, votre plan de conduite et vous conviendrez avec lui des signaux qui pourront paraître nécessaires pour vous donner avis l'un à l'autre de vos intentions et de vos situations respectives.

Si vous avez le bonheur, en débarquant sur la côte de France, d'être bien reçu et d'y apprendre quelques nouvelles de la situation de vos amis, vous ferez bien de renvoyer tout de suite le capitaine Macdougal avec le détail le plus circonstancié que vous pourrez en recueillir, et dans ce cas, vous garderez l'autre vaisseau jusqu'à ce que vous ayez remis à M. de Charette, ou au chef de l'armée royaliste, la lettre qui vous a été confiée, afin qu'il ait le moyen par là de me faire passer sa réponse.

J'ai donné ordre au comte de Moira de faire remettre 500 piastres au capitaine le Fèbre et la même somme au capitaine Macdougal. En allouant cet argent, on avait en vue d'accorder la somme nécessaire pour leur subsistance et celle des personnes qui doivent s'embarquer avec eux, et c'est à vous que je me fie pour en surveiller l'emploi exacte et fidèle. Cette somme sera plus que suffisante pour se pourvoir des articles nécessaires à un voyage aussi court ; mais le surplus pourra former un fonds pour être distribué parmi vos compagnons de voyage en abordant en France, qui en auront alors besoin et vous voudrez bien, sitôt que le débarquement sera effectué, le faire distribuer parmi eux d'une manière égale.

(sans signature).

To Mons$^{r}$ de la Robrie, 24 Febrary 1794 (1).

Liste d'articles mis à bord des Cutters *Phœnix et Earl of Chatham*.

| | |
|---|---|
| Fusils | 800 |
| Pistolets | 3 paires |
| Cartouches à balles | 50.000 |
| Pierres à fusil | 5.000 |
| Sabres | 3 |
| Télescopes | 3 |
| Souliers | 1.000 paires |

(1) War-Office. Royalist's, 416.

Digitized by Google

Quelques fusées à poudre.
Des ceinturons, etc.

Cette lettre envoyée par courrier de Cabinet, rejoignit M. de la Robrie à Southampton où il s'était rapidement rendu, pour prendre possession de son commandement. Les deux navires, le *Phénix* et le *Comte de Chatham* mis à sa disposition étaient deux cotres d'un faible tonnage.

Le *Comte de Chatham* naviguait sous le commandement du capitaine Mac-Dougall. Celui-ci, dès le début, créait des difficultés. M. de la Robrie était obligé d'en saisir M. Nepean, secrétaire d'Etat et de le faire intervenir pour y mettre fin.

Evan Nepean, esq. secretary of States.

26 Février 1794.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que M. Dundas m'a fait l'honneur de m'écrire.

Le capitaine Macdougal qui est venu ici avec le courrier du Cabinet, m'a beaucoup surpris en m'apprenant que le navire le *Phénix*, que le Gouvernement me donne pour faire le voyage est trop petit pour tenir la mer dans cette saison. Comme je ne suis pas marin, je n'ai pu lui faire d'objection ; je l'ai engagé à vous écrire pour vous faire part de ce qu'il en pense ; j'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien lever toutes les difficultés qui pourraient me causer du retard ; il m'a assuré qu'il avait à sa disposition à Guernsey, un petit bâtiment plus propre à faire le voyage ; si vous voulez bien lui donner des ordres, il est prêt à me le donner. Quand à lui, je crois qu'il ne pourra m'accompagner lui-même, étant, dit-il, très malade, mais il se propose d'envoyer son second capitaine. Il m'a remis un sac, contenant cinq cent piastres de quatre shilling, trois sols chacunes ; sur laquelle somme il a retenu 95 piastres, reste 405 piastres, dont je lui ai donné un reçu. J'emploierai cette somme à défraïer les officiers français qui doivent venir avec moi et le capitaine le Fèbre ; je vous rendrai compte de tout.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Robrie
Député des Royalistes (1).

(1) War-Office. Correspondance, 416.

Digitized by Google

Star auberge le 26 Février 1794, Southampton.

M. Nepean.

Southampton, 26 Feby 1794.

M. de la Robrie.

R. 27th.

Le capitaine Lefèbre, l'ancien commandant du *Dauphin*, était également en correspondance avec M. Nepean, pour l'organisation de l'expédition, Il recrutait des Français pour l'équipage. Deux lettres datées de Southampton, les 11 et 17 Mars, demandaient le passage pour M. de Tinguy (1) et réclamaient la présence de M. Bouhier de la Davière (2) qui serait fort utile à l'armée royaliste, tant par sa connaissance du pays que par la confiance que lui ont toujours témoigné les gens de campagne des environs de Noirmoutier (3).

Enfin les difficultés semblent aplanies malgré l'évidente mauvaise volonté du capitaine Anglais. L'expédition est à Falmouth, d'où M. de la Robrie annonçait son prochain départ.

25 March 1794.

Monsieur,

Le capitaine du *Phénix* et Macdougal ne sont arrivés ici que Samedy. Leurs batimens ne seront prêts à mettre à voile que ce soir ; en conséquence nous allons nous embarquer en observant de nous partager, aussi que les quatre matelots français, sur les deux vaisseaux. Du reste, je me conformerai absolument aux instructions que vous m'avez donné pour le débarquement et pour la manière de vous donner des nouvelles de la situation des Royalistes.

Je laisse au capitaine Macdougal à vous rendre lui-même ses comptes de l'emploi qu'il a fait de l'agent que Lord Moira lui a compté ; ne connaissant point le prix des provisions qu'il a achetés, je ne peux pas approuver ses comptes comme M. Dundas me le marquait, j'ai seulemenl touché à Southampton quatre cent cinq dolards, dont je lui ai donné un reçu, somme que j'ai employée aux

(1) M. de Tinguy avait quitté Noirmoutier sur le *Dauphin*, avec le prieur de la Blanche, dom Graux, que Lefebvre prit comme passager. René-Henry de Tinguy, gouverneur de Noirmoutier, avait été fusillé à la reprise de l'île.

(2) M. Bouhier de la Davière, d'une ancienne famille de Noirmoutier, parent du curé de Saint-Gilles-sur-Vie.

(3) War-Office. Original correspondance, 418.

Digitized by Google

dépenses des voyages de Southampton à Farmouth et à acheter l'équipement nécessaire aux personnes qui s'embarquent, Macdougal a oublié à Portsmouth (1) les souliers que vous nous avez donnés, je suis d'autant plus fâché de cet oubli que c'est un des objets les plus nécessaires à l'armée royaliste. Nous avons les fusils et les autres munitions.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Robrie,

Falmouth, le 26 Mars 1794. Env. des Royalistes (2).

Nous n'avons pu trouver aucun document nous renseignant sur l'expédition du *Phénix* et du *Comte de Chatham*.

La tentative de débarquement sur les côtes du Poitou échoua. M. de la Robrie dût sentir vivement la perte de Noirmoutier qui rendait ses efforts inutiles et légitimait les motifs d'abandonner la partie.

Deux mois après, le 8 Mai 1794, il rendait compte d'une nouvelle expédition qu'il avait tentée, toujours avec le concours du capitaine Mac-Dougall, dont l'avis détermine le retour à la côte anglaise.

Monsieur,

Je suis très fâché de vous annoncer tant de fois mon départ et mon retour sur les côtes d'Angleterre, sans découvrir celles que j'ai tant d'intérêt de voir.

Nous sommes partis Lundy de Penzance (3) par un vent du Nord-Est, très favorable. Nous avons fait voile au Sud-Sud-Ouest, suivant la ligne la plus directe.

Mardy, à neuf heures du matin, nous prîmes connaissance d'une flotte française, composée de vingt-cinq voiles, courant du Sud-Ouest de Ouessant à l'Est. Nous continuâmes notre route jusqu'au Sud-Ouest de Brest (1), espérant nous tenir au vent, mais trois frégates s'étant

(1) Les approvisionnements et l'armement se trouvaient à Portsmouth. Savary, t. IV, p. 280.

(2) War-Office. Original correspondance, 416.

(3) Port près Falmouth.

(1) Dans les premiers jours de Mai les forces navales républicaines tiennent la mer sous le contre-amiral Villaret-Joyeuse. La flotte sortie de Brest devait opérer sa jonction avec l'escadre du contre-amiral Cornic, alors à Saint-Malo, qui reçut l'ordre de rejoindre.

Digitized by Google

détachées de la flotte, et gagnant au vent, de manière à nous intercepter le passage, M. Macdougal nous annonça qu'il n'y avait pas d'autre party à prendre, qu'à faire voile sur Plymouth, où nous sommes arrivés vendredy.

J'ai cru, Monsieur, qu'il était de mon devoir de vous rendre compte des tentatives infructueuses que nous avons faites. Nous resterons ici jusqu'à ce que vous nous ayez donné de nouveaux ordres, que je vous prie instamment, Monsieur, de nous donner le plus tôt possible. Macdougal les attend également ; je ne doute pas qu'il vous écrira aussi pour vous faire part de cet exposé.

Je vous réitère la prière que je vous ai faite de m'instruire de ce que je dois faire dans la circonstance présente.

J'ai l'honneur d'être avec respect Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Robrie,
Aide de camp du Général Charette.

Plymouth, le 8 Mai 1794.

Old King's Arms auberge,
R. le 10th.

Ce n'était pas M. de la Robrie qui devait porter à M. de Charette la réponse du ministère aux généraux royalistes, et il en manifesta le vif regret.

Le succès de la première mission de M. de Tinteniac, en Août 1793, engageait Dundas à lui confier encore la correspondance.

M. de Tinteniac débarqua sur la côte, près de Saint-Malo, il prenait la route des postes de communication et de correspondance organisés par Prigent. Une lettre autographe de M. de Tinteniac à M. Dundas, signale sa présence près de Rennes le 11 Mai 1794 (1).

(1) Extrait de la lettre originale de M. de Tinteniac à M. Dundas, du 11 Mai 1794, près Rennes.

Il s'arrête en Bretagne vu la fermentation du pays ; il a vu Jean Chouan avec 12,000 hommes dont 4,000 au plus armés de fusils ; il les a visités dans les trois forêts où ils vivent.

« Je pars demain pour la Vendée ».

Le chevalier de Tinteniac.

War-Office. Original correspondance, L. Moiras, Army, 58.

Digitized by Google

Le 29 Mai il a pu rejoindre l'armée de M. Stoffiet.

M. Stofffet le connaissait bien ayant pris part aux entrevues du mois d'Août à Châtillon-sur Sèvre.

A ce moment, les trois armées constituées : l'armée du Haut-Anjou, sous M. Stoffiet ; armée du Centre, sous M. de Sapinaud, et l'armée de Retz, sous M. de Charette, mènent la campagne et tâtent les postes républicains.

C'est à Belleville où se concentrèrent les armées pour l'attaque de Challans, que l'émissaire de Cabinet de Saint-James et des Princes est présenté à M. de Charette.

Le long silence du Gouvernement Anglais que M. de Tinteniac venait enfin rompre, la perte des papiers originaux dont il ne peut fournir que les copies, son insistance à se renseigner sur les forces et les besoins de l'armée excitaient la méfiance de M. de Charette, on parla de le fusiller. Cependant la netteté de ses déclarations rétablit la situation et apaisa les soupçons.

Il apportait, avec la réponse aux généraux, une lettre du comte d'Artois, la déclaration publiée par ordre du roi d'Angleterre, le 20 Octobre 1793, et des dépêches du ministre Dundas.

Il renseignait également sur les préparatifs de secours faits par l'Angleterre, sur l'existence de la flotte de Lord Moira, enfin, sur tout ce qui pouvait réveiller la confiance des royalistes.

Les termes des réponses furent discutés au Conseil des trois armées réunies à Belleville.

Les généraux voulurent que M. de Tinteniac suivit l'expédition de Challans et fut témoin du combat.

L'-Colonel Marquis D'ELBÉE.

(*A suivre*).

Digitized by Google

# LA CHANSON VENDÉENNE

I l'aimais vrai bé, ma Lisette,
Ma Lisette filant son fuséa.
Al étet gentie, megnounette
Quand a chantet queum in'oséa,
*Les jòlis airs dau temps passé*
Que sa boune mère
Bé daus foués liavet répétés
Queum in prière.

Jehan DE LA CHESNAYE.
« *L'Abandouné* ».

## I

Un des plus jolis chants de Vendée, recueilli dans le Marais Breton affirme qu'

Il y a trois choses au monde
Que Dieu ne défend pas :
C'est de l'*argent* z-en abondance,
Une *jolie femme* et du *bon vin*.

Trois dieux, en effet, depuis les lointaines origines mènent l'humanité : Mercure, Vénus et Bacchus. Cette trinité, présidant aux destinées de sa vie, il était juste que le Vendéen, petit-neveu de Rabelais — car il fut notre grand-oncle — laudàt comme il convient ce qui fait sa joie à travers les dures épreuves de l'existence et les rudes labeurs de la Terre.

L'argent, l'amour, le vin : voilà ce qu'on trouve dans presque toutes nos chansons.

Elles peuvent être groupées en une sorte de trilogie, en dehors

Digitized by Google

de laquelle demeurent les chants historiques. Ceux-ci, nés d'événements particuliers, n'ayant agité que momentanément notre pays, n'ont ni la saveur, ni la naïveté ou la malice de nos chants populaires. Ils ne reflètent que des passions dont l'éloignement diminue l'acuité et amène l'oubli. Ce sont des souvenirs de luttes éteintes à tout jamais pour le plus grand bien de l'humanité et... aussi de la chanson populaire. Les chants de 1793 sentent trop la poudre et les balles : c'est avec son cœur qu'il faut chanter, car tout ce qui n'est pas fait d'affection est voué au néant. L'homme qui n'aime pas est un monstre, alors que l'amour rend

Comme fait l'or au feu, plus fin.

Elle le sait bien la gente pastoure de *chez nous*. Quand le petit Dieu malin — sous la forme d'un gâs solide — lui a décoché son premier trait, elle a senti son cœur battre un peu plus fort que d'ordinaire. L'idée du mariage a germé en elle, bien qu'à l'encontre d'un roi de France, elle soit certaine que :

Les Garçons sont volages
Comme la feuille au vent

si

Les Filles sont fidèles
Comme l'or et l'argent ! !

Elle veut choisir, mais que de luttes n'aura-t-elle pas à soutenir contre l'intérêt des parents et les noirs desseins de certains prétendants pour conserver son cœur à l'élu !

Cet « or », dont parle Peirol, le vieux troubadour auvergnat, fera l'objet d'âpres discussions lors de « l'arrangement » des noces. Elles cadrent d'ailleurs fort mal avec le sentiment si noble qui porte deux êtres jeunes et beaux à se vouer l'un à l'autre.

Pourtant il faut compter avec « écus et louis » quand il s'agit de mariage. Le Vendéen peine dur et sait le prix de son travail. Il garde jalousement le lopin de terre acquis ou reçu en héritage et le transmettra à son gendre, à la condition que celui-ci apporte un coin de pré à ajouter au guéret du beau-père !

Si la « petite » persiste à écouter la voix du cœur — ce cœur

Digitized by Google

qui a parlé dès quinze ans — on la mettra tout simplement à la « tour »

De peur qu'on lui fasse l'amour.

Mais que d'ingéniosité pour, de la forteresse, communiquer avec le galant :

Amant, amant, mon bel amant,
Prends le flambeau pour enseigne ;
Quand le flambeau serat-allumé
Il sera temps de s'y rapprocher !

Ce pendant que Papa terrible veille, Maman irréductible reçoit les prétendants.

Saluez : voici Maître Jean. Il lui faudrait un « petit » d'argent, la fille de la maison, l'âne et six cents francs. On ne saurait se présenter avec plus de franchise. Il eût été vraiment regrettable que, l'émotion aidant, le roussin fût oublié. Si la mère prétend que notre Gros-Jean n'est pas digne d'entrer dans la famille, il n'aura pas de peine à démontrer à Belle-Maman désirée qu'elle « s'engeigne ».

Beau garçon, il possède pelle, bêche, faux et fléau :

Tot chiu vaut bé mux que lés pliumes
De tchiés chétis avocats.

Puis, ne met-il pas les poules couver, aussi les canes, les oies et les dindons ? Et s'il y a plusieurs jouvencelles dans la maison, il prétend, avec raison d'ailleurs, s'arroger le droit de choisir. Il ne veut ni de Françoise ni de Jeanneton. L'une est trop coquette, l'autre trop mauvaise tête. Il aspire à prendre une tendre jeunesse :

Je veux la Marguerite
La cuiller et la marmite.

En vérité, n'a-t-il pas le droit d'être difficile, notre homme ? Aux charmes de l'esprit qui lui manquent, n'ajoute-t-il pas les avantages physiques qui lui font défaut ? Avec un chapeau de paille haut et pointu, une perruque en poil de pourceau, une chemise de reparon où les poux courent quatre à quatre, une culotte en peau de baudet d'où s'échappe un pan de chemise,



Digitized by Google

on est un parti fort désirable, surtout quand le reste est à l'avenant.

D'autre part, les demoiselles ont horreur du célibat. Avec plaisir elles entreraient

Au couvent de Saint-Nicolas
Où l'on marie les filles avec les gâs.

C'est un amoureux qu'elles demandent :

Point de couvent, je ne veux ma mère ;
C'est un amant qu'il me faut vraiment.

Et ajoutent-elles :

Quand y pense à li
Mon tchier me chatoille,
Queum daus vredons
Dans le tchiu d'in chaudron !

Mariez-vous les filles, mariez-vous ! Et vite encore !

Si d'aventure, les mamans s'opposent au mariage, malgré de « beaux avantages » et « seize ans passés », les matrones auront à craindre la colère de leur progéniture :

Si l'on ne me marie bientôt,
Je ferai un beau tapage,
Je cass'rai les pots, les plats
Je cass'rai tout le ménage.

On ne s'arrête pas en si beau chemin et la belle de continuer :

Si ma mère veut me gronder,
Je lui tiendrai ce langage
Qu'elle en a bien fait autant
Et peut-être davantage !

L'argument est irrésistible. Le lendemain, d'ailleurs, n'inquiète pas notre amoureuse. Quelques boisseaux de grains, trois raisins, des échalas, le lit trop court allongé, constitueront l'indispensable de cette « entrée en ménage ». De vieux sacs feront l'office de draps ; le petit champ se convertira en espèces sonnantes. Il y a bien une ombre au tableau..., le galant manque, mais la chose est sans importance :

Digitized by Google

— Ma fille, tu n'as pas d'amant !
— Ma mère, il en passe souvent ;
Je les hucherons :
Mariez-me donc !

Malgré tant de désir d'être la mariée, la Vendéenne veut choisir. C'est sur un gâs beau et jeune qu'elle jette son dévolu.

Le vieux « à barbe grise » — que contre son gré ses parents avaient songé lui imposer, parce qu'il a « le sac » d'écus — ne souffre pas de comparaison avec « son berger ». Celui-ci a son cœur : l'autre la rendrait heureuse, mis dans un navire qu'engloutirait un « vent de bas ». Quant au bossu, il doit se contenter d'avoir de l'esprit et ne point songer à prendre femme sinon, de Capitaine Bouc, il aura les attributs.

Pourtant la mère flatte, commande, presse même :

Endure, endure, ma feïlle,
Gla daus etchius.

Mais elle, la fillette, ne consent à céder « son avantage » qu'au « berger joli ». C'est pour lui que, jusque-là, elle est restée sage. Quand le pieu sera enfoncé profondément en terre devant la porte de la maison, quand les amoureux auront bu à la « tuilée », les accordailles seront faites : demain Jeanneton sera la mariée.

Plus heureuse que celle de Chambretaud « qui rechtit tote apprétaïe le matin de ses noces », la voici parée de tous ses atours. Belle, radieuse, admirez-la dans sa toilette : robe de guenilles ramassées, collet de revêche percé, coiffe empesée de résine. Comme couronne : la couverture du pot ; en fait de rubans, la corde du puits ! Sa ceinture est faite du lien servant à porter les buires et ses souliers sont taillés dans une peau de chat crevé.

« Verte comme porée », une roupie au nez, ajoute à l'harmonie de cet ensemble et fait de la mariée « la plus jolie de toute la compagnie » !

De par la volonté écrite de M. le Maire, apostillée par M. le Curé, l'accorte personne est devenue « la femme de Dieu merci ».

Digitized by Google

Tout à l'heure, par les chemins et sentiers, on la ramènera sous la grange où un repas pantagruélique est déjà servi :

Ouvrez la porte, ouvrez,
La Mariaïe qu'arrive.

A sa suite, une longue théorie de ventres affamés hurlent :

Trempez la soup', trempez.

Les chants cessent : les mâchoires broient, les gosiers se mouillent. Cuillers et fourchettes, en un tapage assourdissant, frappent les assiettes qui se vident à l'envi. Puis, quand ces Gastrolâtres ont sacrifié à leur Dieu — tels ceux de Rabelais sous la conduite de Manduce — les chants de nouveau se croisent. Alors, c'est la plus belle cacophonie que jamais oreille humaine n'entendît. Et jusqu'à la danse des gâteaux, il en sera ainsi. Le soir, le même spectacle se répétera : les vieux donnant dans ce concert avec un bel entrain, avivé par le « pyot ». Un silence relatif règne à l'audition de la *Chanson de la Mariée*, celle qui fut, paraît-il, chantée aux noces de la bonne duchesse Anne. Combien, depuis, ont pleuré sous l'action des oignons impressionnant désagréablement l'humeur de l'œil et aussi sous l'empire de regrets bien légitimes. Pour vaincre la bile du maître, que la mariée s'est donné, il faudra lui obéir en même temps que lui vouer une fidélité inébranlable, s'occuper des domestiques, des bœufs, des poules, garder la maison toujours. Bouquet, gâteau offerts, signifient que « la liberté jolie » n'est plus déjà qu'un souvenir :

Acceptez ce gâteau
Qui vous fera comprendre
Qu'il faut pour se nourrir
Travailler et souffrir.

A la douce illusion, trop vite succède la triste réalité. « Monsieur » ne connaît pas la galanterie. Lui, qui ce soir a remplacé la « bonne Vierge » auprès de l'épousée du matin, se sauve au fond du jardin, d'où la pauvre mariée le ramène en le piquant avec un aiguillon :

Digitized by Google

Prit sa tchiulotte et s'en sauvit.
Prit mon cotlion, court après li.
Au bout dau jardin le rattrapit.
Dans ma chambrette le ramenit.
. . . . . .

La chère petite à son lever sera contrainte d'assister à une funèbre cérémonie.

Les jeunes gens, en effet, ont quêté auprès des jeunes filles les choses ayant servi à la nourriture de celle que l'on fêtait hier : ail, oignons, croûtons de pain, morceaux de gâteaux, os, carottes, pommes de terre, etc. Un trou est fait dans le jardin de la mariée : on y enfouit le produit de la collecte avec une couronne représentant le *défunt !* Et la jeune dame en personne, avant que la tombe ne se referme, y vient jeter une motte de terre ! Alors, un gâs se saisit d'un fusil chargé de plomb et tire au fond de la fosse. Puis, les fossoyeurs allument une chandelle en guise de cierge, placent une croix sur la tombe. Un papier, fixé au sommet du calvaire, rappelle les mérites de celui qui décéda la nuit dernière, pendant qu'entourant le tumulus, accompagnés du violon, les jeunes gens, livre en main, chantent des « libéra ». Sur la tombe de ce mort, qu'il faut qu'on tue, comme épitaphe, on pourrait écrire :

Ci-gît l'innocence de la mariée ! !

Eteint aussi son bonheur, morte à jamais sa liberté ! Le garçon trompeur devient un mari grossier, dur et brutal.

Le brin d'osier a remplacé caresses et baisers menteurs d'antan. « Misère » s'introduit dans le ménage. Pourtant quand il avait frappé à la porte, la jeune femme, refusant de le recevoir s'était écriée :

Je loge point « misère »
Je log' que « gaîté ».

Son bon cœur l'a trahie ; dès le cinquième soir des noces, elle cède :

Entre, entre Misère,
Viens t'y chauffer.

Digitized by Google

« Misère a pris racine ». C'est l'huissier qui vient exécuter, emportant coffre, poële à fricasser, robe de noce, bouquet d'oranger. Maintenant, quand elle va à la messe, toujours sa robe traîne « sur ses grands bots percés » : ce qui ne lui fait point oublier les souliers taillés dans une peau de chat crevé :

Galant, si j'avais su cela
.....
Je s'rais allée dans ces couvents,
Dans ces couvents de religieuses :
J'aurais passé ma vie heureuse.

Regrets tardifs et superflus auxquels, sans doute, la maternité sera un palliatif ! Un enfant est né et Papa va faire baptiser le poupon :

Le portirant au baptême
Dans nin vieux bourichon.
En passant sus in' planche,
Faite avec daus barrons,
I me saquis dans l'aëve (c'est papa qui parle)
Ma, pis le vieux bourrichon....

Monsieur le curé, ainsi, sera dispensé d'arroser l'angelot.

Quant à « petit père », ce bain forcé lui vaudra maintes rasades chez le troquet du coin. Il ne faillira pas à ce devoir, avant de réintégrer la gehenne d'où « la pochée est absente ».

Le règne de « Misère » continue. Bonhomme n'est pas content de sa douce moitié :

.... il l'offre à tretous,
Il la porte au marché vendre,
A chevau dessus son cou.

La « belle », autrefois, lui coûta cinq cents francs : il la livrerait aisément pour cinq sous ! Le four, bourré d'épines, flambera joyeusement si l'acheteur, mécontent de l'affaire, retourne la mariée à son maître et seigneur :

Bon, bon verse à boire,
Le petit bonhomme paiera tout,

chante en manière d'oraison funèbre celui que le cabaret, dès

Digitized by Google

maintenant, attend. Décidément Bacchus a remplacé Vénus et le vin est bien désormais pour ce mari décadent une des trois « choses que Dieu ne défend pas ».

D'ailleurs tout l'invite à célébrer

.... la tant divine liqueur

de Maître François, surtout quand arrive la fête des Boudins. Lors, des hameaux les plus lointains, accourent les parents les plus éloignés. « Misère », pour un jour a fait place à l'abondance. Le « pyot » appelle la gaieté :

Chez nous i étions dans nin p'tit bordage (bus)
I avions pouet de bus ; i avions rin qu'daus vaches.
Aux boudins
Aux boudins din din
Au bout d'un village,
Aux boudins !

Cela durera bien autant que la venue de Carême le fâcheux ! Auparavant, le roi Carnaval fera oublier les tracas d'un hymen tout rempli de tristes remembrances !

Du pichet bleu, circulant à la ronde, s'échappent la joie et l'ivresse, les propos égrillards et les couplets grivois :

Saute crêpette,
Dans ma poêlette :
Un demi-cent
Fera bé mon content.

Demeure, demeure, fils du vieux Silène, puisqu'Amour s'est envolé !

Mardi gras t'en va pas
I ferons daus crêpes, t'en mangeras.

Sourd aux prières de « Maître Jean »

Mardi-gras sé bé nallé
Avec sa poële et son trepé.

Il lui faudra — non sans boire toutefois — attendre jusqu'à la fin de l'année pour reprendre les saturnales qui lui font oublier la « mie » d'autrefois.

Chevalier errant, nuitamment, par la neige et le froid à « la

Digitized by Google

Guillannu », il ira quêter aux portes : œufs, farine, lard, vin, en chantant :

Si ve velez rin nous dounaye,
Dounez-nous vetr' feille ainaye
Tchielle qui met le pot au fu
Dedans la cheminaye.
I l'emmen'rons dans tchiés verts prés
Li dounerons le goût d'aimer.

C'est sa manière à lui, d'offrir des étrennes au petit qui pleure dans son berceau, à la maman qui se lamente sur l'inconstance des hommes ! Quand, le matin, il réintégrera la geôle où s'écoulent deux existences lamentables, la lourde ivresse lui fera hoqueter un dernier chant :

A ta santé, mignonne,
Prends le verre à la main ;
Moi, je prendrai la bouteille,
Et je t'y verserai du vin !

Ainsi se clôt l'année. Pouvons-nous rester sur cette impression de douloureux malaise ? Est-ce là tout ce qui se dégage de nos chansons vendéennes ?

Si la Vie était ainsi faite, si l'Amour qui régénère n'était que mythe, il faudrait ne plus chanter, mais bien plutôt saper la poésie populaire jusque dans ses sources mêmes. Et ce serait presque un crime !

## II

Au bon vieulx temps, un train d'amour régnoit
.....
Car seulement au cœur, on se prenoit

a dit Marot. Il en est encore ainsi aujourd'hui, dans nos chants populaires surtout, bien que nous ayons conté — couplets en main — la triste complainte de la Vie. A côté de ce réalisme qui, malheureusement est le critérium de trop d'existences, il y a place pour l'Amour, une place très large qui fait la Vie belle, souriante, ensoleillée, pleine de charmes :

Digitized by Google

Aimer n'est point un crime :
Dieu ne le défend pas.
Faudrait avoir un cœur de pierre
Pour être aimé et n'aimer pas !

Comme autrefois, dans les chansons *courtoises* de nos vieux troubadours, — avec moins de passion amoureuse — la femme de nos mélopées vendéennes est un être tout de sensibilité, de délicatesse. Si sa jeunesse est glorifiée, sa beauté adulée, son cœur ne veut pas connaître la contrainte :

La liberté m'enchante mille fois plus que vos douceurs ;
Je mène une vie innocente.
Je suis la maîtresse de mon cœur.

Ainsi répond-elle à celui qui lui demande de consentir à vouloir l'aimer, en dehors de son chevalier. Peu lui importe que sa beauté disparaisse, que des cheveux blancs argentent ses tempes, toujours et quand même elle restera fidèle à son premier amour. Cet amour fût-il déçu, qu'encore elle resterait « fillette sage » :

Si mon amant m'abandonne, je ferai comme la tourterelle,
J'irai gémir dans la forêt ;
J'irai volant, les îles, les estes
J'irai rejoindre mon amant !

Délicieux est le rapprochement entre l'oiseau symbolique et le sentiment de l'amoureuse dont la fidélité ne se dément pas un instant. Avec esprit, elle se tire d'un mauvais pas, telle Margot dans la jolie ronde de *la Cigale et de la Fourmi :*

Un jour Margot,
Allant à l'eau
S'est laissé cheoir dans la fontaine.
.....

Il n'y a que le baiser « à partager » qui manque dans la chanson vendéenne, mais le morceau n'en est pas moins à citer :

J'allais à la fontaine
Pour cueillir du cresson :
La fontaine est profonde,
Mon pied glissa-t-au fond.

Digitized by Google

Par le chemin passèrent
Trois cavaliers barons
— Que donneriez vous belle,
Que nous vous tirissions ?

— Tirez, tirez dit-elle,
Après ça nous verrons !
Quand la belle fut tirée,
Elle dit une chanson.

— Ce n'est pas la belle
Ce que nous vous demandons:
Ce sont vos amourettes
Si nous les méritons.

— Des amourettes, dit-elle,
Nous vous en fricass'rons
Dans la poële à chataignes
Qui n'aura pas de fond.

Le « petit oiseau sur la main » a dit à la Belle jolie « que les hommes ne valent rien et les garçons encore bien moins ». Pourtant il en est un qui fait exception à cette règle trop rigoureuse : c'est l'Aimé pour qui elle donnerait « le quart de son sang ». Pour montrer combien profond est son amour :

La belle prit son ciseau d'argent
S'y traverse ine vaëne;
La traversée si vivement
Qu'la belle a tout perdu son sang.
Le sang coulait à plein ruisseau
Pour l'amour d'un amant si beau.

Tels sont exquissés très rapidement les principaux traits caractéristiques de l'amour féminin dans la chanson vendéenne. L'ardent désir d'aimer se retrouve dans les aveux poétiques de l'*amant* dits avec un charme exquis. Notre chant populaire rivalise de grâce avec la *Chanson de Magali*, que Mistral a recueillie aux pays du Soleil. Il s'en dégage un parfum si délicat et si frais que tout commentaire affaiblirait la joliesse de ce duo débordant d'amour.

Digitized by Google

.....

— Je m'y mettrai pigeonne dans un pigeonnier,
Tu n'auras pas mon cœur mon bien aimé !

III

— Si tu t'y mets pigeonne, dans un pigeonnier,
Je m'y mettrai pigeon, pigeon aimant,
J'irai voir la pigeonne à chaque instant.

IV

— Si tu t'y mets pigeon, pigeon aimant,
Je m'y mettrai carpe dans un étang
Tu n'auras pas mon cœur, mon cher amant.

V

— Ah ! si tu t'y mets carpe dans un étang,
Je m'y mettrai mode d'un bon pêcheur ;
Je pêcherai la carpe et j'aurai son cœur !

VI

— Ah ! si tu t'y mets mode d'un bon pêcheur,
Je m'y mettrai caille parmi les champs :
Tu n'auras pas mon cœur mon cher amant !

VII

— Ah ! si tu t'y mets caille parmi les champs,
Je m'y mettrai mode d'un bon chasseur :
Je chasserai la caille et j'aurai son cœur !

VIII

— Ah ! si tu t'y mets mode d'un bon chasseur
Je m'y mettrai levrette parmi les bois :
Tu n'auras pas mon cœur comme tu le crois !

IX

— Si tu t'y mets levrette parmi les bois,
Je m'y mettrai mode d'un chien courant :
Je chasserai la levrette à chaque instant !

X

— Ah ! si tu t'y mets mode d'un chien courant,
Je m'y mettrai lune au firmament,
Tu n'auras pas mon cœur, mon cher amant !

Digitized by Google

XI

— Ah ! si tu t'y mets lune au firmament,
Je m'y mettrai nuage, nuage courant :
Je couvrirai la lune à chaque instant !

XII

— Ah ! si tu t'y mets nuage, nuage courant,
Je m'y mettrai nonne dans un couvent :
Tu n'auras pas mon cœur, mon cher amant !

XIII

— Ah ! si tu t'y mets nonne dans un couvent
Je m'y mettrai prêtre, prêtre prêchant :
Je prêcherai la nonne dans son couvent.

XIV

— Ah ! si tu t'y mets prêtre, prêtre prêchant,
Je m'y mettrai malade dans un beau lit blanc :
Tu n'auras pas mon cœur, mon cher amant !

XV

— Si tu t'y mets malade, dans un beau lit blanc,
Je m'y mettrai mode d'un bon médecin :
J'irai voir la malade soir et matin !

XVI

— Ah ! si tu t'y mets mode d'un bon médecin,
Je m'y mettrai morte, morte ensevelie :
Tu n'auras plus d'espoir mon cher ami !

XVII

— Ah ! si tu t'y mets morte, morte ensevelie,
Je m'y mettrai mode d'un bon menuisier,
Je ferai un cercueil qui sera bien grand :
Tes amours et les miens tiendront bien dedans !

Rarement la poésie populaire a exprimé avec autant de bonheur des sentiments aussi purs.

On n'en saurait dire autant de ceux qui mènent « Papas et Mamans », d'après la chanson vendéenne. Certes, quand nous marions nos filles, il est naturel que nous nous enquerrions de

Digitized by Google

quoi sera fait « demain » pour elles. Cela est très humain si nous subordonnons toujours l'intérêt pécuniaire au bonheur de nos enfants. Il en va tout autrement, au point de vue du sentiment et de la morale, quand nous voulons monnayer leurs charmes pour les ans séniles d'un vieux bellâtre ou la protubérance d'un Quasimodo, tous deux d'ailleurs ridiculisés par un refrain vengeur.

De « belles-mères », il n'est point question dans nos chansons : ce qui tendrait à faire croire que les calomnies dont on les abreuve de temps immémorial ne sont peut-être que de simples médisances !

Médisances encore que le récit des infortunes du « mari malheureux ». Si ce dernier est de tous les temps et de tous les mondes, le nôtre par sa crédulité, son bon vouloir mérite les ornements dont il est gratifié !

Pendant que, trop longuement, Margoton s'oublie avec le meunier, le loup ravit l'âne. Que fait Don Juan ? Il achète une bourrique : le mal est réparé. Stupeur du mari qui, content toujours, battu souvent, finit par croire

Que les ânes changent de peau.

Une telle mentalité n'explique-t-elle pas les désagréments qui lui arrivent quand le valet est devenu « premier grand rôle » !

D'autres personnages — mais de second plan — traversent nos chansons. « *Veuf et veuve* » n'ont pas bien vivace le souvenir de leurs défunt et défunte.

Si la seconde aime

mieux son mari, mort qu'en vie

le premier enjoint au sacristain de mettre

.... les cloches au grand ballant
Pour que le diable emporte

celle qui lui fit une existence.... d'enfer.

« Pitou » est un type particulièrement amusant. Quand il reçut « mandement pour aller à la guerre », ce qu'il vit, ce qu'on

Digitized by Google

lui fit faire lui parut tellement extravagant que la fuite fut le moyen tout naturel de sortir de cette galère.....

Dans cette galerie de portraits figurent encore « *le soldat de sept ans* », qui trouve grandi le « petit souvenir » laissé à la « mie » ; le *marin*, que sa femme, ayant crû mort, a remplacé par un autre... et trois enfants ; le *parricide* (garçon et fille), commettant le plus infâmant des forfaits, parce que leur amour fut contrarié ; la *fille-mère*, qui fait payer à un pauvre innocent l'égarement d'une minute.

Il y a aussi Sganarelle le jaloux, le vieillard amoureux, le bossu soupirant, le moine de Thélème, le juge prévaricateur, le grand seigneur, dont les manières séduisantes ne sauraient détourner la bergère de ses devoirs. En un mot, à travers nos couplets, toute l'humanité défile : exaltée ici, bafouée là, laudée ou ridiculisée ailleurs par la verve populaire.

De ce qui précède, il est facile de définir les caractères essentiels de la chanson vendéenne.

Comme le fond de nos traditions fait partie de la littérature orale de tous les pays, nos refrains se rattachent au cycle des chansons populaires de France. L'origine est commune. La *Chanson de Magali*, les *Noces du Papillon*, se rencontrent en Provence et dans le Caorsin. Mais, chaque province a mis l'empreinte de son génie particulier dans les productions lyriques qu'on chante et au Nord et au Midi. Chez nous-même, cette règle est confirmée. Dans le Marais breton, l'amour est plus coloré. Il y a plus de fougue, sinon plus de sentiment que dans le Bocage. Là, encore et toujours la Terre agit sur l'Homme.

Nos chants populaires procèdent aussi de la poésie lyrique et lyrico-satirique du Moyen-Age. Telle chanson vendéenne, en effet, rappelle la pastourelle de Thibaut de Champagne :

L'autre jour, par le matin,
Entre un bois et un verger
Une bergère ai trouvée
Chantant pour se divertir
Et disait en commençant
« Ci me tient le mal d'amour...

Digitized by Google

C'est la même histoire et le même dénouement :

Quand elle m'en vit aller
Elle dit par raillerie :
« Chevaliers sont bien hardis ! »

De même que dans les chansons de geste à l'origine, les nôtres sont assonancées : mais souvent l'assonance disparaît. Elles se moquent de la rime, de la césure, de la métrique. Le vers monorimé, que l'on trouve parfois dans les *rotruanges* du Moyen-Age, est rare chez nous. Il s'allonge selon le caprice du chanteur, comme aussi le couplet. A celui-ci, le dernier généralement, s'ajoutent deux vers avec la musique de ceux qui le précèdent immédiatement.

Le mode mineur est le plus souvent employé, quoique beaucoup de chants soient en majeur. Air et paroles s'harmonisent à merveille. Ici, le rythme est sautillant, parce que la pensée est moqueuse ou satirique. Là, il est lent, grave comme du plain-chant suivant que le texte est dolent, mélancolique ou de tristesse tout imprégné.

Cette musique déconcerte souvent par la liberté dans la composition et les chûtes inattendues. A ce point de vue l'une des plus jolies cantilènes d'amour du Marais est caractéristique :

Rossignolet de France,
Le roi des amoureux :
T'aurais mieux fait de rester en France
T'aurais rendu mon cœur heureux !

.....

Un mélange de réalisme et de poésie imprègne nos chants vendéens assaisonnés de gros sel rabelaisien, parfois. Beaucoup d'observation — le paysan est un observateur sagace et profond — mêne à la raillerie d'abord, à l'ironie ensuite et permet à nos couplets de se hausser jusqu'à la satire. Le modèle du genre, un chef-d'œuvre pourrions-nous ajouter, est cette délicieuse *Beque*, pour laquelle nos pères empruntant l'allégorie, firent un beau pied de nez à dame Thémis d'ordinaire, aux manants si dure dans le « Bon vieux temps ! »

Digitized by Google

A l'exclusion des productions malsaines où l'indigence de la rime le dispute souvent à la pauvreté de l'harmonie, que nos enfants chantent nos rondes jolies, nos « branles » dans lesquels l'honnêteté se laisse un tantinet braver, nos berceuses au rythme si doux, nos chansons d'amour. Que de longtemps encore — et toujours — nos gâs *boërent*, conduisant leurs bêtes au pré ; *youpent* dans le grand silence de la nuit vide d'étoiles ; que nos bergères *araudent* leurs « brebillettes » avant de se préparer à la danse « trelandée » par quelqu'une de ces voix superbes dont la campagne est si riche.

En bons fils de Vendée, en dignes continuateurs des aïeux, qui nous transmirent comme un legs le vieil esprit gaulois, gardons et nos traditions et nos chansons. Elles sont un produit du sol de France, le meilleur livre — un livre de morale encore ! — où nous puissions revivre le Passé, fait de douleurs souvent, mais qu'un éclair illumina dans les jours de liesse et de chère-lie quand Cupidon avec le vieux Bacchus nous baptisa tous arrière-neveux du grand Rabelais, puisque son célibat monastique nous empêchait d'être ses petits-fils !

Jehan DE LA CHESNAYE.

Digitized by Google

Recherches historiques sur le District de Challans

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## ABANDON DE LEGÉ
### 6-9 Mai 1793

*(Suite)* (1)

DÈS ce moment, Charette s'essayait dans un genre de tactique qui devait lui faire une célébrité particulière. Se portant d'un point à un autre avec une mobilité déconcertante, il tombait à l'improviste sur les flancs ou sur le derrière de son ennemi au moment où celui-ci, croyant l'avoir éloigné, se reposait avec confiance. Il le terrorisait par la soudaineté de son attaque, en ébranlait les divers éléments, finalement le mettait en fuite.

Cherchant à rétablir, par un coup d'audace, son prestige gravement atteint par suite de l'abandon, sans lutte, de Machecoul et de Legé, il part, sans confier son dessein à personne, arrive le lendemain matin à 6 heures à Pont-James — à 7 heures du matin selon Crétineau-Joly — à 3 heures 1/2 de l'après-midi suivant Le Bouvier, page 78 — et surprend la colonne que Laborie venait de ramener de l'expédition de Legé. Ce hardi projet lui réussit. L'ennemi fut complètement battu, il perdit son

(1) Voir le 3e fascicule de 1910.



Digitized by Google

drapeau qui fut cependant recouvré quelques jours après, un canon de 4 et la caisse du régiment (1).

Le lendemain soir, c'est-à-dire le 7 Mai, vers 8 heures, Boulard en fut avisé par une ordonnanee expédiée par Beysser. Ce général l'informait qu'il ne pouvait plus communiquer avec lui que par la voie de Challans et qu'il était très urgent de renforcer la garnison de Legé qui allait être, à coup sûr, assaillie par toutes les forces ennemies. A cette nouvelle, et dès le lendemain matin, Boulard expédia 120 hommes à Legé, puis comme l'adjudant-général Lautat lui avait mandé qu'il ne pouvait se procurer de vivres que très difficilement, lui adressa 900 rations de pain, 2 bœufs, une barrique d'eau-de-vie et une forte somme d'argent. Par prudence, les 20 blessés qui avaient été trouvés à Legé furent transportés à Palluau.

A cette même date, Boulard écrivait au district des Sables qu'il faisait charger dans les voitures du convoi différents effets pris par l'ennemi dans l'affaire du 14 Mars dernier et plusieurs ornements et ustensiles d'Eglise trouvés dans un fossé, dont la note est jointe à la lettre.

Ce même jour, 7 Mai, nous avons vu Boulard envoyer deux détachements casser les cloches à Saint-Etienne-du-Bois et à Saint-Paul-Mont-Penit. Hormis l'affaire de la Naulière, eurent-ils, comme nous l'avons déjà dit, un engagement avec les royalistes ? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de préciser. Cependant, d'après la lettre que le fils Joly, écrivit du Poiré à M. Bulkeley, commandant de l'armée royaliste à la Roche-sur-Yon, une canonnade retentit dans la direction de Legé. Toutefois nous ferons remarquer que dans cette lettre datée du 8 Mai,

(1) Suivant Le Bouvier des Mortiers il y aurait eu deux attaques distinctes: la première le 6 Mars, à Saint-Colombin (pages 71 et 72). La 2e à Pont-James à laquelle assistait M. de Royrand (page 78).

Il y a là un dédoublement du même fait qui doit être le résultat d'une erreur.

Suivant Bittard des Portes, page 66, sa petite colonne se mit en marche le 6 Mai au soir. Elle leva le bivouac au milieu de la nuit et le lendemain matin dès 6 heures, par conséquent le 7, les royalistes arrivaient devant Pont-James.

Digitized by Google

Joly raconte que la veille, il lui a été rapporté que Charette était parti de Vieillevigne pour le Pont-James, ce qui placerait alors ce départ au 7 Mai. Or, nous savons que cette affaire eut lieu le 6 (1). Cette contradiction permet de penser que Joly, ou a été mal informé, ou s'est trompé en datant sa lettre.

Au Poiré, ce 8 Mai 1793.

Monsieur,

Je ne puis rien vous dire de ce qui s'est passé à la canonnade d'hier. Je vais expédier de suite un courrier au Luc pour nous en assurer, s'ils en ont eu quelqu'idée. Notre position est toujours au Poiré. J'espère n'en sortir qu'à moins que les raisons ne nous y obligent.

L'on m'a rapporté hier de Vieillevigne par une lettre, que M. Charette en était parti hier matin (2) pour aller à ce que l'on dit à Pont-James, mais l'on en est pas sûr. Il y a à Pont-James 800 (3) hommes de troupes ennemies ; je croirai que c'est pour les attaquer. M. Savin est au Luc, où tous les gens se rassemblent. Je ne puis vous rien dire de certain.

Je suis en attendant de meilleures nouvelles à vous faire passer, votre obéissant serviteur.

JOLY.

*P.-S.* Si vous aviez quelque poudre, cela nous ferait grand bien, car nous en sommes à court.

Ce revirement imprévu de la fortune plaçait les garnison des Palluau et de Legé dans une situation d'autant plus critique, que dans leur isolement, elles s'attendaient de jour en jour à être attaquées. Il devenait donc instant de se concerter de nouveau pour marcher en avant ou d'obtenir un supplément de forces afin de pouvoir se maintenir dans ces postes.

Malgré cet échec, Goupilleau ne se découragea pas. Sa confiance dans le triomphe de la République était si vive, que rien

(1) Lettre du général Canclaux au ministre de la guerre, V. I, 262-263. Chassin.

(2) Il veut dire, sans doute, l'avant-veille du 8, le 6 mai.

(3) Ils étaient réellement 300 (rapport du général Canclaux au ministre de la guerre, Chassin, V. I, 262.

Le Bouvier, Crétineau-Joly et Deniau, accusent 1200. Boulard dans son journal dit 400. Le conventionnel Coustart dans une lettre au Comité de Salut public parle de 400 hommes.

Digitized by Google

ne pouvait l'ébranler. Même au plus fort du danger, ses lettres sont encore imprégnées de cette ardeur patriotique. On ne le surprit jamais doutant du triomphe de cette liberté dont, un des premiers dans notre contrée, il avait comme entrevu l'avenir. Sa foi était si grande que, bien longtemps après, pendant les jours où cette liberté paraissait devoir expirer, il gravait, sur une pierre d'une grotte située dans sa demeure à Montaigu, l'inscription qui résumait toutes ses aspirations : « Spei ».

En présence de cette situation fort compromise, il n'hésita pas à partir pour Fontenay afin de conférer avec son collègue Auguis et le général Dayat. En organisant une entente entre la 1re division de l'armée de la Vendée (armée dite de Fontenay) et la 2e division de l'armée nantaise, il espérait ramener la victoire sous les plis du drapeau tricolore. Il comptait tirer parti de ce concert, de cette union pour s'emparer de la Roche-sur-Yon, puis du camp de l'Oie, repousser Charette et Royrand vers la Loire et les culbuter dans le fleuve. C'était là son projet favori.

Il ignorait que les affaires de cette division de Fontenay allaient de mal en pis ; en effet, les redditions successives de Bressuire, de Thouars et celle de Parthenay avaient mis le comble aux inquiétudes des patriotes. Un désastre paraissait imminent. De promptes et énergiques mesures pouvaient seules sauver la situation, c'est pourquoi, de leur côté, les membres du Département, sur la représentation d'Auguis, avaient dépêché vers Goupilleau, ce même jour (7 mai) leur procureur-général syndic Bouron, avec mission de lui faire entrevoir toute l'étendue du danger qui les menaçait ainsi que la nécessité de se rendre immédiatement auprès d'eux pour délibérer sur le meilleur parti à prendre. Ce jour, Goupilleau et Bouron quittèrent leur résidence respective, allant, sans le savoir, l'un à la rencontre de l'autre.

Au sortir de la Mothe-Achard, au lieu dit la Grassière, ils se rencontrèrent et prirent ensemble la route de Fontenay en passant par les Sables, d'où Goupilleau écrivit à Boulard toujours à Palluau.

Digitized by Google

Aux Sables, 8 Mai, 1793, l'An II de la République, 4 heures du soir.

Je viens d'arriver ici, près le pont de la Grassière. J'ai rencontré le puocureur général syndic du Département qui venait me chercher et avec lequel je vais me rendre de suite à Fontenay pour y conférer avec les généraux sur le plan dont nous sommes convenus et qui requiert plus que jamais de la vivacité dans son exécution, par le très fâcheux état de nos affaires du côté de Bressuire.

A la Mothe, une ordonnance qu'Auguis m'avait expédiée de nuit m'avait apprise que Quétineau était un traître, que Bressuire et Thouars étaient au pouvoir des brigands, qu'ils s'emparaient de notre artillerie, de nos munitions, qu'au nombre peut-être de vingt mille ils s'avançaient par Niort et Loudun ; que la chose publique était dans le plus grand péril. Hâtons-nous donc, mon cher général, de nettoyer nos cantons de cette poignée de coquins et profitons de tous les avantages que nous pourrons obtenir sur eux, car c'est nous perdre que de leur laisser prendre haleine, le temps de se rallier et de revenir de leurs terreurs. Hâtons-nous donc de réunir le plus de forces que nous pourrons, de Nantes, de Machecoul, de Challans avec les vôtres, ouvrons la communication de Nantes aux Sables, faisons porter les postes trop reculés dans les endroits les plus importants tels que Legé, Saint-Colombin, Palluau et la Mothe ; portons-nous de là sur la Roche-sur-Yon, parce que tant que cette ville sera au pouvoir des brigands, nous ne serons jamais tranquilles et nous courrons toujours risque de nous voir couper par la Mothe-Achard.

Une fois maître de la Roche-sur-Yon, nous combinerons un plan ultérieur et nous ferons en sorte de transporter nos postes de la route des Sables à celle de la Rochelle et là nous sommes toujours en mesure pour nous rallier à nos forces qui ont tant besoin de nous du côté de Parthenay, la Châtaigneraie et Niort.

Le bataillon de la Marne qui était à Mareuil, est à ce qu'on a rapporté, cantonné au Port de la Claie, Mareuil et Luçon. On m'a dit aussi que 1200 hommes de la Charente arrivaient aujourd'hui à Fontenay, peut-être, et je le désire, y trouverais-je les forces que nous y attendons depuis si longtemps et je vous les ferai passer.

A mon arrivée à la Mothe, on battait la générale, c'était une fausse alerte ; nous y en aurons toujours et même de véritables tant que nous ne serons pas maîtres de la Roche-sur-Yon, il faudra à cet égard bien convenir de nos faits comme à Legé.

Le commissaire Gaudin, à ce qu'on m'a encore affirmé, a requis Baudry de faire une expédition sur Saint-Jean-de-Monts, j'espère bien

Digitized by Google

qu'il déférera de préférence à l'ordre que vous lui avez donné antérieurement de venir à votre secours.

J'ai parlé au district pour vos munitions ; on m'a promis de vous en envoyer de suite, mais pour qu'ils vous parviennent, ne laissons pas couper par les brigands, la grande route des Sables.

Bonsoir, mon cher général, je vous écrirai de Fontenay, peut-être de Luçon et j'irai vous rejoindre, le plus tôt possible. Donnez-moi aussi de vos nouvelles.

Ph.-Ch.-Ai. GOUPILLEAU.

Le 9 Mai, le général Boulard recevait du général Canclaux une lettre datée du 8 et non du 9 (Chassin V. I. 263), lui confirmant la défaite de Laborie et lui demandant de ses nouvelles et de celles du général Dayat.

Nantes, le 8 Mai 1793, l'An II de la République.

Citoyen,

Vous avez appris, la malheureuse aventure que vient d'éprouver la colonne Laborie que j'avais envoyée à Saint-Colombin, elle me force à replier le poste de Legé pour regarnir celui de Machecoul et prévenir les tentatives que l'ennemi pourrait pouvoir y faire. Cela ne dérangera rien à votre position, ni à nos projets subséquents, mais pour éviter pareilles insultes ou pareils triomphes, je désire me rassembler un peu, et de là me porter avec une force armée à la hauteur de la forêt de Princé où sont les rassemblements et que Beysser bien soutenu pourra balayer.

Voilà ainsi notre route des Sables de nouveau interrompue, je le regrette et ne m'attendais pas à ce cruel succès. Il faut se roidir et ne comptant que sur notre courage, ne pas perdre l'espoir de sauver la République (1). Le vôtre, citoyen, et vos talents me confirment dans cet espoir et vous assurent de ma parfaite estime comme de mon attachement.

Signé : CANCLAUX.

P.-S. — Continuez, je vous prie, à me donner de vos nouvelles par Challans et Machecoul, et de ce que fera le général Dayat.

Certifié véritable par nous, chef de brigade, commandant en second l'armée de la Vendée.

BOULARD.

La copie de cette lettre fut expédiée à Goupilleau, ainsi qu'en témoigne la missive suivante de Boulard.

(1) Cette phrase est citée par Chassin, V. I, 263.

Digitized by Google

Palluau, le 9 Mai, l'An II de la République.

Citoyen commissaire,

J'ai reçu à deux heures votre lettre partie ce matin des Sables, je vous renvoie copie de celle que je reçois dans ce moment du général Canclaux. Vous verrez que ma position devient la même qu'à mon arrivée ici. J'y serai sans doute attaqué de nouveau et je me défendrai de la même manière à moins que mes postes de Beaulieu et Aizenay ne soient obligés de se replier, ce qui me couperait mes vivres, alors je me replierais et j'attaque la Roche, mais autrement je reste ici, comme il paraît que le général Canclaux y compte. Je ne sais pourquoi il fait évacuer Legé où il y a 477 hommes et 30 cavaliers et deux pièces de canon et où je lui fais passer des vivres.

Pressez, je vous prie, commissaire, des troupes pour ma division et alors j'irai de l'avant tout seul. Il faut les amener aussi vous-même.

Le chef de brigade, commandant en second
l'armée de la Vendée.

BOULARD.

Cet ordre de se replier immédiatement sur Machecoul, reçu vers 3 heures de l'après-midi, le 9 Mai, fut transmis de suite au commandant de la garnison de Legé qui en eût connaissance vers quatre heures.

A 5 heures, le détachement républicain se dirigea avec armes et bagages sur Palluau, pour se rendre à Machecoul en passant par Saint-Christophe-du-Ligneron et Challans, abandonnant à regret Legé au pouvoir des royalistes. Mais, la nouvelle de ce départ avait circulé parmi les bandes de Vendéens qui, de jour en jour, se formaient de plus en plus nombreuses aux alentours; et, qui parcouraient, sans être inquiétés, l'espace compris entre Palluau et Legé, enhardis par la proximité de la forêt de Grand' Landes où ils pouvaient se dérober facilement aux poursuites des patrouilles républicaines. A l'abri des haies ou disséminés sur la lande, ils attendirent les ennemis au passage. Ceux-ci sortaient à peine de Legé, qu'une troupe de royalistes commandée par L. M. A. Savin, cousin-germain de Jean et de Louis Savin, les attaqua sur la grande route. Surpris par une fusillade qui partait de toutes les directions et par les cris furieux que poussaient les paysans, la troupe bien qu'elle possédât du canon eut

Digitized by Google

un moment terrible de stupeur, quelques-uns — les timorés se trouvant partout — s'enfuirent du côté de Palluau. Un canonnier fut renversé sur sa pièce et plusieurs soldats tombèrent grièvement blessés. Cet abandon et la vue de ces pertes causèrent un désordre assez sérieux dans les rangs. Malgré l'énergie, malgré le courage avec lequel Prat et Lautat, un fusil à la main, cherchaient à rallier et à encourager leurs hommes, peu s'en fallut qu'un désastre semblable à celui du Pont-James, ne se renouvelât. Mais, par bonheur pour eux, la fusillade avait été entendue de Palluau. Boulard n'hésita pas à marcher droit au bruit, Il expédia un peloton de cavaliers suivi d'une nombreuse infanterie. La vue de la cavalerie ranima le courage des républicains et l'entrée en ligne de l'infanterie qui contraignit l'ennemi à renoncer à la lutte, Dans cette embuscade, la troupe de Legé perdit un canonnier et releva 17 blessés qui furent expédiés aux Sables. Afin d'intimider l'ennemi et de permettre à la petite garnison de Legé de pouvoir partir sans encombres, Boulard occupa les plateaux de la Chénelière et de la Chambaudière et y fit bivouaquer sa troupe toute la nuit en ayant soin de se faire garder par de nombreuses patrouilles qui fouillèrent constamment les environs. Le départ du détachement s'effectua le lendemain matin à sept heures et toute l'armée rentra à Palluau.

La canonnade fut entendue de Challans, car le district en informait, le lendemain le commissaire Gallet, dans la lettre suivante :

Nous vous remettons ci-joint trois arrêtés que nous avons cru devoir prendre. Veuillez les revêtir de votre approbation et nous les renvoyer.

Nous n'avons rien de nouveau ici. Notre collègue Merlet est à Bois-de-Cené avec un détachement de 50 hommes pour y faire quelques recherches. Nous entendîmes hier une canonnade bien soutenue du côté de Legé, peut-être un peu plus loin, nous n'en connaissons pas les résultats (1).

E. W.

(1) Le District ajoute que le général Baudry donna, la veille, un *bal* aux citoyens de la ville.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE BAS-POITEVINE

# LE CROMLECH DE BEAUCHÊNE

## A AVRILLÉ (VENDÉE)

### HISTOIRE D'UN MÉGALITHE DÉTRUIT

Par le Docteur MARCEL BAUDOUIN

DÉFINITION. — I. Les CROMLECHS VRAIS sont extrêmement rares, en France surtout, en dehors de la presqu'île armoricaine !

En Vendée, il n'en existe plus à l'heure présente. Mais, jadis, il y en a eu au moins *un*, très important, dont j'ai pu retrouver des traces manifestes.

Comme ces vestiges sont *complètements détruits* aujourd'hui ; comme tous les auteurs, qui les ont cités ou décrits, ne l'ont fait que d'une façon peu scientifique et souvent erronée ; et comme il importe qu'il existe au moins une description circonstanciée de ce Monument rare, situé autrefois sur le *Plateau de Beauchêne*, à Avrillé (Vendée) (1), j'ai cru utile de consacrer

(1) Nous aurions pu adopter le nom de *Bel-Air*, à cause du *Moulin* à vent actuel, quoiqu'il soit *moderne* (postérieur à 1833 et au Cadastre) ; mais nous avons préféré celui de *Beauchêne*, parce que c'est le terme le *plus ancien* et qu'on en trouve mention au Cadastre. — Ledit moulin est pourtant un repère excellent ; et il indique aujourd'hui la situation du Mégalithe disparu. Mais il est déjà abandonné et sera sans doute démoli sous peu.

Digitized by Google

une étude, *rétrospective* il est vrai, mais *très détaillée*, à ce représentant, unique, d'une forme de Mégalithes inconnue jusqu'à ce jour dans mon département d'origine.

La présence de ce Cromlech, à Avrillé, n'étonnera personne, si j'ajoute que ce bourg est, avec celui du Bernard, le centre cultuel de la belle région *Mégalithique Vendéenne*, qui fut autrefois très considérable, puisqu'il y avait, dans le voisinage, au moins *cinq Alignements* vrais, inconnus encore, que nous décrirons dans des mémoires ultérieurs, sans parler des *Dolmens* nombreux et des *Menhirs isolés*, répandus un peu partout !

II. Découverte — L'existence de ce monument à Avrillé a été révélée par le célèbre amateur d'antiquités Caylus, en 1762, comme nous allons le démontrer, en rapportant plus loin son texte. — Mais il est certain que le Mégalithe avait dû être vu, au préalable, par tous les archéologues *locaux* (1), puisqu'il se trouvait sur le *bord* même d'un *ancien* et important *chemin* (2).

Très probablement, par suite, il était connu, dès 1755, de l'abbé Ch.-L. Joussemet (3), quoique cet auteur de le mentionne pas, *spécialement*, dans son mémoire.

En dehors des Alignements, c'était de beaucoup le plus important des *Monuments* néolithiques qui existèrent jadis à Avrillé, quoiqu'il soit complètement *détruit* à l'heure présente. — Aussi méritait-il une étude très approfondie.

III. Historique. — Pour avoir des détails précis sur ce Monument, il faut, en effet, arriver à Caylus (4), qui,

(1) Sans cela, Caylus, qui habitait à Paris, n'aurait pas pu soupçonner son existence, et n'aurait pas fait le voyage d'Avrillé, pour le visiter ! — Caylus fut d'ailleurs un *précurseur*, en matière d'*Archéologie préhistorique* et *historique*. — On l'a critiqué, *bien à tort*, dans nombre de cas.

(2) En 1832, lors de la confection du cadastre, il y avait sur ce plateau : 1° des traces de la *Borderie de Beauchêne*, dont dépendait la *pièce* où se trouvait le Cromlech ; 2° la *Métairie de Beauchêne*, située un peu plus au Nord de la route de Luçon à Avrillé.

(3) Ch.-L. Joussemet. — *Mém. sur l'anc. configuration du Littoral Bas-Poitevin et sur ses habitants, adressé en 1755 au Père Arcère.* — Niort, 1876, Edit. B. Fillon, in-8°, xxiv — 22 p. [Voir p. 5].

(4) Caylus habitait alors Paris.

Digitized by Google

en 1762 (1), a écrit, d'Avrillé (2) même, le 10 septembre, la note qui suit, au demeurant très remarquable pour l'époque.

1° *Description* (1762). — « N° I. Mes deux *vues*, gravées sur cette planche [n° CXV], présentent plusieurs pyramides de cette espèce *Z grossière*, dont l'esprit ne peut se rendre compte

(1) CAYLUS. — *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.* — Paris, Tilliard, grand in-8°, 1764, tome VI [V° partie : *Des Gaulois*] [Voir p. 361-363 ; pl. CXV].

(2) Avrillé est une très ancienne bourgade.

A. — *Origine* — *a*) Il est probable qu'elle existait dès l'*époque gauloise*. — La terminaison « acos » (*Apriliacus*) de son nom *romain* semble l'indiquer. — Peut-être même remonte-t-elle à l'époque *ligure* ?

*b*) De l'*époque romaine*, nous avons :

1° Le lieu dit le *Camp de César*, ou le *Camp*, correspondant à une ancienne *Enceinte post-mégalithique*, presque détruite, peut-être bien *romaine*.

2° La *Légende de Saint-Domnin* [dite de 220 ans après J.-C.], paraissant indiquer que *déjà* le Christianisme avait pénétré en Vendée : ce qui est bien improbable pourtant, vu l'existence voisine [I-IV° S. ap. J.-C.] de la *Nécropole à Puits funéraires du Bernard*. — Le *fait d'origine* de la légende doit donc être d'une date un peu plus *récente ;* certains auteurs admettent, en effet, le IV° siècle (*La Vendée avant 1793*).

B. — *Etymologie*. — La plus ancienne dénomination connue est *Aprilis* (Bulle du Pape Gélase II, de 1119 : *Gallia Christiana*). Mais l'église d'Avrillé n'y est citée, en réalité, que sous celle de *Ecclesia de Apriliaco* [H. Bourgeois. *Etym. Vend.*, Luçon, 1901, in-16° 1re série, p. 36-38. — *Vendée hist.*, 1900, p. 240].

D'ailleurs, le *Pouillé* de l'Abbé d'Aillery donne : Bulle de 1119 : *Apriliacum ;* Charte du Bois-Grolland (1180) : *Avrileium ;* Dom Fonteneau (XVIII° S.) : *Auriliacum ;* Le Grand Gauthier : *Auriliacum, Aurilhiacum ;* le Manuscrit de 1534 : *Avriliacum ;* le Pouillé Rouge : *Aurillacum*.

C. — *Toponymie*. — Plusieurs communes de France portent ce nom ou celui d'*Avrilly* (Allier, Eure, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Orne [H. Rivalland, p. 98]. Ce nom est donc répandu dans le *Nord-Ouest*, et indique bien une origine au moins *gauloise*, sinon *ligure* [*Avre*, rivière]. — Il faut en rapprocher *Avril* (Moselle, Nièvre); tous les *Avre* (Savoie) ; *Avrancourt, Avrouet, Avrolles, Avrigny, Avrignieux, etc., etc.*

Dans la Loire-Inférieure, on note, d'ailleurs, *Avrillac*, lieu dit (commune de Saint-André-des-Eaux), où il y a *deux* dolmens au moins (Quilgars, 1911).

D. — *Histoire*. — Pour l'histoire de ce bourg, voir l'ouvrage de l'abbé H. Rivalland. — Caylus parlait déjà d'une « *Ville considérable* » (XVIII° siècle).

E. — *Géographie*. — Lire la description du bourg dans Rivalland. [Voir p. 2-3].

F. — *Archéologie*. — Autour de l'Eglise primitive, il y a eu un Cimetière *mérovingien* et *carolingien* important, connu depuis 1780 (*Aff. du Poitou* ; loc. cit.). — En effet, en 1903, on voyait encore, au milieu de la Route nationale, devant la maison Gillaizeau, un sarcophage, en calcaire, qui émergeait du sol. — A la *Tourette*, dans le bourg, on a trouvé plusieurs *tombeaux* analogues, ainsi que tout autour de l'Eglise [Jardin Renaud ; etc].

En face de La Cornetière, une partie du bois porte le nom de *La Redoute*, fortification ancienne, sans doute moyen-âgeuse, d'après ce que j'ai vu.

Digitized by Google

[*Menhirs*]; on en trouve assez communément dans le *Bas-Poitou*, où elles sont connues sous le nom de « *Pierres debout* » ; celles que l'on voit ici sont placées sur la *gauche* (1) du *Nouveau Grand Chemin*, qui conduit de Paris aux Sables-d'Olonne, à un *quart de lieue* en deçà du bourg d'*Aurillé* (*sic*) (2), autrefois *ville considérable*, mais dont je n'ai pu avoir aucun détail, ni comme ancienne, ni comme moderne.

« Les pierres, dont je vais donner le détail, sont placées à deux très petites lieues de la mer.

« Ces pierres sont plantées *sur une même ligne* (3) ; et l'on a remarqué que ceux qui les ont élevées les ont disposées de façon que leur *Lit de carrière* est toujours exposé au *Levant* ; cette précaution prouve des connaissances fondées sur des observations de longue date et de plusieurs genres. — Toutes ces espèces de pyramides paraissent tirées du même banc ; la pierre dont elles sont formées est connue dans le pays sous le nom de *grison* ; elle s'y trouve communément ; mais le grain et la dureté prouvent que c'est un *granite* rouge (4) de la plus belle espèce, et dont la carrière est d'environ à une demie-lieue d'*Aurillé*, dont elle n'est séparée par aucune montagne (5). Cependant, comme les pierres dont il est question n'ont point dans la carrière

(1) C'est-à-dire en venant de Luçon, du côté *Sud* de la *Route nationale*, qui existait donc, *en ce point* du moins, dès 1762, d'après le texte même de Caylus [Nouveau Grand chemin]. — Pourtant B. Fillon dit (voir plus loin) qu'on ne l'a construite qu'après 1776 !

(2) L'auteur écrit *Aurillé* (*sic*), et non pas *Avrillé*. — Or, dans son texte, les *u* sont des *u*, et non des *v*.

(3) Il s'agit donc d'une sorte d'*Alignement*.

(4) Il s'agit de *Granulite*, et non de *Granite*.

(5) Caylus veut sans doute parler des *carrières* voisines de Puyravault ou de La Guimardière (Commune du Bernard), qu'il avait dû rencontrer, sur le Grand-Chemin, en venant de Paris. — Mais il ne savait pas que les Mégalithes n'ont jamais été pris dans des *Carrières*... — En réalité, ces pierres ont été *trouvées sur le sol*, n'importe où, dans la région où la Granulite affleure encore, à l'état de *Rocher volant*, comme on dit en Vendée. — Ce qu'on appelle le *Lit de Carrière*, en terme de carrier, c'est la face correspondant à la *faille*, qui les a détachées du sous-sol, bien avant l'ère néolithique.

Digitized by Google

la forme pointue qu'on leur voit à toutes (1), et que d'ailleurs on n'aperçoit aucune trace d'outil qui leur ait donné cette forme, on doit conclure qu'elles ont été ainsi *taillées avec des pierres* (2), en écrasant les parties ; par conséquent, elles ont été travaillées (3), mais grossièrement à la vérité !

*A*) Masse de pierre (4), à moitié *enterrée*, qui paraît avoir été *élevée* comme celles que l'on voit *debout* ; du moins sa position présente et son alignement le font présumer.

*B*) Pierre, de *trois pieds et demi* sur *cinq pieds* de base et *douze pieds et demi* de hauteur hors de terre.

*C*) Pierre, tombée, dont la base est pareille à la précédente, et la hauteur de *quinze pieds* (5).

*D*) Pyramide, dont la base est de *trois pieds et demi* sur *sept pieds*, et dont la hauteur est de *quinze pieds*, sans comprendre la partie introduite dans la terre et qui sert à la soutenir.

*E*) La base de cette pierre a *quatre pieds un quart* sur *onze pieds* ; la hauteur hors de terre est de *douze pieds*.

*F*) *Partie* d'une pierre de la même espèce, qui, vraisemblablement, a été *cassée*, et dont la partie qui lui servait d'appui est *demeurée en terre* (6).

*G*) Pierre de *trois pieds neuf pouces* sur *cinq et demi* de base, et dont la hauteur apparente est de *onze pieds*.

(1) Cela n'est pas un argument, et est même *inexact*. — En cherchant, on retrouve encore, dans les pays propices, des rochers volants, à extrémité *pointue*.

(2) Opinion absolument *insoutenable* ici... — Les pierres, dites *mégalithiques*, n'ont subi, en Vendée, aucune action *humaine*, au point de vue *Taille* du moins, même à l'aide de *Pierres* seules.

(3) Il est certain aujourd'hui que cette théorie est inexacte, pour l'Ouest.

(4) Il s'agit ou d'un très petit *élément*, comme on en trouve même dans les plus beaux Cromlechs (sa présence n'a donc rien d'extraordinaire) ; ou d'une *base de Menhir brisé*. — Impossible de préciser.

(5) On remarquera que, sur le dessin de Caylus, la pierre est tombée du *côté de l'Est*. — Cela se produit souvent. — Elle avait sans doute été mal calée de ce côté, lors de l'érection, faite de façon que son lit de carrière fut au Levant.

(6) Point intéressant. — Il s'agit d'un débris de Menhir, *cassé*, avec base non extraite de terre. — Cela le différencie nettement de la Pierre C de Caylus, et est important à retenir.

Digitized by Google

Ces *deux dernières pierres* occupent un tiers de la largeur du *chemin* (1).

2° *Deuxième Description et essai d'Explication* [1780]. — En 1780 (2), un auteur, inconnu (3) [il n'a pas signé son article], a parlé des *Pierres d'Avrillé*, évidemment sans connaître le texte précédent de Caylus. — Il s'est lancé, à ce propos, dans de longues considérations, assez bizarres, sur la *nature* et *l'âge* des Mégalithes, inutiles à rapporter ici. — Nous nous bornons à extraire de sa note les phrases *descriptives* suivantes (les seules intéressantes à retenir), qui montrent qu'il a bien visité le *Plateau de Beauchêne*. — « Les *pierres* dont il est question, et qu'on rencontre presque toutes à plus ou moins de distance

(1) Donnée très importante, qui prouve qu'en 1762 l'Alignement coupait le *Grand Chemin*, et empiétait sur lui d'un tiers de sa largeur. — Or, cela nous donne l'*axe d'érection des Eléments*. Puisque le chemin était à peu près *Est-Ouest*, et le monument au *Sud* de la route, cet alignement ne pouvait être que *Nord-Sud*.

L'ingénieur, qui, avant 1780 [Caylus dit : « Nouveau Grand-Chemin » ; donc le vieux Chemin venait d'être amélioré], construisit la route *Nationale* de Luçon aux Sables [On a une copie d'un plan de cette route signée *Perronet*, et datée de 1781, à la Mairie d'Avrillé] dut respecter ces menhirs, puisque le menhir G (*Nord*) ne fut détruit qu'en 1787-1788 par un autre ingénieur [Voir plus loin].

B. Fillon, qui habita Saint-Cyr-en-Talmondais, c'est-à-dire *sur cette route*, a écrit que « la Grande Route [celle qui, venant d'Avrillé, va à Luçon, en passant par Saint-Cyr] fut tracée *peu de temps avant la Révolution*, pour conduire du Haut-Poitou à la Mer » [*Poitou et Vendée*, t. I ; Art. *Saint-Cyr*]. — Ce serait, d'après lui, l'ingénieur Parent (j'ignore si Perronet était sous les ordres de Parent), qui aurait dirigé les travaux de Niort aux Sables ; il fut le dernier seigneur de La Grenouillère ; son fils était un peintre distingué, vers 1865 [B. Fillon]. — Donc, honneur à l'ingénieur Parent, qui conserva le Mégalithe G ! — Malheureusement son exemple ne fut pas suivi.

Voici ce que dit M. Rivalland (1888) de cette route : « Cette grande voie de communication [a été] construite en 1768 pour relier Poitiers à Nantes, par Niort, Fontenay, les Sables. Cette route a été très fréquentée lors de la Révolution ». — Si cette date de 1768 était exacte, la route serait bien postérieure au voyage de Caylus : ce qui n'est pas !

(2) *Mémoire sur les Pierres d'Avrillé en Bas-Poitou, adressé à M. Joyneau-Desloges.* — *Affiches du Poitou*, Poitiers, 1780, VIII[e] année, 29 Juin, n° 26, p. 101 ; 6 Juillet, n° 27, p. 105 ; 13 Juillet, n° 28, p. 109 ; 20 Juillet, n° 29 p. 113 [Voir p. 101 et 105].

(3) D'après les fiches manuscrites du Ministère des Beaux-Arts et l'art. *Le Bernard* du *Dict. top. de la Gaule*, ce serait un M. de Beauregard, quoique l'article soit dû à un auteur ayant écrit de Luçon [Voyez p. 114]. — Je pense qu'en raison de l'allusion à la *Pierre Levée* de Poitiers, cet écrivain devait habiter la capitale du Poitou.

Digitized by Google

du *Grand Chemin*, sont quelquefois *isolées*, plus souvent *rassemblées* les unes près des autres, au nombre de trois ou *quatre* (1). J'en ai compté *quatorze* ou *quinze* ; peut-être y en a-t-il jusqu'à *vingt* et au delà (2). Leur forme est inégale ; quelques-unes affectent celle d'un *prisme carré*, *applati* (*sic*), et pointu vers le haut, en forme de dent : ce qui a sans doute fait dire aux habitants des environs que c'étaient des *Dents de la Terre* (3). D'autres sont rondes et coniques (4) ; mais elles sont toutes grossières, et *non taillées* (5), seulement dégrossies au marteau (6). La hauteur et l'épaisseur de ces masses n'a rien de plus constant ; leur base a 7 à 8 pieds de largeur ; leur élévation est de 10 à 20 (7) »..... « Excepté celle de l'*Auberge* (8), toutes celles qui sont *rassemblées*, les unes près des autres, sont placées parallèlement et *dans des tranchées* (9), dont la direction est *Nord-Sud* (10) ; elles ont été toutes placées à dessein ; et vous remarquerez que, quoique l'espèce de cette pierre soit très commune, on n'en trouve *aucune carrière*, précisément à leur

(1) Il n'y a qu'au *Cromlech* de Beauchêne que l'auteur a pu voir ainsi quatre *Menhirs* ensemble, car, dans toute la région (Avrillé, Le Bernard, etc.), c'est le seul point où, de par les *données historiques*, on en ait trouvé quatre assemblés. Donc cet auteur *a vu*, comme Caylus, ce *Cromlech*.

D'ailleurs, à différentes reprises, il parle de « *pierres allignées Nord-Sud* » ; or, il n'y a qu'à Beauchêne où ait existé un tel Alignement!

(2) Ces chiffres de *quinze* ou *vingt* démontrent encore que l'auteur a bien vu le Cromlech. Sans les sept piliers de ce Cromlech, il serait impossible d'atteindre ce chiffre pour la région d'Avrillé, y compris même le Bernard.

(3) Expression à rapprocher de ce qu'à dit plus tard Cavoleau, en 1803. — Elle ne peut d'ailleurs s'appliquer qu'à certains *Menhirs de Beauchêne*.

(4) Adjectif qui ne peut se rapporter qu'à deux ou trois Menhirs d'Avrillé.

(5) Remarque très juste.

(6) Ce dégrossissement au marteau, qu'on appelle *Piquage* en terme de carrier, n'existe pas, croyons-nous. — Pourtant certains Menhirs de la région semblent avoir des traces, indiquant une action humaine, remontant à l'époque néolithique (Menhir de La Boilière, par exemple). — C'est là un point à étudier.

(7) Ces dimensions plaident encore en faveur de mesures prises à Beauchêne.

(8) Nous en parlons dans un autre mémoire [Marcel Baudouin. — *Les grands Alignements d'Avrillé*. — Inédit].

(9) Excellente remarque, très juste, qui montre bien que l'auteur a vu là des *Pierres, plantées en terre*.

(10) C'est bien l'Alignement d'ensemble de Beauchêne.

Digitized by Google

voisinage (1). Cette observation détruit l'opinion de quelques persones (*sic*) qui supposaient que ces masses avaient été *taillées sur le lieu*, et qu'elles étaient les restes de rochers de cette même pierre....

« Toutes celles qu'il m'a été possible de reconaître (*sic*) sont placées sur les *lieux les plus élevés*... J'avais été, jusqu'à ce moment, persuadé que la direction de ces monuments formait une *Courbe* ; mais l'examen que j'en ai fait m'a convaincu qu'elles sont placées sur une *ligne droite, à peu près* (2) ; mais toujours sur les hauteurs ».

En somme, ces deux documents, *historiques*, sont fort intéressants.

Remarque. — L'histoire de cette *Route nationale*, très importante pour le *Cromlech* étudié ici, a été faite par B. Fillon. C'est l'ancienne *grande route de Limoges à l'Océan*, large de 16 mètres, avec les fossés.

« La première pensée, dit cet auteur (3), de créer cette route, remonte à 1728. Mais c'est à Turgot que revient en réalité l'honneur d'avoir entrepris et mis à exécution ce beau projet, pendant qu'il était intendant de Limoges. La Bourdonnaye-de-Blossac, intendant de Poitou, auquel il avait fait partager ses vues, fit achever, avant 1781, la totalité du parcours à travers le Poitou. Les travaux furent dirigés en grande partie, sur le territoire de notre province, par l'ingénieur Jacques Parent, qui avait récemment acquis le domaine de la Grenouillère, de Curzon.... ».

Toujours d'après B. Fillon, au lieu dit la *Pierre-Blanche* (4), en Saint-Cyr-en-Talmondais [section B, n° 246], existait, jadis, « à l'angle Sud-Ouest du *Grand champ*, une borne, en pierre

(0) Constatation très exacte également.

(2) La *concavité*, pour être peu marquée, n'en existait pas moins, comme l'a redit plus tard Dufour. — Et cette constatation de 1780, « *à peu près* », est très précieuse pour la théorie ici défendue !

(3) B. Fillon. — *Notice sur les points habités, etc., de Saint-Cyr-en-Talmondais* (V.). — Saint-Cyr-en-Talmondais, 1877, in-4°, 67 p. [Voir p. 40 et p. 51].

(4) Dénomination due à la Borne posée en 1780. — Donc elle est récente.

Digitized by Google

blanche de Luçon, sur laquelle on avait gravé l'inscription commémorative de l'ouverture de la grande route de Limoges à l'Océan », c'est-à-dire la route qui nous occupe. On y lisait : « Louis XVI, étant roi de France, Charles Philippe, comte d'Artois, apanagiste du Comté de Poitou, P. Esp. M. de la Bourdonnaye, comte de Blossac, intendant de la province, cette route, conduisant de Limoges à l'Océan, a été ouverte en 1776 et achevée en 1780. Jacques Parent, seigneur de Curzon, ingénieur du roy, a conduit les travaux ».

La gelée a détruit cette borne dans l'hiver de 1829, a ajouté B. Fillon. — On a oublié de la remplacer, bien entendu !

3° *Première Destruction historique. Fouille* (1803). — Cavoleau, en 1803 (1), écrivait :

« A un kilomètre ou 500 toises à l'*Est* du bourg (2), et sur la *grande route* (3), il y en a *trois* (4), parfaitement *alignées* et à peu près de la même hauteur (5). *Autrefois*, il y en avait une *quatrième*, *plus élevée* (6), à l'extrémité *septentrionale* de la ligne (7). L'ordre symétrique, dans lequel elles sont placées, et le *peu de distance* qu'il y a entre elles (8), ne permettaient pas de croire qu'elles fussent une prolongation de la roche qui sert

(1) Cavoleau. — *Annuaire statistique du Département de la Vendée pour l'an XII* (1803-1804). — Fontenay-le-Comte, Goichot [Voir p. 287-288]. — Cavoleau a ignoré Caylus !

(2) L'auteur précise nettement : ce que n'avait pas fait Caylus.

(3) Il s'agit là de la route Nationale ; donc elle était bien terminée à cette époque (an XII). Commencée après 1762, elle fut exécutée d'ailleurs bien avant l'an IX, puisqu'elle est citée par La Bretonnière (*Ann.*, an IX).

(4) Cavoleau oublie d'en mentionner deux autres, qui n'avaient pas encore sans doute été détruits : A, trop petit ; et C, tombé. — Il ne cite que B, D et E, de Caylus, parce qu'ils étaient encore debout, *bien distincts*, et alignés.

(5) Donnée importante, indiquant bien un ensemble.

(6) C'est le *Menhir G*, de Caylus, qui, en réalité, n'était pas le plus élevé.

(7) Donnée très importante, ayant permis de contrôler l'*orientation du Monument sur la figure* de Caylus [Voir plus haut, p. 176, note 5].

(8) Donnée très importante, montrant qu'il s'agit d'une partie d'un *Cromlech* (où les *pierres se touchent* presque), et que ce diagnostic est bien justifié ici.



Digitized by Google

de noyau au terrain sur lequel elles sont assises ; mais il est aujourd'hui bien démontré qu'elles en sont détachées.

« Il y a, à peu près quinze ans (1), l'attention de M. Dorotte, ingénieur en chef des travaux maritimes du département (2), se fixa sur ces pyramides, qu'il *crut pouvoir* employer avec succès *à la construction des jetées du Port des Sables*. Il fit creuser autour de la base de celle qui était le plus près de la *grande route* (3) ; et, à 0m217 ou huit pouces de profondeur, il trouva qu'elle était *entourée* d'un *pavé* ou *blocage* (4), qu'il fit détruire et qui rendit à peu près deux mètres cubes de moellons (5). Ayant fait creuser ensuite à 0m542 ou vingt pouces en contre-bas et *d'un seul côté* (6), la base de la pyramide se trouva assez dégarnie ; et elle *tomba*, sans se briser. — M. Dorotte s'assura qu'elle n'était point, et qu'elle n'avait jamais pu être adhérente (7) à la roche, et que, par conséquent, elle et les autres, dont j'ai parlé, devaient à l'art leur position véritable. N'est-il pas permis de conjecturer qu'elles ont appartenu à un système de construc-

(1) C'est-à-dire vers 1787-1788 : époque importante à retenir, et correspondant à une date bien postérieure à l'achèvement (1780) de la construction de la *Route Nationale*.

(2) C'est donc un *Ingénieur en chef*, qui a détruit cette partie du monument. Nous dirons ailleurs ce *qu'il fit* reellement de ces Menhirs.

(3) Il s'agit de la *pierre G* de Caylus (*Fig.* 1) [Menhir n° VII]. Cela prouve aussi que Savary a visité les lieux après 1787-88 ; et, puisqu'il n'a vu que *quatre* menhirs, il est donc passé par là après la destruction du Menhir G. On verra que c'est bien après 1803.

(4) Il s'agit des *Blocs de calage* classiques des grands Menhirs, situés ici à 0m20 de profondeur.

(5) Ce Calage circulaire, était, par suite, très important. — Il est à retenir.

(6) Cavoleau ne dit pas si le menhir s'enfonçait bien à 0m542 au-dessous du début du calage ; mais cela est assez probable. — Ce trou, de 0m20+0m50=0m70, a donc été fait pour faire tomber la *pierre debout*. — Il faut par suite admettre un *Enfouissement* de 0m70, pour ce menhir, en 1787. — Il est vrai qu'autrefois il pouvait y avoir encore *plus de terre meuble à son niveau*.

(7) Véritablement, en 1787, pareille question était assez extraordinaire ; et l'on peut s'étonner qu'il ait fallu cette expérience, pour entraîner le diagnostic : *Pierre dressée !* — Voir, d'ailleurs, dans l'article de 1780 [p. 271], ce qu'on dit des « *Dents de la Terre* ».

Digitized by Google

tion, dont une partie a été détruite par le temps, et que ce système était le même que celui de la Grotte du Bernard (1).

« Au reste, M. Dorotte assure que la *pyramide*, qu'il a fait renverser, devait peser 15 à 18,000 kilogrammes ou 30 à 36,000 livres (2) ».

4° *Bibliographie.* — 1° (1818). — Cavoleau, en 1818 (3), n'a fait que répéter, en le raccourcissant légèrement, le texte ci-dessus ; aussi croyons-nous inutile de reproduire à nouveau le passage de la 2e édition de son ouvrage.

2° J.-M. Dufour, en 1820 (4), a fait allusion aux Pierres de Beauchêne, dans les lignes suivantes, malheureusement trop vagues : « A l'exception de celles-ci [Menhirs du *Bourg* d'Avrillé], toutes les autres, que l'on trouve *rassemblées*, sont *plantées*, *parallèlement*, sur les points les plus élevées (5), et sur *une ligne*, *qui paraît à peu près droite* (6), au premier aperçu.... Je parlerai de ce monument dans l'*Histoire de Poitou*, que je me propose de publier (7) ».

(1) Comparaison avec l'*Allée couverte de la Frebouchère*. — On voit que Cavoleau a fait ici le diagnostic : *Pilier de Mégalithe funéraire* ; et non pas : *Menhir* ou *Elément d'Alignement !* — Aujourd'hui, pareille hypothèse ne serait pas soutenable un instant.

(2) Pour se rendre compte s'il s'agit bien du Menhir G de Caylus (notre Menhir n° VII), il suffit de se reporter au calcul du poids de ce Menhir, que j'ai fait ailleurs. — Comme j'ai obtenu 18,275 kilogrammes, il est certain qu'il n'y a pas d'erreur. — C'est donc bien le Menhir G, que Dorotte a abattu !

(3) Cavoleau. — *Description du Département de la Vendée et considérations générales sur la guerre civile de 1793, 1794 et 1795*. — Nantes, Victor Mangin, in-8°, 1818 [Voir p. 333-334].

(4) Dufour (J.-M.). — *De l'ancien Poitou et de sa Capitale*, etc. — Poitiers, 1826, in-8° [Voir p. 211].

(5) En 1820, il ne pouvait persister, au moins, que les restes du Cromlech de Beauchêne, l'*Alignement du Camp de César* mis de côté. — Dufour a donc eu tort d'employer ici le pluriel ; et il aurait dû écrire : « le point le plus élevé », à moins qu'il n'ait voulu parler aussi des *Alignements du Bernard* : ce qui est très probable.

(6) Cette rédaction montre bien qu'il ne peut y avoir de doute sur notre diagnostic rétrospectif.

(7) Ce passage prouve que des pierres dressées persistaient encore à Beauchêne avant 1826. — Ces dernières ont donc été détruites de 1826 à 1836, puisque E. Delange ne les a pas retrouvées en 1836. — F. Baudry a donné, d'ailleurs, la date de 1833.

Digitized by Google

De par le texte même de ce dernier ouvrage, paru en 1828, qu'on trouvera plus loin, il est certain que Dufour a voulu parler, dès 1826, dans les termes qui précèdent, du *Cromlech de Beauchêne*.

Il semble d'ailleurs qu'à Avrillé il n'ait vu et visité que les pierres qui le constituaient, parce qu'elles étaient sur le *bord de la route*...

3° J.-M. Dufour, en 1828 (1), est revenu, en effet, en quelques lignes, sur ce monument de *Beauchêne*. — Ce passage est très précieux et fort intéressant.

« .... Outre ce *Dolmen*, existait deux autres *Temples*, bien plus considérables : l'un est situé près *d'Avrillé*, département de la Vendée, sur l'ancien territoire des *Agenisates* (2) ». J'ai parlé ailleurs [*De l'Anc. Poit.*, Ch. II. p. 211, note 1] de celui d'Avrillé, dont on ne retrouve plus que *quelques blocs*, faisant primitivement partie du *mur d'enceinte* de *Karn* (3). En *visitant* de nouveau un reste gigantesque d'un monument qui date d'une antiquité certaine, j'ai remarqué que les pierres posées sur le sommet de quelques piliers y sont *couchées en architraves* [XXXI] (4)... ».

Il est évident que cette dernière phrase ne se rapporte pas au « Temple » d'Avrillé ; mais au second, comme le remarque Dufour lui-même (p. 157), situé dans la Vienne, à *Bel-fau* ou Bel-foye (5). En effet, il est impossible d'admettre, par exemple,

(1) J.-M. Dufour. — *Histoire générale du Poitou* (tome Ier, le seul paru). — Poitiers, F.-A. Saurai, 1828, in-8° [Voir p. 194 et 197] [B. N. = L 21 K 1364.

(2) L'autre « Temple » (?), cité par L. Dufour, est un monument mégalithique, situé à Belfau, près Neuville, vers Poitiers (Vienne). — Il s'agit peut-être de toute autre chose qu'à Avrillé...

(3) Cette phrase montre bien qu'il s'agit de Beauchêne, et non pas d'un autre monument d'Avrillé.

(4) En réalité la note XXXI a trait aux Menhirs du bourg d'Avrillé. [Voir un de nos autres travaux : *Loc. cit.*].

(5) Dufour rapproche Bel, de *Bel-fau*, du nom du Dieu *Bel*, signifiant Soleil. — C'est un peu *excessif* ! — En réalité, *Bel-foy* doit signifier le *Beau Hêtre* (de *Fagus*), et non le *Hêtre du Soleil* ; de même *Beauchêne* ne doit pas être le *Chêne du Soleil*, puisque *Bel-Air* est *moderne*.

Digitized by Google

que les piliers tombés de la figure de Caylus représentant des *Architraves...*

Dufour a ajouté, à la page 196 :

« Les deux [Temples], qui existent en Poitou, nous eussent probablement présenté la *forme circulaire* (1) [comme Stonehenge], ou à peu près, si l'on n'eut pas détruit une partie de leurs murs d'enceintes. Ils devaient être consacrés au Dieu *Soleil* (2) ». — Plus loin [p. 198], Dufour les appelle des « *Thèmes célestes* ».

C'est donc J-M. Dufour, qui, en 1828, *a reconnu, le premier*, après Caylus et Cavoleau, la nature réelle du Monument de Beauchêne. — C'est là une constatation *capitale*, que je me fais un plaisir d'enregistrer et de souligner, car, depuis, on n'a voulu y voir que des restes d'un *Alignement* (3) : ce qui est tout à fait insoutenable.

Les termes « *Mur d'enceinte* » et « *forme circulaire* » sont très nets, et sont de Dufour !

Si j'insiste, c'est parce que J.-M. Dufour a vu, *de ses yeux vus*, les *restes*, qui existaient en 1827, lors de son passage en Vendée (4).

Il y a donc bien des chances pour qu'en réalité la série des menhirs ne formât pas alors une ligne *très droite* (5), quoiqu'on en ait dit en 1780 ; mais une ligne *légèrement incurvée*, à *concavité Est :* c'est-à dire une partie de vrai *Cromlech*.

*
* *

De 1837 à nos jours, plusieurs auteurs ont parlé de ce Monu-

(1) Dufour émet nettement ici l'hypothèse de *Cromlech* pour le Monument de Beauchêne. Nous y reviendrons ailleurs.

(2) Théorie intéressante à retenir.

(3) Documents manuscrits de la Commission des Monuments mégalithiques, au Ministère des Beaux-Arts [Prêt obligeant de mon ami, Adrien de Mortillet].

(4) J'ai établi cette date dans un autre mémoire [Marcel BAUDOUIN. — *Les grands Alignements d'Avrillé*. — *Loc. cit.*]. — Je n'y reviens pas ici.

(5) Il a dit, d'ailleurs, en 1826 : « Une ligne, qui parait à *peu près droite* ».

Digitized by Google

ment, en particulier L. Audé (1840) et l'abbé F. Baudry (1862). Mais les articles de ces savants sont connus de tous les Vendéens ; et il est inutile de les reproduire ici.

Et, aujourd'hui, le problème, qui se posait encore en 1910, est définitivement résolu, grâce aux documents, presqu'inconnus, que nous venons de reproduire !

Marcel Baudouin.

Digitized by Google

## LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

# PRISONS ET PRISONNIERS

(5 Pluviôse, An II. — 19 Pluviose, An III.)

(*Suite*) (1)

Le 3 Floréal, an II toujours, l'assemblée communale, après avoir vu le citoyen Honoré Aubert déposer « sur le bureau un mémoire pour payer les hommes qui ont déssablé, apporté de la côte et transporté dans les sables, creusé les charniers et rensablé tout autour de la côte de cette île une quantité considérable de cadavres, venus avec la mer ou portés avec des voitures et des hommes, montant à la somme de cent quarante trois livres », s'occupe de l'arrivée de 23 nouveaux prisonniers, dont les noms suivent :

François Ricolleau ;
Rose Ricolleau ;
Françoise Ricolleau ;
Louise Ricolleau, femme Crochet ;
Marie Guillot, femme Déo ;
Catherine Guillot, femme Pilon ;
Anne Joly, femme Giraudet ;
Christophe Pontoizeau ;

(1) Voir le 1er fascicule de 1912.

Digitized by Google

Marguerite Caillonneau, femme Pontoizeau ;
René Déo, dit Mémot ;
Marie Blaise, veuve Barillon ;
Françoise Giraudineau, veuve Giraudet ;
Guillaume Patron ;
Anne Prudhomme ;
Marie Giraudet ;
Marie Joubert ;
Marie Bonnin ;
Marie Brémaud ;
Catherine Boisard ;
Marie Gillet ;
Louis Allaire ;
Jean Chauvet ;
André Papon.

« Ce fut à cette époque, raconte Lebreton (1), que de malheureux Vendéens vinrent des Sables dans une mauvaise barque où ils étaient tellement entassés que beaucoup d'entre-eux pouvaient à peine se soutenir au débarquement. Ils étaient envoyés pour être enfermés au château. C'étaient des vieillards, des pères et des mères, dont les enfants avaient pris parti pour les Vendéens, et qu'on voulait, par ce moyen barbare, faire rentrer dans leur domicile. Le nommé Tiroco, chargé de faire exécuter le débarquement au Bois de la Chaise et de les conduire au donjon, voyant qu'une cinquantaine d'entre-eux auraient de la peine à se traîner jusque-là, jugea qu'il était plus humain de les faire fusiller au moment où ils tombaient de faiblesse. C'était la nuit.

» Le lendemain matin, mon frère Casimir et moi, allant nous promener au rivage, vîmes dans tous les chemins le sang de ces victimes de la férocité républicaine et les petits tertres qui cachaient leurs cadavres, enfouis au pied des terriers. Mes impressions furent si vives, à l'occasion de ce nouveau massacre, que je n'ai jamais passé depuis par les mêmes chemins sans jeter tristement mes regards sur les endroits où gisaient les ossements

(1) *Mémoires* inédits, déjà cités.

Digitized by Google

de ces malheureux, et sans ressentir quelque chose du sentiment de terreur que j'éprouvai le lendemain de cette horrible exécution ».

Déjà connue par le récit de Piet, cette scène affreuse a laissé plus d'une trace dans les Archives municipales. Nous lisons, le 12 Floréal, au Registre des Délibérations :

« S'est présenté à l'Assemblée le citoyen Honoré Aubert, un de ses membres, chargé de la salubrité de l'air, qui nous a rapporté que, le 5 de ce mois, des prisonniers ayant été envoyés au Comité militaire pour les juger, par son ordre les volontaires en avaient fusillé trente-sept, qui étaient restés épars à une très grande distance les uns des autres ; que, sur-le-champ informé de ceci, il avait pris des journaliers avec des civières, et avait fait ensabler avec beaucoup de peine ces cadavres, après avoir fait creuser plusieurs trous à cet effet. En conséquence, il a déposé sur le bureau l'état des journées employées à ce travail, qui se monte à une somme de vingt-sept livres dix sols.... »

Les Archives de la Loire-Inférieure nous donnent évidemment sous ce titre : *Liste et noms des détenus envoyés de Niort et Fontenay-le-Peuple* (ancienne liste des prisonniers envoyés ici par les représentants Francastel et Hentz), les noms des 303 infortunés arrivés la veille qui, le 6 Floréal, furent enfermés dans la maison de Tinguy :

Augustin Bernay, de la Forêt-sur-Sèvre ;
Antoine Mareau, de Maisonnais ; (?)
Antoine Billeau, de Chanteloup ;
André Martineau, du Tablier ;
Anthoine Vendée, des Moutiers-sous-Chantemerle ;
Antoine Gauchet, de Courlay :
André Girard, de la Vendée ;
André Guernot, de Bazoges (mort avant jugement, le 24 floréal) ;
Antoine Talon, de la Chapelle-Saint-Etienne ;
Angélique Roturier, de Saint-Mars-la-Réorthe ;
Bastien Potiron, de Secondigny ;
Baptiste Papot, de Secondigny ;

Digitized by Google

Charles Prouteau, Département Vengé ;

Catherine Duret, de Thouarsais (morte avant jugement, le 22 Floréal) ;

Christophe Belotteau, de Chantonnay ;

Charles Caillonneau, de la Flocellière ;

Charles Thomas, de Parthenay, maréchal ;

Charles Paquet, de Beaurepaire ;

Charles Rousseau, de St-Germain-le-Prinçay ;

Catherine du Sep, de Thouarsais ;

François Blet, de Bourneau ;

François Marteau, de..... (Deux-Sèvres) ;

François Bâty, du Busseau ;

François Régnier, des Moutiers-sous-Chantemerle ;

François Girard, du Beugnon en Gâtine ;

François Macouin, de Secondigny ;

François Malécot, de Montigny (?) (Deux-Sèvres) ;

François Venelai, de..... (Deux-Sèvres) ;

François Pénard, de Saint-Michel-Montmalchus (condamné à mort le 22 Floréal) ;

François Gelot, des Deux-Sèvres (condamné à mort le 22 Floréal) ;

François Thibaud, de la Ronde ;

François Bonneau, de la Ronde ;

François Bourreau, de Réaumur ;

Françoise Hairaut, Département Vengé ;

François Boury, de Saint-Mars-la-Réorthe ;

2 François Papot, de Thouarsais (morts avant jugement, le 24 Floréal).

François Jobart, de Saint-Philbert (mort le 20 Floréal, avant jugement).

2 François Grignon, de Thouarsais ;

François Ulsier, de Chantonnay ;

François Roux, de Saint-Pierre-du-Chemin (mort avant jugement, le 13 Floréal).

François Mitard, de Saint-Maurice-des-Noues ;

François Charrier, de Saint-Aubin-le-Clos (Deux-Sèvres).

François Renaud, de Clairé (?) (Maine-et-Loire ;

Digitized by Google

François Texier, de la Chapelle (absous le 17 Floréal — Elargi) ;
François Baria, du Beugnon (?) (Deux-Sèvres) ;
François Poupard, de St-Hilaire-sur-l'Autise ;
François Gavollet..... (Deux-Sèvres ;
François Vivodon, du Feuillon (Corrèze ;
François Frouin, de l'Argeasse (Deux-Sèvres) ;
François Verré, de Breuil-Barret ;
François Château, de la Jaudonnière (mort avant jugement, 22 Floréal) ;
François Bodin, de Menomblet ;
François Jauvert, de Cheffois ;
François Goudre, de Menomblet ;
Gabriel Bobinet, de Thouarsais ;
Geneviève Chevallereau, de Montournais ;
Gabriel Cardineau, de St-Germain-le-Prinçay ;
Henri Momeau, de Terves (?) (Deux-Sèvres) ;
Henri Rocher, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Henriette Laurent, de la Chapelle-aux-Lys ;
Henri Gaborit, de la Jaudonnière ;
Henri Texier, du Puy-de-Serre ;
Jacques Chausseray, de Vouvant (?) Département Vengé ;
Jean Lacheteau, du Mouilleron ;
Jean Rodier, du Bignon-en-Gâtine ;
Jacques Vincent, de Bournezeau (?) ;
Jean Marquet, de Foussais ;
Jacques Archambeaud, de Saint-Maurice-des-Noues ;
Jacques Mertel, de Saint-Michel-Montmalchus, Vengé ;
Jean Baribeau, du Busseau ;
Jacques Moreau, de Saint-Hilaire-de-Voust ;
Jean Moreau, de la Fougereuse ;
Jean Thibaud, de Foussais ;
Jacques Vivien, de Cheffois ;
Jacques Héraut, de Vouvant ;
Jean Héraut, de Vouvant (mort avant jugement, le 11 Floréal) ;
Jacques Bridonneau, de Saint-Laurent-la-Salle ;
Jean Pinteau, de Mouilleron ;
Jacques Mallet, de Sillé (?) (Deux-Sèvres) ;
Jean Robin, de Moncoutant ;

Digitized by Google

Jacques Turpeau, de la Forêt-sur-Sèvre (mort avant jugement, le 9 Floréal) ;

Jacques Niort, de Pogu (Deux-Sèvres ;

Jacques Pidoux (Deux-Sèvres) ;

Jean Bertrand (Deux-Sèvres) mort avant jugement, le 10 Floréal) ;

Jean Soury, de Saint-Pierre-du-Chemin ;

Jean Cousineau, de Courlay ;

Jacques Bonnet, du Pray (?) (Deux-Sèvres) ;

Jacques Coudrain, de Saint-Maurice-le-Girard ;

Jacques Cloué, de Saint-Michel-Montmalchus, Vengé (condamné à mort, 22 Floréal ;

Jean Rambaud, de Belle-Noue-sur-Mareuil ;

Jean Neau, du Breuil-Barret ;

Jean Bodin, de Sigournais ;

Jean Auneau, de Beaurepaire ;

Jean Gobin, de Puymaufrais ;

Jean Roux, de Saint-Mars-la-Réorthe ;

Jeanne Texier, de la Ronde ;

Jacques Guédry, de Thouarsais ;

Jean Billeau, de Thouarsais ;

Jeanne Berthommeau, de Thouarsais ;

Jeanne Héraut, Département Vengé ;

Jean Pétreau, de Saint-Etienne ;

Jean Pitouet, de Saint-Maurice-des-Noues ;

Jeanne You, de Saint-Mars-la-Réorthe ;

Jeanne Bridonneau, de Mouchamps ;

Jacques Souchard, de S$^{t}$-Vincent-de-Fortdulay;

Jean Héraut, de Réaumur ;

Jean Savarieau, de Foussais ;

Jacques Giraudin, de Thouarsais ;

Jean Libaud, de Chantonnay ;

Jean Papin, de Thouarsais ;

Jacques Ducep, de Bazoges ;

Jean Morinière, de Cheffois ;

Jean Delion, de Saint-Hilaire-de-Voust (condamné à mort, le 17 Floréal) ;

Digitized by Google

Jean Michenot, de Vernon ;
Jean Thubain, de Pouillé ;
Jacques Butet (Deux-Sèvres) ;
Jean Sirot, de Saint-Hilaire-sur-l'Autise ;
Joseph Gandrieu, de Courlay ;
Jacques Béchaux, du Busseau ;
Saint-Martin, de L.... (Deux-Sèvres ;
Jacques Billet, de la Ronde ;
Jacques Fruager, de Foussais ;
Jean Héraud, de la Tardière ;
Jean Gaboriau, de Laurière (?), Vengé ;
Jacques Fournier, de Chaillé-les-Ormeaux ;
Jacques Choux, du Busseau ;
Jean Olivier, de Cerizay ( mort avant jugement, le 22 Floréal) ;
Jacques Pavin .... Deux-Sèvres ;
Jean Thulleau .... Vengé ;
Jacques Dupré, de Saint-Hilaire-de-Voust (mort avant jugement, le 24 Floréal) ;
Jean Drapeau, de Saint-Germain-le-Prinçay (mort le 20 Floréal, avant jugement) ;
Jean Giraud, de Saint-Hilaire-de-Voust ;
Jean Giraudeau, de Bazoges ;
Jacques Niort, de ..... (Deux-Sèvres) ;
Jean Pallart, de Menomblet ;
Jacques Pinson, de Saint-Laurent de-la-Salle ;
Jean Bellevac, de Thouarsais ;
Jean Coutel, de Rosnay ;
Jean Levereau, de la Chaize-le-Vicomte ;
Jean Pasquier, de Rosnay ;
Jean Ficher, de Menomblet (mort avant jugement, le 14 Floréal) ;
Jeanne Savary, de Bouildroux ;
Jeanne du Sep, de Thouarsais ;
Jeanne Barbary, de la Tardière ;
Jeanne Gaborit, de la Pommeraie ;
Jeanne Michotte, de Thouarsais ;
Jeanne Arnaud, de Thouarsais ;
Jeanne Niou, de Sainte-Cécile ;

Digitized by Google

Louis Guibert, de la Châteigneraie ;
Louis Béraud, de Saint-Maurice ;
Louis Cormau, de Pissotte ;
Louis Gabiou, du Perrier ;
Louis Reverdy, de la Chapelle-Saint-Laurent (mort avant jugement, 17 floréal) ;
Louis Mahu, du Bignon ;
Louis Laidet, de Nesmy ;
Louis Millet, de Saint-Aubin-le-Clos ;
Louis Gaudineau (?), de Réaumur ;
Louise Baudry, de Thouarsais ;
Louis Arnaud, de Thouarsais ;
Louise Texier, de Thouarsais (morte avant jugement, 12 Floréal) ;
Louis Caillé, de Saint-Philbert (mort le 12 floréal, avant jugement).
Louis Bousseau, de Réaumur ;
Louis Biraud, de la Verrie ;
Louis Boissonneau, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Louis Grignon, de Thouarsais ;
Louis Bobinet, de Bazoges ;
Louis Laiguizé, de Bazoges ;
Louis Cormau, de la Tardière ;
Louis Barbotin, de Bazoges (mort avant jugement, le 22 Floréal) ;
Louis Brusson, de la Caillère ;
Louis Martineau, de Cheffois ;
Louis Usseau, de Septier (mort avant jugement, le 23 Floréal);
Louis Reverdy, de la Chapelle-Saint-Laurent ;
Louis Imbert, de Fonds-la-Basse (?) (Deux-Sèvres);
Louis Mallet, de Saint-Hilaire-de-Voust ;
Louis Bonneau ;
Louis Peltier, de Saint-Marceau ;
Louis Marquis, de Montournay (mort avant jugement, le 16 Floréal) ;
Louis Gavin, de Saint-Aubin-le-Clos (mort avant jugement, le 16 Floréal ;

Digitized by Google

Louis Bernardeau, de Parthenay (absous le 18 Floréal) ;
Louis Suir (Deux-Sèvres) ;
Louis Potureau, de Rinfray (Vendée) ;
Louis Baudry, de Thouarsais ;
Louis Giraudin, de Thouarsais ;
Louise Thomas, de Mouchamps ;
Louise Martin, des Herbiers ;
Marie Souchard, de la Meilleraie (morte avant jugement, le 24 Floréal) ;
Mathurin Brunet, de Saint-Michel-Montmalchus (condamné à mort, 22 Floréal) ;
Marie des Noues, de Saint-Marceau ;
Marie Morgand, de Bouildroux ;
Marie Papin, de Thouarsais ;
Marie La Montagne, du Puy-de-Serre (morte avant jugement, le 17 Floréal) ;
Marie Brureau, de Thouarsais (morte avant jugement, le 13 Floréal) ;
Marie Mairaud, de St-Mars-la-Réorthe ;
Marie Guildry ;
Marie Tendron ;
Marie Brethommeau (Vendée) ;
Marie Gaudreau, de Bouildroux ;
Marie Tendron, de la Chapelle-aux-Lys ;
Marie Rueau, de Thouarsais :
Marie Largeteau, de Cheffois (morte avant jugement, le 24 Floréal) ;
Marie Duret, de Thouarsais (mort avant jugement, le 22 Floréal) ;
Mathurin Parent, de Chantonnay (mort avant jugement le 11 Floréal).
Marie Boishommeau, de Bouildroux ;
Marianne Guédon, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Mathurin Jariou, de Bazoges ;
Mathurin Dupré, du Perrier ;
Michel Enou, de Terve (Deux-Sèvres ;
Mathurin Bécheu, de la Chapelle-aux-Lys (condamné à mort, le 22 Floréal) ;

Digitized by Google

Mathurin Sourisseau, de la Meilleraie ;
Marie Fertaud, de Puy-de-Serre ;
Marianne Thomas, de Mouchamps ;
Marie Thibaudeau, de Curzon (morte avant jugement, le 22 Floréal) ;
Marie Chauveau, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Madeleine Poussin, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Marie-Jeanne Neau, veuve Poussin (morte avant jugement, le 12 Floréal) ;
Marie Roy, de Sainte-Cécile ;
Madeleine Palvadeau, de Bouildroux ;
Marie Thibaud, de Menomblet ;
Nicolas Rabanay, de Boismé ;
Pierre Serteau, de Vernon ;
Pierre Viaud, de Tillay ;
Pierre Cornuau, de la Ronde ;
Pierre Benai, de Payré-sur-Vendée (mort avant jugement, le 24 Floréal) ;
Pierre Dupré, de Payré-sur-Vendée ;
Pierre Guinaudeau, de Saint-Mesmin ;
Pierre Courtin, du Busseau ;
Pierre Engebaud, de Saint-Etienne-des-Loges (absous le 18 Floréal) ;
Pierre Blotterau, des Moutiers-sous-Chantemerle ;
Pierre Boulleau, de Foussais ;
Pierre Guédon, de la Fougereuse (mort avant jugement, le 15 Floréal) ;
Pierre Guibert, de Saint-Germain (Deux-Sèvres) ;
Pierre Pilet, de Saint-Paul-en-Gâtine ;
Pierre Blanchet, de Saint-Martin-des-Noyers ;
Pierre Boche, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
Pierre-Joseph Chapelle, de Fontaines (mort avant jugement, le 22 Floréal) ;
Pierre Charmeau, de Courlay ;
Pierre Mouchard, de Clessay (Deux-Sèvres) ;
Pierre Robin, de Chantonnay ;
Pierre Roturier, de Saint-Pierre-la-Réorthe ;

Digitized by Google

Pierre Maître, de Vouvant ;
Pierre Branchereau, de Saint-Pierre-du-Chemin (mort le 20 Floréal, avant jugement) ;
Pierre Grignon, de Thouarsais ;
Pierre Grimaud, de Vouvant ;
Pierre Imbert, de St-Mars-des-Prés ;
Pélagie Michaud, de Bouildroux ;
Pierre Barbotin, de Bazoges ;
Pierre Fonteneau, de Saint-Vincent-de-Fortdulay ;
Pierre Boutet, de Cheffois ;
Pierre Couillau, de Mouilleron ;
Pierre Guilment, de Saint-Mesmin ;
Pierre Taudière, de Courlay ;
Pierre Dubin, de Saint-Aubin ;
Pierre Fradin, de Chiché ;
Pierre Jaguenay, de Breuil-Barret ;
Pierre Souchet, de Pouzauges ;
Pierre Barbereau, de Breuil-Barret ;
Pierre Desbrousses, de Saint-Laurent ;
Pierre Guitaut, de Foussais (mort avant jugement, le 16 Floréal;
Pierre Couton, de Saint-Michel-Montmalchus ;
Pierre Souvestre, du Boupère (mort avant jugement, le 22 Floréal) ;
Pierre La Lognier, de la Chaise-le-Vicomte ;
Pierre Blot, du Busseau ;
Philippe Guernot, de Puy-de-Serre ;
Pierre Fouillé, de Saint-Aubin ;
Pierre Blanc, de Thouarsais ;
Pierre Bastard, d'Andilly (Deux-Sèvres) ;
Pierre Coué, de Thouarsais ;
Pierre Potier, de Bazoges ;
René Potier, de la Ronde-en-Gâtine ;
René Gobin, de St-Paul-en-Gâtine ;
René Cornuau, de Pissotte ;
René Croué, de St-Etienne-en-Gâtine ;
René Brémaud, de Pouzauges ;
René Grit, de la Peyratte ;



Digitized by Google

Rose Cornuau, de Saint-Pierre-du-Chemin ;
René Nué, de Bressuire ;
René Champbertin, de Chantonnay ;
René Flandreau, de Saint-Hilaire-du-Bois ;
René Greneau, de Bazoges-en-Pareds ;
René Boissonneau, des Moutiers-sous-Chantemerle ;
René Duval, de Réaumur ;
René Boisson, de Châtillon ;
René Foury, d'Andilly (Deux-Sèvres) (mort avant jugement, le 17 Floréal) ;
René Foussau, de Montournay ;
René Miaud, de Chiché ;
René Merlaud, de Sigournais ;
René Rabaud, de Chantonnay ;
René Pocheteau, de Saint-Mars ;
Rose Jouet, des Epesses ;
Rose Baudry, de Fontenay (morte avant jugement, le 24 Floréal);
Simon Béchau, du Busseau ;
Suzanne Papin, de Thouarsais ;
Suzanne Chateignier, de la Jaudonnière (1).

(1) L. 1527. — Il est à remarquer que le nombre des individus *morts*, à des dates diverses (?) *avant jugement*, d'après les annotations portées en marge de la liste ci-dessus, est de 37, tout comme celui des exécutions sommaires ordonnées par Tiroco.

L. Troussier.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

# LA HOTTE DE SIMPLES

.....

J'ai plongé mon regard dans la forêt des herbes,
Vagabondant dès l'aube avec la hotte au dos ;
Et poignée à poignée augmenta mon fardeau
De simples dont l'arôme est doux ou bien acerbe.

Aussi j'ai dû m'asseoir sur la pente, à mi-côte.
Pour occuper ce temps de repos de mon mieux,
Dans mes plantes j'ai fait un tri minutieux
Et n'ai gardé que les meilleures dans ma hotte.

Sous les lavandes, les thyms sauvages, les menthes,
J'ai repris le routin qui grimpe vers mon toit :
Les chaumes et les bois cheminaient avec moi...
Et je verse au cellier ma cueillette odorante.

## MATIN D'ÉTÉ

Cinq heures du matin en août. L'herbe vert pâle,
Comme poudrerizée à l'aiguail de la nuit,
Tremble aux rayons furtifs du soleil roux qui luit
Et menace ses diamants et ses opales.

Quelque lapin — cul blanc, longue oreille — détale ;
Des geais lancent leur cri d'alarme au moindre bruit,
Et la puissante odeur des chênes et du buis
Ne vainc pas le parfum qu'un chèvrefeuille exhale.

Nous allons à la source avec la cruche en grès.
L'air entre les buissons lustral encore et frais
Inonde notre gorge et met nos corps à l'aise ;

Et parmi le réveil des premiers sons humains
On songe à l'heure proche où le ciel est de braise
Et l'on entre sous bois comme on plonge en un bain.

Digitized by Google

## MAGIE D'ODEUR

Quand je hume l'odeur de terre remuée,
De mousse humide et de feuillage pourrissant
Qu'à travers les chemins gras d'automne l'on sent
Sous un ciel de grisaille et de froide buée,

Je revois un vallon délaissé des laveuses
Qu'encerclent des coteaux vêtus de taillis roux,
Des genévriers bleus, des coudriers, des houx,
La courbe d'un ruisseau dont l'eau fuit, moins joyeuse,

L'élan toujours vibrant de longs peupliers pâles
Dont l'éternel frisson se fait triste et plus sec,
Des piverts forant les vieux arbres de leur bec,
Des bergères aux doigts rougis malgré leurs châles.

Des corbeaux, cisaillant la brume à grands coups d'ailes,
Clament leurs cris affreux comme pour effrayer ;
J'entends le fouet lointain de quelque métayer
Et l'appel douloureux et strident des sarcelles.

Puis, c'est le trot tintant d'un mulet qui va boire,
Le vol d'un merle ; un treuil gémit au poids du seau ;
Et le mulet revient en heurtant du sabot
Les noix jaunes crevant l'écorce verte et noire.

Où que je sois, à cette époque des veillées,
Cette vision-là, ces mêmes bruits, ces cris
S'évoquent à mes sens exquisement surpris
Par une odeur d'automne et de feuilles mouillées.

## BESOIN DE TRISTESSE

Des jours, lorsque la pluie et l'arrière-saison
Versent de la tristesse à flots sur la campagne,
D'où vient que le besoin de prendre l'air vous gagne,
D'aller sans but par les chemins, loin des maisons ?

On frissonne aussitôt, giflé d'un vent de bise
Qui ferait retourner un autre au coin du feu ;
C'est à peine entre ornière et flaque si l'on peut
Mettre un sabot ; mais la volupté reste exquise !

Digitized by Google

La bruine redouble et la nuit tombe en vain !
Les choses sont fantômatiques et voilées
Rendant lugubres les coteaux et les vallées :
L'esseulement qu'on goûte est suprême et divin.

Un intime plaisir vous picote les moelles
Qui fait sourdre et crever, suaves, de gros pleurs
Au rappel brusque en soi d'anciennes douleurs
Jusqu'au lever blafard de la première étoile.

On rentre avec le soir, ruisselant et frileux,
Et l'on semble, nimbé des lueurs de la flamme,
Porter le deuil épars alentour dans son âme,
Pleurer toute cette eau du fond de ses deux yeux !

Albert HENNEQUIN

Digitized by Google

# SOUVENIRS D'UN VIEUX FONTENAISIEN

## II

### La Foire de la Saint-Jean en 1849

Mon Cher Directeur,

Dans ce second souvenir de sa jeunesse, le vieux Fontenaisien s'abstiendra de faire la critique du temps présent, laissant à chacun la liberté d'apprécier à son gré la vie locale d'aujourd'hui et celle d'autrefois.

En 1849, la population de Fontenay en majeure partie se composait d'indigènes attachés au sol par une longue série d'ancêtres ; la noblesse, la bourgeoisie, le commerce, la classe ouvrière ne formaient qu'une seule famille unie par des liens de respect et d'estime. Cette fraternité de bon aloi créait entre tous les habitants, l'aisance, le bonheur et la paix.

Entourée par des voies ferrées encore éloignées, notre localité était le centre important dans lequel la plaine, le marais, le bocage venaient s'approvisionner, des magasins sans étalages, fiers de leur honnêteté proverbiale, de la qualité de leurs produits attendaient tranquillement leurs fidèles clients.

Mon cher Directeur, je voudrais faire le tableau de la foire si réputée de la Saint-Jean à cette époque, mais je crains de rester au-dessous de ma tâche.

Plusieurs jours avant le 24 Juin, les diligences arrivaient pleines d'étrangers. Parmi eux on distinguait des Espagnols au béret traditionnel, ils étaient tous logés à l'hôtel de Fontarabie ainsi nommé en leur honneur, leur voyage avait pour but d'ac-

Digitized by Google

quérir nos élégantes mules connues par la sûreté de leur marche dans les lacets périlleux des montagnes. Puis encore, on voyait les marchands de la Beauce enlever à prix d'or les gros attelages provenant des marais de Luçon, destinés aux omnibus de Paris.

Sous les halles, vaste bâtiment en partie démoli, accourus des villes voisines, s'installaient les négociants en draperie, bijouterie, toiles, arquebuserie, confections, etc. La fermière achetait pour ses gars des étoffes épaisses et inusables fabriquées avec des laines de la contrée par les tisseurs de Cheffois, Mortagne-sur-Sèvre et Cholet. Les marchandes de dentelles de l'Auvergne avaient aussi leur comptoir, il n'était pas le moins entouré par les élégantes du pays, la robe ornée richement et avec goût a toujours été une des préoccupations de nos gentilles vendéennes.

Mais j'entends dans le lointain des trompettes qui sonnent, des marteaux qui frappent, les appels cadencés des travailleurs unissant leurs efforts pour enfoncer des pieux en terre ? ce sont les forains qui dressent leurs tentes, les badauds que je rencontre me disent avec enthousiasme, « le cirque des Bouthors est arrivé, de nombreuses attractions l'entourent, chevaux de bois, jongleurs africains, ménagerie, salon de cire et lutteurs ».

Les buvettes transportent leur matériel et demain l'anguille frétillante sur le gril, l'échaudé de Féole seront arrosés par les vins du crû.

Pour le public fontenaisien, la fête est commencée et le grand jour est proche, dès le matin du 24 Juin, c'est un ami qui paraît sur sa monture, il porte double pantalon et des bottes, un bâton normand à la main, sur sa selle une valise, par devant son manteau. Un cabriolet jaune à hautes roues lui succède, après avoir suivi les chemins creux, évité les fondrières, Dieu soit loué ! il est à Fontenay sans accident. Il transporte une nombreuse famille, les grands parents occupent les meilleures places, les enfants sont logés dans la capote ou sur les marche-pieds.

Par les barrières entrent en ville, traînées par un cheval de labour au pas lent et majestueux, des charrettes contenant vingt personnes entassées comme des comprimés à la vanille dans une

Digitized by Google

bonbonnière. Si les bras sont gênants ? leur place est autour de la taille de la voisine. Les jeunes filles portent à la main de longues boîtes, que peuvent-elles contenir ? les jolies coiffes du bocage ou de la plaine, cadre des frais visages colorés par la rosée du matin.

Les heures s'écoulent, la ville devient une ruche d'abeilles qui bourdonnent incessamment en butinant les fleurs qu'elles rencontrent sur leur passage.

Sur la place du champ de foire nous distinguons la voiture dorée du charlatan, que dis-je ? d'un artiste remuant à pleines mains dans un plateau, de nombreuses pièces d'argent. Ce n'est pas la fortune qu'il recherche, mais le soulagement de ses semblables. Avec la pointe d'un sabre, il enlève adroitement six dents à un patient assis à ses côtés, lui présente ses sincères félicitations, pendant qu'un orchestre se composant d'un cornet à piston, d'une grosse caisse et de deux vigoureux tambours étouffe les cris de cet homme courageux.

Mais me direz-vous, au milieu de cette fête populaire, que deviennent vos invités ? Ils se mélangent à la foule, participant aux mêmes plaisirs en attendant le dîner et les réceptions de la fin du jour, une soirée dansante a été préparée en leur honneur, elle n'aura pas pour attrait le luxe de notre époque, l'antique brioche, le petit pain garni, la pomme d'apis, la bière, les sirops, le chocolat au départ en feront les frais. Mais quelle cordialité ! Quelle joie parmi cette jeunesse appelée si rarement à se rencontrer ! Arriver au bal en 1849, n'était pas chose facile, on ne connaissait à Fontenay, qu'un seul loueur de voitures. Il possédait une vieille berline mise en marche par deux haridelles aussi maigres que peu rapides. En présence de cette pénurie, les dames faisaient usage de chaises à porteurs ou d'ombrellino garni d'étoffe légère. Ces deux moyens de locomotion étaient toujours accompagnés par un serviteur muni d'un vaste falot dans lequel brûlaient deux chandelles de suif d'un éclat douteux.

Mais ne croyez pas, mon cher Directeur, que la danse fût le privilège de la classe aisée ? Sur la place publique, deux

Digitized by Google

violoneux au bonnet blanc et à la longue blouse bleue, établissaient des bancs pour la jeunesse des campagnes, aux premiers sons des Stradivarius sortis de leurs poches en toile, le cavalier s'emparait du parapluie de sa compagne et sans le moindre embarras de cet ustensile encombrant, dessinait un pas léger et réussi, la soirée se terminait par le galop sans fin de l'Hermenault mélangé du cri vendéen. Le danseur demandait une accolade timidement refusée mais accomplie, elle était peut-être le prélude d'une union prochaine.

Après ces jours de fête, on se quittait avec regrets, les commerçants, les ouvriers comptaient leur bourse, elle s'était considérablement arrondie, la satisfaction était générale. Cet état prospère a été modifié le 17 Octobre 1881, par l'exploitation du chemin de fer. Alors la foire de la Saint-Jean a perdu son cachet, la ville de Fontenay est devenue la proie facile des cosmopolites-politiciens, tous dépositaires du secret qui rendra l'humanité heureuse.

R. DE LA VERGNE.

Digitized by Google

# FLEURS DE TOMBE

A la mémoire du Comte Romée DE VILLENEUVE-ESCLAPON.

Il avait les yeux bleus comme un ciel sans nuage,
Des yeux d'intelligence et de sérénité.
Et, jeune voyageur du terrestre voyage,
De son rêve il faisait une réalité !

En ce monde, parmi le heurt des créatures,
Il s'en allait cherchant à travers les chemins
Ceux dont l'âme faiblit sous le poids des tortures,
Et les nommait « mon frère » et leur tendait la main.

En ces jours où plus rien de grand ne persévère,
Où d'un père et d'un Dieu l'on méconnait la voix,
Dans sa chère Vendée, aux marches d'un Calvaire
Il inclinait le front pour saluer la Croix.

Son sourire était doux, telle une aube d'automne,
Il savait consoler, il savait secourir.
Hélas ! destin fatal dont plus d'un cœur s'étonne,
Nous ne l'avons connu que pour le voir mourir !

Noël BAZAN.

Digitized by Google

# LA VENDÉE AU SALON DE 1912

En l'absence de notre fin critique d'art accoutumé, M. Fontenac, que des raisons de santé ont éloigné momentanément de Paris, nous empruntons au *Vendéen de Paris* le fidèle et très conciencieux compte rendu, que notre excellent confrère et ami Louis de la Chanonie a publié, sur les œuvres exposées, cette année au Grand Palais et à la Nationale, par nos compatriotes.

R. V.

M. Paul Tillier, dont le pinceau ne vieillit pas et reste toujours alerte et aimable, s'est complu à peindre une jolie tête de femme, aux noirs cheveux demi-cachés par un foulard à bigarrures. Et ce portrait en pleine pâte, à l'imitation des maîtres d'autrefois, est une charmante chose ; l'œuvre s'intitule *Le petit toquet*, et on la trouve salle 8.

A M. Rousseau-Decelle, le public fait un véritable succès, et son œuvre est assurément l'une de celles qui attirent le plus l'attention. Connaisseurs ou non, artistes ou profanes se réjouissent de voir, dans un cadre délicat et noble, de jolies femmes, des hommes célèbres ou simplement du jour, des actrices fêtées, étalant à *Une répétition générale à Maisons-Laffitte, chez M. le comte Robert de Clermont-Tonnerre*, leurs grâces ultra-modernes et leurs toilettes dernier chic.

*
* *

Perdues dans les fourrés du Bocage des Herbiers, les ruines de l'abbaye de la Grainetière sont peu connues de la foule agitée qui voyage par désœuvrement ou par mode. Et pourtant, quels vestiges plus éloquents, d'un plus étrange pittoresque, que ces cloîtres étalant dans une vaste cour de ferme leurs arcs délicats, leurs fenêtres à rosaces délicieusement fouillées ! Quoi de plus inattendu que cette antique salle du chapitre devenue une étable, et où les bœufs paisibles ruminent et suivent leur songe obscur, attachés à des piliers merveilleux de sveltesse et d'élégance.

Digitized by Google

Et nous devons ajouter ici, non sans regret, quelle barbarie que de laisser s'effriter, se détruire, se consumer en des services vulgaires, — dont la rusticité s'accommoderait tout aussi bien d'abris très simples — ces reliques de l'art français d'autrefois !

Du moins, M. Marcel FLEURY nous a restitué ces admirables pierres en une excellente eau-forte, magistralement traitée et dont l'inspiration sincère et éloquente est servie par une exécution très personnelle. Ce qui subsiste du *Cloître de l'ancienne abbaye fortifiée de la Grainetière* survivra en cette œuvre pieuse, et les vieux architectes du XIe siècle ne tomberont pas tout à fait dans l'oubli (1).

***

Avec la *Place Maubert* et le *Pont Saint-Michel*, de M. Fernand COMBES, nous sommes en pleine inondation. Notre compatriote est un artiste raffiné, dont la pointe excelle à traduire brièvement, mais puissamment, les jeux d'ombre et de lumière des vieilles rues, des vieux pignons, des logis dont l'équilibre a faibli sous le poids des siècles. Art sobre, cérébral, peu accessible à la foule, mais dont on ne saurait méconnaître, sans une véritable injustice, la maîtrise d'exécution et la noblesse de pensée.

Quant à M. Louis THÉVENIN, ses *Bords du Loir* sont traités avec un charme pénétrant, une sincère vue de la nature, et un sens du pittoresque qui dénotent le véritable artiste.

Il faut le reconnaître, notre école de graveurs est admirable, qui ne se lasse ni ne se décourage, et continue — malgré tous les industrialismes d'art, les goûts brutaux d'une époque américanisée, les concurrences de bas étage, malgré l'ignorance et l'indifférence — l'œuvre si admirable des maîtres de la gravure française.

***

Dans les salles de l'architecture, où l'on trouve, à défaut de visiteurs, l'ombre et le frais, il faut signaler un interessant *Projet de théâtre* de M. Julien BURCIER, et, de M. Maurice DURAND, un *Monument à la gloire de l'indépendance d'un grand peuple*. Notre incompétence ne saurait porter de jugement sur la technique de ces œuvres dont la seconde semble surchargée de détails et d'ornements excessifs.

Un monument semblable figurerait peut-être dignement en Améri-

(1) Le Jury de la Gravure a décerné à cette œuvre une Mention honorable.

Digitized by Google

que, où l'on apprécie le coûteux et le riche ; ou en terre allemande, amie du « Kolossal » ; mais non en France, sous ce ciel si doux, en cette terre tempérée, dont l'ordre, la raison, la simplicité élégante sont les qualités traditionnelles, héritées de la Grèce antique.

***

A la Sculpture, un bon buste du Dr Chevallereau, par M. Alexandre Zeitlin, attirera l'attention des connaisseurs. Ce bronze à cire perdue, traité vigoureusement et de puissant modelé, nous offre le plaisir d'étudier une œuvre remarquable et d'y retrouver la physionomie ressemblante et spirituelle du président des Vendéens de Paris.

***

Mieux que des mots, la vignette qui accompagne ces lignes fera connaître la charmante statuette du sculpteur A. Guéniot.

L'auteur de tant d'œuvres délicates ou grandioses, l'artiste qui a conçu le magnifique *Beaumanoir* dont s'orne aujourd'hui la ville de Dinan, s'est amusé cette année à ciseler ce joli brimborion, plein de naturel et de fraîcheur.

Et nous ne saurions mieux terminer ces lignes que par un hommage rendu, en la personne de cette petite bretonne, à la grande province amie et voisine, et à l'artiste vendéen qui nous en donne en ce frêle raccourci une si parfaite traduction.

***

## A LA NATIONALE

De Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, ouvert depuis le mois dernier, contient un certain nombre d'œuvres intéressantes peur nos compatriotes de Vendée. En tout premier lieu, citons l'ensemble des tableaux et gravures du maître peintre-graveur, M. Auguste Lepère, nouvel apport d'une vitalité artistique et d'une puissance de travail rares.

M. Lepère a une exposition de six paysages à la section de peinture (Salle 4 bis). On y remarquera la *Moisson au Marais*. *Après l'ondée*, *Une grande marée à Sion*, et surtout *Une Sortie de Vêpres* à Saint-Jean-de-Monts, pleine d'observation amusante et de vérité pittoresque.

A la section de gravure, le même artiste a donné une série de six eaux-fortes, empruntées au marais vendéen, et traitées avec une maîtrise complète.

Enfin, six autres œuvres, sous le titre *En Vendée*, se trouvent à la section du dessin : paysages de la Rive ou du Bocage, émotionnants

Digitized by Google

par leur pénétrante exactitude, et types révélateurs, telles que la *Grand'mère*, si personnelle et si caractéristique.

Aucun artiste n'aura autant réussi jusqu'à ce jour à faire connaître et admirer aux amateurs et aux foules les beautés naturelles et de tradition que renferme notre petite patrie.

M. MILCENDEAU, de Soullans (Salle 17), présente cinq toiles, dont deux paysages un peu hâtifs d'exécution, et trois scènes d'intérieur, où l'on retrouve un excellent type de Vendéen, *Le Vieux fumeur*, *Le Vieux endormi*, *Les Vieux au pressoir*.

A la salle 6, les visiteurs du Salon trouveront trois jolis tableautins de M. MORISSET, d'un coloris intense et gai, consacrés à la plage des Sables-d'Olonne; et à la section de la gravure, une bonne eau-forte originale en couleurs de M. DAUPHIN (nº 2187) inspirée également par la côte sablaise.

La Vendée insulaire a inspiré à M. H. PAILLARD une excellente étude de types (section peinture), *Les Thonniers de l'Ile d'Yeu*.

***

A la Nationale, signalons également Mme LACOULOUMÈRE (Hélène), de Fontenay-le-Comte qui expose le *Village d'Aucfer* (Morbihan), peinture au couteau d'une belle énergie.

M. BRILLAUD (François), de Cugand, avec une jolie toile ayant pour titre : *Les deux préférés ? ?*

Mlle Berthe PETITEAU, de la Châtaigneraie, qui nous offre des Oignons, des Bananes et des Citrons, — une succulente symphonie en jaune.

Voilà, en quelques lignes brèves, ce que l'on peut voir de vendéen au Salon de la Nationale, et la visite sera complète si nos compatriotes ont la chance de rencontrer sur leur passage notre aimable sociétaire M. Eugène RAGUET, secrétaire général de la Société et de serrer sa main amie et toujours si cordialement tendue (1).

L. DE LA CHANONIE.

(1) M. Raguet, est né aux Sables-d'Olonne. Après ses études faites au Lycée de la Roche-sur-Yon, il vint en 1888, se fixer à Paris pour y étudier l'architecture. C'est alors qu'il fit la connaissance de M. Durand-Tahier, secrétaire général de la Société Nationale des Beaux-Arts. Il travailla près de lui au Salon pendant quatre ans et, à sa mort, en 1889, il fut appelé à lui succéder au Secrétariat général.

M. Raguet est un de ceux qui dans la Grande Ville honorent le plus notre petite Patrie Vendéenne.

R. V.

Digitized by Google

# UN ÉPISODE DE 1870

Le Salon des Artistes français expose également une œuvre évocatrice d'un nom vendéen : c'est un tableau de *M. Jean Delahaye*, relatif à la guerre de 1870. En voici d'ailleurs le titre : « Billebault du Chaffault, remplaçant le maire de Sens, reconnaît son fils parmi les francs-tireurs condamnés à mort ». Nous n'avons pas à juger ici l'œuvre artistique, nous dirons seulement, d'après le *Livre d'Or de 1870*, combien tragique fut cet épisode.

### Les Billebault du Chaffault et Lebœuf

La ville de Sens étant occupée par les Prussiens, quelques jeunes gens du pays, engagés dans les mobilisés, et dont l'un n'avait pas plus de dix-sept ans, s'étaient jetés par la campagne et avaient tiraillé contre une troupe de uhlans. Poursuivis par les cavaliers, cinq d'entre eux avaient été pris, traînés dans la neige, désarmés, houspillés, quelques-uns blessés ; et ramenés à Sens, le 2 Janvier, ils devaient être fusillés le lendemain sur la place Saint-Etienne où une émeute avait éclaté le matin même. Des hommes avaient été tués, des femmes blessées : les Prussiens étaient dans une grande surexcitation. Frédéric-Charles avait dit : « Fusillez ! c'est le seul moyen de les terroriser utilement ». M. Billebault du Chaffault, conseiller municipal faisant fonctions de maire, alla demander grâce et offrit, en échange, une nouvelle contribution de guerre au commandant prussien.

— Je puis fusiller qui je veux, mais je n'ai pas le droit de lever une contribution d'un centime, répondit l'officier.

Puis, comme il relisait la liste des condamnés du lendemain, son regard s'arrêta brusquement sur ce nom : Gabriel Billebault du Chaffault.

Il releva la tête et vit deux grosses larmes dans les yeux de son interlocuteur.

— Quel est celui qui porte votre nom, monsieur le maire ?

— C'est mon fils, commandant. Il a dix-sept ans.

Le Prussien réfléchit.

— Ah ! fit-il, je comprends.

Puis il ajouta :

— A cause de son jeune âge, je puis peut-être le faire gracier, mais les autres seront fusillés.

Digitized by Google

SALON de PARIS 1912 — BILLEBAULT DU CHAFFAULT REMPLAÇANT LE MAIRE DE SENS
JEAN DELAHAYE — RECONNAIT SON FILS PARMI LES FRANCS-TIREURS CONDAMNÉS À MORT « FRANCS-TIREURS » (1871).

Digitized by Google

A ce mot, le père, que l'émotion avait un instant trahi, disparut devant l'officier civil :

— Les autres ne sont pas beaucoup plus âgés que lui, commandant; et vous savez bien que je n'accepterai pas la vie de mon enfant en échange de la mort de ses compagnons d'armes.

Le commandant réfléchit encore. Un lourd silence planait.

— Je vais en référer au général, conclut-il, je ferai ce que je pourrai.

La nuit, une nuit horrible d'angoisses, se passa en démarches auprès de l'état-major prussien. On démontra que les prisonniers étaient des gardes nationaux mobilisés, c'est-à-dire des belligérants reconnus et non des francs-tireurs. Par malheur, l'un des cinq, Lebœuf, l'aîné de la bande, compromit gravement au dernier moment le succès de la cause. Comme on les transférait à la prison et qu'on le malmenait un peu durement, ce brave, peu commode, ne fit ni une ni deux, désarma d'un tour de main l'un des soldats allemands et lui cassa la crosse de son fusil sur les reins.

Mais la grâce arriva à temps. Lebœuf en fut quitte pour cinquante coups de bâton qui le clouèrent au lit pour quinze jours. Les autres furent libres et le jeune Billebault du Chaffault put sauter dans les bras de son père.

Ajoutons ces détails particutiers :

Le commandant prussien fut maintenu en ses dispositions bienveillantes grâce à sa manie de collectionneur de timbres-poste. En attendant que la grâce demandée au prince Frédéric-Charles arrivât, on occupa son temps et son esprit en mettant à sa disposition toutes les collections du pays. Le prince fit grâce, moyennant une contribution de dix-huit cents sacs d'avoine, que fournit la ville de Sens et que la famille Billebault du Chaffault voulut rembourser tout entière.

Enfin, dit le terminons en disant que le jeune franc-tireur de 1870 n'est autre que le petit-fils maternel du général du Chaffault, ancien député de la Vendée.

*(Le Vendéen de Paris).*



Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

Voici la liste des Livres nouveaux qui nous ont été aimablement offerts depuis le dernier fascicule. L'abondance des matières nous oblige à en ajourner le compte rendu. Mais nous tenons dès à présent à en remercier bien vivement les auteurs et éditeurs :

***

HISTOIRE DE LA GUERRE DE LA VENDÉE, par M. le chanoine DENIAU, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, Dom CHAMARD, prieur de l'abbaye de Ligugé et l'abbé UZUREAU, directeur de l'*Anjou historique*. (Angers, Siraudeau, 6 vol. in-folio, 7 fr. 50 le vol.).

***

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES DU POITOU (2e fascicule du Tome IV : *Gir* à *Gon*), par MM. BEAUCHET-FILLEAU. (Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, Mars 1912).

***

LE CANTON DE MAREUIL-SUR-LE LAY A TRAVERS L'HISTOIRE, avec comme annexes L'ÉTAT DES BIENS NATIONAUX ALIÉNÉS, par M. Louis BROCHET. (Fontenay, Imprimerie Fontenaisienne, 1912. Un beau vol. in-8° de 360 p. avec illustrations).

***

LA TERRE POITEVINE, recueil de poèmes de notre excellent collaborateur Albert HENNEQUIN, avec préface d'Henry CORMEAU. (Paris, Georges Grés et Cie, 1912).

Digitized by Google

LES GÉANTS DE LA VENDÉE, pièce historique en six tableaux, par M. B. CLÉNET. (Paris, les *Publications Parisiennes*, 39, rue de Grenelle, 1912, avec illustrations).

***

POÈME DE SAINT-FILIBERT, par notre distingué collaborateur, M. le docteur GASTON, avec préface et annotations par M. l'abbé JAUD. (Pacteau, Luçon, 1912).

***

TROIS IDÉES POLITIQUES. — *Châteaubriand, Michelet et Sainte-Beuve*, par Charles MAURRAS. (Paris, Champion, 1912).

***

TROIS VILLES SAINTES. — *Ars-en-Dombes, Saint-Jacques-de-Compostelle et le Mont-Saint-Michel*, par M. Emile BAUMANN. (Paris, Grasset, 1912).

***

LES SOCIALISTES ANTI-DÉMOCRATES, par Jean RIVAIN. (Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912).

***

LES OUVRIERS SOUS LA MONARCHIE ET SOUS LA RÉPUBLIQUE, par J. SANTO. (Paris, Santo, 131, rue de Vaugirard, 0 fr. 25 l'un. 10 fr. le 100.

***

ANDEGAVIANA (12e Série), dédié à M. le chanoine Letourneau, curé de Saint-Sulpice à Paris, par M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*. (Angers, SIRAUDEAU, 1912).

Du même : LES VICTIMES DE LA TERREUR EN ANJOU. — *Liste des personnes décédées dans les prisons d'Angers*. (Angers, Grassin, 1912).

Digitized by Google

— LES ÉLECTIONS ET LE CAHIER DU TIERS-ETAT DE LA VILLE D'ANGERS EN 1789. (Angers, Grassin, 1912).

— LE MIRACLE EUCHARISTIQUE DES ULMES (Maine-et-Loire), 2 Juin 1668. (Desclée de Brouwer et Cie, Lille).

***

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL. — *Ses étapes — Son Essence — Quelques-uns de ses organismes de réalisation*, par M. Joseph ANGOT, licencié en droit, secrétaire de la Section Economique et de Décentralisation de l'Union Régionaliste Bretonne. (Nouvelle librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris).

***

LES CAHIERS DE 1789. — *La Rédaction artificielle des doléances révolutionnaires*, par M. Gustave Gautherot, docteur ès-lettres, professeur d'histoire de la Révolution Française aux Facultés Libres de Paris. (Paris, bureaux de la *Revue des Questions Historiques* (1910).

***

LA BATAILLE DE TRIPOLI, 26 Octobre 1911, vécue et chantée par F.-T. MARINETTI, Edizioni Futuriste di Poësia Milano. — Corso Venezia, 61 (1912).

ZZZ.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Les Noces d'argent de la « Revue ».** — Notre Directeur compte réunir, en Septembre prochain, sous les vieilles charmilles des Beauregard, déjà témoins de si aimables agapes littéraires, tous ses fidèles et dévoués collaborateurs, afin de célébrer, le verre en main, les Noces d'argent de la *Revue du Bas-Poitou*.

**Association régionaliste Poitevine.** — L'A. R. P. a tenu le samedi 13 Avril, à une heure de l'après-midi, sa deuxième Assemblée générale à Poitiers, dans les salons de l'Hôtel de France.

Le scrutin pour l'élection (complémentaire) du bureau a donné les résultats suivants :

*Président :* Dr Corneille.

*Vice-Présidents:* MM. Calcat, Delavaud, de la Ménardière, Vallette.

*Questeur* : M. Paul de Loynes.

*Assesseurs :* MM. Breuillac, Caillard, Chantreau, Cordier, Dr Gobillot, Dr H. Martineau, MM. Nicolle, Odin, Dr Pelletier, Dr Pineau, M. Robuchon, marquis de Roux.

Parmi les décisions prises, on nous signale :

La création d'un bulletin trimestriel dont le premier numéro paraîtra prochainement.

L'A. R. P. a résolu de se faire représenter officiellement à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Père de la Croix.

M. Paul de Loynes, le jeune et éminent avocat du barreau de Niort a été désigné pour prendre la parole en cette circonstance.

Enfin, parmi les projets intéressants, signalons qu'un congrès régionaliste aura lieu, cet été, à Fontenay-le-Comte, à l'occasion du 25e anniversaire de la *Revue du Bas-Poitou* fondée et dirigée avec tant de compétence par M. René Vallette.

Pour permettre aux membres de l'A. R. P. de se rencontrer plus

Digitized by Google

facilement et de mieux étudier les besoins et les aspirations des trois grandes régions du Poitou, il est créé trois groupes principaux, à Poitiers, à Niort et à Fontenay.

Un groupe distinct fonctionnera également à Paris pour nos nombreux compatriotes habitant la capitale une grande partie de l'année.

Ont été délégués auprès de ces différents groupes : pour Paris : M. Grimaud ; pour Poitiers : M. Robuchon ; pour Fontenay : M. Vallette, et pour Niort : le Dr Corneille.

*(Communiqué).*

**A la mémoire du R. P. de la Croix.** — Au moment où s'imprime ce fascicule, a lieu l'inauguration du buste du R. P. de la Croix, dans le jardin de l'Hypogée des Dunes, à Poitiers.

Notre directeur qui doit assister à cette solennité, en rendra compte dans notre prochain numéro.

**La Vendée qui s'en va.** — La partie du mur d'enceinte du vieux château de Benet, qui avoisine l'hôtel Printemps, s'est écroulé récemment.

A signaler également, par suite de la négligence des autorités municipales, l'effondrement d'une partie de la voûte de l'Eglise de Saint-Hilaire-de-Riez, qui renferme de si curieux rétables du XVIIe siècle.

**A la Société Archéologique de Nantes** (séance du 7 Mai 1912), M. P. Soullard a montré « un curieux dessin à la sépia représentant Mme de Bulkeley protégeant la retraite des Vendéens à la Roche-sur-Yon ».

**Choses d'art.** — Remarqué à la vitrine Audemar, à Nantes, quelques spécimens de travail sur fer dans le genre ancien : clefs, verroux et marteaux de porte, fort bien exécutés par un jeune artiste qui promet, M. Paul Goulet, de Montaigu.

**Les Géants de la Vendée.** — Le 13 Avril dernier, débutait à Bruxelles, au théâtre Patria, le grand drame historique de notre jeune et distingué compatriote, M. Clénet : *Les Géants de la Vendée.*

La Vendée, c'est-à-dire sa terre et sa liberté, sa foi et ses affections, ses aspirations, sa fierté, son honneur, la Vendée royaliste et catholique, est l'âme du drame. Et la Vendée vivifie, entraîne, poétise les acteurs mieux que ne saurait le faire la belle et douce femme aimée, car Benjamin, le fils du peuple, la préfère à sa Gervaise, car les

Digitized by Google

nobles Lescure aiment mieux lui demeurer fidèles et encourir l'échafaud, car le brave d'entre les braves, le preux d'entre les preux, le Géant des Géants en devient l'amant éperdu, follement chevaleresque qui vit de sa vie et meurt de sa mort.

Ce fond sublime, l'auteur sut l'envelopper d'une forme vraiment dramatique et très littéraire : action vive et habilement graduée, dialogue concis, alerte, jeté parfois dans le rythme de l'Alexandrin, envolées lyriques et poétiques à tire-d'ailes.

La presse belge et certaines feuilles françaises furent unanimes à reconnaître les qualités de l'œuvre et à plusieurs fois le public réserva à l'auteur et à ses interprètes d'enthousiastes ovations.

Aussi apprenons-nous avec joie que les *Géants de la Vendée* affronteront sous peu les feux des rampes d'un grand théâtre parisien et se joueront en province, sur de nombreuses scènes.

Le volume *Les Géants de la Vendée* se vend au prix de 3 fr., chez l'auteur, M. B. Clénet, à la Chaize-le-Vicomte (Vendée).

Pour les représentations des *Géants de la Vendée*, s'adresser à M. Ray-Marot, 15, rue Cail, Paris.

**Pèlerinage au cimetière des Martyrs.** — Le mercredi 22 Mai, les paroisses de Châtelliers et de Saint-Amand, s'ébranlaient à l'appel de leurs pasteurs et s'en allaient au nombre de 250, passer une journée de prière au Cimetière des Martyrs, commune d'Izernay dans l'Anjou, franchissant 28 kilomètres dans la Vendée, le Poitou et l'Anjou.

Qu'il était beau ce défilé de 32 voitures emportant de grand matin les pélerins au chant des cantiques.

Quelle fut touchante cette messe célébrée en plein bois, loin de tout bruit ; instinctivement on se reportait à la grande Révolution, où les Eglises fermées, les prêtres célébraient les saints mystères aux pieds des vieux chênes ou dans les granges.

Qu'il fut émouvant et plein de patriotisme ce discours de M. le chanoine de Saint-Amand, rappelant l'héroïsme de nos aïeux morts au nombre de 15,000 pour leur Dieu et pour leur Roi !

**Une médaille bien placée.** — M. Millerand, ministre de la guerre, vient d'envoyer le brevet de la Médaille de 1870, à M. Hoskier, le distingué consul général de Danemark à Paris, qui, naturalisé français, fit vaillamment son devoir pendant le siège de Paris.

M. Hoskier est le père de M^me^ la marquise d'Elbée, la vaillante épouse de notre très cher et très grand ami le colonel d'Elbée.

Digitized by Google

Nous applaudissons de tout cœur au geste du ministre de la guerre. Aucune médaille ne sera mieux placée.

**L'Historien-poète Gallet.** — On vient d'inaugurer au cimetière de Beauvoir-sur-Mer le monument élevé à la mémoire de l'historien-poète Charles-Edouard Gallet (1832-1911). Après une messe de « Requiem », M. Alain d'Ayzac, de Challans, dans un très remarquable discours prononcé devant le monument, a fait l'éloge de M. Gallet et rappelé qu'il dort son dernier sommeil au milieu du pays dont il a célébré les beautés et fait l'histoire.

Le monument fait honneur au talent de M. Georges Feronnières, l'architecte nantais bien connu. Il a été sculpté dans le plus beau granit nantais par le Syndicat des granitiers de l'Ouest (à La Contrie-Nantes-Chantenay).

**Hommage mérité.** — Tous nos compliments à notre jeune confrère, M. du Hamel, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, pour le bel et si mérité éloge qu'il a fait à la conférence du stage de M. Ernoul, avocat, député et ministre.

Nous avons eu le grand honneur d'apprécier personnellement les qualités éminentes de cet illustre enfant de notre Poitou, et nous en gardons fidèlement — comme sa devise — le souvenir charmeur.

**Nomination.** — Tous les amis de notre excellent collaborateur, Henri Baguenier-Désormeaux, apprendront avec joie qu'il vient d'être par arrêté du Préfet de la Seine, en date du 1er Avril, nommé bibliothécaire à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

Nous nous réjouissons personnellement de tout cœur de cette nomination si méritée.

**Nos compatriotes.** — M. le comte de Tinguy du Pouët, maire de Saint-Michel-Mont-Mercure, vient d'être nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat.

— Notre ami, M. Joseph Aulneau, récemment nommé membre du conseil de direction du Comité de l'Orient, et réélu administrateur de la Société des sciences politiques, vient d'être choisi, comme premier chef adjoint de son Cabinet, par M. Deschanel, président de la Chambre des Députés.

Nos plus sincères félicitations.

— Notre ami Marcel Fleury, l'habile peintre-graveur vendéen, a obtenu une mention honorabble au Salon des Champs-Elysées pour

Digitized by Google

sa remarquable eau-forte du *Cloître de l'Abbaye de la Grainetière* (Vendée).

Nous l'en félicitons bien chaleureusement.

Nous ne le complimentons pas moins d'avoir été choisi pour graver le programme de la jolie fête qui a eu lieu à l'Opéra le 25 Juin, fête réservée aux seuls membres de la Société des Amis et Artistes de l'Opéra. C'est là une nouvelle consécration du beau talent de notre sympathique compatriote.

Rappelons à ce propos, que son magnifique Album des *Châteaux et Logis Vendéens* est achevé et qu'il va paraître prochainement. Avis aux amateurs retardataires.

— Notre excellent confrère, M. Debois, avocat au barreau de Fontenay, a brillamment soutenu sa thèse de doctorat juridique, devant la Faculté de droit de Poitiers sur ce sujet : *Le rôle des Présidents d'Assises.*

— Dans la liste des officiers blessés au combat livré, le 26 Mai, sous les murs de Fez, nous remarquons le nom de M. du Guiny, capitaine au 2e régiment étranger.

M. du Guiny est propriétaire du château de Beauvoir, commune d'Olonne, habité par sa sœur et où il vient régulièrement passer ses vacances.

Nos vœux sincères de prompte guérison.

**Jubilé pastoral.** — M. l'abbé Isaïe Barbeau, curé de Saint-Médard-des-Prés, lauréat des tournois littéraires de Mende et d'Agen, a fêté le 10 Avril son Jubilé pastoral.

M. l'abbé Ménard, supérieur de l'Institution Saint-Joseph, a célébré les mérites du vénéré Jubilaire en une charmante pièce de vers reproduite par la *Vendée.*

Nous y ajoutons nos vœux les plus respectueusement sympathiques.

**Courrier musical.** — Notre sympathique compatriote, Arthur de la Voûte, que le *Temps*, dans son numéro du 7 avril, n'hésite pas à nommer « le célèbre maëstro de la Vendée », a remporté cette année encore, le jour du Vendredi-Saint, un éclatant triomphe avec ses deux oratorios désormais classiques : *La Ruine de Jérusalem* et les *Sept paroles du Christ*, exécutés dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sous la direction du parfait maître de chapelle, M. William Gousseau.

C'est avec fierté que nous aimons à saluer le succès éclatant d'un

Digitized by Google

compatriote auquel il n'a manqué qu'une qualité — ou un défaut — pour se faire célébrer comme il conviendrait : être du Midi.

L'an prochain, M. Arthur de la Voûte fera exécuter uue nouvelle œuvre : *La Passion selon Saint-Jean*. Nous comptons bien que ce ne sera pas son dernier triomphe, mais le couronnement naturel d'une noble existence artistique, à laquelle l'Allemagne rend une pleine justice, puisqu'au-delà du Rhin M. de la Voûte est classé au nombre des plus nobles compositeurs religieux de notre temps.

**Nos collaborateurs.** — L'Académie des Sciences Morales vient d'accorder un prix de 1000 francs (sur le prix Michel Perret), à notre excellent collaborateur, M. l'Intendant Gigon, pour son savant ouvrage ; *La troisième Guerre de Religion.*

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Le POT, fille de M. Le Pot et de Mme née Lefeuvre, avec M. François Le COUR-GRANDMAISON, lieutenant au 3e dragons, fils du regretté sénateur Charles Le Cour-Grandmaison et de Mme née Saint-Maur.

— On annonce également celles du comte Antoine HOCQUART de TURTOT, capitaine au 2e hussards, avec Mme Le BAILLY de la FALAISE.

## MARIAGES

— En l'Eglise de Saint-André-d'Ornay, a été célébré le mariage de Mlle Paule BOYER avec M. BIAILLE DE LANGIBAUDIÈRE,

M. le curé de Saint-André d'Ornay, assisté d'un très nombreux clergé, a uni les mariés et leur a donné la bénédiction papale. Avant la bénédiction, il a prononcé un discours remarquable de tact, de délicatesse et de sentiment.

— En l'Eglise Saint-Hilaire de Poitiers, a été célébré le mariage de Mlle de LASSAT avec M. Pierre GUIOT de la ROCHÈRE.

La gracieuse mariée, conduite à l'autel par son père, M. de Lassat, était accompagnée d'un très brillant cortège. Le marié donnait le bras à Mme de la Rochère sa mère.

Toute la société poitevine était venue apporter aux deux familles qui s'unissaient le témoignage de sa profonde et vive sympathie. C'était une magnifique assistance.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Mazereau, curé doyen de l'Isle-Jourdain, qui a prononcé un discours d'une grande élévation de pensée, dans lequel il a rappelé les vieilles traditions et les gloires des deux maisons.

La messe a été dite par M. l'abbé Trichard, ami de la famille de Lassat.

Y assistaient, M. l'abbé Joulin, curé de Saint-Hilaire ; M. l'abbé Ayrault, curé de Notre-Dame ; M. l'abbé de Lestrade de Conti, curé de Montierneuf.

Les témoins étaient : pour la mariée, la marquise de Mascureau, douairière, sa tante et M. de Goué, son beau-frère ; pour le marié, la comtesse de Fleury, sa tante, et le marquis de Brettes, son beau-frère.

Digitized by Google

— En la chapelle du château de la Guinemandière, près de Sainte-Hermine, a été célébré le mariage du baron JOSEPH PERVINQUIÈRE, fils du baron Pervinquière et de la baronne née Joffrion du Verger avec Mlle Elisabeth DE LAPORTERIE, fille de M. et Mme Pierre de Laporterie.

Les témoins du marié étaient : M. du Beugnon et M. de Lattre de Tassigny ; ceux de la mariée : M. Charles de Laporterie et M. Armand de Béjarry.

— Le 16 Avril 1912, a été célébré à Saumur, le mariage de M. EUGÈNE QUERQUI, avec Mlle HÉLÈNE THIFFOINE

Les témoins pour le marié étaient: M. Paul Querqui, maire du Puybelliard, et M. Raymond de Fontaines, ancien député, ses oncles ; pour la mariée : M. Massiet, lieutenant au 25e dragons, et M. Raymond de Luze.

— En l'Eglise Saint-Louis de la Roche-sur-Yon a été célébré, le 16 Avril 1912, le mariage de M. LOUIS DUCHAINE, attaché au service de l'armement de la Compaguie générale des Transatlantiques avec Mlle ANNE LIBAUDIÈRE, fille du sympathique architecte yonnais.

— Le jeudi 18 Avril, était célébré à Paris, en l'Eglise Saint-Philippe-du-Roule, au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de notre distingué compatriote et ami, M. JEAN POIRIER-COUTANSAIS, avocat, docteur en droit, avec Mlle GABRIELLE BABINET, fille du colonel.

La mariée était conduite à l'autel par son frère, lieutenant au 6e cuirassiers ; le marié était accompagné par sa sœur, Mme Charles Poirier-Coutansais.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Louis Babinet, son oncle, et le général Villeminot, son cousin ; pour le marié, M. Charles Poirier-Coutansais, son frère, et M. Henri Poirier, son cousin.

— En l'Eglise de Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris, a été célébré le 14 Mai 1912, le mariage, de M. HENRI DE LA BASSETIÈRE, lieutenant au 124e régiment d'infanterie, fils de M. de la Bassetière, ancien député, conseiller général de la Vendée, et de Mme née Savary de Beauregard, avec Mlle THÉRÈSE COCHIN, fille de M. Henri Cochin, député du Nord, et de Mme née Arnaud-Jeanti.

M. l'abbé de Cabanoux, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, qui a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux, a prononcé une allocution vraiment émouvante.

Il a rappelé le long passé d'honneur, de fidélité, de vaillance et de loyalisme qu'exprime, dans la Vendée, le nom de la Bassetière, depuis de longs siècles ; cinq de ce nom, dans la tourmente révolutionnaire,

Digitized by Google

ont scellé de leur sang leur attachement à la foi politique et religieuse de leurs pères. Depuis ces jours terribles, et tout au travers du dix-neuvième siècle, les descendants de la vieille souche féodale ont montré que toujours ils étaient prêts à se dévouer à la défense de leur foi et au service de leur pays.

En parallèle, on peut placer la famille des Cochin, toujours depuis le quatorzième siècle, attachés au service public, aux fonctions gratuites de l'échevinage de la grande ville de Paris, aux bonnes œuvres, à l'administration des hôpitaux. On peut nommer les vieux Cochin de l'ancien régime, qui tenaient à titre de gloire de figurer parmi les quarante premières familles de la cité, qui donnaient les « quarante porteurs de la châsse de sainte Geneviève ». C'est surtout le saint abbé Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fondateur de l'hôpital qui se nomme encore hôpital Cochin ; puis c'est, au dix-neuvième siècle, Denys Cochin, fondateur des salles d'asile en France, maire et député de Paris, comme Jacques Denys, son père. C'est Augustin Cochin, vaillant défenseur de sa foi, écrivain, économiste, orateur, membre de l'Institut. C'est dans notre génération Denys Cochin, de l'Académie Française, le député éloquent de Paris, que toute la France connaît ; son frère, Henri Cochin, député du Nord.

La messe a été dite par l'abbé Goueslin, aumônier de l'hôpital Cochin.

Les témoins étaient : pour le marié, le colonel Sorin, commandant le 124e régiment d'infanterie, et M. Jean de la Bassetière, son oncle; pour la mariée, le baron Cochin, de l'Académie française, député de Paris, son oncle, et M. Claude Cochin, conseiller général du Nord, son frère.

— Le mercredi 19 Juin a été célébré, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, de Paris, le mariage de M. le baron PAUL DE MAYNARD, fils du baron Henry de Maynard, ancien chef d'escadrons de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, avec Mlle GENEVIÈVE SAINT-POULOF, fille du commandant Saint-Poulof, officier de la Légion d'honneur.

## NAISSANCES

La comtesse de Baudry-d'Asson a mis heureusement au monde, au château de Fonteclose, une fille qui a reçu le prénom d'ANNIC.

— Nous avons également le plaisir d'annoncer la naissance de Mlle MARIE-BERNADETTE PINEAU, fille de l'excellent docteur Pineau, de la Caillère, le 6 Mai 1912.

Nos félicitations et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro le décès de M. le comte Romée de VILLENEUVE-ESCLAPON, frappé en pleine jeunesse par une mort impitoyable, brisant tout un passé de joie, tout un présent fait d'espérance et ne laissant place qu'à la plus poignante des réalités.

A ses obsèques, qui ont revêtu le caractère d'une grandiose manifestation de reconnaissance, de sympathies et de regrets, les qualités de cœur et les mérites de l'esprit du regretté défunt ont été célébrés en termes d'une haute éloquence par M. le curé de Menomblet ; par MM. Aulneau, conseiller général de la Châtaigneraie ; de Monti de Rezé, au nom du Conseil d'arrondissement de Fontenay ; Jacques de la Débutrie, à titre d'ami personnel, et Michaud, au nom de la Société des Vétérans de Fontenay.

Nous nous associons bien vivement à ces témoignages de regrets et de sympathies et, devant l'immensité d'une pareille douleur, nous tenons à offrir de nouveau à Mme la comtesse Romée de Villeneuve-Esclapon et à Mme la comtesse douairière de Villeneuve-Esclapon, ainsi qu'à toute leur famille, nos condoléances les plus respectueusement émues.

— Monsieur Santiago ARCOS, chambellan de Sa Majesté Catholique, commandeur de l'Ordre d'Ysabel la Catholique, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 59e année à Saint-Sébastien (Espagne).

Nous adressons à la comtesse et au comte Jean d'Elbée, fille et gendre du regretté défunt, l'hommage attristé de nos plus sincères condoléances.

— Madame Marie-Elmire-Julie-Octavie de BRAGELONGNE, épouse de M. Camille de Saint-Marc, décédée à Niort, le 25 Mars 1912, à l'âge de 61 ans.

Digitized by Google

Nous offrons à notre distingué confrère M. de Saint-Marc, nos plus douloureuses sympathies.

— Monsieur ERNEST BEAUSSANT, ancien préfet, ancien conseiller général de la Charente-Inférieure, décédé à la Rochelle, le 26 Mars 1912, dans sa 82e année.

Après avoir fourni dans l'administration une longue et honorable carrière, il rentra dans la vie privée après le 16 mai 1877 et consacra sa vie à la défense des plus nobles causes aussi bien qu'à celle des intérêts agricoles de son pays.

Vice-président de l'Association amicale des anciens élèves de Notre-Dame de Recouvrance, M. Beaussant était chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Ses obsèques ont été célébrées à la cathédrale de la Rochelle, au milieu d'une très considérable assistance.

M. le chanoine Jeandeau, supérieur du collège de Notre-Dame de Recouvrance, avait fait la levée du corps. Monseigneur Martin, archiprêtre de la cathédrale, a dit la messe. Monseigneur l'Evêque de la Rochelle a donné l'absoute.

Nous adressons à MM. Beaussant fils et aux membres de la famille si affligée l'expression de nos plus sincères condoléances.

— Monsieur MARIE-JOSEPH-LOUIS-LUCIEN-HENRY LUCIEN-BRUN, avocat près la cour d'appel de Lyon, directeur de la *Revue Catholique des Institutions et du droit*, décédé à Lyon, le 6 Avril 1912, à l'âge de 39 ans.

— Mademoiselle SIMONE DE LÉPINAY, a été enlevée à l'affection de sa famille dans sa 11e année, le 9 Avril 1912.

En cette douloureuse circonstance nous prions M. et Mme Gaston de Lépinay et les autres membres de la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

— Monsieur PAUL DE BASTARD DE VILLENEUVE, décédé le 16 Avril 1912, à Nantes, à l'âge de 50 ans.

M. Le Bastard appartenait à la Vendée par sa famille maternelle, la famille Boux de Casson, à laquelle nous offrons nos respectueuses condoléances.

— Monsieur PIERRE-CHARLES-EUGÈNE SAUSSEAU, décédé à Fontenay-le-Comte, le 29 Avril 1912 dans sa 78e année.

A ses neveu et nièce, M. et Mme Raoul Hervineau, nous adressons nos plus vives sympathies.

Digitized by Google

— Madame Eugénie-Marie-Françoise FORTIN, décédé le 23 Mai 1912 aux Moutiers-sur-Lay dans sa 65e année.

Ses obsèques ont eu lieu le 27, en l'Eglise des Moutiers-sur-Lay sa paroisse, en présence d'une foule des plus sympathiques.

Mme Fortin était une chrétienne accomplie, elle possédait toutes les vertus qui font l'ornement et la joie d'un foyer catholique. Dévouée à toutes nos œuvres, amie des pauvres, toujours prête à tendre une main secourable à tous, elle ne laisse derrière elle que des regrets.

Nous offrons à M. le docteur Fortin et à ses enfants, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

— M. Louis KEMPYNCK, le régisseur de la famille Le Roux, est décédé en sa demeure à la Grande-Côte, près Saint-Michel-en-l'Herm, le 27 Mai ; ses obsèques eurent lieu dans l'Eglise de Saint-Michel-en-l'Herm, sa paroisse, où parmi un grand concours d'amis dont les regrets étaient unanimes en raison du grand vide que cet homme de bien va faire dans notre région ; nous avons remarqué MM. Paul Le Roux, sénateur, son fils M. Alfred Le Roux, son neveu M. le comte d'Esclaibes d'Hust, maire de Montgeron, et les notabilités du pays.

Au cimetière, M. Paul Le Roux a lu un discours où l'émotion de son grand cœur tint une large place, et où il a célébré dignement les rares qualités du regretté défunt dont la vie peut se résumer en deux mots : honnêteté et fidélité.

— Madame la marquise de TINGUY s'est pieusement éteinte, le 12 Juin, à l'âge de 93 ans, en son domicile, rue de Strasbourg, à Nantes.

Elle était fille de M. Aristide de Grandville, député de la Loire-Inférieure, en 1848, et la veuve du marquis de Tinguy, député de la Vendée à la même époque.

Femme d'autrefois, douée d'une haute intelligence, esprit cultivé, elle était en même temps d'une urbanité charmante et sa générosité tant dans la Loire-Inférieure qu'en Vendée était inépuisable.

— Madame Jenny-Louise-Aglaé LE GHAÏT, veuve de M. Robert de TARDY de ROSSY, décédée au château de la Rochette-l'Etang, le 13 Juin 1912.

Mme de Tardy de Rossy rejoint son mari dans la tombe à six mois de distance. Elle laisse deux filles : Mme Jacques de La Débutrie et Mme de La Jousselandière, et une petite fille, Mlle Yvonne de La Biliais.

Nous offrons aux familles atteintes par ce deuil, et plus spécialement à notre ami M. de La Débutrie, maire de Rochetrejoux, secré-

Digitized by Google

taire de l'*Action Française*, l'expression émue de nos douloureuses condoléances.

— Monsieur Julien POYDRAS de la LANDE, décédé à Paris, le 16 Juin 1912. Un service funèbre a été célébré à Saint-Pierre-de Chaillot, l'inhumation a eu lieu le 19 à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), dont était maire depuis de longues années M. Poydras de la Lande. Catholique fervent, royaliste ardent, dépensant sans compter son temps et ses peines, il laisse derrière lui le souvenir d'un grand homme de bien, aimé respecté, pleuré de tous.

Nous prions Mme Poydras de la Lande, les familles de Brem, de Hillerin, de Charette d'agréer l'hommage de notre douloureuse sympathie.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

UNE LETTRE INÉDITE DE LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Dans la *Revue littéraire de l'Ouest* (n° de Pâques), M. René Vallette a publié cette lettre inédite de la marquise de la Rochejaquelein qui fait partie de sa collection d'autographes vendéens :

*A Monsieur Hardin, employé aux bureaux de Monsieur le Dauphin, rue des Vieilles-Tuileries, n° 2.*

Ce 15 Juin 1829.

Je vous envoye, monsieur, une signature de mon pauvre mari, je suis désolée de ne pouvoir vous envoyer mieux, mais je n'ai ici de lettres que celles qu'il m'a écrites. Cecy se trouvait au bas d'un compte. Si je puis vous procurer quelque lettre, je le ferai avec plaisir. Quant à Henri, il n'existe pas de son écriture, personne de sa famille n'en possède. Sa signature est au nombre de celles qui sont au brevet de M. Cathelineau pour sa nomination de général en chef et que son fils a conservé. Je crois qu'il n'existe pas d'autre signature de lui, du moins nous n'en connaissons pas. Je vous remercie bien de l'accueil que vous avez fait à Madame du Chesnier. J'ai été hier à la messe de Saint-Cloud; j'ai parlé au duc de Damas qui a pris un grand intérêt à ce que je lui ai dit de Madame du Chesnier; parce que la veuve d'un colonel a reçu cent francs cela ne peut l'empêcher d'avoir un secours et s'il n'étoit que de quarante francs ce ne seroit pas conforme à ses droits et à sa position, encore moins à la bienfaisance généreuse de Monsieur le Dauphin. Le duc de Damas s'est chargé d'en parler. Ainsi j'espère que la pauvre dame sera bientôt soulagée. Je vous prie de recevoir mes remerciements et l'assurance de toute la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble servante.

DONISSAN,
Marquise DE LA ROCHEJAQUELEIN.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE. — Notre savant collaborateur, M. L. Charbonneau-Lassay a publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1er trimestre 1912), un très curieux mémoire sur l'*Emploi des Cercueils en calcaire coquillier de gisements angevins dans les sépultures mérovingiennes du Nord du Poitou.*

Il y est notamment question des nécropoles Mérovingiennes de Cerizay, la Forêt-sur-Sèvre et Pouzauges.

Digitized by Google

— M. l'abbé Grelier a également donné dans le *Publicateur de la Vendée*, une intéressante note sur les *Coupoles des Eglises romanes du Bas-Poitou*.

— Notre érudit collaborateur M. le docteur Baudouin va prochainement faire paraître une étude très complète sur *les Haches plates dans l'Ouest*.

Echos de la Vendée militaire. — La librairie Cattier, de Tours, publie une nouvelle édition des *Aventures du Bonhomme Quatorze*, de M. Adolphe de Brem.

Elles ont leur place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui, ayant conservé le culte du passé, se consolent des tristesses de l'heure présente en relisant les hauts faits et les actes magnanimes des héros auxquels on a justement donné le glorieux surnom de « géants ».

Le livre de M. de Brem est un épisode de la guerre de la Vendée. Il nous fait revivre, avec une intensité d'émotion qui a été rarement atteinte, cette époque tragique où nos admirables paysans tenaient tête à toutes les forces de la Convention.

— M. l'abbé Uzureau a achevé chez Siraudeau, éditeur à Angers, la publication de l'*Histoire de la Guerre de Vendée*, commencée par l'abbé Deniau et Dom Chamard, et qui ne comprend pas moins de 6 gros volumes, in-folio, d'un puissant intérêt.

— Parmi les condamnés à mort, dont M. l'abbé Lemonnier relève les noms dans son étude sur le *Tribunal révolutionnaire de Rochefort* (*Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er Avril 1912), citons plusieurs Vendéens :

*Pierre Gautronneau*, de Chantonnay (20 Janvier 1794).

*Nicolas-René-Henri de Grimouard*, vice-amiral, de Fontenay (7 Février 1794).

*François Papion*, 43 ans, officier municipal de Réaumur, (13 Mars 1794).

*Jacques Nomballais*, 24 ans, d'Aizenay (29 Mars 1794).

Un autre Vendéen, *Jacques Beau*, 40 ans, notaire public à l'Ile-d'Yeu, acquitté, est néanmoins condamné à la déportation à vie.

Religion et Monarchie. — M. Georges Malet, analysant à la *Gazette de France* le dernier volume du livre de M. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution Française*, regrette que l'auteur ne soit pas allé au fond des causes de la guerre de Vendée :

« L'éminent historien veut y voir une insurrection toute religieuse, au moins au début. Son erreur vient de ce que les Vendéens furent

Digitized by Google

inquiétés d'abord dans leur foi religieuse. Lui-même décrit leur consternation quand ils apprennent la chute de la Royauté. Alors seulement commença leur révolte. « Dans le grand mouvement catholique, le royalisme se déversa comme une rivière dans un fleuve », dit-il. C'était le même fleuve. Le Roi faisait partie de la Religion. Il était le premier personnage religieux du royaume, vicaire de Dieu, sergent de Dieu, ayant reçu une onction spéciale, un huitième sacrement créé pour lui.

« Le peuple sait tout cela », conclut M. Georges Malet, « car les plus ignorants ont un très juste sentiment héréditaire de la fonction royale. Le paysan vendéen ne pense pas plus que la paysanne lorraine Jeanne d'Arc à séparer le Roi de Dieu ».

— M. l'abbé Soullard, curé de la Garnache, a publié chez Bideaux, à Luçon, une brochure ayant pour titre ; *M. l'abbé Charpentier, curé-archiprêtre de Luçon* (1830-1912).

C'est en quelques pages l'éloge du saint prêtre que fut l'abbé Charpentier, dans la belle unité de sa dignité sacerdotale et de son zèle apostolique.

— De notre collaborateur et ami Louis de la Chanonie, dans le *Vendéen de Paris* d'Avril 1912, un curieux article ayant pour titre : *Comment fut peuplée la Vendée.*

— Notre excellent confrère Henry Cormeau, vient de faire paraître deux jolis volumes d'un grand intérêt et intitulés *Terroirs Mauges.* Notre ami de la Chanonie en rendra compte dans un prochain fascicule.

A bientôt également le compte-rendu du nouveau et très intéressant volume de notre érudit collègue, M. Louis Brochet, sur le *Canton de Mareuil.*

— Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue au *Bulletin de l'Association régionaliste Poitevine*, dont le premier numéro (Janvier-Avril 1912), vient de paraître, et formons les meilleurs vœux pour sa longue et prospère vitalité.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

**Fontenay-le-Comte. — Imprimerie HENRI LUSSAUD.**

Digitized by Google

# LA VENDÉE

## a la veille du Consulat (1)

On a maintes fois décrit la Vendée ; on a marqué les différences saisissantes de son territoire. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de les indiquer de nouveau à grands traits : le sol explique le caractère des habitants.

Créé le 26 Janvier 1790, ce département correspondait à l'ancien Bas-Poitou dont la capitale était Fontenay. Il reçut à l'origine la dénomination de département occidental du Poitou, puis celle de département des Deux-Lays, à cause des rivières de ce nom, le Grand et le Petit Lay, puis celle de Vendée, encore à cause de la rivière qui, à peine, en scinde la pointe sud. A la fin de 1793, lorsqu'on sentit le puéril besoin de rendre révolutionnaires jusqu'aux noms eux-mêmes, on le baptisa bravement « le Département vengé » ; comme si l'on tuait une idée avec des mots.

(1) Sources. — Arch. Nat. A Fiv 1590, n° 3. Fie III 1, 2, 3, 4, 5. *Comptes-rendus administratifs. Etat de la Vendée en l'an VII.* — Arch. de la Vendée, L. 202, 296, 300, 353, 354, 355 et 1047 à 1166, *Administrations cantonales* V. — 17, Etat des Eglises, ans IX-X. — Archives des communes. *Délibérations des Conseils municipaux.* — Mercier du Rocher, *journal.* — Collinet, *journal*, appartenant à Mme Guettant, La Chaume. — Cavoleau, *statistique de l'an XII*, Edition La Fontenelle de Vaudoré. — Bourloton, dans *Revue du Bas-Poitou* ; nombreuses lettres inédites du clergé vendéen. — Chassin, *Pacification de la Vendée*, III.



Digitized by Google

La physionomie de ce département revêt trois aspects très différents, très curieux ; le voyageur en est frappé à première vue. La nature à plaisir a cousu côte à côte deux marais, une plaine, un bocage. De là les trois dénominations appliquées aux divisions de ce triple pays. La Plaine, féconde et laide, déroule ses étendues uniformes, où pas un arbre ne s'érige, où l'on voit de très loin l'aiguille des clochers, où l'horizon recule sans fin, de Luçon à la Charente, en passant par Fontenay. Dans la Plaine, les rivières le Lay et la Sèvre Niortaise, glissent à fleur de sol, lentement, entre des rives peu escarpées. Les pluies d'automne ont vite fait de les remplir et de les étendre sur les prairies. Ces débordements forment ce qu'on appelle le Marais du Sud ou Marais poitevin qui prodigue l'opulence aux cantons de Maillezais et de Luçon. Terre monotone et grasse immergée autrefois sous les flots de la mer et que le génie patient des moines de Maillezais, puis, plus tard, celui des Hollandais ont libérée. Chaque année, aux grandes marées, la mer, de son bélier formidable, bat les digues protectrices de l'empire dont elle a été destituée et qu'elle voudrait reconquérir, n'acceptant jamais sa défaite.

De même, le Marais du Nord, qui, du côté de la Loire-Inférieure, baigne les cantons de Beauvoir, Challans et Saint-Jean-de-Monts, couvre un territoire également tiré de l'Océan. Là, les inondations ne résultent plus du lit des rivières subitement devenu trop étroit, mais, uniquement de la presque égalité de niveau entre le sol et l'Atlantique. L'eau des terres stagne malgré le réseau à mailles serrées des canaux et ne cesse qu'au cœur de l'été d'occuper le pays envahi, quand le soleil l'a résorbée.

Les Marais ourlent le littoral. La Plaine s'étend au centre, approximativement. En s'élevant, on trouve le Bocage. Le Bocage empiète sur les Deux-Sèvres où il s'appelle pays de Gâtines, sur le Maine-et-Loire, où il reçoit la dénomination de Mauges. Des arbres tortueux, des haies hostiles, des chemins encaissés, des hauteurs et des ravins. « La partie de la Gâtine et du Bocage que nous habitons, est-il dit au mémoire de la

Digitized by Google

noblesse de Gâtines, en 1791 (1), est un pays pauvre et sans débouchés, sans manufactures, sans population suffisante pour le défrichement et pour l'agriculture, sans ressource en un mot par la difficulté de communications, rempli de fondrières, couvert d'ajoncs et de plantes nuisibles »... Contrée inextricable, barrée de défenses naturelles, aux mouvants horizons où court le grand vent des altitudes.

Des paysans de taille moyenne, à la tête forte, au cou épais l'habitent. Le mémoire cité plus haut les qualifie ainsi : « Peuple d'hommes rabougris, sans vigueur et sans courage, conséquemment peu laborieux, devant leur débilité à la mauvaise nourriture ». Les événements infligèrent un démenti manifeste à ce portrait poussé au noir dont les auteurs avaient dû lire La Bruyère et calquer le dessin exagéré de ses fameux paysans. Les Bocains, au contraire, firent preuve d'une énergie morale prodigieuse qu'égala seule leur indomptable énergie physique. Forts, agiles, vigoureux en même temps que droits, généreux, fidèles à leurs anciens maîtres, dévoués à leurs convictions religieuses jusqu'à la mort. Les souffles précurseurs de la Révolution ne les avaient point émus. Alors, que de tous côtés, les paysans se dressaient contre les puissances féodales, brûlaient les châteaux, en haîne des privilèges et des abus, ceux de Vendée, bien traités par leurs seigneurs, voyaient en ceux-ci, non des maîtres, mais des amis d'un rang supérieur, des frères d'une autre caste ; aussi écoutèrent-ils impassibles ou railleurs les déclamations des prophètes de la liberté.

Comme eux pensèrent et agirent les gens du marais Nord, du marais breton. D'un caractère différent, moins ouverts, aussi braves et d'une constitution physique ravagée par les miasmes de leur malsaine contrée, ils offrent peut-être moins de résistance à la fatigue ; mais, seuls ils connaissent les canaux, les digues, réseau ténu, artères et veines de leur impénétrable pays.

(1) Arch. Nat. B III 121, f°s 8 à 36. — Voir la description du Bocage donnée par Cavoleau, dans la *Statistique de la Vendée en l'an XI.*

Digitized by Google

Paysage de Hollande mouillé et sans limite, au ciel bas. Ils occupent de petites maisons de terre couvertes de chaume que l'on appelle *bourrines*; ils vivent des fruits de leur terre fécondée par les alluvions marines ou de l'élevage des volailles qui trouvent en ce sol épais et saturé une nourriture abondante. Ils passent dans leurs yoles la plus grande partie des jours. Quand les premiers orages éclatèrent sur la Vendée, ils ne firent pas comme les hommes du Bocage, ils n'allèrent pas quérir leurs nobles pour les conduire au feu, mais quand leurs nobles prirent les devants, ils les suivirent tête baissée. Charette n'eut pas de plus passifs soldats.

Vendéens du Bocage ou du marais breton, rebellés contre la République, eurent souvent, hélas ! comme adversaires leurs propres frères, les Vendéens de la Plaine et du Marais poitevin. Ceux-ci, malgré une apparence plus robuste, une stature élevée, des épaules larges, n'offraient pas la même somme de résistance aux fatigues, aux intempéries. Plus déliés, plus vifs, plus souples, ils se tournèrent, à l'aurore des temps nouveaux, vers les idées émancipatrices. Les moines des riches abbayes du Sud vendéen dont ils dépendaient n'avaient pas su se les attacher. Beaucoup prirent rang parmi les troupes républicaines ; presque tous votèrent pour la Révolution (1). Seuls, les habitants de Maillezais laissèrent gronder la tourmente, égoïstes et indifférents aux bruits du dehors, de quelque côté qu'ils vinssent. — Les dévouements furent nombreux. On cite, entre autres, l'exemple des citoyens de Vix, lors du siège de Fontenay par les Chouans. Ils quittèrent en masse leurs foyers et accoururent dans la ville menacée. « Nous venons au nombre de quatre cents, dirent-ils, à votre secours ; nos vieillards sont du nombre (2) ».

A l'époque où s'ouvre ce récit, au début de l'an VIII, les grandes luttes, loin d'avoir amalgamé ces caractères disparates,

(1) Le canton du Gué-de-Velluire, par exemple adopta la Constitution de 1793, à l'unanimité des 139 votants, moins un, et la Constitution de l'An III à la complète unanimité.

(2) Un tableau dans la mairie de Vix rappelle ce fait.

Digitized by Google

en ont, au contraire, fait saillir les traits divergents : difficile est la fusion quand l'idéal diffère. La violence des passions a creusé plus profondément les fossés. Dans la partie naguère soulevée, les nobles et les prêtres demeurés sur le pays ou rentrés en cachette s'unissent aux paysans dans une aversion commune contre le bourgeois acquéreur de biens nationaux. Le noble a vu grandir encore son antique influence sur les champs de bataille, il dispose d'une autorité considérable. Il combattit pour le trône et l'autel, le paysan pour l'autel d'abord, pour le trône ensuite ; tous deux servirent sous les mêmes bannières cruciales et fleur-delisées, côte à côte. Alliance cimentée par l'estime réciproque et la communauté d'espérances que le temps lui-même entamera difficilement.

Le clergé et le peuple éprouvent moins d'amour pour le Roi que de haine contre la République. La République est abhorrée jusque dans son nom et dans ses effigies. Les divers serments qu'elle a tenté d'imposer aux prêtres ou ont avili ceux-ci aux yeux des populations, lorsqu'ils ont juré, ou les ont jetés sur le chemin de l'exil et de la guillotine, lorsqu'ils ont refusé. Un prêtre défroqué, qui fut le premier secrétaire général de la Vendée, Cavoleau, a écrit ces paroles décisives : « En 1790, l'Assemblée constituante obligea les prêtres catholiques à un serment qui a fait plus de mal à la France que les échafauds de Robespierre et les armées de l'Europe coalisées contre elle (1) ».

Demander au clergé et à la noblesse dépossédés de fraterniser avec ceux qu'ils voient maîtres de leurs biens serait exiger d'eux des vertus surhumaines. En Vendée la résistance à la Révolution fut en quelque sorte la lutte des nobles et des paysans contre les bourgeois, contre les citadins avides, la lutte des campagnes contre les villes. Les vainqueurs se parent des dépouilles des vaincus ; mais les vaincus ne pardonnent pas : on peut oublier une défaite, on ne fait pas table rase dans son esprit d'une fortune passée tout entière aux mains de ses adversaires. Et quand ces

(1) Cavoleau, *Statistique de la Vendée*, éd. La Fontenelle, p. 816.

Digitized by Google

biens sont là présents, visibles, qu'ils rappellent chaque jour la dépossession brutale, il faudrait au dépouillé le désintéressement de Job pour refouler au plus profond de son cœur tous les bouillonnements de la colère.

A vrai dire, cette dépossession se fût opérée d'elle-même avec le temps, lente et pacifique, par la suppression des privilèges, l'abolition du droit d'aînesse et l'inaptitude héréditaire de la noblesse aux carrières industrielles et commerciales. Insensiblement le jeu des institutions nouvelles eût accompli la transformation.

En ce qui concerne les biens d'origine religieuse, des lois restrictives ramenant les fortunes à des limites raisonnables eussent produit à la longue les mêmes résultats sans heurt et sans difficulté. La vente des biens nationaux fut impopulaire en Vendée, où la monarchie ne s'était pas fait haïr comme dans le reste de la France ; elle sema dans les familles la plante vénéneuse de la rancune (1).

Une autre cause de ressentiment, vieille déjà, persévère, fermente chez ce peuple affectueux : la mémoire des disparus. Dix ans de guerre ont battu la Vendée, tel le blé sous le fléau, l'ont broyée. De familles nombreuses, comme elles le sont généralement dans le Bocage et dans le Marais, quelques membres seulement restent pour pleurer ou venger les morts. Le recensement de 1791, porta les habitants de ce département à 305,381 individus répartis entre 76,345 feux ; celui de l'an IV donna un résultat faussé : 218,714 âmes ; les deux partis avaient intérêt à exagérer les pertes, quoique la vérité toute nue fût bien suffisante pour susciter la pitié (2).

Le recensement ordonné pour le 1er janvier 1806 effectué au contraire avec tout le soin désirable indiqua 268,646 Vendéens, y compris 1,895 militaires. Le pays aurait donc perdu 36,735 habi-

(1) Les confiscations révolutionnaires, sauf à l'égard des nobles *en guerre* contre leur Patrie, ne se justifient pas plus que, cent ans auparavant, la main-mise de l'Etat sur les biens protestants.

(2) Cavoleau. *Statistique*, p. 489.

Digitized by Google

tants. Mais à ce chiffre, pour être exact, il faut encore ajouter celui approximatif de l'excédent des naissances sur les décès depuis 1796, époque à laquelle on peut fixer la cessation des hostilités jusqu'à 1806. Cet excédent fut environ 800 naissances par an, soit au total 8,000. Ce dernier chiffre, ajouté à celui de 36,735, donne 44,735 disparus dans le seul département de la Vendée (1).

Cette effroyable diminution de la population frappe les yeux, surtout dans le Bocage. Là, les colonnes infernales ont écrasé les habitants, comme le rouleau écrase les mottes de terre. Les échappés du désastre de Savenay connurent l'expiation de n'y avoir pas péri : leur mort ne fut que différée. A la Gaubretière, par exemple, bourgade qui contenait 1,700 âmes, à la veille de 1789, les trois quarts manquent en 1800; on y compte 61 veuves. Le 27 Février 1794, jour resté tristement célèbre dans la contrée sous le nom de *jour du grand massacre*, cinq cents vieillards, femmes, enfants, réfugiés dans le bois du Drillay, périrent sous la baïonnette des égorgeurs : les hommes étaient à l'armée (2). Le canton du Poiré perdit plus de la moitié de ses habitants (3) : la ville de Mortagne les deux tiers (4) ; Mormaison en possédait 700 avant 1789 et 362 en 1796. Bernadotte écrit le 24 Mai 1800 : « La Vendée est exténuée, sa population est étonnamment réduite. Le fer et la flamme ont laissé de terribles signes de dévastation (5) ». Oui, une grande désolation pèse sur la malheureuse Vendée ; la tristesse qui étreint les peuples vaincus, portée à son comble, s'exaspère sans cesse au spectacle poignant des ruines semées à chaque pas.

(1). La Loire-Inférieure en compta 49,677 ; le Maine-et-Loire environ 50,000. Nous n'avons aucune indication pour les autres départements qui prirent part à l'insurrection. On évalue à près d'un million le nombre d'hommes morts dans ces guerres ; beaucoup plus de *Bleus* que de *Blancs*.

(2) *Chronique paroissiale*, III, p. 291.

(3) Arch. Vendée, L 1153, 11 nivôse an V.

(4) Arch. Vendée. M. Dossier, *passage de Princes*. Lettre du maire de Mortagne. — Cf. Wallon. *Les Représentants du Peuple*, I, p. 215, 279.

(5) Arch. Guerre. *Armée Ouest*.

Digitized by Google

Le préfet Merlet mandera au ministre de l'Intérieur, le 8 brumaire an X : « Je ne vous présenterai point le tableau déchirant de plus de cent lieues carrées de pays totalement incendié et où, à quelques exceptions près, il n'est pas resté debout une seule habitation. Les petites villes et les bourgs seront longtemps encore à se réparer, parce que les habitants n'existent plus ou ont été en grande partie s'établir ailleurs (1) ».

La mission reçue, le 19 janvier 1794, de la Convention par le général Turreau d'organiser douze colonnes chargées d'exterminer tous les brigands, « leurs femmes, leurs filles et leurs enfants sans épargner les personnes simplement suspectes », et de livrer aux flammes tout ce qui peut être brûlé, villages, métairies, bois, genêts, fut, comme on le sait, implacablement exécutée. Douze hordes sauvages se partagèrent le champ d'action. On a souventes fois décrit leurs sinistres exploits. Exploits dont ils se glorifiaient : « Mareuil-sur-le-Lay en ce moment brûle, écrivait triomphalement le général Huché, Vive la République ! Les brigands se multiplient ; tant pis et tant mieux, plus de coquins, plus de scélérats à détruire et la terre sera purgée (2) ». Des prêtres apostats précédaient et guidaient souvent la marche des colonnes (3). Le général Gratien qui commandait celle chargée d'opérer de Cholet à la mer était lui-même un moine défroqué. Les colonnes infernales passèrent et repassèrent treize fois sur la paroisse de Beaufou. Elles trouvaient comme une joie diabolique à torturer et à assassiner les pauvres gens qui s'étaient repris à la volupté d'espérer. Quinze cents femmes, enfants, vieillards, amenés d'Anjou par les colonnes de Turreau, furent

(1) Arch. Nat. Fic III Vendée 5. — Cf. Marbot. *Mémoires*, I, p. 133. « Nous traversâmes en diligence toute la Vendée dont presque tous les bourgs et villages portaient encore les traces de l'incendie, bien que la guerre civile fût terminée depuis deux ans ». Marbot se rendait en Espagne. Cf. La Bretonnière. *Statistique de l'an IX*, p. 103.

(2) Arch. Vendée. L 1209. Lettre du 19 Germinal an II.

(3) Mme de Sapinaud dans ses *Mémoires*, dit qu'après la bataille de Chantonnay, parmi les trois cents prisonniers pris avec le commandant des Vengeurs chargé de mettre tout à feu et à sang, se trouvaient quatre ou cinq prêtres qui faisaient peur.

Digitized by Google

fusillés à Tiffauges, ayant marché plusieurs jours dans l'accablement de la faim et la rage impuissante des insultes subies.

Cette contrée féconde de la Gâtine, des Mauges et du Bocage devint un immense désert. Certains hameaux en ruines n'avaient plus d'habitants ; les survivants se cachaient au fond des bois, dans les landiers épargnés par la flamme. Les maisons des patriotes ne furent pas toujours à l'abri de ces bandes assoiffées de pillage. Le château du républicain Loyau, entre autres, à Bazoges-en-Pareds, connut l'assaut et le saccage ; la femme et la mère de Loyau essuyèrent des coups de feu, lui-même se vit dérober sa montre et son portefeuille par un officier. Un officier ? un forban, plutôt. Tous des forbans et des scélérats, d'ailleurs, dans ces hordes indignes du nom d'armées, que de longues files de chariots suivaient chargés de sacs (1).

Comment les Vendéens, cinq ans après, auraient-ils pu avoir déjà oublié ces atrocités ? Ils avaient vu aux Epesses et à Montournais, des vieillards et des enfants à la mamelle grillés dans des fours ou égorgés après des raffinements inouïs de cruauté ; ils avaient vu les enfants tirés du sein de leur mère, arrachés et portés au bout des baïonnettes, comme aux Herbiers ; ils avaient vu leurs femmes et leurs filles souillées ; beaucoup d'entre elles portent les stigmates indélébiles des maladies honteuses dont étaient rongées les brutes des colonnes incendiaires (2) ; ils avaient vu les flammes dévorer leurs maisons, leurs bestiaux, leurs moissons. Ils avaient vu tout ce que l'imagination sadique, cruelle et variée de bandits inventa contre eux et ils auraient déjà banni de leur mémoire ces spectacles atroces ! Un long désir de vengeance couve en leur cœur et y demeure comme dans le sol ces graines longtemps infécondes qui n'attendent pour la germination que l'effet de causes confuses et multiples.

Sans doute souvent ils s'étaient eux-mêmes bien vengés ; sans

(1) *Revue du Bas-Poitou*, IV. p. 440. — Cf. Registre communal des Herbiers. — Cavoleau. *Statistique*, p. 106, note.

(2) Cf. Emile Gabory. *Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée après la Révolution*. La *France Médicale*, 25 Février 1908.

Digitized by Google

doute ils s'étaient repus du lent, du douloureux martyre des soldats, tombés entre leurs mains. Beaucoup avaient imité Guitton, paysan de la Verrie. Guitton, rentrant dans sa maison, trouva sa femme égorgée et ses enfants pendus à la crémaillère. Une rage implacable s'empara de lui. Dissimulant une serpe finement affutée sous sa veste, il se posta aux abords d'un chemin fréquenté par les patrouilles républicaines, auprès d'un échalier. Un soldat égaré demandait-il sa route, il indiquait le champ voisin et, tandis que le soldat se penchait, Guitton, brandissait la serpe vengeresse, lui tranchait la tête sur l'échalier, comme sur un billot d'échafaud. Vingt-sept hommes, dit-on, périrent, en expiation de l'affreuse douleur causée à ce paysan farouche par le massacre des siens. Un autre habitant de la Verrie nommé Grolleau, frappé aussi dans ses plus chères affections, se faisait gloire de garnir sa ceinture des cocardes tricolores prises sur les cadavres de ses victimes. Dans tout le Bocage des représailles clandestines et terribles réjouirent les âmes ulcérées des Vendéens, hélas! sans les consoler. La mort des *patauds* (1) n'empêcha pas les *brigands* de songer aux absents et de nourrir encore, cinq ans après le drame, un sombre, un inflexible ressentiment. La seconde guerre, celle de 1795, que termina la pacification de Hoche, quoique moins inexorable, moins exterminatrice, plus humaine, si l'on peut s'exprimer ainsi lorsqu'on parle de guerre, sema encore à profusion le deuil dans les villages. Après ces bouleversements effroyables pouvait-on attendre un calme parfait ? La mer reste agitée quand la tempête s'éloigne.

Les nobles demeurés sur le sol vendéen connaissent depuis la pacification de Juin 1796 une expectative énervante. Hoche, en sa circulaire du 2 Juin, avait invité ses lieutenants à « s'assurer

(1) *Patauds*, nom donné par les Chouans aux Républicains ; *Brigands*, nom donné par ces derniers aux Chouans. Mme de la Rochejaquelein a écrit dans ses *Mémoires :* « Ce qu'il y a de fort bizarre, c'est que nous étions tellement accoutumés à nous entendre appeler *brigands* et *brigandes* que nous avions tous oublié la véritable signification de ce mot.... comme s'il n'avait eu que celle de royalistes ». Ils s'appelaient eux-mêmes des Brigands.

Digitized by Google

de leur fidélité par une surveillance continuelle ». Cette surveillance vite devenue tracassière ne laisse pas d'agacer ceux qui en sont l'objet ; mais ces derniers ne se sentent ni assez en sûreté pour comploter, ni assez protégés pour se rallier au régime républicain. Parmi les ruines de leurs gentilhommières ils occupent quelques salles plus ou moins intactes, et, songeant aux luttes passées, ils appellent des luttes nouvelles.

Des émigrés se cachent dans le pays, en violation de la loi du 19 fructidor an VI qui leur a enjoint de quitter le territoire français après avoir rendu leurs armes ; ils préfèrent une condition hasardeuse dans leur patrie à l'existence amère déjà vécue à l'étranger. Plusieurs sont arrêtés ; les autres comme des bêtes en rage tournent autour de leur manoir vendu ou incendié, la mort dans l'âme, souvent sans abri et sans pain, mal vêtus à dessein.

Ils ont parfois la suprême douleur de voir leurs anciens intendants en possession de ces biens transmis par leurs ancêtres. Jamais spoliation ne se réalisa avec plus de cynisme. De simples estimateurs surent se transformer, grâce au jeu facile des institutions, en acquéreurs. « Si une propriété se trouvait à leur convenance, la liste des émigrés devenait pour eux d'une grande ressource. Liste élastique sur laquelle les envieux, les cupides faisaient inscrire injustement des chefs de famille demeurés tranquilles sur le territoire français (1) ». Comme dans beaucoup de communes les gens les plus honorables sont privés de leurs droits politiques, et des ignorants, des tyrans et des spoliateurs (2), nommés au gré de la faction dominante, administrent les intérêts publics.

Bouffis d'insolence et d'orgueil ils affectent l'immoralité scandaleuse de parvenus pour qui toutes les libertés audacieuses sont licites. A côté de ces Jacobins pur sang, prépondérants par l'influence, la majorité des bourgeois vendéens, paisibles et sensés, écœurés des turpitudes du régime, remués par le spec-

(1) Arch. Nat. AF$_{IV}$ 1590, N° 3, 3e dossier. Pièce du 30 brumaire an VIII. Causes de la guerre de l'an VIII.

(2) *Idem.*

Digitized by Google

tacle des ruines étalées sous leurs regards, désirent une détente, mais ils n'ont en mains que le seul pouvoir des vœux stériles : ils sont franchement impopulaires. Le paysan, sourd aux déclamations égalitaires de la bourgeoisie, la soupçonne d'être plus passionnée pour ses intérêts que pour la beauté d'un principe. Il ne distingue pas des autres, des ambitieux, des énergumènes, ceux dont les fils meurent à la frontière au service de la patrie, ceux qui endurèrent pour le triomphe de leur idéal républicain un sublime martyre, ceux qui durent, abandonnant tout, s'en aller vivre médiocrement dans les départements épargnés par la guerre civile, pendant de longs mois, plutôt que de plier. Une taie de haine sur les yeux, il n'aperçoit pas, au-delà de ses propres souffrances, les souffrances de ses adversaires.

Plus instruit, plus éclairé que le noble qu'il aspire à remplacer, le bourgeois n'en a ni l'allure chevaleresque ni le désintéressement. Habitué à compter sou par sou, confiné jusqu'à la Révolution dans des offices de chicane ou dans le souci d'affaires menues, il ignore trop souvent les gestes qui suscitent les beaux dévouements chez un peuple brave et prodigue de son sang. Et les connaîtrait-il, ces gestes, que le paysan méfiant ne les croirait pas sincères!

Durant des années, un siècle, des siècles, la bourgeoisie poitevine, froissée dans ses aspirations d'égalité juridique, entravée dans sa marche ascendante, humiliée par la morgue incurable du noble à son égard, avait attendu ce jour fatidique de la revanche. Elle l'avait vu poindre éblouissant, immense ; elle avait bu avidement la coupe de victoire ; aujourd'hui, elle n'a plus rien à désirer que le rétablissement du calme : elle est maîtresse des biens et du pouvoir ; cinq hommes émanés d'elle administrent le département.

Le plus connu, Pervinquière (1), mi-bourgeois, mi-hobereau

(1) Pervinquière de La Baudonnière (Mathieu-Joseph-Séverin, né le 11 Fév. 1760, à la Baudonnière (Monsireigne), mort au même lieu, le 24 Janvier 1828. Chassin fait remarquer qu'un très important manifeste anticlérical du Conseil général du département, en l'an II, n'est pas signé par Pervinquière. La *Vendée Patriote*, III, p. 511. — Cf. Chassin, *table*.

Digitized by Google

avant 1789, préside cette Assemblée. Avocat, ancien député du Tiers aux Etats-Généraux il se fit remarquer toujours par sa conduite résolument démocratique, mais aussi par sa bonté modératrice. Il s'appelait Pervinquière de La Baudonnière ; le titre s'envola au vent de l'enthousiasme républicain. Juste, prudent, réfléchi dans l'exécution des lois il fut en Vendée le frein de la machine administrative révolutionnaire. Il trouva sa récompense, lorsque pris par les insurgés, entrés à Fontenay (mai 1793), il fut emmené à Saint-Laurent-sur-Sèvre et remis en liberté à la sollicitation de M^me^ de Grimouard, de Saint-Laurent. Hélas ! le propre des modérés et des sages est d'être en butte aux soupçons des exaltés de tous les partis : les terroristes le firent jeter en prison comme suspect. L'accusation était grave. Heureusement les larmes de sa mère, prosternée aux genoux du représentant en mission Laignelot, le sauvèrent (décembre 1793). Président de l'administration centrale de la Vendée il poursuit sans dévier la ligne de conduite qu'il s'est tracée, républicaine, non jacobine. Mais les événements parfois le débordent et ses collaborateurs échappent à ses conseils..

Seul, Chapelain entre dans ses vues (1). Principal témoin naguère au procès de Turreau, il avait chargé de ses crimes le bourreau de la Vendée ; quand celui-ci avait été acquitté, la foule furieuse, se tournant contre le témoin, faillit l'écharper ; demi fou Chapelain avait tenté de se suicider. Sa correspondance témoigne de bonnes idées sur la pacification nécessaire. Maignen, Lamothe, Saurin, figurants incolores, incapables de toute initiative généreuse, se contentent de tendre servilement une oreille aux ordres envoyés de Paris et l'autre aux clameurs furibondes des clubs. Le commissaire du Gouvernement, Coyaud, actif, éveillé, à l'affût de toutes les nouvelles, rabatteur affairé, ne manque pas de signaler un émigré rentré, un prêtre insermenté. Absorbante préoccupation ! Mais on chercherait vaine-

(1) Chapelain était officier de santé aux Epesses avant la Révolution. — Cf. Chassin, *table*. — Coyaud (Louis-François), était homme de loi ; il fut électeur du canton de Loge-Fougereuse.

Digitized by Google

ment dans ses rapports la notion vraie des causes, l'indication des remèdes, la lucidité d'un esprit supérieur.

Le sort des prêtres est aussi misérable que celui des nobles. A la veille de la Révolution, le clergé poitevin en grande partie se montra sympathique aux idées nouvelles ; la constitution civile du clergé coupa net son élan et le jeta brusquement en pleine révolte. Il souffrit des tortures inouïes, mais ne céda pas. En l'an VII, le culte est à peu près respecté en droit, « sans reconnaître aucun culte particulier, la loi les tolère tous (1) ». En fait, le culte catholique est encore persécuté dans ses ministres. Le libéralisme de Hoche n'a pas triomphé du sectarisme obtus des administrateurs. Ceux des prêtres qui avaient pu sortir indemnes du cataclysme, retirés dans d'impénétrables retraites en sortent seulement pour la célébration des messes et l'administration des sacrements ; mais ils doivent davantage compter sur la protection à toute épreuve de leurs fidèles Vendéens que sur celle hypothétique des lois. Quelques-uns toutefois ne furent jamais inquiétés, même aux jours les plus sombres ; nommément le vicaire général de Luçon, l'abbé Charette de la Colinière. Il résida respecté dans son château de l'Eraudière, paroisse de Belleville. Etranger aux luttes politiques, il profita de l'amnistie du 12 fructidor an III. L'arrêté du 7 nivôse an IV, le sauva encore, en portant que les prêtres ayant le plus d'influence sur l'esprit des habitants et dont la soumission aux lois serait avérée ne devaient pas être déportés.

La plupart, nous l'avons dit, connurent les rigueurs des persécutions. La loi du 26 août 1792 avait condamné tous les prêtres réfractaires à la déportation. Mais, dès le mois de juin, de nombreux prêtres vendéens, prévoyant le sort qui leur est réservé, quittent le sol de la Patrie (2). En août, quatorze ecclésiasti-

(1) Circulaire de Hoche, du 2 Juin 1796.

(1) Collinet, *Mémoires*. A la date du 25 Juin il signale le départ sur le bateau *Providence*, de six prêtres dont Boitel, ex-curé des Sables. Tous sont munis de passeports de la municipalité. Voir encore les dates suivantes : 10, 11, 12 Septembre 1792. — Cf. Chassin, *Préparation*, p. 99. Deux cent

Digitized by Google

ques échangent leur dur séjour à la prison des Sables pour les déserts meurtriers de la Guyane. Le plus grand nombre des exilés gagnent l'Espagne, en particulier la province de Cuença. Quelques-uns implorent de la protestante Albion une hospitalité que sa générosité légendaire et son intérêt du moment lui conseillent également d'accorder. D'autres courent l'Italie et l'Allemagne. On en trouve un jusqu'à Constantinople (1). Presque tous vivent pitoyables et suspects, à l'aide de métiers provisoires ou d'aumônes.

Le 24 août 1797 (7 fructidor an V) un météore traverse leur ciel sinistre ; les Anciens venaient d'adopter une loi qui abroge toutes celles antérieures relatives aux serments des ecclésiastiques, à l'emprisonnement, à la déportation. A cette nouvelle plusieurs prêtres impatients et joyeux s'empressent de rentrer ; ils ne tardent pas à s'en repentir : la loi libératrice de l'an V, sombra sous le reflux révolutionnaire, emportée par le coup d'Etat du 18 fructidor ; le 19 une autre loi ressuscite les anciennes dans toute leur hideur, aux applaudissements « enthousiastes des patriotes de l'Ouest ». Le 27, l'administration cantonale des Sables invite le général Travot et le commissaire de la marine « à redoubler de précautions, afin d'empêcher la fuite par mer des ennemis de la République ». Ils ont lieu d'être satisfaits, les vigilants édiles : les églises ouvertes la veille sont refermées, les prêtres sortis de leurs cachettes ou rentrés d'exil incarcérés : la République est sauvée. Dix sept prêtres débarqués d'Espagne franchissent le seuil des prisons de Fontenay, en attendant les pontons de Rochefort et, pour quelques-uns, les miasmes pestilentiels de la Guyane. Plus froidement systématique, mieux organisé encore que sous les jours lugubres de la Terreur, parce que le pays relativement pacifié permet plus facilement les

trente-quatre prêtres exactement s'embarquent dans les ports de Vendée, des Sables et Saint-Gilles. — Bourloton, *Revue du Bas-Poitou*, le *Clergé sous la Révolution*, VII, p. 138 et *passim*. L'auteur cite de nombreux documents inédits.

(1) L'abbé Le Brasse, chanoine de l'évêché de Luçon.

Digitized by Google

recherches, la chasse aux prêtres recommence. Des listes dressées avec un soin minutieux et féroce établissent que 65 prêtres réfractaires résident en Vendée. Et Travot le Juste dont les sentiments d'équité, de bonté ont gagné depuis longtemps les cœurs se voit astreint à une besogne qui lui répugne (1).

Si les prêtres végètent en exil ou cachés, les églises ne présentent partout qu'amoncellement de ruines, que décombres noircies ou, pour les moins endommagées, que murs lézardés et toitures écroulées. Il suffit de parcourir les états dressés en l'an X par ordre de l'autorité préfectorale, pour se faire une idée sans doute affaiblie des ravages subis par les monuments religieux (2). Les colonnes de Turreau passèrent tel un raz-de-marée sur les monuments comme sur les hommes. Les églises les plus intactes ressemblent à celle d'Aizenay : « Les habitants ne sont exposés dans leur église à d'autres dangers qu'à des coups de soleil, écrit le maire, ou à être trempés par la pluie, vu que la seule voûte est la voûte éthérée des cieux ». Beaucoup d'églises sont passées aux mains de particuliers dont quelques-

(1) Arch. Nat. Fic III. Vendée 4. Floréal an VIII. Rapport de Lefaucheux, préfet.

(2) Arch. Vendée, 17 V. — Ces états concernent presque uniquement l'arrondissement républicain de Fontenay ; les deux autres arrondissements de beaucoup les plus ravagés, manquent. Voici résumée une partie de ces pièces éloquentes. Saint-Germain-le-Prinçay, église totalement incendiée ; Thiré, dégradée ; Sigournais, incendiée ; Saint-Denis-du-Payré, clocher endommagé ; Beaulieu-sous-Mouzeuil, mauvais état ; Chaix, aliénée et en mauvais état ; Saint-Ouen, ne restent que les quatre murs ; les Pineaux, idem ; Saint-Vincent-fort-du-Lay, en ruines ; le Langon, en ruines ; Nalliers, très dégradée ; l'Aiguillon-sur-Mer, mauvais état ; Bellenoue, incendiée ; la Couture, mauvais état ; la Claye, aliénée ; Mareuil, restent les quatre murs ; Poiré-sur-Vellüire, Sainte-Hermine, Doix, Saint-Hilaire-sur-l'Autise, Saint-Martin-sous-Mouzeuil, très mauvais état ; Nieuil-sur-l'Autise, dépouillée de tout ; Dissais, Saint-Maurice-des-Noues, Loges-Fougereuses, Denant, Saint-Cyr-des-Gâts, Vix, Saint-Mesmin, Cheffois, Bouildroux, aliénées et en ruines ; l'Orbrie, Lairoux, la Bretonnière, la Chapelle-Thémer, Benet, Saint-Mathurin de Luçon, Rochetrejoux, Réaumur, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Sulpice, Champagné, Fougeré, la Couture, délabrées ou sans toiture ; Saint-Vincent-Sterlanges, Malièvre, Saint-Mars, Corbaon, Saint-André-sous-Mareuil, Oulmes, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Liez, les Essarts, la Merlatière, Treize-Vents, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Hilaire-de-Mortagne, Saint-Martin-des-Noyers, Sérigné, complètement incendiées, etc.

Digitized by Google

uns nourrissent le secret dessein de les rendre un jour au culte ; le plus grand nombre les utilisent pour des usages dégradants, Notre-Dame de Fontenay, joyau gothique dont la flèche prestigieuse s'aperçoit de si loin dans la Plaine, d'abord affectée au logement des corps de troupes, fut, le 21 mai 1794, consacrée à l'Être suprême. Le Directoire du département écrivait le 16 ventôse, an VII, à celui du canton de Velluire : « Citoyens, l'arrêté du Directoire exécutif concernant la célébration de la fête du peuple du 23 pluviôse dernier porte que cette fête sera célébrée le 30 ventôse prochain dans toutes les communes et que les cérémonies s'exécuteront dans les temples décadaires. Le temple de réunion décadaire de notre arrondissement est la ci-devant église de Velluire (1) ». Saint-Nicolas de Fontenay est transformée en magasin à fourrage. Même destination pour l'église des Sables qui, en outre, abrita un club révolutionnaire. L'antique et curieuse église de Pouzauges a servi de caserne ; les soldats brulèrent pour se chauffer la partie de la toiture échappée à l'incendie volontaire, méthodique. Les plus purs chefs-d'œuvre, qui par miracle ont été préservés durant la période violente, dépérissent entre les mains de vandales inconscients. Dans quelques églises des régions républicaines (2), des prêtres assermentés s'obstinent à célébrer devant une assistance de plus en plus restreinte un culte schismatique. Les pires avanies pleuvent sur les *jureurs*. Aux yeux des catholiques ils souillent les temples de leur contact. Ainsi la municipalité de Bois-de-Cené, sous le prétexte que la présence de Dieu cesse d'être réelle, le sacrifice divin ayant été accompli par un assermenté, fait éteindre la lampe du sanctuaire. Seuls, çà et là, quelques Jacobins, incrédules avérés, infligeant un démenti à leurs théories négatives, s'imposent l'ennui d'assister aux offices des jureurs dans l'espoir de maintenir encore sur ses bases fragiles un culte dont l'essentiel mérite à leurs yeux est d'être issu de la

(1) L 1086.

(2) L. 1103. Au Gué-de-Velluire s'étaient réfugiés les ex-curés du Poiré, de Pouzauges-Ville, de Maillé et de Vix.



Digitized by Google

Révolution. Et il arrive cette chose inattendue : en certains lieux les catholiques vrais se trouvant le plus souvent empêchés, faute d'églises, de prêtres ou de liberté, de pratiquer leur religion, ce sont les athées qui suivent les exercices cultuels.

Pas plus que le noble et le prêtre, le paysan ne doit de reconnaissance au Directoire ni ne lui en témoigne. En dehors de la question religieuse, brûlante au cœur comme un fer ardent, il trouve sans peine de multiples raisons pour accuser le gouvernement de cruauté et d'hypocrisie. Las de souffrir, il ne demande qu'à reconstituer tranquillement ses troupeaux, à réédifier sa chaumière ; une police reptilienne, un fisc sordide le vouent à de continuels affronts. Il respire dans une atmosphère de méfiance et de suspicion. La loi du 26 pluviôse an V avait ordonné des allègements d'impôts et, au contraire, la serre de l'Etat s'accroche plus impitoyable à son maigre avoir. On assujettit des maisons à peine sorties de terre, ayant seulement des ouvertures, à l'impôt des portes et fenêtres, bien qu'elles en soient dépourvues.

L'argent se terre, le peu qui existe. Aussi la rentrée des contributions s'effectue péniblement, les rouages fiscaux grincent. Les percepteurs égarés par des ordres supérieurs ou une mauvaise conception personnelle des voies à suivre, au lieu d'user de douceur, de patience, de persuasion, bravant les haines qui complotent autour d'eux, emploient, les insensés, les seuls moyens coercitifs (1).

L'infâme *loi des otages*, votée le 24 messidor an VII, pour mâter les départements de l'Ouest et qui ordonne de rendre responsables des assassinats, des brigandages les parents d'émigrés et de chouans, ne doit pas être appliquée en Vendée ; une crainte sage a écarté ce département dangereux de la liste fatale et, cependant, le premier préfet de la Vendée, Lefaucheux, écrit en floréal an VIII, à peine installé, qu'une des causes de sourde

(1) L 1150. 27 pluviôse an VII.

Digitized by Google

irritation chez les Vendéens est l'application de la loi des otages (1). Ainsi les administrateurs locaux, violent les lois outrageusement quand il s'agit de molester les chouans. Toute raison leur semble bonne ; sous le prétexte d'arrêter les agents de l'Angleterre, les royalistes rentrés, les anciens chefs, ils pratiquent, nouveaux inquisiteurs, d'arbitraires visites domiciliaires ; comme aux jours sombres de la Terreur, les suspects gorgent les geôles de Fontenay (2). Mais au système éclatant, public, de la guillotine rouge dressée en pleine ville, le Directoire pusillanime et vil fait succéder celui de la vengeance obscure, latente, à petit feu, moins sanguinaire, plus méprisable.

Les réquisitions succèdent aux réquisitions. Le passage continuel des troupes oblige les Vendéens à fournir chevaux et charrettes, vivres et fourrages et souvent à déguerpir — ils s'exécutent en grommelant — de leur logis. En ventôse an VIII, plusieurs colonnes de déserteurs autrichiens escortés par des grenadiers du 1er bataillon d'Indre-et-Loire campent dans ce pays dévasté (3). Puis apparaissent des Italiens. Enfin un millier d'Allemands fugitifs, ayant franchi la frontière et traversé la France, arrivent. A tous, les administrations harcelées ont déclaré pour s'en débarrasser : Allez à l'Ouest, vous trouverez des contrées dépeuplées par la guerre civile, des champs féconds redevenus en friche où le travail ne manquera pas. Ils s'abattent sur la Vendée, hommes, femmes, enfants, misère nouvelle s'ajoutant à une autre misère, l'augmentant. Quelques-uns trouvent de l'ouvrage dans les fermes de la Plaine, la plupart doivent reprendre déçus, lamentables, épuisés, leur longue route en sens inverse. Plusieurs acceptent des métiers déconsidérés ; l'un entre

(1) Arch. Nat. F1c III, Vendée, 4 Floréal an VIII.

(2) L 384. 1er ventôse an VIII.

(3) Voir aux Arch. Nat. F16 II Vendée, 7, l'état nominatif des personnes arrêtées à Fontenay-le-Peuple. Reproduit par Chassin, Pacification III, p. 182. — Sur les réquisitions, de nombreuses lettres de la série L, entre autres L 116, une lettre du 15 brumaire an VIII.

Digitized by Google

autres le sieur Wolf (1) qui reçoit avec transports les fonctions de bourreau à la Roche-sur-Yon.

Comment pourrait-il en être autrement ? le paysan vendéen n'aime point les figures nouvelles et tous ces gens accoutrés d'étrange façon, qui ne parlent pas sa langue, dont les mœurs à ses yeux détonnent, mettent sa méfiance en éveil, il refuse le concours de ceux dont sa terre, cependant, a besoin. Il n'offre pas un accueil sensiblement plus empressé aux colons de Saint-Domingue, balayés par la révolte noire. On a promis à ces derniers, monts et merveilles : la Vendée c'est la terre d'abondance. Déception cruelle ! Bientôt leurs lamentations montent vers les administrations locales impuissantes à leur porter secours.

Sous l'affolement de ces tracas divers, le laboureur découragé néglige son champ ; l'agriculture se trouve réduite à rien ; la récolte de l'an VII s'accentue désastreuse. Les foires, bouleversées par le calendrier républicain, n'attirent plus personne. Une gêne s'appesantit sur toute réunion ; les gendarmes et les policiers sans cesse en arrêt parcourent les marchés, énervant les velléités de négoce. Beaucoup de commerçants craignent de confier leur vie au hasard des grandes routes ; d'autres qui le feraient malgré tout, en sont empêchés par l'état même de ces routes ravinées, crevées, défoncées ; en certains endroits les tranchées creusées durant la guerre sur les chemins subsistent encore. Et tout cela malgré des droits énormes de barrières, qu'il est vrai, le vendéen se refuse d'acquitter ; pas un sou de réparation n'a été exécuté. La désorganisation d'en haut se reflète dans les moindres détails de la vie administrative d'en bas ; elle s'y épanouit.

Depuis la dernière guerre, des brigands ne cessent de courir les villages, ils se rassemblent par petits paquets et s'enhardis-

(1) Il fit écrire au procureur à la fin de l'Empire pour réclamer son traitement et il disait: si on ne me le paie, je mourrai de faim, car mon métier ne plaît à personne et nul ne me viendra en aide. — Voir lettre du Préfet au Ministre de la Justice du 8 juin an XI.

Digitized by Google

sent. Ils exigent la dîme et le produit des domaines nationaux, ils interdisent aux propriétaires réfugiés dans les communes importantes de faire enlever leurs grains et leurs vins, ils abattent à coup de fusil toute personne refusant d'obtempérer à leurs réquisitions, ils molestent les percepteurs. Les bourgeois murés dans leurs nouveaux domaines y grelottent de peur (1).

Les fonctionnaires mal payés ou pas payés du tout servent, sans enthousiasme, un gouvernement anarchique dépourvu de tout prestige (2). D'autres capitulent à la moindre alerte sur les devoirs les plus stricts de leurs charges.

La police des campagnes n'existe à peu près pas ; les gardes champêtres ne voyant jamais arriver de salaires refusent leurs services. Les gendarmes de Travot contribuent seuls, braves jusqu' à la mort, disciplinés dans la misère, à maintenir un approximatif et discontinu respect des lois. Ce général doit à des réclamations réitérées de posséder, en outre des gendarmes, une certaine — quoique encore très insuffisante — quantité de troupe de ligne ; trois cent cinquante hommes environ, dont deux cent quarante occupent l'île de Noirmoutier et quatre à cinq cents cavaliers cantonnés à Fontenay. Ne peuvent être comptées les quatre compagnies de vétérans nationaux incapables d'aucun service actif, ni la troisième compagnie de chasseurs à cheval chargée uniquement d'escorter les malles et courriers et qui a fort à faire, ni les deux compagnies de canonniers préposés à la garde des batteries (3).

Et, pourtant, jamais l'utilité d'une bonne police ne s'affirma aussi grande. En dehors des attentats politiques, en dehors des attaques provoquées par la vengeance ou la haine, les crimes de droit commun augmentent dans des proportions formidables. L'habitude de la guerre, la désertion et le vagabondage des conscrits, l'abandon de l'agriculture, la ruine des paysans, le manque

(1) Chassin. *Pacification*, III, 436. Lettre d'Hédouville.

(2) Arch. Vendée L 202. Lettre du 19 nivôse an VIII. Arch. Nat. Fic III. Vendée 4. Comptes-rendus administratifs.

(3) L 355. Lettre du 9 nivôse an VII.

Digitized by Google

de pain exercent un contre-coup funeste sur la moralité publique. Sous le Directoire, sous le Consulat et au début de l'Empire, les incendies, les vols à main armée, les assassinats décuplent surtout dans le Nord du département (1). Retour à des mœurs sauvages inconnues depuis le Moyen-Age. Les chauffeurs sinistres font des apparitions brusques dans les maisons isolées et même dans des bourgs populeux ; ainsi à Vendrennes, chez le sieur Guinaudeau, où, garrottant le domestique, empaquetant la maîtresse de maison dans son drap, ils chauffent violemment celle-ci jusqu'à ce qu'elle dévoile le lieu secret ou elle recèle son argent (2). Dans la nuit du 21 prairial an VII au 22, le citoyen Blaizot, notaire public et percepteur du canton de la Caillère, est massacré avec sa femme. Journellement des bandits de grands chemins arrêtent les diligences. Celles partant de Montaigu en divers sens sont sujettes à ce genre d'aventures. Quand les voyageurs ne se montrent pas trop récalcitrants et livrent bénévolement leur bourse, ils ne souffrent aucun mal ; les coupeurs de bourses les quittent très poliment, C'est ce qui arriva, le 13 ventôse an IX, à ceux allant de Montaigu à Aigrefeuille, A une heure de l'après-midi ils sont assaillis aux environs de Remouillé par sept jeunes gens habillés de carmagnoles de diverses couleurs, « les cheveux en rond », tous coiffés de chapeaux hauts de forme et armés de fusils de munitions sans baïonnettes. Un seul porte « un chapeau retappé et les cheveux en queue » et, pour arme, un fusil de chasse. Avec toutes sortes de révérences les malandrins exigent l'argent des contributions ; ils le reçoivent avec beaucoup de remerciements. On les prit pour des déserteurs vivant de rapines (3). Malheureusement tous les brigands n'affichent pas des manières aussi distinguées, une

(1) Arch. Nat. A FIV 1590. 3e dossier, 23 prairial an XII. Cf. aussi Loquet, *Les Brigands de Monts* dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de la Vendée 1910*. — L. 1116, 19 ventôse an VII.

(2) Arch. Vendée. Registre de correspondance de la Sous-Préfecture de Montaigu, 1er ventôse an IX.

(3) Arch. Vendée. Registre de correspondance de la Sous-Préfecture de Montaigu, an VIII-an IX.

Digitized by Google

pareille courtoisie ; un coup de feu est vite parti, un coup de hache ou de faux vite asséné, et parfois l'on trouve au bord des chemins, le cadavre d'un voyageur dévalisé, dans les maisons solitaires les habitants égorgés.

La loi du 10 vendémiaire an IV, qui rendait les communes responsables des crimes ou délits commis sur leur territoire, reste lettre morte ; les tribunaux n'osent la mettre à exécution.

Une autre espèce de maraudeurs — comme si la première ne suffisait pas — plus nombreuse, aussi redoutable, plus difficile à atteindre, dévaste la Vendée : les loups. Sous l'ancien régime, les nobles provinciaux occupaient à la chasse la majeure partie de leur temps ; si leurs cerfs, si leurs chevreuils broutaient le grain du paysan, par contre eux-mêmes défendaient ce dernier contre les attaques des animaux carnassiers. Ils aimaient les belles meutes et les longues chevauchées à travers champs, dans l'aboiement des chiens et le son du cor.

Un de leurs ancêtres, poitevin, du XVI[e] siècle, Jacques du Fouilloux, s'était rendu célèbre par son fameux *Traité de Vénerie* dont plusieurs réimpressions attestent le mérite. Souvent même leur passion dominante les conduisit jusqu'au braconnage le plus caractérisé : leurs incursions dans la forêt royale de Vouvant ou sur les terres féodales des environs, en compagnie de leurs meutes hurlantes et de leurs domestiques, leur valurent de fréquents démêlés avec les tribunaux (1) ; mais dans ces courses ardentes, dans ces longues battues, ils purgeaient de leurs fauves la campagne et les bois. Avec la période révolutionnaire tout change : les loups, laissés en paix, pullulent. En Vendée, les cinquante mille hectares de terres incultes, les fourrés profonds du Bocage, les forêts touffues de Vouvant, de Grala, des Essarts, d'Aizenay, de la Chaize, leur offrent d'impénétrables repaires. Ils sortent la nuit pour chercher leur pâture. Pâture facile : « On ne voit par tous les chemins, écrit le sablais Colinet, en 1794, que des cadavres mangés en partie par les loups (2) ».

(1) Arch. Vendée, B, 1398, 1401, etc.

(2) Collinet, *Mémoires* inédits, à la date du 17 nivôse.

Digitized by Google

Cadavres de patriotes ou cadavres de chouans nourrissent les bêtes féroces.

Leur grand nombre devient un péril public. Des bandes de loups traversent en plein jour les villages et les bourgs, semant la terreur. Fréquemment des fauves enragés dévorent des habitants. En l'an II, plusieurs citoyens des communes de Girouard et de Grosbreuil sont les victimes d'un de ces terribles animaux ; en l'an VII et en l'an VIII on ne compte plus les loups hydrophobes. Le juge de paix de la Roche-sur-Yon, Lansier, détruisit une louve qui avait causé des dégâts effroyables dans la région de Montaigu. Une autre fut abattue à la Ferrière. Toute la Vendée est infestée. De nombreuses personnes périssent dans les souffrances atroces de la rage ; quelques-unes absolument déchiquetées succombèrent aussitôt après avoir été mordues (1).

De bonne heure le Directoire du Département renouvelle par des arrêtés spéciaux les prescriptions de la loi du 10 messidor an V, qui ordonne d'accorder des primes d'encouragement aux tueurs de loups. Sous le Consulat, un arrêté préfectoral du 18 prairial an X, rappellera en vain cette loi tombée en désuétude. Hélas ! l'expérience démontra bien vite l'insuffisance de l'appât. Eût-on élevé encore le taux des primes, elles n'auraient jamais été assez fortes pour déterminer un homme sans fortune, à faire de la chasse aux loups son unique ou sa principale occupation, alors surtout que cette chasse, pour être exécutée sans accident et avec succès, exige des préparatifs longs et coûteux (2). Les maires tentent bien quelques battues ; ils font publier à son de trompette et de tambour le lieu, le jour, l'heure de la réunion ;

(1) Arch. Vendée. L 887. District des Sables, séance du 16 pluviôse an II. Correspondance du Préfet au Sous-Préfet de Montaigu. Lettres des 15 nivôse et 13 pluviôse an XI. — Correspondance du Sous-Préfet de Montaigu au préfet. Lettres des 26 thermidor an X ; 16 thermidor, 4 et 30 fructidor an XII ; 28 messidor an XIII, etc.

(2) Cf. Arch. de la commune de Sallertaine, lettre du Maire au Préfet, 12 fructidor an X. — Cf. L 1068, feuillet 65. — On accordait sur les fonds départementaux 18 fr. pour une louve pleine ; 12 fr. pour un loup ou une louve non pleine ; 6 fr. pour un louveteau.

Digitized by Google

mais obéissent à leurs appels ceux-là seuls qui ont déclaré leurs armes, et ils sont rares. Ce n'est pas pour tuer des loups que l'on garde et cache son fusil.... Ceux qui se présentent sont des curieux et leur foule bruyante nuit aux efforts des vrais chasseurs.

Ainsi tous les fléaux s'en mêlent à la fois sur cette terre vouée au malheur. A la fin de l'an VII le désordre est partout, la lassitude infinie. L'état d'esprit des populations tourmente les administrations attentives. On dirait que le pouls de la Vendée bat plus vite, que sa respiration est haletante, qu'un pressentiment obscur et formidable la secoue entièrement. Les administrations s'effarent, les gens calmes et laborieux attendent résignés ce qui doit sortir de ces événements en gestation.

Aucune issue pacifique ne leur apparaît. Les électeurs ignorent l'arme nouvelle du vote ; ils tournent le dos aux assemblées primaires de l'an VI ; ils s'abstiennent de celles de l'an VII. Dans le canton de Saint-Gilles, par exemple, quarante-cinq citoyens seulement se présentent pour voter. Les royalistes dédaignent un système de revanche dont ils nient l'efficacité ; les républicains donnent le mauvais exemple : le recrutement, pour les fonctions publiques, des patriotes éligibles se montre de plus en plus laborieux. Une apathie insurmontable affecte même ceux que la foi révolutionnaire a, quelques années auparavant, pénétrés jusqu'aux moelles. Certains, tel Saurin, membre du Directoire du département, se préoccupent avant toute autre chose du dépeçage fructueux des biens nationaux et relèguent au second plan les soucis administratifs (1). Donc, chez les uns, mollesse, chez les autres égoïsme, chez presque tous conviction que le régime est néfaste, branlant, pourri.

Au milieu de ces calamités et de ces angoisses, alors que les pensées s'assombrissent de plus en plus, les administrations

(1) Chassin. *Pacification.* Rapport de Coyaud, commissaire départemental au Ministre de l'Intérieur, 11 novembre 1798, concernant l'absence de Saurin, à Paris depuis plus de trois mois pour suivre la liquidation des domaines nationaux acquis par lui.

Digitized by Google

locales, obéissant elles-mêmes à des ordres supérieurs, ont le triste courage de convier aux fêtes publiques les populations gémissantes et ruinées. On prétend forcer les cœurs ulcérés à se réjouir. Mais, malgré les arrêtés cantonaux réitérés et impératifs, seuls assistent aux solennités décadaires ou à la célébration « de la juste punition du dernier roi des Français », les maires, les agents municipaux encadrés du juge de paix, du garde-champêtre et de quelques citoyens dévoués ou timorés (1). Font exception les villes républicaines comme Fontenay et les Sables où le peuple patriote proteste, aux jours de cérémonies officielles, autour des arbres de la liberté, de son dévouement aux pouvoirs établis.

Des figures mystérieuses de conspirateurs se montrent çà et là, revenues on ne sait d'où : on parle de débarquement clandestins sur les côtes vendéennes. Les prêtres traqués prêchent la révolte ; ils rappellent les anciennes luttes et, sous ce ciel d'orage, leurs paroles écoutées sont des appels d'une singulière autorité.

La foule paysanne, elle, se recueille, pelotonnée, pour ainsi dire, dans son souvenir immuable et dans ses espérances. Ce silence de mort paraît aux yeux des clairvoyants de fâcheux augure.

Pour la troisième fois la Vendée va prendre les armes.

(1) L 1112 et 1121. 2 Pluviôse an VII, etc.

Emile Gabory.

Digitized by Google

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

## (1749-1790)

*(Suite)* (1)

Le gouvernement de Louis XV, mit en 1773 à la charge des Villes l'entretien, construction et reconstruction des édifices où se tenaient les juridictions royales.

Le prétexte de cette mesure fiscale fut que les lenteurs administratives que nécessitaient la moindre réparation à faire à ces édifices, avaient soulevées « les plaintes les plus justes » de la part des officiers de ces cours et juridictions ; et qu'en plus ces lenteurs étaient préjudiciables aux bâtiments eux-mêmes, parce que le moindre retard apporté à l'exécution des plus petites réparations, entraînait trop souvent des dégradations plus considérables.

Aussi, disait le préambule de l'arrest du 29 mars 1773 : « Sa » Majesté aurait reconnu qu'il n'y aurait pas d'aultres moyens de » diminuer les dépenses et d'assurer cependant le meilleur » entretien et la réparation la plus prompte desdits bâtimens que » de charger les Villes mesmes où les dittes cours et juridictions » sont établies des constructions, entretiens et réparations des » dits bâtiments et d'entretien et renouvellement des meubles » nécessaires ; la présence et la vigilance de leurs officiers

(1) Voir le 4e fascicule de 1911.

Digitized by Google

» municipaux les mettant en état de pourvoir sur-le champ aux » moindres dégradations ».

Du reste on s'empressait de faire disparaître l'amertume de la nouvelle mesure en faisant valoir « que s'il en doit résulter une charge pour les Villes elles en sont indemnisées par les avantages que leur procure l'établissement desdittes juridictions » surtout « par la plus grande consommation et le plus haut prix des denrées occasionnés par l'affluence des étrangers d'où résulte l'augmentation du produit des octrois ».

Enfin on terminait par l'illusoire promesse de secours en cas où cette nouvelle charge grèverait trop lourdement les finances municipales.

Les prisons étaient également comprises dans les édifices dont l'entretien devait incomber aux Villes.

Les bâtiments qui se trouvaient, aux Sables, visés par l'arrêt du Conseil étaient les prisons, et le Tribunal où siégeait les officiers de l'élection et de l'Amirauté.

Ce dernier édifice était tellement dégradé qu'il était presque en ruine et les officiers n'y siègeaient plus. Une somme de 5,964 livres était nécessaire aux réparations.

On adressa alors à l'Intendant une requête dans laquelle on retraça toute la crise de misère que traversait la Ville, et l'impossibilité ou l'on se trouvait de supporter la moindre augmentation des charges.

On essaya également de démontrer l'inutilité des réparations à exécuter à ce tribunal qui deviendrait trop petit si, comme le roi en avait l'intention, un siège royal était établi dans chaque chef-lieu d'élection.

La preuve la plus frappante de l'accroissement de la misère de la Ville est donnée par la diminution continue de sa population.

En 1747, avons-nous dit déjà, il y avait aux Sables et à la Chaume, un total de 2,136 feux donnant 9,580 habitants ; 25 ans plus tard, en cette année 1773, on ne comptait plus que 1,400 feux aux Sables avec 4,600 habitants, à la Chaume 338 feux et 1,352 habitants, soit un total de 1,738 feux et 5,952 habitants.

Digitized by Google

## CHAPITRE X

### 8e MUNICIPALITÉ : GAUDIN, *Maire*

(1773-1781)

Gaudin, Maire,
Servanteau de la Brunière, lieutenant de Maire,
Ocher de Beaupré, premier échevin,
Collinet, deuxième échevin,
Coppat, troisième échevin,
Boullineau, procureur du roy,
Rouillé, greffier,
Morin, receveur.

Le choix des nouveaux échevins était particulièrement heureux, car il adjoignait à l'homme de valeur qu'était le Maire Gaudin, des hommes rompus aux affaires, actifs et éclairés.

***

### CONSTRUCTION DE LA JETÉE ET DU REMBLAI

Les deux principaux faits de l'histoire sablaise pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, sont la construction du Remblai, et celle de la Jetée des Sables.

Mais tandis que la première ne dura à peine que quelques années, la seconde devait embrasser une période de plus de 20 ans et allait être pendant tout ce laps de temps, l'idée unique pour la réalisation de laquelle on ferait appel à toutes les forces vives de la Ville, le but que toutes les énergies d'alors s'efforcèrent d'atteindre et c'est aujourd'hui pour l'historien l'axe autour duquel gravite toute la vie administrative de cette époque.

L'importance du port des Sables et sa suprématie sur les autres ports du littoral, fut pour ainsi dire reconnue officiellement par l'Edit du 9 Février 1631, qui ordonnait le transfert du siège de la Marine, de Luçon « au bourg des Sables-d'Olonne ».

En 1736, un cours permanent d'hydrographie y avait été institué.

Digitized by Google

Nous avons tracé, au commencement de cette modeste étude sur le passé sablais une esquisse rapide de ce que devait être la Ville des Sables au milieu du XVIII^e^ Siècle, et nous avons expliqué avec quelle facilité la mer pouvait ravager une côte que rien ne défendait des fureurs des tempêtes.

Citons pour compléter cette esquisse, l'intéressante et curieuse appréciation prise dans « les Mémoires d'un soldat de l'ancien régime ». Ce soldat dont nous n'avons pu découvrir le nom était parti de Paris, avait gagné Orléans, puis Nantes, où il avait cherché à s'embarquer pour Saint-Domingue. N'ayant pas trouvé de navire en partance pour cette île, il était venu aux Sables pensant être plus heureux. C'est le 1^er^ Septembre 1724 que l'auteur de ces mémoires arriva aux Sables : voici ce qu'il en dit :

« Cette ville paraît quelque chose de loin, mais ce n'est plus rien quand on y est, la rade est exposée aux vents, depuis l'Est-Sud-Est jusqu'au Sud-Sud-Ouest, mais le port est fort bon, et son entrée fort étroite sans aucun autre ouvrage que ceux de la nature. La barre a seize pieds d'eau aux grandes malines, il fait très beau s'y promener sur le bord de la mer qui forme un glacis de sable fin et ferme dont la pente est si douce qu'on ne s'en aperçoit presque pas en marchant, aussi est-ce la seule promenade qu'il y ait, car ce n'est que sables ou salines, et je ne crois pas qu'il se trouve un bosquet à demie-lieue à la ronde.

» Les Olonnais sont bons matelots, surtout pour les pays froids, aussi ne vont-ils guère qu'à la pêche des morues qui fait avec le sel tout le commerce d'Olonne, où l'on ne voit point d'autres bâtiments que des navires qui viennent charger du sel, et leurs terre-neuviens qu'ils font extrêmement forts de bois, parce qu'ils passent souvent l'hiver sur le banc où les mers sont très rudes ».

Ce fut surtout pendant la première moitié du XVIII^e^ Siècle que les ravages furent effrayants. Chaque année la mer emportait « 5 à 6 toises sur toute l'étendue de la côte Sud », si bien qu'il ne se passait pas d'années sans que la Ville fut sur le point d'être submergée ou coupée par la mer.

Digitized by Google

Ces ravages devinrent si grands qu'en 1750, une très grande quantité de maisons situées au midi, formant une rue de la Ville furent renversées, et les débris mélangés aux sables enlevés de la côte furent entraînés dans le chenal et dans la rade.

Il n'était plus possible aux navires de mouiller dans la partie de la rade la plus voisine de la Ville, l'ancre n'y pouvait tenir parce que le fond solide était recouvert de 5 à six pieds de sables et de débris.

Il en résulta un rapide encombrement du port, de la rade et du chenal, lequel inégalement approfondi par des courants tortueux n'offrait plus aucune fixité dans sa direction. Aussi, à tout moment, il arrivait que selon les vents les navires qui se présentaient, soit pour sortir, soit pour entrer, étaient jetés tantôt sur les rochers de Saint-Nicolas, tantôt sur la côte des Sables.

En 1790, les carcasses de nombreux bâtiments et les ruines des maisons renversées déposaient encore de la réalité de ces dévastations.

Un banc de sable excessivement élevé et nommé « la Fiche », barrait l'entrée du port sur une longueur de 300 toises. C'est à peine si par moment des navires calant de 8 à dix pieds pouvaient passer et seulement aux grandes marées, et le port était devenu si mauvais, s'était tellement comblé, que souvent des barques de 80 à 100 tonneaux ne pouvaient entrer et sortir que durant 4 ou 5 jours par mois au moment des grandes marées. Enfin la barre s'exhaussa à un tel point, que l'on craignit même un instant que le chenal ne se bouchât complètement.

En Avril 1735 ce chenal se découvrit si entièrement à marée basse, que les cordiers du midi de la Ville le traversaient à pied sec vis-à-vis de l'anse des Fontaines, jusque vis-à-vis la rue haute de la Chaume, et que pour faire sortir la *Merluche*, d'environ 250 tonneaux, l'armateur Lodre fut obligé d'y placer des chapelets de fagots enfermés de moulinet qui en deux marées ouvrirent le passage. Sans cet expédient le port des Sables demeurait fermé et bien souvent on employa le même moyen pour l'ou-

Digitized by Google

vrir ce qui occupait par marée environ 150 à 200 hommes. (*Note de Duget*).

Ce procédé, dont il est très succintement parlé dans les mémoires sur le port et les registres de la municipalité, s'appelait l'enfermure. Collinet, dans ses notes, nous le dépeint assez en détail lorsqu'il raconte comment eut lieu la dernière enfermure en Juin 1739.

« On établissait dit-il, sur la Fiche « dans le passage le plus direct du chenal des espèces de moulinets composés de bûches et de fagots de bois de 5 pieds. C'était à qui des habitants fournirait du bois pour cette opération. L'usage était de donner une buche et un fagot aux enfants allant à l'école, lesquels avaient soin sitôt que l'opération était finie de le rapporter chez leur professeur qui en profitait. C'était toujours au printemps, et pour la sortie des navires pour les voyages de tard, que se faisait l'enfermure, qui avait lieu toutes les fois que le chenal prenait sa direction trop à l'Est ou qu'il ne se trouvait pas aux vives eaux 12 à 13 pieds sur la barre, profondeur absolument nécessaire pour le passage des navires. On faisait annoncer à l'autel par les curés le jour de la semaine, l'heure de la marée, auquel devait avoir lieu l'enfermure, qui précédait toujours de trois jours le plein ou le nouveau de la lune. A l'heure de la marée basse, les capitaines et les équipages des navires en armement, les artisans et nombre d'autres personnes se rendaient sur le banc de la Fiche et sur la barre, formaient un chapelet de buches et de fagots attachés à un bon et fort grelin tenu par deux ancres placés à un trou à 100 toises l'une de l'autre. Aux marées de flot, comme aux jusants, le courant faisait tourner en détournant le grelin où était attaché les fagots qui portaient leurs extrémités sur le sable, et le faisaient mouvoir, de manière que dans une seule marée, ils approfondissaient le chenal de 5 à 6 pieds, sur le milieu duquel on plaçait des balises qui s'appelaient « Voit » et pour l'entretien desquelles chaque bâtiment payait 5 sous et autant pour l'huissier visiteur de l'amirauté ».

Digitized by Google

***

La rade joignant immédiatement le port, les lames du dehors s'y faisaient sentir avec une telle violence, que les murs du quai de la Chaume furent entièrement détruits, et le 20 Février 1746, 15 navires amarrés au quai des Sables et en armement pour Saint-Domingue, furent tellement secoués qu'ils cassèrent leurs câbles, arrachèrent leurs pieux d'amarrage et furent dispersés sur la Cabaude.

En Mars 1751, pareil événement arriva de nouveau.

La conséquence de cette situation, fut un prompt dépérissement du commerce sablais ; car les difficultés d'accès du port des Sables ne tardèrent pas à se répandre. Ces difficultés furent encore grossies et exagérées en passant de bouche en bouche parmi les marins, les armateurs et les négociants. Si bien que le préjudice causé au commerce sablais par les inexactitudes fut plus grand que celui causé par les réalités. Et Collinet qui rapporte le fait voyant dans ce mot Sables lui-même une raison de crainte pour les navigateurs, ajoute : « Il aurait été tout aussi bien que les anciens eussent donné à leur ville le nom seul d'Olonne sans y ajouter le non synonyme des Sables qui pourrait dominer aujourd'hui ».

La municipalité d'alors, 1752, qui avait à sa tête le maire Dupleix, fit les plus vives instances auprès de l'Intendant afin d'obtenir que l'on vînt au secours de la Ville condamnée à être sans cesse dévastée, si on ne la préservait pas des fureurs de la mer.

Grâce au comte de Blossac, intendant du Poitou, le ministre de la Marine chargea une commission d'ingénieurs militaires d'étudier les moyens propres à conserver le reste de la Ville et à améliorer le port des Sables.

Cette commission qui avait à sa tête un sieur de Roquepiquet pensa, que pour atteindre le but que l'on se proposait, il suffirait d'élever une digue au Sud de la Ville. Cette digue s'étendant



Digitized by Google

tout le long de la côte, viendrait se raccorder au quai du port après avoir contourné le quartier du passage.

L'idée de cette digue n'était point nouvelle. Le journal du maire Duget nous apprend en effet que, vers 1525 un ouragan furieux ayant détruit une partie de la Ville des Sables et menaçant le reste, le roi François Ier avait fait construire à peu près parallèlement au quai du Remblai, un mur de 300 mètres de longueur et de 4 d'épaisseur qui peu à peu avait été détruit. Il en restait encore des vestiges lorsqu'on construisit le nouveau quai.

L'urgence de ces travaux fut reconnue, et le 6 Décembre 1751, l'Intendant apprit au Corps de Ville Sablais que le Secrétaire de la Marine Rouillé, l'avait avisé qu'une somme de 50 à 60,000 francs serait affectée chaque année à ces travaux jusqu'à leur entier achèvement.

Dès 1752 les travaux de la digue projetée commencèrent sous la direction de l'Ingénieur de Mantaut (Duget dit Montani), mais on dût les abandonner en 1756 faute de fonds pour les achever.

La guerre de 7 ans qui survint fut un obstacle encore plus grand, car tant qu'elle durerait il ne fallait plus songer à se faire entendre des ministres absorbés par les préoccupations de la lutte à soutenir.

Nous devons aujourd'hui nous réjouir de ce que la pénurie des finances royales ne permit pas l'achèvement d'un plan qu'il nous faudrait déplorer certainement aujourd'hui.

Le remblai se continuant au long du boulevard de l'Ouest et se raccordant directement au quai du Passage, c'était la disparition du quartier ou s'élève le Casino, les Ponts et Chaussées, etc... et très probablement un empêchement sérieux à la formation si unie et si fine de la plage.

De plus il est certain que le chenal d'accès au port n'en aurait pas été fixé d'avantage et aurait continué à se déplacer sous l'influence des courants et des vents.

La faiblesse de la nouvelle digue et son peu de profondeur en fondation sur le sable mouvant, lui firent éprouver jusqu'à ce

Digitized by Google

qu'elle soit protégée par la jetée des dégradations continuelles. Pour la soutenir et lui donner plus de résistance aux coups de mer qui s'abattaient sur elle on la remblaya par derrière en 1756.

En 1762 et 1763 on l'acheva complètement et on en termina le remblai que l'on pava sur toute sa largeur. Elle devint depuis la promenade par excellence de la Ville.

***

Ou l'inefficacité de cet ouvrage plus agréable qu'utile apparaît clairement, ce fut en 1760, où durant une tempête, la mer renversa « un rang entier de maisons », dans le quartier du passage à l'extrémité ouest de la digue.

Le mal devint même si menaçant qu'un sieur Torose, ingénieur militaire qui résidait aux Sables essaya de préserver le quartier du Passage en construisant « un petit épi en bois », dans la partie avoisinant l'embouchure du port et dirigé vers la pleine mer.

Tant que cette modeste jetée subsista, la Ville fut protégée efficacement, les courants qui la minaient furent entravés et les sables s'amoncelèrent au pied de l'ouvrage.

La mer et les dégradations du temps eurent vite raison de ce léger ouvrage et les ravages recommencèrent.

Mais la véritable solution venait d'être trouvée et ce furent les vestiges du modeste ouvrage de l'ingénieur Torose, qui quelques années plus tard devaient dicter les décisions qu'adopta la Commission qui vint inspecter les Sables.

Cet épi en bois est très probablement celui dont parle Collinet lorsqu'il dit qu'en Mars 1758 les officiers municipaux avaient fait construire « un éperon provisoire en bois de 12 toises de long sur 2 de large au bout du S. O. de la ville des Sables, au quartier du passage pour arrêter les sables que la mer et le courant des flots y jetaient dans le port ; ils l'encombraient de manière qu'à 100 toises en dedans du bout du quai qui se termine à l'Ouest

Digitized by Google

appelé le Cabestan, lesdits sables sont montés à la hauteur des quais ».

Cet éperon avait été construit sur l'emplacement occupé par une fort belle maison, devant laquelle s'étendait une terrasse qui s'avançait sur le banc de sable, jusqu'au bord de l'eau. Elle avait été renversée environ 10 ans avant par un ouragan.

Pendant la guerre de 1744 à 1748 elle servait de corps de garde.

GUY COLLINEAU.

*(A suivre).*

Digitized by Google

# L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

(Juin-Septembre 1791)

## DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite* [1])

### I. — DOSSIER I

**4° I. D. — *Grosse de l'Interrogatoire du sieur Robert père.***

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et Le trante du mois de Juin sur une heure de relevée.

Nous Etienne-Félix Brunet, L'un des juges du tribunal de district Établis En la ville de Montaigu, département de la Vendée, ayant avec nous Alexandre-François Trastour, greffier en chef dudit tribunal, nous avons fait Extraire Et venir Par devant nous Le sieur Robert ci-devant Lézardière, détenu Es dites Prisons et Accusé d'avoir Rassemblé chez Lui des hommes Armés ; à la Requête du sieur Jean-Baptiste-René Dugast (2), faisant Provisoirement les Fonctions d'accusateur public

(1) Voir le 1er fascicule de 1912.

(2) Ce *Jean-Baptiste-René* Dugast, doit-il être identifié — ainsi que le fait Chassin — avec *Charles-Louis* Dugast-Matifeux, « père du célèbre érudit républicain Vendéen... ? » (Cf. *Préparation de la Guerre de Vendée*. t. III, p. 51, et Table générale, p. 205 ).

Digitized by Google

demandeur et accusateur, ayant avec nous les sieurs Jean Jaguencau (1), prêtre, et Charles-Marie Richard (2), médecin, demeurant séparément en cette ville, Paroisse de Saint-Jean, notables et adjoints nommés par la municipalité de cette ville, et par nous Requis auxquels nous avons déclaré etc... En conséquence nous avons Procédé à L'interrogatoire dudit Accusé Étant au prétoire de L'auditoire ordinaire dudit tribunal à défaut de Chambre criminelle et enjoint audit Accusé de Répondre vérité.

Interrogé de son nom, surnom, âge et qualité et Demeure, a dit s'appeler Louis-Jacques-Gilbert Robert, ci-devant Lézardière et ci-devant Gentilhomme, âgé de soixants-six ans ou Environ Demeurant à la Proustière, Paroisse de Poiroux.

Interrogé depuis quel temps il est sorti de sa maison de la Proustière ? A répondu qu'il en est sorti dans la Matinée du vingt-sept de ce mois.

Interrogé quel est le motif qui lui a fait abandonner sa maison ? a Répondu que c'est la Crainte de voir Réaliser des Menaces faites par Des troupes de lignes, par des milices nationales et un Grand nombre d'autres personnes combinées avec les premières, de Brûler, Piller et Dévaster son château de la Proustière, d'attenter de plus aux personnes et aux vies de tous ceux Et celles De sa famille, alors Contenus Dans son dit château, Menaces à lui Parvenues par la notoriété Résultant Des Clameurs et que (3) l'attente avec Lesquelles ces menaces ont été entendues de tous les habitants de ces cantons d'où il est résulté une multitude d'avis particuliers sur L'imminence des dits dangers pour cette maison et pour cette famille.

Interrogé s'il sait les Raisons qui ont donné lieu à de pareilles

(1) Il ne s'agit point, sans doute, d'un certain *Richard Jagueneau, ci-devant sacristain* (Chassin. Table générale, p. 321), lequel n'a jamais existé. Ce Jagueneau —. dont le nom sur la grosse suit immédiatement celui du médecin Richard — paraîtrait bien plutôt être le même que Jean Jagueneau, ci-devant chanoine et sacriste de la collégiale de Montaigu, peut-être alors officier municipal. (Cf. Baraud. *Le Clergé Vendéen*, t. I. Appendice).

(2) Officier municipal de Montaigu, qui devait bientôt (Novembre 1791) démissionner avec ses collègues, plutôt que d'avoir à procéder à l'installation du curé constitutionnel. (Voir sur cet incident qui eut du retentissement à l'Assemblée nationale: Chassin, G. II, pp. 101 et 107).

Il devint plus tard membre du Comité royaliste de Montaigu (avec La Roche Saint-André, Sauvaget, Chaignon et Auvynet). Chassin dit que c'est le *père* du feu cardinal archevêque de Paris, G. II, 107. Dans ce cas, ce serait le même que Richard (de la Vergne), député, pour le Tiers, des Marches communes, aux Etats Généraux de 1789.

(3) Ainsi porte le texte, d'ailleurs très lisible. Faut-il pour le rendre correct et moins obscur, lire : *et par l'attente*, etc...., ?

Digitized by Google

menaces ? A Répondu n'avoir ni dans ses intentions ni dans toute la Conduite de sa vie, Donné aucun Lieu à lui faire aucun mal, puisqu'il n'en a jamais fait ni voulu faire à Personne ; que même il a marqué au Commandant des troupes de Lignes alors assemblées à Avrillé, auquel il a écrit (1) à cette fin son Etonnement sur Les Etranges projets d'estraction (*sic*) qu'on Lui prêtoit. Protestant sur sa Parole d'honneur que les mesures deffensives qu'il se voyait obligées de Prendre n'étoient et ne seroient jamais que purement deffensives et n'ayant Pour But et pour objet que Le juste droit de la deffense naturelle ; qu'auxcuns décrets n'autorisant, aucun Prétexte n'Étant donné pour justifier L'attaque prochaine et Certaine que tout annonçoit de sa part, il ne Restoit audit sieur Répondant qu'à Réitérer L'assurance qu'il n'attaquoit jamais ; mais qu'il Deffendoit au péril de toute sa famille, de celui de tous ses Parents et voisins Renfermés dans sa maison, Les personnes et l'honneur de tous et un chacuns. Cette lettre étant Restée sans Réponse, La notoriété et Les Préparatifs de l'Évasion ci-dessus annoncée augmentant sans cesse, on se détermina alors à Repousser la force par la force, mais étant instruits Par des avis Particuliers qui arrivoient incessamment, que de nouvelles troupes de Lignes, de nouvelles gardes nationales, se joignantes aux Premiers, Rendroient La Deffense Essentiellement impossible Et l'eussent Rendu seulement meurtrière ; Le sieur Répondant Proposa aux Personnes combinées avec lui, pour la deffense de son château, d'en sortir à L'instant, de paraître former un Dessein Pour s'emparer De la Ville Des Sables affin d'éloigner de sa maison Par cette diversion ceux qui paroissoient La menacer et qui avoient en effet vidé Presque entièrement De troupes Ladite Ville Des sables ; mais à peine parti avec sa troupe à la moitié du chemin (2), Le sieur Répondant étant avertis que la petite armée qui avait dû marché contre lui, Étoit déjà à plus de mi-chemin d'Avrillé à La Proustière. Le sieur Répondant prit le parti de Licencier à Linstant même tous ceux qui l'accompagnaient En leur disant qu'ils verseroient inutilement Le sang des deux partis,

(1) Il s'agit ici du fameux billet du 27 Juin, adressé par le marquis de Lézardière « au nom des Gentilshommes actuellement réunis à la Proustière, aux commandants des troupes de ligne » et qui fut remis à Laverand ; celui-ci — n'osant prendre sur lui d'y répondre — le fit passer au Directoire du district des Sables. (Chassin, G. I, p. 402).

L'original se trouve à la Bibliothèque de la ville de Nantes ; Collection Dugast-Matifeux : Affaire de la Proustière, n° 9.

Chassin n'a pas cru devoir en publier le texte.

(2) C'est-à-dire dans la lande du *Moulin-Moizeau*, commune de Sainte-Foy et non pas *le Moulin Moiron*. (Chassin, G. I, p. 410).

Digitized by Google

étant infiniment inférieurs en force à l'Assaillant ; en effet, aucun de ces gens n'a tiré un seul coup de fuzil ny Donné un Coup d'autres armes, tant avant que depuis cette dispersion. Le sieur Répondant cependant avoit fait partir de sa maison de la Proustière avant qu'il en sortit, toutes les personnes que La faiblesse de leur sexe auroit pû exposer au Dernier outrage, le sieur Répondant avoit facilement Retenu avec Lui douze ou quinze personnes armées plus ou moins, avec lesquelles il se porta au secours et à Lescorte des dites personnes menacées à grands cris d'être poursuivies, Par la petite armée qui occupait déjà la Proustière en flammes.

Interrogé en quel nombre étoient Les gens armés qu'il avoit Rassemblé chez lui ? a Répondu n'avoir jamais fait un appel numérique des personnes assemblées pour sa Deffence, qu'il s'est seulement apperçu que ce nombre ne fut pas tous les jours Egal Parce que les uns s'En alloient par Ennuis, par affaire ou Pour quelques autres motifs Et que les autres Revenoient en nombre inégal ; il croit pouvoir assurer que le moindre nombre au commencement a été d'une Centaine et que le plus grand nombre ne Lui a jamais Paru s'élever à quatre cents.

Interrogé combien de temps ce Rassemblement a duré. A répondu qu'autant qu'il peut s'en rappeler il est antérieur à l'attaque qu'il a Éprouvée, de trois à quatre jours, et que Les mesures prises pour ce rassemblement ont pû y être aussi antérieures de trois ou quatre jours, mais alors seulement conditionnelle au degré d'autenticité qu'acquerreroient Les Menaces et les projets d'attaquer La Proustière.

Interrogé où il se proposait d'aller Lorsqu'il a été arrêté ? A Répondu qu'il n'avoit point en vue une Retraite fixe mais qu'avertis de toute part qu'il seroit poursuivis avec acharnement, il comptoit se porter de nuit Et en grand secret chez quelques amis honnêtes qui Lui indiqueraient des retraites obscures et qu'il pourroit changer fréquemment tantôt dans une Métairie, dans une Borderie, dont la fidélité des colons seroit connu, se flattant que durant qu'il existeroit dans ces sortes d'aziles La haine des méchants élevés contre Lui Pourroit se calmer et ceux qui voulloient Blesser L'ordre en Le poursuivant y seroient eux-mêmes Rappellés par une autorité quelconque (1).

Interrogé s'il n'avait point Provoqué, par des discours séditieux contre le nouvel ordre des choses, L'incursion dont il se plaint dans

(1) Le mot est dur, mais il ne peint que trop justement l'explosion d'anarchie qui marqua la fin de Juin 1791.

Digitized by Google

sa maison. A répondu n'avoir jamais instigué personne à s'élever contre ce nouvel ordre de chose, que s'il s'est permis d'en parler ce fut toujours avec cette discussion froide que dans tous les gouvernements on permet à tous citoyens sur les sistèmes et les vues de ceux qui gouvernent (1).

Que c'est tout ce qu'il a voulu dire et Répondre et Lecture a lui faite du présent interrogatoire, il a dit que ses Réponses à icelui contiennent vérité, il ny veut rien augmenter ni diminuer sans que les erreurs de sa Mémoire qu'il Peut n'avoir pas Dans Le moment fort présente Puisse lui être imputées à Blâme. Au surplus a persisté et et persiste dans ses dites Réponses, De tout quoi enquis et interpellé et a signé sous les Réserves et protestations de se Pourvoir contre son arrestation Et contre toute Les suites qui Pourroient y être données contre lui et contre son droit, et ont Lesdits sieurs adjoints à l'instant et sans désemparer avec nous dans tous pays, signé.

Ainsi signé à la minute : de Lézardière. C. M. Richard, Jagueneau, ci-devant chanoine et Brunet.

Et plus bas, Soit communiqué au Commissaire du Roi et préalablement montré à l'accusateur public. A Montaigu, le trente Juin, mil sept cent quatre-vingt-onze. Signé Brunet.

Trastour, greffier.

---

5 I. *E.* — *Grosse de l'Interrogatoire du sieur Robert fils aîné, du 30 Juin 1791.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le trente Juin sur les deux heures de relevée.

Nous Etienne-Félix Brunet, etc.....

ayant... fait venir par devant nous le sieur Jacques-Paul-Toussaint Robert fils, cy devant Lézardière... accusé d'avoir rassemblé chez son père des hommes armés... etc...

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, a dit s'appeler Jacques-Paul-Toussaint Robert, fils aîné du sieur Robert, cy-devant Lézardière, lieutenant de vaisseau du Roi, âgé de vingt-

(1) Cette réflexion n'est pas une simple formule dans la bouche du marquis de Lézardière. On connaît ses idées politiques, ses relations avec Malesherbes, son admiration pour la Constitution anglaise. On peut supposer quel dut être le milieu dans lequel Pauline-Charlotte, l'une des filles du marquis, écrivit sa *Théorie des Loisde la Monarchie française*. L'avènement si prompt de la démagogie sanglante dut écœurer profondément ce théoricien correct et aristocratique.

Digitized by Google

neuf ans environ (1), demeurant à la Proustière, paroisse de Poiroux.

Interrogé quand il est parti de la maison de la Proustière, a répondu en être parti la matinée du vingt-sept de ce mois avec son père.

Interrogé qui a causé son départ.

A répondu que les mêmes motifs qui ont déterminé son père à quitter sa maison L'ont déterminé aussi et ces motifs sont la crainte d'ajouter aux malheurs devenus inévitables, d'éprouver une partie des violences dont une troupe d'hommes de différents habits ou uniformes menaçaient les habitants, domiciliés ou réfugiés au château de la Proustière, d'y ajouter Dis-je, Le malheur de faire égorger ou outrager les femmes et enfants qui y étoient réfugiés au château susdit, et celui de voir les paysants et domestiques se Dévouer à la mort par une résistance inutile, par la raison Enfin de recueillir autant qu'il étoit en lui tout engagement qui y eut pu amener tous les malheurs de la guerre civile et ajouté encore que L'espoir de trouver dans une contrée un peu plus éloignée, des esprits moins aliénés et des intensions plus humaines tant en sa faveur qu'en celle des personnes qui L'accompagnoient ont achevés de le déterminer conjointement avec son père à rejoindre les femmes et les enfants pour leur servir d'escorte et les y conduire.

Interrogé s'il n'a pas rassemblé chez son père une trouppe de gens armés et à quelle intention ?

A répondu que quand il a vu une troupe de gens armés désignés ci-dessus annonçant publiquement du moins par les rapports multipliés qui lui sont revenus, des menaces de violence et du massacre sur toutes les personnes renfermées à la Proustière, il a secondé et auroit provoqué s'il avoit été Besoin la première démarche qu'une position semblable inspire, qui est celle de réprimer par la force les violences que les hommes susdits annonçoient sans autorisation quelconque ; qu'il a accepté les offres de secours qui lui ont été faites par différentes personnes du peuple dans les deux jours qui ont précédé celui de Lincendie de la Proustière, observant qu'il n'est venu ni à sa connaissance ni à celle d'aucunes personnes Renfermées dans la maison que les gens plus haut désignés eussent reçu de qui

(1) Jacques-Paul-Toussaint, devenu l'aîné par la mort de Louis-Gilbert (mort en 1771, capitaine au régiment du Roi-Cavalerie), était né vers 1762, au château de la Verrie (en Challans), comme ses frères et sœurs ; il était lieutenant de vaisseau quand éclata la Révolution. Il mourut sur l'échafaud — ainsi que son frère Sylvestre — le 7 Juillet 1794 (19 Messidor an II) victime de la piété filiale.

Digitized by Google

que ce fût L'autorisation d'annoncer et d'exécuter la plus petite comme la plus grande partie des violences qu'ils annonçoient ; il n'a donc vu ni pu voir en eux que des gens livrés spontanément à un excès de fureur dont il ne pouvoit qu'ignorer la cause. Il a donc cru, ainsi que les personnes dont il a partagé et subi le sort, que se renfermer dans les Bornes d'une deffense à L'abri de toute interpellation et de tout reproche tendant à la faire envisager comme un plan de soulèvement.

Interrogé si le rassemblement d'hommes armés dans la maison de son père n'a pas eu lieu avant les menaces dont il se plaint.

A répondu que non.

Interrogé de quel état et de quelle condition étoient ces gens armés.

A répondu qu'ils étoient de différentes classes de conditions (!).

Interrogé s'ils étoient tous ses voisins.

A répondu que oui, que si quelques personnes éloignées d'environ deux lieues, un peu plus ou un peu moins, s'y sont trouvées, c'est venant chercher chez son père un azile avec de seules armes de voyage.

Interrogé de quelle espèce d'armes les gens rassemblés étoient armés chez son père.

A répondu qu'ils étoient armés de fusils de chasse ou pistolets de voyage ou de couteaux de chasse ou épées, quelques laboureurs de faux ou de fourches.

Interrogé s'il n'a point tenu de propos séditieux contre la nouvelle Constitution qui ayent pu provoquer les mesures dont il se plaint et les effets qui les ont suivis.

A répondu qu'il a pu dire en différente occasion qu'il ne se promettoit pas de la nouvelle Constitution les effets heureux que ses auteurs en annoncent, mais qu'il ne lui est jamais arrivé de provoquer sous ce prétexte, ni L'insurrection des mécontents ni des effets de la part des partisans de cette Constitution qui puissent jamais couvrir du moindre prétexte plausible les violences dont son père et les personnes rassemblées avec lui à la Proustière ont commencé par être menacées et ont fini par être victimes.

Qui est tout ce qu'il a voulu dire; etc... et que ses réponses contenoient vérité, ajoutant sur la question à lui faitte à quelle intention étoient rassemblés chez son père des gens armés, augmentant à cet égard, sa réponse, a dit qu'un fait dont il rend compte ici, concourre à prouver qu'il n'a pu et dû regarder la troupe qui le menaçoit que comme agissant spontanément et de son propre et seul mouvement et ce fait consiste en ce que son père a écrit au commandant, qu'il supposoit pouvoir exister à cette troupe, une lettre qu'il lui écrivit au

Digitized by Google

nom de tous les gentilshommes rassemblés chez lui et dans laquelle il lui témoignoit son étonnement des menaces que cette troupe se permettoit sans autorisation quelconque, en même temps qu'il lui certifioit qu'il avoit passé sa vie à travailler pour le bonheur de son pays et qu'il étoit bien loin aujourd'hui d'en vouloir troubler la tranquillité, et qu'il promettoit sur sa parole d'honneur, d'employer tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour la maintenir ; mais que comme il étoit prévenu des intentions destructives qui paraissoient animer cette troupe, qu'il deffendaient leurs femmes et leurs enfants qu'ils entouroient, du sort inévitable qui les attendoit, s'ils tomboient entre les mains de cette troupe.

Lu d'abondant audit sieur Répondant a dit que ses réponses contiennent vérités, etc...

.... Ainsy signé en la minutte :

De Lézardière fils aîné, C.-M. Richard, Jagueneau, ci-devant sacriste, Brunet et Trastour.

Et plus bas est écrit : soit communiqué au commissaire du roy, etc. A Montaigu, ce trente Juin mil sept cent quatre-vingt-onze.

---

## 6 I. F. — *Grosse de l'Interrogatoire du sieur Robert fils cadet (du 30 Juin 1791).*

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le trente du mois de Juin sur les trois heures et demie du soir, Nous Etienne-Félix Brunet, l'un des juges du Tribunal de district Etablis En La Ville de Montaigu, etc....

Avons fait venir pardevant nous le sieur Sylvestre-Joachin Robert, détenu Es dites Prisons et accusé d'avoir Rassemblé chez son Père des hommes armés, à la Requête du sieur Jean-Baptiste-René Dugast, etc...

Interrogé de son nom, surnom, qualité et demeure ?

A dit s'appeler Silvestre-Joachin, troisième fils du sieur Robert, cy-devant Lézardière, âgé de vingt-cinq ans (1), Demeurant à la Proustière, paroisse de Poiroux.

Interrogé si ces jours derniers il n'a pas Rassemblé de concert avec

(1) Sylvestre-Joachim, mort dans les mêmes circonstances que son aîné (7 Juillet 1794) était aussi officier de marine ; il était né vers 1766.

Au travers de sa déposition, plus ou moins travestie par un secrétaire ignare, on remarque la fougue et la générosité de son caractère.

Digitized by Google

son père et son frère aîné une troupe de gens armés dans La maison de son Père ?

A répondu qu'au premier bruit de l'enlèvement du Roi uniquement appris par l'exprès qui en apportait la nouvelle, Les menaces tant de fois répétées d'égorger les nobles, de Brûler Leurs maisons, ont pris plus de forces et sont devenues moins vagues; ces mesures Portaient Premièrement sur son Père Et des Bruits faux semés depuis Longtemps avec perfidie tendaient à Persuader que L'homme, de tous les temps,, Le plus dévoué au Bonheur de son pays, travailloit à en troubler Le Repos, Enfin au bout de deux jours, une foule de témoignages irrécusables à Leurs yeux et à ceux de toutes les personnes qui en ont Eu connaissance, Leur ont montré L'emploi prochain de troupes de Lignes et nationales joint à Beaucoup de personnes inconnues Pour eux ; cet Emplois prochain annoncé par les troupes Elles mêmes, Etoit de venir Lanterner au Egorger D'autres manières *Le fier aristocrate* de La Proustière, des menaces d'insultes de tous genres accompagnoient cette horrible menace ; de ce moment seulement le sieur de Lézardière se détermina à faire *Parvenir* (1) par ses enfants et quelques autres, des projets dont ils étoient l'objet ; Presque toutes les personnes ainsi prévenues vinrent se joindre à celles qui d'autre part et sans aucunes communications D'eux, étaient venues demander à partager Leur sort ; Dans le nombre étaient premièrement Les familles infortunées quoiqu'innocentes de L'antique noblesse française auxquels on avait annoncé le même sort.

Le jour du fatal Evénement qui Ruine et désole cette province, les Citoyens réunis dans la maison qui alloit être attaquée formèrent malgré les bruits Décourageants des forces qui s'avançaient toujours, le généreux projet de Mourir en combattant pour la Deffence si légitime De ce qu'ils aimaient Et qu'ils honoraient ; Le Père du Répondant cherchant dans son cœur Le moyen qui pouvait rester encore D'éviter une peine Déchirante, Ecrivit, dans cet objet D'accord avec tous les Gentilshommes qui Etoient avec lui, tout ce que son honneur et sa conscience lui permettoient, au chef des troupes de Ligne qui formoient le petit noyau de la Petite armée qui devoit faire cette Expédition ; Le Répondant se reffère à la lettre même pour justifier l'esprit dans lequel il annonce qu'elle avoit été écrite ; cette Lettre ayant été sans succès comme sans Réponse et de L'artillerie (2) ayant ajouté aux forces des Agresseurs, Le maître de la maison fit

(1) Evidemment pour *prévenir*.

(2) Cf. Chassin, G. I, p. 402. André Collinet, Notes, 27 Juin 1791 (12e cahier, page 36).

Digitized by Google

partir à l'instant toutes Les femmes pour les éloigner de cette demeure et jugeant que les Braves Compagnons de son infortune seroient en partie victimes d'une Résistance dont le succès seroit alors acheté trop cher à ses yeux, Partit avec eux tous annonçant qu'il se portoit aux Sables ou dans l'espoir de s'en Emparer si la ville étoit dégarni de forces, ou pour y Rappeler celles qui L'attaqueroient ; mais dans le dessein véritable D'appeler loin des Lieux de sa demeure des Êtres généreux qu'il vouloit sauver à quelque prix que ce fut. Enfin arrivé Dans une Lande immense propre à ce dessein, il engagea tous les malheureux paysans Dont le malheur ne *(sic)* touchera à jamais, de s'en retourner chacun chez soi Paisiblement, de jeter ses armes pour donner un prétexte de moins pour les tourmenter, et dans L'instant lui et tous les autres Gentilshommes et quelques autres Personnes qui lui étoient attachées partirent pour aller rejoindre leurs femmes et leur chercher un azile, au milieu des Dangers de violence ou délation *(sic)* Egalement certaines à ses yeux ; mais qu'il lui étoit impossible de ne pas braver, lorsqu'il eut conduit ces femmes chez un de ses amis et parent, Lui et ses deux enfants après tant de tourments si peu mérités s'éloignèrent dans le projet de cacher jusqu'à leur Existence pendant la durée, courte peut-être d'un délire si affligeant, quoique si funeste dans ses effets.

En passant à Saint-Fulgent, ses deux enfants en avant de lui, une sentinelle a crié : *Qui vive* ; il a répondu : *Bourgeois*, et après avoir dit qu'ils alloient pour affaire de commerce du côté de Fontenay, La sentinelle leur a dit de continuer sa route ; quelques pas en avant une autre sentinelle les a hellé ; le corps de garde qu'ils venoient de dépacer les a de son côté Rappelé, et sans résistance ils se sont laissés arrêter ; ils avoient pour toutes armes un demi espadron (1) Extrêmement vieux, et une canne à sabre au domestique qui les accompagnoit ;

Voilà ce que la vérité, La justice Etablissent en faveur de citoyens qui peuvent être plus malheureux encore, mais non plus innocents (a ajouté Le Répondant).

Interrogé si ce n'est pas plutôt à des propos séditieux qu'il a pû tenir sur le nouvel ordre des choses — qu'au Délire qu'il suppose — qu'il doit attribuer Les menaces et L'incursion dont il se plaint.

A Répondu que jamais on ne pourra citer dans les opinions quelles qu'elles soient qu'il a exprimé, rien qui ne tendit à Eloigner dans L'esprit du peuple tous projets de soulèvement Et que même à l'exem-

(1) Evidemment pour *Espadon*.

Digitized by Google

ple et par les Conseils de son père il a, et l'on pourra s'en assurer, arrêté des Emotions populaires, prêtes à éclater.

Interrogé si l'assemblement des Gens armés chez son Père n'a pas eu lieu avant Les menaces qu'il prétend avoir été faites ?

A Répondu que ce rassemblement n'a été fait qu'après les menaces les plus formelles et cela est si vrai que l'on les (a) (1) dédaignées trop longtemps et que Les gens, qui, vieux mêmes et sans aucuns avis vouloient se porter à cette Maison pour la défendre ont été engagés par le maître de la maison à le diférer jusqu'à une Extrémité plus prononcée Exceptée pourtant les maisons menacées En même temps qu'elle, et peut-être quelques personnes mais en si petit nombre qu'elles n'auraient jamais pu faire reprocher un Rassemblement.

Interrogé En quel nombre et de quelles qualités étoient les gens assemblés chez son Père ?

A Répondu, un instant qu'il y en avait environ trois cents, presque tout le reste du temps Beaucoup moins, dix-huit ou vingt gentilshommes, quatre prêtres, deux jeunes ecclésiastiques, le restant en paysans et domestiques des Maisons, Réunis chez le Père du Répondant.

Interrogé si ces différentes Personnes ainsi rappelées Etoient proches voisins de la maison de son père.

A répondu que parmi le peuple, il y en avait depuis environ une Lieue jusqu'à deux Lieues, quant aux Gentilshommes, tous, excepté une famille ou deux, qui étoient à trois ou quatre Lieues au plus, demeuroient à la même distance.

A L'instant a été Représenté au sieur Répondant un Sabre neuf et une ancienne épée ; s'il les connaissoit pour être à lui ?

A Répondu qu'il les Reconnaissoit pour appartenir, savoir L'épée à lui et le sabre au domestique du sieur de Beauregard, arrêté avec lui, son père et son frère.

Qui est tout ce qu'il a voulu dire et Répondre, et Lecture à lui faite de son présent interrogatoire, a dit que ses Réponses a iceluy contiennent vérité..., etc...

A signé sous les protestations et déclarations qu'il n'entend n'avoir cédé qu'à la force en ceddant à son arrestation, et à toute les circonstances qui peuvent suivre

Ainsi signé De Lézardière, troisième fils ; C. M Richard, Jagueneau ci-devant sacriste, Brunet et Trastour greffier....

Soit communiqué, etc...

A Montaigu, le trente Juin, mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé Brunet. Trastour, greffier.

(1) Mot omis dans le texte.

Digitized by Google

7 I. G. — *Grosse de l'Interrogatoire de Jacques Villeneuve, domestique.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le trente Juin sur les six heures du soir.

Nous Etienne-Félix Brunet, etc...

Avons fait venir par devant nous Jacques Villeneuve, domestique, arresté avec les sieurs Robert père et fils accusés d'avoir rassemblé, etc...

.... Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure a dit s'appeler Jacques Villeneuve, domestique du sieur Guerri, demeurant à Lulière, paroisse de Chavagnes, âgé de trente-sept ans ou environ.

Interrogé à quelle fin, il accompagnait les sieurs Robert père et fils.

A Répondu qu'il les accompagnoit par les ordres de son maître, et qu'il devait les accompagner depuis Chavagnes jusqu'au village de la Brossière à une lieue de Chavagnes.

Interrogé s'il sçait où devaient aller lesdits sieurs Robert.

A répondu qu'il n'en sait rien.

Interrogé s'il a connaissance du Rassemblement des gens armés qui a eu lieu chez ledit sieur Robert.

A répondu que non.

Interrogé à quel dessein il portoit un sabre nud lorsqu'il a été arresté.

A répondu qu'il n'avoit point de sabre ni aucune autre arme ; et que c'est le sieur Robert fils aîné qui le portoit.

Interrogé si le sieur Robert a voulu en faire usage lors de son arrestation.

A dit que non.

Que c'est tout ce qu'il a voulu dire et Repondre, et Lecture faite, etc.

...A déclaré ne sçavoir signer.

... Ainsy signé en la minutte. C.-M. Richard, Jagueneau, ci-devant sacriste, Brunet et Trastour.... à Montaigu le trente Juin, etc.

A.-D. P.

*(A suivre).*

Digitized by Google

Digitized by Google

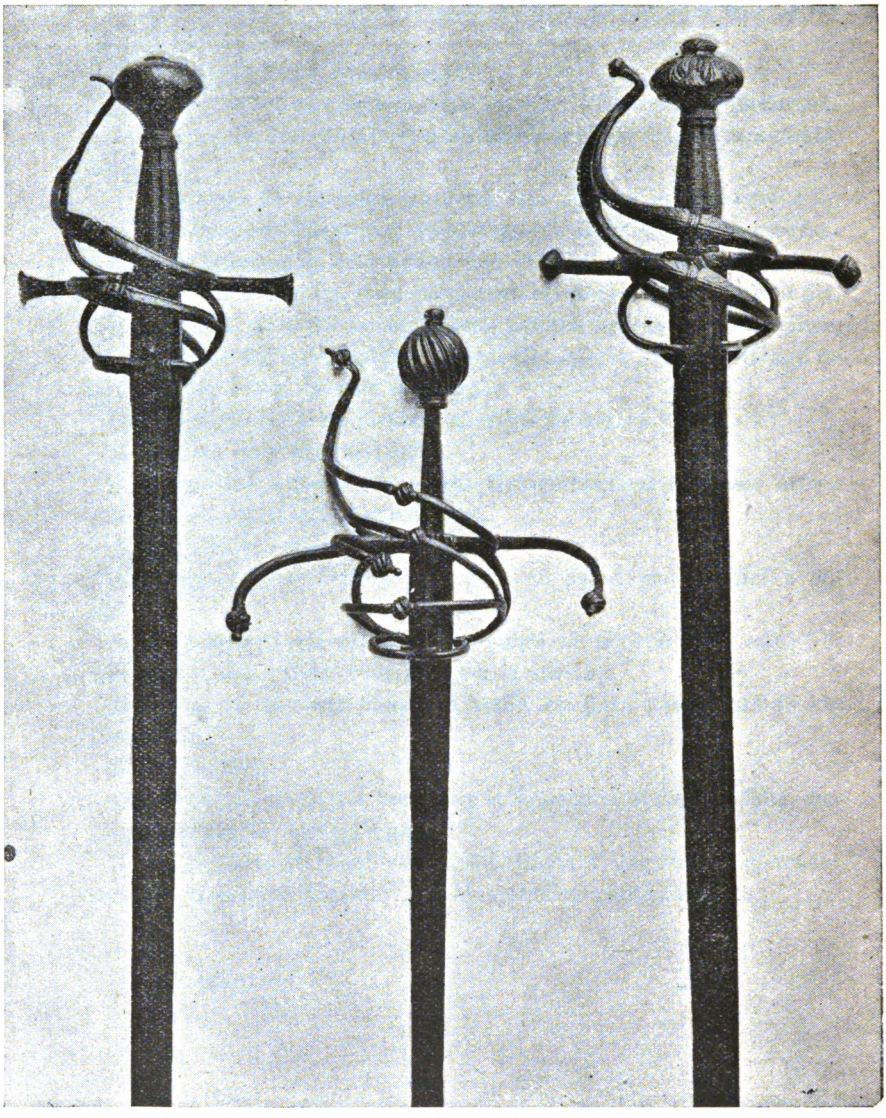

ÉPÉES DU XVI$^{e}$ SIÈCLE

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# LES ARMES OFFENSIVES A TRAVERS LES AGES

## JUSQU'AU XVI$^{e}$ SIÈCLE

(*Suite*) [1]

### L'ÉPÉE EN FER

Les premières épées en fer connues, épées à Antennes, sont contemporaines du bronze et datent de 600 ans avant Jésus-Christ : elles furent trouvées dans le cimetière de Hollstat, de là le nom d'épées Hallstattiennes. Elles sont fort rares : un pêcheur de la Loire nous en a apporté une fort belle, prise dans ses filets. Ces épées en fer de mauvaise qualité ne valent pas celles en bronze, et le fer à cette époque avait une triste réputation ; on ne savait pas le travailler il se rouillait et il fut vite abandonné.

Pendant la période Franque et Mérovingienne le scramasaxe ou couteau remplaçait souvent l'épée. Ce fait est indiscutable, car dans les nombreuses fouilles entreprises par l'abbé Cochet, il constate le petit nombre trouvé ; à peine une sur deux cents

(1) Voir le 2$^{e}$ fascicule de 1911.



Digitized by Google

sépultures ; il en conclut que l'épée était uniquement réservée aux chefs les plus renommés (1).

Tacite fait aussi cette même remarque pour les Germains. L'abbé Cochet constate aussi que le bouclier était fort rare ; il en trouvait un sur quatre cents tombes.

Viollet le Duc constate aussi que les fouilles pratiquées dans la forêt de Compiègne n'ont donné le jour qu'à une ou deux lames assez longues pour porter le nom d'épées. Les deux qui font partie de ma collection sont d'une conservation remarquable et par conséquent de la plus grande rareté.

L'une a conservé une partie de sa poignée en os ou en ivoire; la lame est fort plate, sans filets, très mince, elle a 86 centimètres de longueur. La soie carrée va en se retrécissant, elle a 12 centimètres de longueur, la largueur de la lame est de 4 centimètres ; trouvée en Loire.

L'autre a la pointe très aigue, deux filets sur la côte qui sépare les deux tranchants, même forme et travail que les épées en bronze, les filets vont jusqu'à la pointe, très coupante, sa longueur est de 75 centimètres, largeur de la lame 4 centimètres. La soie est carrée et va aussi en s'amincissant elle a aussi 12 centimètres de longeur.

Ces types étant fort rares, je me permets de les décrire minutieusement.

Voilà donc la première épée qui chassa les Césars ; elle était mince, plate, à double tranchants sans gorge d'évidement, pas de garde. La soie carrée était rivée au bout d'une poignée, en bois, en os ou en corne.

Les Burgondes étaient renommés pour travailler le fer et au VI^e^ siècle l'épée était quelquefois plaquée or et très richement ornée comme celle de Pouan attribuée à Théodoric, celle de notre vieux roi Childéric, et comme celle de Nantes. J'ai eu la bonne fortune de faire rentrer cette dernière dans ma collection ; sa poignée était plaquée et incrustée de fils d'or et d'argent

(1) La Normandie souterraine. — Le tombeau de Chilpéric.

Digitized by Google

alternés. Je n'en parlerai pas puisque j'en ai déjà fait la description (1).

.....

L'Épée représentait la force, et à ce moment-là c'était *tout !* Le Roi, le chef, devait payer de sa personne, en imposer à ses guerriers par son audace et sa valeur. A ce propos, je pense intéresser mes lecteurs en leur citant cet exemple entre mille.

Bertoald, duc des Saxons, venait de former contre les Francs une vaste ligue des tribus établies depuis le Weser jusqu'à l'Elbe. Ne doutant point du succès, il avait résolu de préluder orgueilleusement à sa conquête par un défi solennel au roi des Francs.

L'histoire de cette révolte, conservée par l'auteur des *Gestes de Dagobert* et par l'écrivain anonyme de la *Vie de saint Faron*, évêque de Meaux, semble bien empruntée à quelque chant populaire et national composé à la suite de l'événement. On trouve, en effet, dans ce récit, un ton de sauvage rudesse, un caractère d'héroïsme barbare, qui rappellent les temps les plus antiques de la Germanie. Nous essaierons de traduire quelques passages des narrateurs, en conservant aussi fidèlement que possible leur simplicité originale.

« Dans ce temps-là, dit l'auteur de la *Vie de saint Faron*, la nation saxonne, devenue infidèle et emportée par son humeur farouche, voulut montrer qu'elle avait résolu de n'être plus désormais sous aucune dépendance, et de concert avec son roi, nommé Bertoald, elle envoya des messagers au roi Chlotaire ». Quand les envoyés Saxons arrivèrent en Gaule, Chlotaire tenait sa cour dans la ville de Meaux, une de celles qui venaient d'être détachées du royaume de l'Est. On amena les étrangers en présence du monarque ; il était entouré de ses intimes conseillers, vêtus de leurs manteaux vermeils rehaussés d'or, et parmi eux se trouvait un riche seigneur des bords de la Marne, nommé Faron, qui avait servi autrefois dans le palais de Metz, sous

(1) Une épée Carlovingienne, *Revue du Bas-Poitou*, 1908.

Digitized by Google

Théodebert, petit-fils de Brunechild. On fit silence, et un des ambassadeurs dit, au nom de Bertoald : « Je sais que toi, Chlotaire, tu n'es pas près de réunir tes forces pour combattre avec un cœur brave contre ma puissance, je sais que tu ne mets pas un si grand espoir dans ton faible cœur. C'est pourquoi je ne permettrai point que l'on ravage désormais cette terre qui ne t'appartient plus, mais qui est à moi, et dans laquelle je vais aller avec confiance établir ma glorieuse demeure. Je t'ordonne de venir au-devant de moi afin de me servir de guide dans cette terre que je ne connais pas encore. Là, nous déciderons, moi et les miens, à qui nous ferons la guerre ; car ce n'est pas sur toi ni sur les lâches qui t'environnent que nous ferons l'épreuve de nos armes ».

En écoutant ces paroles Chlotaire fut transporté d'une si vive colère, qu'il ordonna de mettre à mort les audacieux ministres de Bertoald. Faron prévint heureusement l'effet de cette funeste sentence ; mais Chlotaire devait répondre au défi ; sans tarder, il se disposa à marcher contre les Saxons, et envoya dire à son fils Dagobert de prendre les devants à la tête des Austrasiens.

Dagobert ayant passé le Rhin trouva les Saxons campés entre ce fleuve et le Weser. Les deux armées se précipitèrent l'une contre l'autre avec fureur ; les sachs et les francisques s'entrechoquèrent d'une terrible force, et les Austrasiens, malgré leur valeur, commencèrent à tomber en grand nombre autour de Dagobert. Pendant que le jeune roi soutenait vaillamment l'effort de l'ennemi, un Saxon lui déchargea sur la tête un coup de sachs si violent que son casque se rompit et qu'une mèche de ses longs cheveux tomba à terre avec la chair qui les tenait attachés. Un de ses serviteurs, nommé Adtira, s'étant approché aussitôt pour le secourir : « cours vite, lui dit le prince, porte à mon père ces cheveux de ma tête, et dis-lui de venir à notre secours avant que tous les hommes de notre armée ne soient tombés sur le champ de bataille ». Le messager, rapidement emporté par son cheval du côté de la Gaule, trouva Chlotaire campé autour du bourg de Glare, près de Liège, dans la forêt des Ardennes. On

Digitized by Google

était au milieu de la nuit. Adtira ayant fait éveiller le roi lui montra les cheveux de son fils et lui apprit le danger que courait l'armée austrasienne. Chlotaire fit sonner sur-le-champ la trompette d'alarme, et se porta en toute hâte au-delà du Rhin.

Les Saxons avaient repassé le Weser pour se préparer à un nouveau combat et offrir à leurs divinités des libations de bière et des sacrifices. Le bruit s'était déjà répandu parmi eux que le roi Chlotaire avait perdu la vie dans cette première bataille, et cette rumeur parvenue aux oreilles de Bertoald, ne faisait que rendre plus vive la satisfaction orgueilleuse que lui donnait son triomphe. Mais bientôt arriva Chlotaire avec ses guerriers ; les Austrasiens battirent des mains en poussant des cris de joie, et les deux armées franques vinrent se ranger ensemble sur les bords du Weser.

Le chef des Saxons était sur l'autre rive, disposé à livrer une nouvelle bataille. Il demanda ce que signifiait tout ce bruit qu'il entendait ; on lui répondit du bord opposé : le seigneur roi Chlotaire est arrivé, et c'est pour cela que les francs se réjouissent. Alors Bertoald fit entendre de grands éclats de rire. « Vous avez peur, dit-il, et vous êtes assez fous pour vouloir me persuader un mensonge. Ce roi Chlotaire que vous prétendez avoir avec vous, nous savons parfaitement qu'il n'est plus en vie ».

Cependant Chlotaire était sur l'autre rive. Pour cacher sa présence, il avait relevé ses cheveux par dessus sa tête, de manière que son casque les couvrait entièrement. Lorsqu'il entendit les paroles de Bertoald, il enleva le casque, et aussitôt ses cheveux se déroulèrent sur ses épaules, Bertoald reconnut alors que ce guerrier était le roi. Toutefois il se mit à rire de nouveau et cria au prince franc : « Tu étais donc là, faux animal ».

A ces mots Chlotaire ne tint plus de fureur : il s'élança dans le Weser avec son cheval ; le coursier vigoureux fendit comme l'éclair les eaux du fleuve, et le roi, porté à l'autre bord, courut au galop sur l'insolent chef des Saxons. L'armée franque, ayant à sa tête Dagobert et Pépin était entrée dans le fleuve à la suite

Digitized by Google

du roi, mais pendant qu'elle le franchissait lentement, Chlotaire saisit son ennemi au corps. Bertoald se défendit avec force et les deux chefs luttèrent avec de terribles efforts, comme ces guerriers des vieilles poésies barbares qui faisaient tout trembler autour d'eux. Pendant que les deux chefs s'efforçaient de se renverser l'un l'autre, Bertoald dit à son adversaire : « Lâche-» moi, ô roi, de peur que je ne te tue ; si tu es vainqueur, tout le » monde dira que tu as tué Bertoald, ton serviteur, qui était » païen ; si c'est moi qui te donne la mort, alors une étrange » nouvelle sera entendue chez tous les peuples ; on dira que le » brave chef des Francs a péri de la main de son serviteur ». Mais Chlotaire, toujours plus animé, redoublait d'efforts pour terrasser son ennemi. Pendant ce temps, le gros de l'armée franque avait traversé le Weser. Les cavaliers qui arrivèrent les premiers crièrent au roi : « Courage contre ton ennemi, seigneur roi ! » Le combat dura encore longtemps. Le roi des Francs était embarrassé d'une cuirasse et d'une cotte de mailles appesantie par l'eau qui l'avait imbibée. Enfin Chlotaire fit tomber Bertoald et le mit à mort. Il lui coupa la tête, l'enferra au bout de sa lance et revint avec ce trophée vers les siens qui accouraient au-devant de lui. (Huguenin. *Histoire du royaume Mérovingien d'Austrasie*).

Chez tous les peuples de la terre et à toutes les époques de l'histoire l'épée fut toujours le symbole du pouvoir et le signe du commandement.

L'Épée signe de domination parmi les hommes, brillait parmi les autres armes d'une proéminance sans égale : elle était la plus belle de toutes les armes de fer et le plus long de tous les glaives pourtant si multipliés chez les anciens.

C'était par l'épée que se distinguait et le luxe des grands et le talent des artistes. Pour tremper et polir la lame on employait les plus habiles forgerons ; les héros eux-mêmes étaient vantés pour leur talent dans l'art du forgeron, dit M. Rigollet (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Pic.*, tome X, page 172).

Paul Diacre accorde ce talent aux chefs Lombards : « *arma*

Digitized by Google

*quoque præcipua ab eo (alboino) fabricata fuisse a multis hic usque narratur* ». Charlemagne avait une épée brillante de pierreries dont il se servait dans les grandes cérémonies au dire d'Eginhard « *gemmato ense utebatur* ». Louis le Débonnaire en portait une toute étincelante d'or « *Baltheo præcinctus et ense auro fulgente.* (Thegasius, chap. XIX) ». Guillaume de Malmesbury raconte que le roi Ethelstan reçut de son aïeul Alfred une épée saxonne couverte de pierres précieuses avec un fourreau d'or « *gemmato Baltheo ense saxoneio cum vagina aurea* ». (Ducange *Glossarium*, tome 1, page 695, *verbo arma*).

Dans la grande famille Teutonique, l'épée ne se trouve que sur le chef, le seigneur, le leude ou le centenier. Dans les sépultures on pouvait ainsi distinguer la cendre qui avait commandé de celle qui obéissait.

Il faut arriver au règne de Pépin et de Charlemagne pour voir l'épée devenir sérieusement non plus l'arme de quelques chefs privilégiés mais celle de tous les hommes d'armes ; c'est alors qu'elle commence à atteindre un rare degré de perfection ; on se la transmet de père en fils comme une précieuse relique ; elle porte un nom, elle a pour ainsi dire une vie propre car les guerriers qui la possèdent lui adressent des invocations, la prennent à témoin dans leurs serments et en font la glorieuse compagne de leur existence chevaleresque. Elle est devenue l'arme noble par excellence ; les trouvères, les troubadours, les historiens lui consacrent leurs chants et leurs récits : il n'est pas de hauts faits dont elle ne soit susceptible. Robert Guiscard (encore un Normand), de l'illustre famille de Tancrède de Hauteville (1) débarque en Epire à la tête de 30,000 hommes, devant lui se

(1) Tancrède de Hauteville, un pauvre chevalier, eut douze fils tous plus célèbres les uns que les autres par leur vaillance. Guillaume Bras de Fer, Drogon, Homfroi, Roger, Herman, Robert Guiscard, etc. Le monde retentit de leurs exploits. Les trois premiers à la tête de cinq cents chevaliers et sept cents cavaliers Normands sont en face de 60,000 Grecs. Cependant les Grecs hésitent et se troublent ils demandent à traiter, mais les Normands poussent leur cri de guerre avec leurs longues épées ils les mettent en fuite. Ceci ressemble à de la fable et pourtant c'est de l'histoire. C'est de l'histoire tout comme les combats d'Homère, des combats de géants.

Digitized by Google

trouva une armée turque de 50,000 hommes et l'armée grecque commandée par l'empereur Alexis, aussitôt il fait brûler ses vaisseaux et jusqu'au dernier débris de ses bagages puis il s'écrie : « Amis, nous avons nos épées !! Cette terre est à nous! elle sera notre royaume ou notre tombeau ».

Il trouve devant lui les anglo-saxons chassés d'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Guillaume le Bâtard (encore un Normand), qui vient de conquérir l'Angleterre à la bataille d'Hastings, mais rien ne résiste à son épée et à celle de ses compagnons. Les Anglo-Saxons, les Grecs, les Turcs sont mis en fuite et anéantis.

A cette époque, les chevaliers regardaient leurs épées comme fées, d'autres attribuaient à sa fabrication, à sa trempe, certaines qualités qui tiennent du miracle ou du sortilège ; ne voyons-nous pas le brave Roland mourant à Roncevaux faire tous ses efforts afin de briser son épée de crainte qu'elle ne tombe aux mains des Sarrazins, mais il ne peut y parvenir, les cailloux, les roches les plus dures sautaient en éclats sous son tranchant plus ferme que le diamant.

*Rollans ferit el perrun de Sardonie*
*Cruist li acer, ne briset ne n'esgrunie.*

Il explique ce prodige par la vertu des reliques contenues dans le pommeau ; alors il se dit doucement à lui-même : « O Durandal, comme tu es belle et sainte ! En ton pommeau as-tu assez de reliques ? une dent de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de Monseigneur Saint-Denis, et aussi du vêtement de la Vierge Marie, il n'est pas juste que les païens te prennent »... Alors il se couche sur son épée et meurt en la couvrant de son corps de héros. Comme le dit Viollet le Duc, le baron Carlovingien s'adresse à son épée comme les héros de l'Illiade s'adressent à leurs chevaux. L'Épée est un compagnon fidèle, aimé ; impuissant à s'en servir, le guerrier ne veut pas quelle soit deshonorée par la main d'un ennemi ou d'un lâche.

Ces allocutions à l'épée sont fréquentes dans les poèmes

Digitized by Google

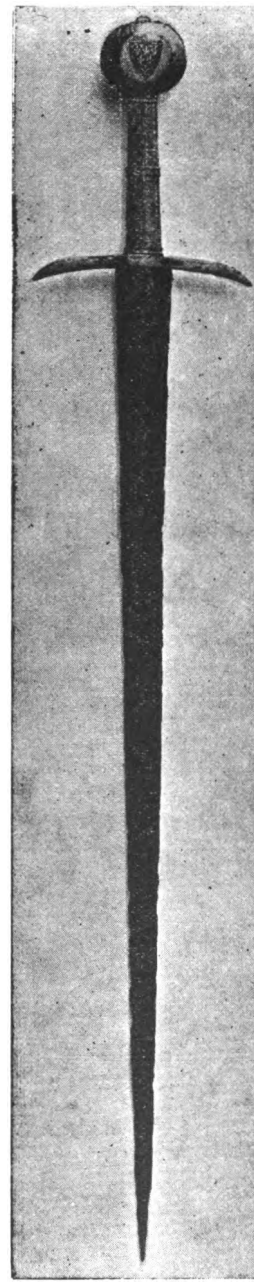

ÉPÉE DE CHARLES V, ROI DE FRANCE
(XIVe Siècle).

Digitized by Google

Digitized by Google

des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Quant Ogier le Danois a reconquis ses armes

« Il regarda son bon haubere dohlier
Sa bone sele et ansdens estries,
Cortain (1) l'espée qi mult fist a prisier
Brans dist li dux, mult vos doi avoir chier
Sus maint païen vos ai fait essaier
Trait le du fuerre mult vi flambier.
Dreche l'amont sus un peron le fiert
Ne le vit fraindre esgriner ne ploier
Mais du peron fist tranchier un quartier ».

Nous n'avons pas ici l'intention de rechercher toutes les citations, toutes les allocutions, toutes les descriptions relatives à l'épée, que nous trouvons dans les chansons et poèmes du Moyen-Age cela nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous nous contenterons seulement d'en inscrire une seule du plus haut intérêt, qui résume en quelques vers les caractères spéciaux attachés à cette arme si antique et si célèbre ; nous y verrons que les pommeaux renfermaient très souvent des reliques, que c'était sur ces pommeaux que se faisaient les serments, et non sur les quillons qui affectaient toujours alors la forme d'une croix : nous apprendrons par ces vers les noms des armes les plus célèbres, nous connaîtrons les armuriers qui forgèrent leurs lames composées d'un acier indestructible ; et nous saurons aussi que des inscriptions indiquant le nom du propriétaire ou du fabricant étaient damasquinées en or ou en argent sur ces lames dans la large gorge d'évidement qui se prolongeait alors jusqu'à la pointe :

« Car l'empereur fit Joiouse (2) aporter
Ce est l'espée où moult se pot fier,
Enz el poing d'or avait ensarclé
Bonnes reliques du cors saint Honoré
Dou bras saint Jorge, qui moult fait louer
A des chevox Nostre-Dame a planté ».

(1) Le nom donné a son épée, Courtain, épée d'Ogier le Danois.

(2) Joiouse Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne.

Digitized by Google

Gaydon possède l'épée d'Olivier, Hauteclère ; et quand il a vaincu Thiébault :

« — Hé bonne espée, quel coutel ai en toi !
Bien soit de l'arme cui tu fus devant moi
C'est d'Olivier, le chevalier cortois ».

Des inscriptions étaient damasquinées en or ou en argent sur la lame.

A son escrin est maintenant alés
Si en trait fors I. branc (1) d'achier letré (2)
Ce dit le letre qui fut el branc letré
Qu'ele fu suer Durandal au puing eler ;
Galans les fist II (3) ans mit a l'ouvrer
X fois les fit en fin ashier couler (4).

Galant, était un des plus illustres armuriers de ces temps reculés ; son nom paraît plusieurs fois dans la citation suivante ainsi que celui de plusieurs autres fabricants célèbres : on y voit aussi les noms de plusieurs épées historiques. Ce récit est tiré du roman de Fierabras composé au XIII[e] siècle. Ce passage qui commence au vers 638 est assez curieux pour que je le donne en entier :

« Fierabras d'Alixandre fut moult de grant fierté :
Il a çainte l'espée au senestre costé,
Puis il a pendu Bautisme à l'archon noiclé (5),
Et d'autre part Garbain au puing d'or esmeré (6).
De ceux qui les forgierent vous dirai vérité,
Car ils furent III frere tout d'un pere engerré.
Galans en fu li uns, ce dist l'autorité ;
Munificans fu l'autres, sans point de fausté ;

(1) Branc veut dire épée.

(2) Letré, inscription.

(3) On voit le temps que passait un armurier a confectionner une épée.

(4) Ce vers indique que l'acier fondu était déjà connu à cette époque et que ces lames étaient ainsi fabriquées.

(5) Cottin indique qu'il avait deux épées, l'une à son côté, l'autre a l'arçon de sa selle. Joinville constate le même fait.

(6) Il en a une troisième sous le nom de Garbain avec poignée d'or ou dorée ; c'était un véritable arsenal ! !

Digitized by Google

Aurisas fu li tiers, ce dit-on par verté.
Ceulx firent, IX espées dont on a moult parlé ;
Aurisas fit Baptesme au puing d'or esmeré,
Et Plorance et Garbain, dont li branc sont tempré ;
XII ans i mist auchois que fuisent esmeré.
Et Munificans fist Durendal au puing cler,
Musagine et Courtain, ki sont de grant bonté,
Dont Ogiers li Danois en a maint coup donné,
Et Galans fist Floberge à l'acier atempré,
Hauteclere et Joiouse, où moult ot digneté ;
Cele tient Karlemaines longuement en certé.

Dans un roman poème de Raoul de Cambrai, chap. XX, il est encore dit :

Le Roys cainst l'espée fort et dure

On peut voir d'après ces diverses citations combien on attachait alors d'importance à la fabrication de l'épée. Les lames les mieux travaillées, les plus réussies comme trempe et battage étaient incrustées d'ornements niellés d'or ou d'argent ; elles recevaient un nom comme en une sorte de baptême et les reliques des saints les plus vénérés s'enchassaient dans une cavité réservée au centre du pommeau ou dans de petites capsules d'or encastrées dans la lame elle-même.

Le possesseur de ces pièces exceptionnelles sentait redoubler son courage et sa valeur tant il avait de confiance dans la vertu et les qualités matérielles de ces armes merveilleusement conditionnées par les plus célèbres fabricants d'alors. J'ai décrit très minutieusement le travail de damasquinage et d'aciérage de ces lames dans la notice « *Une épée Carlovingienne* (Lafolye, imprimeur, Vannes, 1906) ».

« Jeanne d'Arc elle-même, cette sainte et héroïque jeune fille » à laquelle la France du XV^e^ siècle dut son salut, avait foi dans » la puissance de ces armes miraculeuses et privilégiées. Sa » première démarche consiste en effet à aller quérir une certaine » épée qu'elle a vue en songe : « Ceste dite Pucelle, après qu'elle » oult été examinée, requist au roy qu'il lui ploust bailler l'un » de ses armeuriers pour aller à Saincte Katherine de Fierbois

Digitized by Google

» quérir une espée qui estoit en certain lieu de l'Eglise, venue » par la grâce de Dieu et en laquelle avoit emprainte de chaque » costé cinq croix, laquelle chose luy fut adcordée, en luy » demandant par le roy se elle oncques esté au dit lieu, comment » elle savoit la dite espée estre telle, et comment elle y avait » esté apportée. A quoy respondit que oncques n'avoit esté ni » entré en l'Eglise de dite Sainte Katherine, mais bien sçavoit » que icelle espée y estoit entre plusieurs vieilles ferrailles, » comme elle le scavoit par révélation divine, et que par le » moien d'icelle espée devoit expeller les ennemis du royaulme » de France, et mener le roy enoindre et couronner en la ville » de Rains (1) ».

Pour ne pas allonger par trop ces recherches, je termine ici les citations qui prouvent quelle importance on attacha pendant tout le moyen-âge à la possession de ces armes d'élite ; disons seulement que tout récemment la Société des Bibliophiles Bretons vient de publier un roman-pòème, complètement inédit, sur la conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin. Comme dans toutes les œuvres littéraires de cette époque le rôle de l'épée rayonne perpétuellement dans tous les faits et gestes des héros, qui peuplent cette curieuse légende des temps passés ; jusqu'à la fin du moyen-âge elle fut l'emblême de la force et de la puissance, or comme la force constituait alors le droit il en résultait que le glaive avait ce caractère sacré dont nous venons de parler. La devise *Deo duce ferro comite* était gravée sur celui du farouche Blaise de Montluc. « La loi demande l'usage » lit-on sur la lame de Puyviault, — l'emblême de la maison de Lorraine était un bras armé sortant des nues avec la légende *fecit potentiam in brachio suo.*

Faire l'histoire de l'épée, des modifications que subit sa forme depuis les derniers carlovingiens jusqu'à Louis XI, c'est faire celle de la Société féodale en Europe.

(1) Jean Chartier, Chron. de Charles VII.

Digitized by Google

Dès le règne de Childéric les armuriers et fourbisseurs (1) s'ingénieront à développer une ornementation très fine et très originale de niellure et de sertissure d'or ou d'argent sur les pommeaux et les quillons. Cette ornementation était surtout réservée pour les pièces d'élites fabriquées pour les comtes et puissants barons de l'époque. Telle devait être sans aucun doute la belle épée qu'un hasard extraordinaire fit tomber entre les mains de mon père le 17 Février 1881. Elle fut trouvée par un dragueur, dans la Charente, à Taillebourg, près de la pyramide anglaise. Cette arme extraordinaire comme conservation (2) et dimension, mesure quatre-vingt-dix-sept centimètres dans sa plus grande longueur. Sa largeur au talon est de six centimètres : elle date très certainement de l'époque Carolingienne, il suffit de voir la forme du pommeau et du quillon pour s'en convaincre ainsi que la large gorge d'évidement qui se profile depuis le talon jusqu'à la pointe de l'arme.

Cette fonte n'est pas retaillée c'est-à-dire ne possède pas une pointe formant un triangle plus ou moins aigu ; les tranchants suivent deux lignes droites se rapprochant et terminées par un arrondi, planche VI, n° 1. Son poids est très fort car elle pèse encore trois livres malgré l'absence de la fusée dont on voit encore queiques portions sur la soie de la lame.

Toute la pesanteur se trouve rejetée dans la lame, car le pommeau à l'encontre de ceux des XII^e^ XIII^e^ XIX^e^ et XV^e^ siècles ne contrebalance pas le poids de la lame et donne par conséquent à celle-ci une telle force, comme taille que rien ne devait pouvoir lui résister, mais il fallait un bras bien plus vigoureux. C'est avec une arme de cette nature que Pepin le Bref, vers 752, en présence des seigneurs de toute sa Cour, dans l'abbaye de

(1) Je ne crains pas d'employer ce mot car dans le poème de la conquête de la Bretagne par Charlemagne, nous voyons continuellement les guerriers prendre leurs épées dont les brancs sont d'acier fourbys.

(2) Au moment de sa découverte elle était complètement recouverte d'un dépôt calcaire mêlé de graviers silicieux blancs et d'une excessive dureté ; cette couche qui atteignait par fois 5 ou 6 millimètres fut enlevée en la plongeant dans un bain d'acide.

Digitized by Google

Ferrières en Gâtinois, où il leur donnait la représentation d'un combat de bêtes féroces, dut trancher d'un seul coup la tête d'un énorme lion en entamant même celle du taureau qu'il étranglait; il put à la suite de cet exploit dire avec fierté à son entourage : « Suis-je digne d'être votre roi? » Cette parole avait sa raison d'être à une époque où l'adresse dans les exercices du corps et la force brutale s'estimaient bien plus que toute valeur intellectuelle.

Le pommeau et les quillons sont ornés de niellures et entrelacs incrustés d'argent. Sur la lame une inscription en lettres fleuries du VIII[e] au IX[e] siècle de près d'un centimètre de hauteur. On y lit : *Ragondi cõm* avec une abréviation sur Cõm pour Comes ou Comiti ; de l'autre côté de la lame dans un monogramme on peut déchiffrer le mot Spatha, puis D. M. I. pour Domini, puis quatre ornements dans le style des entrelacs Carlovingiens gravés sur des pierres tombales ou dessinés dans des manuscrits.

L'inscription complète est donc traduite : « L'épée du seigneur comte Ragonde ou Ragon ».

Le mot Ragondi est au datif comme dans une inscription murale découverte dans l'hypogée Martyrium de Poitiers :

*Memoria Mellebandi abbi*

et dans une inscription trouvée à Saintes en 1880 :

*Memoria Oronti.*

Quel pouvait être ce comte Ragonde ou Ragon, contemporain du grand Charlemagne et des illustres preux de cette époque ?

Le glossaire de Ducange ne nous a fourni aucun nom analogue, mais ce qui nous fait supposer que c'est un nom franc, c'est que tout près de nous au Pouzac, commune de la Chapelle-Thémer, il existe une famille de paysan qui porte le même nom Ragon. Personne n'ignore que parmi les familles de culti-

Digitized by Google

vateurs il existe encore des noms remontant à la plus haute antiquité.

Je possède six autres épées de ce type mais moins belles.

.....

Les premières épées du moyen-âge étaient surtout des épées de taille elles n'ont plus du tout comme lames le même aspect que les épées d'estoc qui vinrent ensuite. J'ai décrit une des plus belles épées d'estoc du XIV^e^ siècle qui existe ; son galbe est merveilleux, sa poignée, sa fusée plaquées or sont des bijoux d'orfèvrerie. D'un côté du pommeau on voit l'écusson du chevalier, de l'autre une relique sous un cristal de roche (1).

Les collections d'armes antérieures au XVI^e^ siècle sont fort peu nombreuses ; si les épées du XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles sont moins couvertes d'ornements, de ciselures, elles l'emportent de beaucoup sur les autres par la beauté et la pureté de leurs lignes.

Je citerai encore ma plus belle épée d'estoc du XIV^e^, celle du Dauphin de France, fils de Jean II le Bon, plus tard roi de France, sous le nom de Charles V le Sage. Sur le large pommeau plaqué d'or on voit l'écu fleurdelysé de France. Aucune description ne pourrait rendre l'élégance et la robustesse de cette arme (voir l'héliogravure). La fusée en cuivre rouge doré est couverte de petits fleurons burinés dans des petits compartiments carrés et ciselés merveilleusement. Cette belle arme fut trouvée vers 1874 à côté d'une autre à peu près semblable aussi riche de dorure et de ciselure, seulement sur le pommeau de cette dernière l'écusson portait un lion grimpant. Il est probable que les deux champions avaient succombé dans la même rencontre. Ces deux belles pièces furent portées en ville et vendues fort cher pour l'époque. Mon père et B. Fillon, désolés d'avoir laissé échapper deux épées aussi rares firent l'impossible mais

(1) Epée du sire de Mourand. — *Revue du Bas-Poitou*, 1909.

Digitized by Google

tout fut inutile, on ne voulut même pas leur communiquer ces armes rarissimes.... le temps fait bien des choses ; après de nombreuses recherches et démarches j'ai pu les retrouver. L'une est aujourd'hui dans la belle collection de M. Foulc, l'autre dans la mienne. Cette épée historique a une longueur totale de 91 centimètres 1/2, largeur de la lame au talon 4 centimètres 1/4, largeur du pommeau 6 centimètres 1/4 ; longueur des quillons 16 centimètres, longueur de la fusée 11 centimètres 1/4, poids 2 livres 50 grammes. Après la funeste bataille de Poitiers, le Dauphin, en retraite, à la tête de quelques débris de l'armée française, la perdit probablement en cherchant à forcer le gué de Velluire gardé par les Anglais.

C^te^ R. DE ROCHEBRUNE.

*(A suivre).*

Digitized by Google

# LES LÉGENDES DU BAS-POITOU

## LA VIERGE DE RÉAUMUR

Quand nos paysans de Vendée entendent prononcer le nom de Réaumur ce n'est point, croyez-le, vers le célèbre physicien Ferchaut de Réaumur que se porte leur pensée ; non, mais elle s'en va tout droit se reposer dans un vallon plein d'ombre et de fraîcheur où les oiseaux chantent toujours en des buissons toujours fleuris, où, par dessus les chemins creux, les grands ormeaux et les vieux chênes rejoignent l'ogive de leurs rameaux comme des doigts enlacés d'aïeules en prière, pour vous conduire au seuil d'un bien humble sanctuaire au pied duquel une source murmure en coulant.

Notre-Dame de Réaumur ! pauvre toute petite chapelle vers laquelle pourtant, plus que vers bien des cathédrales, les pélerins viennent chaque année par milliers joindre les mains et ployer les genoux ! Et cela se fait depuis des siècles et des siècles, depuis que la source... Mais écoutez plutôt la jolie légende de la Vierge de Réaumur :

C'était au temps du bon roi saint Louis, peut être même avant, en une année ou la sécheresse était si grande que toutes les sources et les puits du pays étaient à sec et que, dans les étables



Digitized by Google

et les prés, les bestiaux périssaient de misère comme les mouches aux premiers froids d'automne.

Or, cette année-là, sous le soleil de plomb du plein été, un baron du Bas-Poitou, suivi de ses hommes d'armes revenait de guerroyer en un lointain pays. La troisième heure du soir était passée et depuis le matin les vallons et les coteaux s'étaient succédés sous les pas lourds des soudards sans qu'ils aient pu trouver une seule goutte d'eau pour se désaltérer.

« Ayez bonne patience, leur disait le chevalier, voilà que nous arrivons à la vallée du Lay, vous pourrez bientôt y boire à votre aise ».

Mais le petit fleuve était à sec, à peine y trouvèrent-ils un peu de boue !

Déçus dans leur espérance et torturés de soif, ces hommes endurcis pourtant à toutes les fatigues des rudes guerres de cette époque, délaçant les hauberts et jetant les lourdes armes se couchèrent, découragés, sur l'herbe brûlée du rivage en disant à leur chef :

« Beau Sire ! nous n'irons pas plus loin : mieux vaut pour nous attendre ici la mort en repos que de traîner encore inutilement notre misère ».

Le bon chevalier, souffrant lui-même comme eux, sentit les larmes le gagner ; pourtant se souvenant qu'en ce jour-là se trouvait une fête de Notre-Dame : « Mes compagnons, dit-il à ses hommes, ne laissez pas votre courage s'en aller en déroute avant de prier Madame la Vierge Marie que l'on fête en cette journée afin qu'elle nous apporte aide et secours ».

Et descendant de son cheval il fléchit les deux genoux disant : « Douce Dame de Paradis. Vierge compatissante, au nom de votre fils qui clamait aussi la soif dans les affres de sa crucifixion, je vous conjure de venir à notre secours en charitable Mère, de sauver nos corps chétifs et de prendre en pitié nos âmes, vous promettant, foi de noble homme, de bâtir chapelle en votre honneur à l'endroit où mes gens se pourront promptement désaltérer ».

Digitized by Google

Or, comme il finissait ainsi sa prière, il vit deux petits bergerets qui, ayant laissé leurs maigres moutons brouter les mousses au coteau des Guichelaines, étaient descendus dans le chemin creux pour voir les hommes d'armes ; et voilà qu'il aperçut en même temps que l'un d'eux s'amusait à recueillir dans le creux de sa main quelques gouttes d'eau qui suintaient une à une du talus rocheux.

Prenant sa monture à la bride, le baron se dirigea vers eux, mais à peine les eût-il rejoints qu'il entendit frapper comme un grand coup dans l'épaisseur du roc pendant qu'une gerbe d'eau, jaillissant tout à coup, inondait son armure et son cheval.

A cette vue les gens d'armes, se relèvent, se précipitent et se pressent avec mille cris de joie vers la source merveilleuse ! mais en les voyant se bousculer ainsi l'un des petits bergers leur crie : « Ne poussez-pas, mes seigneurs ! ne poussez pas : vous allez faire mouiller la Dame ! »

Tous s'arrêtèrent stupéfaits !...

La Dame !... Quelle Dame ?...

Les hommes d'armes et le baron même ne voyaient rien... rien que le garçonnet qui s'approchait respectueusement à côté de la source, tout près du roc sur lequel l'instant d'après, tous voyaient très distinctement l'empreinte d'un pied profondément incrustée !

La Vierge secourable venait de remonter au ciel !

Quand les rudes soudards eurent apaisé leur soif et qu'ils eurent longuement prié, leur chef leur tendit les mains en disant :

« Bons compagnons, continuez seuls votre voyage et quand vous serez arrivés au terme, dites à ceux de ma maison que fidèle au vœu que j'ai fait en notre nom à tous, je resterai céans jusqu'au jour où le rocher d'où la source découle portera chapelle de Notre-Dame ».

Il fit plus encore car la chapelle ayant été bâtie, il consacra sa vie à Dieu en un petit ermitage qu'il construisit tout près de là et devint dans la suite le premier prieur curé de Réaumur.

Digitized by Google

Depuis cette époque la petite chapelle est toujours demeurée l'un des sanctuaires les plus vénérés du Bas-Poitou. Les vieillards racontent qu'au temps des troubles sanglants de la Révolution la statue de la Vierge qui trône en la chapelle ayant été emportée et cachée dans une ferme voisine, la belle source, tant abondante pourtant, cessa tout à coup de couler jusqu'à ce que, plusieurs années après, la statue fut remise à l'endroit où, depuis tant de siècles, le peuple de Vendée venait la vénérer.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Digitized by Google

# LEÇONS DE CHOSES

## (LÉGENDE ANTIQUE)

— Le jeune sculpteur grec a déserté Lesbos
Où les femmes aux longs cheveux blonds sont trop belles,
Et vainement pour lui les prêtresses d'Eros
Lascives ont dansé leurs danses parallèles.

— Il a fui s'arrachant à l'Eden enchanté,
Au ciel clair de féérie, aux décors grandioses,
Aux parfums du cytise et du myrthe vanté,
Nuitamment parmi les buissons de laurier-roses.

— Il a fui, le travail le hante, en quelques jours
Sur une humble galère à la coque allégée
Il aborde en Attique après mille détours,
Ayant seul traversé toute la mer Egée.

— Là, soudain l'envahit un immense regret
Dans son isolement à qui dire sa peine ?
A qui de son amour confier le secret ?
Son cœur est demeuré là-bas à Mitylène.

— Mitylène où sous les oliviers toujours verts
Passe à demi voilée en son peplum de neige
La vierge aux tresses d'or, aux chatoyants yeux pers
Qui le soir vient chanter sa partie au chorège.

— Mitylène où sous le printemps de chaque nuit
Une volupté douce envahit jusqu'aux moëlles
Où l'on aime à s'aimer, tranquille, loin du bruit
A la lueur tremblante et folle des étoiles.

Digitized by Google

— Il souffre et cependant oriente ses pas
Vers Athènes ; l'on doit encore le connaître
Dans la ville, il ira chez le grand Phidias
Sûr de trouver accueil au toit de son vieux maître.

— Il arrive, aussitôt le statuaire divin
L'embrasse et le reçoit comme l'enfant prodigue :
— « Élève préféré, goûte mon meilleur vin
Et sur mon meilleur lit repose ta fatigue ».

— « En te quittant jadis, maître, je suis allé
Etudier les arts dans l'Ile fortunée
Où Terpandre, Arion, Erinne ont modulé
Leurs vers troublants, je fus oisif toute une année.

Je connus le plaisir intense, immodéré
Car j'étais l'assidu des fêtes consacrées
Au culte d'Aphodite ou l'on boit enivré
Le nectar odorant sur des lèvres pourprées.

Je vis tresser pour moi des couronnes de fleurs,
Sans davantage m'émouvoir car j'étais homme,
De combats variés j'eus souvent les honneurs
Sans en être plus fier que les autres en somme.

J'eus de braves amis, dévoués, généreux,
Fidèles, j'eus parfois des caresses de femme
Qui me semblaient jouets ; j'étais vraiment heureux,
Jusqu'à l'heure ou survint Celle qui prit mon âme !

— Je souffre maintenant ô maître est-ce la loi ?
Comme le condamné qui pousse la trirème
Je vois fuir ma gaîté, par grâce dis pourquoi,
Est-ce qu'on souffre ainsi toujours, lorsque l'on aime ? ?

— Sans répondre, à ces mots Phidias se leva,
Se dirigeant vers deux ébauches de statues
De femmes, il prit son martelet, cisela
Le visage et le corps de ces deux femmes nues.

— De la première il fit l'ange de la Pitié
Qui pardonne et modère un trop fougueux délire,
Et plaçant sur sa bouche un large et bon sourire
Il inscrivit au bas ce seul mot : Amitié.

Digitized by Google

Puis se tournant vers l'autre il y mit plus de charmes
Plus de grâce et plus de finesse de contour.
Mais il mit dans ses yeux plus tristes, quelques larmes
Et sur le socle blanc il écrivit : Amour.

L. B. DE St-M.

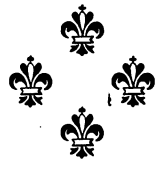

Digitized by Google

LES

# CHATEAUX ET LOGIS VENDÉENS

## PRÉFACE

A MARCEL FLEURY.

Vous me demandez, mon cher ami, de présenter au public l'Album que vous venez de consacrer aux CHATEAUX ET LOGIS VENDÉENS. Rien ne pouvait m'être plus agréable. Vous savez combien j'aime notre terre vendéenne, son passé et ses gloires ; et de quelle affectueuse sympathie j'accompagne la marche grandissante de votre talent.

S'il ne m'est pas permis de dire ici de ce talent ce que tout le monde en pense, laissez-moi du moins vous féliciter hautement d'avoir, en gravant ces nouveaux et charmants feuillets, apporté une précieuse contribution à l'œuvre éminemment patriotique qui sollicite à l'heure actuelle les lettrés et les artistes les plus qualifiés.

Vous avez pensé comme eux, qu'à une époque où un vandalisme outrancier sévit sur la Province comme sur la Grand'Ville, il n'était que temps de fixer sur le cuivre l'image des Monuments qui évoquent en nous les plus vivants souvenirs de notre histoire.

Digitized by Google

La Vendée n'a point échappé à ce que l'on a, avec raison, appelé un véritable péril national : chaque jour en emporte un lambeau ; et, comme partout, le temps y fait son œuvre de lente destruction, quand ce ne sont pas les hommes qui plus violemment encore en accomplissent la sauvage besogne.

De tous les châteaux, de toutes les abbayes, qui peuplaient naguère nos campagnes et redisaient si excellemment les hauts faits de nos aïeux et le merveilleux labeur de nos moines, les guerres de Religion, la Fronde et la Révolution en ont laissé bien peu debout. Et cependant le vandalisme contemporain a trouvé moyen de parachever encore cette œuvre destructrice.

J'ai hâte néanmoins d'ajouter qu'il s'est heureusement trouvé en notre pays des hommes, assez soucieux des beautés architecturales qu'ils détenaient, et des souvenirs que ces pierres rappelaient, pour en relever les ruines et leur restituer leur splendeur passée.

A eux comme à vous, mon cher ami, doivent aller les félicitations et la reconnaissance de tous ceux qui comme moi ont un culte profond pour les belles choses du terroir et qui aiment à évoquer l'âme saine et héroïque du passé.

L'élégant *Album des Châteaux et Logis Vendéens* s'ouvre sur une remarquable vue de l'*Entrée des Roches-Baritaud*, jolie demeure seigneuriale du xv^e^ siècle, tout emplie du souvenir des Châteaubriand et des Beauharnais.

De ce château incendié en 1793 par les Colonnes Infernales, il subsiste encore des parties intéressantes: le donjon de forme pentagonale ainsi que le portail voûté d'ogive et flanqué de deux tours rondes crénelées que représentent les planches VIII et XLVII. Des douves profondes et ombragées de puissantes frondaisons baignent le pied des hauts murs bastionnés ajoutés au xvi^e^ siècle. Le savant archiviste, M. Paul Marchegay, en avait commencé la restauration, que son neveu, M. Louis Marchegay, ancien député de la Vendée, vient d'achever avec un goût des plus affinés.

Digitized by Google

Puis, successivement, le burin habile et combien varié de Marcel Fleury, fait défiler sous nos yeux charmés :

Le *Château de Maillezais*, demeure moderne édifiée au milieu des ruines de l'ancienne abbaye de ce nom par notre érudit ami M. Edgar Bourloton, entre les mains duquel l'heureux hasard des enchères les fit passer en 1872. C'est là, que dans le calme de la vie champêtre, il traça l'histoire encore inédite de cette puissante abbaye bénédictine, en continuant les traditions littéraires inaugurées en ce lieu par le moine chroniqueur Pierre de Maillezais, par Rabelais et Agrippa d'Aubigné.

Le *Logis de Beauregard*, qui cache la modestie de ses antiques murailles sous un épais manteau de lierre et qui semble tout surpris de l'honneur que lui accorde l'artiste en le faisant voisiner avec les plus belles demeures vendéennes d'hier et d'aujourd'hui ; Beauregard, et ses séculaires charmilles si joliment chantées par le poète-ami, Alphonse de Chateaubriant, et d'où s'exhale comme un parfum de la vieille Vendée.

La *Fosse de Foussais*, appartenant à M. Gabriel Gambier, faite des débris d'une ancienne demeure féodale, dont la planche III nous signale les intéressants vestiges et notamment l'entrée d'une superbe cave voûtée en ogive ; la *Fosse*, dont le nom évoque le souvenir de deux personnages célèbres du Bas-Poitou, le mathématicien Viète et l'historien Paul de Vendée.

Le *Château de Saint-Hilaire*, à Chaillé-les-Marais, où l'aimable docteur Fleury consacre au culte des Lettres le peu de loisirs que lui laisse le soin de ses malades.

La *Maison dite d'Henri IV*, à Fontenay-le-Comte, appelée aussi *Mille-Perthuis*, en raison de l'intéressante décoration XVI^e^ siècle, dont l'orna son architecte, et où la tradition populaire veut — sans doute à tort — qu'Henri IV soit descendu lorsqu'il vint mettre le siège devant Fontenay en 1587.

Les planches VI, XI et XX nous conduisent vers les riants bords de la Vie, où sur un sommet escarpé se dresse une des plus admirables ruines de la Vendée, tant par sa position pittoresque que par l'élégance de son architecture. Du splendide

Digitized by Google

*Château Renaissance d'Apremont*, construit au XVI^e^ siècle par l'amiral Philippe de Chabot, et qu'habitèrent plus tard les La Trémoïlle, le vandalisme inconscient d'un de ses derniers possesseurs, Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, n'a laissé subsister que deux magnifiques tours et la chapelle que l'artiste nous fait admirer sous leurs différents aspects.

De la même époque, mais de prétentions plus modestes, est le *Manoir de la Girardie* (pl. VII et XXXII). Située sur le penchant d'un coteau boisé, au pied duquel serpentent les eaux de la Longève, la Girardie fut construite par les Girard de Beaurepaire, dont l'un des descendants prit une part héroïque à l'Insurrection vendéenne.

Au-dessus du portail d'entrée se lit cette curieuse devise : « *Qui rit et rapporte de ceste mayson, lui defant-on la porte* ».

Nous voici transportés en pleine forêt de Vouvant.

Sur la cime abrupte du Roc Saint-Luc, qui domine superbement le cours sinueux de la Vendée, s'élève l'élégant cottage de M. le comte Espierre. Par les fenêtres entr'ouvertes sur la vallée nous admirons le merveilleux panorama qui se déroule sous nos yeux, et nous passons au *Château de la Chabotterie*, en Saint-Sulpice-le-Verdon (pl. X. XXXIII et XXXIV).

Cette belle et curieuse habitation, dont la construction remonte aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, est peut-être la plus ancienne du Bas-Poitou qui soit encore habitée de nos jours. Elle paraît avoir été mêlée à tous les événements les plus mouvementés de notre histoire régionale, mais c'est plus particulièrement à l'Insurrection vendéenne qu'elle doit sa célébrité. A quelques pas de là, en effet, dans les fourrés de l'Essart, Charette traqué par quatre colonnes républicaines, livra son dernier combat, et c'est dans la cuisine du château, qu'après sa capture par les soldats de Travot, l'héroïque général vendéen, couvert de blessures, reçut les premiers pansements.

Digitized by Google

La Chabotterie appartient à M. de Goué, dont le fils, notre ami, Alain de Goué, a fait revivre en d'émouvantes pages, scrupuleusement documentées, tous les détails de ce dernier chapitre de la Grande Epopée vendéenne.

Le *Château de la Mouée*, qui fait suite à la Chabotterie (pl. XII et XLVIII), est une des habitations modernes dont la Vendée a le plus le droit de s'enorgueillir. Il fut construit dans le style Renaissance, sur les plans de M. Libaudière, par le regretté marquis de Lespinay, alors député de la Vendée, dont le souvenir restera toujours vivant dans cette contrée. La décoration intérieure du château est en parfaite harmonie avec la splendeur architecturale du dehors, et la planche XLVIII qui représente une vue de l'escalier prise dans le hall, nous en fournit une magnifique preuve. En remarque de la planche XII, l'artiste a gravé une très belle chimère, qui fait partie de l'ornementation de la façade Nord et qui supporte l'écusson des Lespinay, avec leur devise : « *Sequamur quo fata vocant* ».

La *Tour Mélusine à Vouvant* (pl. XIII). C'est tout ce qui reste de l'ancien château de Vouvant, que l'on considérait à juste titre comme l'un des plus formidables du Moyen-Age. On attribue la construction de cette tour, élevée vers la fin du XVIII[e] siècle à Eustache Chabot, femme de Guy de Lusignan — la fameuse fée Mélusine, dont on conte encore dans les veillées d'hiver les fabuleuses prouesses.

Autrement souriante et gracieuse est la silhouette du château de Bois-Corbeau (pl. XIV), en Saint-Hilaire-de-Loulay, qu'habite le baron Taylor. Sa construction première date du XV[e] siècle. Détruit en partie pendant la Révolution, il fut réparé par le vicomte Arnaud de Cornulier, qui l'avait acheté en 1817. A la mort de son fils, le domaine échut à Léonie de Cornulier, comtesse de Villebois-Mareuil ; et c'est là que vécut les meilleures années de son enfance et de sa jeunesse Georges de Villebois-Mareuil, l'héroïque colonel mort glorieusement au Transvaal en 1900. Sa fille, la baronne Taylor, a pieusement réuni au Bois-Corbeau tous les souvenirs qui rappellent sa mémoire.

Digitized by Google

Une restauration récente a rendu au château sa physionomie primitive et son cachet « Louis XVI vendéen » par le dégagement des lignes architecturales, la mise en valeur du granit et le tracé des parterres à la française.

Au sein d'un frais et joli paysage, la planche XV, représente l'image du *Bois-Tiffrais*, château moderne appartenant à M. Bage et qu'habita longtemps une branche de la famille Des Nouhes, une des plus anciennes maisons de noblesse bas-poitevine.

Moderne est également le magnifique château Renaissance de la *Fauconnière* (pl. XVI), qui appartient à Mme la comtesse Romée de Villeneuve-Esclapon et dont un deuil récent vient de voiler de crêpe la belle et imposante architecture.

La *Bonnelière* (pl. XVII, XXXVII et XXXVIII), nous ramène aux XVIIe et XVIIIe siècles. Avec sa grande avenue, son pont-levis, sa porte monumentale et ses douves profondes, cette demeure enfouie dans la verdure et baignée d'eaux vives, présente tous les caractères de la vieille gentilhommière vendéenne. Sur le fronton de l'entrée sont sculptées les armes des La Grossetière, seigneurs huguenots, et leur devise :

*Dieu est avec nous*
*Qui sera contre nous ?*

Et de fait, la Bonnelière paraît avoir échappé comme par miracle, aux déprédations qui ont fait en notre pays tant de ruines. A l'intérieur, on peut encore admirer une magnifique rampe en fer forgé et un curieux vitrail Renaissance, que MM. Coquillaud et Mangou, les propriétaires actuels, conservent pieusement.

De l'importante *Abbaye de Trizais*, fondée au XIIe siècle par un seigneur de Mareuil, et que malmena quelque peu au XVIe M. de la Roche-Louherie, Béjarry, dit Bras-de-Fer, il ne reste plus aujourd'hui que quelques murs délabrés de la salle capitulaire voûtée d'ogives et les vestiges d'une chapelle trans-

Digitized by Google

formée en grange. La planche XVIII en donne une fidèle et intéressante image.

Voici à l'orée de la Forêt de Vouvant, et tout à côté de la coquette bourgade de l'Orbrie, le *vieux Logis des Arçonnières*, à M. Chobillon ; logis qui fut le berceau de la famille Brunetière et où vint parfois se reposer de son labeur littéraire le grand académicien qui a illustré ce nom.

Avec les planches XXI, XXIII, XXIX et XLII, nous pénétrons dans les magnifiques *Ruines de l'Abbaye de la Grainetière*, dont une importante étude gravée du cloître roman, exposée au dernier Salon des Artistes français, a valu à l'auteur de cet Album une récompense si méritée.

En dehors de ce cloître, il reste à la Grainetière des débris qui valaient la peine d'être dessinés et qui dénotent encore l'antique origine et l'importance considérable de ce vieux monastère. Signalons notamment la « Tour à l'Abbé » (pl. XXIX) où la tradition veut que l'abbé Prévost ait écrit sa *Manon Lescaut*, et une portion de l'abside de l'église abbatiale, naguère couronnée d'un clocher octogonal aujourd'hui disparu.

Sur les bords poétiques de la Longève et à l'ombre du château de l'Hermenault, qui fut autrefois la Maison des Champs des évêques de la Rochelle, la planche XXII, nous montre encadré d'arbres puissants l'intéressant et hospitalier *Logis de M. Baron*.

Le *Château des Essarts*, auquel Marcel Fleury a consacré les planches XXIV, XXXV et XXXVI, n'est plus l'audacieux nid d'aigles accroupi sur d'âpres rochers où se cachait un seigneur redouté, mais un beau palais, bâti par les Vivonne, cette grande race d'illustres chevaliers. La Révolution y a malheureusement promené ses torches incendiaires, et là encore ce ne sont plus que des ruines que l'artiste offre à notre admiration. On y voit une curieuse et défensive porte d'entrée, d'épaisses murailles percées de longues fenêtres à meneaux surmontées d'accolades et une tour complètement éventrée, qui laisse entrevoir les larges degrés en spirale d'un magnifique escalier de granit. A côté de ces imposantes ruines, s'est élevé

Digitized by Google

un château moderne, dont l'un des plus illustres habitants fut le général baron de Lespinay, un des plus glorieux lieutenants du grand Empereur et dont Mme la vicomtesse de Rougé continue les nobles et généreuses traditions.

En ruines est également le *Château du Puy-du-Fou* (planches XXV et XXVI), somptueusement construit au XVIe siècle, par un des seigneurs de ce nom, à son retour des guerres d'Italie, et dont la grandiose majesté revit encore dans les lambeaux de son portique et de sa façade armoriée.

Puis c'est *Palluau* (pl. XXVII et XXVIII), dont la vieille demeure féodale avait été en partie reconstruite au XVIIIe siècle par l'illustre maréchal Philippe de Clérembault, et qui comme tant d'autres châteaux vendéens, ne trouva pas grâce devant les hordes sauvages de la Terreur.

Pour dissiper la tristesse qu'évoque en nos esprits le souvenir tragique de ces luttes intestines, admirons un instant le splendide panorama qui se déroule au pied des Ruines du *Château de Mervent* (pl. XXX) et dont le pinceau du peintre ou le burin du graveur sont seuls capables d'exprimer l'incomparable beauté.

Que de choses encore il nous faudrait signaler dans cet Album où tout invite à l'admiration !

C'est le *Château de la Popelinière* (pl. XXXI), où naquit le célèbre historien des Guerres de Religion, Lancelot Voysin.

C'est le magnifique *Portail* XVIIe siècle de l'hôtel de Mme la comtesse douairière de Villeneuve-Esclapon, à Fontenay-le-Comte.

C'est le *vieux Colombier du Château de la Rivière*, en Saint-Martin-sous-Mouzeuil.

C'est la curieuse *Poterne ouest de l'ancienne enceinte féodale de Vouvant.* Ce sont les restes, hélas trop rares, du *Prieuré Renaissance de Mouzeuil*, bâti par les d'Estissac. C'est, près de Mervent, dans un agreste paysage, le pittoresque *Château* XVIIe *siècle de la Oitardière.* C'est à Tiffauges, le puissant *Donjon féodal*, dont les ruines rappellent la mémoire de Gilles de Retz, le *Barbe-Bleue* dont la légende terrifia notre

Digitized by Google

enfance ! C'est la magnifique *Abbaye de Maillezais*, à laquelle l'ami Bourloton, se plaît à continuer les traditions de respect et d'admiration qui, désormais, la protègent contre de nouveaux vandales....

Et c'est enfin le *Logis de Nalliers*, celui par lequel j'aurais dû commencer ces pages, où l'auteur de cet Album a vu le jour, et où toutes les belles planches qu'il renferme ont été mises en préparation. Charmant oasis de verdure et de fleurs, situé au milieu de la grande et riche plaine de Fontenay, et qu'en historien sincère et en ami reconnaissant, je dois appeler de son vrai nom : *Le Logis de Bon-Accueil.*

René VALLETTE.

Beauregard, le 25 Juillet 1912.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

## Histoire religieuse de la Révolution Française, par Pierre de La Gorce, membre de l'Institut. Tome II.

M. Pierre de La Gorce a retracé dans un premier volume, accueilli avec une extrême faveur, les débuts de la lutte religieuse qui marqua la Révolution. Il poursuit aujourd'hui son œuvre. On peut dire que presque toute l'histoire de l'Assemblée législative de 1792 gravite autour des lois contre les prêtres et des deux *vetos* royaux. C'est dire tout l'intérêt du travail qui est offert au public. Cette lutte du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif aboutit à la journée du 20 Juin où Louis XVI, si faible à l'ordinaire, déploya un si rare courage. A partir de cette date, les événements se précipitent : internement, emprisonnement, massacre. Avec une érudition sûre et un grand art de composition, l'éminent historien s'applique à marquer ces étapes. Les horreurs de Septembre sont détaillées et jugées ici en des pages qui semblent définitives. Un chapitre non moins suggestif est consacré à la déportation des prêtres, aux épisodes de l'histoire provinciale et aux terribles lois votées au printemps de 1793 par la Convention. Cependant en Vendée une insurrection a éclaté, toute religieuse au moins au début. M. Pierre de la Gorce en décrit l'origine, puis raconte la prise d'armes des Angevins, les efforts farouches et souvent souillés de crimes des gens du Marais ; enfin, reconstituant ce qui reste des traditions vendéennes, et les contrôlant par les documents officiels ou les pièces d'archives, il suit l'armée catholique jusqu'à l'échec de Nantes et la mort de Cathelineau.

Un volume in-8° avec trois cartes. Prix : 7 fr. 50. Librairie Plon-Nourrit, et C^ie^, 8, rue Garancière, Paris, 6e,

***

## Vendéenne, par Jean Charruau, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. Librairie Téqui, 82, rue Bonaparte.

Témoin des sanglants épisodes de la guerre de Vendée, M^me^ Hen-



Digitized by Google

riette Chambrun, a dû, après la mort de son mari, fuir en Angleterre avec ses deux petits garçons, pour échapper aux embûches de son beau-frère.

Sur la fin de 1813, l'exilée revient au pays natal. C'est l'heure où la France, aux abois, fait appel à tous ses enfants. Royalistes ardents comme leur mère, qui les a nourris dans l'amour passionné de la patrie, les jeunes Chambrun n'hésitent pas à s'enrôler parmi les derniers soldats de Napoléon. Ils tombent, le 14 Février 1814, à la glorieuse journée de Vauchamp.

Tel est le récit extrêmement émouvant que nous donne M. Jean Charruau. Ce petit roman historique sera lu par tous avec infiniment de plaisir et de fruit.

Titres des principaux chapitres : Fiancés. — Hardis, les gars ! — Ames de braves. — L'agonie d'un peuple. — La prison du Bouffay. — Le prix du sang. — En fuite ! — Jeune vieille. — Conscrits de 1814.

***

## Les Courtagré, par Pierre Gourdon. (Calmann-Lévy, Paris).

La plupart des lecteurs de la *Revue* connaissent déjà sans aucun doute les premiers romans de M. Pierre Gourdon : *Vers la Haîne : A la Dérive ; Le Prix d'une Ame.*

Le dernier venu de cette lignée que nous leur présentons aujourd'hui et qui a pour titre *Les Courtagré*, vient d'être édité par M. Calmann-Lévy, après avoir paru dans le *Correspondant*.

La thèse est simple, celle du Devoir Social qui s'impose au propriétaire terrien, devoir de résidence, de patronage et d'action. Mais ce qui nous charme plus particulièrement dans *Les Courtagré*, c'est que la scène se passe chez nous, en notre Vendée et que les situations psychologiques et sentimentales s'y déroulent dans un cadre familier dont M. Gourdon note les teintes avec une exacte sympathie et dans un style parfait.

***

## Nos Cathédrales, par A. Broquelet, préface de Maurice Barrès, de l'Académie Française, 1 volume in-18 de 508 pages, illustré de nombreuses gravures. Broché 5 fr., relié toile 6 fr. (Librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris).

M. Maurice Barrès, dans la lettre qui préface ce livre, écrit:

Digitized by Google

« Dans cette grande campagne qui se dessine en faveur de nos édifices religieux, vous apportez une contribution précieuse. Le meilleur moyen de défendre nos églises, c'est de les faire aimer, d'intéresser le grand public à leur sort ».

Pour les faire aimer, il faut les faire connaître. C'est ce que M. A. Broquelet a entrepris.

Dans les 133 notices qui composent cet ouvrage, l'auteur fait connaître nos belles cathédrales, raconte leur histoire : *origine, construction, transformations* et les *affectations diverses* qu'elles eurent à subir au cours des époques troublées. Se plaçant au point de vue archéologique, M. A. Broquelet conduit le lecteur sous leurs voûtes antiques ; en montre les merveilles architecturales et lui révèle les curiosités artistiques qu'elles renferment.

*
* *

**La Renaissance de l'Orgueil Français, par Etienne Rey, 1 vol. in-18 Jésus, 2 fr., chez Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris. — *Collection des Etudes Contemporaines.***

Dans la Renaissance de l'*Orgueil Français*, M. Etienne Rey nous décrit ce lent ressaisissement national auquel assiste notre génération et qui s'est manifesté dans ces dernières années, par un véritable réveil de l'esprit patriotique ; l'auteur cherche les causes et les origines lointaines de cet esprit nouveau, il en analyse les différentes manifestations ; il montre comment les forces reconstituées de la nation viennent de se rencontrer et de se réunir le plus heureusement du monde dans cette résurrection de l'instinct national et de l'esprit public. Il indique la part que les différents partis ont eue dans la formation de cet idéal ; en un mot, il dresse comme le bilan moral de la France d'aujourd'hui.

Ce livre qui correspond aux préoccupations présentes de tout le pays est non seulement d'un intérêt actuel très vif, mais d'une utilité patriotique de premier ordre.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Les Noces d'argent de la « Revue du Bas-Poitou ». —** A l'occcasion du 25e anniversaire de la fondation de la *Revue du Bas-Poitou*, notre Directeur, à réuni le 7 Septembre, en son vieux logis de Beauregard, près Mouilleron-en-Pareds, ses fidèles et dévoués collaborateurs.

Le repas, qui fut empreint de la cordialité la plus parfaite, avait groupé autour du maître de céans, lettrés et artistes, historiens et archéologues de toute la région.

Au dessert, toasts en vers et en prose célébrèrent à l'envi et d'une façon aussi éloquente qu'aimable les mérites de la *Revue*, et c'est au milieu d'unanimes applaudissements que MM. l'abbé Rousseau, de Châteaubriant, Brunetière, de la Chanonie, Francis Eon, Payen de la Garanderie, docteur Gaston, Alain de Goué, Louis Blampain de Saint-Mars, Jules Robuchon, portèrent en termes charmants la santé de l'amphitryon.

Justement ému par ce faisceau d'affectueuses sympathies, M. René Vallette y répondit par quelques phrases pleines de cœur, rendant un hommage mérité à tous ses vaillants collaborateurs et leur assignant un nouveau rendez-vous pour célébrer dans vingt-cinq ans les noces d'or de la *Revue*.

Après le déjeuner, M. Louis Maingueneau, le jeune et distingué compositeur fontenaisien, et le bon poète Louis Blampain de Saint-Mars, offrirent aux invités de la *Revue* la primeur d'une exquise légende musicale en un acte, *Mélusine*, qui doit affronter l'hiver prochain le feu de la rampe avec un assuré succès auquel nous applaudissons dès à présent.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu complet de cette jolie fête littéraire de famille qui a resserré une fois de plus les liens d'amitié profonde qui unissent la *Revue* à ses excellents collaborateurs.

Digitized by Google

**Un monument au Père de la Croix.** — Le 22 Juin, a eu lieu, à Poitiers, l'inauguration du monument que la Société des Antiquaires de l'Ouest a fait ériger à la mémoire du R. P. de la Croix, le célèbre archéologue, sous le haut patronage de S. M. le roi des Belges.

Le buste du P. de la Croix, le savant chez qui le cœur le disputait à une intelligence géniale, et à qui sont dûes tant de découvertes grâce auxquelles ont été arrachées aux entrailles de la terre des merveilles si nombreuses du passé, a été exécuté par Octobre, le distingué statuaire Poitevin, et placé dans le jardin de l'Hypogée des Dunes à Poitiers.

La mémoire du P. de la Croix a été éloquemment célébrée par M. de la Ménardière, le savant président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dans cette langue châtiée et fleurie où la forme ajoute ses séductions à l'éclat d'une science profonde, puis par M. le vicomte de Ghellinck-Wœrnewyck, délégué du gouvernement Belge, ancien président de l'Académie royale de Belgique ; M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, président de la section d'Archéologie du Comité des travaux historiques ; et par M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, professeur à l'Ecole des Chartes.

Parmi les personnalités présentes : le R. P. A. de la Croix, M. le vicomte de Ghellinck, M. et M^me^ Lefèvre-Pontalis, M. Héron de Villefosse, le marquis de Fayolle, président de la Société Archéologique du Périgord ; Emile Breuillac, président de la Société Historique des Deux-Sèvres ; Charbonneau-Lassay, de Grimouard, J. Robuchon, René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Le matin, à 7 heures 1/2, une messe de *Requiem* avait été célébrée à la chapelle du collège Saint-Joseph par le R. P. Adrien de la Croix, pour le repos de l'âme de son frère.

A cette messe, à laquelle assistait une nombreuse délégation de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. l'abbé Compaing de la Tour-Girard a prononcé une allocution qui a été un délicat et touchant panégyrique du défunt.

Pour terminer la journée, un dîner intime fut offert par le Conseil de la Société des Antiquaires de l'Ouest à ses hôtes les plus illustres et aux principaux membres des Sociétés savantes qui étaient venus à Poitiers à l'occasion de la fête d'inauguration.

Au champagne, plusieurs toasts très applaudis furent portés par MM. de la Ménardière, de Ghellinck, Ginot, de Villefosse, Lefèvre-Pontalis, le chanoine Dorville, Arnould, Morand, Beynex, Vallette, etc.

Digitized by Google

**L'Eclipse de Soleil d'Avril 1912 en Vendée.** — L'éclipse n'a pas été totale en France, mais c'est à Bourg-sous-la-Roche où s'était transporté M. l'abbé Moreux, le distingué astronome, directeur de l'observatoire de Bourges, qu'elle aura été la plus complète.

A Saint-Germain-en-Laye elle aura dû être forcément annulaire.

A Bourg-sous-la-Roche elle n'a été ni annulaire ni totale, mais semi-annulaire. La couronne solaire a été invisible, mais cependant on pouvait distinguer encore sur la terre les ombres des êtres et des choses.

Le bureau des longitudes s'était trompé de 42 secondes dans ses calculs. Le premier contact a eu lieu en effet à 10 h. 49 m. 2 secondes.

Pendant l'éclipse M. l'abbé Moreux a aperçu et examiné les montagnes lunaires.

Il en a admiré les découpures et leurs sommets ont été particulièrement déterminés.

M. l'abbé Moreux ne les avait jamais aperçus avec autant de netteté; il en donne pour raison la limpidité de l'atmosphère et la topographie de la région, cette partie de la Vendée étant presque plate.

Les photographes ont été quelque peu gênés par la rapidité du phénomène.

Le deuxième contact s'est produit à 12 h. 2 m. 18 s. 4/6.

Le bureau des longitudes s'était encore trompé puisqu'il avait annoncé le phénomène pour midi, 2 m. 39 s.

L'erreur vient de ce qu'il avait calculé le diamètre de la lune plus petit qu'il n'est en réalité.

Le phénomène a duré 10 minutes environ et le refroidissement de l'atmosphère a été de 4 degrés.

**Note d'archéologie.** — A la séance de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, du 20 Juin 1912, M. le Président lit une communication de M. le docteur Baudouin qui, à propos des Etudes de MM. Arnould et Charbonneau-Lassay, insérées au 1er Bulletin de 1912, informe la Société qu'il a examiné lui-même quatre cercueils en calcaire coquillier dont trois sont en Vendée Maritime.

Il se demande s'ils viennent bien de la Touraine par la haute Vendée? et croit pouvoir les dater du Ve au VIIe siècle au maximum.

M. Charbonneau-Lassay rappelle au sujet de cette lecture qu'il n'a nullement voulu parler dans son article des cercueils en calcaire coquillier trouvés en Vendée Maritime et pense que ceux dont parle le docteur Baudouin, comme ceux très nombreux et de même nature qui se rencontrent dans les paroisses avoisinant le Lac de Grand-

Digitized by Google

Lieu, devaient arriver par le Nantais. Il ne lui paraît du reste pas probable que les timbres de cette région soient originaires des carrières angevines de Doué-la-Fontaine, des gisements faluniers se trouvant plus rapprochés de leur lieu d'utilisation.

Quant à la date d'emploi de ces timbres M. Charbonneau-Lassay maintient qu'il ont été utilisés durant le VIIIe siècle en *Thouarsais* et *Loudunais* et rappelle qu'à la précédente séance il a signalé à la Société qu'un cercueil en coquillier, découvert dans les environs de Sfax en Loudunais, contenait deux pièces de monnaie d'argent, à fleur de coin, l'une de Louis le Débonnaire et l'autre de Charles le Chauve, ce qui, pour cette partie du Poitou, paraitrait porter jusqu'au IXe siècle l'emploi des cercueils coquilliers.

**Découvertes archéologiques.** — Il y a quelques semaines M. le docteur M. Baudouin a pratiqué une fouille dans le champ du puits funéraire, découvert à la Grimardière de cette commune. Il a mis à jour une sépulture par incinération de l'époque gallo-romaine, à très pauvre mobilier. Cette région correspond donc à une ancienne nécropole, antérieure au bourg du Fenouiller et correspondant au terminus de la voie romaine venant d'Apremont.

— M. le docteur M. Baudouin, inspecteur des Monuments préhistoriques de la Vendée, vient également de vérifier les découvertes récemment faites dans le canton de Saint-Gilles. C'est ainsi qu'il a reconnu des traces de la Voie romaine et d'une « villa » ou « poste militaire », en deux endroits, à la Grande Métairie et au Fay de Saint-Maixent-sur-Vie.

Auparavant, il en avait signalé des restes près de la Friconnière, en Coëx, au voisinage de Foutet. Cette voie arrivait au Plessis, où il y a deux ans, M. le docteur Baudouin avait deviné l'existence de puits funéraires, près Romanguy ! Or, récemment, un puits funéraire vrai, situé à la Grimardière du Fenouiller, où existe une nécropole à incinération, vient d'être vidé et est encore très visible.

— En démolissant un vieux mur appartenant à M. Jean-Louis Chabot, cultivateur à Cougou, M. Coirier, maçon, a mis à jour 226 pièces pesant environ deux kilos. Elles sont à l'effigie des rois Henri II, Henri III et Henri IV et étaient renfermées dans un pot de terre.

**La Cathédrale de Luçon.** — Le *Journal officiel* du 17 Août publie la liste des anciennes églises métropolitaines et cathédrales, toutes classées déjà parmi les monuments historiques, qui viennent d'être affectées, avec leurs dépendances, au service de l'administration

Digitized by Google

des beaux-arts. Cette mesure, dit le ministre dans son rapport, est uniquement destinée à remédier à une situation irrégulière au point de vue administratif.

La cathédrale de Luçon figure dans cette liste.

**La Vendée qui s'en va.** — L'une des plus vieilles maisons de Saint-Hilaire-des-Loges, la plus vieille peut-être, sise Grand'Rue et appartenant à Mme Mathias Pougnet, vient de tomber en partie sous la pioche des démolisseurs.

Sur l'une des pierres de taille qui faisaient partie de la bâtisse on a relevé l'inscription suivante :

En Dieu est mon espérance
PIERRE GANDRIAU — JEANNE GARNIER
1633

La pierre porte également gravés, un cœur et un lys.

**Au Conseil général.** — Une subvention de 200 fr. est allouée pour la restauration de l'Eglise d'Olonne, monument historique ; une demande de subvention nouvelle en faveur du vieux pont des Ouillères, commune de Mervent est rejetée.

**A la Société des Artistes français.** — Nous avons signalé le succès remporté par M. Marcel Fleury au salon de cette année. Il a fait revivre, en une excellente eau-forte, les ruines de l'abbaye de la Grainetière, perdues dans les fourrés du bocage des Herbiers. Grâce à cette œuvre, œuvre pieuse et dont l'inspiration sincère et éloquente est servie par une exécution personnelle, ce qui subsiste du cloître de l'ancienne abbaye fortifiée de la Grainetière survivra.

Nous apprenons, sans surprise, mais avec joie, que la Ville de Paris vient d'acheter une épreuve de cette magnifique gravure.

Tous nos compliments à notre sympathique et distingué compatriote.

**Notes d'Art.** — L'Etat vient également d'acheter la *Route de Challans*, de Lepère, et le *Marais de Soullans l'Hiver*, de Milcendeau, peintures qui figuraient au Salon de la Société nationale.

**La désertion des Campagnes.** — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner une récompense de 500 francs à MM. Th. Sarazin, professeur d'agriculture à Fontenay, et E. Bocquier, inspecteur primaire à Bressuire, auteurs d'une très intéressante étude sur la *Désertion des Campagnes*.

Digitized by Google

BRETONNE A LA FONTAINE

D'après une statuette de M. A. GUÉNIOT

Digitized by Google

(Cliché du *Breton de Paris.*)

Digitized by Google

**Pour faire connaître le Poitou.** — Nous croyons savoir que notre compatriote, M. Robuchon, viendra en Vendée, dans le courant de Novembre faire entrevoir les avantages du *Syndicat d'initiative des Voyages en Poitou*, dont il est le dévoué Président. Nous aurons plaisir à seconder sa tâche dans l'intérêt de notre belle Vendée.

**Concours littéraires.** — Dans sa réunion du 1er Juin, l'Académie poétique de la Manche a distribué solennellement ses récompenses du concours de 1912.

Dans le palmarès, nous relevons les noms suivants :

Odes (sujets libres). — Mention très honorable : M. le docteur Gaston, à Vairé.

Recueils manuscrits. — 2e prix ; Mlle Marie Thomazeau, graphologue, à Bouin.

**Récompenses.** — La médaille d'or de la Société d'encouragement au bien, offerte par son président, M. Stéphen Liégeard, a été décernée, cette année, à M. Louis Fagot, qui, né et domicilié à Chantonnay, resta durant cinquante années au service de la famille de Lespinay.

Une médaille de vermeil a été décernée à Mme Heriaud, née à Chantonnay en 1849, et pendant quarante-quatre ans au service de la famille Querqui, à Puybelliard.

**Nos compatriotes.** — M. le capitaine de frégate Merveilleux du Vignaux, fils de l'ancien premier président de la Cour d'Appel de Poitiers, détaché à Rochefort, est désigné pour remplir les fonctions de chef de Secrétariat de la Direction militaire des services de la flotte.

— Notre distingué compatriote, le général de brigade du Garreau de la Méchenie vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

— M. Léon Pervinquière, docteur ès-science, est chargé d'une conférence de paléontologie à la Faculté des Sciences de Paris.

— M. René de Larocque-Latour vient de terminer brillamment ses études à l'école d'électricité par l'obtention du diplôme d'électricien.

— M. Yves de la Mardière a été reçu licencié en droit avec toutes boules blanches et éloges, et a obtenu la première médaille au Concours de droit civil et une mention au Concours de droit commercial.

Digitized by Google

— M. René Esgonnière du Thibeuf, vient de terminer ses quatre années d'études à l'Institut national de chimie industrielle, et d'obtenir son diplôme d'ingénieur avec la mention bien, le classant second de la promotion 1912.

— Nous apprenons également avec plaisir le brillant succès que vient d'obtenir en fin d'études M. Guillaume de Lavrignais, fils du dévoué député de la Vendée. Notre jeune concitoyen, élève de l'Ecole des sciences morales et politiques, est sorti septième du classement général de toutes les sections de l'Ecole, et premier de la section économique et sociale.

Nos sincères félicitations à tous.

**Une collaboration demandée à nos lecteurs.** — On a beaucoup abusé de la formule « un livre dont le besoin se faisait sentir » ; c'est pourtant la seule qui convienne pour annoncer cet *Annuaire du Régionalisme* que prépare en ce moment la librairie Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Le régionalisme est la question du jour ; les derniers projets de réforme électorale et administrative donnent même à penser que l'époque des réalisations arrive pour lui. Or, malheureusement, l'effort régionaliste a été jusqu'ici un peu dispersé et s'est souvent perdu sans aboutir, faute de concentration et de méthode.

Le but de l'*Annuaire du Régionalisme* est de remédier à ce mal. Il fait une synthèse de toutes les manifestations de l'esprit régionaliste classées par province : groupements de propagande régionaliste, entreprises de décentralisation économique, intellectuelle ou artistique, groupements agricoles régionaux, unions industrielles et commerciales, syndicats d'initiative, coutumes locales, journaux et publications régionales, académies et concours littéraires, tout est passé en revue et enregistré.

Ce livre créera un lien entre tous les soldats de l'armée régionaliste, les fera se connaître et s'apprécier les uns les autres, et révélera au grand public l'œuvre accomplie par eux.

Ce but ne peut être atteint que par l'appui et la collaboration active de tous ceux qui s'intéressent à ce mouvement, C'est pourquoi, dans l'intérêt de notre province même, nous faisons appel à nos lecteurs et leur demandons de bien vouloir aider la rédaction de l'*Annuaire* dans l'œuvre qu'elle a entreprise.

En écrivant au Secrétaire général de l'*Annuaire du Régionalisme* (librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères), il recevront un plan

Digitized by Google

détaillé de tous les renseignements nécessaires pour collaborer à cette œuvre.

**Courrier dramatique.** — Notre excellent confrère M. Georges Gourdon a fait représenter le 15 Avril, dans la salle Jeanne d'Arc de Rochefort son remarquable drame héroïque : « Guillaume d'Orange », qu'il avait publié en 1897, avec une préface de M. Gaston Pâris et qu'il remania depuis sur les indications de M. Emile Faguet. Cette première représentation a été couronnée d'un plein succès auquel nous sommes très heureux d'applaudir.

— Avec un égal succès, M. B. Clénet a fait représenter le 22 Septembre, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, sa belle et patriotique pièce *Les Géants de la Vendée*, dont nous avons déjà célébré, comme il convenait, tous les mérites.

— L'abondance des matières, nous oblige à notre grand regret, à remettre au fascicule suivant, la *Vie littéraire* de MM. de la Chanonie, Payen de la Garanderie et Eon.

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

Le 27 Juin 1912 a été célébré en l'église Saint-Jean-l'Evangéliste à Paris, le mariage de M. Marcel CORNIÈRE avec Mlle Aline LAMAZOUADE.

— Le 7 Août, en l'église Saint-Patern de Vannes, mariage de Mlle Christiane BELLET avec M. Jean COIGNARD.

— Le 10 Août 1912, à Clamart (Seine), a été célébré le mariage de Mlle Madeleine ESPÉRANDIEU, fille de notre ami le Commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, avec M. Adolphe GIBERT.

— Le mariage de M. Gabriel de BÉJARRY, fils du distingué sénateur de la Vendée, et de la comtesse, née de Sibeud de Saint-Ferréol, avec Mlle Anne-Marie de LAUZON, fille de feu M. James de Lauzon et de Madame, née Marie-Thérèse Poussin, a été célébré le mardi 13 Août dans la chapelle du château de Péré-en-Forêt, paroisse de Marigny (Deux-Sèvres).

La mariée a été conduite à l'autel par le baron de Lauzon, maire de Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, son oncle, le marié par la comtesse de Béjarry, sa mère,

Etaient témoins : pour le marié, le vicomte Amédée de Béjarry, son frère, et la comtesse de Saint-Maurice, sa tante ; pour la mariée, M. Joseph Poussin, son oncle, et la vicomtesse de La Roche-Saint-André, sa tante.

Le service d'honneur était assuré par M. Gilles de La Roche-Saint-André, accompagnant Mlle Isabelle de Béjarry, et MM. Jean, Paul, brigadier-fourrier au 3e dragons, et Jacques de Béjarry, accompagnant Mlles Marthe, Marie-Elisabeth et Yolande de Lauzon.

Digitized by Google

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé de Sesmaisons, ami des deux familles, lequel, après avoir donné lecture de la lettre de N. S. Père le Pape, accordant sa bénédiction aux jeunes époux, a prononcé une allocution très délicate.

— Le 3 Septembre 1912, dans l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris, a été célébré le mariage de Mlle MAGDELEINE GUITTON avec M. JOSEPH ELLIE, Garde général des Eaux et Forêts.

M. l'abbé Flym a uni les mariés et leur a donné la bénédiction papale. Avant la bénédiction il a prononcé un discours remarquable de tact, de délicatesse et de sentiment.

On remarquait dans le chœur la présence de Monseigneur Hatet, procureur général des Missions basiliennes, ami de la famille.

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle YVONNE DE TINGUY, fille du vicomte Joseph de Tinguy, décédé, et de la vicomtesse, avec M. RAYMOND DARDE, sous-lieutenant de réserve au 117e d'Infanterie, fils du colonel d'artillerie, breveté d'état-major, et de Mme DARDE.

## MONDANITÉS

Le 27 Juillet, dans leur château de Chassenon, en Vendée, M. et Mme A. Querqui ont donné une fête superbe en l'honneur de leurs enfants, M. et Mme E. Querqui, retour de leur voyage de noces.

Dans le parc, brillamment illuminé, on applaudit tour à tour Mmes Guéry, Bodin, de Ponsay, accompagnées par l'orchestre Grouanne et la vicomtesse de Brie ; le lieutenant Lachouque dans ses monologues, etc. L'*Obstacle* et L'*Eté de la Saint-Martin* furent remarquablement interprétés par la baronne Jean de Meyronnet-Saint-Marc, Mme A. Querqui, MM. Perret-Allard et Beaugrand. Un cotillon et un souper par petites tables, aux premières lueurs du soleil levant, terminèrent brillamment cette fête, à laquelle toute la société vendéenne était conviée.

— Le 29 Juillet, à son pavillon de Guinefolle (Vendée), goûter chez le comte Espierre. Sa sœur, Mme Duverger, l'aidait à en faire les honneurs.

Digitized by Google

Au tennis et aux tables de bridge, reconnu :

M. et Mlle Duverger, M. et Mme Paul Le Roux, comte et comtesse A. de Chabannes, baron et baronne Jean de Meyronnet-Saint-Marc, M. et Mme A. Querqui, Mme Thiffoine, M. et Mme E. Querqui, comte et comtesse de Rochebrune, commandant et Mme de Laffond de Ladébat, capitaine et Mme Perret-Allard, Mme et Mlle du Temps, M. et Mme de Chantreau, vicomte et vicomtesse de Brie, M. et Mme Pichard de la Caillère, M. et Mme S. Richard, Mlle de Fontaines, Mlle de Becdelièvre, Mlle Rado du Matz, M. de Fontaines, vicomte de Larocque-Latour, capitaine de La Rocheterie, etc.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Madame Marie-Thérèse LAFOND, duchesse des CARS, décédée à Paris le 4 Juin 1912, à l'âge de 60 ans.

Cette mort a mis en deuil les familles des Cars, de Mac-Mahon, de Lur-Saluces, etc., auxquelles nous offrons nos respectueuses condoléances.

— M. Emile-Edouard-Jean-Baptiste GAMBIER, veuf de Madame Marie-Virginie-Elézia Giraud, décédé à Fontenay, le 27 Juin 1912, dans sa 82e année.

Nos plus douloureuses sympathies à notre ami Gabriel Gambier et à sa famille.

— Monsieur Louis-Clémentin CHARTRON, électricien, décédé à Luçon, le 2 Juillet 1912, dans sa 35e année.

— Monsieur Pierre-Henri-Léon comte de FONTAINES, décédé à Marillet, le 4 Août 1912, dans sa 44e année.

Nous adressons aux familles de Fontaines, de la Gournerie, de la Couture, de Tinguy, etc., que cette mort met en deuil, nos plus respectueuses sympathies.

— Monsieur Georges de HILLERIN, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Gilles-sur-Vie, maire de Saint-Révérend, décédé à Poitiers, le 15 Août, à l'âge de 70 ans.

Ancien lieutenant aux zouaves pontificaux, M. G. de Hillerin était un homme de devoir et de tradition, resté fidèle à ses opinions politiques comme à ses croyances religieuses.

Mais la fermeté des convictions s'alliait chez lui à tant d'affabilité et de bienveillance qu'on ne lui connaissait que des amis, parmi lesquels nous étions fiers d'être compté.

Nous adressons au vicomte Jacques de Hillerin, son fils, au comte de Hillerin, son frère et à tous les siens, l'expression bien attristée de toutes nos plus cordiales condoléances.

Digitized by Google

Les obsèques de M. G. de Hillerin ont été célébrées en l'Eglise de Saint-Porchaire, de Poitiers, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, venus de tous les points du Poitou et de la Bretagne.

Au cimetière de Chilvert, où a eu lieu l'inhumation, un discours des plus éloquents a été prononcé par M. Langlois au nom des zouaves pontificaux qui l'avaient délégué à cet effet.

— Madame Marguerite-Marie-Radégonde ERNOUL, veuve de M. Ambroise-Gaston SABOURAUD, ancien député de la Vendée, décédée à Nieuil-sur-l'Autize, le 20 Août 1912, dans sa 54e année.

— Madame Louisa-Françoise-Augustine BOUCARD, décédée à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Nos plus vives condoléances aux familles Boucard, Audé et Richard que cette mort à mises en deuil.

— Monsieur Jean-Marie ALBIN, comte FRUCHARD, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, président du Comité Royaliste de la Vienne, décédé au château de Dissais (Vienne), le 23 Août 1912, à l'âge de 70 ans.

— Monsieur Fernand GAUTRET, gouverneur des colonies, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à l'âge de 50 ans, des suites d'un abcès au foie.

Ancien député de la Vendée, M. Gautret fut rapporteur à la Chambre d'un projet de loi intéressant la défense des colonies, loi qui porte son nom. Après avoir été administrateur en chef du territoire de Quang-Tchéou-Wan, il avait été chargé, en dernier lieu, du gouvernement de la Guadeloupe.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Les Chateaux et Logis Vendéens. — Nous sommes particulièrement heureux de signaler à nos lecteurs l'œuvre véritablement admirable à laquelle notre très sympathique compatriote et ami Marcel Fleury, vient d'attacher son nom. Nous voulons parler du magnifique Album que son burin expert a consacré aux *Châteaux et Logis Vendéens* (1), et qui constitue certainement l'un des plus beaux hommages rendus par la perfection de l'art à notre petite patrie, à ses monuments et à ses sites.

Cette œuvre exquise est précédée d'une Préface de M. René Vallette, que nous publions d'autre part.

M. de La Gorce et la Psychologie des Vendéens. — Nous détachons d'un remarquable article de M. le comte d'Haussonville *(Figaro* du 21 Août 1912), sur l'*Histoire religieuse de la Révolution*, cette juste appréciation des Vendéens :

« M. de La Gorce n'a pas tracé avec moins d'art la psychologie du Vendéen. Il le montre fier, libre d'humeur et de propos, peu instruit, loyal en affaires, mais implacable pour qui l'avait trompé, défiant de l'étranger, susceptible, pas agressif, mais capable de toutes les représailles sous le coup des provocations, s'attachant, mais à la longue, par l'accoutumance héréditaire de la vie sur le même sol et des mêmes services échangés, indépendant, d'ailleurs, presque rogue en sa fidélité, et n'accordant le respect qu'à la condition qu'on ne parût jamais l'imposer ».

Il le montre aussi « croyant tout ce que l'Eglise enseignait, le croyant en bloc, d'une foi intégrale non discutante, non angoissée de doute, non traversée de demi-science, non mêlée de raillerie croyant surtout à la vie future, avec une si évidente certitude que la terreur de la mort s'effacerait à ses yeux devant une terreur plus grande,

(1) Lussaud, éditeur, Fontenay-le-Comte.



Digitized by Google

celle d'offenser Dieu, et qu'un seul mal lui apparaîtrait terrible, irréparable, non celui de mourir, mais d'être damné ».

« Ici, ajoute M. de La Gorce, apparaissait l'immensité du péril, si jamais il était porté atteinte à des croyances si profondes, si jalouses de demeurer intactes », et il n'a pas de peine à démontrer que le soulèvement vendéen fut une insurrection catholique avant d'être une insurrection royaliste. La Vendée n'avait pas attendu la proclamation de la République pour prendre les armes ; mais quand elle apprit que Louis XVI était monté sur l'échafaud, l'horreur fut telle que le sentiment religieux et le sentiment monarchique se confondirent. M. de La Gorce résume cette confusion dans une image éloquente : « La royauté, aux yeux des Vendéens, symbolisait la France, comme la Croix la demeure de Dieu. La France sans Roi ne leur sembla plus qu'un temple désaffecté. »

Reliques Royales. — Du *Gaulois* (13 août 1912) :

A propos de l'article publié dans le *Gaulois* du samedi 10 août, sur les *Souvenirs de la Reine Marie-Antoinette*, notre correspondant de Fontenay-le-Comte nous signale l'existence, dans un château des environs de cette ville, qu'habite le descendant d'un ancien chef vendéen, de plusieurs précieuses reliques de la famille royale, et notamment d'un morceau de tapisserie faite au Temple par Marie-Antoinette et à laquelle travaillèrent également Louis XVI et Madame Elisabeth, et d'un fichu ayant été à l'usage de Madame pendant son séjour en prison.

— Dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1911), notre distingué et très érudit compatriote M. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, a publié une très remarquable étude sur l'*Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V.*

Dans le même volume, se trouve le compte rendu des travaux de la Société où M. Gaillard rend un hommage mérité à notre excellent collaborateur M. Charbonneau-Lassay, « le vigilant conservateur du Musée de la Société des Antiquaires, le véritable disciple et continuateur du R. P. de la Croix ».

— Répondant à l'enquête poursuivie par la *Revue hebdomadaire* sur les idées que les jeunes gens professent pour la vie, M. Philippe d'Elbée, ingénieur-chimiste l'un des fils de notre excellent collaborateur et ami, le marquis d'Elbée, a publié dans la *Revue* du

Digitized by Google

20 Avril 1912 une remarquable réponse inspirée par les études scientifiques et particulièrement par la chimie, auxquelles il s'adonne avec talent et succès.

Les Coiffes du Poitou. — M. Robert Buthaud vient de faire paraître dans *Le Pays d'Ouest* un intéressant article sur les coiffes qui disparaissent,

« Les années de 1860 à 1890, ont été celles où réellement la coiffe règna en maîtresse dans notre contrée. Avec les nouveautés qu'apportèrent les industries de la dentelle, de la broderie à la main et mécanique, et des rubans, nous assistons à une éclosion de nouvelles formes de coiffes qui ont suffi à elles seules à donner à nos femmes du Pays d'Ouest, cette réputation d'honnête élégance et ce cachet de simplicité champêtre qui disparaît malheureusement de nos jours.

La coiffe, à cette époque, se divise en deux grands genres, ayant chacun de nombreuses subdivions.

1° *La Coiffe de Vendée* sur tulle Bruxelles, brodée de sept à onze fleurs. Le fond presque carré posé à plat sur un carton recouvert de satin, dont le brillant fait ressortir la broderie. Le devant de la coiffe se compose d'un tuyau de vraie dentelle de fil de grande valeur. Elle se porte dans toute la Vendée et le Nord-Ouest des Deux-Sèvres.

2° *La coiffe des Deux-Sèvres*, dont les types les plus importants étaient surtout ceux de la Mothe-Saint-Héray et ceux de Saint-Maixent.....»

— Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er août 1912), M. l'abbé Lemonnier racontant les *journées des 21 et 22 mars 1793 à la Rochelle*, donne de poignants détails sur les odieux massacres de prêtres qui eurent lieu ces jours-là. Parmis les victimes se trouvaient deux missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre: les Pères Dauche et Vergé, venant de Saint-Martin-de-Ré.

— M. Gabory, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, dont nous publions d'autre part une remarquable étude sur la Vendée au moment du Consulat, n'est pas seulement l'impeccable érudit que nos lecteurs connaissent, mais il est également à ses heures, un poète inspiré. Il vient d'en donner la preuve dans le beau drame en 3 actes et en vers intitulé *L'An Mille* qu'il a récemment publié à Paris.

M. Gabory met la dernière main à un ouvrage plein d'intérêt et qui aura pour titre : *Napoléon en Vendée.*

— Notre excellent collaborateur et ami, M. Alain de Goué, a publié dans les *Chroniques paroissiales* du diocèse de Luçon, une remar-

Digitized by Google

quable notice sur la paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon, et qui peut être présentée comme un modèle de *Chronique paroissiale*. Nous y mentionnons plus particulièrement le chapitre relatif au passage des Colonnes Infernales en 1794.

— Dans le *Bulletin Monumental*, M. Lefèvre-Pontalis, a publié un *Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français* aux XI^e^ et XII^e^ siècles, et y note d'après de Mély (*Les Primitifs Français*) « ATDEBERTUS » de Foussais. C'est AVDEBERTUS qu'il faut lire.

— A lire dans le dernier fascicule de la *Société d'Emulation de la Vendée* :

Les *Sables-d'Olonne pendant les Cent Jours*, de M. Eug. Remaud ; le *Patois Vendéen* (suite), et un *Gentilhomme Vendéen* au XVIII^e^ siècle (fin), par M. l'abbé Rousseau ; un *Document inédit sur le général Collineau*, par M. Julien Merland ; la *Constitution de l'an VIII en Vendée*, par M. Emile Gabory.

— Sous ce titre : *A propos de pluie*, notre érudit collaborateur Jehan de la Chesnaye, a donné dans le *Phare de la Loire* un très intéressant relevé des perturbations atmosphériques en Bas-Poitou, dans les siècles passés.

— M. l'abbé Grelier, prépare la publication des œuvres posthumes d'Edouard Gallet. C'est par les *Essais Poétiques* que débutera cette publication. On peut y souscrire dès à présent chez M. R. Normand, 6 quai de l'Ile Gloriette à Nantes. Prix 1 fr. 50.

Les *Essais Poétiques* d'Edouard Gallet, seront précédés d'une préface de M. Lucien Lécureux, agrégé des Lettres.

— A lire dans *l'Anjou historique* (N° juillet-août 1912) : *La guerre de la Vendée et la Municipalité d'Angers* (mars-juin 1793).

— Dans le Bulletin de la *Société des Lettres du Saumurois*, Janvier 1912 ; L'*Attaque de Saumur par les Vendéens*, le 9 Juin 1793.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

Fontenay-le-Comte. — Imprimerie HENRI LUSSAUD.

Digitized by Google

# Un Emissaire de M. de Charette
## 1793-1795

## M. DE LA ROBRIE
*(Suite)* (1)

Les armées combinées y furent battues par suite de la faiblesse inhérente à l'organisation d'un commandement, appartenant tour à tour au général sur le territoire duquel on se battait.

M. de Tinteniac quitta la Vendée sur cet insuccès des armées combinées (2). Il retournait à Londres, emportant une lettre adressée à Monsieur, Régent du Royaume, une lettre à M. le Comte d'Artois, des dépêches aux ministres Anglais, Dundas et Windham (3).

Nous donnons ici l'original de la dépêche du Conseil des trois armées au ministre Dundas.

Original de la main de Sapinaud,
(A Milord Dundas). 5 Juin 1794.

Monseigneur,

M. de Tinténiac nous a remis la lettre que vous nous avez fait

(1) Voir le 2e fascicule de 1912.

(2) Combat de Challans, 6 Juin 1794.

(3) M. de Tinteniac emportait encore le courrier des officiers, dont une lettre de ses frères à M. de La Robrie. Savary, t. IV, p. 248.



Digitized by Google

l'honneur de nous écrire le 22 Février dernier (1) par laquelle vous nous annoncez que la Cour d'Angleterre veut bien nous accorder des secours pour vaincre et détruire les tirans qui désolent notre malheureuse patrie.

Vous paraissez par cette lettre désirer d'être instruit de notre situation et de nos forces ; vous nous demandez aussi de nous assurer d'un port au moyen duquel le débarquement des secours que vous nous estimez pourra s'effectuer d'une manière sûre et régulière.

Pour répondre, Monseigneur, au premier de ces articles, nous aurons l'honneur de vous dire que notre position est devenue de jour en jour plus avantageuse, surtout d'après la résolution que nous avons prise de demeurer constamment unis et de marcher toujours en masse. Nos ennemis d'ailleurs ne sont plus aussi nombreux.

Cependant, comme les circonstances peuvent changer en leur faveur, nous accepterons avec reconnaissance les secours que la Cour a la générosité de nous envoyer.

Mais vous ne pouvez les proportionner à nos besoins, si nous ne vous rendons pas compte du nombre d'hommes que nous pouvons mettre sur pied. Nous ne craindrons pas de vous dire, sans exagération, que malgré nos malheurs, dont vous avez connaissance, il se monte encore à environ 80,000 hommes armés de piques. Mais il nous manque bien des choses pour exécuter les projets d'attaque que nous formons pour chasser notre ennemi, et seconder de notre côté les efforts des puissances coalisées. Nous avons d'abord besoin d'armes pour donner à ceux de nos soldats qui n'en ont pas ; de poudre, parce que manquant des matières essentielles à sa fabrication, nous n'avons que celle que nous prenons à l'ennemi. Nous vous demanderons donc de nous faire passer trente mille fusils, dix mille espingolles à bayonnette, et, s'il est possible, de dix mille carabines avec deux cents milliers de poudre. Il nous faudrait aussi trente-six bouches à feu de tout calibre, des mortiers, des bombes, des artilleurs, des ingénieurs et des bombardiers, des souliers et des farines pour trois mois, nos moulins étant presque tous brûlés.

Quant aux troupes de débarquement, nous désirerions avoir dix mille hommes d'infanterie et deux régiments de hussards.

En attendant ce secours, recevez Monseigneur, tous nos remerciements de ceux que M. de la Robrie était chargé de nous amener ; il

(1) La lettre du 22 Février 1794 est la réponse du Cabinet de Saint-James à la lettre de MM. d'Elbée et de Charette partie de Noirmoutier, le 23 Décembre 1793.

Digitized by Google

y a lieu de croire que ce brave officier n'a pu aborder la côte, car il ne nous a point rejoint et nous n'en n'avons eu connaissance que par M. de Tinténiac qui nous est arrivé depuis huit jours ; sans cela nous n'aurions pas manqué de vous témoigner aussitôt notre reconnaissance.

A l'égard du lieu de débarquement et des signaux nécessaires pour vous indiquer le moment de la descente, nous n'avons pas cru devoir les confier ici au papier. M. de Tinteniac aura l'honneur de vous en instruire de vive voix. Dès qu'ils paraîtront à la côte, nous nous y porterons en très grandes forces pour protéger la descente.

Nous laissons à M. de Tinteniac à vous exprimer tous les sentiments que nous inspire la conduite des généraux anglais. Nous nous flattons que, secondés de vos braves soldats, nous oublierons les fatigues infinies que nous avons essuyées ; et que nous détruirons entièrement cette horde exécrable qui dévaste nos provinces.

Il vous dira aussi que nous avons déja fait mordre la poussière à plus de deux cent quatre-vingt mille de ces scélérats dans les différents combats que nous leur avons livrés.

Nous sommes avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les généraux et officiers des armées
Catholiques et Royalistes.

Au Camp sous Saint-Christophe, au pays de Retz (1), le 5 Juin 1794, l'an 2 du règne de Louis XVII.

STOFFLET
Général

Ch^r DE FLEURIOT
Gal

DE SAIGNARD DE SAINT-PAL

BERRARD, G^al
chef de Div^on

DE ROSTAING
Général

GAZEAU DE LABOÜÈRE
Commandant

PRUDHOMME (2)

ROBERT

NICOLAS

TROTOUIN

RICHARD

SAPINAUD
général

LAUNAY
commd^t g^al de l'infant.

DE VAUGIRAUD
chef de division

BRIN
chef de division

BOSSARD
com^t g^l de cav.

Le comte DE BRUC

LESPAGNEUL DE LA PLANTE père

Le chevalier DE LESPAGNEUL

Le Ch^r CHARETTE
Général

DE COUETUS

DE BEAUVAIS
Com^t g^al d'artillerie

DE LA ROBRIE
Major général

DE LA ROBRIE
C^t général de cav.

CHESNIER-DUCHESNE
Aide de camp

DARGENT
Aide de camp

GUÉRIN
Comd^t

(1) Camp de Saint-Christophe-la-Bésillère, au pays de Retz. War-Office, 415, Original correspondance Royalist's

(2) Ou Prodhomme.

Digitized by Google

Sur feuillet joint à la lettre est donnée la liste d'officiers de l'armée d'Anjou et de l'armée du Centre.

ARMÉE D'ANJOU

Chetou Bureau
De Beaurepaire
Loiseau, aîné
Loiseau. le jeune
Allègre
Monnier Oger
Frédéric Brémont
Meleux Ligonnet
Barbot
Guichard
Martin Tristan
De Jousselin
Moriceau
Cadi

ARMÉE DU CENTRE
ARMÉE DU PAYS-BAS

Le chevalier de Bruc
chef de division

Dulac
chef de division

Rejean
chef de division

Caillaud
chef de division

GIBERT,
Sec^re gal de l'Armée Catho, et R^lle (1)

(au dos)

Camp under Saint-Christophe
5 Juin 1794
Générals and Chief's of the
Royalists Army
R^t 8 Aug. By M. Tinteniac (2).

Les mêmes généraux et officiers des armées Catholiques et Royales écrivaient directement à M. Windham, « ministre d'Angleterre » (3).

La lettre adressée à M. Windham, secrétaire d'Etat à la guerre, était de la part des généraux royalistes une manifestation provoquée par M. de Tinteniac. Ils écrivaient à l'homme d'Etat anglais qui lui paraissait le mieux disposé à « les aider à finir d'anéantir « le colosse républicain qui fait l'opprobre de la France ».

M. Windham pouvait montrer une sympathie personnelle

(1) M. Gibert, secrétaire général de l'Armée de M. Stofflet, dans son *Précis historique* relate (p. 139) cette arrivée de M. de Tinténiac et la réunion des Conseils des trois armées avec des détails très exacts que vient confirmer le document.

(2) 8 Août 1794. Date de réception de la pièce à White Halle.

(3) La lettre à M. Windham, datée du camp, près Saint-Christophe, le 5 Juin 1794, a été publiée par M. de Clohars-Carnoët, dans la *Revue de Bretagn*, de Juillet-Août 1911. Les généraux signataires de la dépêche à M. Dundas, s'y retrouvent, sauf M. de Sapinaud, commandant de l'armée du Centre et quelques autres.

Digitized by Google

sincère et attester dans sa réponse (1) son dévouement et sa bonne volonté. « M. de Tinteniac et M. de la Robrie, y disait-il, s'ils viennent jamais à vous rejoindre vous seront nos garants à cet égard ».

Il ne pouvait suivre que l'intérêt anglais, et comme tout homme d'Etat anglais, ne voulait que l'abaissement de la France dans le désordre et l'anarchie révolutionnaires.

Le projet de débarquement de M. de La Robrie sur les côtes du Poitou avait échoué par la précipitation de l'officier anglais Mac Dougall, à donner le signal du retour en Angleterre. L'envoyé de M. de Charette ne veut pas rester sur cette tentative.

Le 9 Juin il s'embarquait à Falmouth, avec M. de La Vieuville, sur le cutter *Le Hind*, de l'escadre de Sir John Warren. La cargaison du *Phœnix* (caisses d'armes, cartouches, etc.), destinée à M. de Charette, fut transbordée sur *Le Hind* dont le commandement était confié au capitaine Bray. Mac Dougall restait à Falmouth avec le *Phœnix*.

Le 14 Juin, le commodore Warren quittait Falmouth avec les frégates *La Flora*, *Le Mélampus*, l'*Aréthuse* et les cutters le *Comte de Chatam*, *Le Hind* et la *Reine-Charlotte*. Il y avait à bord de *La Flora* des officiers émigrés des troupes de débarquementde Lord Moira (2) destinés à être débarqués sur les côtes du Poitou.

Ni ces officiers, ni M. de La Robrie et de La Vieuville (3) ne furent assez heureux pour réussir dans leur entreprise. Après

(1) Savary, t. IV, p. 284, donne la réponse que fit M. Windham aux généraux Vendéens. Cette réponse ne parvint pas en Vendée. Elle fut apportée par M. de Vasselot et prise sur lui le 15 février 1795 par le poste républicain au moment de son débarquement sur la côte de Bretagne et de son arrestation et remise à Boursault.

(2) Lord Moira, général, commandant les bataillons de transport destinés à la Vendée.

(2) Le chevalier de La Vieuville passa en Bretagne en 1795 et commanda la division de Dinan et du Clos-Poulet. Beauchamps, III, p. 391. Il fut tué au retour d'une entrevue avec Puisaye aux environs de Fougères, en Mars 1796. Un rapport inédit de Prigent à Puisaye (Puisaye papiers 7931, vol. XX), raconte la mort du chevalier de La Vieuville et du vicomte de Sérent, « le premier a été tué à mes côtés il y a environ quatre heures » et donne de curieux détails.

Digitized by Google

avoir croisé pendant huit jours dans la baie de Bourgneuf et sur les côtes de Saint-Jean-de-Monts et des Sables, le capitaine Bray, commandant *Le Hind*, reçoit le 27 Juin l'ordre de rejoindre l'Angleterre et de précéder l'escadre à Falmouth.

M. de La Robrie rédige à bord du *Hind* le compte-rendu de sa reconnaissance et de son inutile tentative, Ce rapport est daté du 28 Juin (1).

Le détail circonstancié de l'expédition était donné par le rapport du capitaine Bray et envoyé à la Secrétairerie d'Etat le 27 Juin 1794 (2).

Nous ajouterons à ces documents le rapport de sir John Warren à bord de la *Flora*, 27 Juin 1794 et des extraits du rapport d'un officier français embarqué sur *Le Hind*, M. de Kersabiec qui signe John Sickam (3).

Rapport de Sir John Warren, à bord de *La Flora*, 27 Juin 1794.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ceci par le lieutenant Bray à Falmouth et je ne puis m'empêcher de vous dire combien je lui suis obligé pour son activité et ses services pendant notre dernière expédition, quoi qu'elle n'ait pas eu tout le succès que j'aurais pu désirer, elle a tout de même réussi en partie. Vous allez maintenant être informé du réel état des Royalistes du côté de la côte du Poitou et aussi de l'armée de Charette qui ayant traversé la Loire au-dessus de Nantes et pris Ancenis (4) n'a pu transmettre aucune communication.

Je suppose que M. Bray vous informera des obstacles qui nous ont

(1) Ce rapport vient d'être publié dans la *Revue de Bretagne et Vendée*. (Le chevalier de Tinteniac et la Chouannerie, par M. de Clohars-Carnoët). Juillet-Août 1911, p. 25.

(2) Il y a sur cette même expédition deux rapports du capitaine Bray, l'un adressé à M. Evan Nepean, trésaury, Londres, est du 27 Juin, se trouve au W. O. Orig[l] Correspondance Lord Moira's Army, 58, l'autre rapport est daté de Falmouth, 29 Juin 1794, classé au même registre.

(3) Rapport de sir Warren, W. O. Orig[l] Correspondance. Lord Moira's Army, 58.

Rapport de John Sickam. W. O. Orig[l] correspondance Lord Moira's Army, 58.

(4) La prise d'Ancenis par l'armée de Charette est une fausse nouvelle.

Digitized by Google

empêché de faire descendre les Français à terre pour arriver jusqu'à l'armée et pour débarquer nos approvisionnements comme toute la côte est aux mains de l'ennemi qui a des patrouilles à pied et à cheval avec des fusils et des redoutes partout où un bateau peut aborder. A l'arrière de ce cordon il y a un canal qui étant strictement gardé, nous enlève toute chance de faire arriver un messager jusqu'aux royalistes, qui campent dans le Marais et comptent de 30 à 40,000 hommes sous les ordres de Pageot. Il y a tous les jours des escarmouches entre ces gens et les républicains, nous avons été témoins de l'un deux et assisté à l'incendie et à la destruction de deux villages.

La baie de Bourgneuf qui est formée par l'île de Noirmoutier d'un côté et le continent de l'autre est le seul endroit le long de la côte où un petit détachement pourrait se poster; comme elle peut contenir 5 ou 6 frégates et quelques transports, si jamais on trouvait nécessaire d'envoyer là 1,500 à 2,000 hommes pour pénétrer jusqu'au corps des Royalistes ou pour seconder un soulèvement du pays adjacent, je crois qu'on pourrait le faire facilement si on était protégé à la haute mer par 6 ou 8 voiliers de la ligue, afin d'empêcher tout secours de Lorient et de Rochefort, on supprimerait tout le commerce côtier et tous les convois qui vont d'une côte à l'autre. Une pareille mesure serait utile si elle était combinée avec une grande opération sur la Loire et la Vilaine afin de rejoindre l'armée de Charette faisant de Nantes un dépôt pour pénétrer en Bretagne et pour rassembler les parties bien disposées du pays.

Vous remarquerez que le quartier général de Charette, depuis la malheureuse expédition de l'année dernière à Granville, Dol, etc., a toujours été dans les bois du côté droit quand vous remontez la Loire vers Nantes (1), et il semble qu'il n'y a que peu de temps qu'il a été assez fort pour commencer la campagne. J'espère et je crois qu'on entreprendra bientôt quelque chose en sa faveur; ou au moins pour pénétrer en France afin de soutenir les biens disposés, et dans mon humble opinion cela vous sera plus utile que toutes les marches et contremarches sur la frontière et contribuerait plus efficacement à ébranler le pouvoir de ces vilains carmagnoles. Vous pardonnerez, j'espère la liberté que j'ai prise en vous communiquant ma manière de voir que j'ai acquise par l'observation, ou en vous envoyant le rapport ci-inclus de notre rencontre et de notre retraite devant les

(1) Charette n'a pas quitté la rive gauche de la Loire.

Digitized by Google

forces supérieures, qui accompagnaient le convoi (1) que nous avons rencontré le 25 courant, et qui d'après le nombre et la taille et ses vaisseanx devait être la plus grande partie de la division d'Amérique si longtemps et si ardemment attendue par toute la France. Si ceci était vrai, je suis fâché que l'amiral Montagu n'ait pas été devant Brest et la pointe de Pemmark pour l'arrêter (2). Comme le côtre *Earl of Chatham* était nécessaire à Southampton, j'ai tenté de l'envoyer avec des officiers français que j'avais à bord et Mac Dougall enverra des ordres au *Phénix* pour M. Bray, a Falmouth afin d'amener des vivres ou pour exécuter les ordres qui y seront envoyés.

J'espère que M. Dundas auquel je désire être respectueusement rappelé ne sera pas offensé de ce que j'ai fait sur ce point.

Je demeure avec respect, cher Monsieur, votre sincère et humble serviteur.

John Borlace Warren.

*P.-S.* — Je suis fâché de vous dire que le cutter *Reine-Charlotte* marche comme une meule de foin et n'étant armé que de deux pierriers serait de peu d'utilité excepté pour débarquer des vivres, si cette mesure était nécessaire.

De M. Evan Nepean, Endorsed Private, à bord de *La Flora*, 27 Juin 1794.

Sir John Warren.

De son côté, John Sickam, dans un long rapport rendait compte de la croisière du *Hind* et écrivait à la Secrétairerie d'Etat.

Le lundi 23 au matin, étant au S. O. de l'Isle-Dieu à environ 4 lieues et demie, le cutter *Le Hind* reçut l'ordre de se porter sur la côte du Poitou et de la prolonger, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'à Noirmoutier pour nous assurer si les Royalistes n'étaient pas en possession de quelque endroit de la côte. Nous la prolongeâmes de

(1) La division rencontrée par Sir John Warren faisait partie des 132 bâtiments chargés de subsistances et de denrées envoyées par l'Amérique et que convoyait le contre-amiral Wanstabel. Villaret-Joyeuse avait reçu l'ordre de quitter Brest et de couvrir l'arrivée de la flotte de ravitaillement Le 1er Juin 1794, il est attaqué par la flotte anglaise de Howes qui amarine et coule 7 de ses vaisseaux dont le *Vengeur*. Le succès de Howes ne put empêcher la flotte américaine de passer.

(2) Le contre-amiral Montagu croisait à la pointe de Pemmarck avec une escadre de 9 vaisseaux de ligne et 3 frégates. Le 9 Juin 1794, Villaret-Joyeuse essaya de le joindre avec les 19 vaisseaux qui lui restaient. Montagu prit le large et n'accepta pas le combat.

Digitized by Google

fort près et quand nous eûmes dépassé le bourg de Saint-Gilles portant sur la côte pour couper quelques bateaux, qui couraient le long de terre à bord opposé, à deux heures et demie environ, étant près de la côte, le capitaine Bray et M. de La Vieuville s'embarquèrent dans la chaloupe avec des voiles (et le cutter ayant pavillon national à tête de mât), ils joignirent une barge de la rivière de Nantes, et un petit chasse Marée, frété par le maitre de la Barge, Il y avait un pavillon sur le clocher de Saint-Gilles ; par le rapport des trois premiers nous apprîmes que Charette s'était emparé le 21, de la petite ville d'Ancenis, que les Républicains et les Royalistes se battaient journellement, que les derniers étaient en possession de plusieurs ports aux environs de Nantes, qui attendait du renfort, qu'au moment où il nous parlait, on se battait près de la côte à Saint-Jean-de-Mons, à Notre-Dame-de-Mons, et aux environs de tout le Marais, à peu de distance de nous.

..... Nous arrivons dans ce moment à Falmouth d'où je m'empresse de vous écrire. Je suivrai le capitaine Bray à Plymouth, où il se rendra bientôt pour réparer des avaries, qu'il a essuyées dans la croisière ; où j'attendrai vos ordres pour me rendre à Londres, ou pour être employé comme mes compatriotes, La Vieuville et La Robrie, dans la première occasion de joindre les Royalistes.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

John Sickam,

(M. de Kersabiec) Falmouth, 29 Juin 1794.

Adressse :

Evan Nepean esqe, etc., etc.

Tresaury, London (1).

Ces rapports n'apportaient que de médiocres renseignements, quand ils n'étaient pas faux, sur la situation et les agissements de M. de Charette.

Après son incursion en Anjou et le combat de Challans, M. de Charette avait rejoint les postes de Belleville et de la Bésilière. Le Marais est tenu par Pageot qui réunit à peine un millier d'hommes. La surveillance des côtes était très active.

Le général de division Vimeux venait de remplacer Turreau dans le commandement de l'armée de l'Ouest (13 Mai 1794).

(1) *War-Office*, Original Correspondance, Lord Moira's Army. 58.

Digitized by Google

L'armée de l'Ouest a pour mission de garder la côte de Paimbœuf à Royan. Ses colonnes agissantes prennent poste : Dutruy, aux Sables, et détachant un poste de 200 hommes à Saint-Gilles ; Boussard, à Challens, surveille le Marais (1). Le poste de Bouchère, dans le Marais, est attaqué le 23 Juin par Boussard et cette attaque peut être aperçue de la mer.

Quant à M. de Charette sa présence est en ce moment signalée aux Quatre-Chemins (2).

En tout cas, aucun obstacle n'effrayait les émigrés dont l'obsédante et unique pensée était de rejoindre M. de Charette. A cet égard, ni Mac Dougall, ni Bray, ne paraissent avoir reçu d'ordres précis pour satisfaire à ce désir. Il fallait encore regagner la côte anglaise.

M. de la Robrie à son arrivée à Falmouth écrivit à M. Evan Nepean, le 29 Juin. Il s'efforçait de relever l'importance de ces expéditions où ses sollicitations et ses démarches avaient engagé le ministère.

22 Juin 1794.

Monsieur,

J'arrive dans le moment à Falmouth où M. Bray a remis à la poste les dépêches dont Sir John Warren nous a chargé pour vous.

Nous avons quitté son escadre le 27 avec ordre de faire voile pour le port. Je pense qu'il vous fait part, ainsi que M. Bray, de notre expédition. Quoiqu'elle n'ait pas eu l'effet que je m'étais promis, j'espère cependant que les nouvelles que j'ai recueillies des Royalistes, et sur lesquelles vous pouvez compter, sont assez intéressantes pour mériter l'attention du Gouvernement. Vous apprendrez par les mêmes rapports de Sir Jonh Warren et de M. Bray, qu'il m'a été impossible de pénétrer dans l'intérieur et je crois, Monsieur, qu'une des plus fortes preuves que je puisse donner des obstacles qui m'ont privé de joindre mes compagnons d'armes, c'est mon retour en Angteterre. Comme j'ai suivi les ordres de Sir John Warren, sous le commandement duquel j'étais et que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour seconder ses intentions, j'ose me flatter que le Gouvernement ne sera pas mécontent de ma conduite, et que s'il a des projets sur les Royalistes, il ne m'oubliera pas.

(1) Savary, t. III, p. 500.

(2) Savary, t. III, p. 579.

Digitized by Google

J'ai ordre de Sir John Warren de m'embarquer à Falmouth sur le *Phénix* pour me rendre à Portsmouth. Si le temps le permet, je m'y rendrai le plus tôt possible, à moins que vous ne me donniez d'autres ordres.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De La Robrie.

A bord *Le Hind*, le 27 Juin 1794.

M. Nepean (1).

19 July 1794.

Monsieur,

Je n'ai pas eu l'honneur de vous voir depuis mon retour à Londres, persuadé que vous aviez su par M. Windham mon arrivée ici.

Je vous réitère, Monsieur, la prière que je vous ai faite dans ma dernière lettre de ne pas oublier que je suis dévoué au sort des Royalistes de France et obligé plus que personne à faire toutes les démarches possibles pour leur être utile. J'ose espérer que vous voudrez bien vous souvenir de moi et me faire connaître à quoi vous me destinez.

J'ai l'honneur,...

De La Robrie,
Envoyé des Royalistes (2).

Le 19 Juillet, nº 11, Panton Street,
Hay Market. (au dos)
London, 19th July 1794,
R. 19th, M. de la Robrie.

L'année 1794 devait s'écouler sans qu'il soit répondu aux instances répétées de M. de La Robrie, pour reprendre ses projets de débarquement sur les côtes du Poitou.

(1) *War-Office*. Orig. Correspondance, Lord Moira's Army, 58.

(2) *War-Office*, Original Corresp. Royalist's, 416, nouveau classement, 207, Vol.

L^t^-Colonel Marquis d'Elbée.

(*A suivre*).

Digitized by Google

## ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# LES ARMES OFFENSIVES A TRAVERS LES AGES

## JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

(*Suite*) (1)

Nous arrivons au XVIe siècle : c'est à cette date que les épées changent totalement d'aspect. Les lames deviennent étroites et très longues, les pommeaux sont énormes et les garnitures tellement surchargées de pas d'âne, de quillons, de gardes, de contregardes, de coquilles et de branches, que l'œil s'y perd, et n'arrive plus à démêler ces montures, grillagées de tiges de fer, qui se contournent dans tous les sens. Ces combinaisons à coup sûr fort habiles étaient destinées à protéger la main ; il faut reconnaître que c'est aussi la belle époque des niellures, des incrustations ; jamais la ciselure n'a été mieux comprise ni mieux exécutée.

Je possède environ quarante de ces épées. Je n'entreprendrai donc pas de les citer toutes d'autant plus que dans une petite

(1) Voir le 3e fascicule de 1912.

Digitized by Google

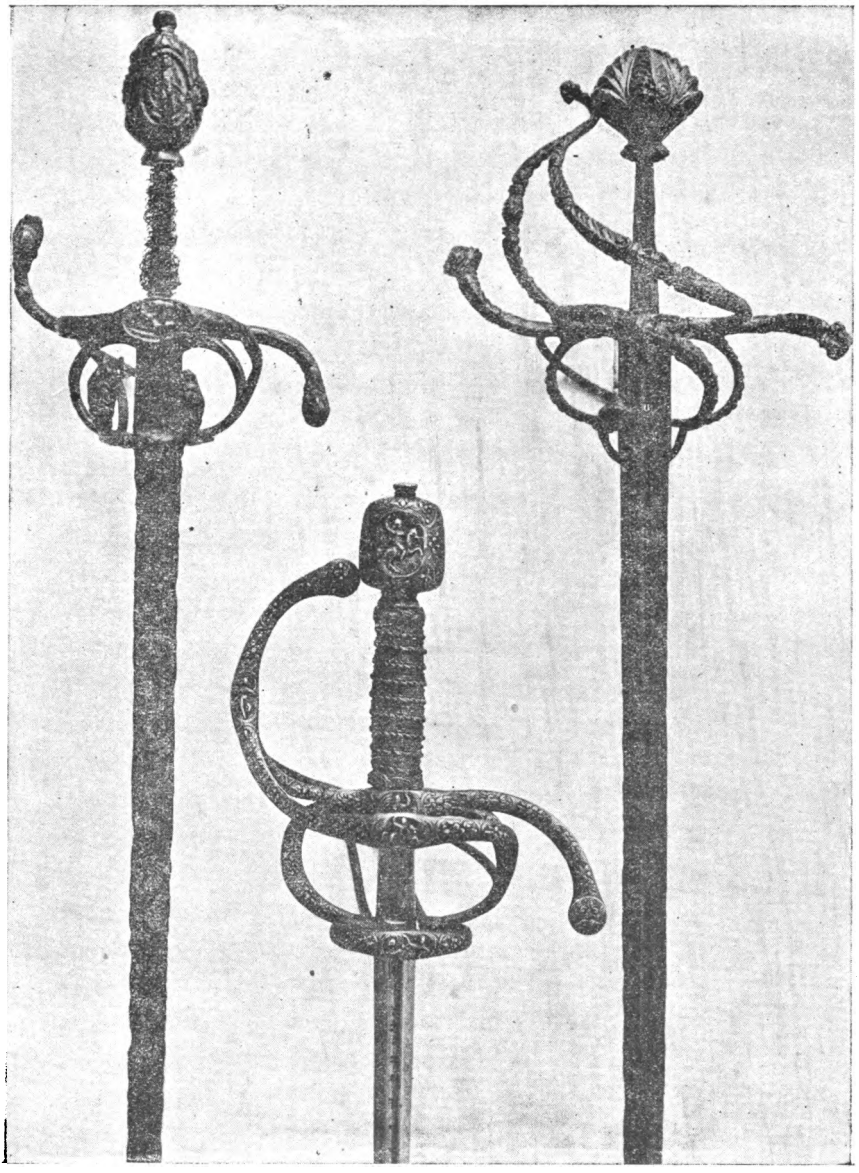

ÉPÉES DU XVI$^{e}$ SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

notice (1), j'ai déjà décrit une des plus belles, celle qui porte sur sa poignée huit fois répété le cri de guerre *Guerpi* (*fuis* !) Je ne parlerai donc que des trois ou quatre types les plus remarquables.

Une épée, seconde moitié du XVI^e^ siècle, la poignée d'acier est entièrement ciselée en grand relief avec cariatides, masques et figures sur le pommeau (deux femmes nues, d'un beau dessin, retenant des voiles tombés à leurs pieds). Sur l'une des gardes la Danaé du Titien ; lame très mince et très finement fabriquée d'une trempe si dure que la lime ne peut l'attaquer.

Cette superbe pièce, a malheureusement beaucoup souffert de son long séjour dans l'eau. Le talon de la lame n'est pas carré, il s'effile pour suivre le profil de la soie ; nous aurons à y revenir en parlant des importantes fabriques de Vienne, en Dauphiné et nous démontrerons que c'est le caractère distinctif des armes sorties de ces nombreux ateliers.

Dans la gorge d'évidement, d'un côté, *in Vienna : R* ; de l'autre, *me fecit : R.* Cette épée a été trouvée à l'Ile-d'Elle.

Autre épée du XVI^e^ siècle venant du Gué-de-Velluire. Poignée d'un beau style : c'est un fer carré guilloché sur toutes ses faces et orné au milieu des branches et de la garde d'une boule sertie de striures et de filets. Des boules semblables terminent les quillons recourbés en sens inverse, une branche semblable relie la garde au pommeau également tout ciselé, La lame très mince est du célèbre armurier Sahagon de Tolède ; il devait regarder cette lame comme l'une de ses meilleures car aucune de celles connues n'est signée avec tant de soin et d'une façon si apparente. Des deux côtés de la gorge d'évidement son nom est écrit en entier en lettres majuscules d'un centimètre de hauteur. j'ai vu mon père la faire plier presque en deux.

Deux autres épées signées du même armurier ne se ressemblent nullement comme type et comme longueur, ce qui prouve que chaque maître armurier, loin de forger sur un type unique

(1) Découverte d'une très belle épée Renaissance. (*Revue du Bas-Poitou*).

Digitized by Google

variait au contraire ses produits de façon à contenter le plus possible les désirs de ses belliqueuses pratiques.

Très longue épée de Gaucher encore du Gué-de-Velluire, 1m 23 de longueur, poids 2 livres 360 grammes. Cette pièce est admirable de conservation et de patine elle est intacte. Pommeau sphérique à six pans avec une feuille grimpante sur chacun, la poignée n'a qu'un seul quillon, les gardes et branches figurent des rubans semés de nœuds en torsade terminés par des glands de même dessin. Lame à trois pans arrondis, large et courte gorge d'évidement où se voit incrustée en cuivre la levrette de Juan del Rey, le célèbre armurier de Tolède. Le talon est poinçonné d'un I; bien que la lame soit espagnole, je crois la poignée et la monture bien française.

Je possède une autre épée de Gaucher trouvée à l'Ile-d'Elle. Je terminerai par la description d'une épée historique, l'épée de Claveau de Puyviault, célèbre chef calviniste du Bas-Poitou, né à Saint-Sulpice, près de Mouilleron-en-Pareds (Vendée) (1), il fut l'un des seigneurs les plus puissants et les plus valeureux de cette époque troublée. Constamment en luttes et en batailles il traversa toute l'armée catholique et parvint à dégager la ville de Niort. Il infligea aux catholiques l'une des plus cruelles défaites celle de Sainte-Gemme. Puyviault eut longtemps ses quartiers à Marans : De là il faisait des courses dans toute la Vendée. Il prit Luçon et Fontenay-le-Comte ; défait le capitaine Dante à Thiré, le tue et va aussi surprendre La Roussière Culdebray, jusque dans le château de Mervent et le ramène prisonnier. Il fut tué à la fleur de l'âge par le poignard d'un assassin, à la Saint-Barthélemy. Un ignoble pamphlet lancé après l'exécution mentionne sa mort de la sorte :

Comme les autres Pluvyau
A faute de vin beut de l'eau.

(1) B. Fillon en parle dans Poitou et Vendée, article La Châtaigneraie (tome 2).

Digitized by Google

L'épée de Puyviault fut trouvée à l'Ile-d'Elle. C'est une grande épée d'estoc de 1m26 de longueur, la lame a 24 millimètres de largeur, elle pèse 2 livres 400 grammes. La lame est à deux tranchants, longue et mince, peu flexible et destinée à porter des coups de pointe : corps de lame avec arête médiane, mousse à partir de la gorge d'évidement qui contient des deux côtés cette devise : *La loi demande l'usage*, devise d'un fanatique en religion et si bien faite pour attirer par une terrible réciprocité sur sa tête le fer d'un assassin. Le talon de cette lame carré, oblong, est décoré de deux simples filets. Ces lames du XVIe siècle sont forgées avec une perfection inimitable réunissant à la fois élasticité, souplesse et solidité, tout en conservant une légèreté surprenante en égard à leurs grandes dimensions. La poignée est en fer bruni, le pommeau est composé de deux boules d'inégales grosseurs à torsades contrariées. Les quillons se relèvent et s'abaissent en sens inverse et sont terminés par deux petites boules anologues à celles du pommeau ; on a ciselé des oves sur ces boules. Sur les deux écussons les armes de Claveau de Puyviault, d'argent à deux pals de gueule bordés de clous d'or. Ces armes se voient sur le cachet employé pour sceller ses missives. Sur les pas d'âne et les gardes courent des filets perlés se reliant à des cartouches ovales. Même décoration pour les branches, les contregardes sont unies.

Cette épée, d'une remarquable conservation avec patine noire est d'un beau style quoiqu'il y ait un peu d'exagération dans certaines parties de la poignée, fut trouvée dans la rivière *Vendée*, à côté de sa dague, ce qui est bien rare : sa présence peut être expliquée par ce passage de la *Chronique du Langon* qui nous apprend que Puyviault à la tête de la garnison calviniste de Fontenay ayant été défait près la Rochelle fit retraite par cette voie sur Marans dans la nuit du 11 au 12 Octobre 1569.

.....

Je crois utile de signaler en terminant les remarques qui

Digitized by Google

m'ont été suggérées par la description et l'étude des armes que je viens d'énumérer.

Plus de 400 pièces de toute nature, épées, dagues, haches, lances (etc), ont été recueillies dans cette contrée. C'est un vaste champ d'étude ; malheureusement dans les débuts l'attention de mon père ne fut pas éveillée sur leur importance,.... plusieurs de ces belles épées ont été métamorphosées par les habitants du pays en instruments de jardinage, surtout en faucilles, leur acier étant d'une trempe et d'une qualité essentiellement supérieure.

Je remarque le peu de longueur des fusées ce qui vient confirmer que l'index devait s'engager dans le pas d'âne ainsi que le montrent les gravures des curieux livres d'escrime : *Di Achille Marozzo Bolognese in Venetia 1568 et di Agrippa in Venetia 1604*, où chaque guerrier représenté tient ainsi son épée. Dans le massacre des innocents gravée par Marc Antoine, un des soldats a également l'index engagé dans le pas d'âne de l'épée.

Plusieurs épées furent sorties de l'eau grossièrement réparées ; j'en conclus que des armuriers suivaient les troupes en campagne pour ces réparations ; ou alors elles étaient faites immédiatement par des forgerons de l'endroit.

Une des épées décrites du XIV^e^ siècle porte les armes de Hervé de Voluire, seigneur du Plessis : mi parti burelé d'or et de gueules qui est Voluire et burelé d'argent et de sable qui est Moric. Cette arme est donc poitevine et ceci indique que le poinçon n'était pas toujours celui du fabricant ; mais qu'il était parfois personnel à l'individu pour lequel l'arme était forgée : cela devait surtout avoir lieu lorsqu'il s'agissait d'une nombreuse fourniture faite sur commande et destinée à l'équipement des vasseaux d'un même seigneur. Peut-être en est-il ainsi de l'épée d'estoc qui porte d'un côté un écusson contenant six besans et une croix fleurie, de l'autre côté de la soie un poinçon de trois fleurettes, marque présumée de l'armurier.

A partir du dernier tiers du XV^e^ siècle il n'y a plus d'incertitude. Si les armoiries et la devise du propriétaire de l'épée, de la dague et du poignard apparaissent, c'est ordinairement sur la

Digitized by Google

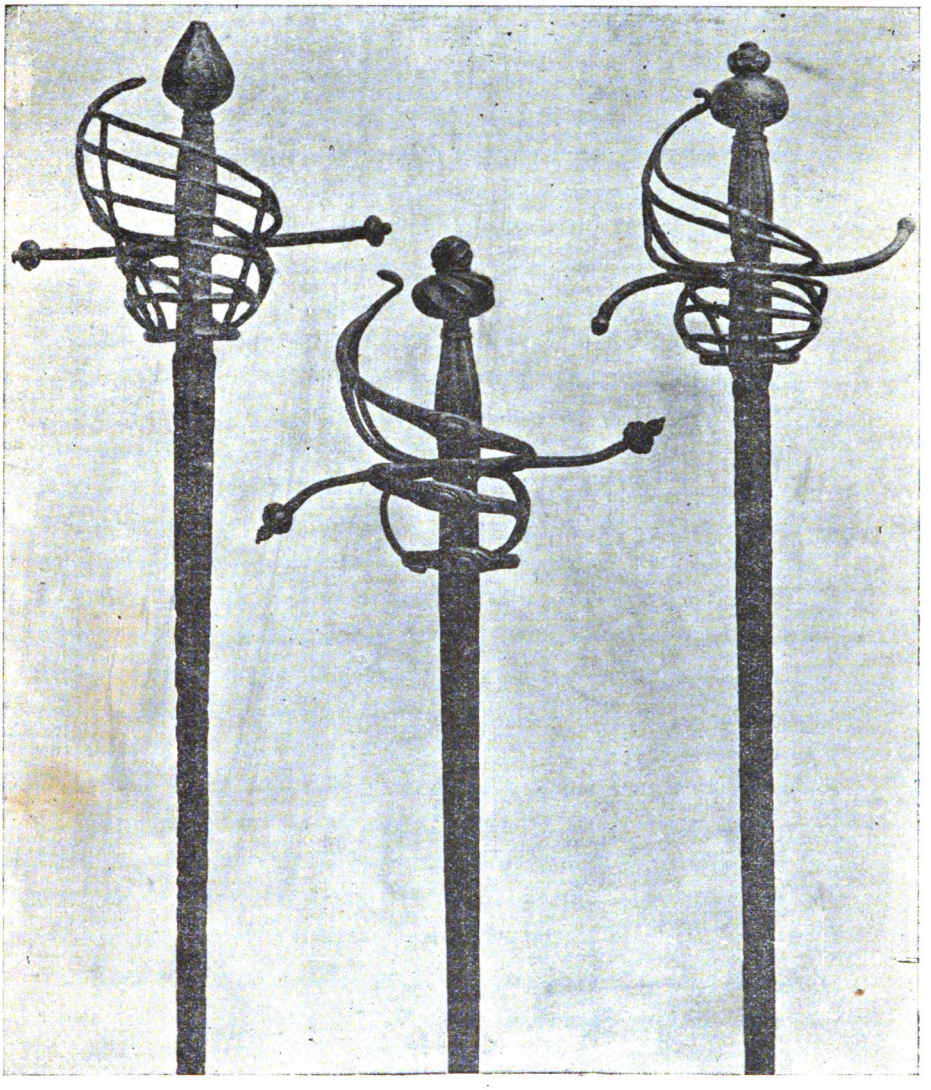

ÉPÉES DU XVI$^{e}$ SIÈCLE

Epée de Claveau de Puyviault, célèbre chef protestant
de la Vendée (xvi$^{e}$ siècle)

Digitized by Google

Digitized by Google

poignée, et, plus rarement, sur la partie supérieure de la lame, place réservée presque toujours au fabricant, pour y imprimer son nom, ses initiales, son monogramme. Les marques, poinçons et signatures s'imprimaient de trois manières au XVI^e^ siècle. Tantôt on se servait de poinçons portant des initiales ou des emblèmes, tantôt on employait d'autres poinçons séparés, en forme de lettres, qu'on frappait à tour de rôle. Souvent aussi, lorsqu'il s'agissait d'une inscription assez longue, on procédait à la façon des graveurs de coins de monnaies du moyen-âge ; c'est-à-dire que les lettres étaient formées par parties, à l'aide d'un petit nombre de caractères s'adaptant à toutes les combinaisons graphiques de leur ensemble. Un B par exemple. se faisait avec trois poinçons : l'un en forme d'un I pour la hampe ; l'autre en forme de petit croissant, pour les deux panses ; le troisième, triangulaire, afin de renforcer les deux extrémités du premier. Ainsi des autres. Le talon recevait souvent la marque de l'ouvrier qui travaillait sous les ordres de ce dernier, et la soie semble avoir été abandonnée au poinçon de celui qui fabriquait la poignée. Une preuve à l'appui de cette hypothèse, c'est la présence des lettres D. S. sur le talon de plusieurs lames d'épée allemandes, conjointement avec plusieurs poinçons différents. A notre avis, les initiales rappellent le nom du fabricant, et les poinçons, les ouvriers qui ont forgé les lames dans son atelier. Ce serait donc, selon nous, se tromper que de vouloir retrouver dans toutes ces empreintes des noms d'armuriers. Ainsi font les amateurs de faïences qui s'entêtent à chercher des marques de fabriques, même dans la plupart de celles apposées sur les pièces de vaisselle par de simples décorateurs.

Ce sont les armuriers espagnols qui ont apporté le plus large contingent à la série des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Au premier rang brillent les noms de Juan de la Orta, des Sébastien Hernandez, dont l'aîné était contemporain de Henri II et le dernier de Louis XIII ; de Julian del Rey, et d'Alonzo Sahagon, dit le Vieux, l'incomparable auteur de la lame que prisait si fort le spadassin Lambourde ; mais qui se brisa pourtant comme verre au contact



Digitized by Google

de la colichemarde manœuvrée par le poignet d'acier du capitaine Fracasse (1). Les fabriques de Vienne, de Valence, de Tortose y font également bonne figure. L'Italie tient son rang par Biscollo et par ce Jean, que nous regarderions comme sujet de Charles-Quint, à ne considérer que l'agencement de sa signature. Pour l'Angleterre, a été aussi faite, par un armurier de Tolède, la rapière décorée de la devise : Warde Well. Toutes ces armes sont fines, nerveuses et fanfarones ; tandis que celles qui nous viennent d'Allemagne ont le caractère d'inélégance et de lourdeur propre aux moindres productions de ce pays (2). Le génie si différent de chacun de ces peuples apparaît là nettement accusé comme dans leurs œuvres respectives, littéraires ou artistiques : Qui s'emplit de bière ne saurait penser et agir à l'instar de celui qui de chaud Xérès parfume sa cervelle. Il est aisé de se convaincre de cette vérité en examinant les divers sabres, épées et poignards d'origine allemande. L'un d'eux porte la signature d'Adolf Prach. Une seule lame, celle de Puyviault, a une légende française ; mais nous croyons reconnaître au style de beaucoup de poignées qu'elles ont été exécutées en France ; l'aspect de ces poignées est beaucoup plus ramassé, beaucoup moins prétentieux que celui des épées des autres pays. Il est tels détails, tels types de fleurons, de rinceaux, de moulures, de figurines, etc, qui ne sauraient, quoi qu'on puisse dire, venir d'Espagne, ou d'Italie ; c'était la coutume au XVI^e^ siècle de faire venir d'Espagne des lames qui arrivaient liées en faisceaux, et étaient ainsi livrées aux armuriers du pays pour être montées. A l'occasion du mariage d'un certain Henry Eon, fournisseur à la Rochelle, avec Anne Pichard, sœur d'un apothicaire de Fontenay, on dressa, le 29 Juin 1588, l'inventaire de la boutique du futur époux, et, parmi les nombreuses marchandises de son état, qui s'y trouvaient, on remarquait : *Huict vingt-sept lames d'espées*

(1) *Le capitaine Fracasse* par Théophile Gautier.

(2) Feuilletez le livre d'architecture de Dieterlin vous resterez confondu devant les conceptions pesantes et fantastiques de ce lourd esprit d'Outre Rhin.

Digitized by Google

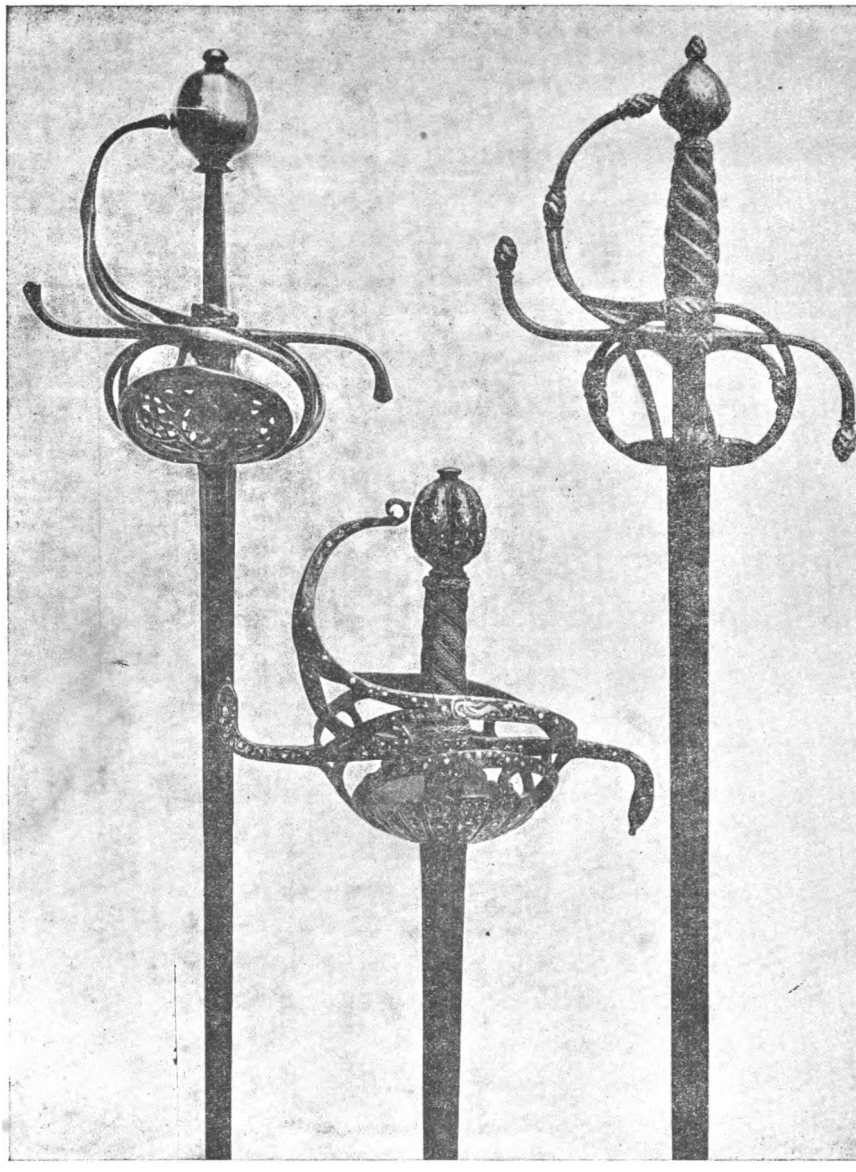

ÉPÉES DU XVI$^{e}$ SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

*de Valence en quatorze bottes, une desliée;* ce qui montre qu'il y en avait douze au paquet. Plusieurs de nos montures peuvent donc être l'œuvre d'ouvriers Rochelais et même Poitevins; Poitiers, Niort, Fontenay et autres villes de la province ayant eu, pendant les guerres de religion, leurs armuriers fourbisseurs. Au commencement du XVI^e^ siècle, il y en avait un à Poitiers, que recommandait, sans le nommer, Jean Bouchet à M^me^ de la Trémouille, en raison de son habileté comme graveur d'armoiries (anc. archives de Thouars). Jacquart, l'un des successeurs de celui-ci, et qui vivait sous Henri IV et Louis XIII, est bien connu des amateurs d'estampes. Ajoutons que le nom de Michel Rude, domicilié au chef-lieu du Bas-Poitou, est mentionné dans plusieurs actes de 1564 à 1585. Il fut chargé en 1565 par le sieur de la Marcousse, lieutenant du comte du Lude, de fournir les armes nécessaires à mille hommes de pied et à deux cents cavaliers. L'un des marchés passés entre le sieur de la Marcousse et Michel Rude, en date du 3 Mars de cette année, indique quel était l'équipement en fait d'armes défensives, des hommes d'armes de la compagnie du comte du Lude. Il se composait d'un casque blanc à l'épreuve de la pistole, d'un corps de cuirasse à l'épreuve de l'arquebuse; de tassettes, épaulettes, de brassards et gantelets également blancs, le tout garni de clous dorés. Chaque harnais complet coûtait trente écus sol.

Jean Métayer, autre armurier de Fontenay, eut maille à partir avec la justice, en Juillet 1599, pour avoir blessé grièvement d'un coup d'épée le capitaine Mulon, amant de sa femme. Mais il parvint à se faire innocenter de l'accusation de guet-apens portée contre lui, et obtint que le séducteur soldât le prix de diverses armes, qu'il lui avait vendues, et dont il n'avait pu obtenir jusque-là le paiement. L'enseigne du Maillet d'Argent pendait à la demeure de Métayer, qui habitait la Grand'Rue. (Archives du présidial de Poitiers).

Un quartier de Fontenay portait le nom de carrefour des

Digitized by Google

fourbisseurs, Il était situé entre la Grand'Rue, celle de Pousse-Penil et celle de la Harpe.

La réputation des Poitevins, comme fabricants d'armes, date d'ailleurs de fort loin. Les anciens faisaient grand cas de leur fer. Les heaumes de Poitiers étaient très recherchés au XIIIe siècle. — (Dit de l'Apostoile. — *Le livre des prcverbes français*, par Leroux de Lincy, t. I, p. 248). On ventait aussi, au Moyen-Age, les hautberts de Chambly, les arbalètes de Cognac, les couteaux de Périgord et de Saint-Lô.

Mais ce qui soutint surtout l'honneur de la France au XVIe siécle comme fabrication de lames d'épées, ce furent les nombreux et habiles armuriers de Vienne, en Dauphiné. Aussi j'ai été très surpris de lire cette note dans le travail publié par M. Edouard de Beaumont sur la collection de M. de Nieuwerkerque.

« La célébrité des fabriques d'épées de France ne dépassa guère le XIVe siècle. Une seule était encore renommée vers 1530, c'était celle de Verdun, connue au Moyen-Age par son acier verdunois ». Cette affirmation est on ne plus inexacte et je le constate ici ; dans la série des armes recueillies au gué de Velluire, l'Ile-d'Elle, etc. ; après les lames Espagnoles, ce sont celles fabiquées à Vienne qui se trouvent en plus grand nombre. Elles peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec celles des meilleures maisons de Tolède, elles ont même une allure plus nerveuse, plus fine : leurs montures sont toujours plus simples, d'un style plus chatié, plus sobre, plus élégant : nous n'hésitons pas à leur donner la palme sur toutes les autres.

Lorsque je pensais ceci, je n'avais pas encore à ma disposition le précieux mémoire qui vient de me tomber sous les yeux. Un savant Viennois a publié dans les mémoires du Congrès Archéologique de France (XLVIe session, page 495), une série de documents qui prouvent l'importance de la fabrication des armes de guerre dans cette cité pendant les XVIe et XVIIe siécles, il relève les divers emplacements des moulins à Martinets (nom donné encore de nos jours à de gros marteaux pour battre le fer qui sont mus par

Digitized by Google

l'eau où la vapeur) s'élevant sur les bords de la *Gère*, si propre à rendre cette industrie florissante. Il constate que l'on construisit des martinets non seulement pour les lames d'épées mais encore pour les couteaux, les affuts en acier et en fer. A côté se trouvaient des fonderies de cuivre et plus tard des fabriques d'ancres pour vaisseaux. Un autre document dit que la ville de Vienne fonrnissait tout le royaume et les pays étrangers de lames d'épées. On les expédiait dans les grands centres pour y être montées et livrées au commerce surtout à Saint-Etienne et à Valence. Les aciers se tiraient de Saint-Gervais ou de la grande Chartreuse.

Le premier atelier connu s'établit en 1503; à partir de cette époque jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, on releva dans les registres prés de 150 noms d'armuriers Viennois et cependant pendant toute cette période les ouvriers se trouvèrent écrasés par le logement des gens de guerre qui enlevaient souvent sans paiement les objets qu'ils confectionnaient. C'est ce qui expliqué la décadence des ateliers pendant le XVIII[e] siècle et leur disparition presque complète en 1805 époque ou il n'existait plus que trois armuriers. M. Bourcagnet père, membre du conseil municipal de Vienne a établi une liste complète des armuriers de cette ville par ordre alphabétique. Elle comprend, si on voulait tenir compte des enfants et petits enfants des patrons ayant mis la main à l'œuvre, plus de 180 noms de martineurs, fourbisseurs, esmouleurs, etc.

La célèbre, ville de Tolède en offre-t-elle davantage ? Nous en doutons.

Ce précieux travail nous fait pour ainsi dire assister à la fabrication de l'arme en constatant le nombre de mains par lesquelles elle passe en nommant chaque ouvrier spécialiste qui concourt à son parachèvement.

Ainsi nous voyons :

Bouillet, martineur d'épées (1).

(1) Martineur : celui qui possédait un moulin à gros marteau mu par l'eau pour battre et affiner le fer.

Digitized by Google

Louis Gérin, affineur d'acier.

Borelly, forgeur de lames d'épées (1).

Bouvier, rabatteur de lames d'épées (2), elles se payaient 12 sols par chaque douzaine bien rabattue.

Bernard, fondeur de lames d'épées (3).

Georges Barrail était soudeur (4).

Antoine Perroud, était fouleur de lames d'épées (5).

François Monet était esmouleur de lames d'épées qui se payaient 45 livres et 12 sols la douzaine bien esmoulée (aiguisée). Un autre chef d'atelier donne un sol pour esmouler, chaque épée plus 22 livres d'étrennes à la fin de l'année données à l'esmouleur (6).

Jean Vallet faisait la marcure (7).

Claude Dijon était émailleur d'épée.

Claude Royer était maître fourbisseur (8),

Anthoyne Cucoing était maître faiseur de lames.

Vincent, dit Philibert, était moulureur d'épées (9)

Si nous lisons maintenant l'inventaire des outils contenus dans un moulin a martinets il nous semble assister à la fabrication de ces armes dont nous venons de faire passer la description sous les yeux du lecteur.

Nous ne pouvons résister au désir de copier ces curieux documents qui n'ont été encore jamais reproduits avec autant de

(1) Forgeur, chaufleur et affineur des lames à la forge.

(2) Rabatteur ou rebatteur, qui aplanit les rugosités sur la lame.

(3) Ceci prouve que l'acier fondu était connu dès cette époque,

(4) Soudeur, pour souder les branches et quillon des poignées.

(5) Fouleur, équivaut à batteur.

(6) Esmouleur : aiguiseur.

(7) Marcure : inscriptions, poinçonnages.

(8) Fourbisseur, signifie polisseur de lames et souvent se prend pour le terme général d'armurier.

(9) Moulureur : le ciseleur qui confectionne filets et ornements.

Digitized by Google

sincérité. C'est la vie du maître armurier prise sur le fait avec son bataillon d'ouvriers devant mener à bonne fin l'exécution parachevée d'une épée.

Nous voyons en 1657, Antoine Ducoin, maître forgeur de lames d'épées, affermer son moulin à martinets, à Louis Champin, émouleur, avec tous les artifices qu'il y possède : voici ce qui se trouve en entrant dans le dit martinet.

1° Une grosse enclume de soudeur.

2° Une seconde enclume de soudeur où le forgeur fait les pointes.

3° Une troisième enclume à dresser les lames.

4° Autre enclume de rabatteur ou rebatteur avec une mise bonne.

5° Autre enclume de rabatteur:

6° Autre enclume pour faire lames à escorces (1).

7° Bachots servant l'un pour tremper les lames d'espées, l'autre pour les soudeurs.

8° Un gros marteau de fer pour souder.

9° Un tac de fer pour rompre l'acier.

10° Un mailliot de fer tout neuf pesant vingt-six livres pour archinailler les espées (1).

11° Plusieurs tacts de fer pour chenailler (1) les espées.

12° Plusieurs marteaux, masses de fer et une estampe ; plusieurs tenailles pour les trempeurs d'espées et pour forger le mailliot, etc., etc.

Si nous ajoutons à cela que l'on ne voit figurer ici que les ustensiles destinés à la grosse besogne, on se figurera facilement le travail prodigieux exigé pour livrer au commerce une de ces belles pièces à talon de lame niellée et doré ; et pourtant ces chefs-d'œuvres de l'art viennois ne se cotaient qu'à des prix bien modérés, car nous apprenons qu'en 1577, le sieur Chèze,

(1) Malgré toutes nos recherches il nous a été impossible de connaître la signification des mots archinailler et chenailler non plus que les lames à escorces.

Digitized by Google

fourbisseur, vendait au sieur François Tollin, une espée et un poignard avec fourreaux, pour la somme de cinq livres. D'autre part, des Vignes, fourbisseur en 1562, réclame seulement 50 livres pour dix espées tant dorées que coloriées (1), six dagues et trois hallebardes qui lui ont été volées. Qu'une de ces épées dorées et coloriées paraisse en vente publique aujourd'hui elle atteindrait autant de mille francs qu'elle pouvait valoir de livres à l'époque. Enfin Ricaud, dit Peyraud, fourbisseur à Vienne en 1562, se plaint « que les souldats de M. de Ryaumont ont prins en sa boticque une arquebuse à rouet avec tout le garniment vallant quatre escus d'or sol (X Livres), plus deux arbalestes d'assier vallant X livres 10 sols, plus par les dits souldars fust prins une espée appartenant à M. de Brenet, V livres tournois, plus pris en sa boticque par forse tant en lames, dagues, espées, garnyes, garnitures d'espées, jusqu'à la valeur de trente livres tournoiz pour le moings ».

Enfin pour acquérir une preuve encore plus convaincante de l'importance des fabriques viennoises il suffit d'apprendre que le 6 Août 1524, François Ier nommait forgeur ordinaire de ses espées, François Moleyron.

Le texte de cette pièce intéressante mérite d'être cité.

« De par le roy Daulphin à tous, etc., etc.... Scavoir vous » faisons que deument advertis et acertenez que nostre très » cher et bien aimé François Moleyron, demeurant en notre » ville de Vienne est très expert scavant et expérimenté en l'art » et mestier de forger espées. Y celuy pour ces causes et » aultres et a ce nous mouvans l'avons aujourd'hui retenu et » retenons par ces présentes maistre forgeron ordinaire de nos » espées pour dores en avant nous servir de luy au dit art ou » mestier, aux honneurs, franchises, libertez, prouffitz et émolu- » ments qui y appartiennent. Les quelles espées qui seront faictes » et forgées par le dit Molleron il marquera de la marque

(2) Coloriées : c'était évidemment des épées esmaillées sur les montures ou aux écussons.

Digitized by Google

» ci dedans figurée : (au baton coupé par trois traverses qu'unis-
» sent deux cercles (1) et voulons et nous plait que nul autre
» puisse forger que lui a la dite marque et affin qu'il soit plus
» curieux et soigneur de bien et loyaulement faire et exercer le
» dit art et mestier de forger espées lui octroyons exemptions
» de toutes tailles et subsides, etc.. etc. ».

Beaucoup plus tard, en 1597, ce qui prouve que la fabrication viennoise continuait encore à forger des produits de haute valeur, des lettres patentes de Henri IV, ordonnent aux consuls de la ville de faire jouir Oreon de la Cour, armurier, des privilèges et exemptions dont jouissent les officiers de sa Cour.

« De par le Roy,

» Chers et bien amés nous avons choisy et retenu Oreon de la Cour, armurier, demeurant en notre ville de Vienne pour l'ung de nos armuriers ordinaires et iceluy faut coucher et employer dans l'estat de nos officiers, domestiques et commensaux pour la grande expérience qu'il a en son art, etc., etc. ».

Croit-on qu'après de pareils titres de gloire, les productions de la ville de Vienne ne puissent pas soutenir la comparaison avec les plus réputées de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie. Si la réputation de nos armuriers français est pendant si longtemps restée dans l'oubli cela tient uniquement à l'absence de documents sérieux de la nature de ceux que nous joignons à ce travail.

Aujourd'hui la lumière tend à se faire de plus en plus sur la valeur artistique de nos produits. On commence à revenir de cet engouement préconçu de nos pères pour tout ce qui semblait provenir des nations étrangères ; restituons donc résolument à la nôtre ce que tel détail, tels types de moulures, de rinceaux, de fleurons, nous démontrent, n'avoir pas été conçu par les artistes Allemands, Espagnols et Italiens. Le jour où ce travail

(1) Cette marque n'existe sur aucune de mes épées fabriquees à Vienne. C'est aux amateurs qu'il appartient de la rechercher sur d'autres lames. La belle allemelle de l'épée de François Ier conservée au Louvre a pu être forgée par cet habile homme.

Digitized by Google

s'opèrera consciencieusement dans les esprits, et sans aucun parti pris d'école ou de système, on verra quelle riche moisson la France aura à réclamer pour sa part ; on verra que ce n'est pas seulement dans les hautes régions de l'art qu'on se plaît à dépouiller notre patrie au profit de l'étranger, car chaque jour on se montre tout aussi injuste envers les auteurs inconnus d'une multitude de produits industriels aussi remarquables par le sens artistique qui les a inspirés que par leur exécution souvent merveilleuse.

La Court de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée)
16 Avril 1911.

C^te^ Raoul DE ROCHEBRUNE.

---

Pensant rendre service à ceux qui étudient les armes et font des recherches à ce sujet, je cite ici les devises, les noms d'armuriers et les marques de fabrique relevées sur mes épées et dagues du XVI^e^ siècle.

I.N.D.S *In nomine Domini sancti.*
I.N.R.I. *Iesus Nazarenus rex Iudeorum.*

*Paciencia vincit omnia.* (La patience triomphe de tout.)
(revers) *In Vallencia me fecit.*

*Ave Maria.* (revers) *Servire Deo* (Servir Dieu [1] *Regnare est.* c'est régner.)
(Devise de la Maison d'Amboise)

*In vienna R*
(revers) *me fecit R*
Trois épées avec la signature *Sahagon.*

*Ioannes me fecit.* — Tortosa. Jean de la Horta. — Biscotto. — *Biscotto me fecit.* — IMI — Juan del Rey — Juan Martin

(1) On peut lire cette devise sur une banderolle sulptée au-dessus de la porte d'entrée de l'hôtel de Cluny à Paris, bâti par un membre de cette illustre famille.

Digitized by Google

de Tolede — Andrea Ferrara — Juan Martin de Tolede — Sebastien Hernandez — (*Warde Well.* Bien gardé ou bonne gardienne.) — Adolphe Prach — *In vinua* — IAH VT — *In te Domine speravi. Juan Martinez in Toledo.*

*Accide : genu : ic . pase : Tuos. — Sine macula.*
IAQUE ME . FECIT : IN : VALENTIA. *Tortas me fecit.*

La Loi demande l'usage.

*Nec Temere nec Timide. Pugna pro patria. 1613.*
*In Luctus spes. In clade decus.*

De Hortuno de Aquirre en Toledo.

Comme poinçons :

Une levrette. — I.H.S. entre deux croix. — A B A sur un écusson. — Un croissant à deux visages (marque de Juan Martin de Tolède). — Un T couronné dans un écusson. — I.A.H.V.T. — La lettre M surmontée du globe de l'empire, en dessous les lettres D.S. — Croix couronnée dans un écusson. — Tête de cheval sous une couronne. — IX — Trois palmes surmontées d'une couronne, en dessous les lettres DS. — Les lettres AF dans un écusson couronné.

C^te^ R. DE R.

Digitized by Google

# UN PRÊTRE DE LA VENDÉE

DEVANT

## Le Tribunal correctionnel de la Vienne, en 1793

Il y a quelques années on connaissait assez peu l'histoire de la Terreur dans les départements.

Chacun s'en tenait sur ce sujet aux crimes mémorables de Nantes, d'Arras ou de Lyon et se persuadait que partout ailleurs les exécutions avaient été rares, la Révolution infiniment moins violente et moins sanguinaire.

De écrivains favoris du grand public : MM. Lenôtre et Funck-Brentano, aux premiers rangs, ont éveillé, par leurs œuvres captivantes autant que fortes, la curiosité de leurs contemporains sur cette passionnante période.

Rien ne pouvait être plus intéressant, plus vivant à la fois et plus vrai que cette reconstitution de l'histoire jacobine dans le cadre même où elle s'était déroulée.

C'est à cette suggestion que nous devons le très intéressant ouvrage de M. Etienne Saillard sur *La Terreur à Poitiers* où il reconnait et énumère les méfaits et les victimes des jacobins de cette ville, pendant l'an II.

Ces victimes ne sont pas toutes originaires de la Vienne. Par suite de circonstances naturelles ou fortuites, certaines d'entre-elles ont échoué à Poitiers dont les noms ne doivent pas êtres oubliés pourtant sur le martyrologe de leur pays d'adoption ou d'origine.

C'est à ce premier titre que M. Salliard veut bien rappeler ici le

Digitized by Google

souvenir d'un prêtre de la Vendée condamné par le tribunal criminel de la Vienne : l'abbé Verdon, précepteur de la famille Boutillier du Retail.

N. D. L. R.

Quant parut le décret de la Convention prescrivant la levée des 300,000 hommes, la Vendée, déjà excédée par les humiliations qu'elle avait subies, s'insurgea tout entière.

A ce moment, exactement le 11 Mars 1793, des paysans armés de Saint-Michel-Montmalchus vinrent chercher dans son château de Nouzillac, M. Boutillier du Retail, ancien receveur et contrôleur des saisies réelles et l'adjurèrent de se mettre à leur tête.

Sans doute du Retail entrevit-il les responsabilités écrasantes qu'il allait assumer, mais il n'hésita pas à répondre à l'émouvant appel que lui faisaient ces cœurs vaillants et généreux.

Sa décision était prise, il irait rejoindre avec ses trois fils aînés et sa petite troupe, le corps d'armée de Sapinaud, à Pouzauges.

Mais avant de partir il eut soin d'indiquer à sa jeune femme la retraite sûre où, le cas échéant, il la pourrait retrouver.

Madame du Retail emmènerait avec elle son plus jeune enfant dans la terre qu'elle possédait tout près de Poitiers, à Furigny.

La fugitive trouverait d'ailleurs des sympathies discrètes et fidèles dans ce pays où s'était écoulé son jeune âge et où son père, M. Dupont, conseiller au Présidial, avait laissé d'excellents souvenirs.

Si sa famille ne pouvait plus la protéger, son pére étant mort depuis six ans et sa mère étant aussi, croyons-nous, disparue, au moins ne la compromettrait-elle pas aux regards de la Société populaire.

D'ailleurs pour que sa femme ne restât pas abandonnée, M. du Retail résolut de la confier à la garde d'un homme qui, au milieu des circonstances les plus difficiles, venait de lui donner des preuves certaines d'intelligence et de dévouement : le précepteur de ses fils, l'abbé Verdon.

Digitized by Google

— Nous ignorons tout du douloureux exode des fugitifs, jusqu'à la date à laquelle il faut le placer.

Nous ne savons pas davantage si l'abbé Verdon suivit Mme du Retail, pour retourner ensuite en Vendée, ou s'il se contenta de la rejoindre comme paraissent l'indiquer les pièces de son procès. Toujours est-il qu'au mois de Décembre 1793, nous les trouvons l'un et l'autre à Furigny.

Pris par les bleus, M. du Retail avait été conduit dans les prisons de Saumur, sa femme ne l'ignorait probablement pas, aussi sa douleur et ses appréhensions augmentaient-elles chaque jour.

Pour échapper à une visite domiciliaire et se dérober à la police révolutionnaire, elle résolut de se rendre dans une propriété de famille qu'elle possédait dans le Vivonnais, à Bapteresse, et d'y transporter une importante somme d'argent qui lui semblait devoir y être plus en sûreté que dans sa maison de Poitiers, où elle était cachée.

Mais ne sachant comment pénétrer en ville, — car elle n'avait pas, et pour cause, sollicité de certificat de civisme — elle se résolut à demander à une mercière de Neuville, la femme Chandor, de l'accompagner en voiture et de l'aider à entrer, à Poitiers, sous le couvert de son laisser passer de marchande.

Il fut ainsi convenu, mais au cours du voyage, Mme du Retail eut l'imprudence de faire confidence, à la Chandor, de son redoutable secret. Cette misérable la trahit et la fit incarcérer séance tenante, pour gagner la prime promise aux délateurs. On lui donna, en effet, le cheval et la valise.

Le jeune du Retail et l'abbé Verdon étaient bientôt appréhendés à leur tour.

Le 28 Septembre 1793, le précepteur était condamné à mort et exécuté le lendemain, sur la place du Pilori, à Poitiers. Cinq jours plus tard, le couperet de la guillotine s'abattait — détail épouvantable — trois fois de suite, sur la tête de Mme du Retail.

Les juges révolutionnaires, ou plus exactement l'impitoyable

Digitized by Google

et féroce président du Tribunal criminel de la Vienne, Mignen du Planier, ne furent pas en peine cette fois pour motiver l'arrêt de mort.

Les apparences de la légalité — l'odieuse légalité ! — postulaient la condamnation suprême, en admettant que les motifs invoqués dans les attendus fussent véritables.

D'autres suspects étaient déjà, pour beaucoup moins, montés sur l'échafaud du Pilori, tels cet aubergiste de Loudun et ce journalier de Poitiers dont les seuls crimes étaient d'avoir fait sauter en l'air le bonnet de la liberté ou parlé avec peu de respect du gouvernement de Robespierre.

Au surplus voici le texte même de l'arrêt :

Au nom de la République Française et de la Loi.

Du 8e jour de Nivose, an second de la République Française, Une et Indivisible et le 1er de la mort du Tyran.

Le Tribunal criminel du Département de la Vienne, vu le Procès-Verbal des déclarations des témoins faites à Fontenai le Peuple, le vingt-huit frimaire dernier, en présence du citoyen Ingrand, Représentant du Peuple, signées des Déposans et du Vice-Président du Comité de Surveillance et Révolutionnaire établi à Poitiers, par lequel procès-verbal il est constaté.

Qu'en Mars et Avril mil sept cent quatre-vingt treize (vieux style) Jean Verdon, ci-devant abbé, natif de Saint-Pierre sous Archiac district de Pons, département de la Charente-Inférieure, alors précepteur des Enfants du sieur et dame Bouthillier Du Retail, demeurant à Nousillac, commune de Saint-Michel de Montmalcus, canton de la Flocellière, district de la Châtaigneraye, département de la Vendée, a commandé une partie de l'armée se disant Catholique et Royaliste et notamment celle de Pouzauges ; qu'en cette qualité Il a délivré Des passe-ports donné et signé des Billets de Réquisitions de grains pour la dite année.

Qu'il a fait des attroupements et des rassemblements de gens, par tous les moyens qui étaient en son Pouvoir, notamment en faisant sonner le toscin dans plusieurs communes de la Vendée.

Qu'il a enlevé de force les armes des Patriotes, qu'il en a menacé un qui refusait de prendre parti avec les Brigands, d'incendier sa maison.

Qu'enfin il l'avait fait arrêter et conduire en prison parce qu'il ne s'était pas rendu â ses sollicitations.

Digitized by Google

Vu pareillement un passeport trouvé sur ledit abbé Verdon, lors de son arrestation, écrit de sa main, ainsi que les deux signatures qui y sont apposées, date de seize Septembre 1793, l'an premier du règne de Louis 17.

Après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions.

Attendu qu'il résulte des déclarations de trois témoins, prises à Fontenay-le-Peuple, le vingt-huit Frimaire dernier, par le vice-président du Comité de Surveillance Révolutionnaire établi à Poitiers, que Jean Verdon a été chef et instigateur de Révoltes ou Emeutes contre révolutionnaires, qu'il a tenté de rétablir la royauté en France.

Attendu également que ledit Jean Verdon était porteur d'un passeport daté de l'an Premier du Règne de Louis 17. Le Tribunal conformément à la Loi du 4 Décembre 1792 et à l'article 6 de la Loi du 19 Mars dernier.

Ordonne que Jean Verdon, cy devant abbé, sera dans les vingt-heures, remis entre les mains de l'Exécuteur des jugements criminels et mis à mort conformément à l'article 2 de la Loi du sept Avril 1793 (vieux style).

Ordonne au surplus que les biens dudit Verdon, seront et demeureront acquis et confisqués au profit de la République.

Ordonne enfin que le présent jugement sera exécuté à la diligeance de l'accusateur public près le Tribunal, au surplus il sera imprimé au nombre de sept cents exemplaires affiché dans toutes les communes de ce département, et envoyé aux accusateurs publics, près les Tribunaux criminels des départements de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Fait et prononcé à la Salle d'audience publique du Tribunal criminel du département de la Vienne, par nous Pierre-Jean Planier, président en présence du citoyen Jean-Hilaire Papillaud, juge au Tribunal du District de Châtellerault; Etienne-Hilaire Morlon, juge au Tribunal du District de Poitiers: Pierre-Alexis-Auguste Durand, juge au Tribunal du District de Loudun, tous ces juges de District en ce Tribunal pendant le présent trimestre de Nivôse, et encore en présence du citoyen Motet, accusateur public qui ont tous signé la minute du présent jugement, à Poitiers, le huitième jour de Nivose, seconde année de la République Française, Une et Indivisible et première de la mort du tyran, sur les six heures du soir.

PLANIER, PAPILLAULT, DURAND,
MORLON et MOTET.

COUTURIER,
Commis greffier.

Digitized by Google

La légende rapporte qu'en livrant sa tête au bourreau, le précepteur aurait prononcé ces paroles, un peu sentencieuses à pareille heure, mais bien dans le goût de cette époque férue de l'antiquité : « Je meurs sans avoir rien à me reprocher, mais il vaut mieux périr innocent que de vivre coupable ».

Transporté en chariot, au galop d'un cheval, le corps du supplicié fut aussitôt enfoui dans le « jardin de M. Bobe ». La foule criait « vive la République » et les tambours battaient.

Etienne SALLIARD



Digitized by Google

# « GLORIA VICTIS »

*Lu en famille, dans un logis du Haut Bocage, à l'occasion de la remise de la médaille de 1870, à un vieux combattant fait prisonnier à Champigny et déporté à Kœnisgberg.*

I

Très fièrement, le sac au dos,
Et faisant claquer tes sabots,
Quand, petit, tu sortais de classe,
La croix de premier bien en place,
Sûrement tu ne pensais pas,
Remonte loin dans ta mémoire,
Qu'il y eût des croix ici-bas
Qui n'aillent pas à la victoire.

II

Emu par un bonheur nouveau,
Les yeux rêveurs et le front haut,
Quand, plus tard, tu vis dans la glace
La Croix d'oranger bien en place,
Sûrement tu ne pensais pas,
Remonte encore en ta mémoire,
Qu'il y eût des croix ici-bas
Qui n'aillent pas à la victoire.

Digitized by Google

III

Mais quand, au soir des grands malheurs,
Les Allemands restant vainqueurs,
Le sort eut trompé le courage
Des clairons qui sonnaient de rage,
Devant l'ennemi triomphant,
Vaincu ne courbant pas la tête,
Tu songeais : La croix, bien souvent,
Devrait être pour la défaite...

IV

Quand le vaincu reçoit la croix,
C'est qu'il la mérite deux fois.
Vieillard, crois en notre sagesse ;
Mais crois surtout à la tendresse
Avec laquelle, sur ton cœur,
Nous posons, à la place prête,
Au rang de tes croix de vainqueur,
Cette grande croix de défaite.

M. J. J. Y.

Septembre 1912.

Digitized by Google

# LE CENTENAIRE DE 1812

## UN HÉROS VENDÉEN DE LA MOSKOWA

## LE GÉNÉRAL BONNAMY DE BELLEFONTAINE

Le mois de Novembre 1912 a ramené le pénible anniversaire des lugubres semaines, où malgré l'incomparable courage de tant de braves gens, « fondit comme cire le bronze de la Grande Armée ».

On a célébré un peu partout, en France comme en Russie, ce douloureux anniversaire, et on a justement redit les trésors de vaillance qui furent dépensés de part et d'autre dans cette désastreuse, mais combien héroïque campagne.

Or, l'un de ceux qui y prirent une des parts les plus glorieuses est un des nôtres, le général Bonnamy de Bellefontaine, et c'est croyons-nous, faire œuvre de justice et de piété patriotique que de rappeler ici, comme en un marbre impérissable, la vaillante carrière et l'indomptable énergie de ce fils de la Vendée, qui après s'être couvert de gloire sur tant de champs de bataille, repose oublié de combien, dans l'un de nos modestes cimetières de campagne.

*
* *

Charles-Auguste-Jean-Louis-Joseph Bonnamy de Bellefontaine, naquit à Maillezais (Vendée), le 18 Août 1764, de Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontaine, conseiller du

Digitized by Google

Roi, Maître des Eaux et Forêts à Fontenay-le-Comte et de Marie-Anne Alquier. Après avoir fait ses études à Fontenay et à l'Université de Poitiers, il revint près de son père, dans le but de lui succéder dans sa charge.

Quand en 1791, cette charge fut supprimée, il s'engagea dans le 1er bataillon des volontaires de la Vendée.

Lieutenant en 1792 au régiment de Royale-Lorraine-Cavalerie, il passe dans l'Etat-Major de Dampierre, fait les campagnes de Belgique et de Champagne avec Dumouriez.

Nommé adjudant-général au siège de Maëstricht, il est choisi par Kléber comme chef d'Etat-Major, se distingue particulièrement au siège de Mayence et au passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse, et prend en 1796 le commandement de l'avant-garde de Marceau, qui tombe à ses cotés à Alten-Kirchen.

En 1798, appelé de Colmar à Rome par Championnet, général en chef, comme chef d'Etat-Major de l'armée (lettre de service du 2 Brumaire an VII), il fait la campagne de Naples et reçoit sur le champ de bataille de la Storta, le grade de général de brigade (nomination confirmée par brevet du 6 Thermidor an VII). — Avec 250 cavaliers il était tombé sur l'arrière-garde du maréchal Damas, l'avait mise en déroute, avait enlevé 8 pièces de canon et fait 1500 hommes prisonniers.

Entraîné dans la disgrâce de Championnet à la suite de la lutte scandaleuse du commissaire civil aux armées contre le général en chef et des odieuses accusations qu'il portait contre lui, il est avec ce dernier et plusieurs autres généraux rappelé à Paris par le Directoire et emprisonné à l'Abbaye.

Remis en liberté après le coup d'Etat du 30 prairial, il fait la preuve de la fausseté de ces accusations et se justifie hautement. Nommé alors au commandement d'une brigade il est envoyé à l'armée du Rhin.

Rappelé en Italie il est à la prise de Plaisance et à Marengo. Par suite d'intrigues, de rivalité et de désaccord avec Masséna, il tombe en disgrâce, quitte l'armée et se retire en Vendée

Digitized by Google

en 1804, à la Flocellière, dont il est nommé maire. Il y épouse, en 1806, Victoire Palierne de la Haudussaye, et y demeure jusqu'en 1811, époque à laquelle il reprend du service.

Appelé en 1812 au commandement de la 1re brigade de la 1re division du 1er corps sous les ordres du prince d'Eckmühl, le général Bonnamy part pour la Russie. Toujours à l'avant-garde dans la poursuite de l'armée Russe, il se signale à tel point en différentes circonstances par son intrépidité, et en particulier à Smolensk, où sa brigade perd 1400 hommes et où il est « magnifique de bravoure », que Napoléon, le 6 Septembre, veille de la bataille de la Moskowa, le désigne spécialement pour remplir le lendemain la périlleuse mission qui devait l'illustrer d'un des plus beaux faits d'armes de cette guerre.

Ayant reçu de l'Empereur lui-même, l'ordre « de prendre la bête par les cornes », d'attaquer au centre de l'armée Russe la *grande Redoute* et de s'en emparer coûte que coûte, le général Bonnamy prend le commandement du 30e régiment et l'amène face à cet ouvrage sous une grêle de boulets « qui, raconte-t-il, m'incommodèrent beaucoup pendant cette marche ».

Il le déploie en bataille, commande « En Avant » et, au pas, seul à cheval, devant ses hommes, il s'avance sous le tir effrayant des 20 canons et des 3000 Russes qui occupent le retranchement et sont en outre soutenus par toute l'armée ennemie.

Recourant à une manœuvre audacieuse, qu'il a déjà employée avec succès, et pour impressionner l'ennemi, il donne l'ordre à ses soldats de marcher sans tirer, jusqu'à 40 pas de la redoute et là, à son commandement seulement, d'ouvrir le feu tous ensemble.

Le feu de l'ennemi est terrible, 20 pièces de canons tonnent à la fois ; boulets, mitraille, balles, tombent comme grêle sur la valeureuse troupe, des files entières sont emportées ; mais les rangs se resserrent, les vides sont remplis et le 30e régiment, la tête haute, l'arme au bras s'avance toujours. Les Russes impres-

Digitized by Google

sionnés, admirent, s'étonnent, leurs coups sont moins certains. Arrivé à 40 pas de la Redoute, le général commande le feu, son cheval est tué sous lui. Il se dégage, fait battre la charge ; à la tête de ses grenadiers il franchit le fossé, escalade le retranchement et pénètre un des premiers dans la redoute. Là une terrible lutte corps à corps s'engage, le carnage est affreux, mais les Russes sont enfoncés de toutes parts et fuient dans le plus grand désordre abandonnant toute leur artillerie.

Le 30e régiment emporté par une ardeur immodérée se précipite, malgré son chef, sur les pas de l'ennemi et le poursuit à outrance dans un merveilleux mais funeste délire. Le général veut attendre dans la Redoute la venue des renforts qui, selon l'ordre de l'Empereur, doivent appuyer son attaque, renforts qui n'arrivent pas, car une fausse manœuvre les tient occupés ailleurs ; le danger de cette poursuite folle lui apparaît, mais il est impuissant à arrêter l'impétueux élan de ses hommes. Resté seul dans la Redoute, il aperçoit avec angoisse la rapide marche enveloppante des colonnes ennemies.

Ce qu'il avait prévu arrive : isolé, engagé trop loin du retranchement qu'il n'aurait pas dû quitter et où rassemblé il aurait pu tenir longtemps encore, peut-être jusqu'à l'arrivée des secours, le 30e régiment entouré, attaqué par les réserves ennemies, est écrasé par le nombre et regagne avec peine la Redoute cernée bientôt par 10,000 hommes. Dans un effort désespéré les débris de ces glorieux bataillons en sortent et se font jour à la baïonnette.

Bonnamy, lui, ne veut pas abandonner la position qu'il avait ordre de garder et préfère la mort à la fuite. Cinquante braves restent avec lui. La Redoute est envahie de toutes parts par d'innombrables Russes. Il voit tomber à ses côtés son aide-de-camp et ses derniers grenadiers. Resté seul debout n'ayant plus pour arme que sa canne, il ne veut pas se rendre, se défend encore, mais tombe expirant percé de 20 coups de baïonnettes au pouvoir de l'ennemi. « Le dernier coup, raconte-t-il, me fut lancé en pleine » poitrine au moment où avec ma canne je venais de crever l'œil

Digitized by Google

» à un grenadier Russe ; peu s'en fallut qu'il n'ait été mortel... » Je le désirais alors et serais mort avec plaisir sur le champ de » bataille que j'avais l'ordre de ne pas abandonner ».

Le prince Koutousow, témoin rapproché de l'action, et en admiration devant l'héroïque bravoure de cet officier général, le fait enlever du milieu des cadavres, et comme il respire encore lui fait lui-même donner les premiers soins auxquels il doit la vie. Prisonnier, Bonnamy est transporté mourant à Moscou où il reste sans soins et sans ressources pendant 10 jours, mais le prince Koutousow revient le voir, il le fait soigner, se charge de lui et le fait conduire à Rezou, puis ensuite à Orel où il se remet lentement.

Il reste 22 mois en captivité « respecté et honoré de l'ennemi » et j'ose le dire regretté de l'armée française », dit-il lui-même malgré sa modestie.

« La journée du 7 septembre, a écrit le général Bonnamy, fut » la plus belle de ma vie... Si l'on avait suivi exactement les » instructions de l'Empereur, si l'attaque de la Redoute avait été » préparée et appuyée, si les renforts promis étaient arrivés de » suite, l'armée Russe, enfoncée sur ce point, éprouvait un tel » échec que la victoire était décidée. Hélas ! j'aurais peut-être eu » le bonheur d'y participer. Ce qu'il y a de certain, c'est que » lorsque la Redoute fut reprise dans la suite par la cavalerie de » Murat, il était trop tard pour couper en deux l'armée Russe, » comme l'Empereur l'avait décidé la veille en donnant ses » ordres.

» Où donc aussi était l'infanterie ?...

» Une faute également de la plus grande importance fut com- » mise, ajouta-t-il (je tiens ce détail du maréchal Ney). Le » maréchal fit dire à l'Empereur que l'ennemi se retirait devant » lui dans le plus grand désordre, que ses troupes réduites de » moitié, épuisées de fatigue, ne pouvaient plus agir. Il lui » demandait 12,000 hommes de renfort et lui promettait d'en » finir. Il l'invitait à faire donner la garde... On répondit que l'on

Digitized by Google

» était trop loin de la capitale pour hasarder la garde ! Quarante » mille hommes furent paisibles spectateurs du combat.

» Cette politique, cette volonté du monarque rendit la victoire » incomplète. Cette bataille fut un champ de carnage sans être décisive ».....

Bonnamy rentra en France en Juillet 1814.

Louis XVIII par décret du 11 Janvier 1815 confirma sa nomination au grade de lieutenant général (général de division) que Napoléon lui avait accordée en même temps que la croix d'officier de la Légion d'honneur, par décret daté du Kremlin, 11 Octobre 1812, en récompense de sa magnifique conduite.

« Le certificat en date du 18 Septembre 1814, signé : général comte Morand, prince de Wagram, Macdonald duc de Tarente, qui relate ces faits, qualifie la prise de la *Grande Redoute* à la bataille de *Borodino* ou la *Moscova*, par le général Bonnamy, le 7 Septembre 1812, « *d'une des actions les plus héroïques qui aient jamais illustré les armées françaises* ».

Après le retour de l'Ile d'Elbe, il fut envoyé comme député au Champ de Mai.

Le 4 Juillet 1815, il reçut la mission de conduire derrière la Loire, à Bourges, les magasins de l'armée, pour les soustraire aux alliés.

Chargé plus tard, par le Roi du licenciement de l'armée, il fut envoyé à Poitiers où il tint son quartier général et où il s'acquitta avec beaucoup de tact et d'habileté de ces délicates fonctions. Il pacifia les esprits alors très surexcités et empêcha un fâcheux conflit, lors du passage du duc et de la duchesse d'Angoulême. Le Roi le fit alors chevalier de Saint-Louis.

Souffrant de ses blessures il rentra dans la vie civile et redevint maire de la Flocellière.

Il y mourut le 7 Août 1830 des suites d'une blessure qui n'avait jamais guéri, laissant deux enfants : un fils, Eugène, chef d'escadron de cavalerie, mort en 1863, et une fille, Louise-Adélaïde, qui épousa le baron Alquier.

Digitized by Google

A l'heure où tous les fronts s'inclinent, dans un geste de respectueuse admiration, devant l'image évoquée des héroïques combattants de la campagne de Russie, il nous a plu de faire revivre en ces pages hâtives, la glorieuse figure d'un de ces preux de la Grande Armée, qui à Borodino sauvèrent l'honneur de notre drapeau, et de saluer la mémoire de ce grand soldat de France, dont les belles et généreuses qualités revivent tout entières aujourd'hui dans l'âme de son arrière-petit-fils (1).

(1) M. le marquis de Hillerin du Boitissandeau, ancien officier de cavalerie, maire actuel de la Flocellière, grâce aux très précieuses et inédites communications duquel il nous est permis de publier ces pages.

René VALLEITE.

Digitized by Google

# UN BAS EXÉCUTEUR

## DU COUP D'ÉTAT DE FRUCTIDOR

Lorsque les trois directeurs jacobins, Barras, Laréveillère et Merlin de Douai eurent, avec l'aide de Bonaparte, accompli leur coup d'état du 18 Fructidor contre la majorité des Chambres, il leur fallut se débarrasser de tous les personnages importants royalistes et modérés, qu'on avait arrêtés. Il fallait conduire à la guillotine sèche de Cayenne et d'abord à l'Ile d'Oleron tous ces hommes, les plus distingués des Assemblées. On avait besoin pour une pareille mission d'un solide Montagnard, d'un vrai Sans-Culotte ; on choisit comme chef d'escorte le général Dutertre.

Ce Dutertre, bas démagogue, était un ancien soldat de l'armée royale, qui avait été nommé général en Vendée par les Représentants du peuple en mission. Ses cruautés, ses rapines, son ivrognerie, non moins que les exagérations de ses manifestations politiques l'avaient de suite distingué pârmi les exaltés de l'armée de l'Ouest, où ses pareils, cependant, n'étaient pas rares. La révision des grades en Juin 1795 écarta Dutertre pour ignorance constatée et ivrognerie scandaleuse. Au 13 Vendémiaire, au contraire, la Convention apeurée avait rendu leurs grades à tous les officiers démagogues de la Terreur justement écartés. C'était son exaltation politique qui avait fait choisir

Digitized by Google

Dutertre pour escorter les victimes du Coup d'État, que ces tyrans malpropres envoyèrent à la déportation avec des procédés de brutalité sauvage. Dutertre s'acquitta fort bien de sa mission mais le Directoire n'avait pu prévoir que toute peine méritant salaire, son favori s'attribuerait de notables indemnités qui ne lui étaient pas dues. Dès le commencement du voyage de Paris à Rochefort, Dutertre pratiqua des saignées aux Caisses publiques, se faisant livrer les chevaux de l'Etat sans payer pour les revendre de suite ; touchant aux magasins des effets militaires qu'il s'appropriait. Le scandale fut si grand que le Directoire invita le Ministre de la Guerre à faire arrêter Dutertre. Le commandant en second de l'escorte, l'Adjudant Général Guillet fut chargé d'arrêter son chef pour le réexpédier sur Paris. Le rapport transcrit ci-après donne les détails scandaleux de la mission du général Dutertre et fait bien ressortir la moralité de l'homme de confiance du Directoire ; tels maîtres, tels valets.

Dutertre ayant été destitué, fut mis plus tard en surveillance à Alençon en 1808, comme suspect d'être complice de Malet à sa première conspiration. Il fut alors condamné à deux ans de prison pour escroquerie et s'enfuit en Allemagne d'où il ne revint qu'après la chute de l'Empire. Malgré ses réclamations, la Restauration ne lui rendit pas son grade. Il mourut en 1820.

Il est piquant de constater une fois de plus la moralité des gens de la Révolution, chefs et soldats se valaient. Le rapport qu'on va lire est instructif à ce point de vue et le pittoresque des détails rend la pièce des plus instructives.

### RAPPORT AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

*fait par le Ministre de la Guerre, le 5 Nivôse an VI de la République une et indivisible.*

Le général de brigade Dutertre, ayant été chargé du commandement de l'escorte des déportés je lui fis compter. . . . . 6,000 fr. pour faire face aux dépenses qu'entrainerait sa mission, et je lui observai que l'arrêté du Directoire Exécutif ordonnait qu'il rendrait compte de cette somme.

Je lui remis en outre une lettre pour les administrations Centrales

Digitized by Google

des départements où devait passer l'escorte, par laquelle je les invitai à lui donner les secours pécuniaires ou autres dont il pourrait avoir besoin pour exécuter la mission dont il était chargé.

D'un autre côté, le Ministre de l'Intérieur avait fait compter à

l'adjudant général Hochereau . . . . . 6,000 fr.

pour pouvoir à la nourriture et aux besoins des déportés.

Arrivé à Etampes, le général Dutertre se fit délivrer . . 2,072 fr.

à Artenay . . . . . 4,200 fr.

par l'adjudant général Hochereau, à qui il ordonna de retourner A Paris.

A Orléans. . . . . 4,000 fr.

A Châtellerault . . . . . 3,000 fr.

A Poitiers. . . . . 6,000 fr.

A Tours. . . . . 3,000 fr.

Ainsi qu'un cheval et un mulet du dépot des remontes, estimé. 370 fr.

Enfin, dans un endroit qui n'est pas désigné par ce général 2,000 fr.

Total : 30,642 fr.

J'observe que les départements des Deux-Sèvres n'ont pas encore répondu à la demande que je leur ai faite, de m'informer des sommes que le général Dutertre aurait pu toucher dans leur arrondissement respectif.

Arrivé à Lusignan, le général Dutertre reçut les ordres du Gouvernement, il était enjoint de quitter le commandement de l'escorte des déportés de le remettre à l'adjudant général Guillet, ainsi que les pièces des instructions relatives à sa mission et de lui rendre compte des fonds qui lui avaient été remis avant son départ et pendant sa route.

Cette opération fut faite en présence du président, d'un agent et du commissaire du Pouvoir Exécutif de l'Administrateur Municipal du canton de Lusignan, du lieutenant de la gendarmerie, du chef d'escadron du 21e régiment de chasseurs et de l'adjudant général Collin.

Voici ce qui résulte du procès-verbal qui fut dressé et signé de tous ces Citoyens, excepté du général Dutertre qui déclare ne vouloir le signer.

La totalité de la recette de ce général s'élève d'après les déclarations à. . . . . 23,000 fr.

et celle de la dépense à. . . . . 9,610 fr.

Il produit des quittances de l'emploi de cette dernière journée à

l'exception de . . . . . 224 fr.

Remises au Commandant de l'infirmerie. . . . . 2,000 fr.

Digitized by Google

Pour espionnage de dépense secrette . . . . . 150 fr.
Pour indemnité etc.
Pour son secrétaire . . . . . 100 fr.
Interrogé si à Poitiers il n'a pas reçu plus de . . . . . 800 fr.
il nie, tergiverse et ensuite de la déclaration de son sécrétaire il convient d'avoir touché . . . . . 6,000 fr.
dans cette commune.

Les choses en cet état il était comptable envers la République de . . . . . 18,590 fr.
Il remet pour s'en acquitter . . . . . 3,216 fr.
en argent blanc et soutient qu'il n'a pas d'autres fonds. Cependant on fait des recherches dans son logement et l'on trouve dans la paillasse de son lit deux sacs contenants 12,342 fr. en or.

Alors l'adjudant général Guillet, considérant que le général Dutertre n'avait pu montrer un compte régulier, n'avait mis aucun ordre dans ses papiers, n'avait pas justifié par quittance de toutes les sommes portées en dépense et qu'il était encore débiteur de 3,032 fr. envers la République se fait remettre pour cautionnement deux montres à chaines d'or, un cabriolet, trois chevaux et un mulet.

Cette opération terminée, l'adjudant général Guillet donna ordre à deux gendarmes d'escorter le général Dutertre j'usqu'à Paris.

En retournant dans cette commune le général fut insulté d'une manière atroce à Chatellerault, un grand nombre de personnes le poursuivaient jusqu'à son auberge ; on lui criait : Tu ne viendras pas républicaniser notre ville ; tu as conduit des gens qui valent mieux que toi ; il faut prendre des pierres, écraser les gendarmes, ceux-ci tireront leurs sabres et défendront au péril de leur vie le général Dutertre.

A son départ de Chatellerault même attroupement eut lieu, mêmes injures, mêmes menaces ; un des gendarmes fut frappé et environné par la foule.

A Poitiers, le général Dutertre fut insulté par les jeunes gens attroupés qui se livrèrent à des excès sur sa personne et parmi eux on a vu le secrétaire de la place.

Arrivé à Paris, j'ordonnai au général Dutertre arrêts chez lui et je chargeai le général Lemoine de l'y faire conduire par un de ses aides de camp.

Le Directeur exécutif approuva cette mesure et ordonna qu'elle serait exécutée jusqu'à ce que le général Dutertre eut rendu le compte moral et matériel de la mission qui lui avait été confiée.

Ce général a présenté un mémoire au Directoire exécutif, dans

Digitized by Google

lequel il annonce qu'il ne peut donner un compte de ses dépenses, attendu que lors de son arrestation à Lusignan, on s'est emparé de ses papiers, notamment de son journal de recettes et de dépenses, et il donnne un aperçu d'après les quittances des états qu'il a pu conserver et d'après ce que sa mémoire lui a fourni.

Il soutient que le procès verbal dressé à Lusignan et qu'il n'a point voulu signer est rempli d'impostures, écrit avec fiel et que le commandant Jousseriaud, lieutenant de gendarmerie n'a point voulu le signer.

Cet aperçu de comptes a été communiqué aux adjudants généraux Hochereau et Guillet. Le premier se plaint de son arrestation, ordonnée par le général Dutertre et observe que l'escorte des déportés est partie de Paris la nuit du 21 au 22 fructidor et non celle du 23 au 24 et que la dépense faite par ce général ne peut commencer qu'à dater du 24 à la dinée à Artenay.

Les adjudants Collin et Guillet disent que le général Dutertre ne s'est presque jamais tenu à l'escorte des déportés, qu'il allait en avant, en arrière pour faire des requisitions, forcer la main aux payeurs et avoir de l'argent ; qu'il s'arrangeait bassement avec les aubergistes pour voler sur les dépenses des déportés, puisque disent-ils, d'après l'attestation que son homme de confiance nous a donnée par écrit, il a été prouvé qu'il n'a jamais été payé plus de trois ou quatre livres par tête pour le repas des prisonniers, qu'il porte cependant sur le compte qu'il a rendu, à douze ou quinze livres. Il a extrait des magasins militaires de Tours, des manteaux, pantalons, des bottes et autres effets pour habiller des individus non militaires ; il s'est fait donner à Poitiers, en menaçant le payeur, 6000 fr. dont il ne voulut donner aucun reçu ; ce n'a été qu'à son retour qu'on a pu le lui arracher ; ce qui a pu occasionner le rassemblement qui eut lieu dans cette commune. Il prit des chevaux au dépot de Tours sans les payer et il cherchait à les vendre le lendemain.

Ces deux adjudants ont mis leurs observations à côté de chaque article de recette et de dépense du général Dutertre. Ils trouvent justes certains articles, jettent des doutes sur quelques autres, et indiquent de quelle manière on pourrait connaître si les autres sont exacts.

La mission confiée au général Dutertre était délicate, les ennemis du gouvernement devaient épier ses démarches, lui tendre des pièges et ne rien négliger pour le faire succomber. Il a donc du éclairer sa route et prévenir toute surprise. Cet acte de dépense est porté dans son aperçu de compte à . . . . . 2,400 fr.

Digitized by Google

Les adjudants Collin et Guillet soutiennent qu'aucun individu de l'escorte n'a eu connaissance des émissaires secrets et conspirateurs pour l'enlèvement des déportés ; qu'après le départ du général Dutertre ils sont arrivés au port sans trouble, sans orage et sans avoir aucun indice sur l'enlèvement des coupables, sans avoir fait aucune dépense de cette espèce. Si le général Dutertre, disent-ils, a eu connaissance de tant de projets, il a été un lâche d'abandonner l'escorte. »

La raison que donnent ces adjudants généraux de n'avoir fait aucune dépense sécrète n'est pas suffisante pour prouver que le général Dutertre n'en a point fait. Ce général et ces adjudants généraux ont dû en faire pour assurer le succès de leur opération et le gouvernement leur doit tenir compte des sommes qui ont été employées ; mais je ne puis me dispenser d'observer que plusieurs faits à la charge du général Dutertre et qui paraissent en quelque sorte prouvés, ne permettent pas qu'on ajoute la foi la plus entière à ce qu'il a avancé. Les sommes qu'il a touchées sur la route sont bien au-dessus de ce qui lui était nécessaire pour terminer ses opérations et l'on a des soupçons sur son entier dévouement à leur succès, l'orsqu'on a pris lecture de l'Administration Centrale, qui annonce que ce général a acheté chez le citoyen Cleret à Orléans trois montres en or à répétition, trois chaines d'or et une montre d'argent, et qu'il a en outre acheté dans cette commune des éperons d'argent et d'autres bijoux.

J'observe que l'une des deux montres en or déposées au département de la guerre par l'adjudant Guillet, comme appartenant au général Dutertre porte le nom de Cleret et qu'elles sont toutes les deux garnies de chaines d'or.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur l'aperçu de compte donné par le général Dutertre. Je remarquerai seulement que le procès verbal dressé à Lusignan et contre lequel il réclame comme étant écrit avec fiel et rempli d'impostures, ne me paraît point tel qu'il le présente. Cet acte a été rédigé en présence de plusieurs officiers civils et militaires qui l'ont signé la foi la plus entière doit être ajoutée à ce qu'il contient.

Rien ne me semble donc exempter le général Dutertre d'appuyer son compte de pièces probantes, excepté pour l'article de la dépense secrète.

Je vous ai rendu compte, citoyens directeurs, de la conduite tenue par le genéral Dutertre à son retour à Paris, vous savez qu'au lieu de garder les arrêts, il parvint, en dissimulant la position où il se

Digitized by Google

trouvait, et au moyen de l'arrêté du Directoire Exécutif qui le mettait en activité à l'armée d'Allemagne et qui lui avait été notifié à son domicile à Paris pendant qu'il était en route avec l'escorte des déportés à surprendre la religion du chef de la division des fonds du département de la guerre pour se faire payer non seulement les frais de route de Tours à Paris que j'avais autorisés, mais encore ceux de la route de Paris à l'armée d'Allemagne.

Instruit de ces faits, le Directoire Exécutif ordonne par arrêté du 25 vendémiaire dernier que le général Dutertre serait arrêté et conduit à Paris.

J'envoyai cet arrêté au général Augereau, il me répondit que dès que l'arrêté qui supprimait le général Dutertre lui eut été remis il s'empressa de l'adresser à ce général qui y obéit en quittant son poste et qu'au moment où l'ordre de l'arrêter est arrivé à l'armée d'Allemagne il en était déjà parti. Il termine sa lettre en annonçant qu'il ne sait où est ce général.

Dans ces circonstances, je propose au Directoire Exécutif le projet d'arrêté ci-contre.

S. GIGON.



Digitized by Google

## DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

# LE SOUTERRAIN-REFUGE DE LA HAUTE-FOSSE

DE MOUILLERON-EN-PAREDS

par

MM. le Comte BÉGOUEN, le Docteur LŒWENHARD et CHARBONNEAU-LASSAY

## I

### HISTORIQUE ET DÉCOUVERTE

Au mois de Septembre 1912, à la fin de ma villégiature habituelle à Vouvant, j'entendis parler d'un souterrain-refuge, inconnu jusqu'alors, et dont l'entrée avait été découverte par hasard au début de l'été dans une ferme des environs. Comme ce trou constituait une gêne et un danger, les propriétaires du sol l'avaient, disait-on, refermé tout aussitôt. Ne pouvant me rendre le jour même à Mouilleron-en-Pareds, j'y envoyai mon fils aîné, Max, étudiant à la Faculté des Lettres de Toulouse, où il est l'élève de l'éminent préhistorien, M. Cartailhac. Il était accompagné d'un de nos amis, M. l'abbé Auguste. Les renseignements donnés sur l'emplacement de ce souterrain étaient

Digitized by Google

assez vagues ; pour le trouver, ils durent faire dans le pays une rapide enquête qui les mena à la Haute-Fosse.

Les frères Gerbaud, propriétaires de ce domaine les accueillirent fort aimablement (1) et leur racontèrent qu'à la fin de Juin, durant des travaux de nivellement du sol à l'entrée d'une grange, l'enlèvement de quelques plaques schisteuses posées sur champ et formant une voûte, avait produit un petit effondrement, laissant voir l'ouverture d'un souterrain assez profond. Un voisin, M. Placide Coué y descendit le premier, bientôt suivi par les propriétaires et quelques amis. Mais ils ne se sentaient pas trop à leur aise dans ce long boyau étroit et contourné où l'air confiné était pénible à respirer, joignez à cela le sentiment de crainte qu'éprouve tout paysan, fût-il de Vendée, du Midi ou du Nord, à pénétrer sous terre — (n'est-ce pas là qu'habitent les Fadets ?) — et l'on comprendra sans peine que ce souterrain ait reçu peu de visiteurs. De plus, la position du trou béant dès l'entrée de la grange rendait impossible le passage des charettes et gênait les travaux. Aussi les frères Gerbaud s'étaient-ils empressés de jeter quelques tombereaux de terre et de gravats dans le trou, de replacer tant bien que mal les dalles de schistes et de niveler le tout afin de rétablir l'usage de la grange, interrompu pendant quelque temps.

Ils montrèrent à mon fils l'emplacement de l'entrée et sur ses instances se décidèrent à la rétablir. Il fallut discuter quelque temps et vaincre les dernières résistances à l'aide de quelques arguments sonnants et trébuchants, qui tout faibles qu'ils aient été, avaient cependant plus de force que tous les autres raisonnements. Il était bien juste d'ailleurs de payer les ouvriers.

Avec quelques coups de pioche, le trou fut ouvert à nouveau, assez large pour qu'on put se glisser en rampant sur l'éboulis des terres rapportées.

(1) Qu'il me soit permis dès le début de cet article de remercier en mon nom comme au nom de mes collaborateurs les frères Gerbaud de l'extrême complaisance qu'ils ont mise au service de tous ceux qui sont venus étudier le souterrain de la Haute-Fosse.

Digitized by Google

Sur le récit que mon fils me fit de son exploration sommaire, je me décidai à aller le lendemain à la Haute-Fosse pour étudier ce souterrain. C'était le samedi 28 Septembre. Je demande pardon aux lecteurs d'entrer dans tous ces détails, mais on verra plus loin qu'il est indispensable de préciser les dates afin d'établir de façon irréfutable nos droits de priorité si étrangement contestés.

Lorsque j'arrivai à la Haute-Fosse, quelques planches recouvraient l'ouverture béante du souterrain. Personne, nous dirent les frères Gerbaud, n'était venu depuis la veille. Nous étions donc bien les premiers à le visiter.

Je n'en donnerai pas ici la description, M. Charbonneau-Lassay a bien voulu se charger de ce soin, et l'on trouvera plus loin son travail, net, précis, documenté et vraiment scientifique. J'y souscris entièrement. M. Charbonneau-Lassay possède en effet sur ce sujet une compétence de premier ordre. Nul ne pouvait mieux que lui parler de ce souterrain, l'étudier, le comparer aux autres qu'il a explorés en si grand nombre dans la région et ainsi en faire ressortir l'intérêt sans l'exagérer, comme cela a pu arriver à d'autres auteurs, moins avertis que lui en ces matières et trop portés à s'exagérer l'importance de tout ce qu'ils font. J'ai été très heureux de m'adjoindre M. Charbonneau-Lassay comme collaborateur et très flatté qu'il ait bien voulu accepter. Je tiens à l'en remercier publiquement, il m'a déchargé de toute une partie de ce travail, ce qui m'a évité de revenir tout de suite en Vendée. J'ai pu rester dans l'Ariège pour continuer l'exploration de la caverne du Tuc d'Andoubert et y faire, grâce à mes fils, la découverte inattendue des plus anciens spécimens de modelage existants, sous forme de statues de bisons en argile remontant à l'époque Magdalénienne (1).

J'avais eu également la bonne fortune de rencontrer M. le docteur Lœwenhard chez le très distingué Directeur de cette

(1) Voir *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 30 Octobre 1912 (pages 532 et suivants).

Digitized by Google

Revue. Je lui indiquai l'exploration que je venais de faire à la Haute-Fosse, ainsi que la suite qu'il convenait de lui donner, et je ne puis que m'en féliciter.

Mais si M. Charbonneau-Lassay et le docteur Lœwenhard ont bien voulu se charger de continuer l'exploration et l'examen que j'avais dû seulement exquisser, et en particulier lever le plan du souterrain-refuge, cela ne m'empêche pas de revendiquer pour mon fils et pour moi, notre part, si réduite qu'elle soit, à la découverte de ce souterrain et à son étude. Aussi ai-je été péniblement surpris lorsque deux de mes collègues de la *Société préhistorique Française* émirent la singulière prétention de se déclarer les auteurs de cette découverte.

J'ai protesté vivement comme je le devais, et il m'a suffi de rétablir les faits en précisant les dates pour les confondre. Il y a un fait indiscutable : c'est que mon fils et moi avons découvert et exploré ce souterrain, pris toutes notes nécessaires et fait les premières constatations essentielles plusieurs jours avant le docteur Boismoreau et M. Rousseau. Le plus triste c'est que pour des raisons peu compréhensibles, la *Société préhistorique Française* ait eu l'air de se solidariser avec eux et ait refusé de faire droit à la réclamation fort justifiée que je lui ai adressée. En présence de cette étrange fin de non-recevoir, j'ai adressé, par la poste, à tous les Membres de la *S. P. F.* une lettre ouverte qui a été publiée également par un certain nombre de journaux (1).

Elle est trop longue pour que je la reproduise ici, je me contenterai d'en donner la conclusion :

« Et dire que je n'aurais pas eu la peine d'écrire cette si longue » lettre si MM. le docteur Boismoreau et L. Rousseau avaient » inséré dans leur copieux mémoire cette toute petite phrase : « *Notre collègue de la S. P. F., M. Begouen, ayant eu* « *connaissance du souterrain-refuge de la Haute-Fosse le* « *fit déboucher le Vendredi 27 Septembre 1912 et l'étudia*

(1) *Nouvelliste de Bordeaux* du 23 Décembre 1912. — *La Vendée* du 22 Décembre 1912. — *Le Publicateur* du 25 Décembre 1912, etc.

Digitized by Google

« *avec son fils le lendemain. Prévenus de cette découverte,* « *nous y allâmes quatre jours après.* »

» C'était bien simple, et avec ces quelques mots la vérité était » satisfaite.....

» Et moi aussi. »

Inutile d'ajouter que les premiers exemplaires de cette lettre furent adressés aux principaux intéressés, MM. Rousseau, Boismoreau et le docteur Marcel Baudouin, Secrétaire général de la *S. P. F.* qui ne soufflèrent mot. Que dire d'ailleurs contre l'évidence ?

Mais si je n'ai pas été honoré des réponses de ces Messieurs, très nombreuses en revanche, et très nettes furent les lettres de félicitations et d'approbation que j'ai reçues de mes collègues de la Société. Si ceux qui ont placé la *S. P. F.* en si fâcheuse posture avaient lu les commentaires qu'a suscités leur façon d'agir, ils la regretteraient sûrement.

Mais assez parlé de cet incident personnel, et revenons au souterrain-refuge de la Haute-Fosse.

Dans leur précipitation à être les premiers à en publier la description, MM. Boismoreau et Rousseau ont agi avec une grande légèreté scientifique. Ils l'avouent eux-mêmes. (*Bulletin de la S. P. F. 1912, p. 617.*) Mais ils cherchent à la dissimuler sous le fatras de développements trop longs et inutiles. On dirait qu'ils veulent en imposer par l'accumulation de détails connus et de minuties sans intérêt. Cela ne réussit pas vis-à-vis des gens compétents qui apprécient au contraire la clarté, la précision et la brièveté. Après avoir lu dans les journaux locaux (1) le résumé du mémoire de MM. Boismoreau et Rousseau, un savant des plus compétents en la matière m'écrivait : « Les » enthousiasmes et les exagérations singulières dont ils font » preuve ne se justifient point et ne peuvent s'expliquer que par » une robuste et sereine ignorance de notre archéologie poite- » vine. » En fait, l'ahurissement qu'ils avouent avoir éprouvé à

(1) *Le Populaire* du 20 Novembre 1912.

Digitized by Google

leur première visite du souterrain semble prouver qu'ils ne sont guère familiers avec ce genre de monument.

Ce qui est plus grave c'est que dans leur hâte il leur est arrivé de commettre des erreurs qu'avec un peu plus de calme et d'esprit d'observation ils auraient facilement pu éviter. C'est ainsi qu'ils parlent (*Bulletin de la S. P. F.*, pp. 636 et 637), d'une ébauche de galerie qui serait située dans la seconde salle (N° VI de leur plan). Ils commettent là une erreur d'interprétation qui ne résiste pas à un examen tant soit peu sérieux. Ce qu'ils qualifient ainsi est une grande niche qui a été creusée dans le roc pour servir de réceptacle à provisions, M. le docteur Lœwenhard a remarqué qu'il y avait le long du bord inférieur de cette espèce d'armoire deux encoches caractéristiques dont il n'est pas fait mention dans le travail de la *S. P. F.* Ces encoches étaient destinées à recevoir des planches afin de maintenir dans ce coin, soit des grains, soit toute autre provision.

En ce qui concerne le tuyau acoustique situé dans la première petite pièce à droite en arrivant, MM. Boismoreau et Rousseau ne paraissent pas l'avoir vu. Ils le placent par erreur dans la seconde chambre beaucoup plus vaste. Ils en parlent d'ailleurs avec une imprécision qui fait se demander s'ils l'ont bien vu réellement et s'ils ont rédigé une observation personnelle. Il est curieux en tous cas qu'ils n'aient pas marqué sur leur plan une particularité aussi intéressante, d'autant plus que l'existence de ce conduit laisse supposer la présence d'un autre souterrain dans le voisinage (1).

Cela n'aurait rien d'étonnant. La Haute-Fosse est située sur le versant Sud-Est de la Vallée du Loing dans la commune de Mouilleron-en-Pareds dans une position favorable pour ce genre

(1) C'est l'opinion aussi de M. Charbonneau-Lassay qui croit à l'existence d'un souterrain du même genre à la Basse-Fosse. Voir aussi Léon Audé, *loc. cit.*

Pendant l'impression de cet article, M. le docteur Lœwenhard poursuivant avec soin ses investigations dans le souterrain, m'écrit qu'il a trouvé dans la dernière salle N, un autre tuyau acoustique, ayant la même direction. C'est là un fait particulièrement intéressant et de nature à confirmer l'hypothèse d'un second souterrain peu éloigné.

Digitized by Google

de monuments. C'est un groupe de maisons et de bâtiments d'exploitation agricole sans aucun caractère. Il n'en est pas de même de ceux de la Basse-Fosse, situés vers le fond de cette vallée profonde. Ceux-ci sont composés des restes d'un ancien manoir ayant conservé quelques fragments d'architecture et de sculpture de la fin de la Renaissance qui ne manquent pas de style. C'est de ce château que dépendait la Haute-Fosse. Depuis le xv[e] siècle, ces terres passèrent successivement aux mains des Le Venier, des Latour de Regnier, des Tallensac, des Beaudéan-Parabère, des Liniers et des Querqui (1). Ces derniers vendirent il y a quelques années, la Haute-Fosse, aux frères Gerbaud qui en exploitent eux-mêmes les terres aujourd'hui.

La famille Gerbaud a fourni durant une longue suite de générations des métayers à ce domaine. Ce ne fut qu'à la fin du xix[e] siècle que pendant quelques années ils y furent remplacés par les familles Albert et Ducept, avant d'y revenir, en qualité de propriétaires cette fois.

Grâce à cette longue occupation d'une même famille, il est facile d'avoir quelques renseignements sur ce que la tradition locale fournit au sujet de ce souterrain. La Haute-Fosse ne présentait pas autrefois l'aspect qu'elle offre aujourd'hui ; des bâtiments maintenant démolis s'élevaient alors dans le verger actuel, et leur construction, entretien ou démolition ont fait constater plusieurs fois au cours des temps modernes l'existence de ce souterrain. Les Gerbaud se souviennent d'en avoir entendu parler souvent à leur grand-père, qui avait douze ans à l'époque de la Révolution. Peut-être même servit-il à cette époque. Mais il se mêle à ce souvenir l'histoire peu claire d'un petit Fadet ayant eu l'habitude de venir se chauffer auprès de l'âtre chaque soir, et qui, s'étant brûlé une fois, ne revint pas.

En 1893, pendant que les Ducept habitaient la ferme, une réparation faite à la grange actuelle, dans l'intérieur de laquelle

(1) Voir Léon Audé, *Etudes historiques et administratives sur la Vendée, Mouilleron-en-Pareds*, in Annuaire, *Soc. Emul. de la Vendée*, an. 1865, pages 204-207.

Digitized by Google

s'ouvre le refuge, fit également déboucher cette entrée, mais les ouvriers la fermèrent le jour même de sa découverte, sans que personne ait alors visité le souterrain. (1)

Quatre ou cinq ans après, le propriétaire, M. Querqui, ayant fait démolir dans le verger les restes des bâtiments qui s'y trouvaient, les ouvriers mirent à jour une excavation qui fut immédiatement comblée et qui répond topographiquement à l'éboulis qui termine actuellement le refuge (2). (Pl. I, point o.)

Se continue-t-il beaucoup plus loin? Je ne le pense pas, en tous cas ce n'était plus qu'un couloir et même s'il se fût prolongé longtemps, je ne crois pas qu'il ait présenté d'autre intérêt que de nous indiquer la sortie du souterrain.

En résumé ainsi qu'on le verra par la description concurrente et savante qu'en donne M. Charbonneau-Lassay, le souterrain-refuge de la Haute-Fosse est un très curieux spécimen de ces étranges monuments dont l'âge et la destination laissent encore le champ libre à bien des hypothèses (3).

Il n'égale ni en grandeur, ni en complications de formes plusieurs autres de la région, par exemple celui tout voisin de Réaumur, qui s'étend sous le manoir de M. de Vexiau à deux lieues seulement de Mouilleron. La vérité encore c'est qu'il reste très loin des beaux et grands refuges creusés dans les massifs calcaires du Saumurois, de la Vienne, de la Touraine et des Charentes que connaît si bien M. Charbonneau-Lassay. Ils sont autrement spacieux et compliqués avec leurs étages superposés comme à la Haye, à Marmande, et à Prinçay (Vienne). On y trouve de vastes salles aux voûtes soutenues par des piliers

(1) Renseignement fourni au Dr Lœwenhard par Emile Ganry, ancien berger des Ducept.

(2) Renseignement fourni au Dr Lœwenhard, par Rambaud, de Chef-de-Bois.

(3) On trouve d'ailleurs de ces souterrains dans toute la France, mais ils présentent des types différents selon la nature du sous-sol dans lequel ils étaient creusés. Dans le midi on en connaît un grand nombre, en particulier dans le Tarn-et-Garonne, le Tarn et la Haute-Garonne. En ce moment je suis en train d'en explorer un qui a été découvert par hasard à Bazort, commune de Muzet (Haute-Garonne). En Picardie et en Artois où ils sont nombreux on les appelle des Muches.

Digitized by Google

isolés, des bancs allignés le long des parois, des fosses et même des puits de trappe barrant les couloirs (Les Bastie, près Loudun), des regards de surveillance, des lits même creusés en forme de crèches, etc., etc. (1)

Il ne faut donc pas dire que le souterrain de la Haute-Fosse est « *le plus beau et le plus grand connu à ce jour dans la région* » (*Bulletin de la S. P. F., p. 652.*), car cela indiquerait de fâcheuses lacunes dans la documentation de ces Messieurs, si on prenait au pied de la lettre une expression due sans doute elle aussi à leur hâte d'arriver les premiers et à leur désir d'exagérer l'importance de la découverte d'autrui qu'ils cherchaient à accaparer. Mais la science exige plus de calme, plus de précision, plus de respect de la vérité sous toutes ses formes. Ce sont ces qualités qui constituent la loyauté et la probité scientifiques, et qui seules donnent à un écrivain le crédit, l'estime et la réputation.

Comte BEGOUEN.

---

## II

### I. — DESCRIPTION DU REFUGE DE LA HAUTE-FOSSE

(Planche I.)

Ce souterrain se compose d'une longue galerie *B* à laquelle on accède par une descente voutée en plaques de schiste local *A*; sur cette galerie principale viennent se greffer deux couloirs latéraux opposés, *C* et *D*, dont la rencontre forme carrefour et qui conduisent aux salles constituant le refuge proprement dit.

Le couloir d'accès, l'entrée actuelle, en pente très raide, mesure

(1) Cf. Le Touzé de Longuemar. — *Les souterrains refuges découverts dans l'ancien Poitou*, in Mémoires, *Soc. Antiq. Ouest.* Tome XIV, 1855, et *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien Poitou*, mêmes mémoires. T. XXVII, 1865.

— Brothier de Rollières. — *Les Guerments souterrains préhistoriques de la Vienne*, in *La Nature, Revue des Sciences*, 1883, p. 260.

— Baron Echasseriaux, *Souterrains refuges* in *Recueil de la Commission des Arts et Monum. hist. de la Charente*, Tome XIV, 1897.

Digitized by Google

environ 8m80 de longueur; il est bordé de deux murs ayant respectivement 0,72 et 0,52 d'épaisseur et portant une voûte. Par

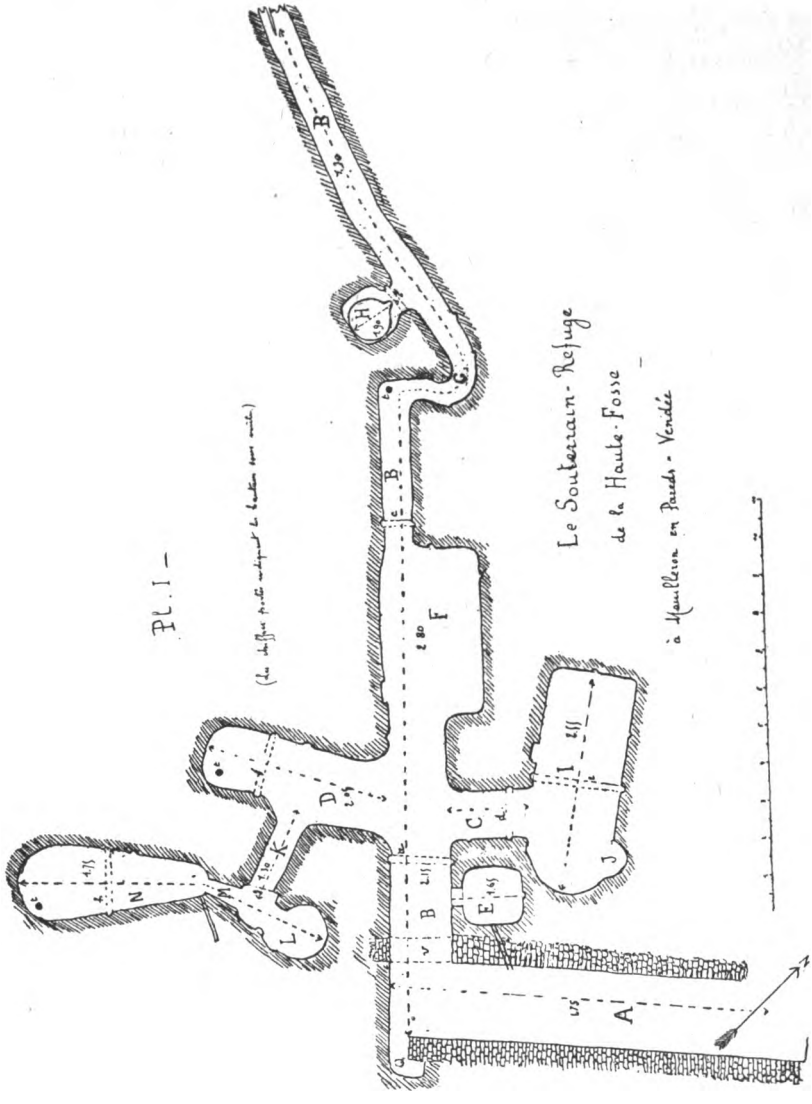


une voussure ogivale *v* ce couloir donne accès dans la galerie principale du refuge; ses dimensions moyennes sont de 2m de largeur et un peu plus en hauteur. Disons de suite que cette voie

Digitized by Google

voûtée est due au Moyen-Age qui utilisa le refuge, soit comme silo ou cave ordinaire, soit peut-être même comme asile protecteur.

Tout près de la voussure *v*, sous laquelle on passe pour entrer dans la grande galerie du souterrain, s'ouvre dans la paroi de droite une ouverture à peu près carrée, de 0m50 de côté, par laquelle on accède dans une sorte de cabanon *E*, dont le sol est à 0m90 au-dessous de celui de la galerie principale (pl. II n° 1).

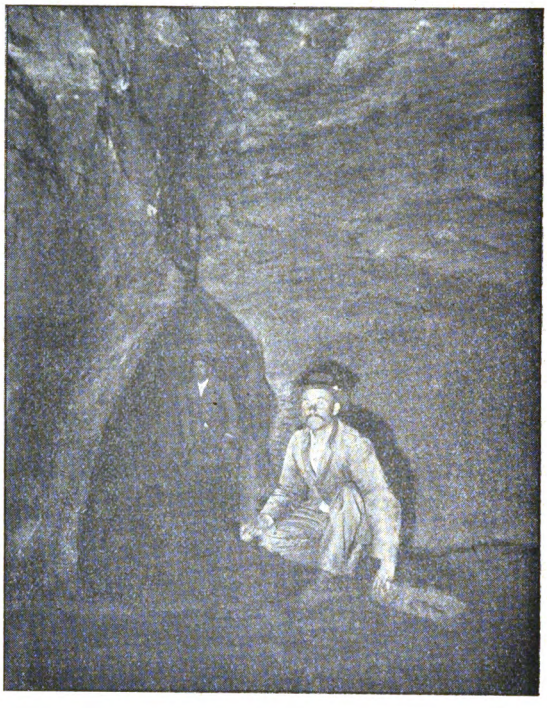

VUE DU COULOIR CONDUISANT AU PUITS

Ce réduit mesure 1m40 sur toutes faces de son plan horizontal et sa hauteur est de 1m65. Dans sa paroi de droite se trouve l'orifice d'une sorte de conduit de 0m10 environ de diamètre qui décrit dans la roche un trajet à peu près horizontal et curviligne que nous avons pu sonder jusqu'à 1m45 de profondeur. Ce genre de conduit n'est point une particularité spéciale au refuge de la

Digitized by Google

Fosse et je l'ai constatée en plusieurs autres, notamment à la Roche de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), où il suit comme à la Fosse un itinéraire en ligne courbe (1). Il y a plus de soixante ans que M. de Longuemar a démontré la destination acoustique de ces conduits qui servaient à mettre en rapport des refuges voisins les uns des autres ou même des étages ou des galeries d'un même refuge.

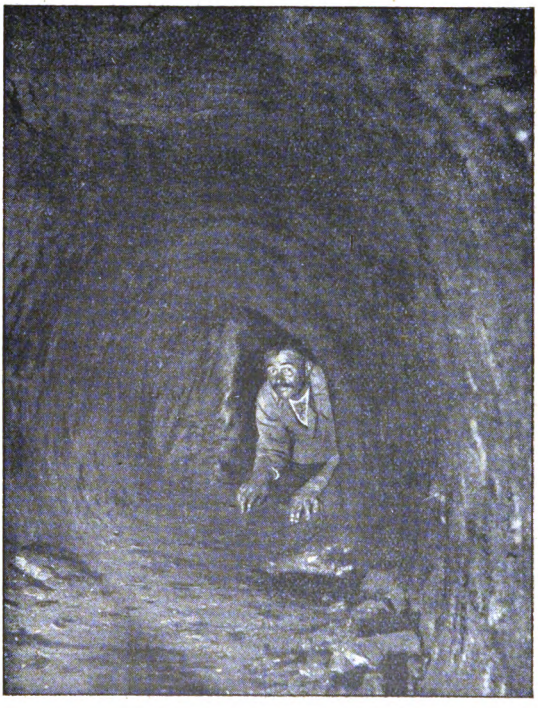

VUE DE L'ENTRÉE DE LA SALLE N

En continuant le parcours de la galerie principale on arrive au carrefour, puis à une assez vaste salle *F*, qui mesure 4m60 de longueur sur 2m80 dans sa plus grande largeur, avec 2m80 de hauteur.

(1) Et aussi à Bède, près Pouzauges, dans un souterrain connu depuis près de quarante ans, signalé à M. René Vallette et à M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, qui en ont, en 1888, levé le plan ; et décrit aussi très brièvement par moi dans cette *Revue*, année 1905, page 22.

Digitized by Google

A l'extrémité occidentale de la salle *F*, la galerie reprend son cours, très réduite cette fois et ne portant plus qu'une largeur moyenne de 0m72 sur 1m30 de hauteur. Au bout de quelques mètres elle se replie brusquement à droite, puis repart dans une direction oblique à son premier itinéraire, formant ainsi les coudes *G*; et remontant peut-être vers l'ancienne sortie du refuge (?) intercepté dans son trajet par un éboulis.

A 3m environ du dernier coude s'ouvre dans la paroi de gauche une loge carrée dont le milieu est occupé par le puits *H*, dont il sera question plus loin.

Revenant au carrefour on trouve à droite une galerie latérale adventive *C*, de 1m25 de largeur, qui donne entrée dans une salle *I*, de 5m90 sur 2m40; à droite de l'entrée cette salle se profile en hémicycle et porte à la naissance de sa paroi rectiligne de droite une petite rotonde, semi-circulaire aussi, qui mesure 0m90 de flèche.

De l'autre côté du carrefour et formant sa quatrième branche se trouve une pièce assez vaste *D*, pratiquée obliquement au plan général du reste : Vers le milieu de sa profondeur s'ouvre, à gauche, un étroit couloir *K*, d'une largeur moyenne de 0m75, à l'extrémité duquel s'épanouit, à gauche, une sorte de petit retrait sommé en rotonde et vaguement carré en son plan horizontal *L*.

Le fond du couloir est occupé par une sorte de marche ou de banc de faible relief ; à sa droite un passage extrêmement étroit *M*, conduit à la partie la plus retirée et la mieux protégée du refuge. Ce passage qui mesure 0m90 de long n'a que 0m60 de large à l'ouverture de son orifice et 0m40 seulement à son débouché dans la dernière salle ; sa hauteur est à peu près égale à sa largeur : il n'est donc par conséquent possible d'y passer qu'en rampant. C'est là du reste une disposition très ordinaire que j'ai rencontrée souvent dans les soixante et quelques refuges que j'ai pu étudier en Poitou depuis vingt ans.

La salle *N* qui fait suite au passage étranglé mesure un peu plus de 5m et va toujours en s'élargissant de l'entrée vers le fond :

Digitized by Google

aux deux extrémités et en son milieu elle atteint successivement 1m22, 1m40 et 1m95.

A gauche de son entrée se trouve, au ras du sol, l'orifice d'un tube acoustique semblable à celui qui se trouve dans le cabanon *E*; il possède un diamètre de 0,08 à 0,10 et suit comme le premier un trajet en ligne courbe qui a pu être suivi jusqu'à une profondeur de 0m90 à 1m.

La longueur de la galerie principale, en y comprenant la pente d'accès voûtée, est de 41 mètres, chiffre fort; les longueurs additionnées des autres galeries, des salles, des rotondes, de la loge du puits, mesurées suivant les pointillés du plan donnent un total de 27m, ce qui fait un ensemble de 68m. Il faut donc avoir l'imagination complaisante pour trouver que « ce refuge est un des plus longs souterrains connus (1) » — nos simples caves à vin du Saumurois et du Loudunais ont souvent des dimensions doubles et triples ! — et pour féliciter de leur sang froid les audacieux visiteurs qui s'y osent aventurer « sans fil d'Ariane ».

De qui se moque-t-on vraiment !...

## II. — LE SOL ET LE MODE D'AFFOUILLEMENT

Le refuge de la Haute-Fosse prête cependant à plusieurs observations intéressantes :

Creusé dans un sol argilo-schisteux que traversent de minces filons quartzeux il avait peut-être, comme plusieurs autres, deux issues vers le sol libre, l'une ouverte au bout de la galerie *B*, en prolongement du point *O*, l'autre à l'extrémité opposée de le même galerie qui se poursuivait certainement au-delà de la descente *A*, ainsi que le fait penser une niche semi-circulaire placée à la naissance et en retrait du mur de gauche *Q*, de la descente.

(1) Que ne devrait-on pas dire alors de nos grands refuges de la Vienne de la Touraine et du Saumurois qui sont bien autrement compliqués avec leurs étages superposés comme à la Haye, à Marmande et à Prinçay (Vienne), et dans lesquels on trouve des salles soutenues par des piliers isolés, des bancs le long des parois et même des lits creusés en forme de crèches dans le massif, comme à Prinçay et à Fête, près Loudun.

Digitized by Google

Pour l'affouillement de ce souterrain il a été fait usage d'au moins quatre instruments différents dont les traces sont restées

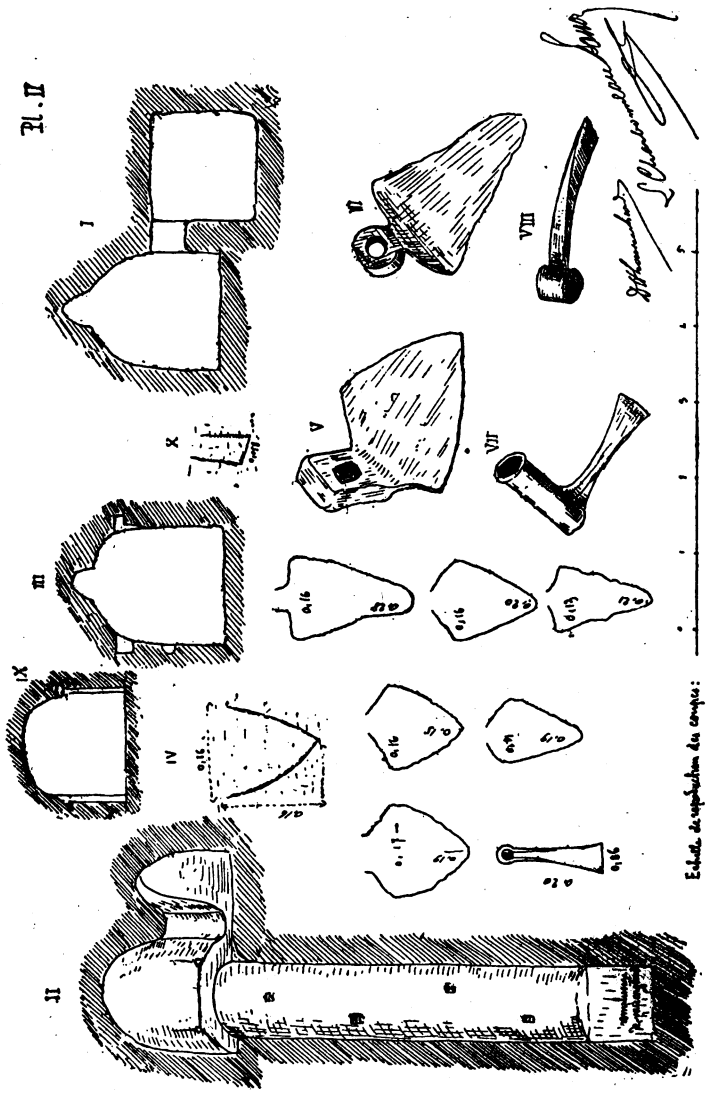


marquées sur la paroi : deux étaient pourvus de tranchants étroits mesurant 0m04 et 0m06 centimètres de largeur (voir la figuration de l'empreinte, pl. II, n° X), ils ont fait à eux seuls presque

Digitized by Google

tout l'ouvrage ; pourtant en plusieurs endroits il est manifeste qu'on a essayé l'utilisation d'un pic et d'une sorte de large houe laissant une entaille quasi ogivale qui mesure 0m16 de base et 0m16 aussi de flèche (pl. II, n° IV).

J'ai figuré sous le tracé de cette entaille les calques réduits, avec cotes, des tranchants plats, larges et pointus de six houes antiques de l'un de nos Musées des *Antiquaires de l'Ouest* (1), lesquelles devaient produire à l'usage des entailles très analogues à celles du refuge de la Fosse. A côté, j'ai figuré aussi quatre instruments correspondants aux observations qui précèdent. (Pl. II, nos V, VI, VII et VIII).

## III. — LES BARRICADES, LES NICHES D'ÉCLAIRAGE, LES PRISES D'AIR, LES ROTONDES

Dans toute l'étendue de son développement le refuge de la Haute-Fosse était défendu par des barricades volantes en bois dont les traverses de fixation étaient fichées en des encoches profondément creusées dans les parois : nous les retrouvons en huit endroits ; la coupe de ces encoches et de la galerie entière prise au droit de la barricade *a* du plan est figurée au n° III de la planche II ; au point *h* au contraire des rainures verticales incisent la paroi dans toute sa hauteur (pl, II, n° IX). Ces barricades sont en somme à la Fosse ce qu'elles sont partout et n'offrent rien d'intéressant à signaler.

Dans chacune des salles et aux abords du puits on a creusé dans les parois, à hauteur de la main de petites niches qui font d'ordinaire 0m20 environ de largeur avec une hauteur à peu près égale : on devait y placer des lampes à huile ou un système d'attache pour des torches de résine. Ces niches sont admirablement distribuées pour projeter la lumière en toutes les directions; quelques-unes, plus grandes, permettaient de poser à côté des lampes des objets divers et faisaient ainsi office de crédences. (Salles F et salle I).

(1) Musée de l'Hôtel des Grandes-Ecoles, à Poitiers.



Digitized by Google

Les tubulures ou conduits d'aération qui reliaient les ciels du refuge avec l'air libre sont peu nombreux relativement à l'étendue du souterrain ; partout leur diamètre est de 12 à 15 centimètres au maximum et leur direction est ouverte obliquement au ciel de la galerie ou de la salle où elles se trouvent. Celle pratiquée en *t* près du coude *G* du plan a été complètement dégagée de la terre qui l'obstruait et ce travail a permis de constater qu'à la Haute-Fosse les tubulures n'ont pas été revêtues, comme cela a été reconnu en d'autres refuges du même genre et de même date, d'un doublage en terre cuite (1) prolongeant au travers les terres meubles le conduit solide du massif.

La tubulure dont il est ici question sort à fleur de sol libre à 6m20 au-dessus du plain pied du refuge et son tube est de 4m90.

En différents endroits des salles et des couloirs de petites rotondes destinées peut-être aux provisions ont été ménagées, (*J*, *L* et *H* du plan), C'est au centre de l'une d'elles qu'on a creusé le puits. En *J* le trou de sondage que nous avons pratiqué, aux fins de retrouver le sol vierge nous a donné une petite quantité de charbon de bois.

Il n'est pourtant point possible de savoir sans des travaux plus complets où se trouvaient les foyers nécessaires en un pareil local, les trous de sondage sous les tubulures des salles *D* et *N* ne nous ont pas donné trace ; la couverte noire et vernissée qui patine le ciel de la salle *I* n'a rien à voir avec la question qui nous occupe : elle s'enlève en lamelles très minces qui s'accusent à l'analyse comme contenant surtout du fer.

## IV. — LE PUITS

Il est parfaitement cylindrique ou à peu près ; pour y descendre ses constructeurs ont pratiqué dans les parois des trous de pose-pied comme le font encore les puisatiers. Aucune raison

(1) Cf. de Longuemar. « *Les souterrains refuges de l'Ancien Poitou* », tiré à part, p. 9. — Notre Musée des Grandes-Ecoles (Soc. des Antiq. de l'Ouest) à Poitiers, possède plusieurs échantillons de ces tuyaux qui lui ont été offerts par M. de la Tousche.

Digitized by Google

ne peut le faire attribuer à la dernière époque de l'occupation du refuge, durant le Moyen-Age, plutôt qu'à la première : c'était un service nécessaire à la vie des occupants pour un séjour un peu prolongé et que l'on retrouve dans presque tous les refuges, grands et moyens ; les simples cachettes temporaires n'en étaient pas munies.

A notre première visite du souterrain sa profondeur était de $4^m60$, au-dessous du sol du refuge, elle a été descendue depuis par les soins du docteur Lœwenhard à $8^m50$, ce qui le porte à $14^m70$ au-dessous du sol extérieur libre, chiffre obtenu par l'addition des mesures respectives du puits, de la tubulure *t*, voisine du coude *G* et de la hauteur de la galerie qui lui est sous-jacente.

A cette profondeur, $14^m70$, le fond normal du puits n'est pas encore atteint mais le travail devient impossible pour l'instant par le fait de l'eau qui afflue. Son apparition nous désigne le puits comme un service d'alimentation.

Son diamètre qui possède $1^m20$ dans sa partie supérieure n'est plus que de $0^m90$ à $7^m50$ de profondeur. Un peu au-dessus de ce niveau à $6^m60$, il était barré transversalement par un pavage en lourdes pierres schisteuses du pays, ce qui fait ressembler sa coupe à celle de certains puits funéraires du Bernard avec lesquels il n'a évidemment aucun rapport de destination, mais une simple analogie de coupe verticale en raison de son retrécissement et de son épanouissement inférieurs (1).

## V.—DATE ET UTILISATION DES SOUTERRAINS-REFUGES

A toutes les époques de l'histoire de sa race sans doute, l'homme est allé chercher au sein de la terre, notre commune mère, un abri protecteur dans lequel il put pendant les temps troublés se mettre en sécurité : l'homme paléolithique a eu ses grottes dont le mystère nous a gardé ses œuvres si surprenantes, les

(1) Abbé Baudry. — *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (Vendée), page 182.

Digitized by Google

Chrétiens de Rome ont eu leurs catacombes, les forteresses du Moyen-Age leurs issues et leurs retraits secrets et les anciennes carrières souterraines du Loudunais, profondes de plus d'un kilomètre parfois, ont vu s'agenouiller devant des autels sculptés en plein roc, les catholiques traqués comme bêtes fauves par les servants des libertés révolutionnaires ; mais les grottes des primitifs, les souterrains féodaux, les catacombes de Rome et les refuges de fortune utilisés durant les guerres protestantes et durant la Terreur ont leurs caractères propres qui les différencient totalement de nos innombrables refuges de l'Ouest à couloirs étroits, brisés dans leur trajet, coupés d'étranglements et de barricades. Ces derniers forment une sorte de famille à part qui ne peut avoir été l'œuvre que d'une même civilisation.

Dans quelques articles parus çà et là et dont le plus récent date de dix années, je les ai autrefois désignés sous le nom de refuges préromains : ce qualificatif pour n'être pas inexact est cependant je crois trop absolu, car si beaucoup sont l'œuvre de cette demi-civilisation qui a rempli les deux ou trois derniers siècles protohistoriques et qui reçut de la conquête romaine une impulsion très grande, il reste vrai que le peuple des profondes campagnes des Gaules garda longtemps après l'invasion césarienne, dans l'Ouest surtout peut-être, ses coutumes ancestrales et sa manière séculaire de vivre et de s'abriter : les refuges durent donc continuer à être utilisés durant longtemps et l'on dut en creuser encore sur le même type jusqu'après la décadence romaine.

Pour dater archéologiquement nos refuges il ne suffisait pas d'y rencontrer un morceau de bronze isolé, fut-il une hache merveilleuse ou un torque ouvragé, ou d'y recueillir un silex poli ou une poterie romaine. Car ces objets peuvent fort bien y avoir été apportés depuis, — on trouve bien, et c'est fréquent en Vendée, des haches polies et des pointes de flèches en silex taillé dans les maçonneries des XV et XVI[e] siècles — il fallait y rencontrer un ensemble d'objets suffisant et bien datés *ayant été utilisés sur place.*

Digitized by Google

L'étude d'un grand nombre de refuges du Bocage de Vendée-Deux-Sèvres que j'ai eu l'occasion de faire en collaboration avec MM. Allaire de Lépinay, Alphonse Lestang, Gabriel de Fontaines et Georges Béraud, m'a fourni quelques documents intéressants à ce sujet.

Plusieurs petits refuges ont été débarrassés *complètement* de la couche de gravois qui recouvre toujours leur sol primitif (1) et nous ont livré, avec des tessons de poteries du Moyen-Age, un grand nombre de fragments céramiques très caractérisés et se rapportant indiscutablement à l'industrie des derniers siècles de l'indépendance gauloise et aux temps gallo-romains.

Un des refuges de la butte des Châtelliers (Vendée), fouillé du 5 au 15 Décembre 1904, aujourd'hui détruit par les carriers, a donné des charbons de bois, de la poterie grise et rosée de facture romaine, des perles et des pendeloques en terre cuite percées d'un trou, des *nœuds de lampions funéraires*, etc,

Le refuge du Vrillé, commune de Voultegon (Deux-Sèvres), fouillé en Janvier 1905 a donné des poteries semblables à celles des Châtelliers avec plusieurs échantillons de débris ornés de dessins au pouce.

Un autre refuge, près du château de Mallièvre, fouillé en 1902 : Rouelle en terre cuite percée d'un trou médian, *monnaie de Vespasien*, *nœud de lampion funéraire gaulois*.

Refuge du Tillier, Treize-Vents (Vendée), fouillé en 1903 : Rebords de vases gallo-romains et quelques débris de même époque (2).

Des poteries semblables ont été livrées à feu M. le Marquis de Villoutreys par le refuge découvert dans le parc de son château du Plessys, près Baupréau (Maine-et-Loire) et le regretté M. Eugène des Nouhes, a jadis recueilli lui aussi dans le beau

(1) Le cas n'est pas le même pour les refuges des pays calcaires où les sols et les ciels sont pratiqués dans le massif résistant qui ne se désagrège pas.

(2) J'ai sous les yeux les objets provenant de ces quatre refuges et les rapports de fouilles écrits sur place, pour les deux premiers, par M. Georges Béraud ; le tout inédit.

Digitized by Google

refuge que recouvre son château de la Cacaudière, à Pouzauges (Vendée), une grande quantité de débris céramiques qui doivent presque tous être attribués à la dernière époque gauloise et aux temps romains.

La monnaie de Vespasien, les perles de terre cuite et surtout les lampions funéraires gaulois nous permettent de préciser une date : les lampions dont il est ici question se trouvent fréquemment dans les sépultures incinérées en forme de ponnes qui ont été utilisées en Poitou approximativement du deuxième ou du troisième siècles (2), avant l'occupation romaine jusque vers le troisième de l'ère chrétienne.

D'autre part mon illustre prédécesseur à la Direction des Musées de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le R. P. de la Croix, a classé dans les séries gallo-romaines les outils de fer dont j'ai parlé plus haut et dont la morsure sur les bancs d'arène ou d'argile devait inscrire des traces semblables à celles relevées par nous sur les parois du souterrain de la Haute-Fosse.

Tout semble donc concorder pour faire accepter, dans l'état actuel de nos connaissances, les derniers siècles de l'indépencance gauloise comme limite extrême de l'âge des refuges du genre de celui qui nous occupe. Rien n'autorise encore à les reculer plus loin dans la série des âges et rien non plus ne nous indique *exactement* l'époque où l'on cessa d'en creuser de semblables ; à noter toutefois que les cryptes de la seconde époque franque, dite carolingienne diffèrent des excavations dont nous nous occupons ici.

Les entailles des traverses de barricades qui indiquent non de simples vantaux de commodité mais des fermetures de résistance, les fosses ou les puits qui barrent parfois la largeur des galeries (2), les alvéoles de surveillance (3) et d'autres particularités ne laissent aucun doute possible sur le caractère défensif des

(1) Cf. Charbonneau-Lassay. *Les Ponnes incinérées du Bocage vendéen in Revue du Bas-Poitou.* année 1912.

(2) Ex. Souterrain refuge de la Bâtie, près Loudun.

(3) Ex. Prinçay (Vienne). Cf. — « *Les souterrains refuges découverts dans l'ancien Poitou* », par M. de Longuemar.

Digitized by Google

refuges et cette allure quasi militaire est plus frappante encore dans nos grands refuges de la Vienne, de la Touraine et des Charentes : certains d'entre-eux pouvaient abriter pour un assez long séjour, non seulement une famille mais des groupes entiers de familles.

Peu de textes anciens éclairent l'étude de ces refuges. César pourtant nous dit en ses *Commentaires* « que les Gaulois sont fort habiles dans le percement des galeries souterraines et qu'il n'y a pas de travaux en ce genre qui ne soient connus et usités chez eux (1) ». Le même César nous dit encore qu' « un jour, les légions romaines étaient assaillies de toutes parts par une nuée de Gaulois sortis de leurs forêts, qui les prenaient en flanc, en queue et coupaient leurs convois ; le lendemain, quand ces légions croyaient pouvoir en finir avec eux en les attaquant de front et en masse, elles n'apercevaient plus un seul ennemi devant elle : tous s'étaient réfugiés dans leurs souterrains (2) ».

Florus plus précis encore que César pour nos contrées du Sud de la Loire traite les Aquitains « de gent frileuse qui aime à se réfugier dans les cavernes ».

Tacite décrivant les mœurs des Germains, si voisines de celles des Gaulois précise mieux l'usage ordinaire des refuges qui s'ouvraient, comme chez nous, à proximité des huttes en clayonnage : « C'est, nous dit-il, leur asile l'hiver et le dépôt de leurs grains ; ils sentent moins dans ces lieux la rigueur du froid et, si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert au lieu que ces richesses secrètes et souterraines ou lui échappent ou, ce qui déjà même est un bien, exigent des recherches (3) ».

Comme complément à ce texte si clair de Tacite, revient naturellement à l'esprit la classique et touchante histoire de Julius Sabinus, guerrier du pays des Lingons qui rêva un jour d'arracher la patrie gauloise à la domination romaine : Avec Civilis et Classicus il agita contre Vespasien l'étendard de l'indépendance

(1) César. *Commentaires, guerre des Gaules*, liv. VII.

(2) Traduction de M. de Longuemar : *Périgrination d'un touriste sur la limite de trois provinces*, p. 58.

(3) Tacite : Germania, XIV. — Traduction de Dureau de la Malle.

Digitized by Google

et se fit proclamer lui-même César des Gaules. Défait par les Séquaniens, Sabinus regagne sa maison, y met le feu et disparaît du monde. Sa femme Eponine le croyant mort dans les flammes en conçut un désespoir tel que le héros, informé par les fidèles auxquels il avait confié le secret de sa retraite, se la fit amener à son refuge souterrain.

Durant neuf ans il y vécut soutenu par le dévouement et l'amour de sa compagne dont une imprudente sortie le fit enfin découvrir et prendre par les Romains.

Pour obtenir la grâce de son époux, Eponine alla se jeter avec ses deux petits enfants aux genoux du César de Rome, mais Vespasien fut implacable et fit mourir Sabinus avec, dit-on, son épouse et ses fils.

C'était en l'an 78 de notre ère.

A la même époque, les fidèles des Druides si nombreux dans l'Ouest, devaient aussi demander aux refuges un asile contre les poursuites du paganisme romain (1) et vers la fin du IIIe siècle la première communauté chrétienne de Loudun célébrait les mystères sacrés dans une galerie souterraine sous la conduite des saints Clair et Lucain, décapités tout près du primitif sanctuaire au lieu dit encore aujourd'hui le *Martray* (2).

CHARBONNEAU-LASSAY.

## III

## RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES

Des fouilles en voie d'exécution nous permettent d'ajouter dès maintenant à l'étude qui précède les détails complémentaires suivants :

Un remplissage de terre et de gravats provenant surtout de la désagrégation des ciels, d'éboulis et de dépôt sédimentaire

(1) Un décret du César Claude menaça les Druides dans leur liberté et dans leur vie même : *Suetone, in Claudio Cesare*, selon D. Bouquet. T. I, page 565.

(2) La persécution qui sévit à Loudun fut vraisemblablement celle qui fit périr en Bas-Poitou les martyrs Domnin, Avertin, Marin, Justin et autres, sous Maximien Hercule, de 286 à 305. Cf. D. Chamard. *Origines de l'Eglise de Poitiers*, p. 50.

Digitized by Google

— le souterrain porte sur toute sa surface des traces d'inondation totale — forme, sur le sol vierge, une couche d'une épaisseur très variable.

Fouillée et étudiée par l'un de nous, elle a accusé les épaisseurs suivantes :

En B, en face du réduit E, de 0m35 à 0m45 au-dessus d'un dallage en pierre schisteuse du pays mêlé de débris de tuiles ; dans la chambre I, de 0m30 à 1m60 et 1m80 ; en D, de 0m20 à 1m80 ; en G, de 0m80 à 1m ; en N, 0m30 à 0m45 ; dans le réduit E, le sol vierge est resté presque apparent sous une couche d'effritement d'à peine quelques centimètres.

Au cours de ce travail, nous avons rencontré plusieurs débris animaux et céramiques qui doivent être mentionnés.

Disséminés dans les salles et couloirs C. K. F. G., nous avons trouvé des débris animaux : mâchoires de bovidés de tailles différentes, os longs de différents animaux dans lesquels il es impossible de voir autre chose que des rejets de cuisine.

Quant aux débris céramiques, il nous a été donné de trouver les restes d'une douzaine de variétés de vases dont huit peuvent être considérés comme nettement contemporains à l'édification de la galerie voûtée ; les quatre derniers, trouvés l'un dans la salle I, un autre au pied même de la voûte d'accès, un troisième dans la salle F, le dernier aux abords du puits, en terre commune et de facture très ordinaire, peuvent être attribuées aussi bien à la période gallo-romaine qu'à la période franque. Cette attribution concorde parfaitement avec l'opinion de l'éminent archiviste de la Vienne, M. Alfred Richard, un des savants les plus familiers avec la céramique poitevine antique et qui a eu l'occasion d'examiner avec l'un de nous ces poteries. Leur examen porte à croire que le refuge de la Haute-Fosse n'a pas cessé d'être en usage à un titre ou à un autre depuis son affouillement jusqu'à la période franque.

A l'heure actuelle, l'état des fouilles a permis de mettre à découvert l'extrémité inférieure du couloir d'accès voûté et de constater sous le mur sud de ce couloir, à deux mètres environ

Digitized by Google

de son extrémité, une excavation taillée en plein massif solide, d'une coupe analogue à celle des galeries, et qui ferait supposer l'existence possible de la continuation du refuge à un niveau inférieur.

La poursuite de nos recherches nous éclairera à ce sujet.

Ce fut vraisemblablement vers la fin du XIII[e] ou les premières années du XIV[e] siècle que l'entrée voûtée du souterrain a été comblée.

Cette date nous est indiquée par une monture de ceinture d'épée de la belle époque gothique trouvée dans les terres de comblement.

Elle se compose de deux écussons de bronze reliés par charnières à deux têtes d'attaches en forme de cabochons, le tout a été doré et le dessus porte en émaux cloisonnés et filigranés d'or fin, deux blasons. L'un est trop avarié pour permettre la lecture de ses pièces d'armoiries, mais présente nettement une bordure dorée sertissant un écusson, l'autre, dont le champ héraldique couvre toute la surface de la pièce, porte *de sinople aux trois lions d'or rampants*, il paraît pouvoir être attribué aux Baigneux de Touraine, seigneurs de Baigneux, près la Haye, sur la frontière poitevine.

Il ne faut pas oublier que la Haute-Fosse fut, durant tout le moyen-âge, une dépendance immédiate et toute voisine de la Basse-Fosse où se trouvait, avant le manoir Renaissance qui subsiste encore en partie, une habitation féodale, et que plusieurs barons Tourangeaux suivirent Saint Louis à travers le Bas-Poitou durant la campagne de 1242 contre Lusignan de Vouvant et les autres féodaux révoltés.

Nous tenons, avant de terminer cette étude, à joindre, à ceux déjà exprimés par M. le Comte Bégouen, nos remerciements personnels à MM. Gerbaud, pour la parfaite et inlassable obligeance qu'ils ont mise à nous permettre et à nous faciliter l'étude et la fouille de leur souterrain.

CHARBONNEAU-LASSAY. — Docteur LŒWENHARD.

Digitized by Google

# LA VIE LITTÉRAIRE

## TERROIRS MAUGES

Il n'est pas un lecteur de cette revue qui ne se souvienne du *Vieux Bocage qui s'en va*, publié par J. de la Chesnaye ici même : c'était le précieux recueil de nos légendes, de nos souvenirs, de notre glossaire, de nos contes de la veillée : l'Académie des jeux floraux, asile du traditionnisme, ne se trompa nullement sur la valeur philosophique et littéraire de cette œuvre quand elle lui décerna l'un de ses prix.

M. Henry Cormeau vient d'achever pour son pays de Mauges un travail analogue. Travail de longue patience, d'observations multipliées, de mémoire tenace, et aussi travail utile entre tous, qui nous explique une infinité de locutions patoisantes, filles du vieux latin ; qui établit, mieux que toute thèse d'école, notre origine celto-romaine ; qui fait des deux volumes (1) où il se condense une contribution précieuse, dont la connaissance est indispensable à tous ceux qu'intéresse le passé de notre pays d'Ouest.

L'auteur a le soin de nous prévenir de suite qu'il n'aime guère les pédants et les cuistres, auxquels il reproche, non sans raison, « d'avoir par leurs prétentions à régulariser la phonétique et l'orthographe, et par la suppression des inflexions de voix qui formaient l'accent, châtré ce que les étrangers cultivent jusque dans leur langue : le caractère ».

Car il faut savoir que le premier volume des *Terroirs Mauges* est presque tout entier consacré au glossaire, et quel glossaire succulent, riche de saveur rabelaisienne, franc d'allure, plein de sève gauloise ! Quel philologue ne s'attarderait à relire ces pages, sèches peut-être d'apparence et peu accessibles à l'esprit non initié, mais d'une philosophie si humaine et si évocatrice !

(1) Chez Georges Crès et Cie, 3, place de la Sorbonne, Paris.

Digitized by Google

Le pays de Mauges, on le sait, est enclavé entre l'Anjou, la Bretagne et le Poitou : « Du Layon aux confins du pays de Rezé, de la Loire à la Moine, dit M. Célestin Port (1), s'étendait un vaste territoire, les *Mauges*, inscrit par l'Empire romain dans l'Aquitaine et dépendant du Poitou et de l'Evêché de Poitiers, mais par sa position écartée du centre de la Cité, entre les efforts de peuples rivaux, destiné à être disputé sans cesse et dépecé par les gens de guerre ».

En plein pays mauge, l'empereur Valentinien avait exilé une cohorte étrangère de lètes d'origine scythique, les Teiphales, qui fondèrent Tiffauges, poussèrent peu à peu de leur territoire les peuplades celtiques environnantes, et formèrent à leurs dépens un territoire sinon autonome, du moins singulièrement caractéristique par ses mœurs, son type guerrier et pillard, et le goût des incursions à main armée. Le regretté Arthur Longnon, membre de l'Institut, a laissé sur la question si intéressante des races diverses fixées sur notre sol des études auxquelles nous renvoyons les lecteurs de cette revue.

Toutefois, nous croyons ne pouvoir accepter la thèse de M. le docteur Léon Pissot, de Cholet, qui attribue l'envoi de ces Scythes en Poitou à la nécessité pour Rome de « vaincre certaines résistances locales ». Il semble plus vraisemblable que Rome obéit plutôt, en la circonstance, à une nécessité vitale. Déjà les Barbares tentaient d'envahir l'Empire, préludant ainsi aux terribles ravages qui devaient un jour abattre le colosse romain, et couvrir l'Europe latine d'un monceau de ruines, la submerger de flots de sang.

Vaincus sous Valentinien, au v^e^ siècle, les tribus scythes acceptèrent de servir l'Empire, qui se débarrassa momentanément des plus redoutables en les dépaysant. Des rives du Danube aux bords de la Sèvre il y a loin et le gouvernement impérial crut conjurer le danger par l'éloignement et une sorte de déportation militaire.

« Quoi qu'il en soit, les Scythes, dit M. L. Pissot, établirent, sur deux points culminants, des camps retranchés qui furent le berceau de Mortagne-sur-Sèvre et de Tiffauges. Les noms antiques de ces localités sont, en effet, *Moritania et Tiphalia*, qui ne s'appliquaient pas seulement aux deux cantonnements létiques proprement dits, mais à tout le pays circonvoisin que les Romains avaient concédé à ces barbares, à titre de bénéfice, moyennant office ou service militaire ».

Cédé au x^e^ siècle par le comté de Poitou au comté de Nantes, le

(1) Dictionnaire de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

pays de Mauges fut annexé à cette même époque, et de façon définitive, au comté d'Anjou.

Cette *Marche commune de Bretagne, de Poitou et d'Anjou* s'étendait, à l'ouest, sur la partie actuelle de la Vendée qui longe la Sèvre, Mortagne, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Torfou, Tiffauges, et les affinités des populations mauges avec les nôtres sont demeurées à travers les âges, malgré toutes les géographies officielles, de telle nature que malgré la rupture des attaches, « on continua à cousiner malgré l'éloignement du degré de parenté, comme il est d'usage dans nos campagnes, conservant mêmes éléments ethniques, mêmes mœurs anciennes, même coutume et surtout mêmes coiffes, même langage à quelques barbarismes près, et partiellement tout au moins, des traditions identiques ».

Les gens du dehors ne soupçonnent pas le pays, dit M. Cormeau. « Et moi qui voudrais l'évoquer vivant, je n'arrive pas à dépeindre, détail à détail, les petits trous dans sa feuillée par où son foyer se laisse entrevoir.

« Foyer de familles patriarcales et de sèves résistantes sous la fatalité, foyer familier de l'idéal et de la tradition, où la fée et le farfadet s'assoient chaque jour comme au vieux temps ; campagne de métayer et bourgs de tisserands ; glèbe productrice qui entretient la vie de la race comme un bon jardin, ô cher bocage mauge, pays d'ombrages mystérieux, éclairé d'yeux farouches, d'âmes ardentes, d'eaux profondes, petit terroir enchanté de légendes que personne n'a décrit parce que les étrangers ne l'ont pas pénétré, que les intimes répugnent à le rendre public et qu'il fallut que la destinée m'amenât à distance pour le découvrir dans son sens pittoresque et attachant ! »

Et aussi, devons-nous ajouter ici, pays de robustes courages, de viriles fidélités que résume un seul nom : « Cathelineau ».

***

La partie linguistique du livre, avons-nous dit, est extrêmement développée : on ne peut, en raison de son importance, donner un résumé de ce curieux glossaire, le plus complet sans doute et le plus étudié qui ait jamais été dressé en honneur de notre vieux langage. Il peut être divisé en six catégories principales : le français contemporain ; les mots français en extension de sens, en sens patois ; le vieux français, fils de Villon ou de Rabelais ; le patois, dont les vocables semblent presque tous de provenance latine ou bas-latine ; enfin le jargon, mots de tous âges qui ont conservé leur sens en perdant leur

Digitized by Google

forme sous l'influence des prononciations qui furent autrefois à la mode, et l'argot, représenté par quelques termes seulement.

Quant à la prononciation, elle est l'objet d'une étude très importante, d'autant plus importante que le patois disparaît rapidement des mœurs, remplacé — avec, hélas ! toute sa saveur — par le « parlage » français plus ou moins correct, et que dans peu d'années, il ne se trouvera plus dans nos pays d'homme capable d'entendre ou de prononcer « à la vieille mode ».

Dans ce glossaire l'on bénéficie à chaque instant de trouvailles spirituelles et amusantes. Savez-vous ce qu'est un *bain de religieuse?* En voici l'explication : les femmes, lorsque la chaleur les gêne, prennent leurs robes à la pincée, les soulèvent en les secouant prestement tout autour d'elles, façon de renouveler leur fraîcheur sans que la pudeur en souffre. Le bonhomme *Basse-Heure* est ce personnage, qui, le soir, jette du sable aux yeux des petits enfants ; la sonnette qui annonce l'entrée de la pratique dans la boutique est une *berdandinette;* les « bobottes » sont les vieilles dévotes dénigreuses, qui « confessent toute la paroisse » ; la personne qui grognonne, « bourbite » — cette même expression, au bocage vendéen, signifie, comme « racasser », perdre son temps à fouiller dans les coins, à vider les tiroirs, à déranger les meubles, en faisant un bruit léger, mais agaçant et incessant. Un mendiant est un « branle-loquet » ; le dernier-né d'une famille est le « caillerot », l'oiseau trop petit pour être déniché ; la toile d'araignée qui démontre que la fille de la maison ne remplit pas son office et boude au balai, c'est le « chasse-galants » ; la « chattière » est la fente du jupon, chez la femme, et l'ouverture du pantalon, chez l'homme ; un petit tailleur à façon est un « cousou » ; le jeune enfant, toujours à croppetons, est un « cropet » ; « débourniger » c'est, dit M. Cormeau, découvrir quelqu'un ou quelque chose caché derrière mille obstacles — notons ici qu'en Vendée, on emploie le mot « se débourniger » pour exprimer qu'on sort de grand matin ; cette dernière locution nous paraît venir du mot « bourneau », ruche d'abeille en paille tressée, et faire image par comparaison avec les sorties matinales de l'insecte.

Un caractère qui s'améliore s' « embonnit » ; un homme qui perd son temps à des minuties est un « frise-poulet ; « gavotter », c'est fredonner l'air d'une danse, en l'absence du violoneux : en Bas-Poitou, on dit aussi : « danser à la goule ». La « gigouillette » est une sorte de chahut quelquefois exécuté aux noces par les jeunes gens éméchés ; la visite au buen-retiro se dit « aller voir M. Giraud ». Le « gorgit », est le haut de la poitrine féminine ; un vieux garçon coureur est « une

Digitized by Google

gouince » ; Sainte Guenette est la patronne des vieilles filles ; on est tout « guené » quand on a longtemps piétiné dans la boue et la mouillasse ; « Jacquet Pignard », c'est notre Jean-qui-Grogne ; les gens qui respirent en asthmatiques sont dits « jarseler », de l'imitation sans doute du jars, ou mâle de l'oie, dont on connaît le sifflement ; une flambée rapide de paille se nomme une « joie de mariée » ; une femme indiscrète ou bavarde est une « Marie berdasse » ; un bourrelier est un « marquis de la croupière » ; la « migaillère » est une fente de côté sur le cotillon ; « mon grand'père, dit M. Cormeau, mon grand'père, Jean Lasue, maître maçon à Beaupréau, qui a bâti l'église de la Renaudière, racontait volontiers qu'étant allé à la grand'messe de cette paroisse, il avait entendu le curé prêcher contre la migaillère. Le sermon faisait allusion à deux métairies symboliques, la grande et la petite Migaillère, entre lesquelles jeunes garçons et fillettes se donnaient rendez-vous trop souvent ; et le bon curé concluait : « que de monde damné par les Migaillères ! »

Une autre anecdote, dont on pardonnera le caractère par trop vulgaire en raison de la boutade qui la termine :

« Ma grand'mère paternelle, Cillette Blon, de Beausse, née en 1802, m'a bien des fois bercé avec cette histoire qu'elle disait tenir de la propre bouche d'un témoin. Et en me la racontant, ses yeux prenaient de l'ardeur, comme les petites lunes de ceux des « chouans » quand la nuit les *émove*.

« Un vieux royaliste, René Fonteneau, métayer à l'Elinière, de Cholet, se trouvait dans une rue un jour de tirage au sort, où les conscrits pavanaient les premiers drapeaux surmontés de l'aigle. Ceux qui connaissaient sa fidélité à l'ancien régime, essayaient de le pousser à un éclat en lui montrant cet emblème des temps nouveaux.

— Allons, répétait-on, faut bien crier : vive le drapeau tricolore ! à cette heure que le voilà

« Mais lui, entêté comme un vrai Mauge:

— B'en ! nom du diable ! les gas, vive le *mitan !* J'... les deux bouts !

« La garde ne se rendait pas. Cambronne lui-même n'aurait pas mieux dit ».

Dans le pays de Mortagne et des Herbiers, on nomme le cimetière « l'ouche de Baille-bec », par une image populaire et saisissante en sa drôlerie macabre ; les mères, en berçant leur nourrisson frêle encore l'appellent « pauv'p'tite faisselette ! », le faisse est le nom du moineau ; quand un homme veuf ayant des enfants se remarie avec une femme

Digitized by Google

veuve ayant également des enfants, ces enfants distincts de l'un et de l'autre sont ensemble *pas frères* et *pas sœurs*, et les parents leur sont *pas père* et *pas mère*, comme ils sont eux-mêmes *pas fils* et *pas filles*.

La femme prétentieuse, la bégueule qui marche en se donnant un tour de hanche est une « Marie Pennette », dinde emplumée ; celle qui papote et bavarde mystérieusement avec deux ou trois de ses pareilles est une « petasse » ; le « piapia » est du bon café ; le paysan qui « se croit » et que l'on voit venir de loin avec ses gros sabots est un « Pierre-Jean-Jacques-Mathurin Grosses-Pattes » ; un homme qui parle toujours de ses maux est un « pgnot » ou « pegnot » ; la pelle à mains est un « ramasse-bourrier » ; quand on danse un quadrille, et que les cavaliers changent de dames, le violoneux crie : « Changez de fricot ! ».

Le bruit que font les cousins en bourdonnant se dit « vezouner », harmonie très imitative ; aux premiers cheveux blancs qui sont comme une prise de possession imperceptible de la mort, on donne le joli nom de « violettes de cimetière ».

Il ressort très nettement de ces termes du vieux langage que nos aïeux aimaient la gausserie et le persiflage : ils étaient gais et de santé franche ; à un autre point de vue, l'étude approfondie du glossaire de M. Cormeau démontre que la plupart des mots révélés ou restitués descendent du latin ou du bas latin, et dans plus d'une espèce, écrit l'auteur, « par une de ces nuances dont les cuistres de la périphrase bégueule et du fatras classique nous avaient depuis trop longtemps laissé éventer la saveur avec le fumet ».

***

Comment résumer, en de courtes pages, les locutions usuelles, les proverbes recueillis dans *Terroirs Mauges ?* J'aime mieux y renvoyer le lecteur, qui n'y perdra ni son temps ni sa peine. D'ailleurs on ne résume pas un dictionnaire, et c'est véritablement un dictionnaire, très précieux assurément, que nous devons à l'auteur. Qu'une exception soit permise ici en faveur de la locution. « Voyons voir ! », usitée un peu partout en France : « Je me souviens, dit Charles Rozon, d'avoir été convaincu, dans mon enfance, du crime de pléonasme pour avoir dit *Voyons voir*. J'ai appris depuis que je n'étais coupable tout au plus que d'archaïsme ; « voyons voir », voulait dire, « allons voir ». Le verbe *voyer* a existé ; il a signifié *aller*, et correspond au substantif

Digitized by Google

*voie*. On le retrouve comme radical dans les verbes *envoyer*, *fourvoyer*, *dévoyer* (1), etc.

Quelques termes de couleurs d'étoffes datant de la Restauration sont encore usités. Le vert très clair et les succédanés du vert se nomment couleur « crapaud mort d'amour », « araignée méditant un crime », « souris effrayée », etc. Mais cela n'est qu'une alluvion récente et n'est pas spécial au patois de l'Ouest.

C'est de *tantine Manette* que M. Cormeau a recueilli presque toute la série de contes, de devinailles, de recettes de bonnes femmes, de chansons, de récitatifs, qui forment le second volume des *Terroirs Mauges*. « Tantine Manette, c'était ce que voici : une petite figure ratatinée, parcheminée, enfouie toute dans l'ampleur d'une coiffe blanche mauge, une onction vieillotte, des lèvres qui marmottaient toujours pour elle ou pour les autres, un bout de nez pointu avec une roupie et des nids d'hirondelle (2), des yeux d'un vert à revenir sur le gris, si bistournés que l'un suivait constamment son gros fil gris et que l'autre ne discontinuait jamais, au grand jamais, d'inspecter autour d'elle ; un corps fluet, presque gringalet, tremblotant de ses jambes grêles à son cou d'oiseau, jaune de rides, enserré dans une robe d'indienne grise d'où s'échappaient une paire de « feutres » par en bas, et, de chaque côté, dix doigts osseux au bout de deux bras maigres.

« Toute la vie je me complais à l'évoquer telle que je l'avais là, devant moi : les deux pieds sur sa marmotte en terre cuite, filant et gesticulant de toutes ses mains, crachotant et jabotant de toute sa langue en procession parmi ses dernières dents, et trouvant encore moyen de humer une prise entre les coups, riant ou pleurant selon les émotions que lui boutait en remembrance le rappel de son passé ; car il ne lui était pas tombé un cheveu, pas poussé un brin de barbe, qu'elle ne s'en remît le souvenir ».

Qu'on lise ces contes savoureux, gaillards et spirituels, *La leçon de morale*, *Le petit marsupiau*, *Les trois petites poules* : cela ressemble à du Perrault et à du Rabelais, pourtant si dissemblables de forme ; qu'on s'amuse aux « devinailles » qu'il est souvent impossible de lire à haute voix, pour peu que s'ouvrent, près du livre, des oreilles à respecter, plaisanteries au gros sel, d'une drôlerie très gauloise, mais d'une verdeur singulière.

Les remèdes de bonne femme, les conjurations présentent évidem-

(1) Rozon, *A travers les mots*.

(2) Grumeaux de tabac qui se fixent aux narines des grands priseurs.



Digitized by Google

ment, à côté d'une connaissance approfondie de la vertu des simples, une cocasserie inouïe ; mais, après tout, cela guérissait tout autant que les spécialités scientifiques à la mode d'aujourd'hui, la confiance ou la suggestion étant, en beaucoup de cas, le pivot de la guérison. On connaît le propos narquois de ce médecin sceptique qui, à chaque nouvelle diffusion de quelques nouveautés, disait à ses malades : « Prenez-en vite pendant que cela guérit ».

Et qu'on nous pardonne d'avoir glané dans l'ouvrage de M. Cormeau une aussi large moisson : cette étude si complète, fruit de longues et laborieuses années de recherches consciencieuses, et d'une érudition si fine, ne peut être profondément goûtée que par le lecteur lui-même, qui, à l'imitation du bon chien de Rabelais, saura en extraire le suc médullaire ; or c'est là une opération qu'il est d'usage et d'intérêt bien entendu de faire soi-même.

L. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

LES

# NOCES D'ARGENT

DE LA

# REVUE DU BAS-POITOU

à BEAUREGARD, le 7 Septembre 1912

Ce fut véritablement une journée délicieuse que celle du 7 Septembre 1912, là-bas, dans l'accueillant Logis de Beauregard où l'hôte le plus aimable qu'on puisse rêver a su inspirer à tant de collaborateurs l'ardent amour de la petite patrie vendéenne et de son histoire.

M. Vallette a le don très rare, le pouvoir presque inespéré — j'allais dire celui d'un magicien — de réunir des hommes que souvent les opinions philosophiques ou les idées politiques semblaient éloigner. Le charme de son accueil, l'exquise urbanité de ses manières, l'attirance d'un esprit éclairé au service d'un grand cœur qui ne sait pas trahir ses amitiés, ont réalisé une œuvre que d'autres auraient vainement tentée. Ainsi s'expliquent les ardentes et affectueuses sympathies de tous ceux qui approchent et connaissent bien notre cher Directeur. La **Revue du Bas-Poitou** est une de ces créations qui narguent le temps,

Digitized by Google

affrontent l'indifférence des hommes, parce qu'au-dessus et en dehors des passions du jour, elle cherche dans le Passé le secret d'une histoire qui explique le Présent et nous permet de lire dans l'Avenir. L'amour de « l'antan » est générateur de tolérance. Le souvenir de générations disparues, desquelles nous sommes solidaires, à qui nous sommes redevables, est encore l'hommage rendu à des milliers de bonnes volontés souvent inconnues et dont la résultante est le Progrès et le bien-être d'aujourd'hui. Nous sommes liés au Passé, plus par l'amour des Anciens que par la curiosité de pénétrer leur entendement.

Et dans ces recherches où chacun de nous jalousement garde son indépendance, nous ne prenons point ombrage d'une opinion qui n'est pas la nôtre : personne ne pouvant se flatter de posséder la vérité entière si le plus humble d'entre nous en détient une parcelle.

C'est pourquoi la *Revue du Bas-Poitou* — étrangère aux dissolvants « assassinateurs » d'amitiés — marche de succès en succès : la gente demoiselle ayant déjà vu vingt-cinq printemps d'une vie qui n'aura pas d'automne.

## AVANT LA FÊTE

Baisers de poètes, laudes de prosateurs, à profusion se sont envolés vers l'hospitalier Beauregard, emplissant la plus jolie corbeille de mariée que puisse rêver pour sa « fille » le plus éclectique des « Papas ».

M. Vallette avait voulu que la grande famille vendéenne fût complète aux agapes devant commémorer l'heureux événement. Pas un de ceux à qui sont ouvertes les colonnes de la *Revue du Bas-Poitou* n'avait été oublié. Tous répondirent : les uns leur empressement à accepter une délicate invitation ; les autres leurs regrets de ne pouvoir se rendre à Beauregard.

L'amitié de M. Vallette m'ayant valu l'honneur d'être encore l'historiographe de la fête, en même temps que le tabellion

Digitized by Google

chargé de transcrire des « actes » qui n'ont rien de l'Etat-Civil — et pour cause — j'ai l'agréable plaisir de piller à même dans une correspondance toute imprégnée d'affectueuses sympathies, pour celui qui fut le héros de la fête.

M. LE MARQUIS D'ELBÉE, qui voulut bien honorer d'une préface le *Vieux Bocage qui s'en va*, écrit de Guéthary :

Mon cher Directeur et bien cher ami,

N'est-ce pas auprès de vous que je devrais venir chercher la santé, cette belle santé que vous avez donnée à la *Revue* et qu'elle répand autour d'elle ?

J'envoie mon salut pour ses noces d'argent à elle, à vous, mon cher Directeur et à ces amis connus et inconnus qui vont vous fêter, avec qui sera tout mon cœur de vieux collaborateur. Sous les charmilles de Beauregard, donnez une pensée à celui qui dit avec tous : Vive la *Revue !* Vive la vieille Vendée !

Marquis D'ELBÉE.

DE M. L'ABBÉ ROUSSEAU ce billet pétillant d'esprit, en réponse à une spirituelle invitation :

Cher Monsieur Vallette,

Être garçon d'honneur de sa filleule doit être un cas tellement rare qu'il est impossible de se soustraire aux obligations qu'il impose et j'en suis à la fois si fier et si heureux que j'aurais mauvaise grâce à me faire prier.

Une seule chose m'embarrasse ; vous me dites d'apporter ma lyre. Je n'en ai plus. Je vais tâcher d'ajuster un vieux chalumeau relégué dans un coin ; s'il chante faux, vous vous mettrez du coton dans les oreilles...

Abbé ROUSSEAU

Il chante joliment bien encore votre chalumeau, M. l'Abbé !

De même, la verve de M. BERTHELÉ n'est pas tarie. Oyez :

Mon cher vieil ami,

J'ai été très sensible à votre bon souvenir, et je vous remercie de tout cœur d'avoir pensé à moi à l'occasion des noces d'argent de la *Revue du Bois pas tout.*

Digitized by Google

La distance empêchera mes mâchoires vieillissantes de prendre part au festin que vous préparez, mais je serai mentalement et cordialement avec vous, et d'ores et déjà je vous fais parvenir mon *écho*.

Le papier ci-joint est entièrement à votre discrétion. Vous avez le droit, s'il ne vous convient pas, d'en allumer votre pipe avant le dessert.

Jos. Berthelé.

Et le papier du spirituel archiviste eût ressuscité, s'il en était besoin... César lui-même !

De sa bonne ville de Challans, l'ami AUGUSTE BARRAU envoie ses regrets accompagnés d'une délicieuse « fricassée d'einchets du Marais » :

Mon cher Vallette,

Je suis très touché de votre amicale invitation et vous en remercie vivement. Je crains bien hélas de ne pouvoir prendre part, cette fois encore, à vos agapes confraternelles... Ma pauvre Muse, qui se fait vieille et que la température que nous subissons accable de coryzas, a enfanté, mais en patois, quelques strophes que vous trouverez ci-incluses...

A. Barrau.

De M. DE CHATEAUBRIANT, lauréat du prix Goncourt, en 1912, ce mot charmant d'un homme si modeste dans le succès :

Cher bon ami, comme je vous l'ai dit, vous pouvez compter sur moi absolument. Le 7 Septembre au matin, je serai à Beauregard.

Que dites-vous ? Présider le banquet ! Qu'entendez-vous par là ? Il ne peut y avoir qu'un président, un seul qui est vous. Tout ce que je puis faire, c'est de vous aider, de vous suppléer matériellement au moment de la mise au point, de placer les convives et d'être votre aide-de-camp. Je serais très heureux aussi de dire quelques mots. Mais présider avec vous, je veux bien. Çà ne fait rien, mais ce verbe m'effraie.

A vous de cœur, Votre,

Chateau.

Digitized by Google

Le mauvais état de sa santé retient en Anjou le bon écrivain qu'est HENRY CORMEAU, l'auteur des *Terroirs Mauges* et de tant d'autres œuvres de talent :

Mon cher confrère et ami,

J'ai été extrêmement touché de votre si cordiale et si flatteuse invitation. Je l'ai été et je le suis encore, et j'eusse désiré y répondre comme il convenait, en me rendant au logis de Beauregard, le jour où l'on fêtera la vertueuse et digne *Revue* que vous dirigez, mon cher, avec la chevalerie d'un vrai gentilhomme.

Malheureusement pour moi, la santé refuse son consentement .... Veuillez donc bien m'excuser. Soyez certain que ma pensée et mon cœur seront avec vous ce jour-là. Longue *vie* je souhaite à votre très *vivant* périodique, comme à son affectionné directeur qui, par son tact, son affabilité, la noblesse de son âme, a su créer ce foyer de sympathie *où chouans et patauds* fraternisent en lui-même. Et en m'excusant, croyez à la vivacité de mes regrets comme à la sincérité de mon amitié.

Henry Cormeau.

M. CHARBONNEAU-LASSAY, le digne élève et le continuateur du R. P. de la Croix, le très aimable et très érudit conservateur des *Musées des Antiquaires de Poitiers*, avait un instant, craint de ne pouvoir être des nôtres. Ses craintes sont dissipées. Il écrit :

Mon cher Directeur et ami,

J'espère donc pouvoir aller frapper encore une fois à l'huis du logis de la vieille Vendée... Quels superbes effets de pluie vous devez avoir dans vos jolis vals rocheux de Mouilleron. Néanmoins, priez le soleil de les sécher un peu pour les noces de votre Princesse ; çà vaudra mieux tout de même !

Au revoir, bien respectueusement et cordialement votre.

L. Charbonneau-Lassay

Des engagements antérieurement pris nous privent de la présence de M. ALBERT HENNEQUIN. Il ajoute :

Croyez mon cher Directeur, à mon vif chagrin, comme à mes

Digitized by Google

remerciements les plus vifs et *Vive la Revue du* ***Bas-Poitou !*** Je serai de cœur à sa fête.

Albert HENNEQUIN.

Pareillement, M. CHARLES FOLEY, ne peut qu'écrire ses bonnes amitiés à M. Vallette :

Cher ami,

Oui, j'aime votre Vendée. Je la reverrais avec joie. Mais pas cette année hélas ! J'ai gardé le plus affectueux et le plus *intéressant* souvenir de mon séjour au logis de Beauregard.

Charles FOLEY.

De M. LACOULOUMÈRE, sous-préfet de Redon :

Grand merci, mon cher Directeur et ami, de votre aussi courtoise qu'aimable invitation pour le 7 Septembre, qu'il ne m'est pas possible d'accepter en raison de mes obligations professionnelles, puisque je viens aujourd'hui même de terminer mon congé réglementaire.

Mais en compensation, je m'invite déjà pour les « noces d'or » de la *Revue* et dans cet espoir *ad multos annos* pour tous.

Je vous serre bien cordialement les deux mains.

G. LACOULOUMÈRE.

M. EMILE GABORY, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, dont l'absence ne fait pas oublier le toast si littéraire qu'il porta lors du 20e anniversaire de la *Revue*, ne peut venir en Vendée où son passage a laissé tant de vraies et solides amitiés :

Hélas, cher Monsieur et ami, hélas, trois fois hélas, je ne pourrai être des vôtres, samedi prochain, sous les antiques charmilles de Beauregard... Je serai avec vous par la pensée dans cette fête d'une *Revue* qui a tant mérité de la Vendée.

Vous voudrez bien me rappeler au bon souvenir de tous les amis que vous y recevrez et leur exprimer toute ma peine de ne pouvoir être avec vous et avec eux.

Emile GABORY.

Digitized by Google

Des travaux scientifiques, retiennent M. LE MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON, député et directeur de l'*Union régionaliste bretonne :*

Mon cher ami,

Jusqu'à la dernière heure, j'avais cru pouvoir espérer demain être des vôtres et fêter en votre bonne compagnie les « noces d'argent » de la *Revue du Bas-Poitou* et son vaillant Directeur. A mon très vif regret, je n'y puis songer, étant obligé de me trouver demain à Redon pour la préparation de notre Congrès qui s'ouvre lundi. J'en suis désolé, mais croyez que je n'en demeurerai pas moins tout de cœur avec vous. Puisse la *Revue du Bas-Poitou* dans 25 ans fêter ses « noces d'or » : c'est le vœu très sincère que je forme pour elle et pour tous ceux qui, avec tant de talent et de vaillance, ont su faire et assurer ses légitimes succès.

A vous de cœur, mon cher ami, et croyez-moi toujours votre bien affectueusement dévoué.

Marquis de L'ESTOURBEILLON.

A enregistrer encore avant de « passer à table » les acceptations empressées de : MM. DE ROCHEBRUNE, qui écrit plaisamment à M. Vallette, « j'aurais un très grand succès si j'arrivais casqué et ceinturé comme vous me le dites » ; BRUNETIÈRE, porteur d'un nom illustre ; MARSAC, l'aimable rédacteur en chef de la *Vendée* ; JULES ROBUCHON, des Antiquaires de l'Ouest ; LOUIS DE LA CHANONIE « que 25 ans de collaboration » n'ont pas vieilli, quoi qu'il en dise ; LOUIS BLAMPAIN DE SAINT-MARS et MAINGUENEAU les heureux auteurs de *Mélusine* dont la primeur des plus jolis passages nous sera donnée après le banquet ; PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE et FRANCIS EON, qui a la joie de fêter la « grande fille dans le plein épanouissement de sa vie ardente » ; HENRI COLINS ; MARTINEAU, directeur du *Divan* ; Docteur GASTON, etc.

La désolation est encore dans le camp de ces amis de la *Revue*, n'ayant pu qu'envoyer à notre Directeur leurs regrets, joints à ceux des autres absents exprimés plus haut.

Digitized by Google

Voici : MM. BÉRAUD, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest ;* HENRI TAUDIÈRE ; LOUIS BROCHET, architecte ; CH. RINCÉ ; H.-A. MARTIN, directeur de l'*Espérance du Peuple ;* HERVINEAU ; LÉON PHILOUZE, rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire* ; l'Abbé ADOLPHE POIRIER ; E. WAITZEN-NECKER ; l'Abbé CH. GRELIER ; PAUL LEGRAND ; Docteur CORNEILLE ; J. AULNEAU qui, de loin, boira « aux Belles Lettres, (c'est-à-dire à M. VALLETTE), car elles n'ont pas en Vendée de plus vaillant et de plus aimable défenseur » ; Vicomte H. DU FONTENIOUX qui évoque le souvenir de son grand-père, l'incomparable artiste que fut M. Octave de Rochebrune, restant « jusqu'à ses derniers jours » le fervent collaborateur de la *Revue*, par amitié pour M. Vallette « et aussi par amour de sa petite patrie » ; HENRY REMY DE SIMONY, rédacteur en chef du *Publicateur de la Vendée* ; DE FAYOLLE ; A. GUÉNIOT, le talentueux statuaire dont la Vendée s'honore ; GUY COLLINEAU ; DE GOUTTEPAGNON ; L. TROUSSIER ; Docteur ROBERT *alias* JEAN YOLE, qui s'inscrit dès à présent pour les « noces d'or » de la *Revue* ; PASCAL LANCO, l'aimable archiviste du Département ; ROBERT DU BOTNEAU ; C. PUICHAUD ; l'Abbé UZUREAU, de l'*Anjou historique* ; BAGUENIER-DÉSORMEAUX ; PETIT, du *Courrier de la Vienne* ; Docteur ATGIER, qui félicite la Vendée d'avoir en M. Vallette, un enfant ardent et dévoué pour la reconstitution des souvenirs préhistoriques, historiques, littéraires et scientifiques ; l'Intendant GIGON, qui souhaite à la *Revue* la longévité de Mathusalem ; enfin, notre Maître à tous, comme le fut autrefois M. Lafolye, j'ai nommé M. LUSSAUD, l'aimable éditeur de la *Revue*.

## LE DÉJEUNER

Si le cœur et l'esprit reçurent de larges tributs au cours du déjeuner, l'estomac eut ses délices ; et c'est devant des tables garnies avec un goût parfait, que nous fêtâmes la gentille mariée dont M. Vallette est le bon papa. Le talentueux et jeune artiste qu'est M. Marcel Fleury, l'auteur des *Châteaux et Logis Ven-*

Digitized by Google

# MENU

SAUMON DE LOIRE SAUCE VERTE

TIMBALE FINANCIÈRE

FILET DE CHAROLAIS PÉRIGUEUX

POULETS DE GRAINS ROTIS SUR CRESSON

PATÉS DE FOIES GRAS TRUFFÉS

HARICOTS VERTS A L'ANGLAISE

PLOMBIÈRES AUX FRUITS

PETITS FOURS GLACÉS

DESSERTS

VINS :

HAUT SAUTERNES, MARGAUX, PILLET-WILL
VOLNAY, BEAULIEU, CHAMPAGNE

IMP. HENRI LUSSAUD. FONTENAY.

Digitized by Google

Digitized by Google

*déens*, avait dessiné l'en-tête d'un menu digne de la renommée culinaire de Beauregard. Vatel, le grand Vatel n'y eût pas trouvé motif à tourner la pointe de son épée contre son propre sein ! Jugez plutôt par la transcription du menu que j'ai dit, ailleurs, être « quasi... royal ».

***

C'est maintenant l'heure des toasts, pour lesquels je ne puis que répéter ce que j'écrivais en 1902 à l'occasion du 14e anniversaire de notre bonne *Revue*. Il y eut assaut d'humour : ce fut le meilleur condiment pour des mets qui n'en avaient pas besoin. Et pour l'âme de quelque ancien du temps jadis, évoluant des régions éthérées vers Beauregard, ce dût être une belle joute contemplée dans un sourire si, toutefois comme Dieu, les âmes sourient d'en-haut.

Tour à tour parrain, garçon d'honneur, « grand aumônier » de sa filleule, M. l'Abbé ROUSSEAU, est l'homme le plus spirituel, le plus aimable conteur qui se puisse trouver. C'est encore le lecteur rêvé pour la « *fricassaée d'einchets* » de l'écrivain qui, au point de vue du talent et du caractère, si dignement parmi les meilleurs, représente les Belles Lettres vendéennes, notre ami commun : AUGUSTE BARRAU.

M. LOUIS DE LA CHANONIE évoque l'épopée vendéenne, dont l'histoire écrite par le fer et le feu, fit dans les deux camps couler tant de sang généreux. En de jolis vers que virent éclore les frondaisons de Mervent, délicatement, M. FRANCIS EON, avec la collaboration de M. le Docteur MARTINEAU, dit sa nostalgie dans l'exil, adoucie par la *Revue du Bas-Poitou*.

Au nom des jeunes, qu'il représente déjà avec tant d'autorité, M. ALAIN DE GOUÉ exprime fort gentiment des sentiments partagés par tous les convives.

Après M. DE LA CHANONIE, M. le Docteur GASTON, en des vers d'une belle facture, chante le Passé et fait l'éloge de notre aimé Directeur.

Avec infiniment de charme, M. DE CHATEAUBRIANT, dont

Digitized by Google

la *Revue* enregistra les débuts prometteurs d'une brillante et rapide carrière, dit des choses d'une délicatesse exquise.

Empreint d'une grande élévation de pensée est le toast de M. BRUNETIÈRE. Se souvenant qu'il fut soldat de la « douce France, » l'orateur rappelle les souvenirs glorieux de sa famille et de celle de M. Vallette, unies par une vieille et sincère amitié.

M. PAYEN DE LA GARANDERIE, en des vers d'un bel envol, conte l'histoire merveilleuse « d'une dame aux doigts de roses » ... cueillant la fleur bleue au sein des vieux moutiers.

Puis, avec beaucoup d'élégance, le poète de *Mélusine*, M. LOUIS BLAMPAIN DE SAINT-MARS clôt les toasts des présents par des remerciements exprimés par un tout parfait galant homme.

Car, d'autres amis, qui ne purent prendre part à notre joie familiale, s'étaient fait représenter par de jolis envois. Tels AUGUSTE BARRAU avec sa poésie maraîchine si pleine de fine ironie et M. ALBERT HENNEQUIN avec un sonnet artistement œuvré, finissant sur une comparaison aussi heureuse qu'inattendue !

M. MÉTAY, frappé depuis dans ses plus chères affections et dont le deuil cruel est partagé par tous les amis de la *Revue*, rappelle les souvenirs d'antan et les accompagne de souhaits bellement exprimés.

Voici encore une page d'histoire.... ancienne, et quelle page étincelante d'esprit, signée J. BERTHELÉ, à laquelle, avec beaucoup d'à-propos, répondit M. JULES ROBUCHON, l'artiste dont s'enorgueillit notre Poitou.

Maintenant, c'est le tour de M. VALLETTE qui, dans une réponse d'une haute tenue littéraire, envoie un souvenir ému aux disparus, aux absents et félicite avec un tact parfait ceux de ses collaborateurs qui ont reçu la consécration officielle de leur beau talent. Il donne rendez-vous à tous aux « noces d'or » de sa fille. C'est le meilleur des vœux, que nous aimons voir réalisé, pour

Digitized by Google

celui qui mérite à tous égards les affectueuses sympathies dont il a été justement comblé.

Le dîner est terminé ; mais pour la joie commune, les plus jolis airs de la *Mélusine* de MM. Blampain de Saint-Mars et Maingueneau bercent agréablement notre digestion.

Jehan DE LA CHESNAYE.

---

## TOAST DE M. L'ABBÉ ROUSSEAU

*A la Revue du* Bas-Poitou, *en l'honneur de ses Noces d'Argent.*

Logis de Beauregard, 7 Septembre 1912.

Puisque nous sommes en famille,
Nous pouvons le dire tout bas :
« Les vingt-cinq printemps de leur fille,
Sont des hivers pour les papas ».
Je sais : « la Vieillesse a son charme,
Lorsqu'elle a su narguer le Temps ».
Mais c'est une cloche d'alarme
Qu'on n'entend pas à vingt-cinq ans.

Qu'importe ! accordons notre lyre ;
Réveillons Homère qui dort.
Les vieux cœurs ont l'art de bien dire,
Leur parole a des rayons d'or.
Le bon rire gaulois nous gagne,
Rajeunissons nos cheveux blancs ;
L'esprit mousse avec le champagne,
Il nous ramène à vingt-cinq ans.

Il fut très humble le baptême,
Un son de cloche et ce fut tout.
Mais, de suite, on a dit : « Je t'aime ! »
A la *Revue du Bas-Poitou.*
Elle offrait de si gente sorte
Son front aux baisers des savants,
Qu'ils ouvrent leur cœur et leur porte,
Sans trêve, depuis vingt-cinq ans.

Digitized by Google

Enfant gâtée et curieuse,
Ses yeux et ses doigts indiscrets,
De l'Histoire mystérieuse
Ont dilvulgué bien des secrets.
Et notre héroïque Vendée,
Entend nobles et paysans,
Dire : Notre gloire est gardée,
Dans ces pages de vingt-cinq ans.

Le Temps a dispersé les races,
Effacé tous les souvenirs ;
Et nous aurions perdu les traces
De nos héros, sans les menhirs.
Notre *Revue* immortalise
Ce que n'épargne pas le Temps,
Sur un granit que rien ne brise,
Elle écrit depuis vingt-cinq ans.

Puisse-t-elle, longtemps encore,
Allant d'un pas jamais lassé,
Recueillir ce qui nous honore,
Dans les archives du Passé.
Et nous, suivons-la dans sa route,
Disons malgré nos pas tremblants :
« Seul, c'est le premier siècle qui coûte ».
Aux Noces d'Or ! ! dans vingt-cinq ans.

L. Rousseau, prêtre,
Aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon,
Officier de l'Instruction publique

***

## TOAST DE M. LOUIS DE LA CHANONIE

A René Vallette.

Les temps sont révolus des lourdes espingoles
Et des faulx que les gars emmanchaient à l'envers ;
Le Bocage apaisé ne garde plus aux groles
Ces rougeoyants festins qui tachaient les prés verts.

Digitized by Google

Les fusils dorment bien... Mais il reste la plume,
Arme noble et puissante à qui sait la brandir ;
Marteau forgeant l'Idée en la vivante enclume,
Flèche ardente, dont le destin est de bondir.

Vous l'avez bien compris ; et ces vingt-cinq années,
Au culte du Passé noblement adonnées,
Ont blanchi vos cheveux sans glacer votre cœur...

Et vous méritez bien, n'ayant sur votre route,
Jamais connu la défaillance ni le doute,
De voir surgir, enfin, le Roi libérateur !

L. DE LA CHANONIE.

***

## TOAST DE M. FRANCIS EON

*A Monsieur René Vallette, pour le vingt-cinquième anniversaire de la* Revue du Bas-Poitou, *7 Septembre 1912.*

Je reçois le printemps comme un bonheur subtil,
Et j'accueille l'hiver mauvais sans épouvante.
Chaque saison nouvelle apporte à mon exil
Une image vivante.

Mais les cieux dont la joie a possédé ma chair,
Les terres que j'aimai d'une âme décidée,
Meurent en moi, vaincus par un trouble plus cher,
Quand je reviens à ma Vendée.

Aussi lorsqu'un destin voulu, mais différent,
Dans un autre pays use mes jours loin d'elle,
Maître, votre *Revue* aimable me la rend,
Glorieuse et fidèle.

Francis EON.

***

## TOAST DE M. ALAIN DE GOUÉ

A mon tour, qu'il me soit permis, cher Directeur et ami, de vous redire au nom de vos plus jeunes collaborateurs notre très grande joie de nous trouver, aujourd'hui, réunis dans ce coquet et si accueillant logis de Beauregard.

Digitized by Google

cette fois, je vous l'exprime pour ma part avec un profond sentiment de reconnaissance, car il me semble que votre plus grande satisfaction a été de voir qui vous a toujours été le plus au cœur fut d'encourager nos débuts, et nul ne me contredira ici si j'ajoute que plus d'un de nos enfants, dont vous guidiez les premiers pas, devait dans la suite rencontrer le succès et le triomphe. Je lève donc mon verre en l'honneur de notre aimable amphytrion, du fondateur de cette excellente revue qui continue d'exciter à travers la Vendée l'amour des traditions et du travail. Je bois à la prospérité de la *Revue du Bas-Poitou* et à la santé de son directeur, notre très aimé René Vallette!

Alain DE GOUÉ.

***

## TOAST DE M. LE DOCTEUR GASTON

*A Monsieur René Vallette, directeur de la* Revue du Bas-Poitou.

Noces d'argent de la *Revue*, 7 Septembre 1912.

Il me semble, Monsieur, dans l'antique logis
Où vous nous accueillez, bras tendus, l'âme heureuse,
Que je vais rencontrer, sous la charmille ombreuse ;
Conversant avec vous, le Bonhomme Jadis !

Le Bonhomme Jadis ! Comme il doit vous aimer !
N'êtes-vous pas de ceux qui lui gardent un culte
Et qui, dans le terroir que trop laissent inculte,
Sèment les vieilles fleurs qui le savent charmer !

N'êtes-vous de ceux qui publient les amours
Dont a battu son cœur pour l'Eglise et la France,
De ceux qui malgré tout conservent l'Espérance
Et pensent que la nuit ne dure pas toujours !

N'êtes-vous pas de ceux qui croient à l'avenir,
Qui joignent dans leur foi le Christ et la Patrie
Et qui viennent, à l'heure où leur âme est meurtrie,
Retremper leurs vigueurs dans le cher souvenir !

Comme il doit vous aimer le Bonhomme Jadis,
Quand vous lui racontez que la si douce France,
Lasse d'impiété, de honte, de souffrance
Aspire à la saison glorieuse des lys !

.....

Digitized by Google

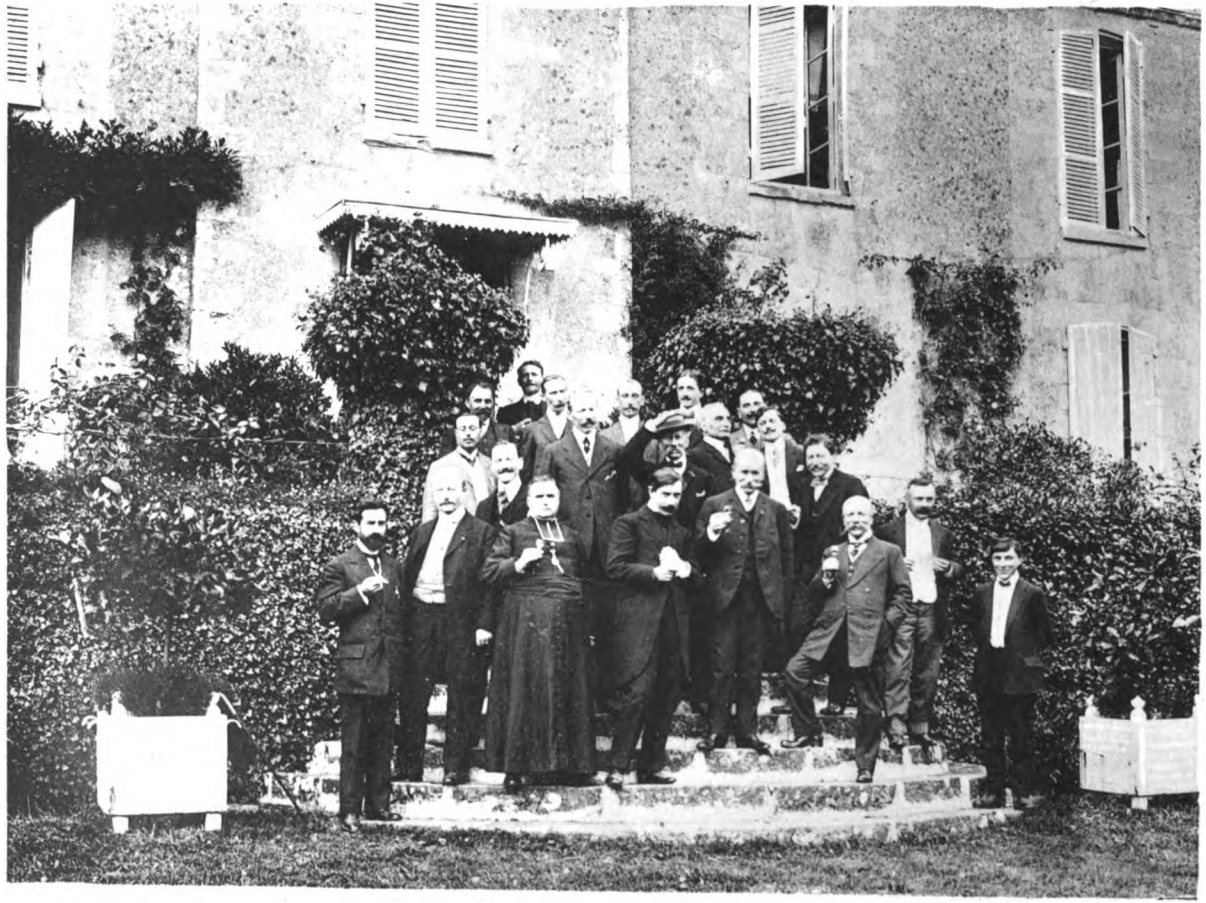

« Les Noces d'Argent » de la REVUE DU BAS-POITOU
(7 Septembre 1912)

Digitized by Google

Digitized by Google

Nous vous aimons aussi ! Comme vous, fils des prenx,
Nous rêvons de fierté, nous rêvons de lumière ;
Et près de votre table exquise et familière ;
Nous sommes des amis qui se sentent chez eux !

.....

Messieurs, à l'écrivain délicat, au champion
Qui marche en éclaireur au combat de l'Idée
Et qui, minant le sol et l'âme de Vendée,
En fait à chaque coup jaillir quelque rayon.

Docteur GASTON.

***

## TOAST DE M. DE CHATEAUBRIANT

Cher ami,

Je suis heureux d'assister à cette fête ; je la trouve très émouvante ; j'y éprouve un sentiment bien particulier où il entre, avec de la tendresse, une sorte de respect en face d'une vie toute mystérieuse. Car la *Revue du Bas-Poitou* est un mot, un nom qui, dans le plan de la réalité, exprime des caractères définis, un format. Mais sous cette limitation, existe un être, un être très réel qui, en ce moment, nous pénètre de sa présence invisible, un être fait de toutes nos pensées, de toutes nos âmes réunies. Je trouve cela très beau. Songez à l'enfant qui rassemble en son visage et dans l'unité de son expression, les traits étrangers les uns aux autres de plusieurs familles. Cet enfant est l'incarnation d'un des plus touchants mystères qui soient. Eh bien, nous nous trouvons aujourd'hui en face de ce mystère. L'enfant est devenu grand ; sa personnalité a mûri ; et si elle se compose de tous les effluves de nos esprits associés, il faut bien avouer qu'elle présente avant tout les caractères que lui imprima l'âme de son père.

Mon cher ami, quand vous m'avez écrit, il y a quelque temps, pour m'annoncer votre intention de nous rassembler autour de vous, je vous ai parlé dans ma réponse, il m'en souvient, de cette vieille fontaine de Jouvence qu'est notre *Revue du Bas-Poitou*. Car, à la vérité, ce que j'ai vu tout de suite, par une de ces associations d'images qui nous font si souvent toucher le fond des choses, c'est dans la paix des bois une source d'eau pure, une nappe de cristal reflètant de grandes ombres tranquilles. Cette source s'abrite sous une niche



Digitized by Google

de vieilles pierres ; sous ces vieilles pierres se sont formés déjà des nuages de lichens. La source fait un bruit léger, musical. L'eau coule sous les arbres, et s'en va de par la province, tranquillement vers le cœur de la France. Il y a vingt-cinq ans, mon ami, que votre baguette de sourcier a fait son œuvre ; mais je ne crois pas me tromper en affirmant que notre sentiment à tous est qu'il y a beaucoup plus longtemps. Telle est la physionomie des œuvres de volonté, de persévérance et de foi. Laissez-moi vous dire aussi ce que j'éprouve dans votre demeure : sans vous, le Poitou ne serait plus pour moi qu'un rêve d'enfance, qu'un de ces souvenirs qui entretiennent en nous l'amertume de les sentir s'éloigner toujours plus. Mais par vous, je suis resté d'ici ; par vous je n'ai rien perdu du goût de la terre poitevine, de ce sol puissant qui a gardé profondément la saveur des douces légendes et l'empreinte des grandes heures héroïques.

Permettez-moi, Messieurs et chers confrères, de vous citer ces mots d'un écrivain de mes amis qui aurait pu, ce jour-là penser à notre réunion : « Il est de vieilles familles françaises qui, depuis des siècles, restent fixées au même coin de province, pures de tout alliage étranger. Il faudrait un bouleversement bien fort pour les arracher au sol où elles tiennent par tant de liens profonds. Et ce qui les lie d'une étreinte invincible, c'est la puissante sensation d'être, depuis des siècles, un morceau de cette terre, de vivre de sa vie, de respirer son souffle, d'entendre battre son cœur contre le sien, comme deux êtres couchés dans le même lit, côte à côte, de saisir ses frissons imperceptibles, les mille nuances des heures, des saisons, des jours clairs et isolés, la voix et le silence des choses ».

Nous sommes une de ces familles là, une famille pourvue d'un chef, qui est, en même temps, le meilleur et le plus généreux des

Alphonse DE CHATEAUBRIANT.

*
* *

## TOAST DE M. L'INTENDANT BRUNETIÈRE

Mon cher ami,

En me rendant ce matin à votre bonne invitation, je caressais — vous l'avouerai-je ? — un projet quelque peu téméraire. Au milieu d'un cénacle de convives de choix, deviser en dégustant un menu délicat, un menu composé avec cette entente des harmonies gastronomiques qui a, dès longtemps, établi le renom de l'accueillant « Logis de Beauregard » et de son aimable amphytrion: c'était un fin régal. Et je me

Digitized by Google

promettais d'en savourer la jouissance en toute paix, dans le recueillement égoïste d'une discrète pénombre.... ; j'avais compté sans mon hôte. J'avais compté sans cette affabilité toujours attentive, ingénieuse à trouver pour chacun de vos invités le mot gracieux, obligeant, flatteur même, et devant les marques de laquelle on ne saurait, sans mauvaise grâce, rester impassible et muet. Et c'est ainsi que, secouant la nonchalance où mon épicurisme prétendait m'engourdir, je me vois amené à prendre la parole pour vous dire : merci !

Merci de cette hospitalité charmante que vous exercez avec tant de largeur et de cordialité ; merci surtout pour l'honneur que vous me faites de me compter et comprendre parmi les collaborateurs de la *Revue*, dont nous fêtons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire. Trop grand honneur, vraiment, pour un concours tardif, et si récent qu'il ne m'a pas encore été loisible de lui donner un lendemain. Il est vrai que le maître du champ dont parle l'Evangile faisait payer à l'ouvrier de la onzième heure le même salaire qu'à ceux de la première et peut-être de la veille ; objet de votre part d'une égale largesse, excusez-moi si, toujours curieux de la raison des choses, j'ai tâché de pénétrer le motif d'une semblable faveur : je crois l'avoir trouvé, souffrez que je le dise ici.

Non, mon ami, ce n'est pas le modeste éditeur de quelques fragments épistolaires, d'ailleurs signés d'un nom illustre, que vous entendiez honorer en me conviant à ce banquet fraternel. En faisant asseoir à votre table le fils d'un vieil ami de votre père respecté, vous avez voulu affirmer la solidité des liens que, par delà les frontières de la petite patrie, par delà les ans, par delà même les générations, ont noués de tout temps entre les enfants du terroir vendéen le culte des traditions, le respect du passé, la foi en l'avenir, ces nobles vertus qui font les fortes races. En donnant place à vos côtés à un homme dont les années actives se sont écoulées au service du pays, vous avez voulu attester que l'amour de la patrie locale n'est pas si exclusif, qu'il ne permette au cœur de s'ouvrir à l'amour de la « douce France » ; qu'au contraire, de même que la famille est à bon droit appelée la « cellule sociale », tout aussi justement peut-on dire que la province est la « cellule nationale », l'attachement au sol natal, le principe à la fois et le gage du dévouement à la patrie française. Qui en pourrait douter, du reste, ici, en cette demeure où revivent encore, pour ceux qui le connurent, les traits d'un généreux enfant de notre Vendée, du lieutenant de mobiles Anselme Vallette, tombé glorieusement sous les balles allemandes, le 19 Janvier 1871 ? Au soir de Montretout, la France était vaincue, mais l'honneur était sauf; au nombre des vail-

Digitized by Google

lants à l'héroïsme desquels nous étions redevables de la préservation de ce trésor sans prix, l'Histoire enregistrait le nom, elle a depuis conservé pieusement le souvenir des « Mobiles de la Vendée » !

Telle est, me semble-t-il, l'explication de ma présence à cette fête de famille. Par la grâce de l'amitié qui unissait jadis nos pères comme elle nous unit en ce jour, je suis ici en témoignage de votre fidélité à la terre de Vendée, à ses souvenirs, aux traditions, aux croyances de sa race ; en témoignage du dévouement de tous les Vendéens à la terre de France, à la grandeur de son peuple, à sa mission, à sa foi. Et si ce n'est pas certes la collaboration directe, celle de la plume et du talent, c'est cependant une sorte de participation, dans la mesure de mes moyens, à l'œuvre d'enseignement traditionaliste à laquelle s'est vouée la *Revue* que vous dirigez avec tant de maîtrise et d'autorité. Voilà bien, n'est-ce pas, ce que vous avez entendu marquer en m'invitant à prendre séance parmi vos vrais collaborateurs.

Première séance, dernière aussi pour moi sans doute, car vous le savez, bientôt ma destinée m'entraînera loin de votre pays. Et l'âge vient, qui restreint tous les jours nos chances de revoir, après les avoir quittés, les lieux témoins de nos impressions d'antan ! Mais où que j'aille désormais, la *Revue du Bas-Poitou* m'y accompagnera, je reste un de ses fidèles ; elle sera le trait d'union qui reliera mon vieux cœur de transplanté au sol vénérable où reposa le berceau de ma famille, et dans le sein duquel dorment les « anciens » qui furent mes premiers aïeux.

Mon cher ami, je lève mon verre et je propose à nos aimables convives de boire avec moi :

A la prospérité, à la longévité de la *Revue du Bas-Poitou*, de son érudite rédaction, de son dévoué directeur ; — à la Vendée, à tous ses fils, à ses héros ; et sous l'égide de leur souvenir, à notre grande patrie, à la France !

Intendant BRUNETIÈRE.

*
* *

## TOAST DE M. PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE

*A la Bonne Fée du Logis de Beauregard*

J'ai rêvé d'une dame exquise, dont la voix
Me racontait, au bord d'une antique fontaine,
D'adorables chansons, des contes en futaine,
Et des tournois obscurs où luisaient des pavois !

Digitized by Google

J'ai rêvé d'une dame exquise aux doigts de roses,
Qui, cueillant la fleur bleue au sein des vieux moutiers,
Fleurissait mon cœur sombre, et, le long des sentiers,
Traduisait la chanson de l'air en fines proses.

Oui, vraiment, cette dame était Fée ; elle avait
Une baguette d'or en ses paumes magiques ;
Son pas donnait au sol des frissons nostalgiques,
Et sur le roc son doigt épelait ou gravait !

Autour d'elle dansaient les gnômes,
Les pharamines, les lutins,
Qui ondulent en serpentins
Et se résolvent en fantômes.
La galipote et le garou
Sortaient bien vite de leur trou.
Dans l'âtre désert, où la cosse,
Immobile sur les landiers,
Dormait, malgré l'hiver précoce,
Brûlait le feu des vivandiers !
Les vieux rouets tournaient... Fileuses,
Vous refiliez, tout en chantant,
Le fil des laines nébuleuses !
La mendiante était vielleuse,
Et le bon mire charlatan...
Toutes les pierres revivaient,
Pierres des bois, pierres des combes..,
Et sautant par dessus leurs tombes,
Les morts joyeux se retrouvaient,
Danseurs et causeurs à la brune,
Au clair d'étoile, au clair de lune !
Tous les grands morts sans feu ni lieu,
Dansaient, dansaient la guillaneu !
Les feux follets sur la lagune,
Autour de la dame dansaient,
Comme des fols que le vin grise ;
Et sur un fil d'eau qui s'irise
Quatre bateliers d'or passaient,
Dans une nef en bois de rose,
Dans une barque au blanc pavois,
Où ne vibrait pas une voix,
La Dame Blanche au hennin rose.

Digitized by Google

Et tous les gas des alentours,
Armés de leurs faulx à rebours,
Escortaient la Fée aux poternes,
Aux échauguettes, aux citernes,
La Fée, aux étranges amours,
Qui fait peur aux guets sans lanternes,
La Fée, écho des corridors,
Pas des salles aux vitres ternes,
Peur des vivants, Reine des Morts !
Car, — je vous dis, c'est une Fée
Qui dans mon rêve a ri soudain
A mon âme de paladin,
Et l'a tout à coup réchauffée !

Elle habitait un vieux manoir dans la Forêt.
Le manoir est détruit ; la Dame vit encore !
On entend sa voix claire et, sur la mandragore,
A l'heure des sorciers, son long voile apparaît.

En vain j'ai voulu suivre un jour sa lueur blanche,
Sous des lierres noirs, vite elle disparut....
Et longtemps j'ai cherché dans le feuillage dru
L'huis mystérieux à l'invisible clanche.

Un dieu m'ouvrit alors le feuillage mouvant,
Où Mélusine enclot sa jeunesse immortelle.
En Beauregard, que couvre une verte dentelle,
Rêve au cavalier noir la Dame de Mervent !

Dans la pénombre ardente et sourde des futaies,
Elle effeuille, pétales blancs, ses souvenirs ;
Va semer la légende au flanc des vieux menhirs
Que l'aragne fidèle habille de ses taies !

Elle vit dans le monde étrange des bahuts
Qui se taisent, gardant l'antique porcelaine.
Plus de métamorphose ; elle est la châtelaine
D'un domaine invisible où rien ne vieillit plus !

C'est là qu'elle m'a dit dans l'enceinte verdie,
Où rayonnaient sa face et ses bras longs et blancs,
A voix basse, le soir, de beaux récits troublants ;
Et son sourire avait un feu de tragédie !

Digitized by Google

Elle m'a prolongé si loin dans le passé,
Que j'ai vu, de la pierre inerte et léthargique,
Jaillir un lys d'argent qui, d'un élan magique,
Au travers de mon cœur tout droit s'est enfoncé !

J'écouterai longtemps la voix ensorceleuse
De la Dame qui rêve en ce lieu favori.
Je lui jette mes fleurs, à lui, toujours fleuri,
Sous la liane d'or à l'étreinte enjoleuse !

Mélusine survit en Beauregard ! Voyez,
Son voile court, furtif, à travers la charmille ;
Le Rayon de ses yeux qui s'allonge et fourmille
Tombe sur le gazon de ses larmes noyé !

Je suis l'un des féaux de l'héroïque Dame,
Qui sait parler au vent des grands morts du hallier
Je porte la santé du Brave Chevalier
Qui fait claquer si haut sa splendide oriflamme !

Paul PAYEN DE LA GARANDERIE.

***

## TOAST DE M. BLAMPAIN DE SAINT-MARS

Mon cher Monsieur Vallette,

Messieurs,

Vous comprendrez, j'en suis certain, l'émotion que j'éprouve à parler devant un tel cénacle. Mon rôle de très modeste collaborateur me condamnerait au silence si je n'avais, vis-à-vis de la *Revue du Bas-Poitou*, et de son aimable directeur, une véritable dette de reconnaissance à acquitter.

Vous avez tenu, mon cher Monsieur Vallette, à convier Mélusine à cette belle fête, Mélusine la femme poisson, la fée mystérieuse et vous nous faites assister au double prodige de sa transformation.

Votre excellent déjeûner nous a permis de la déguster sous sa forme matérielle et nul doute que si son nom vient sur vos lèvres, elle ne se change aussitôt en la déesse charmeuse qui a captivé Lusignan.

Digitized by Google

Aussi bien, Messieurs, nous vous devons à tous des remerciements qui, par vos travaux variés, avez ouvert la voie à nos recherches. En nous rappelant que la Vendée a une histoire, et quelle histoire ! en relatant les vieilles coutumes, les grandes traditions, vous nous avez prêché l'exemple et nous sommes fiers de marcher dans votre sillage. Car votre œuvre n'est pas seulement une œuvre d'érudition, elle constitue une œuvre de patriotisme éclairé.

A notre époque où l'on vit au jour le jour, où demain tue aujourd'hui, la religion du souvenir a une saveur et une valeur particulières. Evoquer le passé, dégager de la légende le côté philosophique qu'elle renferme, l'adapter aux goûts présents, tel est un peu votre programme, n'est-ce pas ? tel fût le nôtre.

C'est dans cette union de pensées que je bois, Messieurs, à la longévité de la *Revue du Bas-Poitou*, à la santé de son directeur, l'écrivain délicat, l'orateur charmant, l'hôte affable qu'est M. René Vallette.

BLAMPAIN DE SAINT-MARS.

***

## TOAST DE M. AUGUSTE BARRAU

*Fricassaée d'einchets pour le repas daous Noces d'airgeint de la* Revue daou Bas-Poĕtou

R'né Vallett' qu'v' connaissez baée
Le caondictur de la *Revue*,
A l'odiu la graciusetaée
D'minviter à fair' la repue ·

Chez li, le sept daou mois prouchain,
Avec daous savaints, daous artisses,
— Qu'd'hounur, à maô pour' Maraîchaïn
Ne j'haintaint qu'les bus et les g'nisses ! —

Peur fêter amicablement
Nap'raon aou cou, nez ein l'assiette,
Les eincheintablles vingt cinq ains
Daou jornâo.... à l'aimi Vallette

Nom dé... Sarché tot ein travers,
Gnia daous galiers qu'avaint pouet de chaince !
Aou lieur d'einvoir tchiés faillis vers,
Queum' y s'rĕie miu à meun' aisaince

Digitized by Google

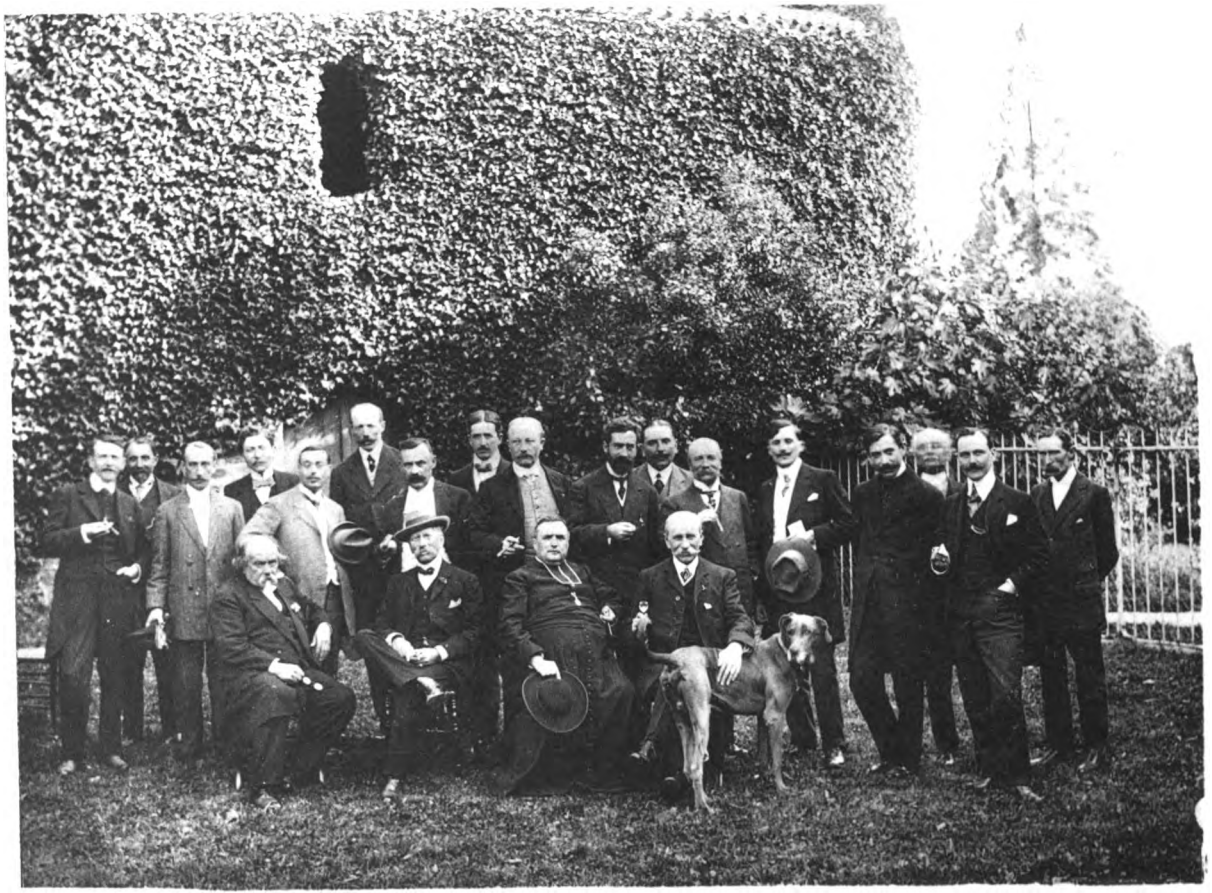

« Les Noces d'Argent » de la REVUE DU BAS-POITOU
(7 Septembre 1912)

Digitized by Google

Digitized by Google

A la table de Biaregard, —
Maô qui sẽis quasiment vorace —
Y empliraô ma goul' de z'houmard
Et boiraô le vain à la trasse !

Chez nous y ée si souveint paĩn sec
Et tchia cusine étaint si bounne,
Peinsez... si yeuvrirait le bec !
Quaind la veuze est pllein' dame, a sounne !

Y chaint'rai... Défaĩnt Blaincounner'
Savait daous chainsaons pus d'déis mille,
Quaind l'queumeinçait à brimbaler'
Fallait s'taiser, durer' trainquille.

Y sẽis pouet queum'li, hurus'meint
Peur vous et tot' votr' caompagnaée,
Espérez peur baĩller' eins'meint
Qu'ma chainsaon sẽijt aou moingn' ach'vaée.

Peurvu, maon Dieu ! qu'y d'vais j'pouet fou,
Y arait tant v'lu t'étr' de la faête.
A r'voir, *Revue daou Bas-Poëtou :*
V'ét's, à préseint, graindinaette,

V'disez tot c'quignia chez nous d'cœurieux,
Zchiin jour v'parlez queum in' savainte,
V'travaillez dans l'nuf et dans l'viux ;
V's'ét's agréablle et gouleyainte.

N'mainquez pouet d'dir' à voutr' papa,
— Va-t-y t'étr' caonteint d'tchia jornaée ! —
Qu'aou moumeint daou prêchi-prêcha,
Y s'raĩe avec li ein peinsaée.

A. Barrau.

4 Août, 23 h. 15.

***

## TOAST DE M. MÉTAY

*D'une vieille Muse — terriblement boiteuse — qui envoie sa révérence au gentil Directeur de la* Revue du Bas-Poitou, *sieur de Beauregard, et à tous ses féaux Collaborateurs.*

Onze ans passés ! je m'en souviens ;
Nous avions troublé ce Bocage ;
J'étais déjà l'un des anciens,
Ce qui ne veut pas dire : sage.

Digitized by Google

Nous recevions, en ces instants,
Une hospitalité prévue :
Chacun venait, de la *Revue*,
Fêter les quatorze printemps...
Depuis, « notre fille » eut vingt ans ;
On but à son âge encor tendre :
Je manquais (j'en faillis me pendre !)
A ce riant après-midi ;
Ce fut, je crois, un samedi.
Mais, depuis lors, sans plus attendre,
Avec de la grâce à revendre,
Notre adolescente a grandi
Et pourrait à l'hymen prétendre.
L'œil fin, le corsage arrondi
Disent à peine un quart de siècle.
Son nom ?... Monique, Rose ou Thècle,
Il n'importe. Elle est de chez nous ;
Si, de la chose étant priée,
Pour elle quelque bonne fée
Trouvait le « phénix des époux »,
La jouvencelle au regard doux
Serait charmante en mariée ;
Car elle embellit, grâce à Dieu...
Sous les charmilles de ce lieu,
En une agape inoubliée,
A l'heure du baiser d'adieu,
Un de ses parrains la fit femme
Et toujours jeune, à peu de frais ;
Le nouveau lustre qu'elle entame
Viendra parfaire ses attraits.

Or donc, et de toute mon âme,
A fêter ses *noces d'argent*
J'aurais mis un soin diligent ;
Mais puisque, las ! le sort contraire
M'éloigne en ce joyeux moment,
Pour m'unir à tous et lui plaire
— Malgré qu'en vers bien imparfaits, —
Voici ma gerbe de souhaits :

Digitized by Google

« Longue vie à notre *Revue !* »
Que son père au zèle fervent,
D'amis, d'écrivains de talent
La voie abondamment pourvue ;
Que leur labeur intelligent
Fasse chérir notre Vendée ;
Pour donner un corps à l'Idée,
Toujours pimpante et sans rancœurs,
Q'au Bien, au Beau leur plume tende ;
Que poètes et fureteurs
Fouillent l'histoire et la légende,
Tandis que de vaillants chercheurs,
Bons érudits, archéologues
Savants et paléontologues
Scrutent la Plaine et les hauteurs.
Offrons à nos aimés lecteurs
Plus de chansons que de satires.
Cher « Dom Vallette », et vous, Messires
Les jeunes, venus de partout,
Puissiez-vous, amis, — Dieu sait où —
Portant des toasts à la douzaine,
Prendre part à la « cinquantaine »
De la « Dame du *Bas-Poitou !* »

A. Métay.

6 Septembre 1912.

***

## SONNET

*Dit aux Noces d'argent de la* Revue du Bas-Poitou.

O Vendée ! Océan, Marais, Plaine et Bocage,
Poitou d'eaux lentes, de collines aux buis roux,
Pays de brande bleue où couraient les *garous*,
Qu'ensanglanta la Grand'Guerre qui fut sauvage ;

O terre maternelle, à toi va notre hommage !
Nous t'aimons au point de te le dire à genoux.
Car l'histoire effeuilla, sous tes blés ou tes choux,
Dans ton moindre lopin une tragique page.

Digitized by Google

Et ton Seuil ayant vu converger l'univers,
Nous gardons le reflet de bien des lauriers verts.
Lorsqu'on scrute le fond de l'âme poitevine,

Ronsard et du Bellay chantent leurs beaux sonnets,
Descartes pense, alors qu'y rêve Mélusine,
Et Charette le Preux trinque avec Rabelais.

Albert HENNEQUIN.

## TOAST DE M. J. BERTHELÉ

Mon cher Dom Vallette,

Voudriez-vous, samedi, quand l'heure des toasts aura sonné à l'horloge de votre « hébergement », porter un instant, en mon nom, la parole ?

Je serais désireux de boire — par votre bouche — à l'un des amis de la première heure de la *Revue du Bas-Poitou*, — à un brave compagnon d'il y a vingt-cinq ans, dont le souvenir est resté tout particulièrement vivant chez moi, — à ce fontenaisien (aujourd'hui émigré à Poitiers), ardent et éloquent comme plusieurs méridionaux, — qui pourchassait alors, sous l'œil bienveillant de l'Eternel, les « superbes points de vue-ue-ue » et les souscripteurs généreux.

Nous l'appelions familièrement le « monumental » Robuchon, parce qu'il était surtout pittoresque, je veux dire : amoureux, avant tout, du pittoresque.

Un monument valait d'autant mieux pour lui, qu'il était plus couronné de lierre, — plus encadré par des arbres ou par des eaux, — qu'il se profilait plus originalement dans le paysage.

Ses passions archéologiques étaient des passions d'artiste. — Le vandalisme lui inspirait des... *variations !*

L'un de nous s'était permis d'abuser de son prénom, — un prénom bien « de l'époque », — pour l'affubler, amicalement, d'un autre qualificatif. — Il l'avait *re*-baptisé *Jules-César*, et pour être quelque peu saupoudré d'ironie, le vocable n'en était pas moins absolument juste.

Jules-César Robuchon avait le génie d'un grand capitaine, — digne d'être biographié par Plutarque. — (Dom Vallette, *tu Plutarcos eris !*). — Avec quelle maëstria, il avait levé toute une armée de collaborateurs ! — Avec quelle autorité, il les faisait manœuvrer à travers la province qu'il avait su conquérir ! — Avec quelle énergie

Digitized by Google

victorieuse, il réquisitionnait... la victuaille nécessaire, — celle que son imprimeur dénommait « la copie » !

Pauvres petits soldats, que nous étions, vous et moi, — vous, modeste maréchal de.... « logis de Beauregard » ; moi, très humble planton... au bastion d'Eléonore (1) ; — nous avons tout de même bravement tenu notre place, dans l'un de ces bataillons de porteurs de plumes, — au milieu desquelles étincelait le casque doré de Bélisaire ! Dans nos vieux jours, nous pourrons raconter nos campagnes à nos petits-neveux !

Combien admirable fut notre passive obéissance à ce chef indomptable et redouté !

Combien, pour lui, de marches, de contre-marches, de courses folles, d'ascensions vertigineuses, d'explorations souterraines inquiétantes !

Combien, pour lui, de sièges pleins de ruses, autour des chartriers inédits !

Combien, pour lui, durant les nuits sans sommeil, d'assauts interminables.... à nos écritoires épuisés !

Jules-César ne se bornait pas à entraîner ses troupes, — à travers plaines, montagnes, bocages, gâtines et marais ! — derrière le char, aux trois pneus rapides, qui portait sa fortune et son pavillon noir ! Il savait aussi donner de sa personne, quand le moment était enfin venu.

Son objectif était alors d'emmagasiner, dans des verres — imbuvables, — les lumières et les ombres, créées pour lui par le Soleil.

Aujourd'hui, retiré sous sa tente, dans un coin de l'ancien oppidum des Pictons, au pied de la statue de Minerve, — il se repose des fatigues de sa féconde carrière, par des entreprises moins..... vagabondes.

Son objectif, maintenant, est de créer lui-même des lumières et des ombres — sur des mottes de terre glaise et sur des blocs de marbre ! — On appelle cela : de la sculpture.

Le temps des noires épreuves est lointain. Jules a viré.... vers un art nouveau. Il pétrit la gloire des autres... et la sienne.

Mais, au fond, *lui* n'a pas changé. Ses premières tendresses « sont toujours debout ». Comme il y a vingt-cinq ans, il met toujours des monuments... dans des paysages, du clair et du sombre... dans des verts !

(1) Le Donjon de Niort.

Digitized by Google

En cette heure de fête familiale, où les amis des monuments vendéens seront réunis dans ce logis de Beauregard, dont je n'oublierai jamais le charme hospitalier et la charmille reposante, — Dom Vallette, mon vieil ami, sois mon interprète !

Bois, en mon nom, au sculptural et monumental Robuchon !

Bois, pour moi, à l'homme synthèse des monuments et des paysages du Haut et du Bas-Poitou !

Bois, pour moi ! — Bois, pour toi ! — Bois, à lui ! — Mais pourtant, reste fidèle au programme de la *Revue :*

NE-BOIS-PAS-TOUT ! !

***

## RÉPONSE DE M. VALLETTE

Messieurs,

Les mots me manquent pour traduire l'émotion reconnaissante dont mon cœur est empli. Vous venez de m'exprimer des sentiments si délicats, de m'adresser des éloges si flatteurs, que je ne puis vraiment les accepter qu'à la condition de vous en redonner la plus large part.

Je n'oublie point, en effet, que c'est à votre talent et à votre amitié fidèle que la *Revue* doit sa prospérité et son bon renom ; et si la robe de jeune épousée dont vous la voyez parée vous semble si belle, c'est qu'elle est tissée des mérites de tous ses collaborateurs.

C'est donc bien plutôt leur fête que la sienne que je vous ai conviés à venir célébrer ici, et c'est d'eux, bien plus que d'elle même, que j'entends vous entretenir.

Et tout d'abord, un hommage à ceux qui ne sont plus, à ces bons et regrettés ouvriers de la première heure, qui s'appelaient MM. Octave de Rochebrune, Bonnin de Fraysseix, Eugène Louis, Gabriel de Fontaines, Lansyer, Bitton, le R. P. de la Croix, de Chabot, et combien d'autres encore que la mort nous a trop tôt ravis. Il n'est que justice d'évoquer leur souvenir en pareil jour.

Parmi ceux qui survivent, beaucoup sont éloignés de nous par l'âge, l'état de santé et les affaires. A eux ce second et bien sincère hommage. Et entre tous, une particulière pensée pour cet ami Bourloton dont la verve charmante et l'affection fidèle avaient leur place toute marquée à cette fête ; pour l'excellent marquis d'Elbée, dont le grand cœur égale le nom illustre, et dont la santé sollicite nos vœux les meilleurs ; et aussi pour les vénérés doyens de notre compagnie, le savant docteur Viaud-Grand-Marais et l'aimable octogénaire M. Robert du Botneau, dont la plume toujours ferme et alerte, nous

Digitized by Google

conte d'une façon si charmante la vie fontenaisienne d'il y a cinquante ans.

Je dois également un salut tout spécial, et quelque peu empreint de mélancolie, à celui d'entre vous qui doit prochainement nous quitter, au vieil et excellent ami Charles Brunetière qui apporta un jour à la *Revue* avec l'éclat du nom illustre qu'il porte, la précieuse contribution de son talent personnel, et dont l'évocation de nos lointaines et intimes relations familiales m'a si vivement touché tout à l'heure.

Et maintenant, c'est à vous tous, Messieurs, que je m'adresse ; à vous qui n'avez pas craint de franchir même les plus longues distances pour venir vous asseoir à mes côtés et me donner ainsi un nouveau témoignage de votre inébranlable attachement.

En cette année qui s'achemine vers sa fin, la gloire a couronné plusieurs d'entre vous. J'ai l'aimable devoir en même temps que la joie profonde, d'en proclamer ici de nouveau les noms.

Et c'est par vous mon bon « Château », que je veux commencer ce palmarès intime, par vous, dont je suis si fier d'avoir été un des premiers à distinguer les mérites, que l'Académie Goncourt devait solennellement consacrer depuis.

Je vous ai déjà dit ailleurs toute mon admiration pour le merveilleux talent que vous avez mis en ces pages inoubliables de *M. des Lourdines;* mais c'est ici, dans le cadre charmant de notre Bocage, qui vous inspira les chapitres les plus riches en couleur de votre œuvre de lettré et d'artiste que je rêvais de vous redire toutes mes affectueuses félicitations. Et voilà pourquoi vous me voyez si heureux de célébrer votre triomphe littéraire au milieu de ce cénacle d'amis épris des belles choses de l'esprit, et de m'incliner devant les lauriers dont on a si justement auréolé votre front.

L'Académie des Sciences morales a de même réservé une de ses plus précieuses récompenses — une portion du prix Michel Perret — à l'œuvre d'un des nôtres, à la *Troisième Guerre de Religion,* de M. l'intendant Gigon, dont tous ici ont su apprécier la profonde et consciencieuse érudition.

Pourquoi faut-il que l'autre Académie, celle qui loge à l'extrémité du Pont-des-Arts, s'attarde tant à reconnaître les mérites du parfait folkloriste, Jehan de la Chesnaye, qui a réuni dans les pages exquises de son *Vieux Bocage,* comme en un précieux reliquaire, tous les souvenirs charmants, et comme l'âme elle-même de la *Vendée qui s'en va ?*

Mais ici, vous le savez, Messieurs, nous professons pour les Arts un culte égal à celui que nous avons voué aux Lettres ; et c'est pour-

Digitized by Google

quoi j'éprouve une véritable joie et un légitime orgueil à rappeler la mention si méritée qui fut décernée par le jury du dernier Salon des Artistes Français au distingué graveur qu'est mon jeune et bon ami Marcel Fleury.

Son talent s'affirmait, hier encore dans le magnifique *Album des Logis et Châteaux Vendéens*, et vous pouvez en apprécier toute l'étendue en contemplant le ravissant menu qui accompagne chaque couvert de cette table.

Le fâcheuse politique n'a — Dieu merci — rien à voir dans nos travaux, et loin de moi la pensée de l'y introduire. Mais je m'en voudrais de ne pas réserver une part de mes éloges, au vieil ami assis en face de moi, au fin lettré et au vaillant champion des saintes causes qu'est Louis de la Chanonie. Pour la seconde fois, les membres de l'Association de la Presse monarchique des Départements, viennent de lui confier la présidence de cette Association. Je l'en félicite de tout cœur et m'en réjouis avec tous ceux qui, comme moi, apprécient son caractère et son talent.

Régionaliste intégral, j'applaudis en un mot à tout ce qui peut accoître la gloire de notre chère petite Patrie ; et, unissant dans une même pensée le culte du Passé et l'amour du Présent, je lève mon verre à la Vendée d'hier comme à celle d'aujourd'hui, vous donnant à tous, Messieurs, un cordial rendez-vous, ici, dans 25 ans, pour y célébrer les Noces d'Or de la *Revue*, sous la main toujours si aimablement bénissante de son Grand Aumônier !

## APRÈS LA FÊTE

L'aimable souvenir de cette fête charmante a trouvé sous la plume de journalistes de talent, de nombreux et sympathiques échos.

Citons à Paris les compte-rendus du *Figaro*, du *Gaulois*, du *Journal des Débats*, de l'*Echo de Paris*, de l'*Action Française*, de la *Revue Hebdomadaire*, du *Vendéen de Paris*.

En province, ceux de *La Vendée*, de Fontenay-le-Comte, de l'*Espérance du Peuple* et du *Phare*, de Nantes, du *Nouvelliste de Bordeaux*, de la *Revue de l'Ouest*, de Niort, du *Journal de Maine-et-Loire*, d'Angers, de la *Vendée Catholique*, de Cholet, du *Courrier de la Vienne*, de Poitiers, du *Publicateur de la*

Digitized by Google

*Vendée*, de la Roche-sur-Yon, du *Divan*, de Coulonges-sur-l'Autize, etc.

Le défaut de place nous empêche de reproduire intégralement tous ces compte-rendus justement élogieux. Nous ferons toutefois une exception pour ceux de M. Marsac dans *La Vendée*, du docteur Henri Martineau dans la *Revue de l'Ouest*, et de M. Charbonneau-Lassay dans le *Courrier de la Vienne*.

De *La Vendée* :

Fête du cœur et de l'esprit, tel fut samedi, sous les charmilles merveilleuses du logis hospitalier de Beauregard, le vingt-cinquième anniversaire de la *Revue du Bas-Poitou*.

Nous comprenons, certes, la satisfaction bien légitime de l'homme charmant qu'est notre ami René Vallette, quand sa pensée, se reportant en arrière, mesure le chemin parcouru et passe en revue, si l'on peut dire, l'élite de ses précieux collaborateurs.

Avoir su grouper, comme il l'a fait, des intelligences accourues de tous les pôles de la politique. constitue de sa part une œuvre bien méritoire et dont chacun doit lui savoir gré.

Que l'on pense comme l'on voudra, en effet, il faut rendre cet hommage à ceux qui écrivent l'histoire du passé, qu'ils rendent à leur pays un service d'autant plus grand qu'il y a dans l'avenir de troublantes incertitudes.

Quand, ouvrant ce « reliquaire » qu'est la *Revue du Bas-Poitou*, nous y retrouvons les vieilles coutumes douces à nos pères, les vieux chants du terroir et les légendes dont s'imprégnait l'esprit populaire, ne sentons-nous pas revivre la race forte qui nous donna son sang ?

Quand, enfin, grâce à de savantes controverses, nous voyons l'impartiale histoire abattre comme à coups de massue les préjugés et les mensonges, n'en éprouvons-nous pas plus de fierté pour ce qui est notre patrimoine national ?

Œuvre patriotique au premier chef, donc, celle des pèlerins attentifs qui remontent à travers les âges, sur le chemin qui va de la petite à la grande Patrie, pour en collectionner les gloires avec les pieux souvenirs.

Notre Bas-Poitou, à plus d'un titre, méritait l'effort qu'en ces vingt-cinq années les plus pieux de ses fils consacrèrent à lui élever un monument aussi digne de leur science que de son histoire passée et de son impérissable beauté.



Digitized by Google

La Vendée, terre glorieuse où la taille des géants osa se mesurer avec celle des chênes, y tient la première place.

Les poètes se sont fait, samedi, les traducteurs de la reconnaissance ; qu'ils me permettent aujourd'hui, bien humblement, mais avec une grande sincérité, d'exprimer le vœu qu'ils puissent conserver longtemps l'écrin cher à leur cœur et le maître joaillier qui se plaît à cueillir leurs chefs-d'œuvre.

Emile MARSAC.

***

De la *Revue de l'Ouest*, du 14 Septembre 1912.

Le 7 Septembre, le logis de Beauregard accueillait les collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*. Ils étaient accourus nombreux, sur l'initiative de M. René Vallette, le directeur-fondateur de cette charmante publication, car ils voulaient fêter avec le vingt-cinquième anniversaire de leur *Revue* celui qui toujours en fut le chef actif et l'âme vivante.

Tous ceux qui sont passés par Mouilleron-en-Pareds, connaissent Beauregard, ses superbes charmilles, son site pittoresque, son salon accueillant, sa bibliothèque qui donne aux plus oisifs le goût du travail. Ils savent quel hôte exquis est M. Vallette, et combien sa courtoisie égale sa science de l'Histoire et son amour des Lettres. Pour la *Revue du Bas-Poitou*, qui n'a feuilleté ses pages si pleines de la gloire de notre pays et qui sont ouvertes à qui l'aime et le sait bien chanter? La collection est un monument indispensable pour celui qui veut se renseigner sur l'histoire, la préhistoire ou l'archéologie poitevines et vendéennes. Les arts et la poésie y ajoutent encore leur grâce propre.

Aussi, pour célébrer les « noces d'argent » de leur Revue aimée, samedi dernier, les collaborateurs se pressaient joyeusement autour de la table où leur fut servi le plus fin et le plus généreux déjeuner. Avant les délices du goût, un charme pour les yeux était le menu artistique qui s'ornait précisément de la reproduction du logis de Beauregard, gravé par le burin expert du charmant artiste qu'est M. Marcel Fleury.

Et comme un plaisir ne vient jamais seul, les convives avaient celui de compter parmi eux un jeune littérateur dont la *Revue du Bas-Poitou* avait accueilli naguère les premières œuvres et que l'Académie Goncourt a justement distingué cette année même pour son roman d'une beauté si intense, *Monsieur des Lourdines*. Et tous étaient heu-

Digitized by Google

reux de pouvoir associer dans leurs compliments, et leurs vœux, au nom de René Vallette le nom d'Alphonse de Chateaubriant.

Etaient présents autour de MM. Vallette et de Châteaubriant, MM. l'abbé Rousseau, l'intendant Brunetière, frère de l'académicien dont la perte est toujours un deuil pour la critique française, Alain de Goué, de la Chanonie, comte Raoul de Rochebrunc, H. Colins, Francis Eon, Paul Payen de la Garanderie, Jehan de la Chesnaye, L. Blanpain de Saint-Mars, Louis Maingueneau, Marcel Fleury, Jules Robuchon, L. de Béjarry, Charbonneau-Lassay, docteur Gaston et son fils, Marsac, Y. du Plessis-Quinquis et le signataire de ces lignes trop hâtives.

A l'heure des toasts, de vibrantes poésies furent lues en l'honneur de la *Revue du Bas-Poitou* et de son vaillant directeur. Tous les poètes présents, et ils étaient nombreux, apportèrent leur contributiou à cette gerbe de vœux, tandis que les prosateurs ne manifestaient pas moins d'émotion et de sincérité.

Quand M. René Vallette se leva, il nous assura qu'à la *Revue du Bas-Poitou* « les absents n'étaient jamais oubliés », et après un souvenir pour ceux à jamais disparus, il rappela les collaborateurs retenus au loin et dont quelques-uns s'étaient spirituellement excusés, en prose ou en vers. comme MM. Berthelé, Métay, Auguste Barrau, Albert Hennequin.

A l'issue de ce déjeuner mémorable, l'objectif de M. Jules Robuchon enregistra le groupe amical de tous les hôtes de Beauregard.

Une surprise les attendait encore: ils eurent la primeur d'une légende musicale qui sera jouée, cet hiver, au théâtre de Nantes. Le sujet et le titre en sont *Mélusine;* le livret en est dû à M. Blampain de Saint-Mars et la musique à M. Louis Maingueneau. M. de Saint-Mars exposa l'action, et, s'accompagnant au piano, M. Maingueneau chanta d'une voix expressive les principaux épisodes de ce drame triplement poitevin, par son sujet et ses deux auteurs.

Mais, hélas ! si les accents entendus sont peut-être impérissables, puisque *l'art robuste a seul l'éternité*, les heures passaient. S'arrachant à regret au charme prenant d'une musique qui sait demeurer personnelle, tout en se souvenant de Wagner et de Debussy, les collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou* se sèparèrent. Une nouvelle assurance de gratitude à l'hôte parfait, une cordiale poignée de mains à ceux qu'on souhaite bientôt revoir, et tout cela n'appartient plus qu'au domaine du souvenir, — d'un souvenir ensoleillé.

Henri MARTINEAU.

Digitized by Google

Du *Courrier de la Vienne*, de Poitiers, 22 Septembre 1912,

Au vieux Logis de Beauregard de Mouilleron-en-Pareds (Vendée), les collaborateurs du Maître René Vallette viennent de fêter les Noces d'argent de sa *Revue du Bas-Poitou.*

Qui dira tous les trésors d'art littéraire et d'histoire qui se sont accumulés pendant ces vingt-cinq ans entre les légers feuillets de la *Revue*, à la gloire de la patrie Vendéenne, de notre sol Poitevin ? Il convenait bien de fêter cet anniversaire, et c'est avec une incomparable délicatesse que le Maître René Vallette a su le faire dans le cadre unique de ses charmilles légendaires où les vieux ormes tordus par les siècles, rejoignent leurs vieilles membrures au sommet de leurs berceaux comme des doigts d'aïeules en prière, de ses féériques charmilles où s'est venue mystérieusement cacher depuis vingt-cinq ans, comme sous les ogives d'une châsse précieuse, l'âme de la Vendée d'autrefois.

A la fin du déjeuner, dont le menu magistralement illustré par le bon aqua-fortiste vendéen, M. Fleury, porte une vue très belle de l'entrée de Beauregard, l'abbé Rousseau dit, le premier, les vœux de tous pour la *Revue;* M. l'Intendant Brunetière, frère de l'illustre et regretté académicien, rappela en des termes d'une exquise délicatesse les rapports d'amitié si anciens, puisqu'ils datent des pères de sa famille et des Vallette ; puis Alph. de Châteaubriant, tout auréolé de la gloire de son « *Monsieur des Lourdines* » et si bon, si simple, sous l'éclat de la couronne que l'Académie Goncourt vient de lui poser au front, fut plus applaudi que tout autre. Après lui parlèrent Blanpain de Saint-Mars et Alain de Goué, l'historien de Charette auquel Monseigneur le Duc d'Orléans faisait dernièrement, en même temps qu'à notre hôte, René Vallette, un si royal et si chaleureux accueil ; puis dans la langue des dieux, MM. de la Chanonie, Dr Gaston, Payen de la Garanderie, Fr. Eon, chantèrent la *Revue.*

Avant même de dire, avec des mots jaillis du cœur, ses remerciements et sa joie, M. René Vallette nous lut les regrets des absents ; et ceux de MM. Barrau, Hennequin, Métay, exprimés en de jolis vers flatteusement accueillis, furent suivis d'un toast d'un humour endiablé porté de loin, par l'ancien archiviste des Deux-Sèvres, Berthelé, à la *Revue*, à son directeur et aussi à l'un des collaborateurs de la première heure, le bon artiste poitevin des *Paysages et Monuments du Poitou*, que Berthelé dénomme « le monumental et sculptural Jules-César Robuchon ! » Çà, mes amis ! ce fut tordant, comme dirait Bossuet ! mais avec beaucoup d'à-propos le dit Jules-César sut bien répondre !

Digitized by Google

Aussi pourrait-on concevoir une fête de littérateurs, d'artistes, d'archéologues et d'historiens sans poésie, sans pétillant esprit et sans joie ?...

Et sans musique donc !...

Elle vint à nous sous la forme ensorcelante d'un opéra inédit, écrit par Blampain de Saint-Mars et superbement orchestré et chanté par le jeune maître fontenaisien Maingueneau : la *Mélusine* !

Mais il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte et le soir, alors que les derniers accords de la *Mélusine* flottaient encore comme un vol de fées sous les charmilles, chacun partait, emportant le souvenir d'une inoubliable journée, pendant que le vieux Beauregard, redevenu silencieux, se recueillait sous son voile de grands arbres au-dessus desquels, du haut de leur colline, comme dans les contes de nos Grands'Mères, les moulins tournent, tournent, tournent !...

L. C.-L.

---

# AU LECTEUR

*Des motifs de santé ont apporté quelque retard à l'apparition de ce numéro. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous en excuser, Ce retard involontaire est, du reste, largement compensé par l'exceptionnel intérêt que présente le fascicule actuel.*

*L'abondance des matières nous a contraint, à grand regret, de renvoyer une portion de* La Vie Littéraire *et toute la* Chronique trimestrielle *au numéro suivant, lequel paraîtra exactement à son heure ; fin Mars ou commencement d'Avril.*

*N. D. L. D.*

La *REVUE DU BAS-POITOU*

adresse ses meilleurs vœux de Nouvel An à tous ses dévoués Collaborateurs et ses fidèles Abonnés

31 Décembre 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1912

## TABLE DES MATIÈRES

### I

### TEXTE


I. — *La Vérité sur l'Evêque d'Agra*, par Fernand de JUPILLES. . . . . 1

II. — *Les Ponnes incinérées du Bocage Vendéen*, par M. L. GHARBONNEAU-LASSAY. . . . . 19

III. — *Louis et Auguste de La Rochejacquelein, en 1809*, par M. l'Abbé F. UZUREAU. . . . . 32

IV. — *Les Géants de la Vendée*, par M. B. CLÉNET. . . . 40

V. — *L'Affaire de la Proustière*, documents inédits, par M. l'Abbé POIRIER. . . . . 45

VI. — *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Prisons et Prisonniers*, par M. L. TROUSSIER. 63

VII. — *Vers les Bois* (Petits tableaux Bas-Poitevins) par M. A. MÉTAY . . . . . 71

VIII. — *Le Serment* (Poésie), par M. Francis EON . . . . 76

IX. — *La Vie littéraire, Monsieur des Lourdines*, d'Alphonse de Châteaubriant, par M. Paul PAYEN DE LA GARANDERIE . . . . . 78

X. — *Nos Morts.* — M. le Docteur Bourgeois ; M. le comte Romée de Villeneuve-Esclapon, par M. R. VALLETTE. . . . . 85

XI. — *Livres nouveaux*, par MM. A. BARRAU, Jehan DE LA CHESNAYE et R. V. . . . . 88

XII. — *Chroniques*, par R. DE THIVERÇAY. . . . . 95

XIII. — *Un Emissaire de M. de Charette, 1793-1795. — M. de la Robrie* (suite), par M. le lieutenant-colonel marquis d'ELBÉE . . . . . 113

XIX. — *La Chanson Vendéenne*, par Jehan DE LA CHESNAYE 127

XV. — *Le Comité royaliste de Palluau* (suite). Abandon de Légé (6 Mai 1693), par M WAITZEN-NECKER. 145


Digitized by Google

XVI. — *Archéologie Bas-Poitevine. — Le Cromlech de Beauchêne à Avrillé*, par M. le docteur Marcel Baudouin . . . . . 153
XVII. — *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Prisons et Prisonniers* (suite), par M. L. Troussier . . . . . 167
XVIII. — *La Hotte de simples*, poésies, par M. Albert Hennequin . . . . . 179
XIX. — *Souvenirs d'un vieux Fontenaisien. — La foire de la Saint-Jean, en 1849*, par M. R. de la Vergne. 182
XX. — *Fleurs de tombe* (poésie), par Mme Noël Bazan. . 186
XXI. — *La Vendée au Salon de 1912*, par M. L. de la Chanonie . . . . . 187
XXII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ . . . . . 194
XXIII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay . . . . . 197
XXIV. — *La Vendée à la veille du Consulat*, par M. Emile Gabory . . . . . 213
XXV. — *Les Municipalités sablaises* (suite), par M. Guy Collineau . . . . . 239
XXVI. — *L'Affaire de la Proustière*, documents inédits par M. l'Abbé Poirier . . . . . 249
XXVII. — *Archéologie Vendéenne. — Les Armes offensives à travers les âges jusqu'au XVIe siècle*, par M. le comte R. de Rochebrune. . . . . 261
XXVIII. — *Les Légendes du Bas-Poitou. — La Vierge de Réaumur*, par M. Charbonneau-Lassay . . . . 277
XXIX. — *Leçons de choses* (poésie), par M. L. Blampain de Saint-Mars . . . . . .
XXX. — *Les Châteaux et Logis Vendéens* (préface), par M. R. Vallette. . . . . 284
XXXI. — *Livres nouveaux*, par ZZZ . . . . . 293
XXXII. — *Chroniques*, par R. de Thiverçay. . . . . 298
XXXIII. — *Un Emissaire de M. de Charette 1793-1795. — M. de la Robrie* (suite), par le lieutenant-colonel marquis d'Elbée . . . . . 313
XXXIV. — *Archéologie Vendéenne. — Les Armes offensives à travers les âges jusqu'au XVIe siècle*, par M. le comte R. de Rochebrune . . . . . 324
XXXV. — *Un prêtre de la Vendée devant le Tribunal criminel de la Vienne, en 1793*, par M. Etienne Salliard. . . . . 340

Digitized by Google

XXXVI. — *Gloria Victis*, poésie, par M. J. J. Y . . . . . 346
XXXVII. — *Le Centenaire de 1812. — Un héros Vendéen de la Moskowa : le général Bonnamy de Bellefontaine*, par M. René VALLETTE . . . . . 348
XXXVIII. — *Un bas exécuteur du coup d'Etat de Fructidor*, par M. S. GIGON. . . . . 355
XXXIX. — *Découverte Archéologique. — Le souterrain refuge de la Haute-Fosse à Mouilleron-en-Pareds*, par MM. le comte BEGOUEN, le docteur LŒWENHARD et CHARBONNEAU-LASSAY . . . . . 362
XL. — *La Vie littéraire*, — Terroirs Mauges, d'Henry Cormeau, par M. L. DE LA CHANONIE. . . . . 387
XLI. — *Les Noces d'argent de la Revue du Bas-Poitou*, compte rendu de M. Jehan DE LA CHESNAYE. — Toasts. — Echos de la Presse. . . . . 395

## II

## GRAVURES

I. — *Objets provenant des « ponnes » incinérées gauloises du Bas-Poitou*, d'après dessin de M. CHARBONNEAU-LASSAY (hors texte). 24
II. — *La Croix processionnelle de Saint-Philbert-de-Bouaine*, cliché des *Chroniques paroissiales*. . . 96
III. — *Bretonne à la Fontaine*, d'après une statuette de M. A. Guéniot, cliché du *Breton de Paris* (hors texte) . . . . . 300
IV. — *Episode de la Guerre de 1870.* — Billebault du Chaffault, reconnaissant son fils parmi les francs-tireurs condamnés à mort, d'après un tableau de M. Jean DELAHAYE . . . . . 192
V. — *Epée de Charles V, roi de France*, cliché de M. le comte R. DE ROCHEBRUNE (hors texte). 256
VI. — *Epées du XVI^e siècle*, clichés de M. le comte R. DE ROCHEBRUNE (hors texte). 261
VII. — *Epées du XVI^e siècle*, clichés de M. le comte R. DE ROCHEBRUNE (hors texte). 324

Digitized by Google

VIII. — *Epées du* XVI^e *siècle.* — Epée de Claveau de Puyviault, célèbre chef protestant du Bas-Poitou (XVI^e siècle), clichés de M. le comte R. DE ROCHEBRUNE (hors texte) 328

IX. — *Epées du* XVI^e *siècle,* clichés de M. le comte R. DE ROCHEBRUNE (hors texte). 330

X. — *Plan du Souterrain Refuge de la Haute Fosse,* dessin de MM. CHARBONNEAU-LASSAY et LŒWENHARD . . . . . 371 et 376

XI. — *Vues du Souterrain Refuge de la Haute Fosse* (clichés de M. le Docteur LŒWENHARD) . 372 et 373

XII. — *Les Noces d'argent de la Revue.* — *Le Menu* (eau-forte de M. Marcel FLEURY) hors texte 402

XII et XIII. — *Les convives de la Fête des Noces d'argent de la Revue* (d'après clichés de M. Jules ROBUCHON), hors texte. 408 et 416

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

Fontenay-le-Comte. — Imp. Henri LUSSAUD.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google